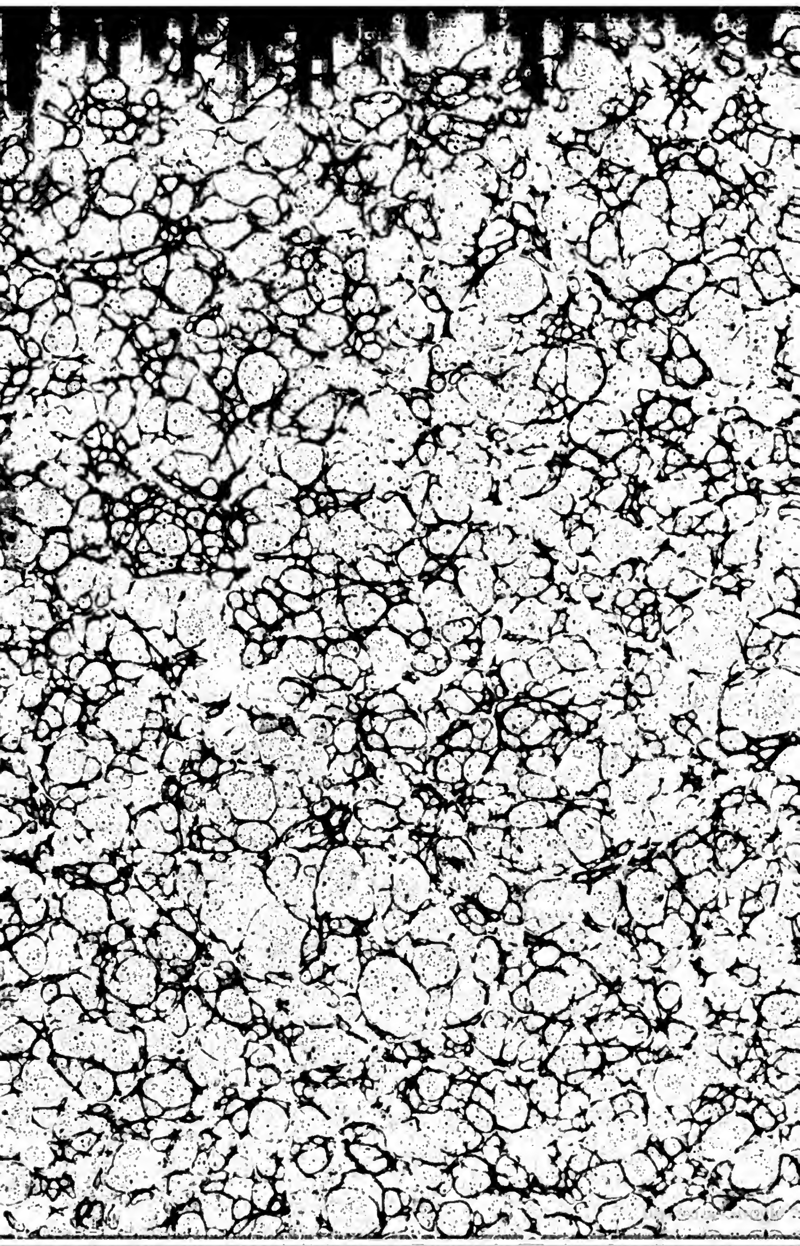

BIB. COLL.
PICTAV. S.J.



TABLETTES

HISTORIQUES

DE

L'AUVERGNE.



TABLETTES
HISTORIQUES
DE
L'AUVERGNE,

Comprenant

LES DÉPARTEMENTS DU PUY-DE-DOME, DU CANTAL,
DE LA HAUTE-LOIRE ET DE L'ALLIER;

PAR

J.-B. BOUILLET,

Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques; membre des Académies de Clermont, de Lyon, de Bordeaux, de Metz, de Dijon; de l'Institut des provinces de France, de l'Institut historique; des Sociétés savantes d'Aurillac, de Douai, de Lille, de Mâcon, de la Moselle, de Nancy, du Puy, de Tours, de la Vendée; de la Société royale des antiquaires de France; des Sociétés des antiquaires de la Normandie, de l'Ouest et de la Morinie; des Sociétés linnéennes de Bordeaux et de la Normandie; de la Société géologique de France; de la Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon; du Lycée d'histoire naturelle de New-York, de l'Académie Gioenia de Catane; secrétaire de la Commission archéologique du Puy-de-Dôme, correspondant de celle du Cantal, etc., etc.

De tout temps l'étude de l'histoire a été un utile enseignement.

TOME VI. — 1845.

Clermont-Ferrand,

IMPRIMERIE DE PEROL, LIBRAIRE,

RUE BARBANÇON, N° 2, PRÈS LA CATHÉDRALE.

1845.

TABLETTES HISTORIQUES

DE

L'AUVERGNE.

HISTOIRE.

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT

DU PUY-DE-DOME.

> Combattons pour sauver ce qui subsiste encor ;
> Gardons à nos neveux, à notre belle France,
> Des trésors que souvent la froide indifférence
> Escompterait pour un peu d'or,
> Veillons toujours armés, et ne laissons pas dire
> Que nous répudions l'œuvre de nos aïeux ;
> Couvrons de notre amour, d'un respect curieux
> Ce que le temps n'a pu détruire.
>
> (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, tom. 2.)

INTRODUCTION.

L'étude la plus utile, la plus indispensable, est sans contredit l'étude de l'histoire de son pays. L'histoire, en général, offre par elle-même un charme puissant qui nous

identifie en quelque sorte avec les faits qu'elle nous retrace, lors même que ces faits se sont accomplis loin de nous. Mais combien notre intérêt doit être plus vivement excité lorsque nous sommes appelés à connaître l'antique origine de la contrée que nous habitons. Interroger les vieux monuments, n'est-ce pas le moyen le plus sûr d'étendre le cercle de ses connaissances et d'imprimer une bonne direction à ses travaux historiques.

Les monuments expliquent les usages singuliers, et éclaircissent les faits obscurs. Les objets d'art, eux aussi, nous présentent, sinon des preuves, au moins des conjectures assez solides pour asseoir notre jugement sur les mœurs et les habitudes de nos ancêtres.

Sous le point de vue historique, l'Auvergne, que César regardait comme le premier royaume des Gaules, peut offrir des faits intéressants et un aliment très-substantiel aux recherches des curieux. La fertilité du sol de l'Auvergne, sa position topographi-

que, ses villes anciennes, ses châteaux féodaux, ses édifices gothiques, les souvenirs qui s'y rattachent lui ont assigné une place distinguée parmi les plus importantes provinces de France. Ses limites ont été bien tracées par des auteurs de mérite; d'autres, non moins dignes de confiance, ont fait connaître, par des travaux consciencieux, ses productions agricoles et industrielles; d'autres encore, ses volcans, sa géologie, sa minéralogie; mais, jusqu'ici, ses antiquités, ses monuments n'ont été décrits que vaguement ou partiellement. C'est pour remplir cette lacune et arracher à l'oubli les richesses que renferme notre belle Auvergne, que nous avons entrepris cet ouvrage. Nous ne nous sommes rebuté ni par les difficultés de l'entreprise, ni par la faiblesse de nos moyens. Notre ardent amour du pays, le désir de le faire bien connaître nous dominent et soutiennent notre courage. Pendant plus de vingt ans des voyages multipliés, entrepris dans le but que nous nous proposons, nous ont permis de pui-

ser aux véritables sources et de recueillir des documents nombreux qui aplaniront, c'est notre espoir, les premières difficultés que rencontreront ceux qui viendront après nous, et faciliteront de nouvelles recherches, de nouvelles découvertes.

Peut-être aurons-nous aidé à faire disparaître cette fâcheuse impression jetée sur notre province par un auteur inexact, *Legrand d'Aussy*, qui, après avoir parcouru notre sol, sans s'occuper de ses richesses historiques, n'a pas craint d'imprimer ces lignes : « L'histoire ne parle » de l'Auvergne que lorsqu'elle parle de » ses maîtres ; pas un seul fait vraiment » intéressant, pas un événement qui mar- » que, etc. »

L'étude des antiquités monumentales n'a commencé qu'à l'époque de la renaissance des lettres, et encore, dans ce temps-là, ne s'attacha-t-on qu'à l'examen superficiel d'un petit nombre de monuments, parmi les plus importants.

Au dix-huitième siècle, l'Académie des

inscriptions imprima une heureuse impulsion à l'étude des antiquités, et, malgré les plus minutieuses recherches, un grand nombre de faits échappèrent aux regards investigateurs. Aujourd'hui, que le temps des hypothèses est passé, que le goût de l'archéologie devient de plus en plus positif et fondé sur des faits rigoureusement observés, c'est à notre siècle qu'appartient le soin de faire ressortir avec impartialité les grandes questions que soulèvent les débris entassés depuis tant de siècles sur le sol, et d'appeler les savantes observations des hommes studieux sur ces bornes rustiques, par exemple, ces longues pierres plantées ou couchées, superposées ou suspendues sur d'autres pierres; ces fragments de rochers groupés, amoncelés ou disposés en lignes parallèles, en enceintes circulaires, etc.; ces créations attestant la puissance, la religion et la politique de nos devanciers, sont peut-être trop dédaignées; elles méritent d'être classées parmi les premières créations de l'industrie humaine. Les sociétés primi-

tives n'ont pas laissé de traces plus authentiques, plus respectables et plus dignes de notre admiration. La religion, la politique, les arts n'ont pas de monuments plus anciens, et qui aient survécu si complètement au double ravage du temps et des hommes. Si l'on n'est pas parfaitement fixé sur leur âge, les archéologues le sont au moins sur l'intérêt qu'ils doivent inspirer.

Il existe moins de doute pour le moyen-âge, et la chronologie qui va suivre, généralement adoptée, facilite l'intelligence du classement des monuments.

Après l'an 1000, au sortir de l'extrême barbarie du dixième siècle, on construisit suivant le *style roman*.

En 1050 vint le *Style roman orné*, *ou fleuri*, le *Byzantin*.

De 1150 à 1200, la *Transition*.

En 1200, le *Gothique* ou *Style ogival*.

En 1260, le *Gothique orné* ou *fleuri*.

En 1350 commença le *Style flamboyant*.

En 1500 eut lieu la *Transition du Go-*

thique à la Renaissance. (On l'appelle, en France, *Style de Louis XII.*)

En 1550, la *Renaissance* fut bien établie.

La période du moyen-âge est fixée entre le cinquième et le milieu du quinzième siècle.

Le département du Puy-de-Dôme, formé d'une partie de l'ancienne Auvergne, fait seul aujourd'hui l'objet de cet ouvrage. Ses monuments, ses antiquités de toutes les formes, de toutes les époques arrêteront successivement nos regards et offriront, nous l'espérons, une ample matière aux études archéologiques. Dans un autre travail nous décrirons les antiquités du Cantal. Ce département entrait aussi tout entier dans les délimitations de la province d'Auvergne.

Trois chapitres principaux formeront la division de l'ouvrage actuel et embrasseront les trois grandes époques de l'histoire.

L'*Ere Celtique* comprendra la description des monuments antérieurs à l'invasion des Romains dans les Gaules.

L'*Ere Gallo-Romaine* comprendra tout

ce qui a été fait depuis cette dernière époque jusqu'à la fin du quatrième siècle.

Et enfin le *Moyen-Age*, où seront décrits tous les monuments dûs à la civilisation du christianisme, à partir du cinquième siècle jusques et y compris la Renaissance.

Toutes les planches jointes à cet ouvrage servant à l'intelligence de nos descriptions ont été dessinées par nous-même, et afin qu'elles conservent leur rigoureuse exactitude, nous les avons gravées nous-même.



STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT

DU PUY-DE-DOME.

ÈRE CELTIQUE.

Le besoin d'honorer l'Être Suprême, le désir de perpétuer le souvenir d'un fait important ou la mémoire d'un personnage illustre, portèrent les Gaulois à se servir de pierres brutes, disposées à cet effet, ou de tertres figurant de petites collines. Ces monuments, consacrés soit à la divinité, soit à la mémoire des morts, étaient extrêmement nombreux sur le sol de la France. Suivant Diodore de Sicile (L. V.), il n'y a presque aucune province où les Celtes n'aient laissé quelques traces de leur séjour. Ceux qui restent sont partout aujourd'hui le sujet d'une étude sérieuse. Ce que nous ignorerons toujours, et sur quoi nous ne pouvons faire que des conjectures, ce sont les croyances religieuses des premiers Gaulois. Les monuments dont nous allons parler ne donnent, sur ce sujet, aucune signification déterminée, aucune induction; en un mot, nous ne savons à peu près rien sur la religion des Gaulois.

L'Auvergne, à en juger par ce qui reste de monuments

authentiques, antérieurs à la domination romaine, devait en posséder un grand nombre. Nous commencerons par les plus simples, les *Pierres de bout*

Menhirs, Peulvans, Pierres fichées ou Pierres de bout.

Ces monuments sont des pierres brutes, d'une forme allongée, plantées verticalement dans la terre comme des bornes. Leur nom celtique l'indique parfaitement *men* pierre, *hir* longue; *peul* pilier, *van* pierre. Leur longueur, ou plutôt leur élévation, est variable. Leur nature est assez ordinairement étrangère à la localité où on les a placés. En Auvergne, nous n'en avons que de trois espèces, en granite, en grès et en basalte. *Dulaure* (1) pense que ces pierres proviennent de montagnes sacrées et qu'elles conservaient, aux yeux des Gaulois, le caractère sacré et l'influence des montagnes divines dont elles étaient extraites.

1° Le plus intéressant, le plus haut et le plus volumineux *menhir*, que possède le département du Puy-de-Dôme, existe à Davayat (2), à l'entrée du village, près de la route de Riom à Combronde (3). Cette belle pierre, de nature granitique, d'un diamètre d'à peu près $1^{m},66^{c}$, et d'au moins 4^{m} 66^{c} hors de terre (4), se trouve empâtée

(1) Histoire abrégée des différents cultes, t. 1, p. 128.

(2) Tous les monuments dont il est question dans cet ouvrage sont figurés ou indiqués sur notre *Carte monumentale* (pl. 1re). Nous en prévenons ici le lecteur, afin d'éviter de l'y renvoyer à chaque instant.

(3) Ce lieu est appelé, dans d'anciens actes notariés, *Montautruyt*. C'est au pied de cette pierre, à ce qu'il paraît, que le bailli de la baronie de Vaux et Limagne, et celui du marquisat de Combronde venaient tenir leurs assises. (Renseignements donnés par M. le président Tailhand).

(4) Suivant des fouilles faites par M. Dutour, en 1759, cette pierre serait enterrée d'environ 66 centimètres.

aujourd'hui dans la maçonnerie d'une petite écurie. Vers le milieu du siècle dernier, le journal de Trévoux en a donné une description (1).

L'imagination est vraiment effrayée à la vue de semblables masses; on se demande comment des peuples, dans l'enfance de la civilisation, ont pu transporter souvent de fort loin, et sans le secours de machines compliquées, des pierres brutes, d'un volume et d'un poids aussi énormes;

2° Près du Puy-de-la-Poix, à 100 mètres environ de la route de Lyon, sur la gauche du chemin de Beaulieu, celle qui y existe a deux mètres 70 cent. de hauteur. M. Ledru, architecte de la ville de Clermont et du département du Puy-de-Dôme, fit fouiller au pied, en 1826, pensant y trouver les indices d'une pierre tumulaire, on ne trouva que quelques fragments d'ossements de poulets ou de pigeons (2);

3° Près de ce point, sur le Puy-de-la-Poix même, il en existe une qui est renversée;

4° Dans un pré verger, joignant la gauche de la route de Clermont à Issoire, auprès du pont d'Aubière, on en voit une autre de forme triangulaire;

5° Entre les villages de Saillans et de Verrière on en voit une autre;

6° Entre Champeix et Ludesse, il en existe une en grès (Arkose), d'un mètre de diamètre et d'environ quatre mètres d'élévation au-dessus du sol;

7° On en peut encore voir d'autres à Saint-Genès-du-Retz, près du village;

(1) Guettard en a parlé dans le même temps à l'Académie des sciences (V. les *Mémoires* de cette Académie, t. 12, p. 240.)

(2) Voyez pl. 2, fig. 2.

8° Entre Besse et le lac de Chambon;

9° Sur le chemin de Thedde à Saint-Genès-Champanelle (1);

10° A une petite distance de cette dernière, sur la gauche du chemin de Chatras à Beaune;

11° Près de Châteauneuf, au-dessus de Saint-Nectaire, au lieu appelé la *Fichade*;

12° Enfin dans le hameau de Villars, à l'ouest et près de Clermont.

Ces quatre dernières sont surmontées de croix en fer.

La destination de ces monuments nous est à peu près inconnue; l'opinion est incertaine à ce sujet. Les prêtres gaulois, les *Druides*, que César et Cicéron appelaient les maîtres de la science et de la sagesse, plaçant sous leur empire exclusif tout ce qui tenait à la religion, aux lois, à l'histoire, n'écrivaient rien et ne laissaient rien écrire; de sorte que l'on ne peut remonter, pour la première civilisation de nos pères, qu'à l'époque où les Romains envoyèrent des garnisons et fondèrent de grands établissements dans plusieurs parties des Gaules. On présume, suivant quelques antiquaires, que ces pierres levées ont servi de signaux ou d'idoles, regardées comme l'emblème de la divinité. Suivant d'autres, elles auraient été destinées à honorer des dépouilles mortelles ou érigées en mémoire d'un événement important, comme une bataille, une victoire, un traité entre deux tribus. Dulaure soutient que ce sont des *pierres limitantes*, des pierres en l'honneur du dieu *Marck* (le dieu *Terme* des Latins). Il dit les avoir trouvées indiquées dans des chartes des onzième et douzième siècles, sous les noms de *Petra erecta*, de *Saxum erectum*, etc. D'autres auteurs ont avancé qu'elles

(1) Voyez pl. 2, fig. 1re.

se trouvent presque toujours auprès de Tumulus. Il n'en est point ainsi dans le département du Puy-de-Dôme, ni même dans les autres parties de l'ancienne Auvergne. Quoiqu'il en soit, on doit les considérer comme ayant eu un caractère tout à la fois religieux, civil et militaire.

Comme ces monuments étaient les plus simples, ils étaient aussi les plus nombreux de l'époque celtique, de même que les *Dolmens* dont nous parlerons bientôt; on en fit bon marché, lorsque le christianisme vint planter la croix sur le sol des Gaules. Les efforts des Romains ne parvinrent pas à détruire entièrement le culte des Druides, puisque nous voyons que long-temps après l'introduction du christianisme ils étaient encore l'objet d'un culte superstitieux, aussi ces monuments ont-ils été sérieusement signalés dans plusieurs conciles. On trouve dans un canon du concile d'Arles, tenu vers 452:

« Si des infidèles allument des flambeaux ou révèrent » des arbres, des pierres ou des fontaines, et que l'évê- » que néglige d'abolir cet usage dans son diocèse, il » doit savoir qu'il est coupable de sacrilège. »

En 549, le roi Childebert publia, à la sollicitation des évêques, cette constitution:

« Nous ordonnons que quiconque ayant été averti » qu'il y a, dans son champ, des idoles consacrées au » démon ne les aura pas ôtées, ou aura empêché les » évêques de les briser, soit obligé de donner caution » et comparaître devant nous, afin que nous vengions » l'injure faite à Dieu. »

Le vingt-deuxième canon du concile tenu à Tours, en 567, enjoint aux pasteurs « de chasser de l'Eglise tous » ceux qu'ils verront faire, devant *certaines pierres*, des » choses qui n'ont pas de rapport aux cérémonies de » l'Egise. »

Le concile de Nantes, tenu dans le septième siècle, ordonne d'enfouir profondément ces pierres, pour qu'elles ne puissent jamais être retrouvées. Toutes ces sévères recommandations ne détruisirent pas les abus; ils existaient encore au neuvième siècle, ainsi que le prouvent les capitulaires de Charlemagne. « A l'égard des arbres, » *des pierres* ou des fontaines, y est-il dit, où quelques » insensés vont allumer des chandelles et pratiquer d'autres » superstitions, nous ordonnons que cet usage soit » aboli; que celui qui, suffisamment averti, ne ferait » pas disparaître de son champ les simulacres qui y sont » dressés, ou qui s'opposeront à ceux qui auraient reçu » l'ordre de les détruire, soit traité comme sacrilège. »

Pour faire cesser cet ancien respect religieux, pour effacer, autant que possible, l'impression de l'antique idolâtrie, on s'est particulièrement occupé, dans le moyen-âge, à faire surmonter les *menhirs* de croix de pierre ou de fer, ainsi que nous les voyons pour la plupart aujourd'hui.

Pierres branlantes.

Les *Pierres branlantes* sont formées, comme le nom l'indique, de deux blocs de rochers posés l'un sur l'autre et si bien équilibrés que le moindre choc suffit quelquefois pour imprimer au bloc supérieur une oscillation sensible. Il est bien démontré aujourd'hui aux antiquaires que ces monuments ne sont point en général l'effet d'un jeu de la nature ou du hasard; ils ont été évidemment érigés par la main des hommes et l'usage en a été à peu près général sur le globe : on en trouve chez toutes les nations. Les Druides s'en servaient pour tirer des augures, pour connaître les secrets des oracles ou pour

chercher la culpabilité des accusés, ou encore en leur donnant, par une frauduleuse adresse, un mouvement à leur gré, les prêtres réveillaient des sentiments de terreur et de respect dans le cœur des populations. A peu d'exception près tous ces monuments portaient un caractère religieux.

On en connaît jusqu'ici six ou sept dans le département du Puy-de-Dôme.

1° Un peu au-dessous de la voie romaine qui conduit à Gelle, à côté et à environ deux cents mètres du hameau de Mont-la-Côte, commune de Gelle, il en existe une connue dans le pays sous le nom de *Roche-branlaire.* Dulaure en parle dans un mémoire inséré dans le tome 12, page 75 des *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

« C'est, dit-il, une énorme masse de granit tellement » en équilibre sur une moins considérable, qu'en la » poussant avec la main à son extrémité occidentale on » lui imprime un mouvement de bascule très-perceptible. La force de cinquante hommes ne rendrait pas » ses oscillations plus grandes que celle d'un enfant; » elle est si inclinée sur son extrémité orientale qu'on » dirait que, cédant au moindre effort, elle va se précipiter dans le vallon de Sey, qu'elle domine. Cette » masse de granit a environ sept mètres de longueur; » elle est couverte de lichen Il en est tombé plusieurs » éclats et d'autres qui menacent de s'en détacher lui » feront probablement perdre son équilibre.

» Les habitants du voisinage attachent à cette pierre » quelque idée religieuse. C'est, disent-ils, la Vierge qui, » en filant sa quenouille, l'apporta de fort loin dans son » tablier et la posa telle qu'on la voit aujourd'hui. »

Depuis l'époque où Dulaure écrivait, le monument de

Mont-la-Côte n'a rien perdu de son caractère, et résistera encore aux injures du temps pendant un grand nombre de siècles (1);

2° A l'est et au-dessus de la ville de Thiers, sur la cime du coteau qui domine la rive droite de la Durole (2), parmi plusieurs pierres qui paraissent monumentales, il en existe une qu'on nomme la *Pierre qui danse.* Dulaure en parle aussi dans le mémoire que nous venons de citer;

3° Entre Rochefort et la montagne de la Roche-Sanadoire, sur la droite du vallon, au-dessus du domaine appelé *chez Barrat*, une autre pierre branlante est appelée *Roche-de-Deveix*; sa forme est allongée; elle porte sur une pierre de bout. Ce monument, qui a attiré aussi l'attention de notre savant compatriote Dulaure, a 7 mètres 33 cent. de longueur 2 mèt. 66 cent. d'épaisseur et 5 mèt. 40c de hauteur, en y comprenant le rocher qui lui sert de base.

« Sa partie supérieure, dit Dulaure, est beaucoup » plus large que la partie inférieure, et la partie qui est » en contact avec sa base est si étroite qu'au premier » abord on croit que le moindre effort suffirait pour » la renverser et la faire couler dans le vallon.

» Si l'on considère cette masse, dit Dulaure, dans le » mémoire cité, page 87 sur sa face méridionale, du côté » du vallon qu'elle domine, on est rassuré sur la solidité » de son assiette. La ligne de contact, entre la pierre » supportante et la pierre supportée, se présente sur cette

(1) Voyez pl. 3, fig. 5.

(2) Nous avons placé par erreur sur notre *Carte monumentale* cette pierre branlante, à gauche de la rivière de Durole.

» face environ cinq fois plus longue que sur la pre-
» mière face.

» On remarque tout autour, et dans les parties qui » avoisinent sa base, des échancrures évidemment faites » par la main des hommes, dans le dessein de la mettre » en équilibre et de lui procurer des balancements.

» En se posant vers la pointe orientale, une secousse » légère faite avec l'épaule ou même avec la main lui » imprime un mouvement de bascule; alors cette masse » suspendue, abandonnée à elle-même, éprouve des ba- » lancemenls très-sensibles, qui durent une douzaine » de secondes.

» Cette pierre est isolée; aucun autre monument sem- » blable ne l'environne; aucune tradition ne s'est con- » servée sur son ancienne destination. »

4° A l'est et près d'Ollois, à deux ou trois cents mètres de la croix de *Cézeire*, dans la même direction, on voit celle que nous avons représentée sur notre planche 2, fig. 6.

5° Au sud et à peu près à deux kilomètres de cette dernière, au terroir de *Teissonnière*, il en existe une autre; mais il faut en convenir, quoique balançant facilement, ces deux monuments paraissent un peu trop naturels ou accidentels pour ne pas prêter à une contestation.

6° A l'ouest des bois de Combronde, au-dessus de l'ancien couvent de Chavanon, sur le penchant ouest du principal monticule du bois de Reure, il en existe une de nature granitique, connue sous les noms de *Roche-Romaine* et de *Cœur-Balant*. Sa longueur est de 2 mèt. 70 cent. et sa largeur de 2 mètres. La plus légère impulsion suffit pour la mettre en mouvement (1).

(1) voyez pl. 2, fig. 5.

Cette belle roche se trouvant au milieu d'un bois taillis serait très-difficile à découvrir sans des indications précises. Après avoir dépassé, dans le hameau de Bélage, la maison placée à droite du chemin principal, du même côté, un petit sentier conduit au bois de Reure et à peu près à une centaine de mètres de la roche. On laisse le sentier à gauche, après avoir dépassé d'une centaine de mètres le monticule pour se diriger à droite sur le versant ouest, la roche n'est éloignée du sommet du monticule que d'environ cent mètres.

Sur la plateforme du monticule des masses de granit semblent avoir servi à d'autres monuments druidiques. Une roche branlante paraît avoir existé à l'ouest, un dolmen au sud-ouest et à l'est d'autres roches paraissent disposées pour des cérémonies druidiques.

7° Au sud-est et à un ou deux kilomètres du château de Sémier, au-dessus de Billom, existe une autre belle roche branlante.

Dans la partie granitique du département du Puy-de-Dôme, on connaît plusieurs rochers surmontés d'autres rochers qu'on pourrait prendre pour des pierres branlantes, mais il ne faut les considérer, selon nous, que comme des effets du hasard. Auprès du hameau de l'Etang, entre Durtol et Chanat, on en voit un assez singulièrement posé, connu dans le pays sous le nom de *Rei de la Pila*, Roi de la Pile. Nous l'avons néanmoins fait figurer sur notre carte monumentale (1).

On peut en voir un autre sur le chemin de Ceyrat à Saint-Genès-Champanelle, et d'autres dans le parc du château de Theix, sur le puy de Préchonnet, au-dessus de Billom, sur le chemin d'Eglise-Neuve, etc.

(1) Voyez pl. 1re, case C, 4.

Dolmens, Mallus ou Autels druidiques.

Il existe des *Dolmens* ou *Autels druidiques* de deux sortes, toujours construits dans un goût de simplicité barbare, aucune des conditions de l'art, mais cependant groupés d'après des lois qui paraissent constantes et qui font reconnaître, par leur similitude, qu'une même pensée a présidée à leur exécution. Les premiers sont composés d'une plateforme, soutenue horizontalement par des blocs verticaux, dont le nombre varie, mais toujours disposés de manière à présenter des formes à peu près semblables. Les seconds consistent en une table inclinée, dont un des bouts est soulevé sur des piliers, tandis que l'autre repose immédiatement sur le sol; ces derniers sont appelés Demi-Dolmens.

L'étymologie du nom celtique de ces monuments *dol* table et *men* pierre, exprime aussi très-bien la manière dont ils sont disposés. Ils affectent le plus souvent une forme carrée, un peu allongée, ouverte de toutes faces. Les plus compliqués offrent seulement une ouverture sur l'un des petits côtés et presque toujours à l'est.

Jusqu'ici l'opinion n'est pas fixée d'une manière bien satisfaisante sur la destination de ces monuments. Néanmoins il est généralement admis qu'ils ont dû servir d'autels, où les Druides, couronnés de chêne, procédaient à leurs sanglants sacrifices, à la clarté douteuse de la lune, ou à la pâle lumière des flambeaux (1). Quel-

(1) Les Druides qui acceptèrent l'idolâtrie des Arvernes, à la condition d'en être les ministres, avaient, à ce que l'on suppose, deux colléges considérables dans le haut et dans le bas pays. Celui du bas pays se trouvait sur la rive droite de l'Allier, dans un bois s'étendant depuis le village de Dallet jusqu'à Mirefleurs. Un terroir de cette lo-

ques auteurs ont pensé que ce sont des autels funèbres, des désignations de lieux sacrés, près desquels les Druides se faisaient inhumer; d'autres, que c'était sur les tables de ces *Dolmens* que les guerriers élevaient et proclamaient les chefs qu'ils s'étaient choisis. En général, on leur reconnaît un caractère qui se rapproche toujours de la puissance créatrice de ce monde..

La complication de ces monuments les rendant plus importants et plus visibles que les premiers dont nous avons parlé, a dû hâter leur destruction ou être une des grandes causes de leur anéantissement par les ordonnances et les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs.

Quoique placés à des aspects sauvages, dans les profondeurs les plus reculées des forêts vierges, sur des montagnes le plus souvent d'un difficile accès, l'esprit inquiet et les exigences des religions ennemies savaient toujours les découvrir et les renverser.

On ne voit pas en Auvergne qu'ils suivent un ordre de division géographique, aucun d'eux ne semble, comme dans d'autres contrées, être placé dans un centre commun.

1° Notre plus beau *Dolmen* existe à Saint-Nectaire, au-dessus de l'établissement thermal de M. Boëtte, sur un terrain appelé Pernay; la table de granit a à peu près quatre mètres de longueur, 2m 35 de largeur et environ 0,70c d'épaisseur (1).

2° Sur la route de Saint-Amant-Roche-Savine à Ambert, au-dessous du village de Boissière, à trois kilomè-

calité porte encore le nom de *Drus*. —La ville d'Issoire, qui possédait une école célèbre sous la domination romaine, et même bien postérieurement, passe pour avoir été, pendant l'ère celtique, un séminaire de Druides.

(1) Voyez pl. 3, fig. 1re.

tres d'Ambert, il en existe un, également en granit, sur la gauche, et à 70 ou 80 mètres de la route. La pierre principale de ce *Dolmen*, celle qui recouvre les supports a quatre mètres de longueur sur deux et demi de largeur. Il est cité dans l'ouvrage sur les *Monuments celtiques* de M. Cambry, page 233.

3° A un kilomètre de Dore-l'Eglise, au sud-ouest, et à trois kilomètres d'Arlanc, arrondissement d'Ambert, il en existe un très-beau, élevé, à ce que l'on dit, sur un amas de grosses pierres.

4° On en voit un autre à Coteuge, au-dessous de Jonnas;

5° M. Cambry parle encore d'un autre *Dolmen*, qui a été mal à propos considéré jusqu'à ce jour comme un *Cromleck* ou enceinte de pierres. Il existe au sommet d'un monticule, près des hameaux d'Unsac et d'Escondaïa, au sud et près de Saint-Gervasy, arrondissement d'Issoire. Ce monument, le plus compliqué de nos *Dolmens*, est connu dans le pays sous le nom de *Grotte-aux-Fées*; il pourrait bien avoir fait partie d'une allée couverte. Il est composé de huit pierres formant une enceinte ouverte sur un des petits côtés. Sa plus grande longueur est de quatre mètres, sa largeur, dans le bas, de 2^{m} 40^{c}, et dans le haut de 1^{m} 65^{c}; il est découvert aujourd'hui. Les pierres qui servaient à la couverture sont gisantes à côté. Nous en donnons un dessin, que nous devons à la complaisance de M. de Lasalle de Buffevent (1).

6° Un *Dolmen* bien conservé, mais qu'il ne nous a pas encore été possible de découvrir, existerait aussi, suivant M. Cambry, dans les montagnes, entre Sauxillanges et Saint-Germain-l'Herm. Nous devons d'autant plus ajouter foi aux assertions de M. Cambry, que cet auteur

(1) Voyez pl. 3, fig. 3.

tenait ses renseignements sur nos monuments druidiques de M. Besson, minéralogiste distingué et dessinateur habile, qui a exploré avec beaucoup de fruit notre pays.

7° Dans la prairie des Sailles, entre les eaux minérales de Saint-Nectaire du haut et Saint-Nectaire du bas, on voit toutes les pierres d'un monument de ce genre qui a été renversé par la foudre.

8° Sur la montagne de Châteauneuf, connue aussi sous le nom de *Mont-Cornador*, il s'en trouve un dont la table, très-vaste, n'est supportée que d'un côté par deux pierres. On ne doit considérer celui-ci que comme un *demi-dolmen*.

9° M. l'abbé Croizet, curé de Neschers, nous a donné l'indication d'un autre *demi-Dolmen*, existant entre Saint-Nectaire et le hameau de Farges.

10° Près du hameau de Chazous, à l'ouest et près de Montaigut-le-Blanc, on en voit un bien complet, à ce que l'on nous a assuré.

11° Près de Clermont, à l'ouest du puy de Crouël, dans les vignes, entre ce puy et le chemin d'Herbet à Cournon, on peut en voir un autre en beau granit blanc, qui n'a été renversé que depuis peu d'années.

Il n'y a pas long-temps encore qu'on en voyait un très-beau à Mauzac près de Riom; mais il n'en reste pas la moindre trace aujourd'hui.

Dans beaucoup de localités on trouve de grosses et larges pierres, de nature étrangère au sol sur lequel elles reposent et qui portent le nom de pierres druidiques; ce sont en général des débris de *Dolmens*, comme celle que l'on voit à la côte de Bourrassol, sur la gauche de la route de Clermont à Riom, celle qui existe dans le cimetière de Saint-Priest-Bramefant, près de Randan. Celle placée en face de l'entrée de l'église de Saillans, canton

de Viverols et la grande pierre que l'on trouve au-delà de Saint-Sauves, près du hameau de Méjanesses, sur la gauche de la route et sur le bord d'un petit chemin conduisant à La Tour-Saint-Pardoux, en sont aussi. Sur le plateau d'une montagne nommée *Mercuro*, près de Saint-Nectaire, il en existe plusieurs.

On ne connaît pas en Auvergne de *Trilithes* ou *Lichavens*, espèce d'autels d'oblation composés de trois pierres, dont deux verticales, en supportent une troisième placée horizontalement, de manière à figurer une porte.

Avec une grande somme de bonne volonté on pourrait signaler de ces autres monuments celtiques, connus sous le nom de *Pierres-posées* et ayant eu la même destination que les *Menhirs*; car, dans nos montagnes granitiques, de même que sur plusieurs de nos vastes plateaux basaltiques, il n'est pas rare de rencontrer de gros blocs de pierre simplement posés sur le sol, et qui y ont été évidemment placés par la main des hommes. Nous en connaissons plusieurs qui nous ont même été signalés comme des monuments druidiques; mais comme nous n'adoptons pas facilement les prétendues traditions locales qui ne sont ordinairement que l'écho populaire et inintelligent d'une assertion archéologique de fraîche date, plus patriotique qu'éclairée, nous ne voulons pas les indiquer, persuadé que la dénomination de *pierres posées*, dans le sens que lui donne M. de Caumont, ne leur convient pas.

Nous possédons dans quelques localités des lieux appelés *Temples des Druides*, comme par exemple au-dessus de Châteldon, entre les hameaux de Chez-le-Voisin et de Marioton, où il existe un amas de grosses pierres. Il est probable que ces noms ont été donnés à ces localités par l'existence de Dolmens qui ont disparus.

Allées couvertes ou Grottes aux Fées.

Les Allées couvertes sont des espèces de galeries formées par de grosses pierres brutes et contiguës, rangées verticalement sur deux lignes et supportant plusieurs tables horizontales, formant toiture; de distance en distance d'autres grosses pierres forment des cloisons et divisent le monument en plusieurs compartiments. Leur destination a été la même, à ce que l'on croit, que celle des *Dolmens*.

Nous ne possédons, au moins de connu jusqu'ici, qu'un seul de ces monuments; il est situé à l'est et près du hameau de Cournol, commune d'Ollois, terroir de la *Grotta*. Sa longueur est de onze mètres sur un peu plus de quatre mètres de largeur, et à peu près deux mètres de hauteur. L'ouverture est à l'est; il est formé par deux pierres posées sur champ qui ne sont pas recouvertes; plus loin le monument s'élargit des deux côtés, et une grande table en trachyte (1) est placée horizontalement sur d'autres pierres de nature granitique. En arrière de cette table il en existe une autre formant comme un second dolmen. La partie postérieure du côté de l'ouest a pu être une quatrième grotte, aujourd'hui c'est une petite motte de grosses et de petites pierres et de terre, semblable à un petit Tumulus recouvert par une troisième grande table en granit (2).

(1) De la part des Celtes tout étonne. La construction de leurs monuments offre des choses si extraordinaires qu'il est difficile de s'en rendre compte. Dans celui-ci, par exemple, comment comprendre que la pierre énorme qui recouvre la seconde case de ce monument ait été apportée des montagnes du Mont-Dore à plus de 12 ou 15 kilomètres, et par des chemins d'une difficulté incroyable.

(2) Voyez pl. 2, fig. 7.

M. de Caumont donne, dans son cours d'antiquités monumentales (t. 1er pl. 2, n° 4), la figure d'un monument analogue.

Nous n'avons pas dans le département du Puy-de-Dôme de ces autres monuments, connus sous le nom de *Cromlecks*, ou enceintes de pierres, monuments composés de grosses pierres posées et rangées circulairement. On ne peut pas donner ce nom à l'assemblage de pierres du hameau d'Unsac, près de Saint-Gervasy, ce n'est qu'un *Dolmen* ou une petite Allée couverte, ainsi que nous l'avons dit.

Nous ne possédons pas non plus, au moins à notre connaissance personnelle, d'*Alignement druidique et de pierres groupées;* nous n'avons jamais ouï dire qu'il existât dans notre province de gros rochers granitiques ou basaltiques affectant un alignement véritable, ou un arrangement ayant pu servir de cours de justice aux Druides, rappelant leurs cérémonies religieuses ou distinguant un cimetière, où reposent des guerriers illustres, tués en combattant.

Roches des Fées.

Les roches isolées et élevées naturellement, ou par la main des hommes, mais avec des formes bizarres, excitaient aussi l'étonnement des Gaulois et étaient pour eux un objet de vénération auquel ils attachaient des idées superstitieuses qui ont été conservées dans le moyen-âge. Nous en avons quelques exemples en Auvergne.

A la Bourboule, au-dessous de Murat-le-Quaire et près du Mont-Dore, une *Roche des Fées* attire l'attention des personnes qui visitent les eaux minérales de cette localité. C'est un rocher de granit, situé à une petite

distance de la Bourboule près de la Dordogne. M. Lecoq, qui l'a décrit dans son ouvrage sur le Mont-Dore, nous dit : « La surface de ce rocher est plate et légèrement inclinée du côté opposé à la Dordogne. Sa plus grande largeur est d'environ quatorze mètres ; elle présente quelques cavités arrondies et peu profondes, dont une est plus grande que les autres. Plusieurs filons traversent cette grande masse pierreuse, les uns en quartz font saillie au-dessus, parce que plus durs que le granit, ce dernier s'est décomposé, tandis qu'ils ont résisté. D'autres, formés d'une roche moins dure que celle qui la renferme, ont été détruits à leur surface, et loin de former des affleurements, donnent naissance à des lignes en creux qui s'entrecroisent et divisent la surface du rocher en polyèdres inégaux et très-irréguliers..... Les cavités que l'on aperçoit sur la surface du rocher sont attribuées à des Fées. Des Fées, dit-il, suivant le récit que font les gens du pays, habitaient autrefois la Bourboule et avaient pris ce pays sous leur protection ; elles étaient bonnes, aimables et avaient rendu de grands services ; elles avaient coupé le rocher afin de donner issue aux eaux que cette digue retenait captives et qui formait un lac de la Bourboule. Par ce moyen, la vallée devint cultivable ; on y établit de belles prairies, et les eaux thermales qui se perdaient dans le lac devinrent visibles et furent recueillies. Elles apprirent aux habitants leurs propriétés, et l'on assure même qu'elles y prirent des bains. Outre ces bienfaits, elles protégeaient les environs contre les incursions d'Aimérigot, qui occupait, au quatorzième siècle, le château de la Roche-Vendeix et qui étendait partout ses ravages. »

« Aimérigot, gêné par la présence de ces bonnes Fées, avait tenté plusieurs fois de les déloger, afin d'exercer

ses brigandages sans contrainte; mais les Fées avaient jusque-là déjoué ses projets. Un jour cependant, en mémoire d'un événement heureux que l'on ne raconte pas, les Fées, retirées sur leur rocher, chantaient en buvant de la bière, et mangeant une omelette, Aimérigot, qui les aperçut de Vendeix, vint en diligence et les surprit; il s'empara du local qui était divisé en deux parties. L'une antérieure formait salon. On y voit encore une espèce de canapé ou de banc taillé dans le rocher, ainsi que la base de la cloison qui séparait le salon de la cuisine (et qui est formée par la saillie d'un filon de quartz). Les Fées, qui étaient alors dans leur cuisine, n'eurent que le temps de s'échapper par des procédés qui leur étaient connus et abandonnèrent définitivement le pays. Elles voulurent pourtant y laisser un souvenir de leur séjour. La poile et les verres dont elles se servaient ont laissé, par leur volonté, des empreintes sur le roc; elles sont dispersées à sa surface. Ce sont ces cavités dont nous avons parlé et qui sont pleines d'eau après les pluies. Il y a quatre ou cinq de ces empreintes, ce qui peut faire supposer que ces dames étaient en nombre égal; cependant, en examinant avec soin la surface de granit, on y trouve que deux empreintes de pieds extrêmement petits, nombre qui n'est pas en rapport avec celui des verres, à moins d'admettre que, par coquetterie, ces dames n'aient chargé celle qui avait les plus jolis pieds d'en laisser l'empreinte aux recherches de la postérité. »

Au sud-est et près de Job, arrondissement d'Ambert, entre ce village et le hameau de La Forie, dans un ravin profond, se trouve une roche granitique gigantesque, connue sous le nom de *Roche de la Vorpie*, sur laquelle les Fées ont aussi un temple et opèrent des miracles. On vous raconte avec le plus grand sang-froid et une con-

viction qu'on serait coupable de chercher à détruire, tant elle est de bonne foi, qu'à de certaines époques de l'année on entend, dans le milieu de la nuit, les chants très-harmonieux d'une bergère filant sa quenouille au sommet de la roche.

Pierre des Fées.

A à peu près 1,000 à 1,200 mètres de Billom, en remontant à droite le petit ruisseau des Murolles, on voit une grosse pierre qui porte le nom de *Pierre des Fées*, et sur laquelle on remarque des cavités qui paraissent être faites de main d'homme.

Temple des Fées.

A côté de Ludesse, au-dessus de Champeix, on donne le nom de *Temple des Fées* à des restes de constructions qui sont tout à fait de l'époque gallo-romaine; nous y reviendrons.

Nous pourrions encore dire ici que le coteau de Montjuzet (*Mons Jovis*), au nord-ouest et près de Clermont, supportait un temple consacré à Jupiter et servi par des femmes qu'on nommaient *Fées*, *Folles* ou *Fades*; mais ce temple, appartenant plus particulièrement à l'ère Gallo-romaine; nous en parlerons au chapitre suivant.

Grottes Gauloises ou Grottes des Fées.

Dans beaucoup de localités, sur plusieurs montagnes volcaniques, comme au-dessus du hameau de Corent, à Lautenge, entre Ollois et Saint-Nectaire, au Mont-Cornador, etc., il existe des grottes de l'époque gauloise, où l'on croit que des Fées ont résidé.

La grotte de Châteauneuf ou du Mont-Cornador, près de Saint-Nectaire, par exemple, dans laquelle on voit encore des espèces d'anneaux taillés dans la roche, pourrait bien avoir servi de prison ou de cachot du temps des Gaulois ou aux moines dans le moyen-âge ; les anneaux dont nous parlons semblent avoir été destinés à soutenir des liens pour garotter des captifs ou des victimes.

La grotte du puy de Corent, divisée en plusieurs pièces, a servi dans le moyen-âge ; il est facile de s'en convaincre par la maçonnerie de la porte et des fenêtres.

Au puy de Préchonnet on trouve une grotte, connue des habitants sous le nom de *Grotte des Fées*, et l'on vous fait remarquer qu'elle est toujours pleine de chauve-souris. La tradition suivante rapportée dans une notice sur le puy de Préchonnet, par M. l'abbé Cohadon, insérée dans le tome 2, page 199 des *Tablettes historiques de l'Auvergne*, doit trouver place ici :

« Les Fées vivaient depuis long-temps heureuses sur » leur Mont-Hospitalier. Elles régnaient en souveraines » sur la contrée, qu'elles comblaient de dons et de bien- » faits. Elles étaient chéries, bénies et adorées ; elles » guérissaient tous les maux ; elles présidaient aux nais- » sances, aux alliances conjugales, rien ne se faisait que » sous leurs auspices ; jamais on ne recourut en vain à » leurs baguettes magiques. Un seul instant les perdit. » Humiliées de voir leur riant Préchonnet dominé par » le superbe Puy-de-Dôme, elles osèrent conspirer con- » tre le mont gigantesque ; elles tinrent conseil et de- » mandèrent qu'un nouvel effort de la nature vînt abaisser » l'un, en le bouleversant, et ajouter à l'autre, en élar- » gissant ses flancs, en exhaussant sa tête jusqu'au ni- » veau des plus hautes montagnes. Vœu téméraire ! Elles » furent changées en chauve-souris et condamnées à ex-

» pier à jamais, sur le lieu même de leur faute, l'indis-
» crétion d'un désir bien pardonnable, s'il n'avait été
» dicté par l'orgueil et l'envie. »

Nous pouvons ajouter encore que Belleforet, dans sa *Cosmographie*, *t.* 1, *p.* 225, parle de grottes ou de routes souterraines qui auraient existé près du domaine de Gergovia, à la base sud de la montagne de ce nom :

« On voit, dit-il, des voûtes souterraines par lesquelles
» on pourrait aller plus d'une lieue par sous-terre, mais
» avec clarté, là où à présent (1575) on ne saurait tra-
» verser, à cause que l'eau y dégoûte du haut du roc, et
» c'est là que l'on tient que César était campé, et lequel
» avait fait faire cette ouverture souterraine à chaux et
» à sable, soit pour envoyer de nuit et secrètement quel-
» ques fantassins faire quelques algarades aux Gaulois,
» ou pour donner des avertissements les uns Romains aux
» autres. On a creusé en ce lieu ainsi fait, et on y a trouvé
» des médailles avec diverses effigies de bêtes, qui fait
» penser que ce lieu était déjà ainsi creusé avant que
» César y campât. »

Nous croyons ces renseignements tout à fait inexacts. Nous n'avons ni vu ni entendu parler de ces voûtes.

Fontaines des Fées.

Nous avons aussi à Saint-Floret, à Besse, etc., des fontaines pour lesquelles des populations villageoises conservent encore des superstitions gauloises, et dans les effets médicaux des eaux desquelles les Fées jouent toujours le premier rôle.

Rond des Fées.

Sur le territoire de la commune de Saint-Silvestre, dans les bois de Randan, au nord-est et à 6 ou 7 kilomètres du village de Randan, il existe, dans un bas-fonds, un emplacement portant le nom de *Rond des Fées* et où l'on assure que des Fées se réunissent chaque nuit et répondent aux personnes qui s'y transportent pour les interroger.

Chemin de la Fée.

Sur la rive droite de la Couse, au sud-ouest et près de Montaigut-le-Blanc, une route creusée dans le granit, route qui pourrait bien ne dater que du moyen-âge, porte néanmoins dans le pays le nom de *Chami de la Fade*, chemin de la Fée.

Suquet de la Fachineire.

Dans nos montagnes on trouve aussi des tertres, des monticules, auxquels sont attachés des idées superstitieuses. Par exemple, entre le puy de Pourcharet et le puy de Montillet (chaîne du Puy-de-Dôme), il existe une petite montagne appelée, en patois, *Suquet de la Fachineire* (Petitemontagne de la Fée). Les bergers vous disent qu'il n'est pas prudent de tenir les troupeaux sur cette montagne après le coucher du soleil, qu'ils y sont fascinés, ensorcelés.

Cavités druidiques sur des rochers.

Nous ne saurions véritablement à quoi attribuer les cavités que l'on aperçoit dans nos montagnes, à la sur-

face de beaucoup de roches granitiques ou basaltiques très-dures, si, comme le croient quelques antiquaires, on ne devait pas penser que des populations, non encore civilisées ont dû les creuser pour des usages de la vie.

Plusieurs de ces cavités semblent positivement ne pas être le résultat de l'action chimique de l'air et des eaux pluviales qui aurait opéré pendant un immense espace de temps. On en voit sur la roche des Fées à la Bourboule près le Mont-Dore, sur la pierre des Fées, dont nous avons parlé page 28, sur le plateau basaltique du Broc près d'Issoire, dans les montagnes granitiques près d'Ollois, dans celles près de Saint-Nectaire, etc.

Habitations gauloises.

Il est généralement reconnu que les Gaulois n'avaient point de villes proprement dites avant la conquête des Romains. Leurs habitations étaient éparses en temps de paix et aglomérées en temps de guerre. Ils ont eu, en Auvergne, sur différents points, des stations dont nous parlerons dans un instant.

Quelques antiquaires, et notamment notre respectable ami l'abbé Croizet, curé de Neschers, considèrent comme des habitations gauloises les restes de constructions que l'on voit à Saint-Nectaire, près du grand Dolmen au nord-est et formant une enceinte carrée, comprenant douze chambres, six d'un côté et six de l'autre, donnant toutes sur un étroit corridor commun, qui traverse toute l'enceinte. Ces constructions, comme presque toutes celles que nous attribuons en Auvergne aux Gaulois, ont peu de rapport, à ce que nous dit Strabon (liv. 4). « Les maisons gauloises étaient rondes, construites d'après un même système, avec des poteaux et des claies, garnies inté-

rieurement de cloisons en terre et en tout en rappor avec la simplicité des mœurs du temps. »

Ces maisons différaient de dimension, car on sait aussi qu'il fallait des logements vastes pour les Gaulois riches qui avaient toujours près d'eux leurs écuyers, leurs chevaux et un grand attirail.

Nous serions assez tenté d'indiquer, comme emplacement de très-anciennes maisons gauloises, ces lignes de cavités rondes que l'on observe à la base de plusieurs montagnes de la chaîne des Monts-Dore et des Monts-Dôme, comme par exemple celles qui existent près de la base ouest du Puy de la Toupe, à côté de Randanne.

A la montagne de la Jarrige, située entre les montagnes du Mont-Dore et la ville de La Tour, près de la Cabane de Lacoste et plus à l'est de ce point, on voit des restes d'anciennes habitations en pierres sèches, que l'on peut très-bien, ce nous semble, attribuer aux Gaulois, quoique dans le premier de ces emplacements un lieu porte le nom d'*Eglise*, et un autre le nom de *Cimetière*.

Sur la droite de la route de Clermont à Bort, entre Saint-Sauves et Tauves, près du hameau de Méjannès, on voit encore un de ces points qui ont dû servir de centre de réunions pour les vieux habitants de l'Auvergne, dans les moments d'invasion. Des cases comme dans le camp des Chazaloux sont formées par des murs en pierres sèches. Le lieu porte le nom de *Cheix*. Les anciens habitants du pays que nous avons consultés, n'ont jamais entendu parler de la destination de ces espèces d'habitations.

Routes.

Les Gaulois qui transportaient leurs denrées et leurs marchandises sur des chevaux et sur des charriots, de-

vaient avoir des routes pour communiquer d'une contrée à l'autre. Il est présumable que les tracés des routes qui existaient dans l'Arvernie, ont dû servir à l'époque Gallo-romaine, qu'ils ont été élargis, pavés et enfin transformés de manière à faire disparaître leur origine gauloise. On ne connaît pas de routes précisément gauloises, en Auvergne.

Camps Gaulois.

Peu de départements peuvent se flatter de posséder des camps ou des stations gauloises aussi bien caractérisés que ceux que l'on peut voir dans le département du Puy-de-Dôme. Nous en avons trois, au moins, qui présentent des dispositions toutes différentes, et un intérêt véritablement attachant. Le Puy-de-Corent que nous considérons comme étant le plus ancien, Gergovia et le camp des Chazaloux ; au besoin, nous pourrions encore citer Randanne et Chanturgue ; nous ne comprendrons pas sous ce nom l'emplacement de la ville, ou de la station de *Beauclair*, situé au nord-ouest de Voingt, au sud, et près de Château-Brun, quoique la tradition rapporte que cette ville de *Beauclair* fut détruite par les Cimbres, lorsqu'ils allèrent en Espagne, après la levée du siége de Gergovia. On n'y a trouvé jusqu'ici que des médailles romaines, et des objets appartenant à l'époque où les Romains étaient en grande relation avec la Gaule.

Camp de Corent.

Il est difficile de rencontrer une localité aussi avantageusement placée pour un *oppidum*, que la montagne de Corent. Il est difficile aussi de trouver une mine plus riche en médailles et en objets d'art gaulois. Il serait im-

possible de décrire tout ce que, à notre connaissance, on a retiré de cette montagne, depuis une trentaine d'années seulement, et cependant personne, avant nous, n'en a jamais rien dit.

Comment comprendre qu'étant si rapprochée de Gergovia (8 kilomètres environ), aucun des auteurs qui se sont occupés si minutieusement de cette dernière place de guerre, ait gardé le silence sur celle de Corent. Legrand d'Aussy, qui interrogeait tous les hommes instruits de son temps pour recueillir les renseignements nécessaires à la composition de son ouvrage. Legrand d'Aussy, qui est allé à ce qu'il paraît sur le plateau de cette montagne, puisqu'il parle de sa culture, des bâtiments qui y ont existés et de sa fontaine qui ne tarit jamais, ne se soit pas aperçu que la terre était jonchée de débris de poterie grossière. Il nous parle du bon vin blanc que produit Corent ; il décrit la partie la plus volcanisée du plateau; il cite même la grotte qui existe au-dessus du village, et ne dit pas un mot de ce que cette montagne a de curieux pour l'archéologie.

Et Dulaure, lui du pays, lui qui avait de fréquentes relations avec les hommes zélés, de son temps, pour l'étude de l'histoire naturelle et des antiquités de l'Auvergne, ne nous parle du Puy-de-Corent que comme d'un volcan intéressant. Il nous paraît démontré que de son temps on ne s'était pas encore aperçu que cette montagne a supporté un *oppidum*, une place de guerre, un camp, ou une station gauloise ; de même que sur le plateau de Gergovia, on y trouve des traces évidentes de l'imitation des objets d'art des Romains. Le lac qui existe sur le plateau, dans la partie nord, a été, suivant nous, pratiqué de main d'homme, pour l'usage des anciens habitants. Dans les moindres fouilles, on découvre très-fré-

quemment, au milieu des débris de l'époque gauloise, des restes de constructions en ciment rouge, des tuiles à rebords et des médailles des empereurs, du commencement du haut empire.

On sait que les villes gauloises étaient, suivant Polybe (liv. 11 de son histoire), un assemblage confus de chaumières éparses çà et là, sans aucune espèce de symétrie, et grossièrement construites en bois et en terre. Une fois détruites, on comprend que ces villes ne laissaient pas long-temps après elles de traces de leur existence ; aussi ne trouve-t-on pas plus à *Corent* qu'à *Gergovia* de traces d'habitations proprement dites, tout ce qui est construction appartient à l'époque gallo-romaine.

Camp de Gergovia.

(Voyez pl. 4.)

La dissertation de M. Ad. Michel, que nous avons insérée dans le tome IV, page 301 *des Tablettes historiques de l'Auvergne*, nous dispense d'entrer ici dans de longs détails sur l'authenticité de cette place de guerre. La question est définitivement jugée. Plus de doute, maintenant, c'est bien là la *Gergovia* dont parle César dans le 7e livre de ses Commentaires, la concordance générale du local est aussi complète que la raison puisse le désirer (1).

Gergovia est une montagne à plateau à peu près uni, d'environ 1,500 mètres de longeur, et 600 de largeur, figurant un parallélogramme rectangle, dont les deux

(1) Les auteurs qui se sont occupés de Gergovia sont nombreux ; les principaux sont : 1o Gabriel Simeoni, florentin, *Description de la Limagne d'Auvergne*, traduite par Antoine Chappuys, 1561 ; 2o Lancelot : 3o L'abbé Lebeuf ; 4o Danville ; 5o De Caylus ; 6o Masson, prieur de Saint-André ; 7o Pasumot ; 8o Legrand d'Aussy ; 9o L'abbé Cortigier ; 10o Dulaure ; 11o Mérimée, etc.

grands côtés regardent le sud et le nord. A tous les aspects la montagne est plus ou moins escarpée, et sur plusieurs points du plateau, notamment au sud et à l'ouest, on aperçoit encore les assises des murs de fortifications et du chemin de ronde que les Gaulois-Arvernes y construisirent pour en faire un *oppidum*, et s'y retrancher avec leurs familles et leurs troupeaux, lorsque les dangers de la guerre les forçaient à quitter leurs maisons. A peu près tout autour, les pierres qui servaient à la muraille supérieure de fortification sont encore en place, et forment un talus, un *agger*, d'à-peu-près 2 mètres de hauteur. Le chemin de ronde dont nous parlons, et que l'on peut suivre autour de la montagne, est toujours horizontal; il varie de largeur, et forme des espèces de petits plateaux aux angles sud-est et sud-ouest. Le plateau est cultivé et traversé du sud au nord par six chemins d'exploitation, qui ont été pris, par quelques auteurs, pour les rues *de la ville gauloise*. Un de ces chemins, le second du côté sud-est du plateau, est appelé par les habitants du voisinage *Viéjove*, voie de Jupiter, ce qui a donné à penser à Audigier, que Jupiter était adoré d'une manière particulière par les habitants de Gergovia.

La partie orientale a été, suivant nous, plus particulièrement occupée par les Gaulois, c'est aussi l'opinion de Pasumot. Cette partie est plus riche en antiquités et en débris de grosse poterie. C'est là aussi que des fouilles, dont nous parlerons bientôt, furent faites en 1755. De ce point les Gaulois dominaient avantageusement, sur la vaste plaine de la Limagne, sur le cours de l'Allier, et pouvaient observer la marche des Romains.

C'est ici le cas d'émettre notre opinion toute entière, sur la première position de César, pour attaquer Gergovia; sur l'emplacement de son petit camp, et sur le point

par où ses troupes sont arrivées aux portes de la ville. Une longue étude des lieux et de nombreuses comparaison de ces lieux avec les descriptions des auteurs qui se sont occupés de cette position militaire, nous ont amené à une manière de voir toute nouvelle.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, dans ce que nous avons écrit en 1836 sur Gergovia, dans le *Guide du voyageur à Clermont et dans les localités les plus remarquables du département du Puy-de-Dôme*, nous croyons que ce n'était ni sur le puy de Monton, comme l'a pensé Pasumot, ni au sud-est de Gergovia, dans l'angle formé par l'Auzon et le ruisseau affluent qui coule entre Jussat et Merdogne, ainsi que l'a écrit Dulaure, ni même sur la montagne du Crest, comme l'a dit M. Mérimée, que se trouvait placé le camp principal de César. C'est à Gondole, à 5 kilomètres à l'est de Gergovia, où il existe un camp romain, portant encore le nom de camp de César (1). De ce camp de Gondole, sur lequel nous reviendrons, lorsque nous décrirons les camps romains, César qui ne voulait pas attaquer Vercingétorix de vive force, et qui pour entreprendre le siége de la place avait besoin des approvisionnements de grains que les Eduens s'étaient chargés de lui amener, était parfaitement placé pour résister aux engagements de cavalerie des Gaulois, et pour observer leurs mouvements. Cette position s'accorde, on ne peut mieux, avec ce qu'il dit : *Que de Gergovia on avait vue sur son camp, mais à une distance telle qu'on ne pouvait se rendre un compte exact de ce qui s'y passait.*

Lorsqu'il fut sur le point d'attaquer les Gaulois, il éprouva le besoin de se rendre maître d'un poste qui lui permit de tenir en respect ses ennemis, dont les coureurs

(1) Voyez pl. 1, lettre A.

venaient continuellement escarmoucher autour de lui dans la plaine. Il s'empara, dans une attaque de nuit, d'une colline qu'il avait remarquée comme étant mal gardée, vis-à-vis de la place, au pied même de la montagne (1). C'est cette colline que nous trouvons au nord-est et à l'angle du plateau de Gergovia (2). De là, il lui était facile d'empêcher les Gaulois d'aller librement au fourrage dans la plaine, et à l'eau dans le lac de Sarlièvе, ou même aux sources qui sourdent abondamment sur le flanc nord de la montagne (3).

La communication de ce petit camp avec le grand camp, ainsi que l'explique César dans ses Commentaires, était plus facile à cet aspect qu'à l'aspect du sud, si l'on croit pouvoir y reconnaître les deux positions. La double tranchée de douze pieds, dont parle César, a pu être facilement pratiquée dans le ravin de Bonneval pour arriver sur le coteau qui borde le lac de Sarlièvе, au sud, et est très-rapproché du camp de Gondole. Sur ce point, de même que sur aucun autre, on n'aperçoit pas la moindre trace de cette double tranchée. Ici ce fait est moins étonnant, car la culture de la vigne a dû le faire promptement disparaître.

La colline que César a remarquée, de son petit camp, dépourvue des troupes Gauloises qui la couvraient les jours précédents, et qui donnait accès à la ville, est, on ne peut mieux reconnaissable sur le flanc nord, au-dessus du lieu appelé *Puy-Blanc*, ou mieux encore entre ce

(1) Cette position ne peut s'appliquer à la montagne de Jussat qui se trouvait derrière la ville.

(2) Voyez pl. 4, lettre B.—Siméoni place ce petit camp sur la montagne du *Crest;* Blaise Vigenère à *Montrognon*; Danville sur le *puy de Monton*; de Caylus sur le *puy de Jussat*; Pasumot et plusieurs autres sur la montagne de la *Roche Blanche*.

(3) Voyez même pl. 4, lettre C.

point et les sources (1). Les auteurs qui placent le petit camp sur le plateau de la *Roche-Blanche*, ne peuvent trouver une position semblable, visible de la partie sud de Gergovia. De Caylus et Pasumot croient reconnaître ce plateau donnant accès à la ville, dans celui qui tient immédiatement à la partie occidentale de Gergovia, par le revers septentrional, dominant le village de Romagnat. Pour arriver à ce plateau, il fallait franchir les hauteurs enant à Gergovia, du côté d' Opme, et là le passage n'a jamais été étroit, ainsi que le dit César.

Il est difficile comme on le voit, d'accorder ces deux savants avec César, qui dit positivement que *des hauteurs de son petit camp, il a remarqué que les Gaulois avaient entièrement déserté la colline*. Du petit camp, si on le plaçait au sud de Gergovia, sur le plateau de la Roche-Blanche, il est impossible d'apercevoir même la colline dont parlent Caylus et Pasumot. Il faut donc adopter notre opinion et placer le petit camp sur la colline de Bonneval, entre le domaine de ce nom et le domaine de Prat. Cette colline, escarpée au sud et à l'ouest, est suffisamment vaste pour contenir aisément, d'abord les deux légions qui s'en emparèrent dans la nuit, puis la plus grande partie des troupes que César avait dans son grand camp, et qu'il y fit passer lorsqu'il fut parvenu à détourner l'attention des Gaulois.

Une remarque très-essentielle à faire, c'est qu'à l'ouest de ce petit camp, précisément en face de Gergovia, il existe des mouvements de terrain pratiqués en étages, qui semblent n'avoir été faits que par la main des hommes, et pour fortifier le devant de la position. Il nous semble voir les troupes de César se développer et battre à grand

(1) Voyez pl. 4, au point D

bruit la campagne ; ses muletiers transformés en soldats, s'efforçant, au sud de la montagne, *en tournant les collines*, de simuler de la cavalerie régulière, et après de longs détours, revenir au rendez-vous commun. César faisant marcher du même côté une légion et la plaçant dans un lieu couvert et boisé, parvenant à y faire porter toutes les forces gauloises, et profitant de ce moment favorable où le camp de ses ennemis est presque abandonné, pour faire marcher ses troupes en détail du grand camp dans le petit ; recommandant particulièrement à ses lieutenants de modérer l'ardeur du soldat, et donnant le signal de l'attaque. Les Eduens, qui se trouvaient faire partie de l'aile droite, prennent un autre chemin, toujours du côté du sud. Au signal, les soldats parviennent au mur de six pieds de haut que les Gaulois avaient construit à mi-cote, sur la longueur de la montagne, pour retarder la première impétuosité de l'attaque, le franchissent et arrivent jusqu'aux murs de la ville, en se rendant maîtres de trois camps.

Pour l'honneur de nos ancêtres, César est obligé de convenir que la partie n'était pas soutenable. Pressés de toutes parts, les Romains sont repoussés avec grande perte. C'est donc aussi au nord que l'attaque a eu lieu, probablement au point où vers le milieu du plateau, on remarque une dépression visible même de Clermont.

Voici ce que nous avions à dire relativement au siége de Gergovia. Il nous reste à entrer dans quelques détails sur les objets que l'on a retirés de cette belle montagne aussi précieuse pour les géologues que pour les archéologues.

Après la soumission des Gaules par les Romains, la Gergovie des Arvernes ne fut point détruite. On doit croire que durant la domination du peuple-roi, ou mieux pendant l'ère gallo-romaine, le plateau de la montagne

qui la supportait, ainsi que le plateau de Corent, servirent encore de stations militaires, car il n'est pas rare d'y trouver, avec des médailles gauloises, des pièces appartenant à des familles consulaires (1) et aux premiers temps de l'empire romain, particulièrement des moyens-bronze de la colonie de Lyon, et plus communément de la colonie de Nîmes, portant d'un côté les têtes adossées d'Auguste et d'Agripa, et de l'autre un crocodile enchaîné à un palmier (2). On trouve aussi dans toutes les fouilles que l'on pratique sur ces deux montagnes, mais plus particulièrement sur celle de Gergovia, des débris de constructions romaines, des vases et des objets de l'époque gallo-romaine. Nous reproduisons ici la lettre que M. de Féligonde écrivait en 1765 à M. Pasumot, pour lui rendre compte des fouilles qui y furent faites en 1755, aux frais de M. le comte de La Tour d'Auvergne et par les soins de la Société littéraire de Clermont :

« Clermont-Ferrand, 15 février 1765.

» La Société ayant résolu, en 1755, de vérifier si on trouverait sur le plateau de *Gergovia* des restes d'édifices, pria M. Garmage, chanoine de Saint-Pierre, de présider

(1) Les médailles d'argent des familles Antonia, Claudia, Consilia, Copronia, Hostilia, Licinia, Maria et Servilia. Celles de la famille Antonia portent ordinairement au revers des enseignes militaires et le chiffre d'une des légions de M. Antoine.

(2) Un fait qui nous semble extrêmement curieux et qui n'a encore attiré l'attention de personne, c'est la grande quantité de quarts et de moitiés de ces dernières monnaies que l'on découvre sur ces deux montagne; nous en possédons plusieurs (voy. pl. 5, fig. 11 et 12). Ce fait ne peut s'expliquer qu'en supposant, vers les premiers siècles de notre ère, un nouveau siége, un blocus de Gergovia et un de Corent, et que pour multiplier le numéraire on a divisé en deux et en quatre les pièces que l'on possédait. Nous ne connaissons de siége à Gergovia que celui de César.

à une fouille, aux frais de laquelle M. le comte de La Tour d'Auvergne voulut bien contribuer.

» M. Garmage fit d'abord ouvrir une tranchée dans le milieu du plateau; mais n'ayant rien découvert qu'une espèce de pavé en pierres plates, extrêmement grandes et de la même nature que celles qui sont éparses sur ce plateau, il jugea que ce pouvait être une rue ou chemin, et les villes de Clermont, Riom, etc., ayant été bâties aux aspects du sud et de l'est, il présuma que, pour trouver l'ancienne Gergovie, il devait fouiller au sud-est de la montagne. Il s'attacha, en effet, à cet aspect, et c'est l'endroit que vous désignez, lequel domine sur le domaine de MM. les Prémontrés.

» On découvrit des fondements d'un édifice formant un rectangle de 60 pieds de longueur sur 30 de largeur. La première dimension est du levant au couchant; l'autre, du midi au nord. Ces fondements n'ont pas plus de deux pieds d'épaisseur. Ils sont faits avec de la pierre brute (de même nature que celle dont la montagne est parsemée), liée avec du mortier et, en quelques endroits, du limon. A trois ou quatre pieds de profondeur, on découvrit le noyau de la montagne, c'est-à-dire le roc qui sert de fondement à ces murs.

» Dans cette enceinte, qui fut fouillée par deux tranchées en sautoir, on découvrit un cabinet de dix pieds en carré, dont le sol est exactement nivelé et couvert d'une matière très-dure, de l'épaisseur de trois doigts. Ce mastic paraît composé de chaux et de fragments de brique. Les débris du crépissage font présumer que les murs étaient peints, ou du moins enduits d'une couche de terre préparée qui a conservé l'éclat du vernis (1).

(1) On trouve encore fréquemment sur le plateau des débris de cette espèce de stuc.

» A quelque distance du cabinet, on découvrit une cave de vingt pieds de long sur six de large, taillée dans le roc, de sept à huit pieds de profondeur. Il ne paraît pas que cette cave ait été voûtée. On voit, au contraire, la place des poutres qui soutenaient le plancher, et les fragments de bois subsistent encore.

» Dans un angle de cette enceinte, on trouva un puits creusé dans le roc, comblé de décombres; et, à douze pieds de profondeur, on trouva une source abondante qu'on essaya en vain de tarir, et dont on ne put même diminuer le volume.

» On n'a trouvé dans toute cette fouille que des fragments de poterie de différente espèce. Vous avez vu dans notre cabinet un de ces fragments, qui porte cette inscription : *LETI CRITO*, que nous pensons être le nom de l'ouvrier. On trouva des morceaux de marbre, d'albâtre et des restes d'armes et d'ustensiles de fer et de cuivre.

» On trouva aussi quelques médailles de bronze portant le frontispice d'un panthéon, les lettres initiales S. P. Q. R., et le mot RESPVBLICA.

» Voilà tout ce qu'a produit cette fouille, qui en demanderait bien d'autres, et nous avons lieu d'espérer qu'elles pourront avoir lieu dans le courant de cette année.

» On dit que, dans l'emplacement où on a fouillé, il y avait, il y a quatre ou cinq cents ans, un château appartenant aux comtes de Merdogne. Les habitants de ce lieu y ont conservé droit de pacage. »

Nous ajouterons que quelque temps après que cette lettre fut écrite, de nouvelles fouilles mirent à découvert une belle mosaïque, et qu'aujourd'hui encore, on ne fait pas la moindre fouille, sans découvrir de la poterie, des briques, des médailles ou quelques objets en métal, en terre ou en verre.

Ce serait peut-être ici le lieu de donner une description de ces médailles et de ces objets; mais pour ne pas interrompre ce que nous avons encore à dire sur les camps gaulois des Chazaloux et de Randanne, et sur les Tumulus, nous renvoyons cette description à la fin de ce chapitre.

Camp des Chazaloux.

Au milieu des laves entassées par la vaste coulée sortie du volcan du puy de Côme, dans la *Cheire* la plus aride et la plus étendue de l'Auvergne, des hommes en grand nombre sont venus stationner, pendant un temps dont il est difficile de fixer la durée, et à une époque qu'on ne peut pas préciser. L'archéologue éprouve aussi un embarras, s'il veut attribuer plutôt à un peuple qu'à un autre, les travaux d'art que nous allons décrire; il n'y trouve que de la barbarie, tout en reconnaissant que les auteurs de ces travaux ont eu au moins le sentiment de leur conservation dans un lieu des plus déserts. Comme les Gaulois n'employaient pas de mortier pour la construction de leurs maisons, dont les couvertures étaient en bois et en terre, comme il n'a été trouvé que des armes, des instruments et des fragments de poterie gauloise dans cet emplacement, c'est au peuple gaulois, ce nous semble, qu'il est convenable d'attribuer ces travaux.

Le camp des Chazaloux existe, comme nous l'avons dit, au milieu de la *Cheire* du puy de Côme, à quatre ou cinq kilomètres au sud-est de Pontgibaud, et à à peu près deux kilomètres au nord du château de Tournebise; son étendue est de plus de 200 mètres de longueur et plus de 120 mètres de largeur. Le nombre des cases ou habitations est de 65 à 70. Pas de maçonnerie; toutes les murailles sont en pierres sèches et brutes; il ne reste abso-

lument rien des débris de la toiture des habitations, ce qui fait supposer que, comme chez les Gaulois la couverture était en bois et en terre, et que tout a dù disparaître facilement. Un chemin venant du côté de Tournebise, traverse la *Cheire* et passe au milieu du camp. Sur le devant, du côté du nord-est, deux pièces carrées, dont une parfaitement conservée (1), semblent destinées à des corps de garde ou à des postes de surveillance. Dans le milieu du camp on remarque des vacans réservés probablement pour des places d'armes. De tous côtés des ravins naturels ou des fossés creusés dans la lave, protègent le camp.

Plusieurs objets antiques ont été découverts à diverses époques, dans ce camp et dans le voisinage. Nous possédons notamment des fers de lances en bronze et une faucille de même métal, qui en proviennent. (2) Le terrain, entièrement couvert de grosses pierres et de gazon, ne permet guère d'y faire des fouilles et des recherches (3). Nous devons ajouter que vers le commencement de ce siècle, des bergers trouvèrent dans une des cases de l'enceinte du camp une boite pleine de monnaie du moyen-âge, appartenant pour la plupart aux évêques de Clermont, du onzième siècle; on ne peut tirer, selon nous, aucune induction de ce fait, si ce n'est que l'auteur du dépôt a dû considérer le lieu qu'il avait choisi comme très-sûr.

(1) A l'angle sud de cette pièce se trouve un sapin, le seul peut-être de toute la *Cheire*. Ce sapin, déjà assez élevé, peut faire distinguer de loin le camp des Chazaloux.

(2) Voyez pl. 6, fig. 15 et 17.

(3) Dans une dernière promenade que nous y avons faite, le 21 avril 1844, avec M. Chassaigne, notaire à Clermont, et M. Mathieu Laforce, avocat, nous avons recueilli plusieurs fragments de poterie noire et rougeâtre absolument semblable à la poterie attribuée aux Gaulois.

Un fait assez remarquable est à observer à l'ouest, près du camp et dans l'intérieur de la *Cheire* : Sur plusieurs points, on aperçoit de gros amas d'éclats de pierres provenant d'ébauches de pierres taillées, dont on se rend difficilement compte. Dans un lieu aussi sauvage, éloigné des centres de populations, qu'elle a été la destination de ces pierres taillées et quelle direction ont-elles prise? Dans l'ignorance où l'on est de la carrière d'où proviennent les pierres qui ont servi à la construction de la cathédrale de Clermont, Ne pourrait-on pas supposer avec quelque raison qu'elles proviennent de cette localité? La nature du grain de la pierre semble aussi le faire croire. Ces amas dateraient alors du onzième siècle.

On parle d'une *Roche branlante* qui se trouverait dans la cheire, au sud et près du camp des Chazaloux, nous ne la connaissons pas. Près de cette même localité un grand pacage porte le nom de *Paché des Sarrasins*. La tradition rapporte qu'il a existé un camp sur cet emplacement, mais bien postérieurement à l'époque du *Camp des Chazaloux*.

Camp de Chanturgues.

Le plateau de Chanturgues, au nord et près de Clermont, peut aussi, selon nous, être considéré comme un camp gaulois, mais dont l'occupation aurait duré moins long-temps que celle des deux camps dont nous venons de parler.

Suivant l'abbé de Larbre (1), Chanturgues avait un temple dédié à *Bacchus*, où l'on célébrait les bachanales et les orgies, ce qui lui fit donner le nom de *Campus*

(1) *Notice sur l'Auvergne*, page 85.

orgius. Sur le plateau, à l'aspect de Clermont, dit encore le même auteur, on trouve des vestiges d'anciennes habitations et dans plusieurs endroits, en fouillant à un ou deux pieds de profondeur, on a découvert des fondements solides, dans une assez longue étendue. Il n'est pas rare d'y découvrir des vases de poterie grossière gauloise renfermant des ossements calcinés. M. Chassaigne, notaire à Clermont, et M. Laforce, avocat, y ont recueilli des bouts de flèches en silex; nous y en avons trouvé nous-même à plusieurs reprises, et nous nous sommes procuré des haches en pierre qui en proviennent.

La montagne était, il n'y a pas très-long-temps encore, couverte d'une belle forêt de chênes, et sur ses flancs, du côté de Clermont notamment, il est très-fréquent de découvrir des antiquités gallo-romaines. Nous possédons la tête d'une statue en marbre blanc et une lampe en terre rouge qui ont été trouvées, il y a une dizaine d'années, avec des chapiteaux de colonnes aussi en marbre blanc, dans une vigne appartenant à M. Brandely, bijoutier.

Camp de Randanne.

Le camp dont il est ici question, et sur lequel nous avons peu de choses à dire, devait être, à l'époque gauloise, au milieu d'épaisses forêts, dans un pays des plus déserts, des plus sauvages. Si l'on ne croit pas devoir l'admettre comme camp, il faut au moins y reconnaître une station gauloise.

Il est situé en face du château de Randanne, dans la propriété de M. le comte de Montlosier, près de la petite route de Clermont au Mont-Dore, sur un petit plateau portant le nom *des Cabannes* et formé par une des branches de la coulée de lave du puy de la Vache.

La trace des fossés qui en formaient l'enceinte est encore très-visible, ainsi que la trace de quelques chaumières; on y voit de plus des espèces de murailles qui servaient, selon toute apparence, à appuyer des toitures d'habitations.

Dans une fouille que M. le comte de Montlosier père a fait pratiquer sur l'emplacement de ce camp, on a découvert des haches gauloises en pierre et en bronze, des instruments en fer et une médaille consulaire d'argent, appartenant à la famille *Cornelia.* Tous ces objets sont conservés par M. le comte de Montlosier fils.

Tumulus ou Tombelles.

On a donné le nom de *Tumulus* à des monticules factices, à des tertres élevés de main d'homme sur la dépouille des morts. La forme, plus ou moins conique, et la dimension variaient, à ce que l'on croit, suivant l'importance des hommes et des événements dont on voulait perpétuer le souvenir. Les *Tumulus* sont composés de cailloux ou de terre, suivant les localités où ils ont été formés, et le plus ordinairement, recouverts de gazon. On plaçait dans l'intérieur, à côté des cendres ou du corps du défunt (1), des vases, des bijoux, des armes et quelquefois le cheval, le chien qui lui avaient appartenu pendant sa vie.

L'usage d'élever de semblables tertres sur la dépouille

(1) Il paraît que d'abord on enterra le corps entier du défunt avec les jambes ployées; qu'ensuite l'usage de brûler les morts s'introduisit et subsista concurremment avec le premier mode d'inhumation; qu'enfin, plus tard, on enterra les cadavres sans les brûler et en les étendant sur toute leur longueur.

(DE CAUMONT, *Cours d'ant.*, t. 1.)

mortelle des hommes distingués se rencontre dans toutes les parties du monde; il s'est conservé long-temps en France, malgré l'empire des idées chrétiennes. Les Anglais, qui ont donné le nom de *Barrow* à ces espèces de monticules, qu'ils ont beaucoup étudiés, les divisent, par leurs formes, en cinq classes : *Barrows coniques*, *B. en forme de cloche*, *B. oblongs*, *B. druidiques*, avec une tranchée, et *B. accouplés.*

Les *Tumulus* que nous connaissons en Auvergne n'affectent que deux formes principales, la forme conique et la forme ronde, un peu allongée. Ils sont tous composés de terre mélangée de pierres; nous n'en connaissons pas de pierres sèches seulement. Plusieurs ont été fouillés sans que l'on ait su au juste ce qu'ils contenaient.

Le plus souvent les gens du peuple attachent à ces monuments quelques croyances, quelques superstitions; ils les considèrent comme l'ouvrage de chevaliers de haut parage, ou des géants, des génies, des fées, des sorciers; ils assurent même que la nuit on voit errer autour des fantômes qui en défendent les approches, et veillent à la garde des richesses qu'ils recouvrent.

Comme les *Dolmens*, les *Tumulus* ne sont pas placés, en Auvergne, comme dans d'autres provinces, suivant un ordre de division géographique; ils sont sans ordre.

Il en existe :

1° Un à Ennezat, dans la Limagne, tout à fait à côté de la ville, à l'ouest. Son plus grand diamètre était de 60 mètres, son plus petit de 45 mètres et sa hauteur est encore de 12 mètres. La terre et le sable dont il est composé ont été à peu près à moitié enlevés pour la réparation des chemins;

2° Aux Martres-d'Artières on en voit deux assez rapprochés l'un de l'autre : le plus petit paraît n'avoir ja-

mais été fouillé ; le grand l'a été, lorsqu'on a construit au sommet la chapelle de Saint-Amant, qui est en ruine aujourd'hui ;

3° Près de Charbonnier, canton de Saint-Germain-Lembron. Celui-ci est d'une grande dimension ; il n'a pas été fouillé ;

4° Au nord-est et près de Giat, une large surface est occupé par un *Tumulus* qui a été fouillé en 1783. Voici, à cette occasion, ce que rapporte M. Deval-Saunade, dans sa géographie manuscrite des châteaux d'Auvergne déposée à la bibliothèque de Clermont :

« Un M. de Lasalle, capitaine de vaisseau, qui se trouvait à cette époque au château de Feideit, chez M. de Giat, frappé de ce monument, voulut y faire des recherches. Il fit d'abord pratiquer autour des fouilles qui lui firent découvrir un souterrain communiquant du sud au nord, en passant sous des terres à chanvre. Les difficultés qu'il éprouvait pour arriver au centre lui firent naître l'idée de creuser du sommet à la base. L'ouvrier ayant mal étayé le terrain autour de la fosse, il se fit un éboulement ; mais on continua et on arriva à la base où l'on trouva d'abord quelques fragments de vases de terre, quelques outils et un puits bâti dans son contour, à soixante pieds au-dessous de la base de la butte. Le départ précipité de M. de Lasalle a fait cesser ces recherches. »

5° Près du petit Orcet, dans la vallée du ruisseau de l'Auzon, on en voit un petit qui a été fouillé, vers 1816, et dans lequel on dit avoir trouvé deux flambeaux et deux médailles en bronze, une de Néron et une autre d'Antoine-le-Pieux ;

6° Près du village de Thuret, canton d'Aigueperse, à 300 mètres du château, il en existe un à peu près co-

nique, de 10 mètres d'élévation et de 23 mètres de diamètre. Il n'a pas été fouillé (1);

7° Un autre, qui n'a pas été fouillé non plus, se trouve près de l'étang de la Chaux-Mongros, au-dessus de Vic-le-Comte;

8° Au nord-est et au-dessus de la ville d'Artonne, près du domaine du Verger, au même aspect, il en existe un petit qui porte le nom de *Puy-Coupadeix*;

9° Au sud et près du hameau du Cheix, entre Riom et Aigueperse, on en voit un autre qui a été fortement endommagé depuis peu de temps;

10° Dans le hameau de Bialon, près de Messeix, canton de Bourg-Lastic. Ce Tumulus, qui semble n'avoir pas été fouillé, a cinq mètres d'élévation et occupe une surface d'à peu près 80 mètres de longueur sur soixante et dix de largeur;

11° A côté du domaine de *Layat*, au nord-ouest et près de Beauregard-l'Evêque, un Tumulus appelé *la Butte*, semble bien authentique et rien n'indique qu'il ait été fouillé; il est couvert de vignes et d'arbres fruitiers.

A l'est, et joignant ce Tumulus on pourrait croire à l'existence d'un autre monument semblable, si l'on ne faisait pas attention que c'est aux aspects sud-est, est et nord-est que l'on a pris la terre nécessaire pour former *la Butte* dont nous parlons, et que les apparences d'un second Tumulus ne sont dues qu'à l'enlèvement de ces terres;

12° Dans le *Pasché* de M. Bosgros, près de Messeix, on en voit un aussi;

13° Dans la description que M. Bouyon, ancien receveur de l'enregistrement à Pontgibaud, a donnée des an-

(1) Voyez pl. 2, fig. 4.

tiquités d'un champ du village de Mont-Thant, commune de Bromont (1), il dit qu'on remarque des tertres en ligne droite et parallèle, tels que les paysans ne les font pas et qui ne peuvent être attribués aux accidents du terrain;

14° L'église de Lempty, canton de Lezoux, repose, selon toute apparence, sur un beau Tumulus.

On ne devrait pas toucher à ces monuments; dans les communes on devrait veiller très-soigneusement à leur conservation; les fouiller, c'est les anéantir.

Parlons maintenant des monnaies et des objets divers qui ont servi aux usages journaliers de la vieille nation gauloise. Les plateaux de Gergovia et de Corent en ont fourni et en fournissent prodigieusement. Nous n'établirons pas de distinction bien marquée entre les objets provenant plutôt de l'un de ces plateaux que de l'autre, nous ferons seulement ressortir, lorsqu'il y aura nécessité, les particularités qui se rattachent plutôt à l'un qu'à l'autre.

Il est bien reconnu, par les lingots de cuivre, les scories de fourneaux, les pierres à polir et les pierres à aiguiser que l'on y découvre fréquemment, que sur les deux montagnes on coulait et on fabriquait la plupart des objets métalliques que l'on y rencontre.

Monnaies ou Médailles.

Gergovia et Corent fournissent en abondance des monnaies des trois époques de civilisation de la Gaule, époques sur lesquelles les numismatistes ne sont pas encore

(1) *Mém. de la Société roy. des antiq. de France*, t. 7, p. 220.

parfaitement d'accord, quant à la détermination des monnaies et pour les époques seulement. Les uns pensent que le progrès des arts est allé en diminuant; les autres, au contraire, croient que l'art de la fabrication a été progressif. Nous sommes de l'opinion de ces derniers; plus tard, lorsque nous publierons nos observations sur la numismatique de l'Auvergne, nous développerons notre manière de voir à cet égard. Aujourd'hui nous nous bornons, pour donner une idée de la monnaie des Gaulois par époque (1), à décrire très-succinctement quelques-unes des pièces de ces époques, tirées de notre collection personnelle (2).

Avant d'imiter ou de copier tant bien que mal les monnaies que Philippe de Macédoine avait répandues en immense quantité chez les peuples barbares (vers 340 avant J.-C.), en achetant leur amitié et leur patriotisme; avant l'émission des monnaies des deux nobles métaux, l'or et l'argent, qui ne pouvaient être que le partage des riches et dont la grande valeur empêchait la circulation, les Gaulois devaient avoir une espèce de monnaie pour leurs échanges. Nous pensons que la plus ancienne monnaie de ce peuple était de petits anneaux semblables à ceux que nous figurons en tête de la planche 5. Le plateau de Corent en fournit beaucoup, qui semblent n'avoir pu servir à d'autre usage que comme moyen d'échange (3); nous en possédons un grand nombre.

(1) Nous ne donnons pas ces monnaies, quoique toutes découvertes en Auvergne, comme appartenant aux Gaulois de l'Arvernie, nous ne les présentons ici que pour faire ressortir les progrès de l'art.

(2) Voyez pl. 5.

(3) On trouve assez fréquemment des anneaux de même forme en cuivre et en argent, en Danemark. On les considère comme moyen d'échange en usage avant l'argent monnoyé (Voy. *Coup d'œil sur les antiquités scandinaves*, etc., par M. Pierre Victor, Paris, 1841). Ce

Lelewel, dans ses *Etudes numismatiques et archéologiques* (1841), tome Ier, page 56, dit : « Je ne pense pas me » tromper en concluant que les Gaulois, dans la première » période (sa période de l'*âge d'or*, de 330 à 360 ans avant » Jésus-Christ), n'avaient pas de monnaie d'airain, de » cuivre ou de métaux inférieurs. » Chaque jour amène des découvertes qui viennent apporter des modifications dans les premiers jugements sur les monnaies anciennes Nous pensons nous que si Lelewel avait eu connaissance de ce que nous a fourni la montagne de Corent seulement, ou s'il eût demandé des renseignements aux amateurs de l'Auvergne, comme il l'a fait pour beaucoup de provinces, il se serait formé une idée tout opposée.

Les anneaux figurés en tête de notre pl. 5 n'ont encore été présentés par personne comme de la monnaie; nous ne les avons rangés dans cette classe qu'après de sérieuses observations, et après en avoir conféré avec des numismatistes très-érudits, à la tête desquels nous devons placer notre savant ami, M. de La Saussaie, membre de l'Institut.

Cette espèce de monnaie, en anneaux, si toutefois on l'adopte, aurait été en usage en même temps que les rouelles (1), et aurait succédé aux premières monnaies de cuir, que, suivant *Cassiodore*, les Celtes changèrent en

mode de paiement était au surplus en usage en Russie dans les temps anciens.

César (*De Bell. Gall., lib. V, cap.* 12) rapporte que les habitants d'origine celtique de la Grande Bretagne se servaient. comme monnaie, du cuivre ou des anneaux de fer de poids différents. Les Celtes, encore à l'état de sauvage, qui n'avaient pour vêtement que des peaux jetées sur les épaules et autour des reins, devaient porter ces monnaies enfilées sur un cordon, comme les Chinois l'ont fait de toute antiquité et le font encore aujourd'hui (Les monnaies chinoises on un trou carré au centre).

(1) Voyez *Revue numismat.*, t. 1er, p. 162, pl. 3.

métaux (1). Ces anneaux précédèrent de quelque temps des espèces de globules, sur lesquels on a frappé, mais grossièrement, une espèce de bouc, puis le symbole de la liberté des Gaulois, un cheval, puis sont venues les monnaies avec des figures humaines et des légendes de noms d'hommes ou de lieux en lettres grecques ou latines, toutes barbares.

Les monnaies de la troisième époque, quoique barbares encore, portent avec elles un caractère plus marqué de civilisation (2).

On peut faire remonter à un siècle au moins avant la conquête des Romains, cette troisième époque par la raison que déjà les Gaulois avaient de fréquentes communications avec cette nation et avec les Grecs, et que les arts avaient dû se perfectionner. Au surplus, comme le fait remarquer *Pline*, et long-temps après lui *Cambry*, dans son ouvrage sur les *Monuments celtiques*, il n'était pas sans arts le peuple qui fixa dans les étoffes des fleurs et des carreaux de diverses couleurs, et inventa les habits feutrés; qui possédait, avant les Romains, l'art de faire le verre le plus pur et de la plus grande transparence; qui fit trouver aux Romains et à toute l'Italie ses teintures *merveilleuses;* qui inventa l'art d'argenter et d'étamer, et qui trempait le cuivre avec tant de perfection; le peuple enfin qui procura aux empereurs des armures éclatantes d'or, de ciselures, etc. (3), et qui, selon *Varron*, substitua des armures de fer aux armures de cuir que portaient les autres peuples (4).

(1) Ces monnaies ont bien pu précéder les anneaux de fer des Bretons dont nous a parlé César.

(2) Voyez pl. 5, fig. 5, 6, 7 et 8.

(3) Suivant Apollodore (liv. III), les Romains ont reçu des Gaulois la plupart de leurs armes.

(4) Napoléon a dit au conseil d'Etat, dans la séance du 20 mars 1806:

Cette dernière époque se distingue par un perfectionnement très-sensible dans les monnaies. Les Romains, à leur arrivée dans les Gaules, y trouvèrent plusieurs fabriques de monnaies; ils les conservèrent et en établirent de nouvelles qui subsistèrent jusqu'à Auguste, et même jusqu'à Tibère, lequel ne voulut tolérer, lui, que les monnaies romaines. On peut voir ce perfectionnement par les pièces que nous donnons sous les nos 9 et 10 de la 5e planche (1). Les pièces figurées dans cette même planche proviennent presque toutes du puy de Corent. Les monnaies d'*Epadnactus* se rencontrent aussi à Gergovia, mais moins communément qu'à Corent (2).

Poterie.

L'art céramique, ou l'art de fabriquer les vases de terre, ne nous semble pas être arrivé très-loin chez les Gaulois, à en juger par les rares échantillons qui sont parvenus jusqu'à nous. Corent et Gergovia fournissent beaucoup de choses, mais rien de distingué, quant à la forme et aux ornements des vases et à la finesse de la terre.

On a retiré de ces deux montagnes un grand nombre d'amphores, vases à deux anses, composés de terre grossière, dans lesquels on mettait du vin, de l'eau, ou de l'huile (3).

« On se figure que les anciens Gaulois étaient barbares, c'est une » grande erreur; ce furent les barbares qui leur apportèrent la bar- » barie. »

(1) Ces monnaies, comme les précédentes, ont un caractère particulier, les flancs sont généralement irréguliers.

(2) Les monnaies d'*Epadnactus*, chef gaulois, qui s'est prêté le plus docilement à la politique des Romains, après l'asservissement des Gaules, ont un type tout-à-fait romain et moins barbare que celui des pièces des chefs qui l'ont précédé.

(3) La plupart de ces amphores portent la marque du fabricant,

Les Romains ont continué à faire usage de ces vases; on en a découvert en Auvergne dans beaucoup de localités; tout récemment encore on en a retiré plusieurs d'une fouille faite sur l'emplacement du camp romain de Gondole. Nous possédons, dans notre collection d'antiquités d'Auvergne, d'autres vases provenant authentiquement de Gergovia, qui ont été bien et dûment, nous le pensons, qualifiés de vases gaulois (1). Leur forme plus élégante semblerait faire croire qu'ils ont été fabriqués sur un tour et non pas seulement à la main, comme le plus grand nombre des vases gaulois que l'on connaît. La terre dont ils sont composés est noire, assez fine et très-micacée.

On trouve assez souvent sur d'autres parties de l'Auvergne, dans la Limagne, par exemple, de petits vases d'une terre grossière, mais d'une forme assez gracieuse.

Les objets avec lesquels quelques-uns de ces vases se sont rencontrés font penser qu'ils sont plutôt de l'époque gauloise que de l'époque romaine.

Armes.

Excepté des haches en pierres dures, ou en bronze, des bouts de flèches ainsi que des bouts de lances en silex, et des couteaux ou poignards de même nature de pierre, il n'est arrivé jusqu'à nous qu'un très-petit nombre d'armes agressives ou défensives des Gaulois.

l'empreinte en relief des initiales de son nom. Nous possédons beaucoup de fragments sur lesquels on lit distinctement : SG. C. ϽA. TC. IN. EVO. MB. TB. CI. KN. TH. AF. IK. ID. SE. FA. AK. ML.

(1) Le musée céramique de Sèvre manquait de vases gaulois, nous avons été assez heureux pour pouvoir lui en procurer de semblables à ceux que nous possédons.

Haches et Hachettes.

De tous les instruments de guerre des Gaulois, les haches et hachettes sont les plus communs. La quantité recueillie en Auvergne, depuis trente ans seulement, est prodigieuse. Indépendamment d'un grand nombre dont nous avons disposé en faveur de plusieurs musées et en faveur de quelques amis amateurs, nous en possédons plus de deux cents dans notre collection personnelle.

La dimension de ces haches et hachettes varie depuis 2 jusqu'à 30 centimètres (1). La nature de la pierre dont on s'est servi pour les fabriquer est généralement siliceuse; c'est du quartz, du silex, du jade et de la serpentine; on en trouve, mais rarement, en produits volcaniques, trachyte ou basalte.

On ne connaît pas encore précisément l'usage de ces instruments, ni la manière dont les Gaulois s'en servaient. On croit, dit M. de Caumont (*Cours d'ant.*, t. 1er), qu'on fixait l'extrémité opposée au tranchant dans une espèce de maillet, et que ce maillet, muni d'un manche, pouvait servir en guise de hache; ou bien que les haches les plus longues étaient engagées par le milieu au bout d'un bâton fendu, auquel on les attachait solidement au moyen de ligatures. Montfaucon rapporte (*Ant. expliquée*, supplément, t. 4, p. 29), que dans un tombeau découvert près d'Evreux, en 1685, on en vit une emmanchée dans une corne de cerf.

Nous possédons plusieurs autres haches à deux tranchants qui ont dû être fixées dans un manche fendu (2).

(1) Voyez pl. 6, fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.
(2) Voyez même planche, fig. 9, 10, et 11.

Il arrive très-souvent que l'on découvre de ces haches dans les *Tumulus.* Dans notre contrée, ce sont notamment les montagnes de Gergovia et de Corent qui en fournissent le plus abondamment.

La hache en serpentine, placée en tête de notre planche 6, est considérée par les connaisseurs comme authentique et comme extrêmement curieuse, à cause de sa grande dimension et à cause de la figure humaine gravée sur une de ses faces. Sa longueur est de 28 centimètres ; sa largeur de 8.

Haches en bronze.

Les haches en bronze, quoique très-communes, le sont néanmoins beaucoup moins que les haches en pierre. Leur forme est beaucoup plus variée ; quelques-unes sont creuses intérieurement, et quelquefois munies d'un anneau sur un des côtés (1).

D'autres, avec ou sans anneau, ont à peu près la même forme, mais ne sont pas creuses ; la partie antérieure est évidée et des deux côtés un rebord est ménagé pour retenir le manche. D'autres enfin présentent des formes différentes et toujours des rebords pour retenir un manche. (2).

On a découvert de ces haches dans presque toutes les parties de l'Auvergne, et notamment à Gergovia et à Corent. M. Hervier, de Pontgibaud, en a découvert une très-grande quantité dans le voisinage du *Camp des Chazaloux*, près de Pontgibaud. M. le comte de Montlosier en a également recueilli plusieurs dans le petit camp de Randanne dont nous avons parlé.

(1) Voy. pl. 6, fig. 12.
(2) Voy. même pl. fig. 13 et 14.

L'usage de ces haches n'est pas bien connu non plus; elles ont dû avoir plusieurs destinations et, suivant les circonstances, on pouvait s'en servir comme armes de guerre ou comme ustensile dans les usages domestiques. D'après les observations faites par plusieurs antiquaires, on doit admettre que ces haches étaient encore en usage postérieurement à la conquête des Gaules par les Romains, et que beaucoup de celles qui sont arrivées jusqu'à nous sont de fabrique romaine.

Épées et poignards de bronze.

Les épées gauloises sont extrêmement rares dans tous les pays; en Auvergne il n'en a été découvert, à notre connaissance, qu'une seule; elle est en bronze et provient de Corent; nous l'avons déposée au musée de Clermont. Il est beaucoup moins rare de rencontrer des poignards de même métal; Corent en a fourni plusieurs.

Têtes de lances en bronze.

Nous pensons que les têtes de lances, recueillies jusqu'ici en Auvergne, appartiennent autant à l'époque gallo-romaine qu'à l'époque celtique. Les deux dont nous donnons le dessin dans notre planche 6 proviennent, l'une (fig. 15) du camp des Chazaloux, l'autre du puy de Corent. On peut, avec quelque raison, les considérer comme gauloises.

Pointes de flèches en silex.

On découvre à Gergovia et à Corent, et même assez ordinairement sur le plateau de Chanturgue, des pointes de flèches de plusieurs formes et de plusieurs dimen-

sions. Ces petits ustensiles de guerre sont très-communs en Auvergne; nous en possédons une très-grande quantité et de toutes les formes.

Pour faire usage de ces pointes, les Gaulois fendaient probablement le bout d'une baguette et y fixaient solidement la pointe au moyen de ligatures.

Pointes de lances, poignards et couteaux de sacrifices en silex.

Dans les mêmes lieux où l'on découvre des pointes de flèches on trouve aussi, assez fréquemment, des instruments de même nature de pierre qui semblent n'avoir pas servi à d'autres usages qu'à des bouts de lances, de javelots ou à des lames de poignards.

D'autres instruments, également en silex, et auxquels on est convenu de donner le nom de couteaux de sacrifices, se rencontrent aussi assez souvent; nous en possédons plusieurs, provenant de Corent, de Gergovia et d'autres localités. Un de ces couteaux a 23 centimètres de longueur et 4 centimètres dans sa plus grande largeur.

Instruments de fer.

On doit présumer que les Gaulois ne firent usage du fer que très-long-temps après s'être servis du cuivre pour leurs lances, leurs épées et leurs haches, car on trouve bien rarement des objets de ce métal que l'on puisse, avec quelque certitude, leur attribuer. Gergovia et Corent ne nous ont offert, jusqu'à ce jour, que des aiguilles d'agrafes ou fibules, des anneaux et quelques clous. Au nombre des anneaux dont nous parlons il s'en trouve de roulés en spirale; s'ils ont servi de bagues, comme on le croit, cette forme devait être très-gênante; nous en possédons plusieurs.

Nous devons mentionner ici la découverte d'un objet dont on a peu d'exemplaires ; c'est un fer de cheval, que nous croyons du temps des Gaulois. Ce fer, que nous devons à l'amitié de M. Bénézy, ancien négociant de Clermont, a été mis à découvert par un grand orage, le 25 septembre 1835, dans le terrain de transport, à plus de 3 mètres au-dessous du pavé de la voie romaine de Villars, près de Clermont (1).

Objets divers.

Nous avons déjà dit que les petits objets découverts ou que l'on découvre journellement à Corent ou à Gergovia étaient en très-grand nombre ; nous ne pouvons ici que jeter un coup d'œil rapide sur ces objets qui servaient aux usages journaliers des Gaulois.

CASSE-TÊTE.—Les armes offensives et défensives de ce peuple célèbre ne nous sont pas très-bien connues; moins le peuple était civilisé, plus les armes devaient être meurtrières.

Un *Casse-Tête* découvert à La Tour-Saint-Pardoux et que nous devons à la complaisance de M. Andraud, maire de cette ville, nous semble une arme très-meurtrière, qui date de l'époque gauloise. Il est en bronze, couvert de patine et hérissé sur toutes les faces de pointes fortes. Il est disposé de manière à recevoir un manche (2).

FOUET.—Les Gaulois se servaient, pour le châtiment des esclaves, et peut-être aussi pour exciter l'activité

(1) Voyez pl. 3, fig. 2.
(2) Voyez même pl., fig. 6.

des bœufs, de bâtons au bout desquels était fixé un boulon de bronze, couvert d'aspérité. Nous avons découvert au puy de Corent un de ces instruments (1). De Cailus en rapporte un toutàfait semblable dans le t. 2, pl. 94 de son *Recueil d'Antiquités*.

COUTEAUX. — Nous avons parlé (page 62) des couteaux de silex dont les Gaulois se servaient pour les sacrifices, ils se servaient aussi de couteaux de métal ; nous en avons la preuve par deux couteaux de forme assez grâcieuse que nous avons découverts, l'un à Corent et l'autre à Gergovia ; le premier est en bronze et a une douille pour recevoir un manche ; le second est entièrement en fer.

CUILLÈRES. — Nous savons que des cuillères en bronze ont été trouvées à diverses reprises à Corent et à Gergovia ; nous n'en possédons que la moitié d'une, provenant de la première de ces montagnes.

BRACELETS. — Il est assez fréquent de trouver des bracelets de bronze dans les tombeaux et dans les fouilles un peu importantes. Il en existe en Auvergne dans toutes les collections, provenant de Corent ou de Gergovia. Le musée de Clermont en renferme de très-beaux.

STYLES.—Par la quantité que nos deux principaux plateaux gaulois fournissent de *Styles*, on doit supposer que l'art de l'écriture était très-répandu chez les Arvernes. Nous en possédons personnellement de beaucoup de formes. Les uns servaient simplement pour écrire, d'autres servaient de grattoirs pour effacer l'écriture (2).

(1) Voyez planche 3, fig. 5.

(2) On sait que les anciens écrivaient sur des plaques de métal recouvertes de cire préparée.

ÉPINGLES. — Quelques antiquaires ont pensé que les *styles* servaient aussi d'épingles pour soutenir les cheveux des femmes gauloises. Nous connaissons d'autres épingles en os qui n'ont pu servir que pour relever les cheveux. On en a découvert à Clermont et dans plusieurs autres localités.

FIBULES. — Les fibules ou agrafes peuvent être considérées comme appartenant aux époques gauloises et romaines. Le plus grand nombre de celles recueillies à Corent et à Gergovia sont en cuivre, et quelquefois émaillées. Leurs formes très-variées sont à peu près les mêmes que celles des objets analogues en usage dans nos campagnes. On en trouve quelquefois d'une seule pièce qui ont deux crochets aux deux extrémités.

COLLIERS. — On découvre, à Corent notamment, une multitude de débris de colliers en oves d'argile cuite, ou nus, ou recouverts d'un émail bleu, jaune, vert, unis ou striés, ou bien de petits globules de verre ou d'émail, le plus ordinairement orné de dessins très-simples.

AMULETTES. — Indépendamment de médailles percées d'un trou et découvertes dans diverses fouilles, nous avons vu beaucoup d'amulettes, de talismans ou de préservatifs, en cuivre, en fer, en plomb, en verre (1), en pierre et en terre, provenant aussi des montagnes de Corent et de Gergovia.

Nous n'émettrons pas ici de conjectures sur les vertus de bien ou de mal que leur prêtaient les peuples de l'Arvernie. « Chez toutes les nations ignorantes, dit Du-

(1) Voyez planche 6, fig. 18 et 19.

» laure (1), les premières pratiques qui présentent quel-
» ques ressemblances avec des actes de religion n'ont
» pour objet que d'écarter des maux que l'homme peut
» souffrir ou redouter. »

Quelques-unes de ces amulettes ne peuvent pas être figurées, et nos mœurs actuelles ne permettent pas de les décrire; leur signification ne laisse pas de doute, elles ne peuvent être considérées que comme le symbole de la reproduction (2). Les autres, et ce sont les plus nombreuses, portées en colliers ou en bracelets, ou même isolément, servaient peut-être plutôt comme ornement que comme talisman (3).

Clous. — Le grand nombre de clous en cuivre découverts à Corent, notamment, doit faire supposer que les Gaulois en faisaient un grand usage. Le plus ordinairement la tête de ces clous est façonnée avec recherche.

Miroirs. — Il n'est pas rare de trouver à Corent et à Gergovia des fragments de petites plaques de cuivre polies d'un côté et d'un gris d'acier, réfléchissant l'image que l'on y présente. On ne peut reconnaître à ces plaques d'autre destination que celle d'un miroir.

Indépendamment de tous les monuments et de tous les objets gaulois ou d'origine gauloise dont nous venons de

(1) *Histoire abrégée des différents cultes*, t. 1, p. 33.

(2) Les amulettes phalliques, que l'on trouve assez communément en Auvergne, ne doivent point être attribuées aux Celtes, car il est bien certain, ainsi que le fait observer Dulaure (*Hist. abrégée des diff. cultes*, t. 2, p. 234) que le culte du Phallus ou de Priape ne fut point admis dans les Gaules avant les conquêtes de César.

(3) Voyez planche 6, fig. 18, et 19.

parler, il nous reste encore, pour terminer ce que nous avons à dire sur l'*Ère Celtique*, à décrire la momie découverte aux Martres-d'Artières, en 1756, et un autel de sacrifice, monument fort curieux, découvert, avant 1793, à l'abbaye de Saint-Alyre, faubourg de Clermont.

Momie des Martres-d'Artières.

Le 4 février 1756, deux cultivateurs des Martres-d'Artières découvrirent, en bêchant une prairie, un cercueil de pierre qui en renfermait un autre en plomb. Dans celui-ci était le cadavre d'un enfant du sexe masculin, de dix ou onze ans, de la taille d'un mètre 28 centimètres, embaumé avec art, et d'une conservation si remarquable qu'on ne pouvait s'empêcher de l'admirer.

Cette découverte préoccupa beaucoup dans le pays. Une foule de curieux se transporta sur les lieux. Le *Mercure de France*, du mois d'avril 1756, en parla et publia le procès-verbal qui fut dressé lors de la découverte, de sorte que dans toute la contrée il n'était question que de ce phénomène. Le tombeau n'avait rien de remarquable. C'était une pierre fort grossièrement taillée, sans inscription, sans ornement ni figure. Le cercueil de plomb avait deux fentes dont on ne put deviner la destination. Elles étaient larges d'environ six centimètres, se trouvaient remplies d'une sorte de bourre, et répondaient, l'une à la bouche, l'autre à l'estomac du mort.

Le corps, sur toute sa superficie, était recouvert d'une couche de la matière aromatique qui avait servi à l'embaumement, puis un lit d'étoupes fort mince, puis une toile très-fine enveloppait les étoupes. Des bandelettes roulées contenaient le tout. Les pieds et les mains étaient enfermés à nus dans des sachets pleins de l'aromate; et

la tête, dans une coiffe qu'on crut être une peau préparée. En cet état, le jeune mort ressemblait à un enfant emmailloté. Pour dernières enveloppes, il avait deux suaires; l'un intérieur, d'une toile de la plus grande finesse; l'autre extérieur, d'une toile grossière et tissue en forme de natte. Sa tête était grosse, son front entièrement chauve, ses cheveux châtains-bruns et longs d'environ six centimètres; les dents, les oreilles, la langue et toutes les parties du visage n'avaient pas subi la moindre altération. Les lèvres étaient fraîches et vermeilles; les mains étendues le long du corps étaient blanches et potelées; les yeux brillants avaient de la vivacité. Toutes les articulations étaient flexibles, etc. On remarquait avec surprise que les os des jambes et ceux de l'avant-bras étaient mous; on les courbait assez facilement. Les chirurgiens et les chimistes qui ont vu ce fait n'ont pu en connaître la cause. Comme dans presque toutes les découvertes, cette merveilleuse momie n'a pu être conservée intacte. Les paysans qui découvrirent le cercueil de plomb le portèrent à leur domicile, pensant avoir un trésor en leur possession; mais quand ils ne virent dans l'intérieur qu'un cadavre, par crainte ou par religion, ils reportèrent le tout dans le tombeau. Les habitants des Martres-d'Artières vinrent le visiter, et ne doutant pas qu'un corps aussi miraculeusement conservé ne fut celui d'un Saint, ils le transportèrent dans leur église, et là, chacun voulut une relique; ils arrachèrent ses bandelettes et ses enveloppes, lui coupèrent la peau du front et lui arrrachèrent les dents.

Pour mettre fin à ces mutilations l'évêque de Clermont, sans autres recherches, ordonna l'inhumation du corps. Déjà ces restes précieux pour l'art ne présentaient plus le même intérêt. Cette figure, si fraîche le jour de la dé-

couverte, était desséchée et avait pris, par l'effet du contact de l'air, une teinte noirâtre. Néanmoins la sénéchaussée de Riom crut devoir ordonner à son tour l'exhumation. La momie fut déposée à l'hôpital général à Riom, fermée dans un cercueil vitré et exposée à l'admiration des curieux et des étrangers. Elle y resta peu de temps; un ordre du roi la fit expédier au cabinet d'histoire naturelle de Paris, où elle est encore.

Plusieurs dissertations ont été faites sur l'origine de cette momie et sur le mode si parfait d'embaumement. On a considéré généralement qu'elle appartenait à une époque antérieure à la domination romaine (1).

Autel de sacrifice druidique.

Ce monument, composé d'un bloc de marbre blanc de 63 centimètres de hauteur et 60 centimètres de largeur, est déposé au musée de Clermont (2). On est assez d'accord sur sa destination ; on pense qu'il a servi d'autel portatif de sacrifice druidique, vers l'époque où les Gaules furent conquises par les Romains. Sur le devant est

(1) Dans son *Résumé complet d'archéologie*, t. 1, p. 105, Paris, 1825, M. Champollion-Figeac rapporte au paragraphe *Momies gauloises* : « On appelle ainsi des corps desséchés, trouvés en Auvergne dans le » siècle dernier. Ils ne portent cependant les traces d'aucune pré- » paration balsamique ; ils sont entourés de linges, et paraissent avoir » été ensevelis avec quelques soins. Peut-être leur conservation est- » elle due à la nature du sol plutôt qu'à un embaumement dont on ne » connait que ces deux exemples. Ces momies gauloises sont déposées » au cabinet d'anatomie comparée du jardin du roi. » Ces détails ne se rapportent aucunement à la momie découverte aux Martres d'Artières, et cependant nous n'avons jamais entendu parler d'autres découvertes de ce genre faites dans notre province.

(2) Voyez pl. 3, fig. 1.

une cavité carrée, profonde de 15 centimètres, dans laquelle on plaçait probablement des charbons ardents, et sur ces charbons on devait jeter une poudre aromatique produisant une fumée au moment du sacrifice. Sur le côté de la table de l'autel, une autre cavité, creusée obliquement, servait, selon toute apparence, à conduire le sang des victimes dans un vase ou directement sur le feu sacré, ou sur le bûcher qui devait consumer la victime.

Ce curieux monument fut découvert, ainsi que nous l'avons dit, dans des fouilles exécutées dans une cour de l'abbaye de Saint-Alyre, un peu avant 1793.



NOTICE HISTORIQUE

SUR

SAINT-GERAUD,

FONDATEUR DE LA VILLE ET DU MONASTÈRE D'AURILLAC,

PAR

M. le baron DELZONS.

PREMIÈRE PARTIE.

Il y avait, au milieu du neuvième siècle, dans cette partie de la Gaule que l'on appelait autrefois Celtique, sur les confins de l'Auvergne, du Quercy et de l'Albigeois, un seigneur puissant par l'étendue de ses domaines, par ses alliances avec les princes des deux Aquitaines, et même avec les rois Carlovingiens : c'était Gérard ou Geraud, comte de Limousin. Od. l. 1, n° 1.

Fils de Gérard, comte d'Auvergne, qui avait épousé en secondes noces Mathilde, fille aînée de Pepin Ier, roi d'Aquitaine, il comptait parmi ses aïeux maternels : Pepin, Louis-le-Débonnaire et le puissant Charlemagne. Sa famille paternelle était illustre aussi; Rainulfe Ier, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, était son frère consanguin, et Guillaume Ier, qui avait succédé à Gérard dans le comté d'Auvergne, était ou le frère germain de Rainulfe, ou tout au moins leur oncle commun, suivant

les bénédictins. Tous enfin descendaient de saint Guillaume, duc de Toulouse et fondateur de l'abbaye de Gelone.

Geraud, comte de Limousin, était donc un seigneur riche, puissant et redoutable, selon le monde; mais il était plus digne encore de respect et de vénération aux yeux de Dieu.

Son père Gérard, comte d'Auvergne, lui avait appris à préférer l'accomplissement d'un devoir à ses affections particulières. Quoique gendre de Pepin, roi d'Aquitaine, Gérard était demeuré fidèle à Louis-le-Débonnaire, lorsque ce monarque enleva l'Aquitaine aux enfants de Pepin pour la donner à Charles-le-Chauve. Après la mort de Louis-le-Débonnaire il avait montré le même attachement à Charles, en défendant, en 840, la ville de Limoges, et l'année suivante, en combattant et mourant pour lui à la bataille de Fontanet.

Geraud avait suivi ce noble exemple. Après la mort de son père, il vit, sans jalousie, son frère Rainulfe à Poitiers, son frère ou son oncle Guillaume, hériter de l'Auvergne, et se contenta de la part que Charles-le-Chauve voulut bien lui faire. Le titre de comte de Limousin, qui lui fut alors donné, dût lui être cher, parce qu'il rappelait les derniers exploits de son père; mais, pour un prince ambitieux, c'eût été une bien faible récompense.

Od. l. 1, nº 1. Heureusement les sentiments religieux étaient héréditaires dans cette famille, qui avait déjà donné à l'Eglise saint Guillaume, saint Césaire d'Arles et saint Arède, abbé d'Yrier; et c'était dans la sincérité de leur foi, dans leur fidélité à Dieu, que le père et le fils puisaient cette abnégation d'eux-mêmes, ce désintéressement noble et grand, qui leur donnait le courage d'oublier leur intérêt

particulier et celui de leur famille, pour ne s'occuper que de l'intérêt général, du bien-être et du bonheur de leur patrie.

Geraud se choisit une épouse, d'une naissance égale à la sienne ; on la nommait Adeltrude ; recommandable par la pureté de ses mœurs, elle dédaignait les ornements de son sexe, l'or et les pierres précieuses, et n'attachait aucun prix à ces futilités dont les femmes, pour l'ordinaire, font leur occupation principale ; sainte dans sa conduite, sainte dans ses discours, forte par ses austérités, et accoutumée à s'entretenir familièrement avec Dieu dans la prière, elle était la mère des orphelins, des pauvres, des affligés et la protectrice de tout ce qui était faible et opprimé autour d'elle.

Ainsi, donnant à tous l'exemple de toutes les vertus, ce digne couple était respecté par les nobles et les riches, et les pauvres lui rendaient une sorte de culte.

Deux personnes aussi pieuses méritaient bien de se voir revivre dans un fils, imitateur de leurs vertus, aussi la naissance de ce précieux enfant, qui vint au monde en 856, fut-elle annoncée, comme autrefois celle de plusieurs prophètes, et sa grandeur future leur fut-elle révélée, dans un songe symbolique, sous la forme d'un jeune arbrisseau qui, croissant avec rapidité, étendait au loin ses branches qu'on était obligé de soutenir, de peur qu'elles ne rompissent sous le poids des fruits magnifiques dont elles étaient chargées. Od. l. 1, n° 2.

On assure même, qu'étant encore dans le sein de sa mère, l'enfant fit entendre distinctement sa voix à trois reprises différentes, et que ses parents étonnés en conçurent un heureux augure de la piété future de leur fils. Od. l. 1, n° 3.

Aussitôt après sa naissance le bienheureux enfant reçut au baptême le nom de Geraud, qui était aussi celui de

son père. L'amour dont le comte Geraud et la comtesse Adeltrude devaient naturellement entourer un fils, né dans des circonstances aussi extraordinaires, fut encore accru par la rare beauté du jeune Geraud, et plus encore par sa douceur inaltérable, son égalité d'âme et l'appli-
Od. l. 1, n° 4. cation constante qu'il apportait à leurs leçons. L'auteur de sa vie assure qu'il n'eût aucun des défauts ordinaires aux enfants, qu'il ne montra jamais ni humeur, ni caprices, ni jalousie, et qu'il était impossible de le voir sans l'aimer, et sans reconnaître en lui un de ces êtres privilégiés que Dieu se choisit de temps en temps pour manifester sa puissance.

Comme tous les jeunes nobles de cette époque, le jeune Geraud dût s'appliquer d'abord aux exercices, par lesquels on se préparait aux fatigues de la guerre et de la chasse. Doué d'une agilité merveilleuse, il y fit de grands progrès; mais une maladie de langueur, dont il fut atteint pendant son adolescence, ayant fait croire qu'il serait peu propre à ces rudes travaux, ses parents lui donnèrent des maîtres pour cultiver son esprit. Il apprit la grammaire, la musique, la théologie et les autres sciences en honneur à cette époque; et son intelligence vive et prompte, la rectitude de son jugement et la fidélité de sa mémoire, jointes à un ardent amour de l'étude, lui firent en peu de temps égaler ses maîtres.

Od. l. 1, n° 5. Plus tard, son corps s'étant aussi développé, et l'état de langueur qui avait inspiré des craintes à ses parents, ayant fait place à la santé la plus vigoureuse, il reprit ses exercices militaires et y réussit, au point de devenir un des plus adroits et des plus robustes cavaliers; mais Dieu, qui voulait en faire quelque chose de mieux qu'un homme d'armes, lui avait inspiré le goût de l'étude, de la lecture des livres saints, de la retraite; la piété avait

jeté dans son cœur de profondes racines, et le jeune Geraud, quoique doué de toutes les qualités qui font l'homme de guerre, préféra néanmoins toujours la vie douce, paisible et tranquille que le sage goûte dans la solitude.

D'une taille moyenne, mais bien proportionnée, le jeune Geraud avait le port noble et majestueux qui convenait à son rang. Son sourire était d'une douceur ineffable, son regard animé d'une affabilité bienveillante; son teint, surtout celui de son col, était, dit saint Odon, d'une blancheur surprenante; tout en lui attirait les cœurs; mais, au besoin, ses yeux bleus s'armaient de sévérité, commandaient le respect, inspiraient la crainte. La haute réputation de sagesse, de vertu, de sainteté qu'il avait sû mériter, jeune encore, en méprisant les futiles plaisirs des jeunes seigneurs de son âge, en résistant à la contagion de leurs exemples, en maîtrisant ses propres penchants, en montrant, dès sa première jeunesse, dans ses discours et ses actions la sagesse d'un homme mûri par l'âge et l'expérience, ajoutait encore au sentiment de respect qu'inspirait à tous, au premier abord, la beauté de son corps et la noblesse de ses traits. Od. l. 1, n° 12.

Tel était le jeune Geraud lorsque, par la mort de son père, vers l'an 880, il devint maître de ses actions et d'une fortune considérable. Od. l. 1, n° 6.

A cette époque, le grand empire de Charlemagne n'existait déjà plus, morcelé qu'il était entre Louis et Carloman, fils de Louis-le-Bègue et Charles-le-Gros, fils de Louis-le-Germanique; les différents feudataires de la couronne, profitant de la faiblesse de Louis-le-Débonnaire, avaient commencé, sous lui, à rendre leurs fiefs héréditaires, et cette usurpation avait été confirmée sous Charles-

le-Chauve, au plaid de Kiersi, tenu le 14 juin 877. Certains d'entre eux même, peu satisfaits de cette immense concession, arrachée à la faiblesse des descendants du grand empereur, aspiraient à porter réellement la couronne. Boson s'était proclamé roi en Provence, Eudes, Raoul et jusqu'à Rainulfe, de Poitiers, prétendaient, soit à la couronne de France, soit à quelques-uns des fleurons qu'ils s'efforçaient d'en détacher.

Enfin, pendant que toutes ces ambitions rivales s'agitaient, se pressaient, se débattaient et soulevaient dans toutes les provinces les Français les uns contre les autres, les Normands, ces farouches enfants du Nord, dont le grand empereur avait prophétiquement pleuré les ravages, se ruaient, comme des vautours affamés, sur nos campagnes dépeuplées et nos villes veuves de leurs plus braves défenseurs, portaient partout le fer et le feu, n'épargnaient ni l'âge ni le sexe, détruisaient surtout, avec un sauvage plaisir, les pieux asiles, où ce qui restait de la civilisation ancienne et de la lumière nouvelle du christianisme s'était réfugié, et ramenaient ainsi la France à la barbarie, dont les prédicateurs de l'Evangile et la main puissante de Charlemagne l'avaient fait sortir un instant glorieuse et libre.

Dans ces conjonctures critiques, et parmi tant de compétiteurs, que les hasards de la guerre élevaient et abaissaient tour à tour, quel était le devoir du jeune Geraud?

Le sang de Charlemagne coulait à la vérité dans ses veines, par sa grand'mère Mathilde, mais oublieux de la grande pensée du puissant empereur, presque tous ceux qui se disputaient les débris de son trône avaient le même honneur.

Od. l. 1, D'une autre part, les biens transmis au jeune comte
nº 5. par sa famille paternelle, selon toute apparence d'origine

gauloise, lui étant parvenus, à titre héréditaire, francs, libres et allodiaux, sans aucune dépendance de qui que ce fut, il lui répugnait à bon droit de se donner un maître. Il pouvait, il est vrai, augmenter ses possessions déjà fort considérables, en acceptant quelques bénéfices de l'un des compétiteurs, et se reconnaissant son homme lige en échange de quelques terres fiscales; mais Charles-le-Simple, que seul il aurait voulu reconnaître, était encore enfant; Eudes venait d'être proclamé par la majeure partie des seigneurs français.

Geraud préféra renoncer au comté de Limousin, qu'il eût pû réclamer comme héritier de son père, d'après la décision du plaid de Kiersi de 877; il aima mieux ne rien tenir en fief de la couronne, et se borner à la possession paisible de ses domaines allodiaux.

Jamais il ne prit le titre qu'avait porté son père, il se refusa constamment à se reconnaître vassal de qui qûe ce soit, même de ses plus proches parents, et ne voulut jamais non plus, quelques instances qu'ils lui en fissent, les assister dans leurs révoltes ou servir leurs projets ambitieux, et cependant, il sut motiver ses refus avec tant de force et de sagesse, que non seulement il ne perdit pas leur amitié, mais que leur estime, pour lui, en fut encore accrue.

Toutes ces raisons réunies le décidèrent aussi probablement à fixer, du moins pendant les premières années, sa résidence ordinaire dans son château d'Aurillac, parce que de cette terre située presque au centre de ses domaines, et dans la partie la moins accessible, il pouvait plus facilement veiller sur tous, conserver la neutralité, la faire respecter, et se porter rapidement sur tous les points de ses propriétés qu'on oserait menacer.

Cette conduite prudente ne fut pas inutile à Geraud;

son proche parent Guillaume II, surnommé le Pieux, premier comte héréditaire d'Auvergne, et en même temps comte de Bourges, du Velay et marquis de Gothie, qui devint dans la suite duc d'Aquitaine, s'étant déclaré, en 888, contre le roi Eudes, ne put, comme nous l'avons dit, obtenir que Geraud fit cause commune avec lui. Eudes dépouilla Guillaume de ses états, ou du moins il en donna l'investiture à un certain Hugues ; mais Guillaume réunit ses vassaux pour défendre son patrimoine contre son compétiteur, et Geraud ne craignit pas alors d'envoyer à son secours son neveu Raynaud, fils de sa sœur Avigerne, avec une troupe nombreuse de guerriers
Od. l. 1, n° 32. choisis. Hugues fut vaincu, et Guillaume le tua de sa propre main.

Pour reconnaître le service que Geraud venait de lui rendre, et pour s'attacher à jamais un seigneur aussi dis-
Od. l. 1, n° 34. tingué, Guillaume ,par le conseil de sa mère Hermengarde, voulut lui donner en mariage sa sœur Adelinde; mais le jeune comte désirait depuis long-temps se consacrer à Dieu, et se conservait pur et chaste pour rendre son sacrifice plus méritoire. Il déclina donc avec modestie l'honneur que le comte Guillaume voulut lui faire, celui-ci fut affligé de ce refus, mais le motif en était si pur, et la sincérité de Geraud si bien connue, qu'il ne lui en fut que plus attaché.

De son côté, Rainulfe II, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, avait eu quelque velléité de profiter des troubles pour se faire proclamer roi des pays, situés entre la Loire et les Pyrénées. Geraud, quoique son proche parent, ne voulut pas non plus l'aider dans cette entreprise téméraire. Rainulfe se ligua donc avec Gausbert, son frère, et avec Ebles, abbé séculier de Saint-Germain-des-Prés, leur parent, pour résister à Robert, frère d'Eu-

des, auquel ce dernier, sur la nouvelle de la proclamation de Rainulfe, avait donné l'investiture du Poitou et de l'Aquitaine.

Leur résistance fut si vive, qu'en 892 Eudes fut obligé de venir lui-même en Aquitaine; il y fit d'abord quelques progrès, mais ayant reçu la nouvelle du couronnement de Charles-le-Simple, il se hâta de faire sa paix avec Rainulfe, et revint aussitôt en France.

Ainsi les deux plus proches parents et les voisins de Geraud eurent tour-à-tour à soutenir des guerres désastreuses, virent leurs peuples foulés, pillés, pressurés par une guerre intérieure et une invasion étrangère, pour avoir cédé à leur ambition et au désir d'accroître leurs domaines; et Geraud, pour avoir sagement renoncé aux titres et aux bénéfices qui l'auraient obligé à prendre parti pour l'un des prétendants au trône, put conserver la paix dans ses domaines, préserver ainsi ses vassaux de toute exaction, se dispenser de leur demander des subsides, et continuer à répandre sur eux ses bienfaits.

Rainulfe ne sut pas plus mauvais gré à Geraud de sa neutralité, que ne l'avait fait avant lui le comte Guillaume. En effet, peu après sa réconciliation forcée avec Eudes, il se sentit atteint d'une maladie mortelle, soit, comme le disent les bénédictins, qu'Eudes l'eût fait empoisonner, soit que son mal fut une suite naturelle des fatigues, des veilles, des inquiétudes qu'il avait supportées. Geraud accourut aussitôt, et telle était la confiance qu'inpirait à tous sa loyauté et sa vertu, que Rainulfe ne crut pas pouvoir confier à des mains plus sûres son plus précieux trésor, Ebles, son fils unique, encore en bas âge, dont il prévoyait la dépossession prochaine.

En effet, il ne pouvait croire à la durée d'une paix

arrachée à Eudes par la nécessité de rentrer au plutôt en France, pour s'opposer à un compétiteur redoutable par son bon droit et ses alliances; il ne pouvait espérer que l'on oubliât sa tentative d'usurpation, et qu'on laissât à son fils un pouvoir assez grand pour la renouveler un jour. La minorité du jeune comte de Poitiers offrirait trop d'avantages à des ennemis jaloux et ambitieux, et à des voisins avides d'augmenter leur puissance pour qu'ils ne se hâtassent pas d'en profiter; et le malheureux père prévoyait avec douleur, que non seulement Ebles devait perdre une partie de l'héritage paternel, mais qu'on pourrait encore lui arracher la vie, pour se le partager tout entier.

Rainulfe remit donc son fils entre les mains de Geraud en 893, il le lui recommanda comme un orphelin, qui avait besoin de sa protection, et de celle de Guillaume-le-Pieux, leur parent commun; et il mourut avec moins de regret, lorsque Geraud lui eût promis de tenir lieu de père à son fils; son espoir ne fut pas trompé.

Après la mort de Rainulfe II, et suivant ses prévisions, Adémar, fils d'Emenon, qui en 838 avait porté le titre de comte de Poitiers, s'empara de ce comté. Aidé par son frère Adelelme, comme lui guerrier célèbre à cette époque, il repoussa tous les efforts que Robert, frère d'Eudes, renouvela pour se mettre en possession des provinces dont Eudes lui avait donné l'investiture du vivant même de Rainulfe. Pour mieux lui résister encore, Adémar embrassa le parti de Charles-le-Simple; Eudes alors, craignant les suites de cette alliance, préféra traiter avec lui, le reconnut comte de Poitiers, et, pour ne pas se brouiller avec Guillaume-le-Pieux, il investit ce dernier du duché d'Aquitaine qui avait appartenu à Rainulfe; ce fut ainsi que Guillaume-le-Pieux devint duc d'Aquitaine.

Adémar ne fut pas plutôt reconnu et solidement établi à Poitiers, qu'il tourna ses armes contre Geraud, demeuré fidèle au fils de Rainulfe. Il voulut d'abord le contraindre à se reconnaître son vassal, et, sur le refus de Geraud, il se jeta sur ses terres, et s'empara même par surprise du château d'Aurillac. Ce château dominait la plaine, où plus tard fut construit le monastère auquel il donna son nom. Od. l. 1, n° 36.

Geraud obligé de prendre les armes, non dans un intérêt personnel, mais pour défendre ses vassaux exposés à tous les maux que la guerre traîne à sa suite, vole à Aurillac, en chasse Adémar, et le rejette hors de ses domaines. La guerre n'en continua pas moins entre eux, bien qu'en plusieurs occasions, Geraud eût été assez heureux pour que tous ceux qui avaient ouï parler de la sainteté de sa vie, reconnussent hautement le doigt de Dieu dans toutes ces rencontres, et publiâssent que Dieu le couvrait de sa protection.

Adémar, par exemple, ayant suscité contre lui Godefroy, vicomte de Turenne, ce seigneur se fit lui-même, en montant à cheval, une blessure si profonde à la cuisse qu'il dût renoncer à son entreprise. Dans une autre occasion, Geraud étant campé dans une prairie, avec une suite peu nombreuse, Adémar, qui en fut prévenu par ses espions, partit aussitôt avec une troupe d'élite pour le surprendre et le faire prisonnier; mais un brouillard épais s'étant levé, il fut impossible de reconnaître le lieu où le camp de Geraud était assis, et sa course devint inutile. On remarquait aussi que Geraud ne frappait jamais aucun ennemi de son épée, qu'il recommandait à ses gens de ne pas répandre le sang, et cependant on ne pouvait résister à l'impétuosité de leur attaque. Enfin, le comte d'Aurillac n'avait jamais ni fait ni reçu de bles- Od. l 1, n° 37. Od. l. 1, n° 35. Od. l. 1, n° 8.

sure, quoiqu'il s'exposât sans cesse au premier rang, moins pour animer ses soldats, que pour modérer leur ardeur après la victoire.

Od. l. 1, n° 33. D'autre part, Geraud, soit qu'il combattit sur ses terres, soit qu'il eût porté la guerre sur celles des ennemis, ne souffrait jamais que ses soldats se livrâssent au pillage; ni même qu'ils se procurâssent des vivres par des réquisitions ou par violence. Il payait de ses deniers tout ce dont il avait besoin pour eux et pour lui; et il lui arriva souvent, en la compagnie du comte d'Auvergne, dont les troupes avaient dévasté le pays, de manquer du nécessaire. Mais il aimait mieux souffrir et faire souffrir aux siens de grandes privations, et supporter les railleries de ceux qui trouvaient l'abondance dans le pillage, que de se rendre coupable d'excès qu'il condamnait, comme honteux et déshonorant pour des guerriers, et contraires à la religion et à la morale.

Cette manière de faire la guerre, si différente des idées reçues de son temps, et la générosité avec laquelle il renvoyait ses prisonniers après les avoir désarmés, ajoutaient encore à sa réputation et le firent surnommer le *Bon*; elles augmentaient encore l'ascendant moral, que sa haute réputation de vertu et son désintéressement bien connu lui avaient fait prendre sur ses ennemis. Ceux-ci étaient obligés de l'estimer et d'admirer la noblesse de ses sentiments, et la haute sagesse qui le dirigeait dans toutes ses actions, bien qu'ils se sentissent incapables de l'imiter; nous ne devons donc pas être surpris de ce que saint Odon rapporte d'Adelelme, frère d'Adémar.

Od. l. 1, n° 38. Dans une incursion sur les terres de Geraud, Adelelme ayant emporté de vive force et livré au pillage le château d'Aurillac, tandis que le saint comte était occupé d'un autre côté, ne crut pas devoir attendre qu'il vint

l'en chasser de nouveau; honteux et repentant il sortit à la hâte, et se rendit même dans le camp de Geraud pour lui faire des excuses.

Tel est l'ascendant de la vertu, que des ennemis même sont obligés de lui rendre hommage! Cependant, dans ce siècle malheureux, où tous les principes de l'honneur et du devoir étaient généralement méconnus; où l'anarchie la plus complète avait renversé l'ordre admirable et la police que Charlemagne avait introduits dans ses états, où toutes les ambitions étaient surexcitées par l'exemple de la fortune rapide et des crimes heureux de beaucoup de seigneurs, pour qui le succès était tout et la justice rien qu'un obstacle; ceux-là même qui avaient admiré la sage modération de Geraud, qui s'étaient laissé vaincre par l'ascendant de sa vertu, n'avaient pas toujours assez de grandeur d'âme pour persévérer dans ce retour à des sentiments meilleurs, et résister à la contagion du mauvais exemple.

C'est ce qui arriva à Adelelme; oubliant les excuses qu'il avait faites de son propre mouvement à Geraud, après le pillage de son château, il vint une seconde fois en Auvergne, dans l'intention de s'en emparer encore; mais les portes ayant été fermées à son approche, et sachant que Geraud était dans la place, il n'osa pas en tenter l'escalade, se contenta d'enlever quelques chevaux qui paissaient au-dehors et se retira en toute hâte. Geraud, averti par ses gens, eût assez de générosité pour ne pas permettre qu'on le poursuivit; mais il ne fut pas moins vengé bientôt de cette insulte, Adelelme mourut misérablement quatorze jours après.

Od. l. 1, n° 38.

On aurait tort de conclure de la patience de Geraud à supporter les injures, et du peu de cas qu'il faisait de la gloire que l'on acquiert par les armes, qu'il ne savait

Od. l. 1, n° 40.

pas, au besoin, repousser la force par la force, lorsque l'intérêt de son peuple l'exigeait. Un aventurier, nommé Arland, s'était cantonné dans la petite ville de Saint-Céré, et delà, avec une troupe de gens sans aveu, il exerçait contre ceux des vassaux de Geraud, dont les terres étaient dans le voisinage, toutes sortes de violences et d'exactions.

Geraud, persuadé qu'il devait protection à ses vassaux, et que le glaive ne lui avait été remis que pour les faire respecter et les défendre, se hâte d'accourir à leur secours; il assiége Arland, emporte Saint-Céré l'épée à la main, saisit lui-même le misérable; et, après lui avoir reproché ses crimes, et fait entrer le remords dans son cœur endurci, lui accorde la liberté sans rançon et sans exiger de lui ni serments, ni otages. On assure que ce malheureux, vaincu par la magnanimité du comte, rentra en lui-même, renonça à la vie aventureuse qu'il avait menée jusqu'alors, et que depuis il ne mérita plus aucun reproche.

Cependant Geraud n'avait pas oublié qu'il avait promis à Rainulfe II de tenir lieu de père au jeune Ebles; il se résolut donc, pour dégager sa parole, à porter la guerre chez leur ennemi commun, au lieu de se borner à repousser ses attaques. Avec le secours de Guillaume-le-Pieux, il poursuivit Adémar de ville en ville, de château en château, et, après une lutte opiniâtre, il réussit enfin, en 902, à rétablir le jeune Ebles dans le comté de Poitiers, dont il avait chassé l'usurpateur.

Ebles devint, par la suite, fort puissant; il épousa Adèle, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, et après la mort d'Acfred, neveu de Guillaume, il hérita du duché d'Aquitaine, dont Eudes avait dépouillé son père. Nous aimons à penser qu'il n'oublia jamais la reconnaissance

qu'il devait à Geraud, premier auteur de sa fortune, et les dangers que le comte d'Aurillac avait personnellement courus, pour tenir la parole qu'il avait donnée à Rainulfe, à son lit de mort. Nous avons quelques raisons de croire que ne pouvant rien faire accepter à son bienfaiteur pour lui-même, il lui témoigna sa gratitude en protégeant et enrichissant le monastère que Geraud avait fondé dès l'an 898, et dont nous allons nous occuper, en nous reportant à une époque antérieure de huit ou neuf ans au rétablissement d'Ebles dans le comté de Poitiers.

Il nous a paru convenable de ne pas diviser ce que nous avions à dire des guerres soutenues par Geraud, pour le montrer tout entier, tour à tour, comme guerrier et comme politique.

Nous avons dit que Geraud était un prince pieux, animé de cette dévotion sincère et vraie, qui part du cœur et porte l'homme aux plus sublimes sacrifices, lorsqu'il a le bonheur d'en être doué. Les grandeurs et les trésors de la terre n'étaient rien pour lui; et, s'il n'eût été qu'un simple particulier, nul doute qu'il ne se fût entièrement consacré à Dieu, renonçant volontiers, pour se donner à lui, à tout ce que le monde aurait pu lui offrir de plus séduisant et de plus digne d'envie : il eût même toujours ce désir, malgré l'élévation de son rang et les nécessités de sa position; mais il était en même temps un homme vraiment éclairé, un esprit supérieur, un politique à hautes et larges vues, capable de s'élever au-dessus des conceptions étroites et de la science mesquine de son siècle.

Avant donc de prendre une détermination à cet égard, Geraud consulta des amis sages, instruits, éclairés, Gausbert, évêque de Rhodez; Amblard, évêque de Clermont; Adagire, son parent, moine de Vabres, et d'autres per- OJ. l 2 nº 2.

sonnes, sur les lumières desquelles il pouvait le plus compter; et voici quelques-unes des raisons qu'ils pesèrent ensemble, et qui influèrent sur sa détermination.

Après ce qu'il devait à Dieu, Geraud avait toujours regardé comme son premier devoir le bonheur de ses vassaux; il s'était appliqué toute sa vie à les rendre heureux, avec le même zèle, la même ferveur qu'il apportait à l'accomplissement de ses devoirs de chrétien; mais dans ces temps de trouble, de guerre civile, d'anarchie, trop d'exemples lui démontraient que toute la bonne volonté d'un prince, quelque puissant qu'il fut, ne suffirait pas pour permettre à son peuple de vivre avec quelque sécurité au milieu de tant d'éléments de désordre.

D'une autre part, l'ignorance du peuple, suite inévitable de sa misère, de la destruction d'un grand nombre de monastères, seules écoles publiques de cette époque, et du relâchement de la discipline ecclésiastique pendant les agitations incessantes d'une guerre acharnée, ne permettait pas d'espérer l'amélioration de ses mœurs.

Enfin, si les secours religieux manquaient aux peuples depuis la dispersion d'un grand nombre de communautés, la ruine de toutes et l'envahissement de leurs biens par les seigneurs laïques, la législation n'était pas moins impuissante, soit pour les protéger, soit pour améliorer leur sort. La servitude du plus grand nombre était reconnue par les lois, et parmi les hommes libres, elles admettaient des distinctions odieuses, qui formaient plusieurs castes différentes dans un royaume chrétien, dont tous les membres étaient frères en Jésus-Christ.

Geraud voyait donc avec douleur que les trois bases sur lesquelles il aurait voulu fonder le bonheur de ses peuples, *sécurité*, *mœurs*, *liberté*, lui manquaient à la fois, et il avait à résoudre le problème difficile de créer, ga-

rantir et perpétuer ces trois éléments indispensables au bien-être de toute société.

Par sa conduite ferme et prudente, au milieu des troubles qui avaient agité le commencement de son règne, il avait efficacement protégé ses vassaux contre les entreprises de ses voisins; il avait éloigné d'eux le fléau de la guerre civile; plus tard il avait énergiquement repoussé les Adémar, les Adelelme, les Arland; et, à l'époque où nous sommes parvenus, l'ascendant de sa vertu les couvrait comme d'un bouclier, et les préservait des violences auxquelles les vassaux des seigneurs voisins étaient journellement exposés. Mais quitter le monde pour se donner à Dieu, n'était-ce pas exposer de nouveau ses vassaux à toutes les déprédations? Confier le soin de les protéger à ses neveux ou à quelqu'autre seigneur plus puissant, n'était-ce pas faire dépendre leur bonheur du plus ou moins de vertu, de courage ou de modération d'un homme dont l'ambition pourrait rouvrir la porte à des révolutions nouvelles, ou qui, sans le vouloir, pourrait être entraîné dans les querelles des seigneurs voisins?

Si Geraud renonçait à ses dignités, pour devenir un simple ministre de l'Evangile, sans doute sa parole, puissante sur les masses, puiserait une nouvelle force dans la grandeur de son sacrifice, et ferait pénétrer dans les cœurs, avec le regret des fautes passées, le désir de commencer une nouvelle vie, plus conforme aux préceptes de l'Evangile, et contribuerait ainsi puissamment à la réformation des mœurs; mais l'exemple d'une vie toute religieuse, au milieu du monde et dans un rang élevé, plus exposé aux regards de tous, était une prédication non moins éloquente et plus à la portée du peuple.

D'une autre part, dans la haute Auvergne surtout, le peuple moins agriculteur que pasteur, obligé, pour faire paître les troupeaux qui étaient alors et sont encore sa seule richesse, de se morceler en petites fractions disséminées sur une vaste étendue et séparées par des montagnes abruptes, des vallées profondes, des torrents souvent infranchissables, il fallait un grand nombre d'ouvriers évangéliques pour porter à tous la parole de vie et répandre partout une instruction solide et véritable. La nécessité d'une grande école pour former cette pépinière d'hommes apostoliques était donc plus évidente en Auvergne que partout ailleurs.

Les lois enfin, malgré leur imperfection, suite inévitable de la fusion de plusieurs peuples barbares, auraient cependant offert quelques garanties, surtout dans cette partie des Gaules, où les lois romaines étaient encore en vigueur; les capitulaires de Charlemagne offraient encore une foule de réglements empreints d'une grande sagesse; mais faute d'une main puissante et respectée pour faire observer ces lois, elles devenaient inutiles, et leur texte muet ne pouvait arrêter le glaive impitoyable des seigneurs ambitieux.

Geraud se résolut donc à ne pas abandonner le poste honorable que Dieu lui avait confié, à continuer, autant qu'il était en lui, à protéger, instruire et civiliser ses vassaux, et à disposer de ses domaines de telle sorte que le bien qu'il n'aurait fait que commencer de son vivant fut nécessairement continué après sa mort.

Persuadé que la liberté est un bien inappréciable et nécessaire à l'homme pour le relever à ses propres yeux, lui donner la conscience de sa dignité et le porter au bien, il accorda ce bienfait à un nombre considérable de serfs pendant tout le cours de sa vie; il l'aurait même

donné à tous, si les lois le lui eussent permis, et si beaucoup de ces malheureux, qu'il voulait affranchir, ne l'eussent supplié avec larmes de les laisser dans la servitude sous sa protection immédiate, plutôt que de leur accorder une liberté qui les destituait de protecteurs.

Touché de leurs remontrances, et convaincu que la liberté, sans la vertu, l'aisance et la sécurité, ne pouvait être pour eux qu'un présent funeste, il prit la résolution de mettre tous ses vassaux sous la protection du prince le plus respectable et le plus respecté de tous les chrétiens, par sa qualité de vicaire de Jésus-Christ, bien assuré que ceux-là même qui auraient bravé les armées les plus formidables et la puissance humaine d'un roi de la terre, n'oseraient affronter l'anathème terrible et les armes spirituelles du représentant de leur Dieu. Il était impossible, en effet, de trouver dans ce siècle, où la foi n'avait encore à combattre que l'ignorance, une protection plus grande, plus efficace, plus redoutable que celle du Saint-Siége, dont l'autorité toujours croissante était partout reconnue.

Mais il ne suffisait pas d'avoir pourvu à la sécurité du peuple, il importait encore plus de le civiliser, de l'instruire, de lui donner des vertus qu'il connaissait à peine de nom, de le constituer en corps, de le créer en quelque sorte, par l'agglomération d'individus isolés, autour d'un foyer de lumières, d'un centre commun qui répandit partout la science, la religion, la vie.

C'est ce que Geraud entreprit de faire en fondant à Aurillac une abbaye de Bénédictins, assez richement dotée, pour entretenir un grand nombre de moines, leur donner les moyens de se livrer à l'étude et d'ouvrir une école publique, pour répandre au-dehors les connaissances indispensables au bonheur de tous. Placée sous la

protection immédiate du Saint-Siége, de qui seul elle relèverait directement, soit pour le spirituel, soit pour le temporel, cette abbaye se trouverait dans la position la plus heureuse pour la sécurité de ses membres; et sous le rapport des études et de la conservation des doctrines orthodoxes et de la discipline, la surveillance spéciale du chef de l'Eglise présentait une garantie qui avait manqué à plusieurs établissements de ce genre.

Autour du monastère, et sous la protection d'hommes que leur caractère sacré et le genre d'occupation auquel ils étaient destinés devaient rendre plus doux, plus humains, plus aumôniers que des seigneurs laïques et totalement étrangers aux luttes de l'ambition et de l'orgueil, devaient se grouper les serfs auxquels Geraud avait accordé, ou accorderait encore le bienfait de la liberté, pour former un corps de citoyens polis par leur contact journalier avec les religieux chargés de les instruire. Grâce à la paix que la protection du Saint-Siège devait procurer à cet établissement nouveau, les terres incultes pourraient être défrichées, les vallons assainis, le bien-être et l'aisance de la ville naissante assurés; et tant d'heureux résultats dûs à la sagesse du comte Geraud, se propageant de proche en proche dans les terres voisines, qui dépendraient aussi de l'abbaye, la servitude personnelle de tous les vassaux de Geraud, que le bon comte ne pouvait faire cesser tout à coup, sans les funestes inconvénients que les serfs eux-mêmes lui avaient signalés, pourrait être abolie peu à peu, avec sagesse et mesure, par des affranchissements successifs dont l'Eglise avait donné la première l'exemple, et qu'elle ne cessait de recommander aux princes séculiers, dans l'intérêt des peuples, dans leur intérêt particulier, et comme une conséquence nécessaire du culte de paix, de charité e

de fraternité qu'ils avaient embrassé en recevant le baptême.

Tel était le plan qu'avait conçu le comte Geraud, que sa foi, son amour pour la religion et la conscience de ses devoirs de chrétien et de prince lui avaient dicté; certes, qui que nous soyons, chrétiens ou non, croyants ou athées, il sera impossible de n'en pas reconnaître la sagesse, la haute philosophie, la politique éclairée. Qu'on ne cherche pas à diminuer le mérite de cette noble action, en reprochant à Geraud d'avoir cru avec son siècle, que la fin du monde approchait, qu'en l'an mille le règne du Christ devait venir. Il est vrai qu'il partageait cette erreur commune, qu'il la proclame même dans son testament, et que c'était un des motifs qui le portaient à faire des bonnes œuvres; mais tous ses contemporains y croyaient aussi, et cependant l'ambition, l'orgueil, l'avarice, l'intérêt personnel étaient les mobiles de leurs actions journalières. Qu'importait cependant que le monde dût finir quelques siècles plus tôt ou plus tard; les éternelles lois de la justice, de la morale, de la religion ne sont-elles pas toujours les mêmes? et le bien que l'on fait volontairement n'a-t-il pas toujours les mêmes droits à la reconnaissance des hommes?

Ainsi, bien que Geraud se soit trompé sur la date d'un événement inévitable, les principes qui le dirigeaient étaient si nobles, son amour pour ses peuples si ardent, qu'il n'est pas possible de leur assigner pour motif unique cette erreur générale et de diminuer en rien son mérite et notre gratitude.

Au midi, et à sept lieues environ du groupe des cimes élevées du Cantal, autour desquelles convergent dans toutes les directions, comme les intervalles qui séparent les rayons d'une roue, des vallons riants et riches, on

trouve un bassin d'une assez grande étendue, dans lequel se réunisssent la Cère, la Jordane, la rivière d'Authre, et quelques petits affluents de ces rivières, formés dans les gorges secondaires qui séparent ces trois vallons principaux. A l'entrée de cette plaine, les deux coteaux qui forment le vallon de la Jordane, celui qui sépare le ruisseau de Mamon de la Cère, et tous ceux qui se trouvent entre la rive droite de la Jordane et la rive gauche de la rivière d'Authre sont brusquement et parallellement coupés, presque sur une même ligne, tandis que ceux de la rive gauche de la Cère et de la rive droite de la rivière d'Authre s'arrondissent pour former un bassin large, riche, fertile, en quelque sorte partagé en deux parties, par la prolongation des coteaux qui bornent au nord et à l'ouest le cours de la Jordane.

C'est dans cette partie de ses domaines, aussi saine qu'agréable, que Geraud avait résolu de construire son monastère. Le château d'Aurillac, placé à l'entrée de la plaine, et au-dessus de l'endroit où se termine le vallon de la Jordane, dominait ce vallon et la rivière, construit qu'il était sur le premier plan des hauteurs qui en dessinent les contours.

Auprès du château étaient groupées, sans ordre ni régularité, les chétives habitations des serfs, attachés à la culture des terres voisines, et que le château devait protéger en temps de guerre. Tel était, à cette époque, le bourg d'Aurillac, situé sur la hauteur, et qui n'avait d'autre importance, que celle qu'il tirait de temps à autre de la présence du seigneur, dans une résidence destinée probablement, dans le principe, à servir de rendez-vous pour la chasse dans les forêts, dont les environs étaient couverts, et de lieu de refuge pour les pâtres des montagnes.

Cependant, l'existence de ce château, sa position, la facilité de protéger la prairie qui s'étendait au-dessous, jusqu'à la Jordane ; l'abondance des eaux, la fertilité des terres qui l'environnaient; la beauté du site qui présentait en perspective, d'un côté, les hautes montagnes dessinant sur l'azur du ciel leurs cimes couvertes de neige; et de l'autre la plaine, étendant son riche tapis de verdure et de fleurs, coupé par les rubans sinueux et argentés de trois rivières, et encadré au loin à l'horizon dans un cercle de forêts aussi anciennes que le monde, décidèrent Geraud à choisir l'emplacement de l'édifice qu'il se proposait de fonder, pour la gloire de Dieu et le bonheur de son peuple, aux pieds même de la colline, sur laquelle s'élevait le château.

Son père, d'ailleurs, avait déjà construit en cet endroit une chapelle en l'honneur de saint Clément, et ce dût être un motif de plus d'accorder la préférence à un lieu qui conservait le souvenir de l'auteur de ses jours.

Ce fut donc dans la prairie qui s'étendait au-dessous du château jusqu'à la rivière, que Geraud fit jeter les fondements d'une église et d'un cloître destiné à loger les religieux; mais de nouvelles tribulations l'attendaient.

Avant de mettre la main à l'œuvre, le saint comte avait, Od. l. 2, n° 4.
par un acte authentique, malheureusement perdu aujourd'hui, fait donation pleine et entière de la majeure partie de ses biens au monastère qu'il se proposait de fonder, sous l'invocation de Saint-Pierre, prince des apôtres; ses biens étant francs, libres et allodiaux, il avait déclaré les tenir du Saint-Siége, à la charge d'une redevance, ou cens annuel; et lui-même s'était rendu à Rome, en 894, pour en faire hommage au pape Formose qui était alors assis sur la chaire de saint Pierre. Ayant obtenu de ce pontife l'agrément qu'il sollicitait, et l'ac-

ceptation de la seigneurie spirituelle et temporelle qu'il voulait lui reconnaître, il avait payé le premier cens annuel, et s'était hâté de revenir en Auvergne et de faire travailler aux édifices dont il avait conçu le plan.

Mais le sol sur lequel on les élevait, formé par les attérissements successifs d'une rivière capricieuse dans son cours, et dont le lit n'avait pas encore été contenu et resserré par la main des hommes, ne se trouva pas assez solide et assez ferme pour supporter les masses de pierre et de bois que les ouvriers élevaient à la hâte pour se conformer aux désirs de leur maître. Les bâtiments étaient déjà fort avancés, lorsque le sol cédant tout à coup, ils s'écroulèrent avec fracas à la grande stupéfaction des ouvriers et des architectes qui les dirigeaient.

Od. l. 2, nº 5. Geraud ne se laissa pas abattre par le mauvais succès de cette première entreprise ; et, du haut de la colline où était bâti le bourg d'Aurillac, examinant avec une nouvelle attention le local le plus convenable à la reconstruction de l'édifice, il n'en trouva pas de plus favorable que celui qu'il avait choisi d'abord. Réunissant donc de nouveau ses ouvriers, il les encouragea par ses paroles et ses largesses, fit jeter des fondements plus profonds et plus solides, et éleva une église vaste et voûtée capable de contenir un grand nombre de fidèles ; le cloître fut construit tout auprès, et il entoura le tout d'une vaste enceinte de murailles hautes et épaisses.

Od. l. 3, nº 1. Telle était sa confiance dans la prospérité future de ces établissements à peine achevés, qu'on l'entendit annoncer hautement que cette enceinte, qui paraissait alors trop grande, serait bientôt trop étroite pour contenir la foule qui viendrait chercher appui et protection autour de son monastère ; et l'événement ne tarda pas à justifier ses prévisions à cet égard.

Le jour où Geraud eut le bonheur de voir consacrer à Dieu le temple qu'il avait élevé avec tant de peines et de fatigues (en 916, seulement au dire de nos Annales); il affranchit cent serfs, probablement cent chefs de familles, et leur donna un territoire assez considérable hors les murs de la ville, qu'il venait de fonder, dont ces nouveaux affranchis furent les premiers habitants. Ce territoire, circonscrit entre quatre croix, a toujours été réputé depuis allodial et libre; mais il ne s'écoula pas de longues années avant que cette petite société d'affranchis, grâce à la protection du monastère et aux immunités dont Geraud l'avait dotée, ne fût devenue un peuple puissant et riche, et n'eût construit autour de l'ancienne enceinte du monastère une ville riante et animée.

Od. l. 3, n° .

Geraud n'avait pas attendu que son monastère fut entièrement construit et convenablement décoré pour chercher à le peupler de moines zélés, instruits, vertueux, et surtout bien pénétrés de l'esprit de leur saint instituteur. Mais où trouver de tels religieux dans un siècle où tous les liens de la discipline étaient relâchés?

Il y avait à Vabres, petite ville de Rouergue, une abbaye de Bénédictins, assez célèbre alors; Adalgire parent de Geraud y était moine. Geraud crut qu'il ne pouvait mieux faire que d'y envoyer quelques jeunes gens des meilleures familles de la province, pour y faire leur noviciat, et se bien pénétrer de l'esprit religieux, qui s'était conservé plus pur en cet endroit que dans beaucoup d'autres maisons de cet ordre.

Od. l. , n° 6.

Mais, soit que ces jeunes gens n'y fussent pas demeurés assez long-temps, pour y faire de grands progrès dans la sainteté; soit défaut de vocation, et habitude d'une vie molle et oisive; Geraud ne les trouva pas, à leur retour, tels qu'il les désirait, pour l'accomplissement de l'œuvre

de civilisation et de régénération chrétienne à laquelle
Od. l. 2, n° 8. il les destinait. Car, disait-il souvent : « Un moine parfait » peut être comparé à un ange, s'il n'est pas tel, c'est un » homme du siècle, un apostat, semblable à ces mau- » vais anges, qui, au dire de l'apôtre, n'ont pas su con- » server leur demeure. »

Ce n'était donc pas des hommes, mais des anges, que Geraud voulait réunir dans son monastère pour travailler au bonheur des peuples qu'il leur confierait : aussi se mit-il en quête de tous côtés pour trouver des sujets dignes de cette haute mission.

Od. l. 2, n° 17. Nous avons déjà dit qu'il avait fait un premier voyage à Rome, pour soumettre ses plans à l'approbation du Saint-Siége, et faire en personne hommage au pape des biens qu'il avait donnés à son abbaye. Toujours animé du même désir de consolider son ouvrage, et d'enrichir son monastère d'hommes, selon le cœur de Dieu, il fit encore six fois le même voyage, de deux ans en deux ans, de 896 à 908, n'épargnant ni peines, ni dépenses pour s'attacher les hommes de mérite qu'il avait le bonheur de recontrer, pour rapporter dans son monastère tout ce qui pouvait contribuer à sa décoration, aux progrès des moines, et à attirer auprès d'eux un grand concours de
Od. l. 3, n° 3. pèlerins. Saint Odon fait une mention expresse de l'immense quantité de reliques qu'il avait ramassées dans le cours de ses voyages ; mais l'accroissement rapide que prit en peu de temps le monastère d'Aurillac, l'éclat qu'il jeta dès les premières années de sa fondation, les progrès que les moines avaient fait dans les sciences, la gloire qu'ils eurent, cinquante ans au plus après la mort de Geraud, de former pour l'église un homme tel que Gerbert qui, un siècle après la fondation du monastère d'Aurillac, le premier de tous les Français, s'assit sur la

chaire de saint Pierre, prouvent que si Geraud, dans sa piété, n'avait pas cru devoir négliger les choses purement spirituelles, comme législateur et philosophe, il n'avait rien omis de ce qui pouvait contribuer à faire de son monastère une école célèbre, une pépinière d'hommes vraiment distingués, et qu'il y avait réussi.

Ces fréquents pèlerinages à Rome, à Saint-Martin-de-Tours, à Saint-Jacques-de-Compostelle, que Geraud, vu la difficulté des temps, et le peu de sûreté qu'offraient alors les routes pour de simples voyageurs, ne pouvait faire qu'avec une suite nombreuse et bien armée, avaient encore, humainement parlant, un grand avantage pour les jeunes guerriers qu'il conduisait avec lui; car ils pouvaient ainsi comparer les fruits heureux qu'une civilisation plus avancée, des lois plus religieusement observées, et la culture des arts, procuraient dans les pays étrangers aux grands et aux peuples; tandis que dans leurs montagnes, avec autant d'éléments de prospérité, les peuples étaient misérables, et les grands par suite ne pouvaient presque rien en attendre. Il était d'ailleurs impossible qu'ils ne rapportâssent pas quelques idées nouvelles de ces fréquents voyages dans la capitale du monde chrétien, où se trouvent réunis tant de monuments remarquables; de leurs relations avec des étrangers plus instruits, plus polis, plus civilisés; et du spectacle imposant que présentait la cour de Rome, et la majesté des cérémonies religieuses dans les plus belles basiliques du monde. Ainsi, outre le motif purement religieux qui portait Geraud à visiter souvent le tombeau des apôtres, il est permis de croire que ses pèlerinages étaient encore pour lui un moyen ingénieux de parvenir au but qu'il se proposait, d'adoucir et de civiliser les esprits rudes et grossiers de ses compatriotes.

Comme aussi en rendant lui-même ses devoirs au souverain pontife, en lui remettant sept fois en personne le tribut auquel il avait soumis son monastère, en obligeant chaque abbé nouvellement nommé à aller à Rome demander la confirmation de son élection, en établissant ainsi des relations fréquentes entre Aurillac et le Saint-Siége, devenu Suzerain immédiat de notre ville et du monastère, il accoutumait ses moines à recourir à Rome dans leurs besoins, à se considérer comme appartenant réellement aux successeurs des apôtres, et leur assurait ainsi la puissante protection dont il avait eu à cœur de les couvrir envers et contre tous.

Cependant, quelle que fut la confiance de Geraud dans la protection du souverain pontife, il n'avait pas cru devoir négliger de placer aussi son monastère sous la sauvegarde de Charles-le-Simple, et avait député vers ce prince quelques moines à la tête desquels était l'abbé Adalgire, son parent, qu'il avait rappelé de Vabres pour lui confier la direction de son abbaye.

Voici les lettres de sauve-garde que Charles lui accorda : elles sont datées de Bourges, le 4, des nones de juin, indiction II, la septième année de son règne; ce qui répond au 2 juin 899, en comptant du jour où Charles-le-Simple prit possession du trône; c'est-à-dire, du 28 janvier 893, mais qui doivent être postérieures, parce que ce prince ne fut reconnu en Aquitaine qu'en 900, et dans les provinces voisines qu'après la mort de Eudes, en 898; peut-être faut-il lire, indiction X, ce qui répondrait, à 907. Nous en donnons la traduction ancienne conservée dans les Annales de la ville d'Aurillac.

Sauve-garde du roi Charles.

« Au nom de la sainte et indivise trinité, Charles, par
» la clémence divine, roy; si nous donnons des bienfaits
» convenables envers les lieux saints et asservis au
» culte divin, nous avons confiance qu'il nous sera de la
» part de Dieu rendu le prix d'une éternelle récompense.
» Pour ce, savoir faisons aux fidèles de la sainte église,
» et de notre couronne, présens et avenir; qu'un illus-
» tre personnage et bien aimé comte, Geraud, envoyant
» devant notre grandeur ses délégués et moines, par
» iceulx nous a très humblement fait supplier, de pren-
» dre sous notre sauve-garde et défense, un monastère
» par lui fondé, au pays d'Auvergne, appelé Aurillac,
» à l'honneur de saint Pierre prince des apôtres, et de
» saint Clément, où préside Adalgire abbé, avec moines
» gardant la règle, et servant Dieu en ce lieu; et les cho-
» ses du dit monastère, que les dits abbé, religieux, et le
» seigneur même et fondateur d'iceluy, Geraud, tiennent
» et possédent, savoir l'église Saint-Pierre en Saintonge,
» Gleny et Cezeinac avec l'église Saint-Cirgues, les vil-
» lages et serfs pour les quels les dits moines payent à la
» seigneurie de Saint-Pierre de Poitiers, cinq sols cha-
» cun an, et magrinno en condalensis, et les vignes à
» eux données par les dévots serviteurs de Dieu, les mé-
» tairies hameaux et choses quelconques, au dit lieu
» appartenant, tant en bien fonds comme en esclaves,
» et vu la civilité de la requête, considérant aussi le sa-
» lut de notre âme, volontiers avons prêté consentement
» à icelle, et ordonné les dits monastères et recteurs d'i-
» celuy estre mis sous l'autorité de notre plénière pro-
» tection et défense; suivant la qu'elle mandons et com-

» mandons, que les dits abbé et moines y résidant, de-
» meurent en assurance sous notre protection et sauve-
» garde; exempts de la puissance de juge quelconque,
» sinon du dit Geraud et de sa sœur, et que nul juge
» public, ou quel qu'il soit du pouvoir judiciaire, ne soit
» si osé d'entreprendre dans les églises, lieux et terres, ou
» autres fonds et héritages du dit couvent, tenus et pos-
» sédés à présent, en toutes les contrées et territoires
» dans notre seigneurie, et royaume, justement et lé-
» galement, ou qui seront par cy après augmentées et
» ajoutées aux droits du dit saint lieu, par la divine pro-
» vidence, aucune cour, ressort, ni connaissance, soit
» pour expédier les causes et procès, soit pour exiger
» amendes, confiscations, vivres, provisions, faire ma-
» gasins, étapes, logemens, ponts et passages, prendre
» pleiges, ou contraindre les hommes mouvants du dit
» monastère, tant de libre condition que d'autre, de-
» meurant aux terres d'iceluy, ou requérir aucunes re-
» devances, devoirs et occasions illicites, de notre temps
» ni à l'avenir; ni présumer en aucune manière d'exi-
» ger les choses susdites. Ains qu'il soit permis au dit
» abbé et à ses successeurs et aux religieux, de posséder
» les choses dudit monastère, paisiblement et sans trou-
» ble quelconque, sous l'immunité de notre sauve-garde;
» afin que les serviteurs de Dieu, en ce lieu résidant,
» soient obligés et affectionnés davantage à prier conti-
» nuellement pour nous et état de notre royaume, la
» miséricorde de Dieu tout-puissant.

» Et afin que de cette notre confirmation et immunité
» soit, au nom de Dieu, l'autorité et vigueur plus grande,
» nous avons signé de notre main, et commandé sceller
» de notre anneau, le seing de Charles très glorieux roy.

» Hervé notaire et secrétaire, au lieu de Foulques

» archevesque, a reconnu et sous écrit; Guillaume comte » a fait le rapport donné le 4 des nones de juin, in- » diction II, l'an 7 du règne du dit Charles, sérénissime » roy. Fait à Bourges, au nom de Dieu heureusement. » Amen. »

Ainsi Geraud n'omettait rien de ce qui pouvait contribuer à consolider son ouvrage et à assurer à ses chers vassaux tous les avantages qu'il avait voulu leur procurer. Ce fut sa grande occupation pendant tout le cours de sa vie, mais plus particulièrement jusqu'en l'année 908, époque à laquelle il paraît avoir renoncé à ses voyages à Rome.

Croyant alors avoir réussi à peupler son monastère d'hommes selon le cœur de Dieu, bien que l'église ne fut pas entièrement achevée, il cessa de résider à Aurillac, de peur que sa présence, obligeant les moines à lui rendre quelques devoirs de civilité, ne les détournât des études sérieuses, auxquelles ils désirait les voir se livrer tout entiers.

C'est à cette époque qu'il fut atteint pour la seconde fois d'une bien cruelle infirmité, dont il avait déjà été affligé un an entier dans sa jeunesse, pendant sept ans, il fût frappé d'une cécité complète, mais Dieu permit qu'il recouvrât la vue pour assister à la consécration de son église, faveur bien précieuse pour le pieux fondateur qui avait tant désiré l'achèvement de cet édifice. Nos Annales fixent cette consécration, en l'année 916. Od. l. 3, n° 2.

Geraud profita de cette faveur du ciel pour mettre la dernière main à son ouvrage; son amitié pour ses neveux n'allait pas jusqu'à s'en rapporter aveuglément à eux pour le partage des biens qui lui restaient encore, aussi se résolut-il à faire son testament pour assurer de plus en plus l'exécution de ses volontés dernières, et éviter toute

contestation entre sa famille et les religieux du monastère qu'il avait fondé.

Od. l. 3, n° 4. Ce précieux document est fort heureusement parvenu jusqu'à nous, on le trouve imprimé dans la bibliothèque de Cluny, dans la Gallia christiana, dans l'histoire de l'Université de Paris et dans d'autres recueils. Nous allons emprunter à nos Annales la vieille traduction, au moyen de laquelle nos pères cherchaient à répandre le souvenir de sbienfaits du comte d'Aurillac.

Testament de saint Geraud.

« S'approchant la fin du monde par beaucoup de ruines » et calamités, on voit déjà les signes certains qu'eux » advenant le monde doit être jugé, c'est pourquoi si » nous donnons quelque chose de nos biens aux lieux » saints, nous avons confiance que Dieu nous en donnera » la récompense, qui l'a ainsi commandé, disant : Faites » l'aumône. Pour cette raison doncques, moi Geraud, » considérant la chûte de la fragilité humaine, et redou» tant le dernier et épouvantable jugement de Dieu, » donne et lègue aux lieux saints et aux serviteurs de » Dieu y étant, comme aussi à la nourriture des pau» vres, et à mes parents et fidèles amis, savoir est : pre» mièrement au lieu que j'ai ci-devant donné à Dieu et » à saint Pierre, nommé le monastère d'Aurillac, je con» firme ce que dès à présent les moines en possèdent, et » la moitié de la cour, juridiction et seigneurie, le châ» teau même avec la bachellerie seigneuriale; les deux » hameaux de Grammont, les métairies et manoirs de » Fabrègues, où se tient ordinairement mon neveu Ray» naud, auquel je les donne durant sa vie, et après son » décès audit Aurillac. La cour par moitié soit également

» partagée audit Raynaud et aux moines, et après son » décès le tout revienne audit Aurillac; la cour de Ca- » thusières, la moitié audit couvent et l'autre moitié au- » dit Raynaud durant sa vie et après audit Aurillac. Mon » domaine ou métairie tenant aux Ermons ou Ormes, » soit aux religieux; ma métairie du Fraisse, la moitié » aux moines et l'autre moitié audit Raynaud et après » son décès audit Aurillac; Courgillo soit audit Raynaud » en sa vie, et après audit Aurillac. L'église de Gleny » soit aux religieux. Ma cour de Roussy audit Raynaud » pendant sa vie, puis demeurera à Aurillac; de ce que » j'ai à Souillac, la moitié aux moines et l'autre moitié » audit Raynaud et après le décès d'iceluy audit Aurillac. » Je donne Boréze à Amalfroi, fils de Salomon, tant qu'il » vivra et après revienne à Aurillac.

» Semblablement, le hameau que j'ai acquis d'Adoald » à Marcou, qu'il le tienne durand sa vie, et après le » rende à Aurillac, et quant à ce qui concerne ou peut » concerner les choses non nommées ci-dessus, acquises » ou à acquérir, avec les serfs y étant et leurs familles, » hormis les choses susdites, comme dit est, et avec » toutes leurs appartenances et dépendances, entière- » ment je les donne aux serviteurs des églises Saint-Pierre » et Saint-Clément pour les avoir et retenir en droit de » propriété et usufruit, à condition que j'en demeurerai » possesseur ma vie durant, après ycelle mondit neveu » Raynaud aye le pouvoir sur ledit monastère d'y mettre » et ôter les abbés, et de protéger, poursuivre et vider » tous les procès et différends des moines devant les rois, » comtes et leurs officiers, en tous les divers endroits où » seront lesdits religieux et domestiques, étant en sa sau- » ve-garde et protection.

» Et afin que cette mienne disposition soit ferme et

» stable en tout temps, à l'avenir, elle a été corroborée
» et signée par moi et les témoins requis aux stipulations
» formelles. Fait au mois de septembre un jeudi, l'an 17
» du règne du roi Charles. Signé Geraud, qui ai fait
» transcrire et attester cette donation. Signé Ferrand,
» Vigon, vicaire, Beaudoin et Tugirand, etc. »

Nous avons fait connaître tout ce que l'histoire nous apprend de la vie publique de Geraud. Nous avons cherché à le présenter sous son véritable point de vue, dans une époque plus féconde en crimes et en déplorables exploits, dont le résultat le plus immédiat était la ruine et l'oppression des peuples, quel que fut le vainqueur; qu'en hommes vraiment éclairés, amis du peuple et prêts à tout sacrifier pour le rendre heureux; nous devons ajouter que le noble exemple qu'il donnait ne fut pas entièrement perdu. Guillaume, comte d'Auvergne, son proche parent et son ami, fondait, en 910, du vivant même de Geraud, la célèbre abbaye de Cluny qui, peu d'années après la mort de Geraud, venait emprunter à Aurillac saint Odon, auquel elle dût le lustre et l'éclat dont elle brilla par la suite.

Le mouvement était donné, partout les monastères détruits et dévastés par les Normands, ou dont les membres dépouillés avaient fui devant la guerre civile qui désolait la France, se repeuplaient, se réformaient, reprenaient l'esprit de leur institution première et le grand œuvre de la régénération sociale par la science et la religion. Le dixième siècle ne devait pas recueillir tous les fruits de cette semence précieuse et féconde que Geraud, Guillaume et leurs imitateurs avaient répandue autour d'eux; le bien ne se fait qu'avec lenteur et mesure; il ne grandit qu'insensiblement et pour ainsi dire pas à pas, parce que les principes d'ordre, de morale, de sagesse

sont presque toujours, et en tous lieux, contraires aux passions, aux intérêts, aux préjugés des hommes, et qu'il est tout aussi difficile de faire comprendre à ceux qui souffrent les causes véritables du mal dont ils se plaignent et contre lequel ils murmurent, et de leur faire sentir la nécessité d'un remède contraire à d'anciennes habitudes, que de décider ceux qui profitent de la misère publique à préparer eux-mêmes la réforme qui doit la faire cesser au détriment de leur intérêt particulier.

Il faut que les idées d'ordre et de morale, se propageant en quelque sorte d'homme à homme, déracinent peu à peu les intérêts contraires, s'insinuent partout à leur place, deviennent à leur tour la pensée commune, pour qu'à la parole puissante d'un homme de génie, ces idées assoupies encore dans tous les cœurs, puissent se réveiller en un instant; comme le feu, caché dans les veines du caillou, s'enflamme et pétille sous la main qui le frappe. Ce travail ingrat et pénible, cette gestation laborieuse fut la tâche du dixième siècle; les peuples intimément convaincus qu'ils devaient se préparer à la terrible catastrophe qui devait le terminer, n'en étaient que mieux disposés à recevoir les instructions chrétiennes que de zélés ministres du Seigneur allaient répandant partout. Aussi, lorsque la funeste prédiction fut démentie par l'événement, ils semblèrent renaître à une nouvelle vie avec une exubérance de force, de jeunesse, d'énergie, qu'ils n'avaient point encore montrée. Alors la monarchie française morcelée et détruite à la fin de chaque règne, par des partages impolitiques et les guerres civiles qui en étaient la suite, put se reconstituer grande et forte par son unité. Les grands feudataires ne furent pas encore réduits à la vérité au rôle de premiers sujets du prince, mais leur puissance mieux

définie, leurs possessions mieux limitées et circonscrites, leurs droits rendus plus stables par l'hérédité, ne permirent plus les usurpations journalières et les révoltes ambitieuses qui avaient troublé le siècle précédent. D'autre part, l'autorité croissante du roi, appuyée qu'elle fut sur l'émancipation successive des serfs et la création des communes, opposait une barrière plus redoutable encore à la turbulente ambition des grands et préparait pour l'avenir la ruine de leur puissance.

Ces heureux résultats ne furent pas obtenus immédiatement, sans doute; mais, dès la fin du dixième siècle, il y avait déjà dans la société assez de force et de vigueur, les idées d'union et d'amour pour des frères réunis, malgré la diversité de langage et de mœurs, dans une foi commune, étaient assez répandues pour que le premier de tous, Gerbert, moine d'Aurillac, devenu pape, sous le nom de Sylvestre II, osât élever la voix et conjurer tous les Français de se réunir, comme un seul homme, pour arracher les lieux saints des mains des infidèles. Cet éloquent appel à la foi de nos pères ne fut pas encore entendu, en France au moins, nous en convenons; une dynastie nouvelle venait de s'asseoir sur le trône de France; le soin de son affermissement, les préoccupations de l'intérêt personnel ne permettaient pas encore de profiter des bonnes dispositions des peuples pour une expédition lointaine et périlleuse; mais nous aimons à croire que, lorsque moins d'un siècle après, au concile de Clermont, la croisade fut résolue, l'éloquente épître de Gerbert, lue dans le concile, contribua à arracher du cœur des peuples et des grands ce noble cri de foi et d'amour : DIEU LE VEUT!

Si donc il est de toute justice d'estimer les hommes qui ont voulu faire le bien, de leur savoir gré de ce qu'ils

out fait et tenté dans ce noble but, de mesurer notre reconnaissance pour eux à l'étendue de leurs sacrifices, de tenir compte des difficultés à vaincre, des obstacles à surmonter, des opinions, des préjugés même de leurs siècles dont ils ont dû s'affranchir, de juger de leurs intentions véritables avec impartialité et bonne foi, même abstraction faite du succès de leurs plans, lorsqu'il n'a pas dépendu d'eux de les faire réussir dans leur ensemble; il sera impossible de méconnaître le mérite réel, les intentions droites et pures, la sagesse éclairée, la persévérance indomptable avec lesquels le bon comte d'Aurillac avait conçu, médité, coordonné et exécuté le plan que lui avait dicté son amour pour nos pères ; impossible de ne pas nous montrer reconnaissants des nombreux sacrifices qu'il fit, des fatigues qu'il supporta, des dangers auxquels il s'exposa pour assurer leur bonheur futur ; l'asseoir sur les bases les plus solides et l'entourer de toutes les garanties de stabilité et de durée qu'il était possible de réunir; et quelle que soit notre opinion sur ce qui constitue le bonheur réel des peuples et sur les principes qui dirigeaient, il y a bientôt mille ans, le comte d'Aurillac, de ne pas être pénétrés des sentiments d'estime et de gratitude que commande à tous la haute intelligence d'un homme qui voulait dès lors lui donner pour base la paix, l'aisance et la liberté.

Il nous resterait encore à montrer le comte Geraud dans son intérieur, à faire connaître ses sentiments et sa conduite comme homme et comme chrétien ; mais cette tâche serait au-dessus de nos forces, et nous osons espérer qu'un de nos compatriotes, jeune encore, et qui cependant a déjà conquis un rang distingué parmi les prédicateurs qui honorent, de nos jours, les chaires de la capitale, voudra bien se charger de peindre, avec les

couleurs brillantes et animées de sa parole saisissante, les vertus chrétiennes qui ont fait placer sur la tête de Geraud l'auréole des Saints. Cependant cette courte notice, tout imparfaite qu'elle est, serait encore plus incomplète si nous ne disions pas, en quelques mots, quelles vertus douces et aimables rendirent Geraud, pendant sa vie, l'idole de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher et répandirent, après sa mort, sa réputation bien au-delà des contrées peu connues qu'il avait habitées.

Geraud, comme nous l'avons dit, avait sucé, avec le lait, les principes d'une religion de paix et d'amour. De bonne heure il avait appris à la connaître, à l'aimer, à la pratiquer pour elle-même. Instruit dans les sciences religieuses, nourri de la lecture des livres saints, il était l'égal des plus habiles, pour en pénétrer l'esprit, et personne ne s'attachait plus que lui à renfermer toute sa conduite aux préceptes de la morale la plus pure et de la sagesse la plus austère.

Il aimait donc Dieu pour lui-même, par reconnaissance de tous les biens dont il lui avait plu de le combler, et aussi des brillantes espérances que la foi lui faisait concevoir. Aussi, toute sa crainte était d'affliger un Dieu si bon, si généreux, si magnifique; tout son désir de marquer chaque jour de sa vie par une conformité plus exacte aux actions et aux préceptes de notre divin Rédempteur.

Il aimait les hommes en vue de Dieu, comme ses frères en Jésus-Christ, et son plus grand bonheur était de leur donner des preuves journalières de cette charité fraternelle. Nous avons dit avec quel soin il évitait, même dans les combats, de répandre le sang de ses ennemis, avec quelle magnanimité il leur pardonnait après la victoire, avec quelle promptitude il oubliait les injures; ajoutons

que, même à l'égard des criminels, surpris en flagrant-délit, il lui répugnait de punir, et, plutôt que de s'y voir contraint, il employait des ruses innocentes pour favoriser leur évasion. Ses vassaux étaient l'objet de son affection particulière; il répandait sur eux à pleines mains ses largesses, et le plus grand de tous les biens, la liberté. Quelques-uns de ses serfs croyaient-ils trouver dans d'autres contrées plus favorisées de la nature, des avantages que leur refusait un climat âpre et rigoureux, loin de les poursuivre, comme un bien qu'il allait perdre, il leur permettait volontiers de transférer ailleurs leur pécule et leur famille, moins soucieux de la diminution de sa fortune que du bien-être de ceux que Dieu lui avait confié.

Il entourait les pauvres d'une sollicitude plus spéciale encore; il les invitait à sa table, les servait de sa main, les choyait comme des amis, pourvoyait à tous leurs besoins avec une bonté, une douceur, une complaisance que l'on ne trouvait jamais en défaut. C'était pour eux encore qu'il fondait une abbaye dont les revenus devenaient, en quelque sorte, leur patrimoine. Il le dit expressément dans son testament : « Je donne aux lieux » saints et aux serviteurs de Dieu y étant, comme aussi » pour la nourriture des pauvres, etc. »

Ce legs pieux, ce legs dicté par la plus pure charité n'a pas été caduc, les pauvres ont toujours eu une grande part dans les revenus du monastère, dont un des dignitaires portait le titre d'*Aumônier*, nom qui s'est encore conservé, malgré la destruction de l'édifice et des religieux, car nous possédons encore, auprès de l'abbaye, la fontaine et en partie la place de l'*Aumône*.

Geraud n'observait pas moins fidèlement les autres préceptes du décalogue: il conserva son corps pur et

chaste, malgré les tentations auxquelles auraient pu l'exposer sa jeunesse, son élévation, sa fortune. Il refusa même de goûter les douceurs du mariage, de crainte de ne plus conserver assez de place dans son cœur pour l'amour de Dieu et du prochain, seules amours qui lui parussent légitimes et dignes d'un chrétien.

Loin de ressentir quelque orgueil de la noblesse de son origine et de l'étendue de ses domaines, il fuyait la pompe et l'éclat, méprisait le luxe des habits, les ornements fastueux, et même les marques extérieures de sa dignité, que les peuples se sentaient portés à vénérer et respecter davantage, par le soin qu'il mettait à la dissimuler et à la faire oublier. L'or de son bouclier avait été employé à faire une croix; ce qu'il retranchait sur ses habits et ses équipages était distribué aux pauvres, plus il restreignait la dépense de sa maison plus il augmentait ses largesses; il trouvait ainsi dans une sage économie et des privations que sa vertu lui rendait douces d'immenses ressources pour faire le bien.

Prêt à tout sacrifier et à tout souffrir pour se conformer à la volonté de Dieu, il avait dans les afflictions et les tribulations, compagnes ordinaires de la vie, tant de douceur et de patience que ses domestiques et tous ceux qui l'entouraient ne pouvaient assez admirer son égalité d'âme.

Dans sa jeunesse, Dieu l'avait éprouvé par une privation bien cruelle; un an entier le bon comte fut frappé d'une cécité complète; il considéra cette affliction comme le juste châtiment d'un regard de complaisance, d'une pensée coupable à laquelle son esprit s'était arrêté un moment, sans cependant y succomber tout à fait; et, nouveau Job, il puisa dans son mal même de nouveaux mérites. Plus tard, et à la fin de sa vie, il eût à souffrir sept

ans entiers la même privation; mais comme l'or s'épure dans la fournaise, notre saint comte sortit encore de cette nouvelle épreuve plus maître de lui-même, plus fort contre les infirmités, la douleur et les contradictions, pierres de touche auxquelles on reconnaît la vertu véritable.

Modèle accompli pour tous ceux qui l'entouraient, il ne se permettait jamais une plainte; jamais une parole blessante ne sortait de sa bouche, même dans les épanchements de la familiarité il ne s'écartait jamais de la mesure, de la convenance et du respect qu'il avait pour lui-même, et dont il donnait l'exemple à tous. Sa conversation était grave, sérieuse, instructive, et roulait ordinairement sur des sujets religieux ou d'utilité générale et de charité. Il ne se permettait jamais et ne souffrait pas que l'on osât, en sa présence, parler mal de qui que ce soit, et moins de ses ennemis que de tous autres.

Enfin ses actions, ses paroles, ses pensées même, autant que possible, étaient toutes dirigées vers le même but, celui de remplir ses devoirs; et par le même principe l'amour de Dieu et du prochain. Tel était cet homme vraiment juste, dans l'acception la plus large du mot, vraiment grand, vraiment bon; il aurait pu faire du mal et il consacra sa vie entière à faire le bien; il aurait pu se faire un nom par les armes, et la plupart de ceux dont on vantait, de son temps, les misérables exploits, sont à peine connus de nous aujourd'hui, tandis que sa douceur et son amour pour la paix ont répandu au loin sa gloire et sa réputation et fait conserver le souvenir de ses moindres actions.

Les premiers n'inspiraient que la crainte; ceux qu'ils avaient opprimés ont effacé leurs noms et leurs titres usurpés; la voix du peuple qui les maudissait a étouffé celle de la renommée qui redisait leurs actions. Le second, aimé

de tous, pendant sa vie, universellement pleuré à sa mort, s'est vu élever des autels par la reconnaissance des peuples qu'il avait comblés de biens.

Od. l. 3, n° 5. Geraud demeurait à Cezeinac, paroisse de Saint-Cirgues, dans le Quercy, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui devait l'enlever à l'amour de ses peuples, dans la soixante-cinquième année de son âge.

Calme et tranquille à l'approche de la mort, comme il l'avait été toute sa vie, il fit appeler son ami Amblard, évêque de Clermont, pour se préparer à ce moment suprême, avec le même soin, le même recueillement qu'aurait pu y apporter un homme dont la vie entière n'aurait pas été une préparation continuelle à ce terrible passage. Dire quelle douleur répandit partout la triste nouvelle de sa maladie, quelle affluence de personnes de tout rang, de toute condition, elle fit accourir à Cezeinac, serait impossible.

Seigneurs, ecclésiastiques, vassaux, serfs, tous se réunissaient pour demander à Dieu la conservation d'une vie si précieuse, d'un ami si fidèle, d'un maître si bon, d'un seigneur si charitable. Tous redisaient ses vertus, ses bienfaits, les miracles opérés par ses mains, les grandes choses qu'il avait faites; mais c'était un fruit mûr pour le Ciel, Dieu jugeait qu'il était temps de lui accorder la grande récompense qu'il avait si bien méritée; il rappela donc à lui son serviteur Geraud, qui mourut comme il avait vécu, plein de confiance dans la miséricorde divine et de soumission à la volonté de son maître.

Geraud mourut, dit saint Odon, un vendredi sixième jour de la semaine, et nos Annales d'accord avec la tradition et l'autorité de l'Eglise, qui voulut plus tard que la fête de notre Saint fut célébrée le 13 octobre, fixent ce funeste événement au 13 octobre 918. Cependant, d'après les

calendriers des savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, le 13 octobre n'a pu se rencontrer un vendredi que dans les années 909, 915 et 920. Si donc nous plaçons sa mort au 13 octobre 918, il serait mort un mardi, contrairement à l'assertion formelle de saint Odon, son contemporain, qui fut presque à la même époque abbé d'Aurillac.

L'*Art de vérifier les dates* place sa mort en 909. L'histoire de l'Eglise gallicane en 912, la chronique de Limoges en 917, saint Odon et le père Dominique de Jésus en 918, le traducteur de saint Odon en 918, ou même plus tard, dit-il, car il semblerait qu'il vivait encore en juin 920; et, en effet, il nous paraît que saint Geraud a dû mourir le 13 octobre 920; premièrement parce qu'il est certain qu'il vécut quelques années après avoir fait son testament, que nous croyons pouvoir dater du mois de septembre 917, en ne comptant les années du règne de Charles-le-Simple que de l'an 900, date de sa reconnaissance en Aquitaine; secondement, parce que saint Odon parle de ses démêlés avec Raymond, fils d'Eudes, comte de Toulouse, et d'une entrevue qu'il eût avec lui sur les bords de l'Aveyron. Or, d'après l'*Art de vérifier les dates*, ce Raymond ne fut comte de Toulouse que de 918 à 923, et comme il retint quelque temps prisonniers les neveux de Geraud, il est impossible de placer dans une seule année son avénement, la prison des neveux de Geraud, leur délivrance et la mort de notre Saint. Od. l. 2, nº 28.

Jamais homme peut-être ne fut plus universellement pleuré que le comte Geraud. Les regrets que les peuples donnèrent à sa mémoire, le concert de louanges qui célébrait ses vertus, n'était pas inspiré par la présence d'un fils et d'une famille dont on pouvait craindre le ressentiment ou briguer la faveur; regrets et louanges partaient du cœur.

Chacun disait librement ce qu'il éprouvait, ce qu'il avait vu, ce qu'il avait ouï dire, et comme personne ne doutait de l'éminente sainteté du bon maître, dont tous pleuraient la perte, les guérisons miraculeuses obtenues par son intercession, après sa mort, parurent d'autant plus naturelles que, de son vivant même, on en citait une foule de pareilles.

Les moines d'Aurillac, ayant à leur tête Jean Ier, parent de saint Geraud, qui avait succédé à Adalgire dans
Od. l. 3, n° 11. la dignité d'abbé, se hâtèrent d'accourir à Cezeinac pour enlever le corps de leur fondateur et le transporter, avec toute la solennité possible, dans leur église d'Aurillac. Cette marche funèbre fut pour le saint corps un véritable triomphe. De toutes parts on accourait pour lui rendre hommage, pour contempler les dépouilles mortelles de celui que l'on avait tant aimé, et que la reconnaissance des peuples plaçait déjà dans le Ciel.

Ce fut donc au milieu d'un concours immense qu'Amblard, conduisant le deuil et traversant processionnellement la ville, vint déposer le corps précieux, au milieu de l'église que Geraud avait fondée.

Là, tout se réunissait pour émouvoir profondément les spectateurs. Cette grande et belle basilique, dans un lieu où naguère encore paissaient de rares troupeaux ; ces moines réunis avec tant de peine de toutes les parties de la France et de l'Italie, pleurant et priant pour celui qui les avait choisis un à un pour être, après lui, les protecteurs de son peuple; ce pontife, venu de loin pour assister à la mort d'un ami qu'il regrettait comme le plus tendre des frères; tout ce peuple à genoux demandant à Dieu par ses larmes, par ses sanglots, d'accorder à son bienfaiteur une récompense égale au bien qu'il aurait voulu faire; tous invoquant pour eux-mêmes auprès de

Dieu la protection de celui qu'ils croyaient déjà voir à ses côtés, et le conjurant d'être pour eux dans le Ciel ce qu'il avait été sur la terre. A la vue d'un tel spectacle, de cette douleur universelle, de cet accord unanimé des petits et des grands, dans un même sentiment de reconnaissance et d'affection, quel homme aurait pu contester à Geraud le glorieux titre de SAINT que la voix du peuple lui fit décerner?

Le saint corps fut déposé dans un tombeau de pierre, construit au côté gauche de l'église, dans le cimetière qui l'entourait, près de l'autel du prince des Apôtres, auquel il avait fait hommage de ses biens. Il paraît qu'il y resta jusqu'en 962 ou 972, date de la consécration de la nouvelle église, construite par Geraud de Saint-Céré, 6e abbé d'Aurillac. A cette époque, et le 23 du mois d'août, jour auquel nous en célébrons encore la commémoration, le saint corps fut enfermé dans une châsse et déposé sur un autel.

Saint Odon, qui a écrit la vie de saint Geraud, mourut en 942; ainsi, Geraud qui avait été de son vivant humble et modeste, était béatifié et exalté immédiatement après sa mort; il avait un historien moins de vingt ans après, et des autels, au plus tard, avant qu'il se fut écoulé un demi siècle. Ainsi furent accomplis en lui ces paroles de l'Ecriture : *Celui qui s'humilie sera glorifié. La mémoire du juste ne périra pas.*



NOUVELLES HISTORIQUES.

Département du Puy-de-Dôme.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ET DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Académie, séance du 9 janvier 1845, présidence de M. TAILHAND.

M. l'abbé Croizet demande la parole et dit quelques mots sur le gisement d'ossements humains découverts à *Ma Campagne*, près du Puy (Haute-Loire); il conteste que ces ossements soient fossiles.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. le docteur NIVET lit une note sur les substances minérales qui entrent dans la composition des pierres lithographiques.

Au nombre des brochures offertes à l'Académie se trouve un tableau intitulé : *Essai sur la statistique intellectuelle et morale des départements de la France*, par M. Fayet, professeur de mathématiques à Colmar. Ce tableau, portant le n° 17, concerne les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire; il est envoyé à M. Smith pour en faire un rapport.

Sur la demande de quelques membres, le nom de M. Fayet est porté sur la liste des candidats correspondants.

M. BAUDET-LAFARGE fait un rapport sur un ouvrage

de M. Schwarz, portant ce titre : *Culture des plantes à grains farineux*, traduit de l'allemand, par M. P. R. de Schanenburg.

Dans ce rapport, dont la lecture a été entendue avec intérêt, M. Baudet-Lafarge décrit successivement tous les modes de cultures, et fait beaucoup de comparaisons avec la culture pratiquée en Auvergne. La suite de ce rapport, qui rendra compte du second volume de cet ouvrage, sera lue dans une des prochaines séances.

M. F. de Douhet de Romananges, vice-président de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, fait part d'un nouveau système de fumure applicable aux semences.

Le nouveau système de fumure, présenté par M. F. de Douhet dans les séances du 2 janvier à la Société d'agriculture, et du 9, à l'Académie de Clermont, repose sur ce principe : que les plantes, pendant leur durée végétative, se nourrissant constamment de certaines substances bien connues aujourd'hui, qu'elles s'assimilent, soit par absorption directe, soit par voie de décomposition; il y a lieu à opérer directement sur la vie de la plante par une nutrition énergique et rationnelle, au lieu de se borner à enfouir dans le sol, très-dispendieusement et longuement, les masses considérables des fumiers ordinaires, lesquels n'ont, après tout, qu'une faible valeur chimique, et représentent seulement une certaine quantité d'humus, plus ou moins fertilisante (1). Pour arriver

(1) L'emploi du fumier d'étable ou pailleux est toujours excellent, l'auteur méconnaîtrait les plus simples notions agricoles s'il le contestait; mais faut-il en avoir d'abord et le répandre ensuite en quantités qui ne soient pas insignifiantes, pour obtenir un résultat; car ne contenant en moyenne que 1/2 pour °/₀ d'azote, cet engrais peut être d'autant plus avantageusement remplacé par les transports de terrains et les divers mélanges qui constituent *les amendements*, que les transports, en augmentant la couche du sol, l'améliorent pour une période autrement considérable.

à ce résultat, M. F. de Douhet s'est adressé directement à la semence, et en lui fournissant une suffisante dose de nourriture pour parcourir sa période de végétation; il a cherché à la mettre graine par graine en état de se développer et de produire dans les sols les plus ingrats.

C'est par un emploi, et un dosage raisonné d'agents chimiques riches en azote et en carbone, tels que les cyannures alcalins, les sels ammoniacaux et quelques nitrates, additionnés des substances qui se retrouvent dans *les cendres de la plante à reproduire*, et de débris animaux, tels que la poussière de corne ou d'os, le sang desséché, etc., etc., réduits en poudre, que M. F. de Douhet est arrivé à composer un engrais particulier, d'une valeur de plus de 40 fois son poids de fumier normal. Cet engrais puissant, qui réunit, comme l'on voit, aux substances minérales, indispensables à la tige de la plante, les agents vitaux azotés et phosphatés, nécessaires à sa fructification, n'est pas répandu au hasard sur le sol, mais est préalablement agglutiné sous forme de *pralinage* autour de la semence, ce qui lui permet d'éviter les décompositions trop brusques, et de munir conséquemment chaque plante de sa nourriture annuelle.

Il est aisé, en effet, de comprendre que la fumure ordinaire d'un hectare étant annuellement de 8 à 10,000 kilog. de fumier de ferme, 230 à 250 kilog. de l'engrais ci-dessus, *quarante fois plus riche*, en formeront l'équivalent; mais cette quantité d'engrais concentré, suffisante à l'état libre pour fumer annuellement un hectare doit être sensiblement restreinte, si l'on opère au moyen du pralinage qui est encore, par lui-même, un mode de concentration. Que l'on juge, dans ce cas, de l'utilité d'une application qui permettrait de répandre avec autant de facilité, et adhérents à la semence les éléments nutritifs d'une récolte entière.

L'on a objecté que l'engrais ainsi concentré autour de la semence échapperait à l'action des radicelles et spongioles, c'est-à-dire des organes aspiratoires de la plante; mais autant vaudrait nier les effets considérables du guano, de la poussière d'os, et même de la colombine ou des engrais pulvérulents, enfouis le plus souvent à des profondeurs moindres encore que la semence elle-même (1). L'on pourrait peut-être, avec plus de raison, élever quelques doutes sur la germination de semences emprisonnées dans des capsules, si l'expérience n'avait démontré à M. F. de Douhet que des graines pralinées avec *quatre fois leur poids de matières*, ce qui représente 500 kilog. par hectare, ou le *double* au moins d'une fumure normale, ont toutes germé et poussé avec une extrême vigueur. Tout le problème consiste, ainsi qu'il l'a fait observer à l'Académie de Clermont, à introduire dans le pralinage, en outre d'agents propres à le faire déliter promptement, une première couche basique sur

(1) Tous les engrais, au surplus, n'étant jamais, dans la pratique, enfouis à une profondeur moyenne de plus de 15 à 18 centimètres, et la plupart des céréales poussant sans racines et radicelles, bien au-delà de cette limite (le blé lui-même descend souvent jusqu'à plus de 30 centimètres), il est clair que l'enfouissement des engrais ne se fait *jamais* à la profondeur rigoureuse de la végétation, mais c'est là au surplus une chose bien peu importante en soi, si l'on considère qu'à cette profondeur c'est de la fraicheur et de l'eau que les végétaux vont chercher et non une nourriture appréciable. L'important, dans tout système de fumure, n'est donc pas tant de se préoccuper de la profondeur où l'on enterre l'engrais que de la meilleure place qu'il devra occuper dans le sol pour agir efficacement sur l'enfance de la plante; car, de cette enfance vigoureuse ou chétive, du développement florissant ou étiolé de ses organes dans le premier âge, dépend entièrement la plus ou moins grande énergie qu'elle montrera plus tard, lorsque poussant impérieusement ses longues radicelles, elle ira demander bien au-delà de la zône fumée cette fraicheur du sous-sol indispensable à sa tige et à ses organes extérieurs pour leur feu d'absorption et d'assimilation des agents atmosphériques.

la semence elle-même, afin de neutraliser l'acide acétique et les autres excrétions délétères qu'elle rejette lorsque la vie commence à se révéler chez elle, sous l'influence de *la diastase*.

En agriculture tout excédant d'engrais qui échappe à l'absorption annuelle d'une récolte subit, au contact de l'athmosphère et des terrains, plusieurs décompositions qui en détériorent la nature et les effets pour les récoltes suivantes. Tout excédant de fumier est donc en quelque sorte superflu.

Les plantes annuelles, et spécialement les céréales, ne pouvant, en effet, comme tous les autres êtres organisés, consommer qu'une certaine dose de nourriture facile à apprécier, le surplus de l'engrais qui leur aura été servi deviendra un excédant aussi dispendieux qu'inutile.

Cette vérité est la base du système de fumure annuelle et *dosée* de M. F. de Douhet; il pense pouvoir arriver, sinon à nourrir rationnellement ainsi les végétaux pendant toute l'année (1), du moins à les mettre en état de se suffire ensuite à eux-mêmes par la vigueur qu'ils tireront du pralinage de leurs semences, et si cette idée, qu'il a annoncé pouvoir s'appliquer à bas prix à toutes les graines, même aux graines forestières, pour activer la végétation de leur premier âge, devient pratique; il est évident que ce nouveau système de fumure contiendrait ce qui constitue une application agricole des plus importantes.

(1) Ce ne serait là au reste qu'une difficulté pratique résolue très-prochainement par l'expérience. Sachant en effet aujourd'hui la dose exacte de phosphate, d'azote et de principes minéraux nécessaires à la végétation annuelle d'un genre, il deviendra sans doute de plus en plus facile d'en munir chaque individu de la ration exacte et indispensable à sa vie et à sa fécondation.

Les nombreux essais entrepris en ce moment par M. F. de Doubet fixeront, au surplus, dans le courant de l'année, la véritable valeur de sa découverte, qui n'a, au reste, aucun rapport avec une insuffisante application du même genre, récemment faite en Belgique, laquelle repose dans une infusion et une préparation purement chimique des diverses semences.

Cette intéressante communication donne lieu à une longue discussion, à laquelle prennent part MM. l'abbé Croizet, F. Jusseraud, Dumolin, Lecoq, Aubergier, de Laizer, Tailhand et le docteur Bertrand père.

Les observations de M. F. Jusseraud contenant des objections très-importantes, nous croyons utile d'en rapporter ici une analyse.

« Les agriculteurs ont vu leurs espérances déçues, dit M. Jusseraud, toutes les fois que, pour développer la végétation par un engrais plus ou moins azoté, ils ont cru devoir l'appliquer aux semences et non point à la masse du sol lui-même.

» Que se passe-t-il, en effet, lorsque dans un sol médiocre ou négligemment cultivé, de jeunes plantes, sous l'influence des engrais énergiques avec lesquels leurs graines ont été mises en contact, se sont, dès l'abord, développées avec vigueur?

» Tant que se fait sentir autour des racines l'action puissante de ces substances, ces plantes se soutiennent brillantes; mais quand arrive une période de végétation plus avancée, pénétrant les couches profondes du sol où les racines ont besoin de s'étendre pour soutenir des tiges plus nombreuses et plus pesantes; quand surtout commence à s'accomplir l'acte important de la fécondation, alors que la plante, moins herbacée, demande plus au sol et moins à l'atmosphère, qu'arrive-t-il?

» Ces végétaux, si riches de fécondité artificielle dont vous aviez entouré leur berceau, mais leur berceau seulement, languissent et se montrent bientôt inhabiles à la production du grain ; leurs tiges affaiblies fléchissent sous le moindre effort du vent, et les semences qui en proviennent sont menues et rachitiques. —En pratique générale on est forcé d'admettre que les céréales, ainsi traitées, résistent moins bien aux intempéries et aux chances défavorables des saisons que celles qui, à terres et cultures égales, n'ont point été soumises à l'influence des préparations appliquées aux semences.

» Il importe, en effet, et cela en vertu d'une loi qui s'impose à tous les êtres organisés, que l'alimentation des individus arrivés à l'âge adulte ne reste pas au-dessous de celle qui a été départie à leur jeunesse.

» Sous ce rapport, décheoir c'est languir. Voyez ce qui se passe pour les arbres élevés dans des pépinières à sols riches ou largement engraissés ; transplantés, après quatre ou cinq années d'une existence vigoureuse, dans des sols inférieurs et médiocres, ces sujets meurent en grand nombre, ou du moins témoignent long-temps, par leur aspect maladif, de l'effet funeste des privations auxquelles ils ont été soumis.

» Avancez encore dans l'échelle des êtres et vous remarquerez que les animaux de nos écuries, arrivés à l'âge adulte, sont affectés d'un mauvais régime accidentel d'une manière d'autant plus grave qu'ils ont été plus copieusement nourris pendant leur jeunesse. Voyez aussi avec quel soin nos paysans, bons observateurs souvent, s'éloignent sur nos marchés des bestiaux élevés chez de riches propriétaires ! Ils savent, en effet, qu'à ces animaux, largement pourvus depuis leur naissance, il faut une continuité de soins et de bonne nourriture, sans les-

quels ils soutiendront moins bien que d'autres, plus chétifs en apparence, la fatigue des rudes travaux auxquels ils sont destinés.

» Qu'il me soit permis de faire remarquer ici, qu'impérieuse à l'égard des individus, la loi dont je parle ne l'est pas moins à l'égard des races, et qu'il ne faut peut-être pas chercher ailleurs que dans l'absence d'un régime alimentaire énergique, continué de la naissance à l'âge adulte, la cause des tristes déceptions subies par des hommes qui ont mis trop d'empressement à introduire des types reproducteurs de grande branche ou de races exigentes, au milieu d'une agriculture qui n'était apte encore ni à maintenir les souches, ni surtout à développer convenablement leurs produits.

» A ce sujet, voyez ce qu'il est advenu parmi nous de l'importation des animaux suisses, et de l'intervention des chevaux de trait dans nos rares éducations chevalines.

» On comprend, sans doute, qu'en rappelant ici des faits d'une pratique journalière, je ne veux pas les offrir comme des modèles à suivre, et conclure à la nécessité d'arbres chétifs et d'animaux malingres, tant s'en faut; mais je prétends démontrer que les moyens les plus sûrs d'arriver à un progrès véritable, résident moins dans l'emploi de stimulants appliqués aux semences, que dans la réitération judicieuse de labours énergiques, et surtout dans le choix d'assolements propres à permettre une alimentation exubérante et continue des animaux de toutes les races.

» Si les réflexions que je viens de faire semblent s'éloigner de la question soulevée par M. de Douhet, quoique selon moi elles s'y rattachent par une connexion assez intime, il est une objection plus directe, et dont la valeur n'échappera certainement pas à l'esprit éclairé de

notre collègue. Si l'on arrache une touffe ou pied de froment arrivé à maturité, en dépouillant avec précaution les racines et les radicules de la terre qui y est adhérente, on reconnaît, comme j'ai pu souvent le constater, que ces racines, dont la masse horizontale est considérable, s'étendent jusqu'à 35 centimètres et plus de profondeur. Or, peut-on admettre que quelques centigrammes d'engrais pur azoté, déposé autour du germe, à sa naissance, pourront avoir une longue influence sur la végétation d'une plante ainsi constituée? Je ne le pense pas.

» Il faut, du reste, le reconnaître avec M. de Douhet, il y aurait toute une révolution agricole dans la réalisation de ses espérances, révolution dont l'accomplissement pèserait de tout son poids sur notre riche Limagne, qui doit à l'excellence originelle de son sol, à l'infatigable labeur de sa nombreuse population, l'avantage de fournir aux besoins des contrées qui l'entourent, contrées à sols pauvres et qui ne tarderaient point à avoir recours à des agents faciles de fertilisation, dont le premier effet serait d'enlever une large part de leur influence actuelle à la richesse de la terre et au travail de l'homme. »

M. Lecoq fait un rapport sur les abonnements aux journaux que reçoit l'Académie; ses propositions sont adoptées.

M. de Parieu fait une communication sur la fabrication des fromages du Cantal et du Mont-Dore.

D'après cette communication, dans laquelle l'auteur introduit diverses observations sur l'ancienneté de la fabrication du fromage dans les montagnes d'Auvergne, il résulterait de divers calculs faits sur les produits des fromageries du Cantal, du Mont-Dore, de la Suisse et du pays de Parme, que le produit net de la fabrication dans ces différents pays est renfermé entre 10 et 15 centimes par litre de lait pour le propriétaire.

Séance du 6 *février* 1845, présidence de M. TAILHAND.

M. LE DOCTEUR NIVET demande à ajouter quelques faits à la note qu'il a lue à la séance dernière, sur les substances qui entrent dans la composition des pierres lithographiques. Suivant ses recherches on n'avait pas encore observé que la magnésie était une des parties constituantes et essentielles des pierres lithographiques.

Le même membre fait la proposition d'envoyer les Annales de l'Académie à diverses sociétés savantes, en échange de leurs travaux, accepté.

M. LECOQ fait une description du *Relief du Mont-Blanc*, par M. Séné, qu'il a vu à Genève. Voici une courte analyse de cette description :

« On voit à Genève, au *Plein-Palais*, un relief très-remarquable que son auteur, M. Séné, termine en ce moment, après dix années de travail assidu.

» Une table, qui a près de huit mètres de longueur et presque autant de largeur, et dont la surface est supposée au niveau de la mer, supporte le groupe du Mont-Blanc et des montagnes voisines, qui représentent une étendue de 18 lieues de long sur 13 et demie de large, ou environ 243 lieues carrées. Les proportions de hauteur sont de 1 ligne pour 42 pieds, ce qui donne au Mont-Blanc l'élévation proportionnelle de 29 pouces 2 lignes au-dessus de la table.

» Ce relief est formé de plusieurs pièces qui se démontent et qui permettront ainsi de le faire sortir du lieu où il a été exécuté. Il est en bois de tilleul, ce qui le rend plus solide que ceux qui sont construits en plâtre, en terre ou en liège.

» Les rochers, les aiguilles, la neige, les glaciers, sont représentés avec la plus grande fidélité, et rien n'est plus instructif que de suivre ainsi à vol d'oiseau les longues

vallées des Alpes et les pics élevés qui les dominent. La vue plonge sur toutes les hautes sommités qu'il est si difficile d'atteindre, et l'idée que l'on se forme de l'ensemble des relations des chaînes et des montagnes, en voyant le travail de M. Séné, est préférable à celle dont on jouit quand on a pu parvenir sur une des hautes cimes des Alpes.

» Malgré la multitude de détails d'un tel ensemble, tout est fait avec soin, chaque chose est finie. Si, placé dans le vestibule, à un certain éloignement, on dirige une lunette sur les diverses parties de ce beau tableau l'illusion est complète ; les neiges sont véritables, les glaciers sont ceux de la nature, les forêts sont vivantes et les lacs transparents; les pelouses sont bien celles que l'on a vues dans les montagnes, et l'œil exercé du géologue distingue aux contours les roches calcaires et les Alpes primitives. Ce travail, aussi remarquable pour l'artiste qu'instructif pour le savant et le voyageur, fait le plus grand honneur à l'auteur, et l'on peut dire de M. Séné qu'il a montré trois mérites difficiles à rencontrer : *science, patience* et *conscience.* »

Après cette description, qui a été couverte d'applaudissements et dont l'impression a été votée à l'unanimité, M. Nivet a lu une notice sur la fontaine sulfureuse et bitumineuse du Puy-de-la-Poix. Après avoir fait la description des lieux, il rappelle les travaux publiés par Belleforest, Caldaguès, Delarbre, Buc'hoz, Legrand-d'Aussy et MM. Lecoq, Bouillet et Tailhand. Il expose ensuite les recherches chimiques qu'il a faites en 1844 sur les eaux minérales de cette fontaine.

Séance du 6 *mars* 1845, présidence de M. Tailhand.

M. Nivet est invité à vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Thevenot.

A l'appel des lectures portées à l'ordre du jour, un membre de la Commission de rédaction des Annales dit que la lecture du Mémoire inscrit le premier ne peut avoir lieu, attendu que son auteur est absent et que le Mémoire est à l'impression. A cette occasion, deux membres renouvellent la demande faite et accordée, à plusieurs reprises, qu'aucun Mémoire ne sera inséré dans les Annales sans avoir été présenté à l'Académie. Après une discussion assez longue la proposition, ainsi formulée par M. le président, a été adoptée :

L'Académie maintient la Commission nommée pour la rédaction de ses Annales; mais elle désire que les Mémoires qui entreront dans leur composition lui aient été préalablement communiqués.

M. de Parieu entretient de nouveau l'Académie sur le sujet qu'il a traité dans la dernière séance relativement à la fabrication des fromages.

M. F. Jusseraud ajoute quelques mots aux objections qu'il a présentés dans la séance du 9 janvier dernier, sur le nouveau mode de fumure découvert par M. F. de Douhet.

M. Nivet lit l'introduction d'un travail dont il s'occupe sur les eaux minérales du département du Puy-de-Dôme en général. Il lit aussi la partie qui a rapport à la fontaine incrustante de Saint-Alyre.

Commission des monuments.

Séance du 8 janvier 1845, présidence de M. Gonod.

L'absence de plusieurs membres aux époques des réunions ordinaires de la Commission a empêché, depuis long-temps, la tenue des séances et le renouvellement du bureau, ainsi que le prescrit l'article 3 du réglement.

Pour la formation du bureau, au premier tour de scrutin M. Gonod a été réélu président, et M. Bouillet secrétaire.

M. Imbert met sous les yeux de la Commission les plans de restauration exécutés par lui pour l'église d'Ambert. Ces plans se composent de quatorze feuilles, savoir: le plan général, le plan d'état de lieux, la façade principale et la coupe d'état de lieux; la façade latérale d'état de lieux, les divers plans à l'état de restauration et plusieurs feuilles de détails. Ce projet de restauration est divisé en quatre catégories. La première comprend les travaux de consolidation; la seconde, la restauration de la porte au sud et du clocher existant; la troisième, les verrières et la statuaire; la quatrième enfin, la construction du clocher de gauche.

La Commission a vu avec le plus grand intérêt tous les projets de cette importante restauration; elle en adressé ses félicitations à M. Imbert, et arrête que lors de l'envoi des plans à M. le ministre de l'intérieur, le secrétaire y joindra une lettre exprimant à M. le ministre les vœux qu'elle forme pour qu'une prochaine allocation de fonds y soit appliquée.

M. Mallay obtient ensuite la parole pour deux communications verbales. La première a rapport à l'église de Notre-Dame-du-Port de Clermont; l'autre est relative à la collection des fresques découvertes dans la cathédrale du Puy et relevées très-exactement. La description de ces intéressantes peintures devant être faite dans la monographie de la cathédrale du Puy, dont s'occupe M. Mallay, il se borne à communiquer officieusement les quarante-deux qui composent cette importante collection.

Quant à l'église du Port, M. Mallay, après être entré dans quelques détails sur les travaux faits, établit que

la tour carrée, placée sur le porche, est non seulement en désaccord avec l'édifice restauré, mais que sa construction est vicieuse et peut présenter, dans un temps plus ou moins rapproché, des dangers sérieux, puisque la masse ne repose, pour les faces latérales, que sur des arceaux maintenus par des armatures.

« Il est facile de démontrer, dit M. Mallay, que cette » tour n'est ni à sa place, ni en proportion, puisqu'il a » fallu établir, pour la supporter, des arceaux supplé- » mentaires en dehors de ceux existants. Il est facile aussi » d'établir que deux tours carrées auxquelles on parve- » nait par deux escaliers existants, et qui se communi- » quaient par une galerie dont les traces sont bien visi- » bles, surmontaient les deux parties latérales du porche » et laissaient au milieu un espace libre qui permettait » de voir à distance le clocher central. »

C'est sur ces données que M. Mallay a conçu un projet qu'il soumet à la Commission, et qui consiste à établir dans la longueur de la façade un autre porche dans le style de l'édifice, à rétablir les anciennes baies et à reconstruire les deux tours carrées. Ce projet, développé sur trois feuilles de plans, a paru conçu dans la pensée générale qui a présidé à la restauration de l'église de Notre-Dame-du-Port, restauration qui place, sans contredit, cet édifice au premier rang. La Commission lui donne son approbation en manifestant le vif désir que cette œuvre ne reste pas imparfaite, et que les démarches les plus actives soient faites auprès du Conseil municipal de Clermont et auprès du gouvernement pour l'achèvement de ce précieux monument.

M. Bouillet annonce qu'une découverte vient d'être faite tout récemment en creusant des fondations dans la maison des demoiselles Morges, près de la cathédrale.

De cette découverte M. Ledru, architecte, a recueilli beaucoup d'objets fort curieux et fort remarquables par le degré d'oxidation où quelques-uns de ces objets se trouvent. Le cuivre et le fer s'y sont pour ainsi dire mélangés. Parmi ces objets, qui semblent, pour la plupart, appartenir au seizième siècle, M. Bouillet a vu une petite enclume, trois marteaux, deux limes, un manche de poignard, trois vases de bronze, beaucoup de serrures et de plaques extérieures de serrures, beaucoup d'équerres de coins de tables, des pieds de tables en forme de pattes de lions, des boîtes en cuivre avec ornements, un petit casque ayant servi de pomme à la garde d'une forte épée, plusieurs briquets de portes, beaucoup d'anneaux, plusieurs supports de lampes, un trépied, des anses de vases ou de seaux, beaucoup d'ornements de meubles, en cuivre, plusieurs chiens surmontés de petits enfants et ayant servi d'ornements de meubles, etc.

Séance du 29 *janvier* 1845.

M. Mallay soumet à la Commission les plans et le rapport faits par M. Bravard et par lui, pour l'achèvement de la restauration de l'église monumentale d'Issoire.

La Commission, après examen, approuve et la disposition des plans et le contenu du rapport. Elle décide, à l'unanimité, qu'un extrait de son procès-verbal sera joint au dossier, dans l'espoir que cette manifestation de l'intérêt qu'elle porte à ce beau monument pour lequel, du reste, l'autorité municipale fait tant de sacrifices, engagera M. le ministre de l'intérieur à contribuer à son achèvement dans la proportion des secours déjà accordés.

M. Emile Thibaud fait la communication suivante:

« L'ancien prieuré de Royat, plus généralement connu sous le nom de Château-de-Royat, vient d'être acquis par

M. le curé et par M. le maire, avec engagement de le céder à la commune, aussitôt que ses ressources lui permettront de faire cette acquisition, si importante pour elle.

» Ce château est aussi ancien que l'église, et sa construction s'y relie essentiellement. Sa conservation et son retour à une destination plus en rapport avec son origine sont donc une garantie de plus pour la conservation de l'intéressante église de Royat.

» La tribune, qui se trouvait comprise dans la vente nationale et convertie depuis en chambres ou greniers, pourra être rendue au culte, et une restauration de la façade pourra se faire sans obstacle.

» Le château de Royat a conservé peu de vestiges de son ancienne destination, cependant la chambre de *Monseigneur* (1) laisse encore distinguer, au milieu d'épaisses couches bistrées déposées par la fumée, les restes de sa splendeur; les poutres et poutrelles étaient peintes ainsi que les portes; les murailles étaient garnies de tapisseries; la vaste cheminée gothique était chargée de blasons et de devises, maintenant à demi effacées.

» Des maçons occupés, il y a quelques années, à faire quelques réparations auprès de cette cheminée, découvrirent dans une cachette en maçonnerie une clef fort ancienne, enveloppée d'un parchemin, qu'ils se hâtèrent de jeter au feu dans la crainte d'un sortilège. Cette déplorable superstition ôta les moyens de découvrir le but et l'origine de cette cachette. »

La Commission remercie M. Thibaud de ces renseignements, et le charge d'exprimer à M. le maire et à M. le

(1) Cette chambre est ainsi désignée dans un ancien inventaire assez curieux, conservé aux archives de la ville de Clermont; c'était, du reste, le titre que prenait le *seigneur abbé* de Mauzac, dont dépendait le prieuré de Royat, qui appartenait à la manse abbatiale.

curé de Royat la satisfaction qu'elle éprouve à voir le dévouement de ces deux administrateurs pour tout ce qui concerne la conservation des monuments confiés à leurs soins.

Église de Saint-Jean d'Ambert.

En rendant compte de la séance du 8 janvier 1845 de la Commission des monuments historiques du Puy-de-Dôme, nous avons dit combien les membres de la Commission ont été satisfaits du beau travail exécuté par M. Imbert fils, architecte, pour le classement et la restauration de cette église. Ces mêmes plans et le détail estimatif montant à 61,569 fr. 75 c., divisés en quatre catégories, mis sous les yeux du Conseil municipal d'Ambert, le 1[er] février dernier, ont obtenus l'approbation générale, et le Conseil a voté, à l'unanimité, une somme de 20,000 fr., dans le cas où l'église serait classée, par M. le ministre de l'intérieur, au nombre des monuments historiques.

L'église d'Ambert présente réellement de l'intérêt, quoique n'ayant pu figurer dans le tableau dressé par la Commission départementale des monuments historiques, approuvé par M. le ministre de l'intérieur; nous pensons qu'elle ne peut être oubliée (1).

La notice historique qui accompagne les plans a été composée sur les lieux par M. André Imberdis, membre de la Commission des monuments historiques, et comme elle est une description complète de ce monument, nous croyons devoir la reproduire ici.

(1) Nous avons appris avec peine, au moment de mettre ces pages sous presse, que M. le Ministre de l'intérieur a refusé, par sa lettre du 22 mars 1845, d'admettre cette église au nombre des monuments historiques, par le motif qu'elle n'offre, dans son ensemble ni dans ses détails, rien qui puisse justifier le classement.

« Cette église est placée sous l'invocation de saint Jean, ainsi que l'atteste un *factum concernant le Livradois* ; la piété publique l'édifia « en recognoissance à Dieu de la bonification des héritages du païs en suite d'années de grand travail. » C'est un temple magnifique. Remplaçant la première et pauvre église bâtie de bois, suivant le mode ancien et national, *le gallican* ; il fut commencé en 1471, comme l'indique la première des trois inscriptions gravées sur les tympans de la porte au sud :

Des biens donnés par le commun
Mil quatre cent septente un
Neufvième d'avril feut mise en terre
De ce temple la première piarre.

» On mit six ans pour arriver au grand portail :

Lorsque la terre si fort tremblait
Et que le monde en comptait
Mil quatre cent septante sept
Ce portail cy se commensoit.

» Enfin, le 9 août 1518, après 47 ans de travail, le monument était achevé tel qu'il existe aujourd'hui :

L'an de grâce de Jésus Cris
Mil cinq cent et dix huit
Neufvième d'août fut mise
La dernière piarre de cette Eglise.

» SAINT-JEAN frappe par la hardiesse de sa construction, l'habileté et la majesté de son plan. Son aspect est imposant et religieux. Le style fleuri lui donna ses mille combinaisons et les formes pyramidales, les gracieux caprices, les délicates ciselures, jusqu'aux figures symboliques qui formaient encore un des caractères distinctifs du dernier âge de l'architecture ogivale tertiaire. Il est bâti en granit tiré des montagnes voisines, au grain très-fin et susceptible d'une belle taille, à la couleur blanche qui, par la vétusté, se transforme en un ton chaud, reproduit fidè-

lement par le dessin de la porte au sud, dans le travail remarquable de M. Imbert, architecte. L'église présente trois entrées, au sud, à l'ouest, au nord. A l'intérieur, elle se compose d'une nef, de deux bas côtés latéraux et d'un autre bas côté absidional disposé en demi-décagone régulier. Il faut remarquer que la nef va toujours en s'élargissant, tandis que les piliers, supportant les retombées des voûtes d'arête, vont en diminuant de grosseur. Les espacements diminuent aussi dans le même rapport que les piliers. Il résulte de ces diverses dispositions, qui évidemment sont calculées, un effet d'optique grandiose. En entrant dans l'église par le grand axe, l'édifice paraît plus vaste qu'il ne l'est en réalité. Les bases des deux premiers piliers qui soutiennent les cloches sont d'une grande beauté; le plan témoigne d'un savant agencement, et la forme accentuée des moulures rappelle l'antique. Les plans des piliers, à partir des précédents, vont toujours en s'amollissant; ceux de l'abside manquent d'une forme bien arrêtée; cependant en élévation, cette mollesse de forme est peu sensible. Il y a beaucoup d'art et de grace dans l'arrangement et le profil des nervures qui garnissent soit les arêtes des voûtes, soit des parties d'intrados. Ces nombreuses nervures à moulures de formes différentes, et qui sont autant de surfaces annulaires, viennent, dans l'absence des chapiteaux dont les piliers ne sont pas couronnés, pénétrer dans les surfaces cylindriques; il en résulte un immense nombre d'intersections, la plupart à double courbure : grande difficulté d'appareil dont l'exéeution est parfaite! C'est la réunion de toutes ces nervures à la naissance des voûtes et leur pénétration dans les piliers qui ont nécessité les formes excentriques employées pour ceux de l'abside; elles viennent aboutir au sommet des voûtes à des clefs en pendentifs sculptées

avec soin; nous indiquons celle du chœur comme présentant un rare travail.

» La largeur de la nef est de 9 mètres 50 cent. d'un axe de pilier à l'autre; sa longueur de 31 mètres jusqu'au chœur; sa longueur totale, intérieurement, fait compter 44 mètres. La hauteur, de la naissance des voûtes, est de 11 mètres 80; et celle à la clef de 17 mètres 30.

» L'abside est entourée de petites chapelles et sacristies peu élevées qui ne se relient d'aucune manière au monument; elles nuisent beaucoup à l'effet extérieur; il serait utile de les supprimer.

» La charpente du comble est dans le plus mauvais état; elle se compose de fermes qui poussent les murs extérieurs et portent directement sur l'extrados des voûtes lézardées à plusieurs points.

» On remarque, au milieu du pavé, et çà et là dispersées, quelques dalles tumulaires portant des inscriptions et des croix gravées en creux.

» A l'extérieur, sur le clocher, des premiers temps de la renaissance, il faut signaler huit contreforts d'angles ornés, dans la partie inférieure, de fleurons gothiques, et dans la partie supérieure, d'un ordre à pilastre composite ayant piédestal, fût, entablement. Les piédestaux et fûts sont à caissons, ainsi que la frise. Feuilles d'acanthe, volutes, figurines et rosaces ornent les chapiteaux variés; un vase couronne la corniche. Les huit obélisques qui s'appuient aux pilastres décorés sur toute la hauteur, coupés à des points égaux par trois cordons formant revers d'eau, présentent des courbes déliées qui s'élancent en aiguilles sur le corps carré du temple. Là, l'ordre ionique appelle l'attention; il se montre avec piédestal, colonne et entablement. Sur les piédestaux sont sculptées diverses figures, parmi lesquelles se signale l'image

de François Ier, dont la toque et les traits sont demeurés historiques. Cet ordre est encore surmonté de vases en forme de flacons et d'un galbe gracieux. Sur les couronnements pyramidaux, on reconnaît en face les armes de France et celles de la ville d'Ambert au vieil écu écarlaté, au champ d'azur, à la croix cantonnée de quatre trèfles d'or, que relevait encore cette noble devise : *Fais que deura, aduegne porra.*

» Entre les contreforts règnent deux étages de galeries à balustrades pleines, supportées par des corbeaux ayant environ un mètre de saillie. Sur les balustrades on remarque, à l'étage inférieur, la salamandre de François Ier, et à l'étage supérieur, des figures d'anges. Le clocher se termine en terrasse, dont les balustrades sont formées par des balustres et croisillons à jour; cette terrasse est surmontée d'une tour ronde de 1 mètre 90 de diamètre, et de 14 mètres de haut : c'est là que sont l'escalier et l'horloge.

» La hauteur totale du clocher, y compris les couronnements, est de 41 mètres 50, et celle de la tour de 50 mètres.

» La porte au sud, d'une composition originale, a été mutilée par le temps et la main des hommes. La révolution religieuse avait porté au monument les plus terribles coups. Restaurée, avec la rosace aux douze lobes à lancette et une petite rose à quatre lobes au milieu; avec les vitraux aux naïves légendes, aux merveilleux effets de lumière; avec ces niches à dais et à pinacles occupées par 18 statues entourant trois figures, en haut relief, placées dans le tympan et représentant le symbole du jugement dernier; cette porte du Sud produira certainement un effet grandiose digne en tout de la majesté du monument.

» Deux autres clochers de même forme et dimension devaient s'élever sur cette basilique; mais les fonds affectés à cette destination en furent distraits afin de contribuer aux 1200,000 écus d'or qui constituaient la rançon du Dauphin et de Henri de France, détenus en Espagne comme otages après le traité de Madrid. La noblesse d'Auvergne ayant fourni 20,000 livres à François Ier, le clergé se cotisa aussi, et l'argent que la piété publique avait versé pour achever Saint-Jean, passa dans les caisses du trésor royal par l'entremise de la comtesse de Polignac, belle-mère de Claude de Rochebaron, qui avait été tué à Pavie, en conduisant l'avant-garde française. Les obélisques n'avaient pu être terminés qu'en 1550. L'année suivante, l'évêque de Clermont, G. Duprat, vint consacrer l'édifice.

» Par la superposition des deux ordres, précédemment décrits, sur le fleuron gothique, on pourrait penser que cette église devait être entièrement de ce style; mais en examinant les plans du clocher au niveau des ordres et des fleurons, en recherchant soigneusement la ligne de raccord dans l'appareil, on s'assure qu'ils sont bien étudiés et qu'il y a harmonie, coordination complète entre eux. Il faut donc reconnaître que ce monument a été composé entièrement, ainsi que nous le voyons, à cette époque, les éléments architectoniques s'étant transformés et modifiés peu à peu. Malgré, peut-être, la profusion des détails, signe de décadence de l'architecture religieuse qui, au quinzième siècle, n'était arrivée à son plus haut degré de luxe et de richesse qu'en perdant son caractère de primitive gravité, l'église d'Ambert est fort remarquable; elle mérite d'être classée comme type du style transitoire du gothique à la renaissance. »

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Ancienne Auvergne et le Velay, par M. A. Michel.

Notre intention était de faire aujourd'hui une appréciation des cinq livraisons de cet ouvrage, qui ont été publiées depuis notre dernier compte rendu. Cette apréciation aurait porté sur la période historique traitée par M. Michel, sur la division d'*ère barbare;* et, sans doute, elle présentait des faits assez intéressants par eux-mêmes, autant que par les nombreuses dissertations auxquelles ils ont donné lieu, pour fournir la matière d'un article de quelque intérêt. Cependant nous préférons renvoyer ce travail au prochain trimestre. D'un côté, nous aurons alors plus de faits, plus d'espace, si l'on peut dire, ce qui rendra notre tâche plus aisée, en nous permettant de nous placer un peu haut pour juger; de l'autre, si l'*ère gallo-romaine* a pu être apréciée séparément, il n'en n'est pas ainsi de l'*ère féodale* et de l'*ère barbare*, qui se rattachent l'une à l'autre très-étroitement; la seconde dérivant de la première d'une manière directe et immédiate en telle sorte qu'il est, à vrai dire, impossible d'indiquer où finit l'une et où commence l'autre. Ces deux époques doivent donc ne pas être séparées. Nous attendrons, dès lors, quelques livraisons de plus pour faire connaître comment M. Ad. Michel les a racontées. Constatons cependant ici que l'*ère barbare*, dont nous venons d'achever la lecture, n'est pas moins que les parties déjà connues de l'ouvrage, remarquable sous le rapport du style et de l'étude.

M. Michel avait à la vérité d'excellents guides pour cette portion de son histoire.

MM. Thierry, Fauriel, Guizot, sont dans ces matières des maîtres précieux, dont les travaux ont jetés de vives lumières sur ces temps obscurs. Notre historien a sû les met re à profit avec une très-grande habileté, et être intéressant même après eux.

Avons-nous besoin de répéter que l'*Ancienne Auvergne* justifie, à chaque livraison, les prévisions des personnes qui connaissaient le talent, le dévoûment, le zèle artistique de tous ceux qui concourent à sa publication. Ecrivains, éditeur, dessinateurs, tous s'efforcent de rendre ce beau monument historique digne de son importance et du beau pays dont il doit reproduire la vie morale et les sites admirables.

Il nous serait difficile de dire lesquelles des dernières planches sont les plus remarquables; toutes, à peu près, méritent un éloge. Toutefois, il nous semble qu'on doit particulièrement noter deux dessins de M. Tudot, qui reproduisent avec une grande vérité et beaucoup de talent les belles églises d'*Issoire* et de *Brioude*, ainsi qu'une *vue du Puy*, par le même auteur. Après cela citons la *cathédrale de Clermont* et l'*église du Port*, de M. Ch. Durand, le *cloître* de celle de *la Chaise-Dieu*, ainsi que l'*églis:* fortifiée de *Royat*, par M. Sagot. Sans chercher à établir de bien grandes différences entre ces diverses planches, nous dirons cependant que celles de M. Sagot ont un très-grand mérite à nos yeux, c'est la réalité. Nous reconnaissons parfaitement notre nature auvergnate; elle s'y trouve reproduite jusque dans les figures dont le costume est exactement copié, et cela est, à notre sens au moins, un grand avantage dans un ouvrage éminemment local, comme celui-ci. Nous savons bien que

les artistes de Paris que l'éditeur a chargés de lithographier ses dessins et d'y faire les figures tiennent peu à ce détail; au point de vue artistique ils peuvent avoir raison, cependant nous engageons vivement M. Desrosiers à tenir rigoureusement à la vérité des costumes; son ouvrage y gagnera beaucoup dans l'esprit d'un grand nombre de personnes. H. D.

L'Auvergne au quatorzième siècle, Tableau historique de cette province durant l'invasion anglaise, 1356—1392, *par M.* A. Mazure, *inspecteur de l'Académie*, 1 *vol. in-8°.*

L'ouvrage de M. Mazure, dont nous ne pouvons aujourd'hui que donner le titre, nous réservant de l'analyser prochainement, est un document de la plus haute importance pour l'histoire de notre province. La couronne que l'Académie de Clermont a décernée au manuscrit, dans sa séance publique du 23 juin 1844, prouve suffisamment l'intérêt que doit inspirer l'ouvrage imprimé.

Examen critique des Mémoires attribués à Fléchier, sur les Grands-Jours tenus à Clermont-Ferrand, en 1665 *et* 1666, *et publiés par M. Gonod, par le comte* de Résie, *brochure in-8°.*

Il était facile de prévoir que la publication des Mémoires sur les Grands-Jours blesserait la susceptibilité des personnes qui ne veulent pas se reporter au temps où les mœurs, considérablement relâchées, permettaient de tout dire et de tout écrire.

Nous n'essaierons pas de discuter le peu de preuves que M. de Résie met en avant pour contester l'authenticité des Mémoires de Fléchier; M. Gonod l'a fait d'une

manière plus que satisfaisante. Nous aimons mieux croire à la grande piété de M. le comte de Résie et à la réalité de son grand dévoûment pour la défense des intérêts de la religion. Notre surprise a été grande, nous sommes obligés d'en convenir, en revoyant cet intrépide chevalier rentrer en lice, après avoir été si fortement blessé dans le tournois provoqué par lui, en 1839, sur un terrain à peu près semblable.

Réponse à l'Examen critique des Mémoires de Fléchier, par M. le comte de Résie, par M. Gonod, *brochure in-8°.*

Aucune personne raisonnable ne contestera que les Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours tenus en Auvergne, en 1665 et 1666, ne soient un document curieux des mœurs de notre province à l'époque de Louis XIV. Aucune personne raisonnable ne viendra plus maintenant, après les explications nouvelles de M. Gonod, protester contre l'authenticité de ces Mémoires. Ainsi que l'ont reconnu M. le baron de Barante et beaucoup d'aus tres notabilités littéraires, M. Gonod a rendu, par cette publication, un véritable service à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de France. Sa brochure, pleine de convenance, renverse victorieusement, pièce par pièce, l'échafaudage d'erreurs dressé par M. de Résie. Cet écrit consciencieux est particulièrement remarquable par une haute érudition et par une grande bonne foi ; les hommes véritablement impartiaux se plairont à le reconnaître. Les preuves que fait valoir M. Gonod sont saines, substantielles, et ne sont pas mêlées de dégoûtantes personnalités, comme on en trouve dans la brochure à laquelle il répond.

Un mot à M. le professeur Gonod sur l'édition des Mémoires de Fléchier, etc., par un Ethophile, *brochure in*-18.

L'obligation que nous nous sommes imposée de rendre compte de tous les ouvrages ayant rapport à l'Auvergne et de toutes les publications faites par des Auvergnats, nous place quelquefois dans la nécessité d'avoir à parler de bien pitoyables pauvretés; c'est ici le cas. Un jeune médecin, que l'on dit pieux au suprême degré (personne ne s'en douterait en lisant ce pamphlet), vient, sous le voile honteux de l'anonyme, adresser des personnalités de mauvais goût à un homme des plus honorables, qui a rendu et qui rend tous les jours, par sa science et avec un extrême désintéressement, des services importants au pays et à notre cité.

A l'occasion de la publication des Mémoires de Fléchier, sur les Grands-Jours, publication qui a reçu les approbations les plus flatteuses, et que plusieurs sociétés savantes, et notamment la Société de l'Histoire de France, auraient faite avec empressement, voilà qu'*une espèce de moraliste* s'imagine que M. Gonod a eu en vue de jeter du ridicule sur le nom de Fléchier; que M. Gonod, ennemi de l'Eglise, a voulu publier un livre immoral et impie. Imprudent jeune homme, votre pamphlet ne peut pas être analysé, nous n'avons qu'à vous répondre : *De nos jours, il se rencontre des hommes qui se disent catholiques; qui, appuyant largement leurs mains sur leurs entrailles, protestent à haute voix de leur amour pour la morale et pour la religion*, et qui seraient bien embarrassés de mettre au jour une vie aussi honorablement remplie que celle de M. Gonod. En vérité nous marchons vers une époque où, suivant certains hommes, il ne sera plus permis de

discuter, il faudra calomnier pour qu'il en reste quelque chose.

De la Fécondation naturelle et artificielle des végétaux et de l'Hybridation, considérée dans ses rapports avec l'horticulture, l'agriculture et la sylviculture, par M. H. Lecoq, *un vol. in*-12.

La physiologie végétale, cette science si pleine d'intérêt dans ses observations, si féconde en résultats utiles pour l'humanité, a fait, de nos jours, d'immenses progrès. Depuis le célèbre Tournefort, créateur de la botanique en Europe; depuis l'immortel Linnée, dont le vaste génie a dérobé tant de secrets à la nature, une foule d'hommes illustres ont porté le flambeau de l'observation et celui de l'analyse au sein des nombreux mystères qui restaient encore voilés pour la science, et chaque jour a éclairé de nouvelles découvertes. L'œuvre admirable de la fécondation des plantes a dû appeler d'abord l'attention des botanistes. Il n'a pas fallu de longues investigations pour reconnaître que la semence d'une plante ne reproduisait pas toujours identiquement la même espèce, et qu'il en provenait quelquefois des individus présentant des caractères de la mère et d'une autre espèce congénère. Ce phénomène a prouvé la possibilité du croisement des espèces par la fécondation, et l'on a reconnu que la nature employait divers agents, tels que le vent, les abeilles, etc., pour transporter le principe fécondant (le *Pollen*) d'un végétal sur les organes reproducteurs d'un autre. Ces observations constatées, l'hybridation artificielle a été découverte; mais quoique depuis long-temps plusieurs botanistes aient opéré avec succès la fécondation artificielle, ce n'est que depuis peu d'années qu'elle a été pratiquée par les horticulteurs,

dans le but d'accroître les richesses végétales qui ornent nos jardins.

Quelques mémoires sur cette importante matière ont été publiés dans des recueils scientifiques et dans divers journaux d'horticulture ; mais l'art attendait avec impatience un ouvrage complet, un traité à la fois théorique et pratique, qui put diriger le cultivateur aussi bien que l'homme de science dans les opérations délicates, sinon difficiles, de la fécondation artificielle. M. Lecoq vient de remplir cette tâche avec le talent d'observation, l'élégance et la lucidité de style qu'on lui connaît. Son livre va rendre un grand service à l'horticulture, et même à l'agriculture; on conçoit, en effet, que si l'on parvient, par des hybridations successives, à obtenir des variétés de fleurs plus brillantes, plus parfaites, diversement colorées ; on doit, par le même moyen, obtenir des résultats analogues en opérant sur les végétaux utiles, les céréales, les graminées, les arbres fruitiers; de quelle importance ne serait-il pas de découvrir des froments plus productifs ou qui fourniraient des grains de qualité supérieure, des vignes mûrissant leurs fruits plus rapidement, des poires fondantes, aussi délicieuses que la beurrée ou la doyenné, se conservant jusqu'à la fin de l'hiver? Eh bien! il est à peu près certain qu'en suivant les préceptes exposés dans l'ouvrage de M. Lecoq on arrivera tôt ou tard à ces résultats.

Le livre de notre honorable professeur n'est pas du nombre de ceux qu'on peut analyser, puisqu'il est lui-même une excellente analyse. Nous dirons seulement que l'auteur a embrassé son sujet dans toute son étendue, et qu'il est entré dans tous les détails d'exécution pratique qui font d'un livre didactique une œuvre utile à toutes les classes de lecteurs. Après avoir décrit les lois

de la fécondation naturelle des végétaux, donné les moyens généraux d'opérer la fécondation artificielle, indiqué tous les soins à prendre pour le choix et la préparation des sujets, l'auteur consacre un article à chaque genre de plantes phanérogames présentant quelque intérêt d'utilité ou d'agrément, dans lequel il expose les précautions à observer, les difficultés à surmonter, la manière spéciale d'opérer sur chacun de ces genres.

Le livre de M. Lecoq est un Manuel complet de l'art peu connu encore de l'hybridation des végétaux; il vaudra à son auteur la reconnaissance des botanistes pour le progrès qu'il fait faire à la science, et bien plus encore celle des horticulteurs pour les moyens pratiques qu'il met entre leurs mains d'enrichir les cultures de nouvelles plantes utiles ou intéressantes. G. B.

De l'action de la magistrature et du barreau, sur les idées politiques et morales en France, par M. Petit-Montséjour, *substitut du procureur du roi près le tribunal civil de Clermont-Ferrand, brochure in-8°.*

Le sujet était immense et hérissé de grandes difficultés; pour le traiter il fallait puiser à pleines mains dans l'histoire. L'influence des parlements sous l'ancienne monarchie, leur autorité, leur résistance, souvent utile aux entraînements de la couronne, occupent une large place dans la brochure que nous annonçons. On y remarque des rapprochements heureux. Le style de l'auteur est élégant, son travail est un œuvre de recherches. Le titre de cette brochure semble poser un problème à résoudre; nous croyons que le problème n'a pas été suffisamment résolu; c'est vainement qu'on cherche, dans les faits historiques qui y sont groupés, une conclusion sa-

tisfaisante de l'influence de la magistrature sur les idées politiques et morales de la France. Peut-être ce défaut tient-il plutôt aux difficultés du sujet qu'à l'érudition de l'auteur.

Hymnes et chants divers, dédiés à Marie, par M. l'abbé CHABAU, *prédicateur, un vol. in-12.*

Les grandeurs de la religion ont trouvé un double interprète dans M. l'abbé Chabau, un des fils de notre Auvergne. Soit que du haut de la chaire de Saint-Amable il répande sur son auditoire le parfum sacré de ses homélies, soit qu'il fasse vibrer sous ses doigts la harpe sublime du roi psalmiste, M. Chabau est toujours à la hauteur de la mission évangélique. La foi qui l'anime a projeté un rayon sur ses *hymnes et chants divers*, et l'on y retrouve indissolublement unis le poète et l'apôtre. Pour justifier cet éloge, nous mettrons en regard deux strophes de l'*Homme-Dieu* et de l'*Homme-siècle*, le Christ et Napoléon.

LE CHRIST.

Les méchants nous ont dit, les yeux sur une tombe :
Le Christ flotta long-temps comme un soleil qui tombe ;
Maintenant il est là, gisant, humilié;
Il est mort, et roulant sur lui la pierre énorme,
Le siècle l'a jeté dans une tombe informe :
Le Christ est oublié!

NAPOLÉON.

Au sein des flots amers, près du cap des tourmentes
En butte à tous les vents s'élève un triste écueil,
Battu, toujours battu des vagues écumantes;
C'était pour le grand homme un superbe cercueil;
L'abime sous ses pieds, l'abime sur sa tête;
Pour souffle à respirer, le cri de la tempête,
Pour horizon, les mers, pour pavillon, les cieux.
Sa tombe illuminait la route des deux mondes,
Et s'élevait des vastes ondes
Comme un phare brillant où tendent tous les yeux.

Critique impartial, il est aussi de notre devoir de jeter un voile sur plusieurs passages d'une poésie faible, où la rime est en défaut et l'harmonie oubliée. L'auteur aurait dû sacrifier quelques ébauches imparfaites, afin de ne laisser aucun nuage autour de son auréole. Un seul conseil doit lui profiter pour son œuvre prochaine. Il s'est créé un modèle dans les passages où sa verve l'élève au-dessus de lui-même. Il connaît la route des cieux, en a exploré les sentiers, qu'il se maintienne dans ces voies sublimes, dont il évoque les mystères, riches d'inépuisables trésors! C. P.

Le Barde de l'Auvergne, par M. Pierre-Philippe Delclergues, *un vol. in-8°.*

Nous venons de recevoir un beau volume de poésies, sortant des presses de M. Desrosiers, de Moulins, et portant un titre qui doit attirer l'attention : *Le Barde de l'Auvergne*, par M. Delclergues, jeune poète d'Aurillac. Nous regrettons que le temps ne nous permette pas de parcourir cet ouvrage en entier et d'en dire ici notre pensée; nous y reviendrons, persuadé que le saint enthousiasme de M. Delclergues pour l'Auvergne, et son noble courroux dirigé contre ceux qui voudraient la rabaisser, trouveront des admirateurs. Nous croyons devoir dès aujourd'hui, pour donner une idée de sa verve poétique, citer deux fragments pris au hasard :

Pierre l'Hermite prêche la croisade.

Les fertiles rameaux de l'arbre du salut,
Sur le chêne sacré que l'Arvernie élut,
Produisirent, entés par la main d'Austremoine,
Les divins fruits d'Eden, récoltés par Sidoine.
L'apôtre fondateur, du sommet de ce mont,
Qui, de terre élancé, trouve au ciel, ô Clermont!

Sa couronne d'azur; l'apôtre te contemple
D'un œil de père, admire et son œuvre et ton temple.
Nos aïeux, à l'aspect du céleste étendard,
Saintement vers le ciel élevaient leur regard,
Et brisaient, transportés de foi, d'enthousiasme,
Des menhirs exhalant un fétide miasme,
Abattaient à grand bruit, chênes, pins et cyprès,
Dont le fracas faisait retentir les forêts.
Leurs bras, sur les débris de chaque noir dolmin,
Où Theut cuvait le sang du sacrifice humain,
Construisaient des autels où le Ciel, pour victime,
Brûle d'un Dieu d'amour l'holocauste sublime,
Révèle au monde en pleurs ses dogmes consolants,
Par son sang abolit tous les cultes sanglants.
Le Ciel faisait flotter ses voiles diaphanes
Sur ces sombres forêts si saintement profanes.
Leur silence profond, dont l'horreur effrayait,
Lui-même épouvanté, lugubre, s'enfuyait,
Devant les chants divins, les concerts angéliques!
Et, chaque nuit, des voix saintes, mélancoliques,
Montaient d'espoir au ciel, dans leur sublimité,
Et vous attendrissaient, Sommeil, Obscurité!
Mais la Religion, reine de notre culte,
Souffre en d'autres climats opprobre, outrage, insulte;
Car, ô fille du Christ! les populations,
Esclaves du démon des basses passions,
N'admirent, n'aiment plus, comme mon Arvernie,
L'Evangile et la Croix, ta beauté, ton génie.
Mille affronts ont payé tes bienfaits méconnus;
Et depuis, des ingrats s'en sont plus souvenus.
Gerbert, illustre enfant de l'Auvergne chrétienne;
Orgueil aurillacois, Gloire cantalienne,
Fait gémir tes douleurs aux oreilles des rois,
O Sion, qui subis une éternelle croix!
Clermont-Ferrand reçoit les honneurs d'un concile,
Et dans ses murs ondoie une foule docile.
Autour du front mitré du pontife romain,
La multitude assiége, encombre le chemin.
L'hermite aux traits maigris, austères par coutume,
Accompagne Urbain deux dans son humble costume:
Une corde lui ceint ses reins de pénitent.
Le peuple, à son aspect, a le cœur palpitant
De ces émotions vagues, mais généreuses,
Prophètes instinctifs des époques fameuses.

Aux regards de ce peuple, un théâtre exposé
S'élève, surmonté d'un trône improvisé.
Là, de la Chrétienté le roi parait, la mitre
Ceignant de rayons d'or le front de cet arbitre.
Il parle : il est sublime, et dans sa sainteté,
Et dans son caractère et dans sa majesté!
Sur un plus bas degré siége le personnage
Qui, devenu héros dans son pèlerinage,
Vient entraîner l'Europe au duel de géant
Que doit vider l'Asie au peuple mécréant.
On dirait l'héritier du manteau des prophètes.
Son regard plein de feu, sur des milliers de têtes
Plane avec le silence; et le peuple attentif
Semble attendre que Pierre, au front contemplatif,
En sibylle d'Endor profère des oracles,
Et même, comme Paul, opère des miracles.
. . . .

La Cascade de Salins.

Descendons le penchant des monts Capitolins,
Et poursuivons le cours du ruisseau de Salins.
Quelque lointain murmure éveille mon génie,
Qui chasse la torpeur, l'ombre de l'insomnie,
Dont la douceur gagnait, charmait mes sentiments.
De la chute des eaux les retentissements
Doublent, en frappant l'air, chaque pas qui m'approche.
Dieu! quelle profondeur au bas de cette roche!...
J'avance, je recule, et l'effroi curieux
Se risque à contempler le gouffre furieux,
Sur les bords où mugit, monte la brume épaisse,
Afin que son regard jouisse et se repaisse
De tout ce grandiose, effrayant solennel,
Qu'étale la cascade au tonnerre éternel!...
L'imagination se plait épouvantée,
Se précipite avec l'onde précipitée,
Et se joue au fracas de la destruction.
Cette masse se fond dans son éruption :
Colonne du déluge, ou grande cataracte,
Dont la fureur, que l'onde en s'épandant contracte,
Gronde et brise ses flots sur des crêtes de rocs,
D'où la vague jaillit, rebat sur d'autres blocs.

Le soleil, réfléchi par les eaux épandues,
Le long des bords du gouffre, improvise étendues
Mille vives couleurs aux mille effets charmants :
Il darde en beaux rayons le feu des diamants.
Dans ce brouillard épais, qui bruit, tourbillonne,
Sur cet abîme où l'onde à flots battus bouillonne.
Sur ces rochers, où va la vapeur ondoyer,
La fille du soleil se plaît de déployer
Son écharpe d'azur, rouge, verte ou dorée.
L'œil regarde, ébloui, la brume colorée
Tantôt d'un cramoisi plus vif que le feu pur,
Tantôt d'un violet mêlé d'un bleu d'azur.
La roche, aux deux côtés, se prolonge en ovale,
Dont la concavité forme, par intervalle,
Des antres, des réduits, aux filles de Salins,
Qu'un berger fait sourire à tous ses jeux malins.
. . . .

Avantages d'un nouveau tracé de la route 89, *par Royat, le col de Graveneire et Randanne, par M.* J.-B. SABLON *brochure in-*8°, *accompagné d'un plan.*

Le projet d'un nouveau tracé, proposé par M. Sablon, pour la route 89, présenterait, à n'en pas douter, de grands avantages, mais il arrive malheureusement trop tard; nous croyons que ce n'est pas après les dépenses déjà faites pour la ligne par les vallées de Ceyrat et de Theix que l'administration songera à une autre direction.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons 1845.

L'intérêt que présente ce Bulletin est très-sensiblement progressif. Sans être horticulteur, on y trouve des observations et des notions que l'on lit avec un certain plaisir.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, *Revue périodique de la Société d'agriculture de Clermont-Ferrand*, livraisons de novembre et décembre 1844, janvier et février 1845.

L'émulation n'est plus à l'ordre du jour dans notre Société d'agriculture; une espèce d'inertie tout à fait déplorable s'est emparée de ses membres. Son Bulletin paraît néanmoins très-exactement, mais à peu près sans travaux et sans observations de nos agronomes.

Le Propagateur agricole du Cantal, ou Bulletin de la Société centrale d'agriculture, 11e et 12e livraisons 1844 et 1re livraison 1845.

Nous avons fait ressortir déjà depuis long-temps la voie de progrès dans laquelle entre de plus en plus la Société d'agriculture du Cantal. Depuis quelques temps son Bulletin a reçu une impulsion, on pourrait même dire une nouvelle vie, qui ne peut être que très-profitable aux intérêts de l'agriculture.

Annuaire du département du Cantal pour 1845.

Ce petit ouvrage, très-exact pour ses documents officiels, se fait ordinairement remarquer par une série d'articles intéressants et ayant rapport à l'histoire locale.

Annales scientifiques de l'Auvergne,

Les livraisons des huit derniers mois de 1844 sont à peu près entièrement occupées par le *Tableau historique de l'Auvergne, depuis le commencement de l'invasion des Anglais jusqu'à leur entière expulsion de cette province au quatorzième siècle*. Ce mémoire, couronné par l'Académie, ayant été tiré à part, nous en parlerons ailleurs.

Annuaire général de l'Allier, statistique, industriel et commercial pour 1845, *par MM.* J. A. *et* M. P., 2e année, fort volume in-18.

Au nombre des ouvrages de première utilité on place toujours les Annuaires. Un Annuaire bien fait est un bon livre; sous ce rapport, le département de l'Allier n'a rien à envier à ses voisins; chaque année en voit paraître deux. L'*Annuaire général*, dont nous venons de recevoir un exemplaire, est peut-être ce que l'on a fait jusqu'ici de plus complet pour un département; il contient les renseignements les plus minutieux; il donne sur le département les notions les plus étendues, sur sa richesse, ses produits et ses ressources. Cet Annuaire contient de plus un calendrier très-utile pour les agriculteurs et une Statistique commerciale et industrielle qui, quoiqu'incomplète, ne laisse pas que d'être très-intéressante par les notices historiques qui précèdent chaque ville, chaque bourg et chaque village important. Nous recommandons cet Annuaire, non seulement aux habitants de l'Allier, mais encore aux personnes qui désirent connaître ce beau département.

J.-B. BOUILLET.



HISTOIRE.

STATISTIQUE MONUMENTALE
DU DÉPARTEMENT
DU PUY-DE-DOME.

(Suite.—Voir page 1re.)

ÈRE GALLO-ROMAINE.

Nous avons vu dans le chapitre précédent l'Arvernie placée déjà assez haut pour les arts et la civilisation, à l'époque celtique; nous allons la retrouver très-florissante, et surtout très-redoutée du peuple-roi, lors de sa domination dans les Gaules jusqu'au cinquième siècle, époque de l'invasion des Barbares. Német (*Nemetum*), la capitale de cette riche province, dont César ne dit pas un mot, fut décorée d'un capitole et d'une école fameuse, que plusieurs historiens citent avec éloge; elle fut gratifiée du *droit-latin* (1), de plusieurs établisse-

(1) Pline l'ancien, qui écrivait sous l'empire de Vespasien, plus de 60 ans après la mort d'Auguste, comprend encore les Arvernes dans le petit nombre des cités de la Gaule, auxquelles le titre de peuples libres est conservé.

ments honorifiques et avantageux, et d'un sénat qui subsista jusqu'au septième siècle.

Comme il n'est pas question des Arvernes dans le dénombrement que donne César des cités entre lesquelles il répartit ses légions après la guerre des Gaules, tout fait présumer que ni du temps de César, ni du temps de ses successeurs du haut empire, les armées romaines, n'ont jamais séjourné long-temps dans notre province et que ses habitants, soumis au joug de Rome par la force des choses, jouirent de la paix et construisirent eux-mêmes les routes et les monuments qui vont faire le sujet de ce chapitre.

Sous le règne d'Auguste, la ville de Német fut considérablement augmentée, et en reconnaissance des bienfaits de cet empereur, les citoyens unirent son nom à celui de *Nemetum*, et dès lors la ville porta le nom d'*Augustonemetum*.

Le roi ou gouverneur, à l'époque gallo-romaine, y avait un château fort, une citadelle imprenable, qui occupait le haut du monticule; il y faisait sa résidence. Ce château était entouré de murs épais, flanqués de grosses tours, avec des arsenaux où logeaient les troupes nécessaires pour maintenir l'ordre dans la ville et pour la protéger.

La ville était, dans ces temps-là, divisée en deux parties, la *cité* et le *château*. Elle s'étendait autour du monticule; mais principalement au sud et à l'est. La quantité d'objets antiques découverts à ces aspects est prodigieuse. Aujourd'hui encore on n'y fait pas la moindre fouille qu'on n'aperçoive des traces ou de beaux restes appartenant au temps de la domination romaine. Le jardin des plantes, l'enclos de l'hôpital (le jardin de M. Bravy, qu'une voie romaine traversait), les enclos Leymery et Delbesse sont

principalement signalés comme ayant fourni des objets précieux. Dans un de ces enclos le plus à l'est, appartenant à M. Delbesse, se trouvait une muraille très-épaisse et à grand appareil, qui portait le nom de muraille des Sarrasins. Belleforêt la fait figurer sur le plan de la ville de Clermont, levé avant 1570. On ne peut pas se rendre compte de l'époque et de la destination de ce monument, que tout fait rapporter cependant à l'époque gallo-romaine.

Le cinquième siècle commença à jeter un voile de deuil sur cette Arvernie si florissante. Sa capitale, par sa renommée d'opulence, excita la cupidité des Barbares. En 430, Crocus, à la tête des Vandales; en 475, Evarix, à la tête des Goths, la couvrirent de décombres. Un peu plus tard, Clovis la subjugua; ses fils se la disputèrent, les armes à la main, et de là, une destruction dont nous apercevons les traces.

Voies Romaines.

Lorsque la domination des Romains s'étendit sur toute la Gaule, le peuple vainqueur mit un grand soin à faciliter les communications entre toutes les parties de son vaste empire. Les voies existantes furent réparées ou élargies (1); de nouvelles furent créées avec tant de soli-

(1) Dion Cassius (liv. XLIV), en rapportant le discours prononcé par Marc-Antoine, montrant au peuple romain et aux Gaulois mêlés dans la foule la robe ensanglantée de César, dit que les Gaules étaient percées de routes :

« Voyez cette Gaule qui naguère nous envoya les Ambrons et » les Cimbres, elle est cultivée aujourd'hui comme l'Italie. Des » communications nombreuses et sûres sont ouvertes d'une de ses « extrémités à l'autre; la navigation est libre et animée, non pas » seulement sur le Rhône et sur la Saône, mais jusque sur » l'Océan. » (Voyez *l'ancienne Auv. et le Velay*, p. 144.)

dité, qu'aujourd'hui encore nous en trouvons de nombreux restes. L'Auvergne, par sa position au centre des Gaules et par son importance, ses établissements thermaux, était traversée par plusieurs grandes voies de communication, qui venaient presque toutes aboutir à la capitale, Clermont. Nous avons suivi à plusieurs reprises, à peu près toutes celles que nous allons décrire.

I. De Lyon a Bourges.

A l'Est du département du Puy-de-Dôme, dans les montagnes de Montoncelle, et dans les communes d'Arconsat, de Saint-Victor et de Lachaux, on trouve les traces bien conservées de la voie ouverte du temps d'Agrippa, préfet des Gaules, allant de Lyon à Bourges, par Vichy, Chantelle, Néris et Château-Meillan (1).

II. De Lyon a Limoges, par Clermont.

Une voie romaine créée ou au moins réparée sous l'empire de Claude, et plus tard sous celui d'Adrien, suivait une ligne de l'Est à l'Ouest, et ouvrait une communication entre Lyon et Bordeaux. Elle entrait dans notre province à Vollore, où existe une colonne milliaire, dont nous parlerons plus tard, traversait Billom, et Pérignat, où était aussi une colonne milliaire, franchissait l'Allier sur un pont près de Cournon et arrivait à Clermont; au sud-est de la ville, au point occupé par l'enclos des hospices, où l'on a découvert le pavé bien conservé, en faisant des fouilles pour le jardin de M. Bravy. De Clermont, cette voie allait dans la Corrèze et le Limousin, passant par Villars, la Gardette près d'Olby,

(1) Voyez la *Carte monumentale*, cases E et F, lignes 2 et 3.

Gelles, Sauvagnat, Giat, etc.; près de Gelles, un embranchement se dirigeait sur Ussel. Il est parfaitement conservé sur une grande distance, à partir de près de Briffont, jusqu'au Chavanon, et au-delà de cette rivière, jusqu'à Chassinvard, près d'Eygurande, dans la Corrèze. Il traverse, entre les hameaux de Cornes et de Vilsebroux, une vaste plaine appelée Villefeu, où l'on trouve beaucoup de fragments de tuiles à rebords.

Sidoine Apollinaire et Bergier (1) parlent de cette voie romaine (2).

III. De Vichy a Clermont.

Sur les limites des départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier, au nord de la commune de Saint-Sylvestre, on aperçoit une portion de cette route dans la direction de Vichy à Randan; on en rencontre une autre sur un espace assez long à l'ouest de Randan, au-dessous du hameau des Carteaux (3). Pour aboutir à Clermont, cette route traversait le marais de Cœur, entre Riom et Clermont. Une colonne milliaire, déposée au musée de Clermont, existait près d'Aigueperse, où passait la route.

IV. De Clermont au Mont-Dore.

L'importance de l'établissement thermal du Mont-Dore nécessitait une route pour y aller de la capitale des Arvernes, aussi en trouvons-nous des traces assez bien

(1) *Histoire des grands chemins de l'empire*, p. 711.

(2) Voyez la *Carte monumentale*, dans toute la longueur de la ligne 4e.

(3) Voyez la *Carte monumentale*, case D et E, ligne 2.

conservées sur plusieurs points. Sa direction était par Saint-Amant-Tallende, Olloix, *Beaune-le-Froid*, le lac de Chambon, Diane et le Puy-de-Langle, joignant le Mont-Dore. Sur ce dernier point elle est bien conservée, pendant plusieurs kilomètres, le gazon qui la recouvre empêche les dégradations. Du Mont-Dore elle allait dans le Cantal, en suivant la Dordogne, qu'elle traversait près de la Bourboule, suivait les communes de Saint-Pardoux, Baignol et Cros, où nous l'avons reconnue sur plusieurs points (1).

V. De Clermont a Saint-Paulien (Haute-Loire).

Une route traversant l'arrondissement d'Ambert semble se diriger de Clermont à Saint-Paulien; on en voit une portion près du village du Cendre, entre Gergovia et la rivière d'Allier. Elle aurait franchi cette rivière sur un pont, ou elle l'aurait traversée à un gué pavé, entre les Martres-de-Veyre et Mirefleurs, se serait dirigée, à ce que l'on croit, sur les communes de Vic-le-Comte, Pignol, Sallède, Manglieu, Brousse et Montboissier. Depuis le Cendre jusqu'à ce dernier point on n'en aperçoit pas la moindre trace; mais à partir de Montboissier jusqu'aux limites de la commune de Chambon, entre les hameaux de Montet et de Malveille (2), dans une étendue d'au moins vingt kilomètres, elle est, dans plusieurs parties, parfaitement conservée. M. le docteur Missoux, de Fournols, qui l'a beaucoup observée, nous dit (3) :

« Sur les hauteurs du Mont-Fournols paraissent encore

(1) Voyez la *Carte monumentale*, cases A, B, C. lignes 5 et 6.
(2) Voyez la *Carte monumentale*, case F, ligne 6.
(3) *Annales scient. littér. et industr. de l'Auvergne*, 1833, p. 489.

les vestiges d'une ancienne route, qui se dirige du sud-est au nord-ouest. Quelques parties sont si bien conservées qu'elles pourraient encore être utilisées pour les communications commerciales; en d'autres endroits, des usurpations ou des dégradations l'ont défigurée, et quelquefois l'ont fait disparaître entièrement ; mais il n'est pas difficile de retrouver son emplacement. En effet, elle offre dans son trajet cartains caractères qui l'accompagnent constamment et qui ne laissent pas de doute sur son existence, dans les endroits même où elle a presque disparu. Ces caractères sont les suivants :

» 1° Elévation plus ou moins sensible, mais à peu près constante, disposée en parallélogramme, d'une largeur de douze mètres, formant bombement, comme les routes ordinaires, mais sans fossés apparents;

» 2° De distance en distance des excavations collatérales dans le sol, d'un mètre à un mètre et demi de profondeur, et de plusieurs mètres carrés de surface; excavations qui paraissent évidemment avoir été produites par l'enlèvement du terrain destiné à faire le remblai et le bombement de la route. Le tout est aujourd'hui recouvert de gazon, ainsi que la route elle-même;

» 3° Absence de déblais, que l'on ne remarque en aucun lieu, ce qui fait que la route est toujours au-dessus du niveau du sol environnant, et jamais au-dessous, d'où résultent plusieurs avantages qui seront énumérés plus tard;

» 4° Emplacement de la route, le plus ordinairement dans des endroits élevés, découverts, exposés aux vents, ou sur des plateaux qui dominent les environs;

» 5° Nivellement assez uniforme et régulier de la situation de la route, de telle sorte que nos ingénieurs actuels auraient de la peine à mieux faire en ce genre;

» 6° Empierrement ressemblant, pour l'ordinaire, à un pavé de grosses pierres, sur lesquelles, en certains lieux, sont superposées de plus petites; pavé occupant d'ordinaire toute la largeur de la route. »

Cette route, qui sert de voie de communication entre les villages qui avoisinent Fournols et ce lieu, porte, dans le pays, le mom de *Tsami ferra*, ou de *Tsami de la reina Margarita*, chemin ferré, ou chemin de la reine Marguerite.

« J'avais cru d'abord, continue M. le docteur Missoux, qu'elle était l'œuvre du moyen-âge, et le nom que nos paysans donnent encore à quelques-unes de ses parties, n'avait pas peu contribué à me donner cette idée; mais comme la direction qu'elle a ne tendait pas à faire croire qu'elle eût été exécutée par les ordres de Marguerite de Valois, puisqu'elle ne se trouve pas disposée à faire communiquer entre eux les châteaux que cette princesse possédait, et, qu'en outre, à cette époque, on voyageait plutôt à cheval ou en litière qu'en voiture, je ne m'y arrêtai pas long-temps. Cette idée première fit donc place à une autre qui me fut fournie par quelques petits fragments de route que je considérai comme des embranchements de la précédente, dont l'un existe à l'est de Montboissier, et l'autre au sud de Roche-Savine, du côté de Chantelaube, dont j'ai vu détruire le pavé en 1825; châteaux qui, avec celui de Saint-Bonnet-le-Chastel, avaient appartenu aux fameux seigneurs de Montboissier, ce qui m'avait conduit à penser que cette route pourrait bien avoir été établie par eux, pour faire communiquer leurs châtellenies; mais ayant depuis découvert que cette route, au milieu du bois de la Rodde, et partant à plus de deux kilomètres au nord de Montboissier, dont elle est séparée par un ravin très-profond, ne saurait avoi

été faite pour son usage, voyant d'ailleurs, vers l'extrémité sud-est de la route qu'elle avait l'air de se diriger vers la plaine de Marsac; réfléchissant que, dans cette plaine vers les villages de Sabiet, Mas, Célèbre et Tumvit, des fouilles avaient fait découvrir des briques, diverses poteries, des urnes lacrymatoires, des fragments de candelabres en bronze, des monnaies romaines en bronze; songeant qu'il paraissait probable qu'en ce lieu pouvait avoir existé quelque ville romaine, qui aurait disparu lors de l'invasion des Goths; sachant, d'autre part, que pareille route, offrant des caractères analogues, avait été découverte du côté de Chomelix, et décrite par M. de Becdelièvre, du Puy, sous le nom de *Via Bolena*; considérant que, par sa disposition, la route que je décris semblait se diriger vers la montagne de Gergovia, où existait une ville, je fus naturellement conduit à conclure que cette route était une voie romaine, établie pour la communication de ces deux villes, et qui pouvait, sans doute, plus loin se joindre à la *Via Bolena* pour se rendre à *Ruessium*.

» Il paraîtrait, en effet, fort extraordinaire que ce fût une œuvre du moyen-âge, qui n'édifiait rien de semblable, tandis que l'habileté de son exécution me fait croire que c'est un travail des romains, qui faisaient tout avec tant de sagesse; car l'élévation de la route au-dessus du niveau du sol environnant, était une condition favorable pour empêcher l'encombrement des neiges, si communes dans nos montagnes, et pour tenir la route sèche. D'un autre côté, sa position dans des parties dominantes, ordinairement sur des plateaux, et près des limites des bassins hydrographiques, était fort avantageuse pour en faire une route stratégique, éloignée des défilés, qui, au milieu d'une nation belliqueuse, eussent exposé les troupes. »

M. le docteur Missoux assure n'avoir pu découvrir de pierres milliaires dans toute la longueur de cette route qu'il a étudiée avec soin.

Dans un mémoire, plein de savantes recherches (1), M. Mathieu considère cette route comme se rapportant à la deuxième classe des chemins ouverts dans le moyen-âge. Nous avons eu occasion de la visiter, en 1839, avec M. le docteur Missoux, et nous n'hésitons pas à adopter son opinion. Cette route peut avoir eu une autre direction, à partir de près du village de Chambon, où on cesse d'en reconnaître les traces; elle a pu se diriger à l'Est et aller joindre la voie romaine que M. D. Branche indique sur les frontières des *Ségusiens* (Forez), plutôt que de tourner brusquement au Sud pour aller à *Brivas* (Vieille-Brioude); quoi qu'il en soit, nous pensons qu'elle a tous les caractères des routes gallo-romaines ordinaires. De temps à autre on découvre sur ses bords des travaux d'imitation romaine. Dernièrement encore, M. Missoux a signalé à la *Commission pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Puy-de-Dôme*, que le nommé Antoine Sauret, du hameau de Rouville, commune de Marsac, avait découvert, en 1843, dans sa propriété joignant la voie romaine, des murailles fort bien faites en pierre esmiliée, avec les angles en pierre de taille parfaitement ciselée. Plusieurs murs se coupant à angle droit formaient des compartiments carrés ou carrés allongés de trois mètres sur deux environ. Un béton romain garnissait le fond du compartiment le plus méridional et les côtés étaient enduits d'un ciment rouge argileux. M. Missoux pense que ces compartiments faisaient partie d'un réservoir d'eau pour une maison. Des

(1) *Annales d'Auvergne*, 1834, p. 331.

fragments de conduits en briques semblent l'indiquer. Sauret a retiré de ces ruines des fragments de briques, des tuiles à rebords, des médailles de bronze aux effigies d'Adrien, d'Antonin, de Commode, etc., (1).

VI. Seconde voie partant de Clermont et se dirigeant sur la Haute-Loire.

Indépendamment de la route que nous venons de décrire, il existe près de Beaulieu, arrondissement d'Issoire (2), des traces d'une voie romaine, qui semble se diriger de Clermont sur *Ruessium*, capitale des Vellaves, ou au moins dans l'arrondissement de Brioude, où, suivant les observations de M. D. Branche (3), on la trouve à *Brivas*, aujourd'hui Vieille-Brioude, et dans la vallée de Paulhaguet, au sud de laquelle elle existe encore; on la suit en se dirigeant vers le château de Chavagnat, durant plus d'un kilomètre, etc.

Entre Beaulieu et Issoire, dans la direction que semblait suivre cette route, on trouve, près du domaine de Brossel, une colonne milliaire, sans inscription; et en se rapprochant beaucoup de Clermont, où cette route devait se réunir à la précédente, on en voit des traces évidentes dans le village du Cendre, tout près de la propriété de la Rebeyre; et encore dans la même direction, sur le chemin de Cournon, près des Gantières, propriété de M. L'Hermite, et à partir du château de l'Oradoux jusqu'à la porte de Clermont, où elle se rat-

(1) Voy. *Tabl. histor. de l'Auv.*, t. IV, p. 649.
(2) Voyez la *Carte monumentale*, case D., lignes 4 et 6.
(3) *Rapport sur les monuments historiques du département de la Haute-Loire*, 1841.

tachait à la partie découverte en 1841 dans le jardin de M. Bravy. Depuis ce dernier point jusque près de l'entrée de l'Oradoux le pavé a été refait.

Ce qui doit faire croire à l'authenticité de cette voie dans cette partie, ce sont des restes de construction gallo-romaines qui existent après l'Oradoux, à la fontaine du Bac (1), et la grande quantité d'objets gallo-romains découverts par M. Larbaud aîné, lors de la construction de la maison de campagne qu'il possède près de cette fontaine (2).

VII. De Clermont a Evaux.

Evaux, dans la Creuse, a possédé, à l'époque gallo-romaine, un vaste établissement thermal, auquel on arrivait de plusieurs côtés. Une voie romaine, dont on trouve de beaux restes dans les communes de Biolet, Roche-Dagoux, Saint-Maurice et Château-sur-Cher, y conduisait de Clermont (3). Les obstacles naturels, les montagnes et les ravins placés entre Clermont et Biolet font penser que cette voie devait entrer dans la Limagne près de Riom et se réunir à celle de Vichy.

Ces routes ont bien, en général, la largeur des voies romaines, de 5 à 7 mètres, mais elles n'ont pas toujours comme dans les routes les plus soignées, un *stratumen*, c'est-à-dire une couche de grandes pierres dans le fond, un *ruderatio* ou couche de pierres moins grosses par-dessus; puis une couche de chaux remplie de tuileaux

(1) On trouve dans d'anciens titres que cette fontaine s'appelait *Fontaine des Pendus*.

(2) Tous ces objets ont été recueillis par M. Chabrol, avoué, gendre de M. Larbaud.

(3) Voyez la *Carte monumentale*, cases A et B, lignes 1 et 2.

pulvérisés, ou de sable mélangé avec de la terre glaise, appelée *Nucteus*, et enfin sur tout cela le pavé fait solidement, comme celui des rues de nos villes. Dans notre pays le sol est à peu près partout d'une grande solidité, et les matériaux de très-bonne qualité, de sorte qu'on a dû prendre moins de précautions que dans d'autres pays.

A Montaigut-le-Blanc.

Au sud-ouest de Montaigut-le-Blanc, sur la rive de la Couse, une voie creusée dans le granit porte le nom de *Chami de la Fade*, Chemin de la Fée. Ce chemin pourrait bien ne dater que du moyen-âge. On ne voit pas qu'il se poursuive dans la direction du sud-ouest qu'il semble suivre.

Pierres, Bornes ou Colonnes milliaires.

Les bornes milliaires ou colonnes itinéraires, placées sur les chemins romains, pour les diviser d'espace en espace, ont été mis en usage par une loi qui remonte à l'an 183 avant l'ère chrétienne. Des inscriptions indiquaient le nombre de lieues ou de milles compris entre la ville voisine et le lieu où elles étaient placées. Ces monuments, si importants pour l'histoire et pour l'avancement de la géographie ancienne, avaient ordinairement environ deux mètres de hauteur; ils étaient cylindriques, et quelquefois carrés à la base.

Plusieurs bornes ont été signalées ou décrites dans la basse Auvergne, trois ou quatre seulement ont été conservées.

L'existence de ces bornes ne peuvent pas être absolument considérées comme une preuve de l'occupation de

l'Arvernie par les Romains, ainsi que le pense M. Gonod (1); les habitants soumis aux lois de Rome ont dû, par imitation, les ériger sur leurs voies de communication.

Près de Pérignat-ez-Allier, il en existait une sur la deuxième route dont nous avons parlé. Elle a été déplacée depuis long-temps et gisait encore, il y a cinq ou six ans, à Pérignat dans la cour d'une maison appartenant à M. G. Onslow; elle a disparu. L'inscription, qui nous a été conservée dans l'*Histoire des grands chemins de l'Empire*, par Bergier, et dans plusieurs ouvrages sur l'Auvergne, est ainsi conçue :

I. CAES DIVI TR...
IANI... ARTHICI FIL.
DIVI. N::RVAE NE.
:RAIANVS. HADRI.

C'est-à-dire : *Imperator Cesar*, *Divi Trajani*, *Parthici filius divi nervæ nepos*, *Trajanus Hadrianus*.

Bergier nous rapporte aussi l'inscription suivante d'une autre borne qui se trouvait, dit-il, sur la même route, *au pays*, *Perche*, *auprès de Bilhoin* (2).

TI. CLAVD. DRVSI. F.
CAESAR. AVG. GER.
PONT. MAX. TRIB
POTEST. V. IMP. XI.
P. P COS. III DESIG. IV
AVG. M. P XXI.

Tiberius Claudius, *Drusi filius*, *Cesar Augustus Germanicus*, *Pontifex Maximus*, *Tribunitiâ Potestate quin-*

(1) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. V, p. 293.
(2) Bergier veut parler probablement de Perche près de Billom.

quies, imperator undecimum Pater patriæ consul III designatus IV Augustonemetum Millia passum XXI.

Cette inscription est absolument la même que celle qu'on lisait sur la borne de Vollore-Ville, arrondissement de Thiers, dont nous donnons un dessin (1). Le chiffre de la distance seulement est différent.

Cette borne, quoique mutilée, est encore très-intéressante. Elle était placée à peu près à deux cent cinquante mètres, au nord de Vollore, sur un angle de terre assez élevé, servant de séparation à deux chemins dont un est la voie romaine. M. Hallay, maire, animé des meilleures intentions, a pensé que ce précieux monument serait plus respecté dans la salle de la mairie de Vollore, qu'à la place où il était cependant depuis plus de dix-huit siècles, et où il n'avait pas souffert la moindre égratignure jusqu'en 1793; il l'y a fait transporter en 1843.

Sur les limites de l'Auvergne et du Gévaudan, dans une terre au lieu appelé Fligei, nous dit encore Bergier, est une colonne ronde de la hauteur de huit pieds, portant cette inscription :

IMP. CAES
M. CAS LAT.
POSTVMO
P F AVG. COS
M. P. GABALL, V.

Cette borne a probablement disparu ; elle est inconnue aujourd'hui. Les recherches que nous avons faites pour la découvrir ont été infructueuses.

Le Musée de Clermont renferme un de ces curieux monuments, découvert près d'Aigueperse, et provenant,

(1) Voyez planche 7, fig. 2.

selon toute apparence, de la voie romaine qui mettait en communication Clermont et Vichy. L'inscription qui se rapporte à l'année 47 de notre ère est aussi à peu près la même que celle de Vollore-Ville, et même que celle découverte au château de Polignac, dans le Velay, la voici rétablie comme elle devait être :

TI CLAVDIV*s*
*dr*VS. F. CAESA*r*
*a*VG GERMAN
*p*ONTIF MAX. T*ri*
*b*VN. POTEST
V IMP. XI. PP.
*Cos*III DESIGN. IV.
II AVG. M. P. (1)

Sur le chemin d'Issoire à Nonette, près du domaine de Brossel, on voit une colonne ronde, d'à peu près un mètre et demi d'élévation, qui semble n'avoir pu servir que de borne milliaire; elle ne paraît pas avoir porté d'inscription; nous la signalons, parce que placée où elle se trouve, elle est aujourd'hui sans destination et qu'elle a bien pu se trouver sur la ligne que suivait une voie romaine, dont nous avons signalé des traces près du village de Beaulieu.

Inscriptions Romaines.

Nous venons de rapporter les inscriptions existantes sur nos bornes milliaires. Il nous reste à parler de celles qui ont été découvertes à différentes époques, que nous possédons ou que l'on trouve citées dans divers ouvrages.

(1) Voyez planche 7, fig. 1re.

Gabriel Siméoni nous a conservé le dessin d'un tombeau fort curieux, découvert à Clermont, et que plusieurs personnes ont vu depuis cet auteur à l'hôtel-de-ville, mais que l'on ne peut plus voir aujourd'hui, attendu qu'il a disparu en même temps que beaucoup d'autres objets antiques, en 1793. Ce tombeau était celui d'*Allia*, femme de *Titus Labienus*, lieutenant de César, qui joua un grand rôle dans la conquête des Gaules. Il portait pour inscription :

:::: VL PAVLLIN
T. I. ALLIA. T. LA
BIENI. VXOR
BELLINO. D. D.

M. Chambort, dans sa seconde dissertation sur Titus Labienus, dit que cet officier romain habitait Clermont ou l'Auvergne lors de la mort de sa femme, et que cette femme, nommée Allia, était d'une famille considérable de Rome, quoique plébéienne.

MM. Gault et Rabany-Beauregard rapportent, dans leur *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*, p. 171, l'inscription suivante, trouvée au Mont-Dore :

HERCVLI. MERCVRIO
ET. SILVANO
SACRVM. ET
DIVO PANTEO. EX. V.

Gruter (t. II, p. 53), nous fait connaître celle que portait, à ce que l'on croit, la statue colossale de Mercure du temple de *Wasso*, attribué à Zénodore.

MERCVRIO ARVERNO
VICINI. V. V.....

On a parlé beaucoup de cette autre inscription dé-

couverte à Mauzac, et qui proviendrait aussi du temple de *Wasso*.

GENIO ARVERNORVM
SEX... OR... SVAVIS...
AP... (1).

L'abbé Delarbre, qui l'a vue avant 1780, à Mauzac, sur un fragment de marbre, dit que plus tard ce fragment fut transporté à Riom, dans la maison de M. Landriot, où on le conservait comme un monument précieux.

Lancelot (2) conteste l'authenticité de cette inscription. A ses yeux, les lettres peu creusées semblent n'avoir été faites qu'avec la pointe d'un couteau.

Cette inscription, quoique conservée avec un soin religieux, n'était pas moins perdue pour les archéologues et pour les historiens, depuis près d'un demi-siècle, lorsque, il y a quelques années, nous trouvant chez M. le lieutenant-général Beker, au château de Mons, le hasard nous amena devant le monument, devant le cippe sur lequel elle est gravée.

Tout nous porte à penser que ce beau cippe de marbre blanc, de 70 centimètres de hauteur et 60 centimètres de largeur, qui existe dans le bosquet du château de Mons, et dont nous donnons un dessin (3), est ce que l'abbé De-

(1) M. l'abbé Cohadon, dans ses *Recherches historiques sur Mauzac* (Tabl. hist. de l'Auv., t. III. p. 4), explique ainsi cette inscription :

GENIO ARVERNORUM
SEXTUS, ORATOR SUAVISSIMUS,
APPOSUIT.
Dédié au génie des Arvernes,
par Sextus, éloquent orateur.

(2) *Recherches sur Gergovia et sur quelques autres villes de l'ancienne Gaule.*

(3) Voyez pl. 7, fig. 5.

larbre a appelé *un fragment de marbre* (1). L'inscription est la même et disposée de la même manière, sur trois lignes :

GENIO ARVERNO*rum*
SEXTUS ORA.... SUAVIS....
AP....

Quoique les lettres dont elle est composée soient gravées d'un seul trait peu profondément, et avec une certaine négligence, notre opinion sur cette inscription et sur le monument qui la porte, est différente de celle de Lancelot. Nous considérons, nous, l'un et l'autre comme antiques et authentiques. Nous faisons ici des vœux pour que ce monument, l'un des plus anciens et des plus intéressants de notre Auvergne, soit un jour un des ornements de notre musée départemental. M. le comte Martha Beker, auquel il appartient, est trop ami des arts et a déjà trop fait en faveur de notre musée naissant, pour faire penser que nos vœux ne seront pas exaucés.

En l'année 1200, on découvrit près de l'abbaye de Chantoin (2), au nord-est de Clermont, un tombeau sur la couverture duquel on lisait une inscription moins ancienne, mais que nous croyons devoir comprendre ici :

CLAROMONTI ARVERNORUM
IN CAPITALIO, MARMOR.

Unautel votif, découvert au Mont-Dore, lors des constructions de l'établissement thermal, et conservé dans

(1) Ce cippe a été apporté du château de Végoux, propriété de la famille du général Désaix, par les soins de Mme Beker, sa sœur. A côté on voit deux blocs bruts, de granit, apportés aussi d'un bosquet de Végoux ; ce sont ceux sur lesquels le général Désaix et sa sœur avaient l'habitude de s'asseoir pour causer

(2) *Notice sur l'Auvergne*, par Delarbre, p. 74.

le cabinet de M. le docteur Bertrand, inspecteur des eaux, porte cette inscription :

JULIA SEVERA SIANIN... VOTUM
SALVIT LIBENS MERITO (1).

Dans des blocs de granit recueillis au Musée de Clermont, on trouve encore quelques parties d'inscriptions. Ainsi, sur un bloc de granit qui a pu servir de frise ou de soubassement à une statue, on lit en très-grands et très-beaux caractères :

CAMULO
VIROMANDVO.

Sur un autre, aussi en granit :

.....NT
.....GVDET MARCIA
.....XII DEFVNCT
.....IE A MVRO IN
II —

Sur un cippe cubique en grès, découvert au puy de Chateix, près de Royat, et que nous avons déposé au Musée :

IAEC.
E. IS. AR
E VMM.

Sur un autre cippe pyramidal, en domite, découvert dans le cimetière de Vallière, dont nous parlerons bientôt:

D M
LIVLIO
CADGAT
SIVETRIPCIND
MARMO (2)

(1) Voyez pl. 9, fig. 3.
(2) Voyez pl. 7, fig. 7.

Sur un autre, aussi pyramidal, en lave et provenant du même cimetière :

D. M.
E. IM.
MAN
SVI DIE (1).

Et enfin sur deux autres, l'un en domite porte :

MAL
II. (2)

Et un en grès :

SOG. (3)

Constructions Gallo-Romaines.

Le peu d'établissements gallo-romains que nous observons dans nos villes antiques, nous fait bien voir que tout s'efface aujourd'hui avec une déplorable rapidité, et que bientôt les vestiges qui nous restent encore auront bientôt complétement disparu. Si nous nous attachons aux caractères de ces constructions, que trouvons-nous? Quelques pans de murs, quelques murailles enfouies sous terre. Les murs de *grand appareil*, construits avec de belles pierres de taille, ayant quelquefois jusqu'à deux mètres de longueur et liées par des coins de bois de chêne, à double queue d'aronde, ou par des crampons de fer, ont disparu les premiers, parce qu'on pouvait utiliser les matériaux. Les murs de *petit appareil*, dont nous citerons de nombreux restes, à Clermont et dans le voisinage, n'ont résisté que parce que les matériaux qui sont entrés dans leur construction étaient sans utilité dans

(1) Voyez planche 7, fig. 9.
(2) Voyez même planche, fig. 8.
(3) Voyez même planche, fig. 10.

un pays comme le nôtre, où la pierre de moëllon est très-abondante.

Mortiers, Bétons.

Les Romains, comme on sait, sont arrivés à de grands résultats pour les constructions; leur mortier et leur béton, composés de chaux vive, mêlée de sable, auquel ils ajoutaient des tuileaux pulvérisés, ont la consistance de la pierre de taille. On en rencontre très-fréquemment en Auvergne; nous nous bornerons à citer, comme exemples, la grande piscine octogone découverte à Saint-Mar, en 1843. et l'aquéduc qui conduisait les eaux de Fontanat à Clermont, dont on voit de belles traces dans la vallée de Villars.

Murs de grand appareil.

Il ne nous reste rien, absolument rien de ce mode de construction, et cependant, au dire de Grégoire de Tours (1), la capitale des Arvernes possédait dans son enceinte le fameux temple de Wasso, divinité guerrière des Gaulois, construit en grandes pierres carrées à l'extérieur, et en petites pierres à l'intérieur. Nous parlerons ailleurs de ce temple.

Murs de petit appareil.

Ces murs ont leurs parements formés de pierres symétriques, le plus ordinairement hexagones, dont chaque face a de huit à dix centimètres, et de distance en distance, dans la hauteur, des chaînes de trois, quatre ou cinq rangs de briques sont employées autant comme or-

(1) Liv. I, chap. 30.

nement que pour donner plus de solidité et maintenir le niveau des pierres du revêtement. Les briques, comme les pierres, ne sont pas en contact immédiat; elles sont séparées les unes des autres par du mortier, de manière à les faire bien ressortir. Ce mode de construction est devenu fort en usage au troisième et au quatrième siècle (1).

Le plus bel exemple qui nous reste de ce mode de construction est un pan de mur qui existe dans les jardins des Salles, au sud-ouest de Clermont. On croit que ce mur a fait partie d'un temple.

On en voit un autre au nord et à la base du puy de Mont-Audou, qui porte le nom de *Muraille des Sarrasins* (2), et d'autres à Saint-Mart, près de Royat. Dans plusieurs quartiers de Clermont, notamment dans les caves de la rue Forosant, autour de la salle de spectacle, dans la rue G. de Tours, maison Chavassaigne, on peut voir plusieurs fondements de maisons gallo-romaines, ensevelies et recouvertes par les constructions qui se sont succédées de siècle en siècle.

L'existence d'un grand nombre de ces murs n'est pas soupçonnée; elle se révèle seulement lorsque la construction de nouveaux bâtiments nécessite des fouilles dans le sol.

Pavés en Mosaïques.

Les maisons des hommes opulents, à l'époque gallo-romaine, étaient pavées avec luxe, et ce qu'il y avait de

(1) Il est arrivé souvent que dans les constructions des 7e et 8e siècles on a employé des briques disposées de la même manière.

(2) Il est plus probable que cette muraille qui porte le nom de *Muraille des Sarrasins* doit sa dénomination à l'époque où les Sarrasins entrèrent en Auvergne [730], et où ils brûlèrent et saccagèrent tout le pays.

plus recherché à cette époque était les pavés en mosaïques.

Plusieurs de ces pavés ont été découverts en Auvergne, à Clermont notamment. Ils sont formés de petits fragments cubiques, de nature et de couleurs différentes. Leur arrangement produit des figures humaines, des arabesques, des fleurs ou des lignes diversement combinées.

Le Musée de Clermont possède un beau débris de ces pavés, découvert dans la rue d'Assas, à Clermont, en 1833; nous l'avons nous-même restauré complétement (1); sa dimension est de 3 mètres, divisée en compartiments; il forme une rosace entourée d'une torsade de quatre couleurs, noire, rouge, jaune et blanche. Chaque compartiment porte au centre un dessin orné, de plusieurs couleurs, et le compartiment du centre une tête de Méduse, qui a pour nous un caractère tout particulier, en ce qu'elle a quelques rapports avec la tête de Méduse du fronton de temple dont nous donnons le dessin, *fig. 3 de la pl. 7*. Elle porte comme cette dernière des aîles sur la tête et des serpents sont placés au-dessous de la figure.

Lorsqu'on a construit la maison Augustin, près de la place de Jaude, à Clermont, en 1836, on découvrit aussi un pavé en mosaïque, d'une assez grande étendue, représentant des dessins noirs sur un fond blanc. Une assez grande portion existe à notre Musée, ainsi que plusieurs fragments d'une autre mosaïque découverte sur le Boulevard-du-Séminaire.

Dans les fouilles qui ont été faites, à diverses époques, au Mont-Dore, au pont des eaux, au terroir de Seyranges, commune de Saint-Ours, et dans d'autres lieux, on a

(1) Voyez pl. 8, fig. 1re.

presque toujours aperçu des cubes qui annoncent que des mosaïques ont existé dans ces lieux.

Mosaïques ornant des murs.

Si nous n'avions pas d'autres exemples à citer de l'existence de mosaïques, comme ornement de murs, dans des édifices importants, nous rapporterions ce que dit Grégoire de Tours (*liv.* 1er, *chap. XXX*), au sujet du temple de *Wasso*, dont les parois des murs intérieurs étaient recouverts de marbre mêlé à la mosaïque.

Un bel exemple de ce genre de décoration a été découvert, en 1842, dans la maison de M. Chauvassaigne, rue G. de Tours, à Clermont, une vaste salle pavée de larges dalles en marbre jaunâtre, était entourée de murs dans lesquels on observait des plaques de marbre de diverses couleurs, formant mosaïque. Une petite corniche, aussi en marbre, servait de hauteur d'appui, comme dans nos appartements modernes. Les montants des portes étaient recouverts de bandes de marbre sculptées.

Nous pourrions encore citer d'autres découvertes du même genre, mais dans des proportions moins importantes.

Une pièce de la *villa romaine*, que M. de Montlosier a découverte en 1838, à Seyranges, près de Saint-Ours, avait aussi les murs revêtus de plaques de marbre, formant mosaïque (1).

Temples.

Sous la domination romaine les temples étaient nombreux en Auvergne. Quelques-uns de ceux dont nous

(1) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. I, p. 317.

allons parler subsistaient déjà probablement à l'époque gauloise.

Temple de Wasso.

Nous devons placer en première ligne le fameux temple de *Wasso*, divinité guerrière des Gaulois, qui existait dans l'intérieur de la ville de Nemet (*Nemetum* des Romains), ville principale des Arvernes, aujourd'hui Clermont.

Le temple de *Wasso*, dédié à Mercure, cette antique merveille, comme le dit Grégoire de Tours, qui n'en parle que d'après ses ruines, et qui fit pendant au moins deux siècles l'ornement de notre cité, était aussi solide que magnifique; les murs qui le formaient étaient doubles; ceux qui paraissaient en dehors présentaient de grosses pierres de taille carrées. La face intérieure était bâtie de petites pierres bien cimentées. Ces murs avaient ensemble trente pieds d'épaisseur, et ils étaient décorés, par intervalles, de marbres disposés en mosaïques, comme nous venons de le dire; le pavé était entièrement de marbre et la toiture recouverte en plomb (1).

Pline parle d'une statue colossale représentant *Mercure*, qui, de son temps, était regardée comme une des merveilles du monde; elle était probablement placée dans l'intérieur de ce temple et portait l'inscription : Mercurio Arverno Vicini. V. V....., que Gruter rapporte, p. 53, t. II. Cette statue, de bronze, avait trois cent soixante pieds de roi de hauteur et coûta quatre cent mille sesterces (cinq millions de notre monnaie). Zénodore, fameux sculpteur grec, employa dix années à son exé-

(1) Grégoire de Tours, liv. Ier, chap. 30.

cution. Elle surpassait en grandeur tous les colosses de l'antiquité.

Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours ne parlent pas de la destruction de ce colosse, attribuée, depuis ces auteurs, à Crocus, roi des Allemands, qui vint en Auvergne en 264, qui fit aussi raser, jusqu'aux fondements le temple de *Wasso* et les autres édifices anciens que possédait l'Auvergne.

On pourrait, avec quelque vraisemblance, attribuer la destruction de ces monuments au temps où saint Austremoine, l'un des sept missionnaires envoyés de Rome (en 250), vint établir le christianisme dans la capitale des Arvernes. Ses prédications (suivant la vie de ce Saint) déterminèrent les habitants qu'il venait de convertir, à renverser et à détruire les temples et les autels où ils avaient sacrifié aux faux dieux, et à élever, dans le même lieu, des églises magnifiques.

Le temple de *Wasso* occupait, selon toute apparence, le point culminant du monticule sur lequel Clermont est construit. Les découvertes faites sur cet emplacement, de gros blocs de granit taillés, de corniches de marbre blanc et d'autres objets semblent le faire supposer.

TEMPLE DE BACCHUS.

Chanturgues, montagne au Nord et près de Clermont, a eu un temple dédié à Bacchus, On y célébrait les bacchanales et les orgies. De là est dérivé la dénomination de *campus orgius*, que portait cette montagne très-anciennement.

TEMPLE DE JUPITER.

Le coteau de Montjuzet, au nord-ouest et près de la même ville de Clermont, coteau connu par de vieux titres

de la bibliothèque des Carmes-Réformés, sous le nom de *Mons-Jovis*, supportait un temple consacré à Jupiter. « Ce » temple, nous dit l'abbé Delarbre (1), était servi par des » femmes qu'on nommait Fées, *Fatuæ*, Folles, Fades; » elles jouaient le rôle de devineresses, *fatidicæ*; elles ini- » tiaient et endoctrinaient dans leurs mystères et céré- » monies de jeunes filles. On appelait ces initiées *Bonnes-* » *Filles*; elles logeaient dans le voisinage, à Fontgiève; » elles y faisaient leur noviciat. Le quartier de leur de- » meure a conservé le nom de *Bonnes-Filles*. »

Une sculpture en pierre blanche, fort curieuse, de 5 pieds de hauteur sur 2 pieds 10 pouces de largeur, représentait, suivant la tradition du pays, une de ces femmes, chaussée avec des espèces de sandales, transformée en lion et remplissant au sabbat les fonctions de prêtresse, ce qu'exprime une couronne de fleurs qu'elle a sur la tête (2). Cette sculpture se trouvait, en 1747, près de la porte Saint-Pierre, à l'auberge Saint-Véry. M. Beaumesnil, acteur ambulant, chargé, à cette époque, par l'Académie des inscriptions, de dessiner tous les monuments qu'il rencontrerait dans ses voyages, la releva pour sa collection, déposée aujourd'hui à la bibliothèque Mazarine à Paris (3).

Cette même sculpture existait encore, nous a dit Joseph Boyer, dit Picard, entrepreneur de bâtiments, sur le derrière de la maison Baldran, rue Saint-Louis, en 1817, époque où il croit qu'elle a été placée dans les fondements d'une restauration de cette maison.

(1) *Notice sur l'Auvergne et sur la ville de Clermont*, p. 86.

(2) Voyez pl. 8, fig. 2.

(3) Voyez ce que dit de cette sculpture M. Alex. Lenoir, dans le Journal de l'Institut historique, 1836, p. 150.

Temple de Mars.

Un manuscrit de la bibliothèque des Carmes-Réformés parle d'un temple de Mars qui aurait existé sur la montagne des Côtes, joignant Chanturgues. La jeunesse, en âge de porter les armes, allait s'y exercer et s'instruire pour les manœuvres de guerre.

Temple de Jupiter.

Le nom de Jose se rapprochant beaucoup de celui de *Jovis*, Jupiter, fait penser que les ruines de l'édifice romain mises à découvert par les eaux de l'Allier, près de ce village, et dont nous parlerons un peu plus tard, devaient être celles d'un temple dédié au père des dieux.

Temple de Jupiter.

Artonne, que l'on fait dériver de *Ara Tonantis*, avait aussi, à ce qu'ont avancé quelques auteurs, un temple dédié à ce dieu.

Temple consacré a tous les dieux.

Le *Panthéon* découvert au Mont-Dore semble, suivant son nom, avoir été consacré à tous les dieux. Sa direction était, comme tous les temples romains, de l'Est à l'Ouest. Un arrangement de dalles posées à fleur de terre, par les soins de M. le docteur Bertrand, inspecteur des eaux du Mont-Dore, retrace exactement les dimensions et les distributions intérieures de ce monument.

Temple de Mercure.

Au puy de Montaudou, suivant le manuscrit des Carmes, et suivant Audigier et beaucoup d'autres auteurs plus mo-

dernes, se trouvait un temple dédié à Mercure, fameuse divinité du pays, *Mons Teutatis* ou *Teudatis* (1).

Temple de Mercure.

L'étymologie et la tradition indiquent que sur le sommet où se trouvent les ruines du château de Mercœur, il a existé un temple consacré aussi à Mercure (2).

Temple d'Apollon.

Apollon, sous son nom celtique de *Belenus*, recevait les adorations des Arvernes sur le mont Bélénien, situé près de Riom, et que l'on croit être le coteau où est bâti aujourd'hui Saint-Bonnet.

Temple d'Apollon.

Nous trouvons dans un mémoire de M. l'abbé Micolon de Blanval (p. 110), lu à l'Académie de Clermont, en 1787 (3), qu'Apollon était honoré à Lezoux dans un temple magnifique, à la décoration duquel les habitants avaient employé leurs principales richesses. Il ajoute que les prêtres occupés au service de ce temple vivaient des offrandes prodigieuses qu'on ne cessait d'y faire; qu'ils étaient en grand nombre et que les plus célèbres étaient *Lisias* et *Luxurius*, dont on trouve les noms dans les

(1) M. Mathieu pense que les ruines gallo-romaines que l'on voit au nord de Montaudou, dépendaient d'un château d'Eudes, duc d'Aquitaine, bâti au huitième siècle, et que le nom de Montaudou vient de *Mons-Odonis*. (V. l'ancienne Auv. et le Velay, p. 18, note).

(2) Le nom de Mercurol, montagne située au-dessus de Vic-le-Comte, pourrait bien aussi avoir pour étymologie un temple dédié à Mercure.

(3) Les manuscrits de M. l'abbé Micolon de Blanval sont entre les mains de M. de Guérine, son petit-neveu.

actes de saint Austremoine, dont ils furent les premiers persécuteurs.

Temple d'Apollon.

On croit qu'Apollon rendait des oracles sur le monticule de Magnarol, près d'Ambert, où il avait un temple.

Temple d'Isis.

Issoire (*Issiodorum*), viendrait, suivant la tradition, d'*Isis*, qui avait un temple sur la Couse et de *Dorus*, fils de *Bituitus*, lequel érigea le bourg *Fluvia* en une ville à laquelle il donna pour nom celui de la divinité Egyptienne et du jeune prince son fils.

Temple de Diane.

Sur la rive gauche de la Couse, entre Coudes et Neschers, une localité porte le nom de *Temple de Diane*. M. l'abbé Croizet, curé de Neschers, signale ce lieu comme y ayant découvert des cendres en quantité, des fondements de constructions antiques, des débris de poterie, un fragment de vase en bronze et des médailles d'Antonin et de Faustine.

On parle encore de plusieurs autres temples qui auraient existé en Auvergne. Rabani Beauregard et Gault (1), font mention de celui que l'on voyait, il y a tout au plus 50 ans, à Gerzat, mais sans dire à quel dieu il était consacré.

Apollon rendait des oracles à Courpières, par le ministère d'une prêtresse qui y présidait à son culte.

Diane aurait eu aussi, suivant M. l'abbé Micolon de

(1) Ouvrage cité, page 137.

Blanval (1), des autels dans le Livradois. La montagne de *Montéloy* ou Monthillet lui était plus particulièrement consacrée. Elle avait un temple à *Pierre-sur-Haute*, où elle était représentée avec les attributs que lui ont donnés les anciens; sa figure était noire (2).

Le *Mont-Cornado*, à Saint-Nectaire, a eu aussi un temple dédié au soleil.

Près de Grandrif, arrondissement d'Ambert, on vous montre un antre obscur appelé *Grotte-de-la-Chèvre*, où l'on assure qu'une chèvre d'or est enfouie; c'est aussi dans cette grotte que l'on rendait un culte se rapportant à Jupiter ou à la déesse Amalthée, sa nourrice.

Hypocaustes.

On ne peut contester qu'à l'époque gallo-romaine Clermont n'ait été une ville opulente; dans plusieurs quartiers, au milieu des débris de constructions romaines, on a vu bien souvent des restes d'hypocaustes, espèces de calorifères, construits en briques dans les rez-de-chaussées. Le Musée et plusieurs collections particulières renferment des tuyaux, carrés longs, en terre cuite, dont l'usage était de transporter et de répandre la chaleur dans les appartements.

Nous avons vu des restes de fourneaux dans plusieurs autres localités. Au Pont-des-Eaux, dans la plaine de Seyrange, commune de Saint-Ours (3); dans le faubourg de Fontgiève, où il semble avoir existé un grand établissement de bains, et auprès duquel on a trouvé beau-

(1) Mém. cité, p. 111

(2) Les habitants de ces montagnes jurent encore ou invoquent dans leurs exclamations Diane la noire, *Diano neiro*.

(3) Voyez *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. I, p. 317.

coup de vases gallo-romains en terre rouge et en terre noire, et beaucoup de médailles d'or, d'argent et de bronze.

Tuiles à rebords et briques romaines.

Les tuiles ne sont pas toutes de même proportion, il en existe de plusieurs dimensions. Les briques sont rondes, carrées ou longues et de toutes grandeurs. On trouve très-souvent aussi des tuiles creuses; mais comme il est facile de les confondre avec les tuiles dont on se sert pour les toitures actuelles, nous n'en parlerons pas.

Dans peu d'années on distinguera difficilement les fragments de tuiles à rebords modernes des fragments de tuiles gallo-romaines; on est revenu, dans notre pays, au mode de couverture des habitations romaines, et l'on s'est mis à fabriquer beaucoup de tuiles à rebords. L'argile avec laquelle elles sont confectionnées est généralement moins sableuse que du temps des Romains, c'est peut-être un caractère qui les fera distinguer.

Les lieux où l'on a découvert, en Auvergne, des tuiles à rebords et des briques gallo-romaines sont très-nombreux. Notre Carte monumentale fait connaître par deux signes particuliers les principaux de ces lieux; nous allons les indiquer (1).

(1) Dans cette nomenclature, nous suivons l'ordre des carrés de notre Carte.

Pour faciliter les recherches, suivant les indications que nous allons donner, il faut se figurer une équerre, et la case indiquée se trouvera à l'angle de l'équerre, comme par exemple, si nous indiquons *Clermont*, on le trouvera à l'angle de l'équerre formée par la ligne perpendiculaire C et la ligne horizontale 4.

CASE C, LIGNE 2. A SAINT-QUINTIN.

Sur l'emplacement d'un camp que l'on croit romain, au hameau de Chantemerle, commune de Saint-Quintin, à peu de distance d'Ebreuil, on a trouvé beaucoup de fers de flèches, des tombeaux en briques, etc.

CASE D, LIGNE 2. A ARTONNE.

Dans la ville et dans le bas de la ville, au sud-est, des fouilles faites à diverses époques ont fait découvrir des constructions, des tombeaux, des tuiles et des briques.

Legrand-d'Aussy rapporte, à cet égard (t. I, p. 32), des faits assez intéressants :

« En 1782, le citoyen Augier, ordonnant et dirigeant quelques travaux dans un lieu nommé les Forges, trouva plusieurs cadavres, avec des médailles, des vases de terre fine et rouge et plusieurs urnes. On découvrit aussi les fondements de deux murs, ce qui semblerait annoncer qu'il y avait là, ou une maison de campagne, ou un petit temple, ou le tombeau de quelque famille illustre. »

» Deux ans auparavant, d'autres fouilles lui avaient procuré, dans un de ses domaines, à l'ouest d'Artonne, une découverte d'un genre nouveau et bien autrement importante. Il faisait là étêter un rocher qui pouvait avoir quatre pieds de haut. Quand les ouvriers en eurent abattu la crète, ils furent fort étonnés de voir un tombeau qui renfermait sept cadavres. En effet, on avait jadis creusé la roche pour cette destination ; l'ouverture avait été fermée en-dessus par de grandes pierres plates, et le temps, en recouvrant le tout par un peu de terre, y avait fait croître quelques arbustes. Il ne restait des corps que les principaux ossements et le crâne, et tous avaient été déposés là enchaînés. On vit même, pendant quelque

temps, la forme des chaînes; mais elles étaient tellement rongées par la rouille que bientôt l'action de l'air les fit tomber en poussière. La seule partie qui en subsista fut la menotte du poignet: encore celle-ci, rouillée comme tout le reste, se trouvait réduite à peu de chose (1).

MÊME CASE, A CHAPTUZAT,

On rencontre fréquemment des vases et des briques.

MÊME CASE, A AUBIAT.

Dans la plaine où sont situés les hameaux de la Moutade, d'Oranche et de Layre, et à l'ouest, dans la prairie de M. le comte de Bonnevie, dans les champs appelés les Petites-Varennes et dans les vignes de Mons, on trouve souvent des haches gauloises en pierre, des tuiles à rebords, des fragments de marbres et des briques romaines. Il existe des souterrains à Aubiat et à la Moutade, dont il est difficile de préciser l'âge; nous en parlerons au chapitre *Moyen-âge*.

CASE E, LIGNE 2. A LIMONS.

En se dirigeant vers la partie nord, on aperçoit beaucoup de fragments de tuiles à rebords.

CASE A, LIGNE 3. A VILLOSSANGES.

En défrichant la forêt de Roche, près de Villossanges, on a découvert sur plusieurs points des murs romains, des débris de poterie rouge fine, des tuiles à rebords, etc.

(1) Nous possédons une douzaine de fort belles pâtes de verre antiques, moulées en creux sur des sujets grecs et romains, qu'on nous a assuré provenir de ces fouilles; nous les devons à la gracieuse générosité de feue Mme Cournon.

CASE B, LIGNE 3. A BROMONT, PRÈS DE PONTGIBAUD.

M. Bouyon, ancien receveur de l'enregistrement, a fait insérer dans les mémoires de la Société royale des antiquaires de France (t. 7, p. 220), une notice sur les objets antiques découverts dans deux hameaux de cette commune, à *Mont-Thant* et à *Laribeyre*. Il nous paraît assez clairement démontré que dans le premier de ces hameaux existait un champ de sépulture, dont nous parlerons plus loin. On voit à la surface de la terre des fragments de tuiles à rebords; on en a trouvé de semblables sur le petit puy de Mont-Thant et dans les champs situés au sud de ce puy.

A Laribeyre, éloignée de Mont-Thant d'à peu près un kilomètre, dans un champ appelé *Périère*, où il n'a été fait qu'un fossé, qui a produit plusieurs beaux vases, on voit aussi à la surface du sol des fragments de briques.

MÊME CASE, COMMUNE DE SAINT-OURS.

M. Bouyon nous apprend encore, dans la notice citée, que sur un monticule, entre Pontgibaud et Saint-Ours, tout près de la route, on a découvert plusieurs cercueils composés de grandes briques de diverses formes.

Au terroir de Seyranges, dans la même commune, la terre est jonchée de fragments de tuiles et de briques. Nous avons décrit et figuré par un plan (1) la *Villa-Romaine*, découverte par M. le comte de Montlosier, en 1838, et dans laquelle on a trouvé des constructions et des pavés en briques, et des tuiles à rebords.

Au nord de Seyranges, sur un petit monticule, fermant

(1) Voyez *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. I, p. 317.

la vallée à ce même aspect, et que l'on nomme *Puy-du-Loup*, on a retiré, il y a beaucoup plus long-temps, cinq ou six tombeaux en briques romaines assemblées avec du ciment rouge très-dur.

Entre Saint-Ours et le hameau de la Gravière, dans les champs à gauche, on aperçoit une grande quantité de fragments de poterie et de tuiles à rebords.

Sur le bord de la route conduisant à Pontgibaud, à droite, dans le territoire appelé *Ganne-de-Chapelle*, on a mis à découvert, à plusieurs époques, des tombeaux en briques renfermant des vases en terre et en verre.

Case C, ligne 3. A Rouzat, près de Davayat.

En faisant des fouilles, en 1839, pour arriver au point de sortie d'une source thermale, sur le coteau de Rouzat, où M. de Lauzanne a fait établir un petit établissement pour des bains, on découvrit une piscine en béton gallo-romain, pleine de débris de constructions, de briques, de tuiles, de fragments de marbre et de poterie, ainsi qu'une médaille en or de l'empereur Anastase.

Case D, ligne 3. Commune des Martres-d'Artières.

Sur plusieurs points du territoire de cette commune on aperçoit des débris de constructions, des briques, des tuiles à rebords. Dans un champ, qui servait anciennement de cimetière, on a découvert plusieurs tombeaux en briques. C'est dans cette commune qu'on trouva, en 1756, un tombeau renfermant la momie dont nous avons parlé à la page 67. Il y existait un temple construit avec de très-grandes pierres granitiques, dont plusieurs sont encore près du village.

Même Case, a Joze.

On voyait depuis long-temps, sur la rive gauche de l'Allier, au sud de Joze, les restes d'un grand édifice romain, quand une forte crue de la rivière vint, en 1826, mettre à découvert les derniers restes de cet édifice, qui disparurent entièrement au commencement de l'hiver 1837. M. Gonod se rendit sur les lieux en 1826; nous nous y rendîmes nous-mêmes et nous en levâmes le plan; M. Gonod en fit à l'Académie de Clermont une description (encore inédite), dont nous allons citer quelques passages :

« L'emplacement de cet antique monument, a dit M. Gonod, est à 4 ou 500 mètres de Joze et vers le sud en remontant de l'Allier.

» Les premiers objets qui frappent les yeux sont des massifs énormes de maçonnerie, qui, quoique lavés par l'Allier et encore en partie plongés dans ses eaux, conservent une force d'adhérence qui atteste le soin avec lequel ces constructions furent faites.

» Parmi ces débris se trouvent encore un grand nombre de pierres taillées, en granite, à grains fins et très-durs, de 6 à 8 pieds cubes. Les unes sont creusées sur une face en canal, semi circulaire, de 7 à 8 pouces de diamètre et ont eu indubitablement pour destination de conduire des eaux; d'autres sont des parallélipipèdes taillés avec soin sur trois faces et conservent encore, sur la face opposée à l'assise, un trou longitudinal ou crucial de trois pouces environ en profondeur, et probablement destiné au scellement, ou plutôt au placement.

» Dans les eaux mêmes de l'Allier sont encore aujourd'hui des débris semblables à ceux mis à découvert sur

la rive gauche et des tronçons de colonnes profondément cannelés, semblables à ceux recueillis précédemment par Mme Jaladon, propriétaire voisine de la découverte.

» En examinant les pans de murailles qui sont maintenant gisant sur la rive, ou baignés en tout ou en partie dans la rivière, on voit qu'une des deux faces est revêtue d'une espèce de ciment où la brique, grossièrement pilée, domine sensiblement, et d'une épaisseur de deux ou trois pouces, qui semblent augmenter à mesure qu'elle approche d'une espèce de corniche et de la naissance d'une voûte dont on aperçoit facilement les traces; mais ce qui peut sans doute jeter le plus grand jour dans la distribution de ce monument, c'est que dans l'épaisseur de ces murs, et à la naissance de la voûte, il y a plusieurs vases en terre cuite, semblables aux amphores romaines. La forme en est éliptique et a un diamètre moyen de 14 pouces; l'ouverture qui n'en a que trois est tournée vers le bas; ils sont placés à 3 ou 4 pieds de distance les uns des autres; il en subsiste encore deux ou trois presque entiers, ou du moins assez bien conservés.

» Leur disposition ne permet pas de douter que ce ne soit pour rendre la voûte plus sonore, ce qui annoncerait un édifice religieux.

» On trouve aussi çà et là des briques romaines et un grand nombre de ces tuiles carrées à rebords, avec des tuiles courbes et étroites, destinées à recouvrir les premières à leur jonction latérale. Plusieurs même de celles-ci sont percées et portent encore le clou de fer qui les fixait vraisemblablement au toit de l'édifice.

» Après avoir considéré ces débris gisants pêle-mêle, et que les eaux de l'Allier protègent encore contre la destruction imminente de la part de la cupidité et de l'ignorance, pour leur faire subir une destruction plus

lente, mais non moins inévitable; il est curieux de contempler la berge qui contient et domine l'Allier, et qui est élevée aujourd'hui d'une vingtaine de pieds au-dessus du niveau des basses eaux.

» Le terrain déchiré et coupé verticalement présente, sur une longueur d'environ 130 pieds, la coupe transversale de ce reste d'édifice. On voit encore neuf murs qui étaient sans doute des murs de refend, et dont l'épaisseur est de 2 pieds 9 pouces; leur direction paraît un peu divergente, et la coupe laisse voir la manière uniforme dont ils sont tous fondés.

» Il est à remarquer que ces fondements n'atteignent pas le solide, mais sont entiers dans la terre végétale et seulement à deux ou trois pieds au-dessus d'un lit très-épais et très-serré de cailloux, qui attestent que l'Allier, dans des temps bien antérieurs à la construction de ce temple, coulait dans cet emplacement. Ce lit de cailloux, dont on voit une couche de 7 à 8 pieds, est d'une profondeur plus considérable que les eaux de l'Allier ne permettent pas de vérifier.

» Il faut dire aussi que les ouvriers, avant de jeter les fondements en maçonnerie, ont déposé au fond de chaque fossé destiné à recevoir le mur, un pied environ de cailloux, sans ciment ni mortier; du reste, les cailloux sont absolument étrangers à toute la construction.

» Ces murs, ou plutôt ces fondements de murs, puisque la partie supérieure n'existe plus, n'ont guère que 5 à 6 pieds de haut, et vers leur sortie supérieure ils se rattachent tous à une maçonnerie horizontale, épaisse d'un pied et demi environ, et qui semble avoir été un pavé. Cette maçonnerie horizontale repose sur la terre végétale et en est recouverte d'une couche très-peu épaisse.

» Les chapitaux, bases et tronçons de colonnes qui ont été retirés des eaux, sont d'un travail très-soigné. Il y a des colonnes de deux diamètres différents. Les plus grosses ont deux pieds; les plus petites n'ont que quatorze pouces.

» Les premières sont profondément cannelées et leurs chapiteaux portent des feuilles d'acanthes, sculptées avec beaucoup de soin et de talent. Les secondes sont polygones, mais à angles très-ouverts et à une petite distance, on les croirait parfaitement cylindriques.

» Ce monument est resté ignoré pendant le moyen-âge et les temps modernes; aucun auteur n'en fait mention; la tradition elle-même est muette à cet égard, mais l'élégance des colonnes, les soins de la construction, les voûtes avec leur revêtement en ciment romain et les amphores romaines, sont le cachet de ce peuple qui ne connut que trop tard la gloire des arts et de la civilisation, et on peut, avec assez de vraisemblance, dire qu'on voit à Jose les ruines d'un temple romain.

» Mais en l'honneur de quelle divinité ce temple fut-il érigé? Des recherches, des fouilles jetteraient peut-être quelque jour sur cette question. En attendant, il est prudent de se tenir dans le doute. Se jeter dans le pays des conjectures, c'est s'exposer à s'éloigner de la vérité, plutôt que de prendre le moyen d'y atteindre. La seule considération qui aujourd'hui pourrait avoir quelque poids, c'est celle du nom du village, qui a assez d'analogie avec celui de Jupiter en latin. Mais ce qui pourrait seulement fort bien confirmer un argument ne doit jamais être présenté comme le point de départ d'une induction, comme la base d'un raisonnement solide.

» Une autre question serait de savoir comment et à quelle époque ce temple aurait été détruit. Est-ce

le temps, est-ce la main des hommes qu'il faut en accuser? etc., etc.

Case E, ligne 3. A Crevant.

A plusieurs reprises on a trouvé dans cette commune des vases romains, et il est très-ordinaire d'apercevoir à la surface de la terre des fragments de briques et de tuiles à rebords.

Case A, ligne 4. A Voingt, a Giat.

L'extrémité du canton de Pontaumur, joignant les limites du département, est pleine d'intérêt pour l'archéologue. Une voie romaine traverse cette partie. Un beau *Tumulus* existe à Giat, quelques-autres plus petits peuvent être étudiés dans le voisinage, à ce que l'on prétend. Sur plusieurs points on remarque des fragments de tuiles à rebords, notamment au sud de Voingt et au nord-ouest du même village, au sud et près de Château-Brun, où la tradition populaire rapporte qu'a existé la ville de Beauclair, détruite par les Cimbres, lorsqu'ils allèrent en Espagne, après la levée du siége de Gergovia.

Case C, ligne 3. A Cébazat.

L'établissement d'un routoir qui eut lieu près de Cébazat, vers 1814, fit découvrir un grand nombre d'objets en verre et en terre, que possède M. Le Cocq, commissaire en chef des poudres et salpêtres à Paris. Des fragments de briques et de tuiles à rebords étaient mêlés à ces objets.

Cases C et B, ligne 4. A Mazaye.

Le territoire de cette commune fournit beaucoup d'objets antiques. On y trouve très-fréquemment de belles

haches en bronze. Entre Mazaye et l'étang du Fung, au lieu appelé *le Camp*, il existe des restes de murailles qui paraissent appartenir à l'époque gallo-romaine ; autour on voit des fragments de tuiles à rebords et des débris de vases rouges.

En se rapprochant de Pontgibaud, plusieurs localités sont remarquables par la quantité de semblables débris, dont la terre est jonchée. Par exemple, dans la terre appelée *la Mouneyre*, joignant la route de Pontgibaud, à gauche en descendant, à environ un kilomètre du hameau de la Courteix. Dans le terroir de *Charpamont*, à l'ouest et très-près de la terre de la Mouneyre, on en trouve aussi.

MÊME CASE, AU PONT-DES-EAUX, COMMUNE DE ST-BONNET.

La grande quantité de briques et de tuiles à rebords que l'on aperçoit dans le voisinage du Pont-des-Eaux, et les restes du grand établissement de bains qui y a été découvert à la fin de 1834, dans un champ appartenant au nommé Cohendi, fait penser que dans cette partie de l'Auvergne il devait se trouver, à l'époque gallo-romaine, au moins un bourg considérable. Dans le rapport adressé, le 9 février 1835, à M. le préfet, par M. Ledru, architecte du département et de la ville de Clermont, nous trouvons la description très-détaillée de l'établissement de bains, ainsi que le plan. Des piscines, des baignoirs, des salles pour les bains de vapeur, bien distinctes, ne laissaient pas de doute sur la destination de cet édifice qui occupait un très-grand espace.

CASE C, LIGNE 4. A SAYAT.

On n'a presque jamais fait de fouilles sur le territoire de cette commune sans découvrir quelques antiquités, des urnes en verre, des vases en terre rouge, des briques, des tuiles, des médailles, etc.

Même case, a la base sud du Puy-de-Dôme.

Il est bien évident qu'une *villa* gallo-romaine ou un de ces postes militaires appelés *mansio*, *statio*, *mutatio*, que les Romains plaçaient sur les routes, a existé à la base sud du Puy-de-Dôme, les débris de vases que l'on trouve sur une petite plateforme, au-dessus du chemin d'Allagnat, et la grande masse de tuiles que la route traverse un peu plus haut semblent l'indiquer suffisamment.

Même case, a Chamalières.

On trouve souvent dans cette commune et dans le chef-lieu même des antiquités gallo-romaines et du moyen-âge, des vases, des briques, des tuiles, etc.

Même case, a Saint-Mart.

Les établissements de bains, dont on découvre journellement des traces, les piscines, les murs avec chaînes de briques qui existent le long du ruisseau, au-dessous du puy de Chateix et ailleurs, attestent assez le passage de l'industrie gallo-romaine sur ce point.

Même Case, a Clermont.

Dans la ville et dans les faubourgs, au sud et au sud-est notamment, on trouve journellement des objets antiques. Comme nous décrivons ailleurs les divers monuments de Clermont, nous ne donnons pas ici le détail de ces objets.

Même Case, Commune de Beaumont.

Le plateau couvert de vignes, au nord et au nord-est de Beaumont, nous semble avoir servi de champ de sé-

pulture ; on y trouve souvent des vases en terre et des tombeaux en briques ou en tuiles.

CASE D, LIGNE 4. A HERBET.

Le hameau d'Herbet, près de Clermont et les champs qui joignent le puy de la Poix, au nord-est, sont riches en antiquités.

On trouve souvent des tombeaux en tuiles à rebords à Herbet. On en trouve aussi très-souvent à l'est du puy de la Poix, dans les champs appelés terroir de *Fontvieille*.

CASE D, LIGNE 4. A GERGOVIA.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit pour démontrer que cette montagne a servi de lieu d'habitation, postérieurement à la levée du siége, après le départ de César, et que le plateau est jonché de fragments de briques et de tuiles à rebords.

Sur le versant septentrional de cette même montagne de Gergovia, en se rapprochant d'Aubière, on voit également dans les vignes une multitude de fragments de tuiles à rebords, ce qui ferait supposer qu'il a existé là au moins une *villa*.

MÊME CASE, A COURNON.

Cournon est un bourg très-ancien ; on y trouve souvent des antiquités romaines, des tuiles, des briques, etc.

MÊME CASE, AU CENDRE, A GONDOLLE.

On trouve assez fréquemment sur le territoire de la commune du Cendre des vases romains et des briques à rebords.

Sur l'emplacement du camp romain de Gondolle, dont

nous parlerons bientôt, on voit des briques et des tuiles brisées. On y a découvert à diverses reprises des amphores.

Case E, ligne 4. A Lezoux.

Nous ferons connaître, dans un autre paragraphe, en parlant des poteries romaines, ou gallo-romaines, l'important établissement qui existait entre la ville de Lezoux et le château de Ligonne. Les briques et les tuiles à rebords y sont abondantes.

Même Case, dans la plaine de Seychalle.

La plaine d'Ognat, qui s'étend entre Seychalle, Bouzel et le Bas-Moissat, est couverte de débris de constructions, de vases, de haches, de tuiles et de briques. On y découvre souvent des médailles romaines. Si cette plaine n'a pas été occupée par un gros-bourg, il faut croire qu'il y existait plus qu'une *villa* romaine.

Au milieu de la plaine, un territoire porte le nom de *ville-longue.*

Case F, ligne 4. Au puy de Chiniore.

Sur le haut du puy de Chiniore, appelé aussi Grun de Chinior, au-dessus de Vollore-Ville, on voit à la surface du sol des fragments de briques et de tuiles à rebords, et un peu au-dessous, dans un champ appelé le Cimetière, on trouve, à un mètre de profondeur, des cendres et des fragments de vases.

Case A, ligne 5. Entre Bourg-Lastic et Herment.

Entre les hameaux de Cornes et de Vilsebroux, commune de Bourg-Lastic, une branche de la voie romaine, dont nous avons parlé page 157, traverse une vaste plaine connue sous le nom de *Villefeu*, où il existe une couche très-épaisse de tuiles à rebords.

Même Case, Messeix et les environs.

La commune de Messeix est intéressante pour l'archéologue. S'il se rapproche de la rivière du Chavanon, au hameau de Védrine, il verra une énorme quantité de briques et de tuiles à rebords. Nous avons signalé dans le t. Ier, page 436 des *Tablettes historiques de l'Auvergne*, la découverte qui fut faite par le nommé Roy, cultivateur de ce hameau, au mois de mai 1840. En labourant son champ, le soc de sa charrue souleva une longue brique échancrée de deux côtés. Voulant s'assurer d'où provenait cette brique, il fit une fosse et rencontra bientôt d'autres briques de même forme, posées les unes sur les autres, de manière à former, au moyen des échancrures, des cavités dans l'épaisseur d'un mur d'environ soixante et dix centimètres de largeur et de plus de cent mètres de longueur. De distance en distance les briques à échancrures étaient séparées par de fortes briques carrées et par des tuiles à rebords. A côté de ce mur, Roy en découvrit deux autres parallèles, séparés du premier par des intervalles de 20 à 25 centimètres. Il trouva encore dans la fouille des tuyaux en terre et des fragments de corniches en marbre gris de la localité, et connu dans le pays sous le nom de Marbre de Savenne.

On n'a pu se rendre compte de la destination de ces murs qui sont détruits maintenant.

Près de Védrine, on connaît un souterrain se dirigeant de l'ouest à l'est et d'une étendue de plus de deux mille cinq cents mètres. L'entrée existe sur la rive gauche de la petite rivière de Clidane. Il est à peu près à trois mètres au-dessous de la surface du sol. Depuis trente ou trente-cinq ans qu'il est connu des habitants actuels, plusieurs personnes l'ont suivi pendant au moins deux

cents mètres ; des éboulements l'obstruent. On assure qu'il y existe des embranchements et que par plusieurs de ces embranchements on arrive à une espèce de grande pièce.

Dans le hameau de Bialon, peu éloigné de Védrine, on voit un *Tumulus* bien conservé, et un autre dans le pascher de M. Bosgros, près de Messeix.

Près du hameau de la Brugère on trouve, dans une propriété de M. Tardieu, les traces d'une grande tuilerie gallo-romaine.

Case B, ligne 5. Entre Orcival et Saint-Bonnet.

Sur le versant septentrional de la petite montagne de Jouigeat, près d'Orcival, à l'extrémité nord-ouest du bois de Chaumont, des restes de construction, des briques, des tuiles à rebords, annoncent qu'une habitation gallo-romaine a existé sur cet emplacement.

Même Case, Bains du Mont-Dore.

Nos plus beaux restes gallo-romains se trouvent au Mont-Dore, où existaient un vaste établissement thermal et un *Panthéon*. Le Mont-Dore, l'*Aquis calidis* de Peutinger, le *Calentes baiæ* de Sidoine Apollinaire, renferme des sources abondantes et d'une température élevée, auxquelles on arrivait par une voie romaine dirigée du nord au sud. A une époque bien antérieure à l'époque gallo-romaine, comme nous le verrons bientôt, ces sources étaient aménagées pour le soulagement de l'humanité. Les travaux du nouvel établissement ont fait mettre à découvert, en 1808, des piscines, des aqueducs, dont plusieurs subsistent encore.

Et en 1823, les fouilles firent apercevoir que la façade

de l'édifice romain portait immédiatement, vers le milieu, au moyen d'une arcade, sur une masse de travertins de 1 mètre 15 centimètres de longueur, 0,82 de largeur et à peu près 12 de hauteur, recouvrant une piscine quadrangulaire en madrier de sapins équarris, pouvant admettre une quinzaine de personnes à la fois (1).

Nous empruntons aux ouvrages de M. le docteur Bertrand (2) la description de ces découvertes.

A un mètre de profondeur on découvrit d'abord des murs et une piscine en pierres de taille bien cimentées. Cette piscine, de trois mètres et demi de longueur, sur trois mètres un tiers de largeur et soixante centimètres de profondeur, était remplie de tuiles calcinées et de chevrons à demi-brûlés, ce qui annonce qu'un incendie a détruit l'établissement. Au-dessous, une galerie spacieuse s'étendait du sud au nord; son mur occidental, replié vers le milieu, à angles droits, formait une enceinte carrée, fermée de trois côtés.

On trouva ensuite une piscine longue de dix mètres et demi, large de huit mètres quarante centimètres, et presque adossée contre le renflement de la galerie. Le pavé en dalles de pierre de taille inclinait doucement des bords vers le centre. Deux bancs de pierre, disposés en gradins, régnaient le long des deux grands côtés. On y descendait par trois escaliers, placés le long des petits côtés et aboutissant chacun à une porte circulaire, dont le pilier s'élevait à trente centimètres au-dessus du pavé.

Devant le mur occidental de la grande piscine, on dé-

(1) Voyez la *Note* que M. le docteur Bertrand a publiée *sur des Antiquités découvertes au Mont-Dore*, *Tabl. historiq de l'Auv.* t. 5, p. 265.

(2) Note citée, et *Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux du Mont-Dore*, 1823.

blaya une seconde galerie, se dirigeant, comme la première, du sud au nord. Chacune de ces extrémités menait à des bains de vapeur, en tout semblables à ceux que le docteur Soquet a vu à Aix, en Savoie, et décrits dans son analyse de ces eaux. Ils étaient divisés en plusieurs pièces, et des aqueducs, encore subsistant et d'une belle conservation, conduisaient l'eau thermale ou la vapeur dans les réservoirs. Dans l'aqueduc du Midi, on a recueilli une grande quantité de petits cubes en pierres noires et en émail de diverses couleurs, provenant d'une mosaïque.

A quelques pas du même aqueduc, on a trouvé une piscine pavée en marbre blanc et revêtue en stuc; des fragments d'une colonne et une petite pyramide circulaire de deux mètres de hauteur, qui a dû servir d'ornement à une fontaine.

De nombreux conduits de plomb, serpentant à travers les ruines, facilitaient la direction de toutes les sources dans les grandes piscines. Des décombres on a retiré une petite cornaline sur laquelle est gravé un faune; un anneau d'or, de forme octogone, pesant sept grammes; des agrafes, des palmettes, des chaînettes du même métal et d'un beau travail; une paire de pinces à épiler et beaucoup de monnaies portant des effigies d'empereurs du haut empire.

Un fait qui démontre clairement que l'on faisait usage des eaux du Mont-Dore avant l'époque de la domination romaine, c'est la découverte faite récemment d'une piscine entourée de madrier de sapin et recouverte d'une couche puissante de travertins (dépôt ou sédiment des eaux), sur laquelle les constructions gallo-romaines ont été établies.

En face de l'ancien établissement thermal a existé

un édifice appelé *Panthéon*, qui subsistait encore en partie vers 1740. Son plan, que M. le docteur Bertrand, inspecteur des eaux du Mont-Dore, a eu l'heureuse idée de faire reproduire, sur l'emplacement même, est un parallélogramme. Plusieurs beaux morceaux de sculpture, épargnés par le temps, ont été trouvés sur place ou dans les fouilles; ils sont déposés sur la promenade, près de la Dordogne (1), ou dans la collection que M. le docteur Bertrand a formée dans l'établissement thermal. On remarque particulièrement une tête bien conservée et riche d'expression d'une statue équestre, une jambe du cheval, un autel votif, portant cette inscription : *Julia severa Sianin votum salvit libens merito;* la plus grande partie d'un aigle aux ailes à demi déployées (2); de volumineux débris de colonnes, d'un mètre de hauteur, cannelées ou à compartiments ornés de bas-reliefs que les Romains aimaient le plus à reproduire dans leurs grands édifices (3). Parmi ces bas-reliefs on trouve des boucliers de forme romaine, la louve allaitant deux enfants, l'oie sentinelle vigilante et sauveur de la ville éternelle, des colombes, emblème de Vénus, des figures et costumes de Vestales, des génies ailés, les uns se livrant à des exercices gymnastiques, les autres portant des corbeilles de fruits (4); des chapitaux corinthiens décorés de têtes de bœuf, etc. Les principaux morceaux de ces dernières sculptures se trouvent reproduits dans l'ouvrage de M. le docteur Bertrand, sur le Mont-Dore.

Un autre objet très-remarquable, mais infiniment

(1) Voyez pl 9, fig. 5 et 6.

(2) Voyez pl 9, fig. 3, 4 et 7.

(3) Un fragment de ces colonnes, dépendant du Panthéon, est déposé au jardin des plantes de Clermont.

(4) Voyez pl. 9, fig. 5 et 6.

moins pur de style, plus grossièrement sculpté, est une louve ou une lionne qui se trouve sur la promenade, au milieu des beaux débris qui y sont déposés (1). Ce morceau a encore cela de curieux qu'il est l'unique de cette facture découvert au Mont-Dore. Nous le croyons d'une époque postérieure aux débris du *Panthéon*.

Tout récemment, vers la fin de 1843, en déblayant le terrain pour l'emplacement d'une maison que M. Chabory jeune a fait construire au sud-est et à une centaine de mètres des bains actuels, on a déterré plusieurs parties d'une frise en pierre de taille, décorée de chevaux, de taureaux, de lions marins, de sirènes, de dauphins, etc., d'une beauté et d'un fini remarquables. Cette frise est conservée par M. Chabory (2).

On ne sait absolument rien sur l'époque où ces constructions du Mont-Dore ont eu lieu, non plus que sur l'époque de leur destruction. A en juger par la sculpture du Panthéon, d'un goût et d'une délicatesse remarquables, on peut considérer ce monument comme étant du troisième ou du quatrième siècle de notre ère.

Quant à l'établissement thermal en lui-même, nous voyons très-clairement, par la *note* récemment publiée par M. le docteur Bertrand (3), que plusieurs siècles avant la construction romaine une piscine quadrangulaire formée de madriers de sapins existait. Pas la moindre monnaie gauloise n'y a été découverte. Les médailles romaines, au contraire, et de toutes les époques de l'empire romain ont été trouvées abondamment dans l'autre partie, et à cette

(1) Voyez pl. 9, fig. 8.
(2) Voyez pl. 9, fig. 2.
(3) Voyez une *Note sur des Antiquités découvertes au Mont-Dore*, par M. le docteur Bertrand. *Tablettes historiq. de l'Auv.*, t. 5, p. 265.

occasion M. le docteur Bertrand rapporte une circonstance qui peut jeter un grand jour sur cette importante question de construction : « Au débouché de la source la plus puissante, dit M. Bertrand, et à côté d'une pierre de taille percée pour son écoulement, on trouva, en 1826, douze médailles réunies, toutes de la colonie de Nîmes, et si bien conservées, qu'à l'exception d'une très-mince couche d'un brun foncé, dont elles étaient couvertes, on eût dit qu'elles venaient d'être frappées. » Si ces médailles ont été déposées dans les fondements de l'édifice, comme cela se fait de nos jours pour les grandes constructions, nous aurions là une date à peu près certaine, nous pourrions considérer l'établissement thermal du Mont-Dore comme étant du temps d'Auguste et d'Agrippa. M. le docteur Bertrand appuie assez cette conjecture.

CASE C, LIGNE 5. A RANDANNE.

Nous avons parlé du camp de Randanne, où le comte de Montlosier père a découvert des haches gauloises, des instruments en fer, des fragments de poteries et une médaille d'argent de la famille Cornelia.

MÊME CASE, A SALHENS, PRÈS DE SAINT-NECTAIRE.

On voit dans plusieurs localités des débris de tuiles à rebords.

CASE D, LIGNE 5. A CORENT.

Nous avons parlé des antiquités celtiques dont le plateau de la montagne de Corent est une mine très-riche, nous pouvons le citer aussi comme fournissant des restes

de l'époque gallo-romaine, mais infiniment plus rarement.

A la base sud de cette même montagne de Corent, près de la ferme appelée Pont-Tari, et sur le bord de la route d'Issoire, on découvrit, en 1833, la belle statue romaine en grès, que le Musée de Clermont doit à la générosité de M. l'abbé Marnat, de Veyre (1). Avec cette statue on a trouvé une tête d'une autre statue de Mercure, beaucoup de grandes pierres taillées et des vases, ce qui fait penser qu'il a existé dans ce lieu un temple ou une *villa*.

Même Case, a Montpeyroux, près de Coudes.

On voit fréquemment à la surface du sol des fragments de tuiles à rebords, des débris de vases et de constructions romaines.

La tradition rapporte qu'une ville nommée *Diana* a existé à l'emplacement du village actuel.

Même Case, entre Coudes et Neschers.

Au lieu appelé *Temple de Diane*, on a trouvé des fondements de constructions antiques, des débris de poterie, un fragment de vase en bronze, des médailles et des briques.

Case A, ligne 6. Commune de Tauves.

Près des hameaux de la Fage et de Cornillat, au sud et près de Tauves, à côté du lieu appelé le Cimetière-des-Enragés, dont nous parlerons plus loin, on a découvert, en arrachant un vieux chêne, un four construit en pierres

(1) Voyez planche 8, fig. 3.

taillées, des débris d'armes en fer et deux haches gauloises en bronze.

CASE D, LIGNE 6. COMMUNE DE VARENNES.

Près de Varennes, un peu à gauche du village, en se dirigeant sur Usson, la terre est couverte de débris de tuiles à rebords.

MÊME CASE. COMMUNE DE BEAULIEU.

Entre Beaulieu et Charbonnier, arrondissement d'Issoire, existe un terrain dans lequel on ne fouille jamais sans y découvrir des antiquités, de la poterie et des médailles romaines. Les habitants croient que c'était l'emplacement d'une ville qui portait le nom de *Golome*. On doit y supposer au moins l'emplacement d'une maison de campagne.

C. F. 6. A MARSAC.

Près des hameaux de Sabiet, du Mas, de Célèbre et de Tumvit on a découvert des débris de poterie, des urnes lacrymatoires, des fragments de candélabres en bronze et des médailles romaines du haut empire.

Marsac présente encore de l'intérêt, sous un autre point de vue historique. Ses habitants, sur une tradition très-ancienne, disent n'être que les tristes restes d'une grande cité. Suivant une dissertation inédite, qui est entre nos mains (1), l'emplacement qu'occupe ce bourg semblerait assez se rapporter à la position du *Meroliacum*

(1) Cette dissertation, dont nous ignorons l'auteur, nous a été remise par M. Devèze de Chabriol, quelques années avant sa mort.

castrum, décrite par Grégoire de Tours, et que Thierry Ier, fils de Clovis, vint assiéger en 532 (1).

Beaucoup d'auteurs se sont occupés de ce siège et en ont publié des dissertations, dont les opinions ont été plus ou moins adoptées par d'autres. L'abbé Faydit, et après lui Chabrol, ont pensé que c'était le château de Murol. De Vallois, dans sa notice sur les Gaules, présume que c'est Olliergues, et Moréry cite Aurillac. Plus récemment on a cru, ainsi que nous venons de le dire, que ce pourrait être Marsac, situé au milieu de la plaine du Livradois et dominé par le château de Riolz, construit sur un rocher élevé de plus de quarante mètres au-dessus de Marsac. Les anciens murs de ce bourg renfermaient des champs, des prés, des jardins, un étang vaste, d'où s'échappe un ruisseau d'eau vive et pure qui ne pouvait sortir que par une des portes de l'enceinte. Nous pensons nous que ce n'est point dans la basse Auvergne qu'il faut chercher le *Meroliacum castrum* de Grégoire de Tours, mais bien dans la partie haute, le Cantal, Chastel-Marlhac, semblent mieux se rapporter à la description qu'en donne le saint évêque.

Case D, ligne 7. A Charbonnier.

Dans la commune de Charbonnier, où il existe un très-beau *Tumulus*, on a souvent découvert des objets antiques

(1) Grégoire de Tours, liv. IIIe, chap. 13, dit que le château était fort par sa position, entouré, non par un mur, mais par un rocher taillé de plus de cent pieds de hauteur. Au milieu est un grand étang, dont l'eau est très-bonne à boire; dans une autre partie sont des fontaines si abondantes, qu'elles forment un ruisseau d'eau vive, qui s'échappe par la porte de la place; et ses remparts renferment un si grand espace, que les habitants y cultivent des terres et y recueillent des fruits en abondance, etc.

de l'époque gallo-romaine, et à la surface de la terre on aperçoit beaucoup de fragments de tuiles à rebords.

Indépendamment des lieux que nous venons d'indiquer, et dans lesquels on trouve des vestiges de l'époque gallo-romaine, nous devons ajouter qu'il est une foule d'autres points sur lesquels on voit çà et là des fragments isolés de briques ou de tuiles à rebords, le long des voies romaines par exemple.

Poteries.

Dans presque tous les lieux où l'on a découvert des restes d'établissements civils ou militaires de l'époque gallo-romaine, on rencontre de la poterie ou des fragments de cette belle poterie rouge, couverte d'un vernis brillant, et le plus ordinairement ornés de figures en relief, représentant des personnages, des masques, des guirlandes de feuillages, des chasses, des animaux, des chars et des sujets mythologiques. (1) Cette poterie, de forme toujours élégante, était très-répandue et servait principalement pour les besoins de la table et dans les sacrifices. Les vases que l'on trouve le plus ordinairement sont des bols, des tasses, des plats, des soucou-

(1) M. Berthier a analysé cette poterie rouge, légère, solide, à grains trés-fins, et connue sous le nom de *Terra campana*.

1,000 parties contiennent :

Silice	0,544
Alumine	0,220
Chaux	0,064
Oxide de fer	0,098
Magnésie	0,038
Eau	0,020
Total	0,984

pes, etc. Ces produits de l'antiquité doivent avoir pour nous Auvergnats un double mérite. Indépendamment de l'intérêt qu'ils présentent comme antiquité, ils ont été fabriqués dans notre pays, avec des terres du pays.

En 1775, le hasard fit découvrir, entre Lezoux et le château de Ligones, des ateliers de poterie d'une grande étendue, soixante et dix à quatre-vingts fourneaux, un peu plus grands que les plus forts fourneaux de chimie. A leur extrémité supérieure ces fourneaux avaient pour cheminée un tuyau rond et vertical, enfermé dans un autre de même forme, mais séparé du premier par une couche d'argile. Les fouilles faites à cette époque, et postérieurement, procurèrent un grand nombre de vases entiers ou brisés, des moules de formes diverses, des pains ronds d'argile préparés pour la roue du potier (1), et des estampilles ou poinçages en terre cuite, servant à faire les empreintes en creux sur les moules. M. Ledru, architecte à Clermont, en possède plusieurs.

Le fond des vases porte, à peu près toujours, intérieurement ou extérieurement, le nom de l'ouvrier ou du fabricant, imprimé en relief au moyen d'un cachet. Voici les noms que nous avons recueillis sur des poteries que nous croyons provenir toutes de Lezoux :

Acuti. M.
Alimiti.
Aric. Ma.
Ateclos. F.
Borillio. F.
Borivs.
Burdecata.
Canterra.
Carussa.
Catvs.

(1) On peut voir au Musée de Clermont des moules de vases et des pains d'argiles, provenant des ateliers de Lezoux.

CIPPI. M.
CLOBIZUM.
COMPRINNI.
CROINIO.
DVEDVL.
GENIOR. F.
GENIV.
HABILIS. M.
JVCCVS.
L. ETI. CRITO,
LUCINEM.
MARCELLI. M.
MOXME. F.
MONTANVS.
MONI. M.
MURE-TORIM.
NERI.
NISIVS.
OFF. SAB.
PCATRISI.
PIAVIINIO.
SACPRI. OF.
SAN. NORVS.
SATVRNN.
SCOFLI. M.
SEEVNCI.
TRITVS.
VEGELI. M.
VCIS, FE.
VISIVS.

Les fouilles exécutées en Auvergne ont procuré un grand nombre de vases qui, pour la plus grande partie, ont été dispersés et ornent aujourd'hui beaucoup de collections. A Lezoux même, M. Constantin, dont l'âge a malheureusement ralenti le zèle, a formé une collection des plus remarquables de vases et d'antiquités découverts dans la localité. Plusieurs autres collections, mais beaucoup moins importantes, existent en Auvergne, on y remarque aussi des poteries rouges de Lezoux, de formes très-multipliées.

Indépendamment de notre belle poterie rouge de Lezoux, on trouve fréquemment en Auvergne des vases d'autres nuances de terre et sans bas-reliefs. Ainsi, Gergovia seul fournit de la poterie blanche et de la poterie noire d'un grain très-fin, qui peut bien dater d'une époque antérieure et n'avoir pas été fabriquée à Lezoux.

La poterie grossière, rougeâtre, est commune dans

notre province. Chaque collection possède plus ou moins de ces amphores, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, de ces grands vases qui servaient aux cérémonies funéraires, de ces jattes, de ces cruches et de ces bouteilles dont les formes sont encore imitées de nos jours.

Vases de verre.

Les Romains se servaient aussi, pour les besoins les plus communs et les plus ordinaires de la vie, de vases de verre; mais leur très-grande fragilité est probablement la cause qui nous a privé d'en rencontrer aussi facilement que des vases de terre. Cependant on en découvre de temps à autre quelques-uns dans les tombeaux et dans les champs de sépulture. Les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France* (t. 7, p. 220 et suiv.), nous font connaître ceux que M. Bouyon, ancien receveur de l'enregistrement, possède et qu'il a découverts dans la commune de Bromont, qu'il habite. Dans les fouilles faites pour la construction de la Halle aux toiles de Clermont et dans celles faites à diverses époques, aux Jardin des plantes de la même ville et dans la commune de Cébazat, on en a trouvé beaucoup qui ont tous disparu de la province pour aller se faire admirer dans les collections de la capitale.

Figurines en terre cuite et en bronze.

Le département du Puy-de-Dôme a fourni aux amateurs d'antiquités beaucoup de charmantes petites statuettes ou figurines en bronze et en terre cuite; ces dernières sont d'un travail moins précieux. Nous ne décrirons pas toutes les antiquités de ce genre qui sont venues à

notre connaissance ou que nous possédons, ce sont pour la plus part des représentations de divinités et de guerriers; quelquefois des empereurs, mais rarement.

Les figurines en terre cuite, le plus ordinairement blanches, que plusieurs antiquaires regardent comme des *ex voto* sont représentées sous des formes très-variées. On remarque des statuettes, des bustes de divers personnages, des chiens, des loups, des coqs, des poules, des pigeons, etc. La Vénus Anadyomène (Vénus sortant du sein de la mer), se rencontre assez fréquemment de deux dimensions; on en a découvert plusieurs dans les fondations de la maison Dupic, près de la Poterne, à Clermont. Cette Vénus, représentée sous les traits d'une jeune femme, entièrement nue, ne manque pas de graces; elle porte la main droite à sa chevelure, tandis que la gauche s'appuie sur une console. Elle est debout sur une calotte hémisphérique; ses cheveux sont roulés autour du front et rattachés au derrière de la tête, d'où s'échappent deux mèches épaisses qui retombent sur l'une et l'autre épaule.

Moulins à bras.

Les moulins en usage sous la domination romaine, dit M. de Caumont (*Cours d'antiquités monum.*, t. II, p. 217), se composaient de deux meules d'une petite dimension dont une convexe entrait dans l'autre, qui était concave. La meule supérieure tournait sur un axe de fer, dont le piveau était fixé dans la meule gisante ou inférieure. Pour mettre la meule supérieure en mouvement, on introduisait dans un trou pratiqué latéralement un levier de fer ou de bois, à l'aide duquel on la faisait tourner sur la meule inférieure, qui restait immobile, et le grain se trouvait écrasé entre les deux meules.

Ces moulins étaient si peu coûteux que chaque maison devait avoir le sien; aussi en découvre-t-on fort souvent.

En Auvergne les meules sont de trois natures de pierres, en granit, en arkose (grès), et le plus généralement en lave.

Le Musée de Clermont en renferme plusieurs. A Gergovia, à Corent et dans plusieurs autres lieux nous en avons observé des fragments.

Champs de sépultures.

En décrivant les lieux consacrés aux sépultures, nous devons faire remarquer que, suivant nos observations par les découvertes de médailles, les deux modes de sépulture, l'incinération et l'enterrement, étaient en usage dans le même temps chez les Arvernes, et se sont prolongés jusque vers le quatrième siècle (1).

Indépendamment des lieux bien caractérisés que nous allons décrire, on a découvert en Auvergne, sur une multitude de points, des tombeaux en briques et des urnes cinéraires isolés, déposés sur le bord des routes et dans des champs où rien n'annonce qu'il y ait eu des habitations.

Cimetière des Martres-d'Artière.

Des fouilles qui furent exécutées dans un champ, au nord de ce village, en 1828 et 1829, ont mis à découvert

(1) Quelques auteurs ont pensé que la coutume de brûler les morts avait cessé sous les Antonin; d'autres qu'elle s'est conservée jusqu'au cinquième siècle, et même jusqu'à des temps très-modernes. L'opinion qui paraît la plus certaine, c'est que cet usage exista jusqu'au règne du grand Théodose, qui commença en 379 et finit en l'an 396 de Jésus-Christ, et qu'il n'avait plus lieu, ou du moins qu'il n'était plus autorisé sous Théodose II, qui cessa de régner en l'an 451.

plusieurs tombeaux en briques liées par du ciment rouge romain, et dans lesquels se trouvaient quelques vases et beaucoup de médailles appartenant aux empereurs du haut empire. Dans l'un de ces tombeaux, au milieu de plusieurs objets et de médailles, on a retiré une petite tablette en calcaire verdâtre, semblable à celles dont parlent Grivaud de la Vincelle (1) et plusieurs autres antiquaires, comme servant de sceau aux pharmaciens ou distributeurs de remèdes de l'ancien temps. Sur les faces de celle-ci on lit les inscriptions suivantes, gravées en creux et à rebours : 1° *C. T. Balbini. A. Mimetvm. ad S.* — 2° *D. fitti. Balbini Chloson. ad expurget. Reple.* — 3° *Balbini Charma ad cilon.* — 4° *C. T. Balbini. Charma. ad Cilonet. Chalzos.* Ici, comme on le voit, *Balbini* est le nom du pharmacopole auquel appartenait cette tablette.

Le cimetière des Martres-d'Artière servait encore au même usage aux treizième et quatorzième siècles; beaucoup de tombes en domite et en grès, qui en ont été retirées, appartiennent à ces époques.

Cimetière de Gelle.

Près de la voie romaine qui traverse la chaîne des Monts-Dômes et la commune de Gelle, à peu de distance du chef-lieu de cette commune, existe un terrain dans lequel on a découvert des tombeaux en briques, des vases cinéraires et des médailles. De même qu'aux Martres-d'Artière, on a retiré de ce cimetière un très-grand nombre de cercueils en domite.

Cimetière de Bromont.

A côté du hameau de Mont-Thant, commune de Bro-

(1) *Recueil de Monuments antiques*, t. II, p. 179, pl. 36.

mont, canton de Pontgibaud, un cimetière gallo-romain nous semble parfaitement indiqué par la nature des objets que l'on y découvre fréquemment.

M. Bouyon, ancien receveur de l'enregistrement à Pontgibaud, écrivait, en 1826, à la Société des Antiquaires de France (1): « Dans le territoire du hameau de Mont-Thant, le soc de la charrue a mis à découvert un bloc cylindrique de 14 pouces de diamètres sur 2 pieds de hauteur, formé par deux pierres de granit en décomposition, et réunies au moyen d'une languette circulaire, qui entre dans une rainure correspondante de la pierre supérieure, laquelle se termine en cône tronqué. Ces deux pierres sont creuses en dedans, et dans cette cavité s'est trouvée une urne sépulcrale de verre, qui contenait des ossements humains calcinés; sa forme est simple mais agréable, et elle est bien conservée.

» Autour de ce bloc était un amas de cendres surmonté de poussière de bois pourri avec des clous épars, tellement oxidés, qu'ils se rompent sans effort; ensemble une multitude de fragments de poterie fine, de couleurs, de formes et de dimensions diverses; quelques fragments présentent des bas-reliefs.

» Dans le même champ, un bloc taillé à 8 pans, de 14 pouces de diamètre sur 18 pouces de hauteur, terminé en cône tronqué. Il est composé de deux pierres de lave poreuse, adaptées sans languettes ni rainure, avec des moulures rondes et saillantes au périmètre, formant colonnes aux angles de toutes les faces correspondantes.

» Dans l'intérieur, une cavité, dans laquelle était aussi une urne de verre; sur chaque face de cette tombelle, tant de la partie supérieure qu'inférieure, on distingue

(1) Voyez Mémoire de cette Société, t. 7, p. 220.

des linéaments gravés, qui ont beaucoup de rapport avec l'écriture grecque.

» Dans le même champ encore, on trouve des fragments de grandes tuiles, semblables à celles que les anciens employaient à la toiture ou à faire des cercueils; on y remarque aussi des tertres en lignes droites et parallèles, tels que ne les font pas les paysans et qui ne peuvent être attribués aux accidents du terrain.

» Dans le même champ, sous un vieux chêne isolé, que l'on respecte par tradition, quoique sa présence apporte quelque dommage à la récolte, était naguère une longue et grosse pierre, sous laquelle le propriétaire du champ assure avoir trouvé des ossements humains qui se mirent de suite en poussière.

» A peu de distance de ce chêne, sur la partie la plus élevée du champ voisin, on remarque de grosses pierres qui ne tiennent point au sol et groupées de manière à laisser soupçonner qu'elles formaient jadis un tombeau à enceinte. »

Cimetière de Valière.

Au sud de Clermont, entre le faubourg de Jaude et le village de Beaumont, une grande partie de la plaine était consacrée aux sépultures, à l'époque gallo-romaine. De premières fouilles firent découvrir un tombeau en briques dans lequel on trouva des ossements et des vases. En 1839 et 1840, le propriétaire d'un champ opéra un défoncement et le suivit régulièrement à une profondeur de 2 mètres. Il en retira une quantité considérable de vases de toutes les dimensions, mais en général de même forme, et dans lesquels on a toujours trouvé des débris d'os brûlés ou des cendres. Ces vases reposaient sur une couche de cendres noires, de 12 à 15 centimètres

d'épaisseur, mêlés de clous semblables à ceux dont on se sert aujourd'hui (1) et de débris de vases. Au nombre des découvertes, il se trouva des médailles du haut empire, des figurines en terre blanche, et un beau vase en verre, de la forme d'un pot à eau, et d'environ 20 centimètres de hauteur. Des cippes de forme pyramidale y ont aussi été trouvés. Sur les uns il existe des inscriptions et sur d'autres des lettres initiales, le *Diis Manibus*, ou d'autres lettres, et quelquefois des instruments de la profession du mort. Nous possédions plusieurs de ces monuments, nous les avons déposés au musée de Clermont (2).

Nous pourrions encore comprendre dans ce chapitre d'autres localités du voisinage de Clermont, dans lesquelles on exhume très-souvent des tombeaux et des vases funéraires ou lacrymatoires, par exemple :

1° A Herbet et près du puy de la Poix, à gauche de la route de Clermont à Thiers, dans les champs appelés Fontvieille.

2° Sur le plateau avant d'arriver à Beaumont.

3° Sur la droite et sur la gauche de la route de Clermont à Issoire, près du pont de Naud, dans la vigne de M. Desbouis et dans celle de M. Archimbaud.

4° Un peu plus haut, sur la même route, à la côte de Landet, dans les vignes au-dessous de la coulée de lave du volcan de Gravenoire, où l'on a retiré une très-grande quantité de vases cinéraires (Vigne de M. Marie), etc.

(1) Ces clous proviennent, sans doute, des coffrets dans lesquels on était dans l'usage de renfermer les vases et les objets confiés à la terre.

(1) Voyez planche 7, fig. 7, 8, 9 et 10.

Cimetière de Messeix.

Le territoire de la commune de Messeix, si intéressant par les restes gaulois et gallo-romains, dont nous avons parlé précédemment, possède de plus, au territoire de Landine, sur la gauche de la Clidane, un ancien champ de sépulture, ou cimetière, dans lequel on fouille rarement sans y découvrir des vases ou des urnes cinéraires en verre ou en terre.

Cimetière de Combronde.

Les travaux que l'on exécute en ce moment (juin 1845), pour la nouvelle route de Combronde à Saint-Myon et Artonne, ont fait découvrir sur un assez grand espace un cimetière ayant tous les caractères de l'époque gallo-romaine. Les ossements humains que l'on en retire sont particulièrement remarquables par leur force et leur dimension. On y a découvert plusieurs vases cinéraires en terre et des médailles romaines. Nous nous sommes procuré plusieurs de ces vases, et nous devons à la complaisance de M. Welter, ingénieur des ponts et chaussées, une médaille, grand bronze de *Julia Mamaea*, mère d'Alexandre Sévère, qui en provient.

Cimetière des Enragés.

Près de Tauves, on donne le nom de *Cimetière des Enragés* à un territoire situé entre les hameaux de Pré-Neuf et de la Ribeire, et que traverse la route royale de Clermont à Bort. C'est un reste de coulée volcanique qui recouvre ce territoire et dont de gros blocs erratiques, qui semblent avoir été rangés par la main des hommes,

rendent le parcours très-difficile. Dans le voisinage, on a trouvé à plusieurs reprises des antiquités romaines. Par exemple, près des hameaux de la Fage et de Cornillat, à côté de Bagnol, on a découvert, comme nous l'avons déjà dit, en arrachant un vieux chêne, une espèce de four parfaitement construit en pierres taillées, des débris d'armes en fer et deux haches gauloises en bronze.

Camps ou Enceintes retranchées.

Une des grandes raisons qui nous porteraient encore à croire que l'Auvergne n'a pas été occupée militairement par des légions romaines, dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est le peu de traces de camps établis postérieurement à l'arrivée de César devant Gergovia. Nous n'avons, à proprement parler, que deux camps à attribuer aux Romains ou à l'époque gallo-romaine, le camp de César à Gondole et le campde César de la Bessette.

Camp de César de Gondole.

Il nous paraît de la plus grande évidence que lorsque Jules-César vint, en suivant les bords de l'Allier, prendre position devant Gergovia, il s'arrêta en face, sur l'emplacement triangulaire qui a conservé son nom, à Gondole. On ne peut y méconnaître des travaux de castramétation. Placé comme il le dit lui-même dans ses *Commentaires*, *il pouvait de ce point résister aux engagements de cavalerie qui avaient lieu chaque jour de la part des Gaulois.* Le camp de Gondole se trouvait, comme le dit encore ce grand capitaine, assez éloigné du camp des Gaulois (à 5 kilomètres) pour qu'on ne pût pas apercevoir les mouvements de son armée.

Des pentes naturelles et très-rapides le protégeaient de deux côtés. Au nord, un ravin creusé par la petite rivière d'Auzon, et au sud, un escarpement laissé par la rivière d'Allier. Une tranchée et une levée de terre ont été faites au sud-ouest pour le défendre du troisième côté.

On a trouvé, à plusieurs reprises sur cet emplacement, des débris d'armes, des amphores, de la poterie et des tuiles à rebords. La voie romaine, qui se dirigeait d'*Augustonemetum* à *Ruessium*, passait près de là ; une petite portion existe encore près de la propriété de *la Ribeyre.*

Camp de César de la Bessette.

Un autre camp, sur lequel on élèvera peu de doutes, existe sur le territoire de la commune de la Bessette, à l'extrémité sud-ouest du département, et à peu de distance de la Dordogne. Nous en avons donné un plan et une description dont M. Ed. Laforce est l'auteur, dans le tome 3, page 74 des *Tablettes historiques de l'Auvergne.* Nous ne reproduirons ici que les passages les plus saillants.

Ce camp, connu de temps immémorial dans le pays, sous le nom de *Camp de César*, occupe un plateau vaste et élevé, dirigé du nord-est au sud-ouest. Sa forme est oblongue, sa plus grande dimension a 275 mètres, et sa plus petite 150. Sa superficie totale est d'environ dix hectares. Deux lignes de remparts formées avec la terre d'un fossé profondément creusé, en défendaient l'accès, au nord-est et au sud-ouest, seuls points par lesquels il était accessible, protégé qu'il était sur les autres par des marais fort étendus, en partie desséchés aujourd'hui, mais qui étaient encore impraticables, il y a peu d'années. Enfin, des travaux avancés qu'on distingue au nord-est

et au sud-ouest, jusque dans les communes voisines et le long du chemin vicinal de la Bessette à Bagnols en défendaient l'approche.

Les fouilles et les recherches faites sur l'emplacement n'ont procuré aucun objet antique. De cette absence de tout fragment d'armes ou de poterie dans ce camp, dont les fortifications sont assez considérables pour faire supposer un long séjour de troupes, quelques personnes ont pensé que ces travaux ont été pratiqués dans un tout autre but que celui de la défense; que des recherches de minerais de fer ou de plomb, par exemple, y auraient été faites. Cette opinion ne paraît fondée sur aucune probabilité, la nature du terrain ne donne pas d'espérance de rencontrer des filons métalliques au sommet du plateau.

Nonobstant l'absence de tout document, on ne doit pas hésiter à penser que ces mouvements de terrain n'indiquent un camp : le creusement des fossés sur la partie qui seule était accessible, leur absence partout où la nature du sol présentait des défenses naturelles, leur profondeur, leur direction, les remparts formés avec les terres qu'on en a retirés, les travaux détachés qu'on observe jusqu'à une graude distance, et qui ont été évidemment autant de postes avancés, tout nous semble ne permettre aucun doute à cet égard.

Mais à quelle époque faut-il rapporter l'établissement de ce camp?

Il ne semble pas dater d'une époque antérieure à la domination romaine. Les Gaulois, suivant Végèce, avaient peu d'idée d'une castramétation régulière; dans leurs marches militaires, ils se contentaient de s'entourer de leurs charriots et de leurs bagages pour éviter les surprises de nuit. Il ne peut, par les mêmes motifs, être attribué avec quelque probabilité aux peuplades du Nord qui renver-

sèrent l'empire. Il serait difficile d'admettre qu'il est l'ouvrage des hordes franques de nos premiers rois, ou des bandes anglaises, qui dévastèrent plus tard le pays; il en serait resté quelques souvenirs. Ces considérations sont suffisantes pour faire présumer qu'il appartient à l'époque de la domination romaine; il suffit de l'étudier avec quelque soin pour trouver d'autres motifs de se ranger à cette opinion.

On doit remarquer que le point le plus élevé de ces vastes plaines a été choisi pour l'assiette du camp, et que ce choix est conforme aux préceptes de Végèce, qui dit formellement que *l'emplacement d'un camp doit être tel, qu'il ne soit point exposé à être inondé par des orages subits, ou dominé par des hauteurs d'où l'ennemi pourrait lancer des traits sur les troupes;* qu'il sort des marais qui garnissent ses flancs, des ruisseaux qui pouvaient fournir de l'eau en abondance, et que de vastes forêts et de riches pacages étaient à sa proximité. On comprend que, si sa forme ne présente ni un carré long, ni un cercle, ni un triangle, elle a été commandée par la configuration du terrain.

Nous avons dit que ce camp, situé sur un plateau élevé, était flanqué de deux lignes de fortifications. Celle qu'on remarque au nord-est, indiquée sur le plan par les lettres AA, et formant une ligne brisée, dont l'angle est au point B, est fort remarquable par ses dimensions : le fossé, à cet endroit a près de dix mètres d'ouverture, et le revêtement intérieur, près de quinze mètres de hauteur. Ces travaux, faits sur une si grande échelle de ce côté, indiquent que c'est par là que le camp faisait face à l'ennemi. Pour admettre cette opinion, avec un certain degré de certitude, il faut chercher, dans cette ligne de fortifications, le *prætorium* et

la *porte prétorienne*, qui était toujours dans la direction de l'Orient, ou regardaient le côté par lequel l'arméedevait marcher, c'est-à-dire le côté de l'ennemi. Or il est facile de reconnaître l'emplacement d'une porte au point de brisure indiqué par la lettre B, point où le fossé et le revêtement intérieur présentent une solution de continuité fort marquée, dont on a profité pour l'établissement du chemin vicinal de la Bessette à Bagnols. C'était là sans doute qu'était la porte prétorienne. On peut remarquer sur le plan, et tout à côté de cette porte, l'indication d'une butte placée au milieu même du fossé, et indiquée par la lettre C. Cette butte est, comme le reste des fortifications, l'ouvrage des hommes. Sa hauteur est d'au-moins vingt mètres; sa situation, en outre, a été choisie de manière à dominer le reste du camp, et même toutes les plaines des environs. Cette butte, ainsi placée près de la porte prétorienne, n'était-elle pas destinée à porter la tente prétorienne? n'était-ce pas à ses pieds qu'était placé le *prætorium*, ce quartier général du chef qui renfermait les équipages et les machines de guerre? Cela nous paraît à peu près incontestable.

Comme nous l'avons dit, cette première ligne de remparts va se perdre, à ses deux extrémités, dans de vastes marais.

Les travaux pratiqués pour la fortification du camp au sud-ouest, et indiqués sur le plan par les lettres DD, sont beaucoup moins importants. Là, les fossés n'ont pas plus de trois à quatre mètres d'ouverture, et le revêtement, formé avec les terres qu'on en a retirées, n'en a pas plus de cinq à six de hauteur; ces dimensions varient d'ailleurs, du plus au moins, dans toute la longueur du rempart. Il est évident qu'on ne s'attendait pas à des attaques de ce côté, et que cette seconde ligne de fortifications n'a-

vait d'autre but que de fixer les limites du camp, et de mettre à l'abri d'une surprise. Ces travaux forment encore une ligne brisée dont les extrémités touchent aux marais dont nous avons parlé. Au point de brisure indiqué sur le plan par la lettre E, on remarque encore une solution de continuité par laquelle a été dirigé le chemin vicinal de Bagnols, et qui est évidemment l'emplacement d'une seconde porte.

Enfin, les travaux avancés qu'on rencontre le long du même chemin, soit au nord-est, soit au sud-ouest du camp, sont encore moins importants : la profondeur de leurs fossés et la hauteur de leurs revêtements ne dépassent jamais trois ou quatre mètres. On peut observer, toutefois, qu'ils sont beaucoup plus nombreux et plus régulièrement placés dans la direction du nord-est, et qu'ils forment même, au point F, une sorte de seconde ligne de circonvallation : ce qui vient à l'appui de l'opinion que toute l'attention était dirigée de ce côté, et que c'était de là que devait venir le danger. Il est à croire que ces postes avancés communiquaient avec le camp par d'autres que la culture a fait disparaître.

Comme on le voit, son emplacement, habilement choisi, de manière à dominer toutes les plaines des environs, et à avoir à sa disposition toutes les ressources indispensables à une grande agglomération de troupes; sa construction, conforme en tout à ce que nous connaissons de l'art de la castramétation chez les Romains, tout doit faire présumer que l'établissement de ce camp remonte à la domination romaine; et lorsqu'on se rappelle que, de temps immémorial, il porte dans le pays le nom de *Camp de César*, cette présomption ne peut que devenir une véritable conviction.

Mais à quelle époque de la domination romaine faut-il

le rapporter? Ici tous les documents manquent, et nous sommes forcés de convenir qu'il est difficile même de risquer des conjectures. Rien n'autorise à penser qu'il remonte à la conquête des Gaules, car César ne parle d'aucune opération militaire dans ces montagnes. L'époque qui suivit est également bien pauvre de renseignements. On sait que les hordes du Nord, lorsqu'elles inondèrent l'empire, traversèrent l'Auvergne à différentes reprises; peut-être ce camp est-il une trace des résistances qu'elles y rencontrèrent, mais rien ne le prouve.

Camp de Saint-Quintin.

Près du hameau de Chantemerle, commune de Saint-Quintin, arrondissement de Riom, et à peu de distance d'Ebreuil, un territoire porte le nom de camp; des défrichements y ont fait découvrir des tombeaux en briques et beau-oup de fers de flèches.

Nous devons ne pas omettre ici de parler d'autres localités qui portent le nom de *Camp*, et sur lesquelles cependant nous ne voyons rien qui justifie d'une manière satisfaisante cette dénomination.

Au Nord et près de Giat, on appelle *le Camp*, un lieu où il existe des vestiges de très-anciennes constructions.

On donne aussi le nom de *Camp* à un terrain assez vaste, situé entre Mazaye et l'étang du Fung, sur lequel on remarque des restes de murailles, des fragments de tuiles à rebords et des débris de poterie rouge fine.

Près de Voingt, canton de Pontaumur, et au-dessus du château de Châteaubrun, on croit reconnaître les restes d'une ancienne ville que la tradition nomme, comme nous l'avons déjà dit, la ville de Beauclair, détruite par les Cimbres, lorsqu'ils allèrent en Espagne, après la

levée du siége de Gergovia. Nous pensons, par les débris de tuiles et de vases qu'on aperçoit à la surface de la terre, par les médailles romaines que l'on y a découvertes, que l'on ne doit voir là que les restes d'une *villa* gallo-romaine, ou tout au plus d'un camp. Rien ne peut tirer de l'incertitude où l'on sera encore pendant long-temps, sur l'origine et la destination ancienne de ce lieu.

Camp de la Grave.

Sur le plateau d'Ancia, au nord-ouest et près de Neschers, on voit un camp bien caractérisé, que l'on ne peut attribuer qu'à l'époque du moyen-âge. Nous en parlerons dans le chapitre suivant.

Il existe un autre camp dans la commune de Sainte-Florine, sur les limites des départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire ; nous ne le connaissons que de nom.

Enceintes murales antiques.

La ville de Clermont seule nous fournit un exemple de fortifications de l'époque gallo-romaine. On en voit et on en a trouvé des traces sur plusieurs points. La rue Neuve des Carmes en conserve une apparence qui peut donner l'idée de la solidité et de l'épaisseur des murs dont on entourait les villes au troisième ou quatrième siècle.

Le mur, dont le mortier est de ciment rouge, a plus de trois mètres d'épaisseur. A côté on voit la trace d'une tour carrée, sur les fondements de laquelle le mur de la grande cour du collége repose. On a aperçu des traces de la même enceinte dans la petite cour du collége, sur la place des Petits-Arbres et au bas de la rue des Cordeliers. Il est fâcheux qu'on ne se rappelle pas de l'avoir remarqué sur

d'autres points, aux aspects du Nord et de Est, on aurait pu se représenter l'étendue que devait avoir la cité principale des Arvernes, sous le bas empire. La forme de cette enceinte était probablement un carré long, comme on en voit dans beaucoup de villes de l'ouest de la France.

Etablissements thermaux.

Nous avons déjà parlé du vaste et superbe établissement thermal qui a existé au Mont-Dore (*voy. page* 200). Nous avons décrit aussi l'établissement destiné à des bains découverts au Pont-des-Eaux (*voy. page* 195). Il nous reste à dire quelques mots sur d'autres établissements moins importants, mais qui présentent néanmoins un certain intérêt.

Les eaux minérales de Saint-Mart, près de Clermont, comme celles du Mont-Dore, étaient connues et fréquentées dans les premiers siècles de notre ère. Un établissement qui semble avoir eu une certaine étendue y a existé. A diverses époques et tout récemment les fouilles qu'on y a faites ont mis à découvert de beaux restes de constructions gallo-romaines.

Au *Bain-de-César*, dans le même lieu, on a découvert, en 1820 et 1821, des constructions, des vases de belle poterie rouge et beaucoup de médailles du haut empire, que nous possédons.

En 1839, les habitants de Royat se réunirent pour faire, en commun, des recherches de sources minérales en face du *Bain de César*. Leur peine ne tarda pas à être couronnée d'un plein succès. Deux piscines et des sources se présentèrent d'abord, puis, par leur persévérance, ils mirent à découvert deux autres belles piscines, une ayant la forme d'un carré long, et une de forme octogonale en

béton, ayant tous les caractères gallo-romains. Parmi les objets trouvés dans les fouilles nous n'avons aperçu qu'un fragment de colonne du bas empire, en marbre blanc, et des débris de tuiles et de briques.

Au-dessous de Saint-Mart, dans les jardins du moulin de Saint-Victor, il subsiste encore de beaux restes de murs gallo-romains et des apparences d'aqueducs qui devaient appartenir à un autre établissement thermal.

Sur le coteau de Rouzat, commune de Beauregard-Vendon, où M. de Lauzane a fait construire tout récemment un petit établissement thermal, dont nous avons déjà parlé, on découvrit, en faisant des fouilles, une piscine dans un béton romain et des débris de constructions.

A Clermont, dans l'intérieur de la ville ou dans les faubourgs, on a retrouvé des traces évidentes d'établissements de bains :

1° Sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le palais de justice et par la prison. Plusieurs des objets que l'on y a découvert rappellent le beau temps de l'empire. Le Musée de Clermont possède la base d'une belle colonne en granit, d'un mètre de hauteur, que l'on peut considérer comme étant du bas empire, mais d'une époque où le goût des arts n'avait pas encore disparu. (*Voyez pl.* 7, *fig.* 4).

2° En faisant les fondements de la maison Prévost, près de la place du Taureau, on vit aussi un aqueduc.

3° Au Sud et hors des murs de ville, dans un terrain appartenant à M. Planet, à l'époque des fouilles que l'on y fit, vers 1824, on voyait facilement que la destruction de l'édifice qu'on y découvrit était due à un incendie. Nous

y avons recueilli, nous-même, plusieurs objets gallo-romains, des fibules, des épingles en os et en bronze, de la poterie, etc.

Aqueducs.

Les aqueducs qui existaient chez les Arvernes ne présentaient rien de grandiose comme ce que les Romains ont exécuté à Lyon, au Pont-du-Gard, à Cahors, etc., des aqueducs franchissant des vallons, sur des arcades; nous n'avons eu, nous, que des canaux, portant sur la terre et ne parcourant pas de très-grandes distances.

Celui qui conduisait les eaux de Fontana, à Clermont, est ce que nous avions de plus important. Sa destruction remonte, suivant quelques auteurs, à l'an 532, époque à laquelle Thierry, roi d'Austrasie et fils aîné de Clovis, vint assiéger la ville des Arvernes et saccager le pays, pour se venger de ce que ses habitants, sur le bruit de sa mort, avaient reconnu pour maître son frère Childebert.

Un grand orage, arrivé le 25 septembre 1835, le mit à découvert sur une grande étendue au bas du bois de Villars, où il a fini par disparaître. On n'en voit plus que quelques lambeaux en suivant la voie romaine de Villars et au-dessous du hameau de Fontana, près de son point de départ.

Entre Fontana et le puy de Châteix, sur lequel était le château de Waifre, duc d'Aquitaine, incendié, à ce que l'on croit, par Pepin-le-Bref, en 761, il existe, à gauche du chemin, des portions d'un petit aqueduc taillé dans le granit, probablement après la destruction de l'aqueduc gallo-romain par Thierry, et destiné d'abord à conduire des eaux sur le puy de Châteix pour le châ-

teau de Waifre et à Clermont, passant par Chamalières, dans des tuyaux de bois.

Près de la voie romaine de Vichy, dont nous avons parlé page 155, à la source de la Crédogne, au pied de la montagne de Montoncelle, les restes d'un aqueduc y sont encore passablement conservés. Nous ignorons jusqu'où il se prolongeait. (*Voy. la Carte monumentale*, case F, ligne 3.)

Lors d'un défoncement de terrain, qui fut fait en 1839, dans une vigne appartenant à M. Deshaires-Domergue, près du hameau d'Herbet (Est de Clermont), nous avons vu détruire une portion d'aqueduc très-solidement construit en béton romain, destiné à conduire, selon toute apparence, les eaux des belles sources de l'Oradoux à Herbet, où nous avons signalé un cimetière gallo-romain et où devait se trouver au moins une grande *villa*. Dans le moyen-âge il existait, dans le même lieu, un hôpital destiné aux lépreux.

Ponts.

Nous connaissons bien deux ponts auxquels on fait l'honneur de donner le nom de *Ponts romains*; mais véritablement, tout en les reconnaissant comme vieux et très-vieux, nous ne pouvons apercevoir la moindre trace de l'art du grand peuple, dans leur construction.

L'un de ces ponts est près de Verrière, au-dessous de Saint-Nectaire, l'autre est traversé près de Saint-Pardoux-Latour par la voie romaine qui, du Mont-Dore, se dirige sur le département du Cantal.

On assure que l'on voit dans les basses eaux de l'Allier les piles d'un pont romain, construit par Jules César, près de Cournon. Nous ne contestons pas l'existence de piles d'un ancien pont sur l'Allier à cet endroit; mais

nous doutons fortement que ces piles datent de l'époque où César vint sur notre territoire. Personne, au surplus, n'a signalé ce fait sérieusement.

Objets divers.

Nous avons décrit les principaux édifices qui nous restent de l'époque gallo-romaine. Il nous reste, pour compléter ce que nous avons à dire des monuments enfantés sous l'inspiration et sous la domination du grand peuple, à parler de quelques objets remarquables que la barbarie des peuples, qui ravagèrent notre province, les porta à détruire, et dont des traces ont été conservées jusqu'à nos jours.

SARCOPHAGE DES CARMES-DÉCHAUX, A CLERMONT.

Le beau sarcophage, qui sert depuis 1816 de devant d'autel dans la chapelle des Carmes-Déchaux, était, avant 1793, à la cathédrale, dans la chapelle du Saint-Esprit, placée alors sous l'horloge.

Plusieurs auteurs en ont parlé, quelques-uns le considèrent comme représentant des sujets païens, et le plus grand nombre reconnaissent que les sujets que représente ce sarcophage sont tirés de l'histoire sainte.

Nous avons publié dans le tome Ier, page 29 des *Tablettes historiques de l'Auvergne*, l'opinion de M. l'abbé Croizet, nous la croyons judicieuse. Suivant lui, les personnages figurés sur trois faces de ce sarcophage doivent être divisés en sept groupes.

Le premier groupe, celui du côté de l'épître, représente un personnage tendant la main droite vers un puits, qui le sépare d'une femme tenant de ses deux mains une corde à laquelle est attaché, par une anse, un vase plein d'eau

sortant du puits. C'est, suivant le chapitre IV de l'Evangile de saint Jean, le Sauveur au puits de Jacob, adressant à la Samaritaine les instructions les plus sublimes.

Le groupe opposé, le deuxième, laisse voir un homme placé sur un arbre, l'olivier; un autre fléchit le genoux et tend un vêtement devant un troisième, monté sur un cheval. Le personnage monté sur le cheval serait le Sauveur faisant son entrée à Jérusalem.

Le troisième groupe, de gauche à droite, sur le devant, a d'abord été pris, par M. l'abbé Croizet, pour le Sauveur, enseignant aux hommes l'obligation de faire le bien, en montrant un arbre qui ne produit pas de fruit; mais le personnage qu'il a pris pour le Sauveur, il reconnaît aujourd'hui que c'est plutôt Moïse frappant le rocher et en faisant jaillir une source. Derrière ce personnage sont deux individus, en partie cachés par le groupe suivant. Ces deux individus, fort attentifs à ce que fait et à ce que dit le premier, ont la tête couverte d'une coiffure plate, en forme de toque.

Le quatrième groupe est composé de quatre individus, trois hommes et un enfant; le principal, par sa pose, semble enseigner des choses graves, qui sont écoutées attentivement. Le personnage de droite présente un enfant à posture modeste et respectueuse.

Le chapitre XVIII de l'Evangile de saint Mathieu dit que Jésus-Christ, faisant approcher un enfant de sa personne sacrée, instruisait, à son occasion, ses apôtres, ses disciples et tous les chrétiens sur la modestie, l'innocence, la simplicité, et sur le crime que commettent ceux qui scandalisent les enfants. M. l'abbé Croizet pense que le sculpteur a eu en vue de représenter ce sujet du nouveau Testament.

Le cinquième groupe, placé au centre du monument,

offre aussi quatre personnages, une femme et trois hommes. La femme, vue de face, a les bras tendus, comme si elle faisait éclater sa joie et sa reconnaissance. Le personnage de gauche tient de la main gauche un rouleau. Tous trois regardent et écoutent la femme avec attention. Celui qui se trouve placé en arrière semble exprimer un mécontentement, duquel on tire l'explication du sujet.

Dans le chapitre XIII de l'Evangile selon saint Luc se trouve l'histoire d'une femme qui avait souffert pendant le long espace de 18 ans. Le Sauveur lui annonça qu'elle était délivrée de sa maladie. A cette heureuse nouvelle elle se redressa, dit l'Evangile, et s'empressa de glorifier le Seigneur. Pendant qu'elle exprimait sa joie, son bonheur et sa reconnaissance, le chef de la synagogue montrait la plus vive indignation de ce que J.-C. avait soulagé cette femme le jour du sabat. Le Sauveur est occupé dans la scène suivante à faire une autre œuvre de charité. Il a placé aux côtés de cette femme deux apôtres, probablement évangélistes, dont le rouleau de papier doit transmettre le fait à la postérité.

Le sixième groupe n'est composé que de deux hommes et une femme. La femme, enveloppée dans son manteau, est prosternée aux pieds du principal personnage, qui est le Sauveur. A la droite, derrière la femme, est un apôtre. La femme doit être celle qui fut guérie d'un flux de sang, qu'elle avait éprouvé pendant 12 ans. J.-C. se retourne vers elle et vers l'apôtre, et semble prononcer ces paroles de l'évangéliste : *Allez en paix, votre foi vous a sauvée.*

Le septième et dernier groupe est aussi intéressant que les autres. On voit d'abord une femme vêtue comme les précédentes, dont la pose signale la modestie, le deuil et la douleur, mêlée d'espérance. Devant elle, le Seigneur,

drappé comme dans les autres groupes, le manteau relevé sur l'épaule gauche, porte la main droite vers un petit individu, enveloppé d'un suaire que fixent des bandelettes. La figure de cet individu est découverte; il est placé verticalement dans un petit encadrement formé de deux colonnes à chapiteaux, une corniche et un fronton. M. l'abbé Croizet y voit une résurrection, parce que le nouveau Testament parle de trois résurrections opérées par le Sauveur : celle de la jeune fille de Jaïre, prince de la synagogue ; celle du fils de la veuve de Naïm et celle de Lazare. Ici ce serait celle de Lazare.

Tout est simple, mais tout est noble et grand dans le travail de ce sarcophage; l'artiste qui l'a exécuté était inspiré, non seulement par le génie de son art, mais encore par le génie du christianisme; tout annonce un monument de l'époque gallo-romaine, exécuté avant l'invasion des Goths et des Francs.

Un autre fort beau sarcophage en marbre blanc, orné de sculptures, représentant Jésus-Christ et les douze apôtres, dans le style du bas empire, sert d'autel dans une chapelle du chœur de la cathédrale de Clermont, derrière le maître-autel. Ce sarcophage rappelle les tombeaux chrétiens que l'on voit à Arles et à Aix en Provence. Il a été découvert dans l'intérieur de la cathédrale lorsqu'on creusait le sol pour faire des réparations à un soubassement de colonne. On a eu le mauvais goût de le dorer en partie.

Tympan d'une porte gallo-romaine.

Le curieux tympan qui existait jadis au-dessus d'une fenêtre, dans la rue des Bohêmes, à Clermont, et qui est aujourd'hui déposé dans le Musée de notre ville, a beau-

coup exercé l'érudition de Siméoni, de Mezeray, de Gaud, de Delarbre, etc. Tous ont vu et représenté inexactement ce monument, sur lequel il est pourtant facile de distinguer une tête humaine vue de face, au haut de laquelle sont deux ailes déployées; des écailles entourent la figure jusqu'à la hauteur des joues, et de chaque côté sont des serpents. Siméoni, qui écrivait en 1561, y a vu une tête de Méduse. Mezeray dit que l'amas de figures que l'on y voit n'est autre chose qu'un abrégé de la théologie des Druides. Gaud de Saint-Germain, venant après lui, a adopté la base de ses opinions et a vu dans cette pierre un monument *de la religion des Gaulois*, représentant la Vénus céleste de ce peuple, connue sous la dénomination d'*Onnava*. Suivant l'abbé Delarbre, la figure humaine devait représenter *le feu*, sous l'emblème du soleil; les deux ailes, *l'air*; les écailles qu'il prend pour des nageoires de poissons, *l'eau*, et les deux serpents, *la terre*.

Dans une dissertation (1), insérée au tome VII, page 257 des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, M. Jorand, qui a reproduit à peu près fidèlement la figure de notre monument, fait ressortir la fausseté du jugement de ceux qui l'ont décrit avant lui, et pense qu'on ne peut le considérer que comme le tympan du fronton d'une porte qui peut-être était celle d'un temple, où on aura représenté sur ce fronton une égide portant une tête de Méduse, entourée de serpents.

N'ayant pas nous-même d'opinion bien arrêtée sur ce bas-relief, que nous croyons néanmoins être de l'époque

(1) *De la nécessité d'être exact dans la représentation et la description des monuments archéologiques, et des graves conséquences auxquelles entraine l'oubli de cette règle*, etc.

du bas empire, nous nous bornons à le signaler et à le reproduire comme étant un objet très-curieux (1).

Statue de Cérès.

M. l'abbé Marnat a fait hommage au Musée de Clermont d'une statue fort remarquable (2), découverte dans sa propriété, à la base sud de la montagne de Corent, près de la Sauvetat.

Cette statue, dont M. Mathieu a donné un dessin et une description (3), est en pierre du pays, en arkose de Coudes. Sa hauteur, suivant l'épaisseur de sa taille, devait dépasser deux mètres. Il lui manque la base, à partir du milieu des jambes. Sa pose est majestueuse. Ses draperies élégamment disposées, sa tête coiffée en cheveux, et portant un bandeau ou diadème, annoncerait une impératrice romaine, si des épis qu'elle tient de la main droite ne la faisaient reconnaître pour une représentation de Cérès. La main gauche semble avoir tenu un autre attribut de cette déesse, un faisceau de pavots, une faucille, ou même le flambeau qu'elle porte souvent en mémoire de la recherche qu'elle fit de sa fille Proserpine. Le bras droit, à demi-nu, porte au-dessus du poignet un bracelet rond.

Il est difficile de donner une date précise à cette belle statue; néanmoins on ne peut pas la considérer comme appartenant au beau temps de l'époque gallo-romaine.

Colonne du bas empire.

Lorsque l'on fit les fondations pour asseoir les prisons de Clermont, en 1819 et 1820, on découvrit dans leur

(1) Voyez pl. 7, fig. 3.
(2) Voyez planche 8, fig. 3.
(3) Voyez *Annales d'Auvergne* 1835, p. 364.

emplacement beaucoup d'objets antiques. De ces objets notre Musée possède une colonne en granit de un mètre d'élévation, et sur laquelle sont sculptées de belles figures, des vases et des instruments qui nous semblent être des cymbales. Malgré l'élégance et le fini des sculptures, les figures nous paraissent porter le caractère de l'époque du bas empire.

Restes d'une porte gallo-romaine.

Le Musée de Clermont renferme aussi de belles pierres granitiques, ornées de sculptures, représentant des vases et des fleurs. Ces pierres, découvertes à l'angle de la rue Boirot, à Clermont, sous les fondements d'une porte de ville du moyen-âge, ont elles-mêmes, selon toute apparence, fait partie de montants d'une grande porte à l'époque gallo-romaine (1).

Monnaies ou Médailles.

S'il était absolument nécessaire de parler ici des Monnaies ou Médailles romaines découvertes en Auvergne, nous aurions fort à faire, car peu de provinces peut-être en ont fourni autant que la nôtre; on en a trouvé de tous les métaux et de toutes les époques.

L'absence de la description de ces médailles romaines, découvertes en Auvergne, ne peut être considérée comme une lacune de notre travail, attendu que, jusqu'à ce moment, nous ignorons, nous qui nous occupons très-activement de numismatique depuis près de trente ans, et qui avons réuni une collection importante, qu'on ait

(1) Voyez planche 7, fig. 4.

découvert rien de l'époque gallo-romaine qui se rapporte précisément au peuple des Arvernes (1).

De même, qu'à peu près dans toute la France, les médailles des empereurs du haut empire, depuis Auguste (30 ans avant J.-C.) jusqu'à Alexandre Sévère (l'an 235 de J.-C.), sont très-communes; celles de l'époque des trente tyrans (de l'an 253 à l'an 305) le sont aussi; celles des Constantins le sont prodigieusement.

Plusieurs fouilles et plusieurs découvertes, dues au hasard, ont procuré beaucoup de médailles, et, le plus grand nombre, celles de bronze surtout, se sont rencontrées dans la circulation où elles passent comme des pièces de 5 et de 10 centimes, avec lesquelles elles ont beaucoup de ressemblance.

Avitacum.

(Maison de campagne de Sidoine Apollinaire).

Ne pouvant nous dispenser de décrire la maison de campagne dont Sidoine Apollinaire faisait ses délices; c'est ici, plutôt que dans la partie consacrée au moyen-âge, que nous devons en parler, et nous saisirons cette occasion, en terminant ce chapitre, pour émettre notre opinion sur le lieu où nous présumons qu'elle a existé.

L'Auvergne regrette, par plusieurs raisons, la disparition de cette maison ou de ce château que Sidoine Apollinaire tenait de Papianille sa femme, fille de l'empereur *Avitus*, après qu'il eût quitté la préfecture de Rome et dans les temps qui précédèrent son épiscopat.

(1) On ne peut pas considérer comme se rapportant aux Arvernes une médaille d'argent de l'empereur Adrien, trouvée à Riom, et publiée par M. le vicomte de Bastard, dans ses *Recherches sur Randan*. La légende du revers est : RESTITUTORI GALLIAE.

On ne peut lire, sans admiration, la magnifique description qu'en fait le saint Evêque, dans sa lettre à Domitius (1), la seconde du deuxième livre de ses épitres. Tout contribuait à rendre le séjour de cette résidence intéressant et délicieux; placé sur les bords d'un lac, à la chûte des montagnes qui servaient à la défendre de la fureur des vents, elle dominait un vaste horizon. Au-dehors, la vue se reposait sur de superbes prairies couvertes de troupeaux. La plus noble simplicité, le plus grand ordre, la modestie et la magnificence régnaient dans cet asile. Sidoine le héros et le prodige de son siècle y avait concentré l'éclat de ses dignités et le mérite des plus éminentes qualités. Voici ce qu'il écrivait à Domitius (2) :

« Nous sommes à Avitacum, c'est le nom de ma terre qui me vient de ma femme, et qui par-là m'est bien plus précieuse que celle que mon père m'a laissée. Nous y vivons, les miens et moi, dans une douce concorde, sous la protection divine, à moins que tu n'attribues notre bonheur à quelque enchantement. Au couchant, s'élève une montagne de terre, escarpée toutefois, qui produit comme d'un double foyer des collines plus basses, éloignées l'une de l'autre d'environ quatre arpents. Jusqu'à ce que l'on découvre le champ qui sert de vestibule à notre domicile, les flancs des collines suivent en ligne droite une vallée placée au milieu, et se terminent au bord de notre villa dont les deux faces regardent l'une au midi, l'autre au septentrion. Du côté du sud-ouest

(1) Domitius était un habile rhéteur habitant la ville des Arvernes.

(2) Nous suivons, pour cette citation, la traduction de MM. Grégoire et Collombet, *œuvres de Sidoine Apollinaire*, in-8°, Lyon, 1836.

est un bain appuyé contre le pied d'un rocher couvert de bois; lorsqu'on abat les arbres qui l'ombragent, ils roulent comme d'eux-mêmes jusqu'à la bouche de la fournaise où l'on fait chauffer l'eau. Cette pièce est de la même grandeur que la salle des parfums qui l'avoisine, si toutefois l'on excepte le demi-cercle d'une cuve assez grande, dans laquelle l'eau bouillante vient se rendre par des tuyaux de plomb, qui traversent les murs. Dans l'appartement des bains, le jour est parfait, et cette brillante clarté augmente encore la pudeur de ceux qui s'y baignent. Près de là se trouve la pièce où l'on se rafraîchit; elle est vaste, et pourrait bien aisément le disputer aux piscines publiques. Le toit qui la couvre se termine en cône, dont les quatre côtés sont revêtus de tuiles creuses; cette salle est carrée, d'une étendue convenable et d'une exacte proportion; les domestiques ne s'embarrassent point dans leur service; elle peut contenir autant de siéges que le bord demi-circulaire de la cuve reçoit de personnes. L'architecte a percé deux fenêtres à l'endroit où commence la voûte, afin qu'on pût voir le goût avec lequel le plafond est construit. La face intérieure des murs ne présente qu'un enduit d'une extrême blancheur. Là, aucune peinture obscène, point de honteuse nudité qui, tout en faisant admirer l'art, vienne déshonorer l'artiste. On n'y voit point d'histrions, dans un costume et sous un masque ridicule, imiter Philistio par leur fard et la bigarrure de leurs couleurs. On n'y aperçoit aucun lutteur tâchant, par diverses attitudes, de vaincre son adversaire ou d'éluder ses coups; aujourd'hui même, si les luttes offrent des postures indécentes, la chaste baguette des gymnasiarques les détruit sur-le-champ. On n'y trouve rien, en un mot, qui puisse alarmer la pudeur. Quelques vers néanmoins peuvent arrêter

un instant les personnes qui entrent; ils sont de telle nature, qu'on n'est point tenté de les relire, qu'on ne regrette pas de les avoir lus.

» En fait de marbres, on ne trouve chez moi ni ceux de Paros, ni ceux de Carystos, ni ceux de Proconissos, ni ceux de Phrygie, de Numidie ou de Sparte, avec leurs variétés; des pierres figurées en rochers éthiopiens, et en précipices que la pourpre colore, ne viennent point déguiser l'indigence de notre séjour. Mais si aucun marbre étranger ne l'enrichit, du moins cette humble habitation offre-t-elle la fraîcheur naturelle du pays. Pourquoi ne pas te dire ce que nous avons, plutôt que ce que nous n'avons pas? A l'extérieur et à l'orient du château se rattache une piscine, ou, si tu aimes mieux l'expression grecque, un baptistère qui contient environ vingt mille muids. C'est là qu'au sortir des bains chauds, l'on se rend par des passages ouverts dans le mur en forme de voûtes; au milieu de ce réservoir s'élèvent, non pas des pilastres, mais des colonnes que les plus habiles architectes appellent la pourpre des édifices. Six tuyaux, dirigés extérieurement autour de la piscine, amènent des torrents d'eau du sommet de la montagne; ils sont terminés chacun par une tête de lion si bien exécutée, que les personnes qui entrent sans être prévenues croient effectivement voir des dents prêtes à les dévorer, des yeux étincelants de fureur, et une crinière qui se hérisse. Si les gens de la maison ou du dehors environnent le maître, comme le bruit des eaux dans leur chute empêche de s'entendre réciproquement, on se parle à l'oreille, et les conversations, ainsi gênées par une cause extérieure, offrent un air mystérieux qui devient risible. En sortant de là, on trouve devant soi l'appartement des femmes; le garde-manger est contigu à cette pièce, et

n'est séparé que par une cloison du lieu où l'on fait la toile. De dessous le portique, soutenu moins par de pompeuses colonnes que par de simples piliers ronds, on découvre un lac du côté du levant. Près du vestibule, s'ouvre une longue allée couverte, qui n'est interrompue par aucun mur transversal; cette allée n'offrant aucun point de vue, il me semble qu'on peut l'appeler, sinon un hippodrome, au moins une galerie fermée. Elle se rétrécit quelque peu à son extrémité, et forme une salle d'une admirable fraîcheur. La troupe babillarde des clientes et des nourrices se hâte, lorsque les miens et moi nous avons gagné la chambre à coucher, de venir s'y reposer sur des siéges placés exprès. De cette galerie, on passe dans l'appartement d'hiver; là, un feu quelquefois très-grand charge de suie la voûte de la cheminée. Mais à quoi bon tous ces détails, puisque je ne t'invite pas à venir te chauffer? Il vaut beaucoup mieux te parler de choses relatives à toi et à la saison.

» De l'appartement d'hiver on passe dans une petite salle à manger, d'où l'on découvre presque tout le lac; on peut aussi, depuis ce lac, apercevoir la salle. Elle offre un lit pour se mettre à table et un très-beau buffet. Au-dessus de ce bâtiment est une plate-forme à laquelle on monte du portique par un escalier large et commode; on y peut jouir tout à la fois des plaisirs de la table et d'une vue délicieuse. Si l'on t'apporte de l'eau de cette fontaine renommée pour sa fraîcheur, tu verras soudain, quand elle sera versée dans les vases, se former des tâches de neige et des parcelles nébuleuses; une gelée subite obscurcira l'éclat des verres, comme ferait de la graisse. La liqueur répond aux coupes qui la contiennent, et les bords glacés de celles-ci rebuteraient, je ne dis pas ceux qui ne boivent point, mais encore les personnes

les plus altérées. De là, tu verras les pêcheurs faire avancer leur nacelle en plein lac, jeter leurs filets que des morceaux de liége retiennent arrêtés, ou bien, après avoir placé des signes de distance en distance, lancer à l'eau leurs lignes armées d'hameçons, ou enfin tendre des piéges aux truites avides, qui viendront la nuit se jeter dans ces embûches fraternelles; quel terme plus propre, en effet, puis-je employer ici, pour dire qu'un poisson est trompé par un poisson?

» Les repas finis, tu seras reçu dans un appartement que sa fraîcheur rend très-agréable en été. Comme il est exposé au seul aquilon, il laisse entrer le jour sans être incommodé du soleil; auprès est une autre petite pièce, dans laquelle les valets, toujours assoupis, trouvent plus souvent place pour sommeiller que pour dormir. Qu'il est doux ici d'entendre, vers le midi, le bruit des cigales; sur le soir, le coassement des grenouilles; dans le plus profond silence de la nuit, le champ des cygnes, des oies et des coqs; puis les cris des corbeaux, saluant trois fois le flambeau pompeux de la naissante aurore; et, au point du jour, la voix de Philomèle cachée sous le feuilage, les gazouillements de Progné sur les branches touffues! A ce concert viennent se mêler encore les sons rustiques de la flûte à sept trous, avec laquelle les vigilants Tityres de nos montagnes se disputent le prix du chant durant la nuit, au milieu des troupeaux qui font retentir leurs sonnettes en beuglant dans la prairie, ces voix, ces sons divers, favoriseront encore plus ton sommeil.

» En sortant du portique, si l'on descend sur la verte pelouse, jusques au bord du lac, on trouve, à peu de distance, un bois ouvert à tout le monde; deux larges tilleuls, dont les branches sont unies, quoique leurs troncs soient séparés, forment un ombrage sous l'épaisseur du-

quel je joue quelquefois à la balle avec mon Ecdicius, lorsqu'il m'honore de sa présence. Ce plaisir dure jusqu'à ce que l'ombre ne s'étende pas au-delà de leurs rameaux; alors ils nous prêtent encore un abri contre les rayons du soleil, et là nous jouons aux dés pour nous remettre de notre fatigue.

» Mais comme, après avoir achevé la description du bâtiment, je te dois celle du lac, écoute ce qui reste. Il dirige son cours vers l'est; lorsque les vents soufflent et font enfler ses eaux, il mouille le pied de l'édifice qui est sur le rivage. L'endroit vers lequel il prend sa source présente un sol marécageux, rempli de précipices et tout à fait inaccessible; il s'y amasse une quantité de limon, que l'eau rend extrêmement gras; de tous côtés jaillissent des sources d'eau froide, et les bords sont tout couverts d'algues. Cependant, de petites barques sillonnent au loin la surface mobile du lac, alors que l'onde est tranquille; mais, s'il s'élève un tourbillon du côté du midi, les flots s'enflent alors d'une manière prodigieuse; et, jetée avec fracas au-dessus de la cime des arbres qui bordent le rivage, l'eau retombe sur eux en forme de pluie. Le lac, suivant les mesures appelées *nautiques*, a dix-sept stades de long. Il reçoit un fleuve dont les eaux, brisées contre les rochers, paraissent toutes blanches d'écume, et se perdent un peu au-dessous de l'endroit où les écueils semblent vouloir s'opposer à son passage. Cette rivière coule encore au-delà du lac, soit qu'elle le traverse sans mêler ses eaux avec les siennes, soit qu'elle les y mêle; forcée de s'échapper par de petits couloirs souterrains, elle ne perd, dans ce passage, que les poissons qui ont suivi son cours; ceux-ci, repoussés dans une eau plus tranquille, y croissent promptement, et la blancheur de leur ventre fait res-

sortir la rougeur de leur chair; ainsi ne pouvant quitter le lac, ils trouvent dans leur corpulence même une sorte de prison vivante et portative.

» A droite, le lac va serpentant; les bords en sont coupés et tout couverts de bois; le rivage du côté gauche est uni, découvert et tapissé d'herbes. Vers le sud-ouest, les arbres, dont le feuillage s'étend jusque sur l'eau, en font paraître la surface entièrement verte; car, si les eaux communiquent au sable leur couleur, elles reçoivent également la couleur des rameaux qu'elles réfléchissent. Du côté de l'orient, une autre couronne d'arbres colore aussi les flots d'une teinte verdâtre. Au nord, les eaux conservent leur aspect naturel; vers l'ouest, les bords sont remplis d'arbrisseaux de toute espèce, courbés souvent par le passage des barques. Tout auprès fléchissent des touffes de joncs, et sur les flots nagent les plantes grasses du marais; les saules verts ont toujours là des eaux douces pour entretenir leur amertume. Au milieu du lac se trouve une petite île, où s'élèvent, sur de grosses pierres naturellement amoncelées, des bouts de rames qui servent de borne à de nombreuses courses navales; c'est là que les bateliers viennent faire de joyeux naufrages. Nos aïeux avaient coutume d'imiter en cet endroit les naumachies que la superstition troyenne avait établies à Drepano.

» Pour ce qui concerne la campagne, quoique je ne me sois pas engagé à te la décrire, elle est couverte de bois dispersés çà et là; elle a des prairies émaillées de fleurs, des pâturages où abondent les troupeaux, des bergers riches de leurs épargnes, etc. »

Depuis plus de deux siècles, plusieurs savants ont cherché à résoudre le problème tendant à fixer le lieu et la position où était placé *Avitacum*, dont le temps a dé-

voré jusqu'aux dernières ruines. C'était bien en Auvergne qu'il existait, personne n'en doute plus aujourd'hui ; personne ne soutient plus l'opinion de Joseph de l'Escole, qui le plaçait sur les bords du lac de Genève.

Nous ne pensons pas qu'il ait été placé non plus près du lac du Chambon, ainsi que l'a pensé le P. Sirmond (1), et après lui M. le docteur Bertrand, inspecteur des eaux du Mont-Dore (2). On peut y trouver des points se rapportant à la description de Sidoine, mais on en trouve davantage à Aydat. Une petite rivière traverse en effet le lac ; les deux collines, les bois et les pacages qui environnaient la maison de Sidoine peuvent s'y rencontrer. Nous pensons néanmoins que le tout est plus visible à Aydat. Le lac du Chambon est loin d'avoir l'étendue du lac dont parle Sidoine, dix-sept stades de long (3).

Savaron, dans son *Commentaire sur les lettres de Sidoine*, a émis une autre opinion, que quelques géographes ont adoptée, opinion qui nous paraît plus insoutenable encore que la précédente. Il place, lui, *Avitacum* à Aubière, assez éloigné du lac de Sarlièvе, desséché aujourd'hui.

Cette position et le lac de Sarlièvе n'offraient rien, au surplus, de ce qui distingue le lac voisin de la campagne de Sidoine. Aucun ruisseau ne précipitait avec fracas ses eaux dans le lac. Sarlièvе a dû, même au cinquième siècle, être environné de vignes, et Sidoine, qui voulait relever le mérite de son habitation, n'eût pas manqué de parler de cet avantage, s'il en eût joui. On ne retrouvera pas dans ce lieu cet air pur et salubre, cette fraîcheur

(1) Notes sur Sidoine Apollinaire.

(2) Note sur l'habitation de Sidoine Apollinaire.—A la suite des *Recherches sur les eaux du Mont-d'Or*, p. 499.

(3) Le stade grec représente 184 mètres 83 centim. 4 millim.

que loue Sidoine, et qui lui faisait estimer si fort sa campagne ; il n'y existe pas non plus ces eaux glacées qu'il fallait boire avec précaution. Il faut renoncer pour toujours à cette opinion et ne pas chercher *Avitacum* dans la Limagne.

Nous nous sommes beaucoup occupés de cette question, nous sommes allés très-souvent sur ces différents lieux, nous avons recherché avec soin les dissertations traitant ce sujet, si fortement controversé (1).

Nous avons lu la lettre de Sidoine Apollinaire à *Domitius* près du lac du Chambon, et sur les ruines du château de Varenne ; nous l'avons lue seul et en présence de personnes bien capables de la comprendre, près du lac d'Aydat, et nous croyons fermement que la description que fait Sidoine se rapporte plus particulièrement à cette dernière localité. Cette manière de voir était fortement partagée par le vénérable comte de Montlosier, avec lequel nous avons eu souvent occasion d'en parler.

Audigier, dont les manuscrits sont déposés à la Bibliothèque royale, a, un des premiers, développé l'idée qu'*Avitacum* a dû être placé sur les bords du lac d'Aydat. Sans en donner cependant des preuves bien concluantes, son opinion a été adoptée par plusieurs savants. Nous la croyons suffisamment rationnelle, et nous l'avons adoptée.

1° Parce que nous avons trouvé que le lieu d'Aydat a très-anciennement porté le nom d'*Avitac* et d'*Avitacus*. On peut en voir la preuve dans les anciennes géographies et dans les cartes qui les accompagnent (2).

(1) M. l'abbé Micolon de Blanval a lu à l'Académie de Clermont, avant 1787, une dissertation fort intéressante, qui est encore inédite. Elle nous a été communiquée par M. de Guérine, son petit-neveu.

(2) Voyez la *Carte* de Pierre de Fretat, écuyer, sieur de Com-

2° Parce que le village et le lac d'Aydat ont aussi la même dénomination dans quelques vieux terriers manuscrits de la terre de Saint-Saturnin, dont ils dépendaient.

3° Parce qu'on trouve, plutôt à Aydat que partout ailleurs, tout ce que Sidoine dit de la situation, et de tout ce qui environnait son habitation.

4° Parce que le ruisseau de *Poutava* (1), qui alimente le lac d'Aydat, a un cours plus rapide que le ruisseau du Chambon, qui entre dans le lac du même nom (2).

5° Parce que les eaux du lac d'Aydat, comme celles du lac de Sidoine, s'écoulent par des conduits souterrains à travers la lave de la coulée du puy de la Vache.

6° Parce que l'étendue du lac d'Aydat, plus considérable que celle du lac du Chambon, se rapporte assez avec la mesure donnée par Sidoine (3), et que vers la partie inférieure il existe une île bien distinctement figurée sur les plans du cadastre, et portant depuis un temps immémorial le nom d'*Ile de Saint-Sidoine*. Il n'y

brelle, dédiée à Monseigneur Emanuel-Théodose de Latour d'Auvergne, duc d'Albret.

Voyez aussi celle de Jaillot, géographe; celle de J.-B. Nollin, etc.

(1) Les eaux qui sortent du lac d'Aydat forment le ruisseau de *Mone*.

(2) Nous sommes très-fâché de nous trouver ici en contradiction avec M. le docteur Bertrand, mais il ne nous est pas possible d'admettre que les eaux de ce lac, « avant d'y pénétrer, se précipitent » en écumant à travers des roches élevées, qui en gênent le cours. » A partir de la base des montagnes, qui en est éloignée d'au-moins cinq kilomètres, elles traversent lentement une plaine d'environ trois kilomètres d'étendue.

(3) Nous sommes encore ici en contradiction avec M. le docteur Bertrand, car nous avons toujours considéré le lac d'Aydat comme étant plus long et ayant plus de surface que celui du Chambon.

Suivant les plans du cadastre, on donne au premier 60 hectares 31 ares 2 centiares, et au second 49 hectares 41 ares 60 centiares.

a pas très-long-temps encore qu'on apercevait sur cette île des traces de construction (1).

7° Parce que, par sa situation, le lac d'Aydat domine un vaste horizon, qui décline de l'est au nord, qu'il baigne un sol inégal; que ses abords sont souvent coupés; que du côté du sud il est fangeux; qu'il abonde dans cette partie de roseaux et d'arbrisseaux qui obscurcissent ses eaux et semblent les rendre croupissantes; qu'à sa droite il offre encore aujourd'hui des boccages, et qu'à sa gauche l'égalité et l'étendue du terrain auquel il aboutit forment d'excellents pacages. C'est ce que dit Sidoine du lac d'*Avitacum*.

8° Enfin, parce qu'on trouve à Aydat, sur les bords du lac et dans les environs, ces fontaines d'une eau pure et limpide, mais dont la fraîcheur exige que, dans le temps des chaleurs, on ne la boive qu'avec précaution.

A toutes ces preuves, qui consolident fortement notre manière de voir, nous ajouterons que la paroisse d'Aydat est l'unique en Auvergne qui ait choisi pour fête le jour de Saint-Sidoine, le 23 août; que des habitants se rappellent avoir vu les traces d'un aqueduc qui conduisait des eaux près du lac, et que la tradition du pays rapporte avec une grande confiance que c'est à Aydat que fut enterré Sidoine Apollinaire, et que c'est sur son tombeau voûté et en ciment romain, dont on a trouvé des vestiges, que l'église a été construite au douzième siècle.

On voit, dans cette même église, à quatre mètres de hauteur, à gauche et près du chœur, une pierre destinée

(1) Nous croyons qu'il ne faudrait pas ajouter une grande importance à ces traces de construction. Elles peuvent avoir appartenu, dans les temps modernes, à une cabane de pêcheur.

à supporter un reliquaire, et sur laquelle est gravée cette inscription :

HIC SVNT DVO
INNOCENTES, ET SANCTVS SIDONIVS.

Quelques auteurs ont avancé, suivant la lettre de Sidoine à *Secundus*, son neveu (12e lettre du 3e livre), que le tombeau de la famille de notre saint évêque était aussi à Aydat; mais pour admettre ce fait, notre conviction aurait besoin, nous le disons franchement, de preuves plus précises. Nous ne trouvons pas suffisant le passage de cette lettre, dans lequel Sidoine dit que le hasard voulut qu'il passât pour aller à la ville d'Auvergne, dans le lieu où est placé le tombeau de son aïeul, au moment où l'on allait le profaner, et que du haut d'une colline il parvint à l'empêcher.

Quelque éclaircissement que l'on tire de tous ces faits, nous pensons, sans présomption, que nos recherches sur *Avitacum* ne seront pas inutiles; mais que de longtemps encore nous ne connaîtrons la position précise du lieu qu'il occupait.



NOTICE HISTORIQUE

SUR

P. CHABRIT,

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS ET CONSEILLER AU CONSEIL SOUVERAIN DE BOUILLON,

Par M. Henry DONIOL,
avocat.

Un village de notre Limagne a vu naître, au milieu du siècle dernier, un homme de cœur, d'intelligence, de savoir, que son âge appelait à traverser la période révolutionnaire, que ses sentiments, son mérite, ses relations destinaient à y jouer un rôle marquant, mais que le découragement fit mourir à trente ans, lorsque déjà commençait à poindre l'aurore de cette grande époque. Cet homme s'appela Chabrit; et telle a été pour lui la rigueur du sort, que maintenant ses compatriotes ont à peu près oublié son nom. Il avait été le protégé de Diderot, l'ami de Garat; il avait écrit un livre qui décelait de fortes études, un esprit élevé, un caractère noble; cependant à peine son souvenir a-t-il pu vivre un siècle, et son nom trouver une place dans deux seulement des nombreuses collections biographiques qui meublent nos bibliothèques (1). Comme il se retira volontairement de

(1) Le *Dictionnaire de Chaudon et Delandine* (Lyon 1804), ainsi que celui de *Prudhomme*.

la vie, effrayé des luttes pénibles et des traverses dont il la voyait mêlée, il subit peut-être ainsi la peine d'avoir désespéré et fui le combat : car c'est justice que ceux dont l'existence courageuse a été utile au développement de l'œuvre humaine fassent oublier les faibles que les premiers obstacles ont renversés. Toutefois, cette peine a été trop longue pour Chabrit. La fermeté d'âme n'est pas donnée à toutes les natures : toutes, d'ailleurs, n'ont pas une part égale de vicissitudes à souffrir. Il nous a donc paru équitable de retirer son nom de l'obscurité qui l'enveloppe. En lui rendant, d'ailleurs, la portion de lumière qui lui est due, nous aurons rempli un devoir envers notre province, que la distinction d'un de ses enfants élève, et payé le juste tribut qui revient à tout homme dont les travaux se rattachent au développement de l'esprit humain.

Pierre Chabrit naquit, en 1755, à Parent, près de Coudes. Son père appartenait à cette partie, peu commune alors, des cultivateurs riches, qui forme aujourd'hui une sorte de classe moyenne entre la bourgeoisie et le peuple des campagnes. Bien que très-restreinte, cette classe avait déjà pris, à cette époque, quelques-uns des sentiments et des intérêts du Tiers-Etat, participait avec lui aux progrès accomplis, et aspirait à tous ceux qu'on devait rechercher et atteindre plus tard. C'est ainsi qu'elle avait la légitime ambition de s'élever sur les degrés de l'échelle sociale, et qu'elle s'efforçait d'y faire monter ses enfants plus haut qu'elle, en les associant à l'éducation et aux mœurs des classes plus riches. Aussi, Pierre Chabrit fut-il mis de bonne heure au collége de Billom, où il reçut l'instruction qui était donnée alors aux enfants d'une condition supérieure à la sienne, et envoyé bientôt à Paris pour y étudier le droit.

Cette direction intellectuelle était celle que la classe moyenne suivait depuis long-temps, et qui l'avait conduite à la place considérable qu'elle occupait dans l'Etat au dix-huitième siècle. Elle lui avait été très-utile, tant qu'il s'était agi de donner à la société des légistes, des jurisconsultes, des administrateurs, hommes laborieux et instruits, à qui la France devait, en grande partie, son élévation et sa force. Elle le fut encore pour notre pays, en lui formant de grands citoyens, de grands orateurs, des hommes d'Etat puissants. Cependant, à l'époque où Chabrit vint, avec tant d'autres, chercher une position, une fortune, dans ce monde brillant de la fin du dernier siècle, elle avait cessé d'être, à elle seule, un titre comme autrefois. Ainsi qu'il arrive nécessairement, dans une société dont l'organisation est déjà ancienne, partout les rangs se trouvaient pressés; un immense concours d'aspirants encombrait l'entrée de toutes les carrières alors ouvertes. Le barreau, par exemple, où Chabrit voulait atteindre, avait, dans tous les sièges, ses bans garnis d'hommes habiles, d'un talent supérieur, en possession de la confiance; en sorte qu'il laissait peu de chances de succès à ceux qui lui demandaient immédiatement une position lucrative. D'ailleurs, la faveur distribuait bon nombre des places que les hommes instruits achetaient jadis, ou que donnaient, parfois, au mérite besogneux, les grands ministres qu'on n'avait plus.

Ce fut donc une situation pleine d'incertitudes et d'embarras, que celle où se trouva Chabrit quand il eût achevé les études longues et pénibles, alors, du jurisconsulte. Ses premières années se consumèrent forcément dans les loisirs stériles qui accompagnent toujours les commencements d'une profession libérale. Elles furent bien vite attristées par le chagrin de l'inaction; et elles

auraient sans doute été plutôt empoisonnées par la perte de tout espoir de réussir, s'il n'eût été soutenu par l'élan de la jeunesse, par un pressentiment vivifiant de l'avenir que tout le monde éprouvait, en ce moment, au plus haut degré, et aussi, sans doute, par la conscience d'une certaine supériorité d'esprit que lui donnait une instruction solide, embrassant tout ce qui faisait l'objet des études générales. Voilà pourquoi Chabrit trouva en lui-même, pour quelques années au moins, la force d'attendre les événements et de s'y préparer en prenant part aux travaux de son temps.

Indépendamment de cette aspiration universelle à un immense changement, qui régnait alors chez tous les esprits, il s'opérait dans la société un travail considérable pour le réaliser. Comme cela se rencontre toujours, aux époques où chacun marche avec la conviction du succès, ce travail était général, continuel, s'appliquait à tout; et il se faisait avec une activité d'autant plus grande, qu'à côté de ceux qui obéissaient au noble désir d'étendre les anciens cadres de la société, de donner une base plus large au droit, il y avait un très-grand nombre d'individus qu'en tourmentait le besoin, déclassés qu'ils étaient, sans position faite, presque sans avenir possible si le monde civil ne s'agrandissait pas pour les recevoir. La philosophie n'en était plus à son moment de lutte à outrance; elle régnait. Elle avait conquis le plus beau, le plus durable triomphe qu'il soit accordé aux idées d'obtenir; elle s'était fait comprendre, accepter, aimer par ceux même dont elle devait briser la puissance et abaisser le rang. Aussi s'étaient éteints ou allaient disparaître ces chefs hardis, ces lutteurs vigoureux, indomptables, par qui elle avait vaincu. On n'avait plus besoin d'eux, en quelque sorte, car le terrain des questions était changé.

On appliquait à la politique, à l'administration, aux choses de l'Etat, les grands principes conquis; et le fardeau de cette tâche, au lieu de reposer sur quelques génies supérieurs, s'étendait à une foule d'hommes laborieux, ardents, qui préludaient, par des recherches calmes, attentives, aux vifs débats et aux applications hardies des premiers temps de la révolution. Ces hommes, on le comprend, devaient surtout se recruter dans les rangs du barreau, porté par ses travaux, par ses aptitudes vers les matières de ce genre. Le barreau inoccupé, celui dont le soin des intérêts privés n'absorbait pas tout le temps, donna particulièrement des auxiliaires nombreux, habiles, à ce mouvement d'idées nouveau. Il se forma dans son sein une pléiade d'écrivains, de publicistes, qui inaugurèrent brillamment le règne de Louis XVI. Chabrit prit rang au milieu d'eux. La formation, le développement, l'état présent, l'histoire, en un mot, de la législation devint pour lui l'objet de travaux patients, aprofondis, et il se distingua bientôt par la publication d'un livre qui eût pour titre : DE LA MONARCHIE FRANÇAISE ET DE SES LOIS (1).

Cet ouvrage, formant 2 vol. in-8° assez forts, présente une étude historique et critique de la législation française, depuis l'invasion des Barbares jusqu'au règne de Louis XVI. Il est divisé en onze livres, contenant divers chapitres, et traitant chacun une période de l'histoire du droit.—Chaque volume est précédé d'une introduction, où le plan de l'ouvrage se trouve développé, et où sont exposées, avec précision, des idées générales très-saines sur les principes essentiels de toute législation. Enfin, le

(1) Bouillon — 1783. Se trouve à la bibliothèque royale sous cette indication : L. 1920 ÷ 4. 2

tome deuxième, particulièrement consacré à l'analyse du droit existant avant 1789, renferme, en outre, cinq *discours* sur l'influence de la domination romaine, wisigothe, française et des rois de la troisième race, relativement à la législation.

A juger ce livre d'une manière absolue, on lui accorderait peu de valeur. Il est incomplet. Il semble une table chronologique plutôt qu'un livre. Il est rédigé avec une affectation de concision qui lui imprime un caractère de sécheresse contraire au bon goût, et même à la clarté nécessaire à tout ouvrage didactique. Mais il faut tenir compte du temps et du milieu, si l'on peut dire, dans lesquels ce livre a vu le jour. Que pouvait être l'histoire du droit, à cette époque, avant les beaux travaux que la nôtre a produits? et quel livre ne se ressentait pas de la tendance générale au dogmatisme? Ajoutons que c'était la première œuvre d'un homme tout jeune, d'un esprit à peine formé. Envisagé ainsi, le livre de notre compatriote nous paraît avoir, au contraire, un mérite relatif incontestable, et être une des publications les plus intéressantes de l'époque. Pris dans son ensemble seulement, il révèle une force de pensée plus qu'ordinaire. Une chose, avant tout, préoccupe l'auteur : les révolutions successives de notre pays ont produit des lois sans nombre, des législations qui se contredisent, s'affaiblissent ou s'obscurcissent mutuellement. Il est nécessaire de sortir de cette anarchie fatale, de cette obscurité dangereuse, en créant des lois simples, précises, générales, intelligibles à tous. — Voilà son point de départ et son but. Quant à ses idées sur la confection des lois, il les indique en quelques mots pleins de justesse.

« Une législation, dit-il, est mauvaise dès qu'elle de-
» mande plus qu'une intelligence et une application or-

» dinaires. — Toute législation qui n'est point obscure
» forme des hommes qui lui ressemblent, qui sont bons
» ou mauvais comme elle. Là où les lois sont ignorées,
» il ne peut y avoir d'éducation civile, ni de véritable
» amour de la patrie. »

Sa méthode, surtout, qu'il prend soin de faire connaître dans l'introduction du premier volume, est la preuve d'une intelligence vraiment élevée. Elle consiste à classer chaque législation suivant les grandes époques de l'histoire, puis à étudier chacune dans son principe, dans les événements qui l'ont engendrée, modifiée ou perdue, dans son texte et dans ses monuments. Les meilleurs esprits de nos jours à coup sûr ne dédaigneraient pas une semblable méthode pour une œuvre pareille; et, sans contredit, Chabrit aurait écrit le plus beau livre de son temps si l'exécution eût répondu au plan remarquable qu'il s'était tracé. Par malheur il n'en est pas ainsi. Comme nous l'avons dit, une recherche outrée du langage concis et sententieux enlève à l'ouvrage beaucoup de son mérite intrinsèque, en le rendant quelquefois obscur, trop souvent incomplet. Chabrit avait pris Montesquieu pour maître; mais, selon ce qui arrive presque toujours aux écrivains qui débutent, il ne réussit pas à le reproduire; il ne fit qu'exagérer les côtés saillants de son modèle, et écrivit d'un style coupé, sec, peu convenable au sujet.

Quoiqu'il en soit, le livre *De la Monarchie française et de ses lois* rappelle parfaitement les dispositions morales du temps où son auteur vécut. Par l'esprit de rénovation qui le domine, par son but qui était de pousser à l'unité de législation, par sa forme sententieuse, il correspond très-exactement aux idées, aux sentiments, à la manière d'être de cette société ardente, enthousiaste, disposée à

tout changer, qui pressait le mouvement social de 1789. D'un autre côté, sa conception même le rattache à l'une des phases les plus remarquables du mouvement philosophique français. A la fin du dix-huitième siècle, il se forma une école de penseurs, qui n'eut pas de chefs reconnus, mais seulement des principes communs. Son but fut d'écrire cette *histoire complète* dont Bacon avait, long-temps auparavant, indiqué les lignes, et de laquelle, selon lui, doit « *résulter la connaissance des* » *révolutions intellectuelles, de telle sorte qu'il soit pos-* » *sible d'en déduire l'institution du meilleur régime.* » Boullanger fut le premier qui alors entra dans cette voie. Il avait dit, dans son *Antiquité dévoilée :* « La partie » la plus utile de l'histoire n'est point la connaissance » des usages et des faits; c'est celle qui nous montre » l'esprit qui a fait établir ces usages, et les causes qui » ont amené les événements. Personne n'a encore tra- » vaillé dans ce but; il faut l'entreprendre pour le bien » de la société présente. » Ces paroles devinrent comme le point de départ d'une série de travaux qui font encore l'admiration de notre temps, et par lesquels la doctrine féconde du progrès fut fondée. Tous ces travaux eurent pour objet l'histoire des différentes branches des connaissances humaines, et le livre *de la Monarchie française*, qui est au fond une *histoire de la législation*, prend place parmi eux, sinon à cause d'un mérite pareil, à cause, au moins, de sa tendance, à la suite de *l'Histoire des mathématiques* de Montuclat, de celle de *l'Astronomie ancienne et moderne* de Bailly, de celle des *Progrès de l'esprit humain* par Condorcet, des belles études de Turgot, et de tant d'autres livres, inspirés par la même pensée, à une génération pleine d'élan, et confiante dans l'avénement prochain d'un état social et politique meilleur.

Si quelque chose, après cela, doit ajouter à l'intérêt que mérite cet ouvrage, ce sont les pénibles vicissitudes que traversa notre compatriote pour arriver jusqu'à la publication de son livre. Chabrit était bien loin de l'aisance. Sa famille, riche pour un village, ne pouvait cependant lui donner les moyens d'une existence même médiocre à Paris. Il se trouva donc à peu près livré à ses seules ressources. Mais, sans intrigue; d'une nature délicate qui se refusait aux démarches humiliantes où étaient réduits tant d'hommes de lettres; esprit distingué qui se sentait de la valeur, et qui voulait tout tenir d'elle; jeté, d'ailleurs, au milieu d'une société brillante, dans le monde fastueux et prodigue des salons littéraires de cette époque, où il s'efforçait, sans doute, de tenir un rang honorable, il souffrit les tristes alternatives du besoin et de cette aisance factice, qu'entretient un emprunt permanent, et sous laquelle se cache un abîme inévitable. C'est dans les incertitudes cruelles d'une telle situation qu'il composa son livre. Peut-être ne se serait-il pas donné le temps de l'achever s'il n'eût trouvé, chez M. le duc de Bouillon, cette protection que les grands seigneurs du dix-huitième siècle prodiguèrent, avec une générosité parfois orgueilleuse, aux hommes de lettres de ce temps. Cependant, Chabrit fut assez heureux pour que sa dignité ne reçut jamais d'atteinte des faveurs du noble duc, qui avait pu épargner à son protégé l'humiliation des secours d'argent, en l'appelant à une fonction rétribuée dans l'administration du duché qu'il tenait de la munificence de Louis XIV. Nommé *Conseiller au Conseil souverain* de Bouillon, Chabrit avait donc pu achever son œuvre, et il lui fut possible de la livrer à la publicité, grâce probablement à la sollicitude de son protecteur. En effet, le livre *De la Monarchie française et de ses lois* fut

imprimé à Bouillon, en 1783. Il parut en deux livraisons; et ce ne fut pas sans succès que la première vit le jour. Ceux que l'amitié ou des relations fréquentes avaient mis à même d'apprécier le jugement, le savoir, le caractère de l'auteur, attendaient son début avec une anxiété généreuse. Elle fut heureusement calmée par l'accueil flatteur qui fut fait au premier volume. Les éloges vinrent de toute part compenser les souffrances de Chabrit. Garat écrivit, dans *le Mercure*, un article dicté par une bienveillante sévérité, et dans lequel les encouragements d'une critique amie étaient prodigués au conseiller de Bouillon. Le succès fut tel, au reste, qu'il valut à Chabrit la protection chaleureuse de Diderot auprès de Catherine II. On connaît le goût de cette princesse pour la philosophie française, et ses rapports avec les grands hommes qui la représentaient. On sait que, voulant refaire la législation et les mœurs de son empire, elle appela dans sa capitale, de toutes les parties civilisées de l'Europe, et surtout de France, des hommes spéciaux, jurisconsultes, littérateurs, philosophes, pour l'aider aux grandes choses où la portaient son imagination de femme et son orgueil d'impératrice. Diderot ayant lu le premier volume *de la Monarchie française* voulut immédiatement servir les intentions de Catherine, en lui envoyant Chabrit. Il écrivit, dans ce but, à l'impératrice une lettre pressante, qu'il fit accompagner de l'ouvrage.

« C'est un jeune homme, y disait-il de l'auteur. Il a des
» parents honnêtes.... Il désire d'être utile. Il a profon-
» dément étudié nos lois, nos usages, nos coutumes, les
» progrès de notre civilisation. Il a le sens juste, le ca-
» ractère doux et simple, des mœurs pures, des lumières
» sans prétention, et, avec de la modestie, des connais-
» sances qu'une souveraine qui songe, nuit et jour, au

» bonheur de ses sujets, ne saurait manquer d'ambi-
» tionner. »

Enfin, Chabrit n'eût à désirer aucun de ces triomphes qui excitent l'enthousiasme des jeunes écrivains, en les plaçant dans un rang distingué. Aux succès de salons, de journaux, de parti, vint s'ajouter le succès académique. Le livre *de la Monarchie française et de ses lois* fut couronné par l'Académie, en même temps que son auteur recevait de l'illustre meneur du mouvement encyclopédique le précieux témoignage qu'on vient de lire.

Cependant c'est au moment où sa fortune littéraire semblait établie sur les solides bases d'une réussite incontestée, que la situation de Chabrit devenait plus mauvaise. Ses ressources pécuniaires se trouvaient, à ce qu'il paraît, de moins en moins suffisantes. Il vivait péniblement, s'endettant chaque jour davantage, gêné par les lenteurs apportées au paiement de la récompense que l'Académie lui avait décernée, et attendant, avec des angoisses cruelles, que Catherine fit connaître sa volonté. Mais soit que l'impératrice, qu'avait un peu effrayée l'enthousiasme révolutionnaire de Diderot, eût peur de son protégé et craignit de l'appeler près d'elle ; soit que des circonstances étrangères retardâssent l'arrivée de sa royale réponse, l'année 1785 commença sans que le sort de Chabrit fut fixé. A ce moment, le mal chez lui était au comble ; déjà le chagrin le dévorait, et avait imprimé sur sa figure des traces profondes, qui révélèrent à ses amis le secret d'une situation ignorée jusqu'alors. Mais il était trop tard. Un matin on le trouva sans vie, ayant mis fin à ses jours au moyen d'un poison violent.

Il emporta les regrets profonds de ceux qui l'avaient connu, et qui perdaient en lui un homme d'un commerce sûr, attrayant, de mœurs douces, plein de dévoûment,

d'un esprit élevé, d'un caractère ouvert et généreux, à qui les événements auraient fait une existence glorieuse ou un beau trépas. Ayant commencé comme on l'a vu, Chabrit, en effet, était naturellement appelé à prendre part aux grandes journées de la révolution. Peut-être, à cause de l'élan de son cœur, aurait-il partagé l'échafaud des Girondins; peut-être aussi ses connaissances spéciales, sa fermeté d'esprit, lui auraient permis de traverser toutes les phases de la révolution, d'être associé au vaste travail de réorganisation qu'inaugura si brillamment le Consulat; et certainement alors il aurait pris place à côté de Favard et de Grenier, parmi les hommes remarquables à qui est due la codification de nos lois civiles et criminelles. Ses travaux, d'ailleurs, ne s'étaient pas bornés à la législation. Un opuscule, peu important il est vrai, que nous avons trouvé à la bibliothèque de notre ville sous ce titre : *Du luxe dans la Limagne*, par Chabrit, *avocat*, et qui remonte à 1779, montre que l'auteur *de la Monarchie française* possédait les notions de l'économie politique, science naissante qui devait tant grandir de nos jours. Chabrit, on le voit en parcourant cette brochure, se rattachait à l'école alors dominante des physiocrates; car il s'efforçait d'y prouver que l'Auvergne devait demeurer agricole, et se garder soigneusement des manufactures.

Cette variété d'aptitudes lui ouvrait assurément une carrière brillante, s'il eût eu assez de courage pour en atteindre le seuil. Mais n'ayant pas reçu de la nature autant de force d'âme et de constance que d'élévation d'esprit et d'enthousiasme, il se laissa briser par les vicissitudes inséparables de sa condition sociale, dans un temps où la naissance donnait tant de droits. Il faut tenir compte de ses souffrances et le plaindre; elles ne l'excu-

sent pas, sans doute, mais elles font comprendre sa destinée. Coupable pour s'être donné la mort, il a subi la plus lourde peine dont la Providence put le frapper, en ne voyant pas luire le grand jour de l'émancipation. Nous, ses compatriotes, donnons à sa mémoire le souvenir qui est dû à tout homme qui a souffert, en travaillant, selon sa force, aux progrès de l'esprit humain.



ESSAI

SUR

L'HISTOIRE MONÉTAIRE

DU PRIEURÉ DE SOUVIGNY (ALLIER),

PAR

Anatole BARTHELEMY,

Ancien élève pensionnaire de l'école des Chartes, de la Société roy. des Antiq. de France, correspondant du Minist. de l'inst. publ., etc.

Saint Maïeul, quatrième abbé de Cluny, issu d'une famille honorable d'Avignon, succéda à Aimar, homme pieux, habile administrateur, qui, devenu aveugle longtemps avant de mourir, l'avait choisi de son vivant pour le remplacer à la tête de la grande abbaye Bourguignone, le jour où la mort l'enlèverait à ses frères (1).

Maïeul, par sa science et sa piété, devint l'objet de la vénération des princes comme des pontifes, qui lui témoignaient leur considération par les épithètes respectueuses et flatteuses à la fois dont ils se servaient à son égard. Il fut chargé de réformer plusieurs monastères; pour n'en citer que les plus importants, je me contenterai de rappeler qu'il fut mandé par le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres, à l'effet de réformer Saint-Bénigne,

(1) *D. Luc d'Achéri*. III, p. 374.

la plus célèbre abbaye de Dijon. Dans la suite, et à la demande du roi Hugues Capet, après avoir remis l'ordre à Marmoutier et à Saint-Maur-des-Fossés, il réforma également Saint-Denys. Les prières du saint abbé avaient du reste un tel prix que le duc de Provence, au moment de mourir, l'appelait près de lui pour recevoir les consolations de la religion (1).

Saint Maïeul revenait de Saint-Denys, lorsqu'en traversant l'Auvergne, où sans doute il était allé visiter les prieurés relevant de son abbaye, il tomba malade et mourut en 994, *in suâ cellâ Silviniaco* (2). Avant de rendre le dernier soupir, il proposa pour lui succéder saint Odilon, dont l'élection fut confirmée par l'ordre tout entier et par Hugues Capet (3). Ce roi contribua, par ses libéralités, aux honneurs funèbres qui lui furent rendus ainsi qu'à la construction du tombeau qu'on lui éleva à Souvigny (4), et qui bientôt devint célèbre par de nombreux miracles (5).

Souvigny, en Bourbonnais, était la première ville de cette province avant que Moulins ne l'eût remplacée à ce titre. Située entre cette dernière et Bourbon-l'Archambaut, elle fut primitivement la résidence des sires de Bourbon (6). Le roi Charles-le-Simple l'avait donnée, en 913, à Aimar

(1) *Vit. S. Maioli, auct. S. Syro.*

(2) *Ibid.*— *Chron. S. Maxent.*—*Chron. Willelmi Godelli, IV.*— *Chr. Strozzian.*— *Chron. Turon.*

(3) *Chron. Adhem. Chaban.*

(4) *Vit. S. Maioli, auct. S. Odilone.*

(5) Cf. les auteurs déjà cités et *hist. Glabr. Rodulph.*, liv. II, c. VII.

(6) Suivant plusieurs auteurs *(Balley, Dclaircissements géographiques sur l'anc. Gaule, p. 204. — Gall. chris. T. II, p. 224 etc.)*. Souvigny était anciennement le second des quinze archiprêtrés du diocèse de Clermont.

de Bourbon, qui lui-même, trois ans après, en fit l'objet d'une libéralité en faveur de l'abbaye de Cluny. La charte porte : *Ipsam curtem Silviniaci ubi ecclesia sancti Petri est fundata* (1). Cette donation, d'abord révoquée par Aimon, fils d'Aimar, fut enfin reconnue, et les sires de Bourbon ne troublèrent plus les abbés de Cluny dans la possession de Souvigny (2).

Un an après la mort de saint Maïeul, Hugues Capet, affaibli par l'âge et par la maladie, vint en pèlerinage prier sur son tombeau, et fut reçu au prieuré de Souvigny. Là, il apprit que peu auparavant un aveugle avait recouvré la vue. Le roi voulut voir cet homme, et joyeux de vérifier la réalité du miracle, il fit au saint des prières qui ne furent pas inutiles, puisqu'il revint guéri dans sa capitale (3). Hugues Capet reconnaissant ne crut pouvoir mieux faire que d'accorder au prieuré de Souvigny un droit dont l'abbaye de Cluny usait depuis 65 ans (4). En conséquence, avec l'assentiment des sires de Bourbon, il permit à l'abbé Odilon de fabriquer des monnaies qui auraient cours à Souvigny et dans le Bourbonnais, et qui en outre porteraient le nom et l'effigie du saint auquel

(1) J'ai lu dans le *Gall.-Christiana*, t. II, col. 377, que la date de cette charte, qui porte simplement la *vingt-troisième année du règne de Charles*, correspondait à l'an 863; le calcul est juste, si on la rapporte au règne de Charles-le-Chauve; mais je ferai observer que ce n'est pas ce souverain qu'il faut y voir, mais bien Charles-le-Simple, qui avait donné Souvigny à Aimar de Bourbon. D. Clément, dans l'article qu'il consacre aux sires de Bourbon, rectifie déjà cette erreur.

(2) *Gall. Chr.*, t. II, col. 377.

(3) Ce trait est rapporté en détail par un auteur anonyme, que Mabillon pense être saint Syrus, disciple de saint Maïeul, dont il écrivit la vie, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

(4) Cf. mon Essai sur les monnaies de Cluny, *Revue numismatique*, 1842, p. 33 à 42.

le roi devait sa guérison. Le roi Robert, qui accompagnait son père, approuva cette donation, que nous reproduisons ici intégralement, comme étant un des rares monuments de cette époque, relatifs aux monnaies féodales (1) :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ugo divinâ ordinante gratiâ, rex Francorum. Si locis sacris subsidium et privilegium nostræ auctoritatis tribuimus, propter hoc credimus celestis patriæ emolumentum certius adquiri, et vitam nostram melius transire, et à corporis infirmitatibus promptius relevari. Quocirca noverit omnium sanctæ dei ecclesiæ fidelium atque nostrorum solertia, quoniam cùm essemus Silviniaco villa, et adiremus Ecclesiam S. Petri, ubi gloriosus confessor Christi et dilectus noster quondam Maiolus abba in corpore requiescit, causa orationis ad sepulcrum et glebam illius nostri haberemus relevationem, expetierunt monachi serenitatem nostram ut terram Sancti-Petri regali largitione honoramus ob memoriam memorati Confessoris, et nostram revelationem, deprecante etiam Archimbaldo comite et Archimbaldo filio suo, dilectis consanguineis nostris, et Burchardo comite et aliis comitibus et fidelibus nostris. Quam petitionem intimo ex corde suscepimus, et auctoritate nostræ regalis dignitatis, collaudante et concedente Roberto etiam rege filio nostro, concedimus ut Malias de bonâ lege cum nomine et imagine confessoris memorati Maioli possit facere Odilo, abbas venerandus, et successores sui, nomine Ecclesiæ Silviniacensis, et current Maliæ S. Maioli omni tempore et valoris perpetui erunt in terra Archimbaldi comitis cum Maliis nostris in perpetuum. Ut autem hujus nostræ lar-

(1) Le roi Robert, avant de mourir, fit aussi un pèlerinage à Souvigny. — *Vit. Roberti. regis, apud Hel. Flor.*

gitionis præceptum pleniorem in Dei nomine obtineat firmitatem, manu propriâ subterfirmavimus.

S. Ugonis gloriosissimi regis. S. Roberti Regis filii sui.

Datâ mense Julio, regnante Ugone rege gloriosissimo cum Roberto rege, anno VIII, indictione VIII.

Actum publice Silviniaco monasterio in Dei nomine feliciter. Amen (1).

Cette charte est une de celles qui nous donnent le plus de détails sur la manière dont les rois de la troisième race concédaient le droit de frapper la monnaie ; elle nous apprend, en outre, que les sires de Bourbon n'avaient pas encore ce privilége, mais que cependant leur consentement était indispensable pour laisser courir une nouvelle monnaie sur leurs terres; enfin nous y voyons l'obligation d'adopter un type qui se conserva, tant que dura la monnaie de Souvigny.

Rien ne prouve que les abbés de Cluny aient fait frapper immédiatement des monnaies; il est probable qu'ils ne commencèrent que dans le courant du onzième siècle, peut-être en même temps que les sires de Bourbon s'arrogèrent ce privilége (2). Je vais, toutefois, rappeler quelques mentions des monnaies de Souvigny.

Vers 1139, Archembaud VI, seigneur de Bourbon, fait un acte avec Asterius, prieur de Souvigny, Albuin, doyen et les autres moines, dans lequel on lit :

(1) *Arch. Silvan. apud Rec. des hist. de France*, t. X., p. 565.

(2) On sait que les numismatistes s'accordent à penser que les sires de Bourbon commencèrent à monnayer sous Louis VI et Louis VII. M. Cartier, *Rev. num.* 1841, p. 361, dit que l'on a des mentions de la monnaie de Souvigny dès le commencement du dixième siècle. Je pense qu'il y a ici une erreur typographique : le savant directeur de la Revue a voulu parler du onzième siècle, puisque la libéralité de Hugues Capet n'est elle-même que de la fin du dixième.

Quinque millibus solidorum Silviniacensis monete ..... vel in nummis, vel in argento, ita est Silviniacensis marcha argenti puri, pro triginta quinque solidis accipiatur (1).

En 1156, Pierre *de Castro*, archevêque de Bourges, cède au prieuré l'église de Bussières, avec ses dépendances, moyennant un cens de 35 sols *monetæ Silviniacensis* (2).

En 1213, nous entrons dans une nouvelle phase, pour le monnayage de Souvigny : je veux parler de la société que formèrent les prieurs, à l'effet d'*ouvrer* à frais communs avec le sire de Bourbon. Dans le principe, cette association se renouvelait chaque fois qu'un sire de Bourbon mourait. Nous verrons plus tard cet ordre de choses devenir permanent. Les sires de Bourbon frappaient monnaie à Montluçon (3), comme on le voit dans la charte que je donne plus bas ; leur atelier et celui du prieuré se nuisant mutuellement, ils résolurent de ne plus émettre que des deniers de Souvigny, probablement parce que ceux-ci étaient plus en faveur dans le commerce ; du reste, ils partageaient les dépenses comme les bénéfices. La lecture de l'acte semble donner à entendre que cet arrangement se fit tout à l'amiable, et j'avoue que, soit dans les termes eux-mêmes, soit dans les résultats qui purent en naître, je ne vois pas qu'il ait dû y avoir usurpation de la part des Bourbons, ni mauvaise grâce de la part des moines (4). A cette époque, du reste, l'autorité

(1) Duby, t. I, p. 75. — Ms. de Jean du Tillet, protonotaire et secrétaire du roi Philippe de Valois. Bibl. royale, n° 1823, fol. 10.

(2) Duby. *Loc. cit.*—Gall. Chr. prob. archiep. Bituric., t. II, col. 13.

(3) Voyez une notice sur ces monnaies, publiée par M. J.-B. Bouillet, dans la *Revue numismatique*, t. III p. 112.

(4) Duby. T. I, p. 131 à 132.

ecclésiastique avait des moyens énergiques pour résister aux exigences des barons, surtout dans l'ordre qui avait pour chef l'abbaye de Cluny, et si cette association eût été forcée, on ne l'eût probablement pas vue se renouveler presque sans interruption.

Ego Guido de Domnopetro, dominus Borbonii, notum facio universis presentibus et futuris quod Hugo prior et conventus Silviniacensis associaverunt me quandiù vixero in moneta sua Silviniacensi, ita quod ego debeo facere medietatem expensarum et percipere medietatem commodi et lucri, et quod post decessum meum pars illa quam percipiebam pro associatione, libere et pacifice ad ecclesiam Silviniacensem revertetur.......... Quandiù tenebo terram Montislucis in manu mea non potero ibi facere monetam. 1213, *die sanctorum Innocentium* (1).

Ce texte se trouve corroboré par la découverte des monnaies suivantes de Gui de Dampierre, portant le nom de la ville de Montluçon, et publié par MM. Bouillet (2), et Lecointre-Dupont (3).



Bien plus, nous sommes amenés tout naturellement à conclure qu'ils ont été frappés de 1202, époque à laquelle Philippe-Auguste donna au sire de Bourbon la ville de Montluçon, à 1213, qui est la date de l'acte

(1) Duby. *Loc. cit.* — Ms. de J. du Tillet, folio 11.
(2) *Rev. num.* 1838, p. 112 et seq.
(3) *Revue Anglo-Française*, t. II, 1834, pl. 11, n° 9. — *Ancien Bourbonnais*, I. 361

par lequel ce même Gui s'engage à ne pas émettre de deniers dans cette localité, d'après un arrangement dont la durée était celle de sa vie (1).

En 1225, Archembaud IX (2), et en 1243, Archembaud X (3) renouvelèrent cette convention aux mêmes conditions. J'ai cru inutile de reproduire la copie de ces chartes, qui sont rédigées à peu près dans les mêmes termes que celle de Gui de Dampierre. Nous avons ainsi 36 années pendant lesquelles le monnayage des sires de Bourbon et des prieurs de Souvigny furent réunis.

Je n'ai rien trouvé de semblable relativement au comte Eudes de Nevers, qui devint sire de Bourbon par sa femme Mahaut, fille d'Archembaud X; après la mort de ce dernier, en 1249, soit qu'il ait voulu exiger des conditions plus lucratives pour lui, soit que le prieur de Souvigny ait pensé que la communauté du monnayage lui enlevait de trop grands avantages, ils ne s'accordèrent pas: et la meilleure preuve que l'on en puisse donner se trouve

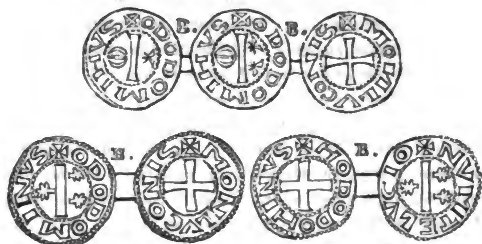
(1) M. Bouillet, dans sa notice citée plus haut, sur les mon naies des seigneurs de Montluçon, dit que Gaucher de Vienne, premier époux de Mahaut de Bourbon, et dont le mariage fut rompu en 1295, n'avait pu obtenir cette association du prieur de Souvigny. Le fait semble de nature à être expliqué. Le premier époux de Mahaut ne paraît pas avoir eu un atelier monétaire connu, tandis que Gui de Dampierre, son second mari, avait établi une *monnoierie* à Montluçon, où il émit, le premier, des deniers portant son nom. Il était de l'intérêt des prieurs, qui voyaient Gui user d'un droit qu'ils ne pouvaient lui contester dans ses propres domaines, de faire un sacrifice qui empêchât l'établissement d'une nouvelle monnaie dans leur voisinage, laquelle ne pouvait que leur faire un préjudice plus grand peut-être que celui que Gui en eût retiré pour lui-même.

(2) Et non pas Archembaud VIII, comme l'avance Duby, *op. laud.* p. 132.

(3) Ms. du Tillet. Cet acte a lieu avec le prieur Pierre.

dans l'existence de pièces portant le nom de Eudes, seigneur de Montluçon, et publiées par M. Bouillet dans la notice que j'ai déjà eu occasion de citer plusieurs fois.

En voici des figures :



Cependant Jean de Bourgogne, époux d'Agnès de Bourbon, avait succédé, en 1262, à son frère et à sa belle-sœur. Son premier soin fut de renouveler avec le prieur Pierre l'accord qu'Eudes n'avait pas contracté, et il le fit aux mêmes conditions et dans les mêmes termes que Gui de Dampierre (1).

Jean fit, en 1268, un testament par lequel il fondait un hôpital à Moulins; il mourut la même année. Sa veuve voulut régulariser ses droits monétaires et ceux du prieuré. Je ne vais donner que les passages importants de cette charte très-longue, et qui contient une foule de détails peu utiles :

(1) Duby. *loc. cit.*, p. 132. — Ms. du Tillet. On peut encore faire une autre réflexion : Eudes frappait monnaie, comme comte de Nevers, et Jean ne pouvait monnoyer que dans ses domaines de Montluçon : ce dernier avait donc bien plus d'intérêt que son frère à s'entendre avec le prieur, puisque le mauvais vouloir de ce dernier pouvait anéantir, ou au moins diminuer considérablement le bénéfice dont il voulait jouir.

...... *Associamus in perpetuum ad monetam nostram Silviniacensem et ad jus faciendi nobiscum monetam predictam modo inferius subnotato, volendo scilicet et concedendo, quod ipsa domina, heredes ipsius et successores domini Borboniensis in perpetuum habeant dimidiam partem in predicta moneta...... et ex nunc in perpetuum dicta moneta tradetur cudenda et fabricanda per nos priorem, et fabricabitur in pondere ad decem et octo solidos et octo denarios ad marcam ad quam moneta regis Francie liberatur, et in lege ad quatuor denarios pictavina minus ad valorem argenti Montispessulani, nec poterimus augmentationem diminuere vel mutare in pondere vel lege nec alio modo sine ipsius domine, heredum vel successorum suorum dominorum Borbonensium consilio et assensu....* (1) 1271.

A dater de cette époque, le monnayage de Bourbon et de Souvigny est, comme on le voit, confondu, et il resta ainsi jusqu'à l'extinction. Ainsi, en 1290, nous voyons un acte de Jean de Montigni, garde de la prévôté de Paris, portant que Robert de Clermont, gendre et successeur de Jean de Bourgogne, passa un écrit, d'accord avec Etienne, prieur de Souvigny, par lequel Martin Marque, bourgeois de Clermont, en Auvergne, déclare avoir acheté la monnaie de Souvigny *de celle my aoust prochaine qui vient, jusques à trois ans après ensuivant.* Il devait fabriquer des deniers et des mailles, et donner 60 liv. par gros millier ouvré. Des difficultés s'étant élevées dès l'année suivante, la cause fut portée devant le roi, qui ordonna que jusqu'au parlement prochain la monnaie de Souvigny aurait cours dans les lieux accoutumés (2).

(1) Ms. du Tillet.

(2) DUBY. I. 76. Ms. du Tillet, fol. 13 et 14.

Un arrêt fut rendu en 1291, contre ceux qui voulaient empêcher le cours de cette monnaie par le pays d'Auvergne.

L'ordonnance de 1315, donnée à Lagny-sur-Marne, mentionne, à l'article 3, *La monnaie de Souvigny qui est à M. Louis de Clermont et au prieur de Souvigny*, laquelle était réglée comme celle du comte de Nevers; cinq ans après, le 27 janvier 1320, Louis de Bourbon vendait ses monnaies de Clermont et de Bourbonnais à Philippe le Long, moyennant 15,000 de bons petits tournois. Il est probable que le prieur de Souvigny recueillit, pour sa part, une partie de cette somme, calculée d'après la portion qu'il avait dans le monnoyage.

Il me reste maintenant à classer les différentes variétés de monnaies de Souvigny, tout en notant ici que Duby ayant travaillé sur des dessins peu exacts en général, a composé des variétés qui n'ont jamais existé. Toutefois je crois qu'il ne sera pas inutile de dire au préalable quelques mots sur les privilèges des monnayeurs de Souvigny. Ces détails ne sont pas encore connus, et je ne crois pouvoir mieux faire que de donner ici la copie d'une charte de 1290 du prieur Etienne, vidimée en 1292 par le chancelier du Bourbonnais : (1).

« *Universis presentes litteras inspecturis, Johannes Qua-* » *serii, cancellarius Borbonensis, salutem in Domino.* » *Noveritis nos, anno domini M°CC° nonagesimo secundo,* » *die dominica qua cantatur Invocaverit me Dominus, vi-* » *disse, inspexisse et de verbo ad verbum legisse quasdam*

(1) Ms. du Tillet. Mon savant ami et confrère, M. Georges de Soultrait, m'a assuré avoir vu à Souvigny, dans l'église, un chapiteau sur lequel étaient représentés des monétaires exerçant leur art. Je regrette de me voir, pour le moment, dans l'impossibilité de joindre un croquis de ce monument à mon Essai. Duby rappelle que de son temps on voyait encore à Souvigny une ancienne tour carrée, appelée la *Tour d'Argent*, où l'on présume que se fabriquait la monnaie.

» litteras religiosorum virorum prioris Silviniacensis et » ejusdem loci conventus, sigillatas, non rasas, abolitas » seu deletas, nec in aliquaparte sui vitiatas, prout prima » a facie apparebat, quarum tenor sequitur in hec verba :

Nos frater Stephanus, humilis prior Silviniacensis et ejusdem loci conventus, notum facimus universis, quod, si aliquis monetarius moratur in parrochia, Silviniacensis conventus debet eum honorifice recipere, et debet sepeliri ante sepulchrum in cimiterio, et gratis, nisi quid ex voluntate dare voluerit, et idem debet fieri ex heredibus monetariorum. Prettereà si monetarius petierit, in mortis articulo, habitum monachalem, debet sibi gratia conferri. Si vero capellanus Silviniacensis noluerit corpus monetarii mortui reddere et conducere ad monasterium, duo monachi debent ire ad domum defuncti et ad ecclesiam conducere, et debet recipi honorifice a conventu. Item si aliquis monetarius, in festo sancti Maioli, sive in vigilia, unum arietem in villa Silviniacensi petierit, debet habere secundum arietem, si sibi ablatus fuerit. Item in festo Purificationis beate Marie, unusquisque monetariorum debet habere unum cereum a sacrista, sive unum ex monachis, quem, post evangelium misse, unusquisque debet offerre; et hec omnia supradicta debent habere monetarii, fabricetur vel non fabricetur moneta, et, propter hoc, quilibet monetarius des coyns debet ponere in pisside unum denarium, in qualibet septimana, si duobus diebus vel pluribus operatus fuerit in moneta. In cujus rei testimonium, sigilla nostra duximus apponenda, datum anno domini M° CC° octogesimo decimo. « Nos vero, dictus cancellarius, quod vi- » dimus testamur, et in testimonium premissorum, presen- » tibus litteris sigillum curie nostre duximus apponendum, » salvo in omnibus jure domini Borbonensis et etiam alieno. » Datum die visionis nostre, anno et die predictis. »

J'arrive maintenant à la classification des monnaies connues de Souvigny. L'étude des types m'a paru devoir en rattacher les variétés à quatre époques ainsi divisées :

1re *Epoque, de* 994 *à* 1213. Pendant 210 ans la monnaie de Souvigny est émise par le prieur seul ; je ne sais si parmi les deniers au type des nos 1 et 2, pl. 10, on peut en trouver un dont le style se rapporte aux premières années du douzième siècle. En tout cas, nous avons là les premières monnaies conformes aux prescriptions d'Hugues Capet.

Nos 1 et 2. SCS MAIOLVS. Buste de saint Maïeul de face, portant la crosse à gauche.

℟. SILVINIACO. Croix à branches égales, dans un grenetis.

2e *Epoque, de* 1213 *à* 1249. Nous avons vu que, dans le laps de temps qui s'écoula depuis Gui de Dampierre jusqu'à Eudes de Nevers exclusivement, les prieurs de Souvigny et les sires de Bourbon ne cessèrent pas d'être associés. Je serais assez tenté de placer à cette période les deniers semblables aux nos 3 et 4 de la planche, et aux variétés nos 5 et 6, qui ne diffèrent des premiers que par une tête de face un peu moins barbare.

No 3. S. MAIOLVS. Buste de saint Maïeul de face, portant la crosse à gauche.

℟. SILVINIACO. Croix dont l'extrémité des branches est arrondie. Une espèce de trèfle est placée au second canton.

No 4. SCS MAIOLVS. Buste de saint Maïeul de face, portant la crosse à droite.

℟. SILVINIACO. Croix à branches minces.

No 5. Variété du no 4. Différent par un double L dans le nom MAIOLVS.

No 6. Variété du no 4. Différent par la légende rétrograde, du côté de la tête.

3e *Epoque, de* 1249 *à* 1262. Cette période comprend

le règne d'Eudes de Bourgogne-Nevers. On a pu remarquer qu'il ne s'était pas associé au prieur, et de plus qu'il avait fait frapper monnaie à Montluçon. Si nous observons que sur cette dernière il imitait le monnayage de Mahaut de Nevers, et aussi qu'il y plaçait une espèce de *fasce accompagnée de trois sortes de gerbes*, nous serons amenés tout naturellement à voir dans le nº 7 de la planche une imitation des monnaies de Montluçon. En effet, sur la tête du saint est une fasce surmontée de deux espèces de gerbes ou brosses.

Nº 7. SCS. MAIOLVS.

℟. DE SILVINIACO. Croix cantonnée d'un croissant au second canton.

4e *Epoque, de* 1262 *a* 1320. Ici nous voyons l'influence des seigneurs de Bourbon, grâce à Jean de Bourgogne et à Agnès, se continuer sous Robert.

Nº 8. SCS. MAIOLVS. Buste de Maïeul, à gauche mitré, devant une crosse.

℟. DE. SILVINIACO. Croix à branches égales, cantonnée au 1er d'un B; au 4e d'un D (*de Dorbonio*); au 2 et 3e d'un objet que je ne puis expliquer d'une manière très-certaine : est-ce une mitre indiquant la participation du prieur, ou seulement deux coquilles rappelant celles qui figuraient dans l'écusson des anciens sires de Bourbon?

Nº 9. SCS. MAIOLVS. Buste mitré de saint Maïeul, devant une crosse, au-dessus une fleur de lis.

℟. R. DNS. BORBON. Croix à branches égales, cantonnée au 1er, d'une crosse, au 4e, d'une espèce de gerbe (1).

(1) On remarquera que les chartes que j'ai eu occasion de citer font connaître quelques prieurs, dont les auteurs de la *Gallia Christiana* n'ont pas fait mention : Hugues, en 1213; Pierre, en 1243; Yves, en 1271.

NOUVELLES HISTORIQUES.

Département du Puy-de-Dôme.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT.

Séance du 3 *avril* 1845.—*Présidence de* M. TAILHAND.

M. A. BRAVARD, correspondant de l'Académie, dépose sur la table plusieurs beaux échantillons d'une grande espèce de mastodonte, découverte par lui dans le ravin de Cros-Roland, près d'Issoire. Sur la demande de M. le président, M. Bravard promet de lire un mémoire sur cette précieuse découverte à l'une des prochaines séances.

M. le docteur BERTRAND père lit une note sur l'orthographe du nom du village du MONT-D'OR.

Le baron Ramond a démontré dans son *Nivellement barométrique*, p. 137, que c'était abusivement que l'on s'obstinait à écrire Mont-d'Or (*Mons Aureus*) plutôt que Mont-Dore, qui, suivant Sidoine Apollinaire, viendrait de *Mons Duranius* (Mont de la Dore). Depuis le baron Ramond, on a généralement adopté dans les ouvrages publiés sur l'Auvergne l'orthographe qu'il a proposée, et aujourd'hui le nom *Mont-Dore* paraît tout-à-fait consacré. M. le docteur Bertrand, qui a adopté dans son premier ouvrage sur les eaux thermales de cette localité,

l'orthographe *Mont-d'Or*, déclare dans sa note que, pour être compris des malades et des médecins, il doit rester dans le camp des obstinés et demeurer fidèle à cette orthographe. Quoi qu'il en soit, et quelque conséquence qu'il puisse tirer d'autres noms de lieux, depuis M. Ramond l'usage a prévalu (1).

Le même M. Bertrand fait hommage à l'Académie d'un exemplaire du cahier de dessins sur le Mont-Dore, composés par M. Lacour, dessinateur de Bordeaux, et tirés à un très-petit nombre d'exemplaires.

M. le docteur Nivet propose d'envoyer à la bibliothèque d'Aurillac l'exemplaire des *Annales de l'Académie*, qui est adressé au Cercle des Avocats de cette ville. A cette proposition, M. Bouillet ajoute que ce n'est pas seulement la suite des *Annales* que l'on devrait envoyer à la bibliothèque d'Aurillac, mais un exemplaire, le plus complet possible, des *Annales*. Les deux propositions sont adoptées.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau. Les divers scrutins ont donné le résultat suivant :

M. Tailhand, président, a été réélu;

M. Gonod, vice-président, réélu;

M. Bertrand fils, secrétaire en remplacement de M. Thévenot;

M. Mathieu, trésorier, réélu;

Et MM. Bertrand père et Besse de Beauregard, commissaires réélus.

(1) Nous croyons devoir dire ici, pour notre compte, que l'étymologie de Mont-Dore (Mont de la Dore) *Mons Duranius*, suivant Sidoine Apollinaire, nous ayant paru la plus rationnelle, nous l'avons adoptée dans nos premiers ouvrages, et que nous ne pouvons nous dipenser de persister.

Séance du 8 *mai* 1843.—*Présidence de* M. Tailhand.

L'Académie reçoit plusieurs ouvrages et brochures.

M. le président annonce que quelque temps avant cette séance, il a cru devoir inviter M. Léon de Chazelles, qui se trouve à Paris, à représenter l'Académie au Congrès général d'agriculture. L'Académie approuve ce qu'a fait M. le président, et lui en témoigne sa satisfaction.

M. Gonod lit une pièce de vers de M. Brindel, médecin à Besse. Plusieurs membres trouvant cette lecture fort peu intéressante, en demandent la suspension ; elle est accordée.

M. Bertrand fils lit un mémoire sur les propriétés comparées des eaux de Royat et de celles du Mont-Dore.

Il présente d'abord quelques considérations générales sur les eaux minérales, sur leurs propriétés et leur constitution. Résumant ensuite les faits et les principes qu'il regarde comme acquis, il en déduit les conséquences suivantes :

1° On est loin de tout savoir encore sur la constitution des eaux minérales;

2° Ces eaux sont efficaces à raison de leur température. Elles le sont de plus à raison de leurs principes;

3° Elles possèdent deux genres d'action distinctes : Action de stimulation générale en même temps que de répulsion externe; action *spéciale*, propre et exclusive à chacune d'elles, par suite de sa composition.

Venant ensuite à la comparaison des eaux de Royat et du Mont-Dore, M. Bertrand donne l'analyse de ces deux sources thermales. Celle du Mont-Dore est extraite des *Recherches sur les eaux du Mont-d'Or*, par M. Bertrand père. L'analyse des eaux de Royat a été faite par M. Aubergier. De ces deux comparaisons résultent les faits suivants :

1° Température, 45 degrés centigrades au Mont-Dore, 34 seulement à Royat.

Bicarbonate de soude	0,386 gram.	0,839
Chlorure de sodium..........	0,292	1,673
Acide carbonique............	0,133 par litre	0,215

De plus, on trouve dans les eaux de Royat une forte proportion de bicarbonate de chaux et de magnésie, qui perdent à l'air une certaine quantité de leur acide, se transforment en carbonates neutres et se déposent.

Ainsi conclut M. Bertrand entre Royat et le Mont-Dore :

1° Différence de température, 45 degrés au Mont-Dore, 34 seulement à Royat;

2° Différence de minéralisation, portant sur les proportions réciproques des sels dissous, plus encore que sur leur nature ;

3° Enfin, différence d'action. Les eaux de Royat excitent les entrailles; elles sont purgatives. Celles du Mont-Dore sont sudorifiques et amènent la constipation.

Quant à l'action spéciale, celle des eaux du Mont-Dore est aussi avantageuse que connue, surtout dans les maladies de poitrine. Le temps seul peut révéler ce que Royat peut avoir de vertus sous ce rapport.

M. Bertrand compare ensuite les sources de Vichy et celles de Royat, et il démontre facilement qu'entre ces eaux il existe aussi des différences bien tranchées et dans la nature de leurs éléments, et dans leurs proportions respectives, et enfin dans leur mode d'action sur l'organisme.

L'auteur passe ensuite, et rapidement, en revue les cas dans lesquels, suivant lui, on pourrait espérer de bons effets des eaux de Royat. Ce serait spécialement les dispositions aux congestions cérébrales, les engorge-

ments chroniques du foie et de la rate, bon nombre de maladies de la peau, et toutes les circonstances enfin dans lesquelles une stimulation un peu vive et journellement répétée du tube digestif, peut opérer une diversion utile et faciliter la résolution des engorgements organiques anciens et profonds. Il ne pense pas qu'elles puissent devenir avantageuses contre le rhumatisme, à raison de leur trop faible chaleur.

M. Bertrand examine si l'on pourrait suppléer à ce défaut de température par une chaleur artificielle. Il montre les difficultés et les graves inconvénients de cette pratique; car elle décompose rapidement les eaux de Royat, déjà très-disposées à s'altérer, et de plus elle éloigne la confiance publique. Ce défaut de température est, dans sa pensée, le seul mais bien grave obstacle à ce que Royat parvienne jamais à un avenir sérieux et brillant. Toutefois, on peut avec avantage y créer des bains et des douches de vapeur, qui sont un puissant moyen d'action. A ce sujet, l'auteur établit, comme résultat des recherches faites par M. Aubergier et lui sur les eaux du Mont-Dore, que les vapeurs d'eau thermale ne sont rien moins, comme on affecte quelquefois de le dire, que de la vapeur d'eau ordinaire. Ces vapeurs des eaux minérales, en effet, contiennent toujours, outre les gaz divers en solution dans les sources, une proportion sensible de leurs principes minéralisateurs, entraînés par la vapeur à l'état de division extrême. On conçoit dès lors que les effets de ces vapeurs *composées* sur l'organisation peuvent devenir puissant et spécial.

Les recherches contenues dans ce mémoire ont vivement intéressé l'Académie. L'impression en est votée à l'unanimité.

M. Mathieu présente ses comptes de l'exercice 1844.

M. le président désigne MM. DURANTON, BOUILLET et SERSIRON, pour former la commission chargée de les examiner.

M. le docteur PEGHOUX lit quelques fragments de son mémoire sur les hôpitaux de Clermont, dont la première partie est déjà imprimée.

Séance du 5 *juin* 1845.—*Présidence de* M. TAILHAND.

M. LÉON DE CHAZELLES écrit à l'Académie pour lui rendre compte des travaux du congrès général d'agriculture, dans lequel, lui et notamment MM. F. de Douhet, et F. Dumiral, deux autres membres de l'Académie, ont pris une part très-active.

L'Académie de Lyon adresse les deux premières parties de ses *Mémoires*, et demande en échange les *Annales* de l'Académie.—Accordé.

M. DE FRÉMINVILLE, conseiller à la cour royale de Riom, adresse un exemplaire du *Traité de la minorité et de la tutelle*, 2 vol. in-8°, dont il est l'auteur.

M. FIALIN DE PERSIGNY adresse aussi un exemplaire de l'ouvrage suivant, dont il est l'auteur : *De la Destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Egypte et de Nubie contre les irruptions sablonneuses du désert*. M. le président promet de faire, dans une des prochaines séances, un rapport sur cet ouvrage.

M. BAYLE-MOUILLARD remet un ouvrage ayant pour titre : *Voyage aux prairies osages*, par M. Victor Tixier, et propose de porter le nom de M. Tixier sur la liste des candidats correspondants. Cette proposition, appuyée par plusieurs membres, est adoptée. M. le président invite M. Dumolin à vouloir bien faire un rapport sur cet ouvrage.

M. BOUILLET dépose sur le bureau un mémoire de M. le baron Delzons, nommé récemment correspondant de l'A-

cadémie. Il en sera donné lecture à une des séances prochaines.

M. Mathieu fait un rapport sur les *Mémoires* de la Société littéraire de Bayeux, et à l'occasion des travaux de cette société, il propose d'organiser à Clermont, tous les deux ans, une exposition des produits de l'industrie auvergnate. L'Académie s'occupera de cette proposition dans une autre séance.

M. Mallay fait une lecture sur une tradition populaire du Gévaudan. Après avoir décrit en quelques mots le village de Saint-Julien-du-Tournel, qui se mire dans les eaux limpides du Lot, il parle du rocher de la Servante, aiguille schisteuse, de 8 à 9 mètres de hauteur, sur le sommet de laquelle apparaissait, avant la plantation d'une croix, le fantôme de Katty, la servante, dont il raconte l'histoire.

Une analyse devient difficile lorsque toutes les parties d'un récit s'enchaînent et se soutiennent; en supprimer une, c'est détruire l'édifice. Les contes de bonnes femmes ne peuvent être scindés. A quoi servirait, en effet, de dire que Bernard et Katty avaient des relations avec les puissances invisibles; qu'à l'aide de leurs pouvoirs magiques Katty avait ensorcelé Marcel, et l'avait entraîné dans l'abîme ? On se demanderait quels sont ces personnages. Si l'on répondait que Marcel était le neveu du curé de Saint-Julien, et prêt à être lui-même dans les ordres sacrés, de nouvelles questions succèderaient aux premières demandes, et le compte rendu s'allongerait beaucoup trop. Quant à la manière de raconter de M. Mallay, en voici un échatillon :

« Un soir, après avoir paru à son oncle plus égaré que » jamais, Marcel se dirigea vers la cascade du Tournel et » disparut... Long-temps on y chercha son corps, car

» on crut qu'il s'était donné la mort, poursuivi par les » embûches du démon; les recherches furent sans ré- » sultat.....

» La disparution de Katty avait suivi celle de Marcel, » et l'on ne put que prier en tremblant pour l'âme du » pauvre jeune homme; car lorsque la frayeur leur permit » de parler, deux vieilles femmes racontèrent que se trou- » vant, le jour de Saint-Julien, à minuit, sur la route du » Tournel à Villefort, elles avaient vu dans un nuage de » feu Katty entraînant Marcel. Un orage affreux sillonnait » les airs, les torrents déchaînés déchiraient les flancs » des rochers, dont la cime était brisée par la foudre.... » Frappées de terreur, elles avaient eu recours au signe » sacré de notre rédemption, et la vision avait disparu. »

M. MAURY lit une ode à M. de Châteaubriant. Nous regrettons de ne pouvoir en citer quelques passages.

M. JOUVET-DESMARANTS fait un rapport très-favorable sur l'ouvrage de M. le comte César de Pontgibaud, intitulé : *Mosaïques, poésies.* Dans ses conclusions, M. le rapporteur demande que le titre de membre correspondant soit donné à M. de Pontgibaud. L'Académie, adoptant, ordonne que le nom de M. le comte César de Pontgibaud sera porté sur la liste des candidats pour les prochaines nominations.

L'Académie arrête que sa séance publique aura lieu le jeudi 19 juin. MM. LIZET, CAILHAT et CONCHON sont désignés par M. le président pour faire choix des pièces qui y seront lues.

Séance publique.

Le 19 juin, jour anniversaire de la naissance de Pascal, avait été choisi pour cette séance publique; beaucoup de dames et beaucoup de personnes y assistaient.

La séance a été ouverte par un compte rendu des tra-

vaux de l'Académie, par M. P. Bertrand, secrétaire. Ce compte rendu, dont la lecture a duré plus d'une heure, a été plusieurs fois interrompu par de vifs applaudissements.

M. Mallay a lu sa légende sur une tradition populaire du Gévaudan, dont nous avons parlé en rendant compte de la dernière séance, et M. Maury a terminé cette séance par la lecture de son ode à M. de Châteaubriant, dont nous avons aussi parlé.

Nominations de chevaliers de la Légion d'honneur dans le Puy-de-Dôme et dans le Cantal.

A l'occasion de la fête du Roi, l'Auvergne n'a point été oubliée; les personnes dont les noms suivent ont été nommées chevaliers de la Légion d'honneur. Ces nominations justifient de longs et d'utiles services rendus au pays.

Dans le département du Puy-de-Dôme.

M. Dessaigne, membre de la chambre des députés, président du tribunal civil de Clermont.

M. Gonod, professeur de rhétorique au collége de Clermont, vice-président de l'Académie, et bibliothécaire de la même ville.

M. Allemand, avocat, maire de la ville de Riom et membre du Conseil général du Puy-de-Dôme.

M. Chaduc, maire et notaire à Davayat, depuis 1789.

M. Ligier, ancien sous-officier de la garde impériale, à Clermont.

M. le docteur Jules Fournet, de Cunlhat, ancien élève-lauréat dans tous les concours de l'Académie de médecine, connu par ses nombreux travaux pour la guérison des maladies de poitrine.

Dans le département du Cantal.

M. Jémois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Aurillac.

M. Bayle, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Aurillac.

M. de Pompignac, procureur du roi, à Saint-Flour.

M. Huetz, lieutenant de gendarmerie, à Saint-Flour.

M. Fricourt, capitaine, commandant la 3e compagnie de fusiliers vétérans, en garnison dans la même ville.

M. Marilhat, peintre paysagiste, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

A la suite de la dernière exposition de tableaux du Louvre, M. Marilhat, peintre paysagiste, de Thiers, a reçu la décoration de la Légion d'honneur.

La manière de faire de notre jeune compatriote porte le cachet d'une imagination brillante et d'une originalité vigoureuse. Ses succès, récompensés aujourd'hui, ont trouvé du retentissement dans le monde artistique; ses ouvrages, déjà célèbres, annoncent un très-brillant avenir, qui honore la province qui lui a donné le jour.

Médaille d'honneur décernée à Antoine Mestre, de Saint-Yvoine (Puy-de-Dôme).

M. le Ministre de l'intérieur vient de décerner au nom du Roi, une médaille d'honneur à Antoine Mestre, batelier à Saint-Yvoine, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, deux personnes qui se noyaient dans l'Allier, en 1837 et le 4 août 1844. La médaille est accompagnée d'un diplome, destiné à conserver dans sa famille le souvenir du dévoûment qui a mérité à Antoine Mestre cette distinction.

Médaille d'or décernée à M. H. Lecoq, *professeur d'histoire naturelle, à Clermont.*

Le Cercle Général d'Horticulture de Paris a décerné, le 27 avril 1845, à M. H. Lecoq, à titre de premier prix, la médaille d'or *de Mesdames les Patronesses de l'Horticulture*, pour son traité *de la Fécondation naturelle et artificielle des végétaux et de l'Hybridation*, dont nous avons rendu compte, page 143 de ce volume.

La fondation de ce prix a pour but de couronner l'ouvrage le plus utile à l'horticulture, publié dans le courant de l'année.

Médaille décernée à M. Mallay, *architecte à Clermont.*

La Société libre des Beaux-Arts de Paris vient de décerner, dans sa séance du mois de juin, une médaille de bronze à M. Mallay, architecte, pour son travail sur l'archéologie sacrée.

Exposition de la Société d'Horticulture de Clermont.

Cette exposition a eu lieu les 6, 7 et 8 juin, dans la salle des élections de l'Hôtel-de-Ville, à la grande satisfaction de la multitude de personnes qui l'ont visitée. On doit des félicitations à la Société pour l'ensemble de cette exposition, et à la commission de ses membres qui en était spécialement chargée, pour la disposition bien entendue des groupes de plantes fleuries et diversement nuancées. Le coup d'œil en était des plus agréable.

Nous serions entré dans quelques détails sur cette exposition, si la Société ne venait pas d'en publier un compte rendu très-détaillé dans le numéro de juin de son Bulletin.

Eboulement des mines de houille de la Vernade, près de Montaigut.

Un grand événement, dont les suites pouvaient avoir pour résultat la mort de cinq pères de famille, a eu lieu dans les mines de houille de la Vernade, commune de Saint-Eloy, canton de Montaigut.

Le 16 mai, à six heures du matin, un éboulement a entraîné environ cinquante ares de terrain; huit ouvriers se trouvaient dans l'intérieur de la mine, quand des craquements sinistres, précurseurs de la catastrophe, vinrent, à plusieurs reprises, frapper leurs oreilles. Trois des plus prudents mettant à profit ce suprême avertissement, se précipitèrent vers le puits de service, et parvinrent, quoique avec peine, à remonter. Cinq furent surpris et se refugièrent dans une ancienne galerie où un léger filet d'eau qui y suintait a suffi, pendant dix jours, pour calmer les angoisses de leurs estomacs privés d'aliments. Enfin, quoique souffrant cruellement de la faim, de l'humidité et du froid, le bruit incessant des travailleurs qui arrivait jusqu'à eux, soutint leur courage par la certitude d'une prochaine délivrance. Cette délivrance arriva le 25, à neuf heures du soir. Ces cinq malheureux, dont voici les noms : Gilbert Péronin, Etienne Decorps, Antoine Emelin, Philippe Groslin et Gilbert Baulaton, entendirent frapper à coups redoublés sur leurs têtes; ils comprirent bien qu'ils n'étaient point abandonnés, mais aussi ils se dirent qu'on ne trouverait que leurs cadavres, car douze ou quinze jours au moins étaient nécessaires pour arriver jusqu'à eux. Ils souffrirent du froid, surtout pendant la nuit; ils se serrèrent les uns contre les autres, formèrent un groupe, au centre duquel chacun allait à son tour réchauffer ses membres engourdis. Au milieu

de toutes ces horreurs, la faim se faisait sentir cruellement. Philippe Groslin trouve dans sa poche un œuf et un petit morceau de pain, il partage avec ses compagnons. Gilbert Baulaton avait conservé la moitié d'une chandelle ; ils se la partagent aussi. Deux essayèrent d'en manger, mais les autres éprouvèrent une invincible répugnance, même à l'approche de leurs lèvres. Ils veulent manger du charbon, leurs dents se refusent à le broyer. Brûlés par la soif, trois se sont vus contraints de boire leur urine. Vers le troisième jour, en grattant avec ses ongles, Groslin découvrit un filet d'eau, et tous furent y tremper leurs lèvres. A ce moment, plus que jamais, ils comptent sur leur délivrance. Le quatrième jour, Péronin éprouve de violentes coliques, il ne peut plus boire l'eau glacée de la petite source ; Antoine Emelin trouve le moyen de l'attiédir et en prend une gorgée qu'il verse dans la bouche du malade et le guérit. Dans cette triste situation, ils entendaient les craquements de nouveaux éboulements, mais ils ne furent point atteints. Enfin, le dixième jour, après une privation d'air, de lumière et de nourriture, ils furent délivrés par leurs compatriotes, mais notamment par des ouvriers venus de Commentry, qui travaillèrent avec la plus grande intrépidité et le plus héroïque dévoûment pendant dix jours et dix nuits. Vingt fois on voulut leur faire abandonner leur rude tâche que l'on considérait, après sept ou huit jours, comme inutile ; tous refusèrent.

Tant de courage, de dévoûment et de persistance ne peuvent manquer de recevoir une récompense de la part du gouvernement ; elle a été vivement sollicitée par les ingénieurs des mines qui ont pris une part active dans l'ensemble des travaux, et par l'autorité supérieure, elle arrivera.

Le lendemain de la délivrance de ces cinq pères de famille fut un jour de grande fête pour St-Eloy et pour Montaigut. Les autorités du chef-lieu, accompagnées d'une foule immense, se transportèrent, drapeau déployé et tambour en tête, sur le lieu de l'événement, pour apprendre aux ouvriers qu'un banquet leur était préparé. On se rend à l'église, où le *Te Deum* et le *Salve* ont été chantés, puis eut lieu le banquet, où se trouvaient réunis clergé, autorités civiles et militaires, bourgeois, artisans et ouvriers.

Exposition des ouvrages de peinture, sculpture, etc., au Musée royal, en 1845.

Nous avons vu avec peine que nos artistes se sont ralentis ou abstenus d'exposer cette année. Deux noms auvergnats seulement figurent sur le livret de l'exposition; ce sont ceux de MM. Eloi Chapsal, d'Aurillac, et Amable de La Fouilhouse, de Clermont.

Le premier a produit un portrait de M. Jules C., artiste.

Et le second, un petit tableau représentant un parc.

Comme à toutes les précédentes expositions, l'Auvergne a fourni plusieurs sujets, parmi lesquels on remarquait :

1° Une vue du Puy-de-Dôme, prise à l'entrée de la vallée de Royat, par M. Baliat.

2° Une vue prise près d'Anglar (Cantal), par M. Bonheur.

3° Un souvenir du Mont-Dore, par M. Maille-Saint-Prix.

4° Les rives de la Durole, vue prise à Thiers, par M. Thuillier.

5° Le pâturage, vue prise aux environs de Thiers, par le même.

6° Vue de la vallée et du village du Mont-Dore, par M. Gavet.

7° Vue d'Auvergne, par M. Loisel.

Département du Cantal.

Commission pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Cantal. — Séance du 27 décembre 1844.—Présidence de M. DE BANTEL, préfet.

Détails d'administration.

M. le président met sous les yeux du comité deux lettres qu'il a reçues de MM. Séguy frères, de Murat. Ces deux antiquaires, pleins de dévoûment et de zèle, y ont joint six dessins, représentant : le premier, un dolmen situé dans la commune de Paulhac ; 2° une croix avec groupes, trouvée au hameau de La Borie, commune de la Chapelle-d'Allagnon ; 3° une pierre commémorative, où l'on voit gravé une sorte de char, située dans la commune de Bredons ; 4° la croix de pierre du village de Bredons ; 5° une pierre tumulaire, sise non loin de là ; 6° Enfin des débris de poteries antiques, découvertes dans le village de Soubizergues, commune de Saint-George. Les lettres contiennent quelques documents trop concis sur ces diverses antiquités.

Tous ces documents intéressants seront déposés aux archives. La Commission adresse à MM. Séguy de sincères remercîments, et s'empresse, sur la proposition de M. le préfet, de les nommer membres correspondants. Elle prie avec instance ses nouveaux collègues de vouloir bien lui continuer leur utile concours.

La Commission prie en outre M. le préfet d'entamer quelques ouvertures auprès des fonctionnaires de la localité, à l'effet d'obtenir pour le musée des monuments historiques d'Aurillac la croix du hameau de La Borie, laquelle, se trouvant placée dans un endroit peu convenable, pourrait facilement se dégrader.

M. le secrétaire, organe de la Commission entière, pense qu'il serait opportun de renouveler auprès de M. le Ministre de l'intérieur la demande si équitable du classement de l'église de Montsalvy. Elle charge M. le préfet de rappeler cette demande à M. le Ministre, et de joindre à sa lettre un exemplaire de l'excellente notice, publiée depuis peu sur cette église par M. le curé Muratel.

La Commission prie encore M. le Préfet de solliciter de M. le Ministre de l'intérieur l'envoi de la continuation du Bulletin, publié par le comité historique de Paris; la 5e livraison des instructions du même comité, et *l'Iconographie chrétienne*, de M. Didron.

Séance du 7 *février* 1845.—*Présidence de* M. DE BANTEL, préfet.

M. le président annonce à la Commission la mort de M. de Ribier du Châtelet.

La Commission témoigne un vif regret de cette perte douloureuse. M. Déribier comptait parmi ses membres correspondants les plus laborieux et les plus distingués. Sa vie entière n'a été qu'une longue suite de travaux, tous consacrés à l'histoire, à l'honneur, à l'illustration de son pays. En 1824, il publiait un *Dictionnaire statistique du département du Cantal*, ouvrage plein de faits, de dates, de documents précieux ; ouvrage utile à tous, tant il avait coûté d'innombrables recherches. Plus tard, nommé membre de la Société royale des antiquaires de

France, il enrichit les publications de cette société de mémoires intéressants. Savant modeste, autant qu'infatigable explorateur, M. Déribier a employé les quinze dernières années de sa vie à compléter son *Dictionnaire statistique*. La Commission se rend donc l'organe de l'Auvergne entière, en émettant hautement le vœu que tant d'études ne soient pas perdues, et que cette œuvre nouvelle soit livrée bientôt à la publicité. C'était le désir du savant antiquaire que nous regrettons, ajoutons que ce sera aussi sa gloire.

M. le Secrétaire donne lecture d'une notice sur *Mathieu de Chalvet*, président des enquêtes au parlement de Toulouse, juge de la poésie française, maintenant des jeux floraux, conseiller d'état, natif de Salers, par M. Mourguye, juge de paix.

M. Mourguye est un de ces hommes qui, pareils à M. Déribier, se tiennent toujours comme à l'affût de tous les documents historiques, biographiques ou moraux, qui ont trait à notre pays. La notice qu'il a consacrée à Mathieu de Chalvet est on ne peut plus curieuse. L'auteur commence par résumer tous les ouvrages, toutes les biographies qui ont parlé de Chalvet. Il avoue que les renseignements qu'on y puise sont peu importants, et ne se trouvent nullement en rapport avec la célébrité et la vie si remplie du président des enquêtes. Heureusement que dans la préface d'une édition in-4° de la traduction des deux Sénèque, imprimée en 1621, il a trouvé des documents nouveaux et ignorés jusqu'ici.

Guidé par le fil d'Ariane que le hasard a mis dans ses mains, M. Mourguye fait naître Mathieu de Chalvet à Salers, en 1528. Neveu du président Lizet, il suit son oncle à Paris, fait de bonnes études sur les bancs de l'Université, et va ensuite à Toulouse pour s'y livrer à l'é-

tude du droit. Le désir de s'instruire le conduit en Italie en 1550, mais il en revient bientôt pour ouvrir avec son ami Bodin, d'Angers, une école publique dans laquelle ils professaient tous deux la jurisprudence. Fixé à Toulouse par son mariage, Mathieu de Chalvet fut nommé, à peine âgé de 25 ans, conseiller du roi au parlement de Toulouse, et cette même année sa réputation de littérateur éclairé le fit instituer juge de la poésie française, et mainteneur des jeux floraux. Les troubles civils des règnes de Charles IX et de Henri III le firent retirer à Salers, et là, loin de l'importunité des affaires et des obsessions de la politique, il traduisit les deux Sénèque, le rhéteur et le philosophe.

Mathieu de Chalvet ayant rejoint le parlement, fut député à deux reprises différentes pour complimenter Henri IV, qui passait à Lyon. Le roi distingua le président des enquêtes, lui témoigna sa satisfaction, et lui en donna une preuve honorable en le nommant conseiller d'état. Ce personnage distingué, illustre par sa science, son amour de la justice, ses vertus et les hauts emplois auxquels il parvint par son seul mérite, mourut en 1607, à l'âge de 79 ans.

La Commission a écouté cette lecture avec l'intérêt qu'elle attache à toute œuvre bien écrite et bien pensée.

Séance du 7 *mars* 1845. — *Présidence de* M. DE BANTEL, préfet.

M. le baron Delzons donne lecture d'un important travail sur l'étymologie du nom de la ville d'Aurillac. Classant d'abord et énumérant la plus grande partie des noms de localités, villes ou villages, situés dans la haute Auvergne, il les montre précédés de l'article, ce qui, selon lui, consacre leur origine celtique; car les Celtes possé-

daient l'article dans leur langue, tandis que les Romains en étaient privés.

Cela posé, et le mécanisme des noms expliqué, l'auteur, par une longue nomenclature, démontre que ces noms en général sont tirés de l'ordre physique, et rappellent des circonstances inhérentes à notre sol, telles que sa végétation, son aspect minéralogique, ses accidents de terrain, son climat. Puis, sans résoudre la question intéressante, mais difficile, de savoir si le propriétaire a donné son nom au lieu qu'il habitait, ou si, au contraire, il a pris lui-même le nom du lieu de sa naissance, M. Delzons rappelle que presque tous les noms propres des familles du haut pays se retrouvent dans les noms de nos villages.

Passant au nom d'Aurillac, qui lui paraît altéré, il peut être mal interprété jusqu'à aujourd'hui. L'étymologiste pense qu'au lieu de le faire dériver de l'oreille d'un sanglier, d'un lac d'or, ou de l'empereur Aurélian, il est plus exact, en rétablissant l'ancienne ortographe et en disant AORLHAC, d'expliquer ce nom par la position même de la ville, située au bord d'une rivière. En celto-breton AOR veut dire *eau*, *rivière;* LHAC, en patois, signifie *lieu;* l'étymologie d'Aurillac serait donc *habitation au bord de l'eau.*

Nous n'avons rien à dire contre le côté ou vrai ou tout au moins ingénieux de cette définition. Il est certain, en fait, qu'Aurillac se trouve assis sur les bords de la Jordane; mais l'étymologie restreinte de M. Delzons ne tient pas malheureusement compte d'un fait qui paraît également incontestable, c'est que cette même rivière de Jordane charriait des paillettes d'or, ramassées autrefois par des orpailleurs, qui en faisaient un commerce, et avaient donné leur nom à notre rue d'Aureinques (*Auret*

quique). Je ne vois donc pas pourquoi l'*Auri lacus* serait impitoyablement et injustement mis de côté. Avec l'étymologie de M. Delzons, notre ville, située au bord de l'eau, a ce fait commun avec une foule d'autres bourgs de France, tels que : Eurville, dans la Haute-Marne ; Aureville, dans la Haute-Garonne, Orville, dans la Côte-d'Or, etc. Tandis que nous perdons le caractère distinctif d'un fait d'histoire naturelle remarquable, caractère qui n'appartenait qu'à notre localité, celui d'avoir dans nos montagnes une rivière où gisaient des parcelles d'or, personnifié par l'étymologie charmante d'*Auri lacus*.

Disons encore que l'étymologie, bien que trop poétique, du *Lac d'or*, remonte à une époque reculée, que presque tous les vieux auteurs qui ont écrit sur notre histoire l'ont adoptée, et qu'il est de principe, qu'à moins qu'on ne démontre une erreur évidente, ce qui est loin d'être ici, il ne faut que prudemment toucher aux étymologies anciennes, conservées par la tradition immémoriale et généralement aimées.

Ces observations, de peu d'importance, n'ôtent rien à la valeur de l'œuvre de M. Delzons. Cette œuvre est riche en faits, en détails philologiques, en résultats féconds : ajoutons que cette attachante lecture a, comme toutes ses devancières, constamment captivé l'attention des membres de la Commission historique. M. Delzons nous promet comme suite une dissertation sur l'origine d'Aurillac ; fasse le ciel que les idées généralement reçues sur cette matière trouvent grâce devant sa critique savante, et que notre cité ne se voie pas ravir quelques-unes de ses plus chères prétentions antiques par le nouvel acte de naissance qu'on s'occupe à lui rédiger.

Société d'horticulture d'Aurillac.

Une société d'horticulture a été constituée le dimanche, 11 mai, à Aurillac. Son bureau est ainsi composé :

M. Gronier, maire, président

M. Ad. de Labeau, vice-président.

M. Gustave de Lalaubie, trésorier.

M. Gabriel Marlhiou, secrétaire.

A peine organisée, cette société a soumis à l'admiration du public des échantillons de ses produits ; une exposition de fleurs brillantes a eu lieu le 1er juin 1845.



NÉCROLOGIE.

M. LE DOCTEUR BRESCHET, *membre de l'Institut.*

(Voyez son portrait, pl. 11.)

La mort a enlevé, le 10 mai 1845, à l'Auvergne, à la France et aux sciences médicales, M. le docteur Breschet, membre de l'Académie des sciences, professeur d'anatomie à la Faculté de Paris, membre de l'Académie royale de médecine, chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu, chirurgien consultant du roi, officier de la Légion d'honneur, et membre de presque toutes les Académies étrangères.

Né à Clermont, en 1783, il fit ses premières études au collége de cette ville, où s'étaient formés Delille, Marmontel, et tant d'autres hommes illustres. Désireux d'arriver à l'école polytechnique, il fut à Paris pour s'y mieux préparer et pour achever ses études; mais par les impressions qu'il reçut à l'école de pharmacie où l'avaient placé Vauquelin et Faurcroy, les sciences naturelles l'emportèrent sur les mathématiques, et il renonça à l'école polytechnique et aux gloires qu'elle promettait, il se destina à la médecine.

En 1808, il était élève externe à la Charité; il y recueillit et y rédigea avec assiduité les leçons du professeur, l'illustre Boyer. Au concours de l'année suivante, il fut nommé l'un des premiers aux places d'élève interne.

Une récompense, sollicitée par M. Leclerc, médecin de l'hôpital Saint-Antoine et par M. Thouret, lui fut décernée; c'est une des premières que le conseil général des hôpitaux ait accordée aux élèves internes.

De nouvelles récompenses pour sa belle conduite dans les hôpitaux, et des couronnes pour son savoir lui furent décernées dans le sein de la Faculté, et même dans le sein de l'institut, par les mains du ministre Chaptal. Peu de temps après il fut nommé au concours aide d'anatomie et professeur particulier.

En 1812, M. Breschet obtint le titre de docteur. En 1819, il fut nommé au concours à une chaire de la faculté de médecine, et la même année, après avoir fait le service à l'hôpital des Enfants-Trouvés, en qualité de chirurgien en chef, il fut nommé chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu.

Dans les derniers jours de 1820, il fut compris, par la volonté du roi, parmi les premiers membres de l'Académie royale de médecine, qu'il eut l'honneur de présider en 1832. En 1835, quarante-sept suffrages l'appelèrent à succéder à Dupuytren à l'Académie des sciences.

En 1836, il triompha, dans un nouveau concours, pour la chaire d'anatomie à la Faculté. La thèse qui lui fit obtenir cette nouvelle palme est le plus bel ouvrage que l'art médical possède jusqu'ici, touchant la structure, les propriétés et les maladies du système lymphathique.

Il est peu d'homme dont la carrière scientifique ait été mieux remplie que celle de M. Breschet. Doué d'une portée d'intelligence qui l'avait élevé au premier rang parmi les savants, ses travaux originaux et ses traductions nombreuses n'ont pas moins enrichi notre littérature médicale que les publications qu'il a inspirées, et auxquelles il a pris une part plus ou moins active. Son

nom est mêlé à la plupart des travaux anatomiques et physiologiques publiés depuis près de quarante ans. C'est principalement à ses études et à ses observations minutieuses et positives et à ses publications, que l'on doit l'importation et la propagation en France des travaux scientifiques de l'Allemagne. Son intelligence peu ordinaire a compris parfaitement notre époque et a exercé sur la direction des esprits une grande influence; ses grandes idées de l'anatomie philosophique ont enfanté des ouvrages dans lesquels des faits nouveaux, qui lui sont propres, ont fait faire un grand pas à la science. M. Breschet avait compris aussi à toutes les époques de sa carrière combien l'étude de l'anatomie comparée pouvait servir aux progrès de la science de l'organisation de l'homme, et cette pensée contribua puissamment à donner à ses travaux leur direction et leur importance. Sous le voile modeste de traducteur, presque toujours on l'a vu enrichir des ouvrages de notes additionnelles qui devenaient le texte d'un travail spécial, et souvent plus intéressant que le travail original lui-même.

Lorsque, en 1835, il devint membre de l'Académie des sciences, sa place y était déja marquée depuis longtemps par les recherches qu'il avait entreprises sur un grand nombre de points d'anatomie et de physiologie de l'homme, d'anatomie et de physiologie des animaux, d'anatomie physiologique, et enfin de chirurgie. C'est à lui que l'on doit la première description générale qui ait été faite en France de l'inflammation des veines, de cette maladie dont l'étude devait occuper, quelques années plus tard, une place si importante dans les théories et dans la pratique de la médecine.

Parfait médecin d'hôpital par la bonté et la cordialité de ses manières, par la simplicité dont toutes ses actions

étaient empreintes, il consolait toujours les malades confiés à ses soins, quand les ressources de la science étaient inefficaces. Les indigents, surtout, excitaient sa constante sollicitude, et parmi eux, les Auvergnats, ses bien-aimés compatriotes, n'étaient pas ceux envers lesquels il était le moins prodigue de paroles consolantes et de soins affectueux.

M. Breschet était aussi un modèle de piété filiale; le grand chagrin que lui a causé la mort de son vieux père n'a pas peu contribué à sa perte. On lui a laissé ignorer la mort de sa mère, décédée à peu près un mois avant lui.

Les journaux de la capitale ont rapporté un fait qui donne la mesure de sa commisération habituelle pour le malheur, et un exemple de la reconnaissance populaire à son égard. Dans l'emportement de sa colère et l'abus de sa puissance, le peuple détruisait, en 1831, l'archevêché de Paris, et non content de raser l'édifice, il voulait encore anéantir tout ce qui avait appartenu à l'archevêque. Un grand embrasement se préparait tout à côté du grand hospice, et là devaient être brûlés en commun des meubles de prix, des livres, du linge, etc.; car si le peuple, dans le déchaînement des réactions politiques, s'abandonnait à la brutale fureur de détruire, il ne s'abaissait pas jusqu'à voler. M. Breschet, informé de ce grave désordre, veut l'empêcher, et sortant de l'Hôtel-Dieu avec précipitation, s'élance au milieu d'une foule agitée. Son but est d'abord méconnu, on le prend pour un prêtre qui veut s'opposer à la ruine de l'archevêché; des clameurs sinistres, des gestes expressifs menacent sa vie, rien ne l'arrête; il s'adresse aux plus furieux de l'émeute, leur demande s'ils veulent, en provoquant un incendie voisin, consumer dans les flammes leurs frères gisants dans les salles de l'Hôtel-Dieu. Bientôt il est re-

connu par quelques-uns de ces hommes qui lui doivent leur retour à la santé ; son nom est répété avec enthousiasme par toutes les bouches. Il veut, dit-il, que tout ce que l'on allait détruire soit consacré au service des malades. Chacun s'empresse de lui obéir; le feu est éteint, un grand nombre d'objets précieux sont conservés, et des bras nus et grossis par le travail, le rapportent, non sans quelque rudesse, mais en triomphe, à l'Hôtel-Dieu.

L'Auvergne a fait encore, dans le cours de ce trimestre, d'autres pertes bien regrettables dans les personnes de MM. de Miremont, Vimal-Teyras, Tissandier et Gaultier de Biauzat.

M. Guillaume DE COMBES DE MIREMONT, lieutenant-colonel au 3e régiment de la garde royale, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, est décédé au château de la Rochette, dans sa soixante-dix-septième année, le 15 avril 1845.

M. Antoine VIMAL-TEYRAS, chef d'une nombreuse et très-honorable famille d'Ambert, est mort à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

M. Vimal-Teyras a été membre de la chambre des représentants de 1815, et plusieurs fois nommé par ses concitoyens président du tribunal de commerce d'Ambert.

M. TISSANDIER, membre du Conseil général du Cantal depuis 1812, homme rempli de qualités aimables, d'un esprit fin et d'une conversation variée. Il laisse dans le canton, et notamment dans la ville de Salers, des regrets universels.

M. Gaultier de Biauzat, avocat et conseiller de préfecture, décédé le 26 juin, à Clermont, à l'âge de soixante-dix ans, était un de ces hommes qui surent inspirer le plus l'affection et s'attirer le plus la sympathie. La popularité dont il jouissait était des plus honorables. Son patriotisme, ses talents et les qualités aimables de son cœur ne lui attirèrent que des amis. L'administration et le barreau font en lui une perte sensible. Ses obsèques ont eu lieu le 28 juin au milieu d'une affluence considérable de citoyens de toutes les classes et de toutes les professions. Trois discours ont été prononcés sur sa tombe : un par M. Tixier, avocat et conseiller de préfecture ; un par M. Michel, bâtonnier de l'ordre des avocats, et un troisième, par M. Guillaume, avocat.



REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

L'ancienne Auvergne et le Velay, par M. AD. MICHEL, t. I.

La mise en vente de la XVI[e] livraison vient de compléter le tome I[er] de cette publication remarquable, et de finir, en même temps, la période historique indiquée par M. Michel, sous la dénomination d'*Ere Barbare*. Il est dans notre intention de n'apprécier cette portion du livre que lorsque l'*Ere Féodale*, à laquelle elle se lie naturellement, sera un peu avancée. Nous ne voulons pas cependant laisser passer ce numéro des *Tablettes* sans dire quelques mots des six dernières livraisons parues, et sans jeter un regard rapide sur l'ensemble de ce premier volume. 450 pages d'un texte dont nous espérons avoir fait apprécier le mérite par des analyses fidèles et quelques citations malheureusement trop courtes; 64 planches, dont le plus grand nombre sont dues au crayon d'artistes très-distingués, qui ont retracé avec une vérité scrupuleuse et un talent remarquable nos principaux monuments, des détails d'architecture ou de peinture précieux, nos paysages les plus pittoresques, les plus riches, tout cela exécuté avec les soins matériels les plus minutieux; tel est, en résumé, ce volume qui réalise complétement les promesses de l'éditeur, et satisfait les espérances qu'avaient dû concevoir toutes les personnes à qui n'étaient point inconnu le talent, les éminentes qualités de l'historien de notre Auvergne. L'*Ere Barbare*, qui le termine,

retrace des événements qui sont d'un haut intérêt, bien que très-éloignés, par leur caractère, de ceux auxquels notre esprit est le plus habitué, et dont, par conséquent, il aime davantage l'étude. Là sont les origines de notre nationalité, et pour qui cherche dans l'histoire autre chose que l'attrait d'une lecture facile, ces époques grossières, qui paraissent n'offrir que le récit sanglant d'une guerre d'extermination incessante, et le tableau de faits particuliers, pleins d'une atrocité stupide, contiennent cependant des enseignements essentiels. Leur résultat général intéresse la France, l'Europe toute entière, puisque par eux s'est formé notre caractère, en tant que nation, et qu'il faut remonter jusqu'à eux pour expliquer bien des faits ultérieurs de notre histoire. C'est donc une chose digne des esprits les plus sérieux que d'en suivre les développements dans notre province, qui a été comme un point intermédiaire où s'est opérée la fusion des éléments divers qui ont composé la société française.

Cette ère s'ouvre, pour l'Arvernie, avec la domination assurée des Visigoths, sous le règne d'Euric. L'histoire de cette peuplade, son établissement au milieu des Gallo-Romains de l'Arvernie, l'influence de ses lois, de ses croyances, la lutte des principes ariens, qu'elle représentait, contre le principe catholique implanté alors en Gaule, ont été d'abord l'objet des recherches de M. Michel. La suite des faits l'a conduit forcément à une étude pareille sur les Francs, dans lesquels le catholicisme devait trouver de si vigoureux défenseurs; puis, à parler de la lutte des deux croyances, d'abord entre Sidoine Apollinaire, ses successeurs et les rois visigoths, après cela entre les deux peuplades ennemies. L'expédition de Clovis, la bataille de Vouglé ont trouvé dans l'auteur de *l'Ancienne Auvergne* un interprète lucide, ayant à sa dispo-

sition un style animé et que n'embarrasse jamais l'érudition, qualité bien précieuse chez l'écrivain de ces époques si diversement appréciées et si peu sûrement connues. Dans cette partie de son travail, M. Michel a rencontré quelques figures dont le dessin devait lui plaire : celle de Sidoine Apollinaire, celle d'Euric, étaient, par exemple, des types curieux à fixer. Il a su le faire d'une manière heureuse, de même que tracer le tableau de cette société gallo-romaine du sixième siècle, partagée entre Rome et les mœurs barbares, entre Arius et Jésus, entre Alaric et Clovis.

« Nous aurons à apprécier ailleurs Sidoine Apollinaire » comme évêque et comme écrivain, dit M. Michel, à » propos de la mort de Sidoine. Jusqu'ici c'est principa- » lement de l'homme politique que nous avons dû nous » occuper, et si nous tirons un jugement des différents » rôles que nous lui avons vu jouer avant son épiscopat, » nous trouverons en lui une expression assez vraie de » cette noblesse gallo-romaine de la décadence impé- » riale : aristocratie élégante et polie, dont les instincts » généreux étaient presque toujours trahis par une » grande faiblesse de caractère, tant elle était dépourvue » de convictions fortes et ardentes ! Dans l'habitude » qu'elle avait prise de se tenir courbée sous la puissance » du fait, elle avait perdu tout souci et, pourrait-on » presque dire, toute conscience du droit ; elle adorait » toutes les tyrannies pour s'éviter la peine de résister » à aucune. Avide de jouissance matérielle, amoureuse » du faste, et poussant la recherche de l'élégance jus- » qu'à la frivolité, elle était incapable de tout essor sé- » rieux, proie irritante et facile pour les Barbares ! Ele- » vée dans tous les raffinements de cette rhétorique » creuse et boursoufflée, de cette dialectique puérile et

» captieuse qui dominaient alors dans toutes les écoles » de l'empire, depuis Constantinople jusqu'à Toulouse, » elle excellait à jouer avec les mots, faute de pouvoir » réunir des idées; elle cultivait le sophisme à défaut de » philosophie, et à défaut de génie le bel esprit. Pour » elle, la parole n'était plus une arme : ce n'était plus » qu'un hochet. Marius, d'un seul mot, faisait tomber » le glaive de la main du Cimbre; l'empire, au cinquième » siècle, était débordé de tous côtés par les héritiers di- » rects des Cimbres; mais où était le Marius? Soyons juste » cependant : beaucoup de nobles gallo-romains, voyant » que les Barbares occuperaient les dignités impériales, » se réfugièrent dans les dignités de l'Eglise. Là, ils re- » trouvèrent les sentiments de la véritable noblesse, » avec une énergie de caractère et une force de convic- » tions dont les traditions semblaient à tout jamais per- » dues dans la vie civile. C'est précisément ce qui arriva » à notre Sidoine Apollinaire; après avoir été long-temps » le flatteur banal de toutes les puissances du jour, le » commensal de tous les empereurs, bons ou mauvais, » il se laissa élever au sacerdoce; son cœur se retrempa » sous la mitre épiscopale, et l'on vit dès lors briller en » lui l'énergie d'un grand citoyen, la gravité d'un doc- » teur, l'austérité d'un chrétien; il sut se faire admirer » par son savoir et respecter par ses vertus. »

La domination franke sur l'Arvernie fait l'objet de deux chapitres dont le deuxième termine le volume. L'histoire de cette domination est celle d'une série de violences et de ravages effroyables, dont les principaux actes ont été plusieurs fois retracés déjà. Ainsi, l'expédition si sanglante de Thierry a trouvé, dans l'auteur *de la conquête de l'Angleterre* et dans M. Fauriel, des narrateurs difficiles à égaler. M. Michel, toutefois, a dû entrer dans

des détails plus circonstanciés, plus locaux; aussi, son récit est-il très-attachant, même après celui de ces historiens de haut rang. D'ailleurs, cette partie de *l'Ancienne Auvergne* puise un intérêt particulier dans la proximité du moyen-âge, qu'on commence à y apercevoir. Déjà on voit surgir le clergé comme puissance politique. Là, se placent les premiers conciles tenus en Auvergne. Là aussi se montrent les comtes d'Auvergne, qui plus tard tiendront tant de place dans l'ouvrage. Le livre, en devenant plus particulier à notre pays, prend un intérêt plus grand.

Nous indiquons tout cela sommairement, en attendant que nous y revenions pour en apprécier l'importance; car, nous le répétons, il y a beaucoup à apprendre dans l'étude de cette période de notre histoire. Constatons ici seulement, une fois de plus, que ces temps d'une connaissance si difficile et si rebutante, souvent à cause des détails fastidieux par lesquels l'historien est obligé de passer, ont été étudiés par M. Michel avec une constance rare, et par lui racontés de la manière la plus consciencieuse et la plus habile. C'est un grand avantage que celui du style, quand on écrit sur des matières pareilles, et M. Michel le possède à un très-haut degré. Un langage simple, limpide, que vient animer une couleur sagement et à propos répandue; un jugement calme, sûr, sans prétention, une critique pleine de sens, des notes laborieusement faites et rédigées avec toute la précision désirable sur tous les points essentiels ou controversés; telles sont les qualités dont la réunion peu commune distingue l'œuvre de M. Ad. Michel entre toutes celles dont notre Auvergne a été jusqu'à présent l'objet. Aussi, son livre est-il destiné à avoir un succès plus étendu que les limites de cette province, et doit-il donner à son auteur

un rang distingué parmi les historiens de notre temps.

En louant néanmoins sans réserve tout ce qui s'y trouve, les esprits sérieux lui adresseraient sans doute un reproche, que pour notre part nous approuverions : c'est de s'attacher trop exclusivement, peut-être, à la pure narration des faits et de n'en pas chercher assez les causes et l'enchaînement. Certes, nous serions loin de vouloir jeter M. Michel dans les spéculations historiques qui approchent trop souvent de l'histoire *arbitraire*, si l'on peut dire; mais il est bien vrai qu'à se restreindre au récit des faits matériels, on n'écrit pas, à proprement parler, l'histoire d'un pays : c'est l'histoire *extérieure*, la note chronologique des événements, qui seule résulte de l'emploi de cette méthode. Sous un ensemble de faits il y a toujours une cause et un but qu'il est indispensable de trouver et de mettre en lumière si l'on tient à écrire une œuvre durable. Or, cette *histoire morale*, complément nécessaire de l'histoire des faits, que par opposition nous appellerions volontiers l'*histoire physique*, M. Michel nous paraît trop la négliger. Cela est sensible, dans les dernières livraisons, à l'égard des luttes du catholicisme et de l'arianisme. L'antagonisme de ces deux croyances a donné naissance à des faits si considérables, que c'était vraiment la peine d'en tenir un compte plus sévère que l'auteur de *l'Ancienne Auvergne* ne nous semble l'avoir fait; et cela deviendrait, à notre avis, une faute grave dans la période qu'il va aborder. L'histoire *externe*, comme disent les Allemands, n'aurait point de valeur, en effet, sans l'histoire des idées, quand il s'agira du clergé pendant le moyen-âge. Il est impossible qu'une histoire de l'Auvergne soit complète si on ne montre pas quelle part a prise notre pays dans le prodigieux travail des couvents, dans les querelles si fécondes de

la scholastique, dans l'établissement du pouvoir religieux, dans cette vaste organisation, enfin, que le clergé a donnée à la France du moyen-âge.

Nous insistons sur ce point, parce qu'il nous paraît essentiel, et que nos observations s'adressent à quelqu'un que la critique n'offense point et qui, d'ailleurs, réunit tout ce qui est nécessaire pour écrire l'histoire telle que nous la comprenons. M. Michel a prouvé maintefois qu'il excellait à tracer le tableau général d'une époque. Au besoin les lignes que nous avons citées plus haut en seraient une démonstration irrécusable. Nous ne lui demandons que d'appliquer ce talent à un sujet plus vaste. Pour d'autres ce serait exiger un travail difficile : pour lui, il suffit de regarder plus avant dans les faits.

H. D.

L'Auvergne au quatorzième siècle; tableau historique de cette province durant l'invasion anglaise (1356-1392), par M. A. Mazure, membre de plusieurs sociétés savantes. Clermont, 1845, 1 vol. in-8°.

Au commencement du quatorzième siècle, il semblait que l'Auvergne allait se reposer de ses longues luttes contre la féodalité. La plupart de ses villes et de ses bourgs s'étaient successivement affranchis; presque tous possédaient des chartes qui avaient coûté plus d'or que de sang. Durant cinquante ans encore le soin de les faire renouveler et confirmer occupe presque seul la population; mais tout-à-coup, en 1356, au mois d'août, le bruit sinistre des armes se fait de nouveau entendre. Des casaques rouges apparaissent dans les montagnes méridionales; une bannière verte s'y déploie; l'affreux léopard se montre aux habitants consternés : ce sont dix-huit

mille Anglais (1), et à leur tête le fameux prince Noir, le prince de Galles, venant de Bordeaux par le Rouergue, qu'ils ont pillé. Ils passent, repassent plusieurs fois l'Allier, ne laissant sur leur passage que cendres, sang et ruines. Ils traversent le Berri, le Limousin, se dirigent sur Poitiers, et le 19 de septembre remportent sur le roi Jean, qui commandait plus de 50,000 hommes, cette mémorable bataille, où, sans compter les morts, tombèrent entre les mains des Anglais un roi de France, treize comtes, un archevêque, soixante-dix barons, et deux fois plus de prisonniers qu'ils n'avaient de soldats. Là, périrent aussi le sire de La Tour, celui de Montaigut et plusieurs autres chevaliers auvergnats qui, plus tard, auraient peut-être épargné à leur patrie une partie des maux qu'elle eût à souffrir.

Après la bataille de Poitiers, la trêve de Bordeaux, conclue pour trois ans, semblait promettre trois années de repos à la France et à l'Auvergne; mais bientôt, en dépit de la trêve, des bandes d'Anglais, et surtout de Gascons, se répandirent dans la haute Auvergne, s'emparèrent de la plupart des châteaux.

« La ville de Murat fut saccagée avec celle de Brioude ainsi que le château de Monbron sur Lavastrie, par des bandes que commandaient deux capitaines gascons de grande renommée, Bertucat d'Albret et Jean Chandos. Un autre de ces chefs, Mandonat Badafol (2), s'empara

(1) Froissart dit : « Deux mille hommes d'armes et six mille archers. » Comme chaque homme d'armes avait avec lui cinq personnes, savoir : trois *archers*, un *écuyer* ou *coutillier* (ainsi appelé d'une espèce de couteau ou baïonnette qu'il portait au côté), et un *page* ou *varlet*; les deux mille hommes d'armes formaient 12,000 hommes.

(2) Il faut lire Mandonnet de Badefol. La plupart des noms propres ont été étrangement mutilés par les premiers éditeurs de

du château de Miramont, près de Mauriac; l'anglais Stendor prit Cunlhat en basse Auvergne, tandis qu'à l'autre extrémité de cette même partie de la province, Saint-Pourçain était ravagé par le bâtard de Mauléon, et que le marquis d'Escorailles tenait tout le pays et le ravageait avec une bande déterminée. Attirés par le vicomte de Murat, ceux qui s'étaient rendus maîtres de Brioude s'en allèrent ravager les terres du Vigouroux, abattre les châteaux de Fontrose, de Fenestrum et d'Albepeyre. Ni les terres de l'évêque de Clermont, ni celles du grand-prieur d'Auvergne à Celles, à Chaylar, à Paulhac, ne furent épargnées... (1). »

Dès cette même année on voit aussi apparaître en Auvergne celui de ces aventuriers qui jusqu'en 1392 portera partout la terreur et la désolation. Aimerigot-Marchez, écuyer Limousin, s'empare de Carlat et de quelques autres forts.

Au mois d'août 1359, la trêve de Bordeaux expire. Edouard III confie à l'un de ses meilleurs capitaines, Robert Knowles, le soin de porter le fer et la flamme dans les provinces de l'intérieur de la France. Knowles a formé le projet de marcher vers Avignon pour visiter le pape et le rançonner, mais il doit traverser l'Auvergne. Toute la noblesse du pays et les bonnes gens des communes organisent enfin une résistance, et marchent contre l'ennemi; les deux armées sont en présence sur deux

Froissart; de Nolin Barbe, ils ont fait Olim Barbe, de Bonnebaut, Bonnelance; etc. M. Lacabane, de la bibliothèque du roi, prépare une édition de cet historien, où les noms seront rétablis d'après les mss. les plus anciens et d'après d'autres documents. On verra aussi que *Gordonnet* est le surnom de Pierre de Gourdon, et que *Perrot-le-Béarnais* est Pierre de Fontaines, etc.

(1) Mazure, p. 28.

montagnes voisines, s'observent ; les Auvergnats préparent une surprise, mais trahis par un prisonnier échappé de leurs mains, en arrivant au camp ennemi ils apprennent que les anglais ont délogé et se sont dirigés sur Limoges. Ce fut un triomphe que la noblesse d'Auvergne essaya de continuer en faisant évacuer quelques places fortes occupées par l'ennemi ; mais le roi de France avait souscrit le traité de Brétigny, et le dauphin d'Auvergne, Beraud II, qui commandait la noblesse du pays, partit pour se joindre aux ôtages envoyés à Londres, en exécution du traité ; son armée est dissoute et les pillards sont les vrais maîtres de l'Auvergne. « Formés en bandes d'un petit nombre, ils s'emparent des défilés. Intrépides et renaissant de leurs propres défaites, ils sont la terreur du pays. On les croirait invisibles, car on ne sent leur présence qu'en tombant sous leurs coups. Mais comme ces bandes isolées sont habiles à se retrouver, à s'unir aux belles occasions, soit par ruse, soit par violence, lorsqu'il faut s'emparer des châteaux mal gardés, ruinés ou délaissés ! Là, ils se fortifient, pressentent l'attaque et se mettent en mesure de résister. Du haut de leurs forteresses, ces vautours tombent, les ailes déployées, sur l'habitant des campagnes, sur le passant de la grande route ; quelquefois, lorsqu'ils peuvent laisser des garnisons suffisantes dans leurs châteaux usurpés, ils réunissent leur ban et leur arrière-ban ; ils vont en troupes nombreuses courir au loin de sanglantes aventures et ils reviennent après quelques jours, plus audacieux par le succès, ensevelir leurs trésors dans leurs donjons inaccessibles (1). »

Dans cette horrible anarchie, on voit des hommes ap-

(1) Mazure, p. 40.

partenant aux seigneurs du plus haut rang rivaliser de brigandage avec les partisans anglais. Le comte de Ventadour, seigneur de Montpensier, fait d'énormes dommages dans tout le bas pays. Les brigands ne rencontrent aucun obstacle sérieux. Le dauphin d'Auvergne, comme nous venons de le dire, était à Londres; Jean I, comte d'Auvergne et de Boulogne, plutôt prince de Boulogne que d'Auvergne, est tout occupé de ce qui se passe vers le nord de la France, et le duc de Berri, frère de Charles V, récemment investi du duché d'Auvergne, se montre, comme il le fit toujours, plus empressé à exploiter par ses exactions ceux de son apanage qu'à les défendre.

Faute d'un centre d'action et d'une direction, surtout faute d'organisation, la malheureuse Auvergne ne peut déployer ses forces; elle va essayer un autre moyen de délivrance.

Dès 1361, l'Auvergne était le centre des opérations des routiers dans le midi; l'un des plus habiles et des plus redoutables de ces chefs, Seguin de Badefol, qui se faisait appeler le Roi des Compagnies, sur lesquelles il exerçait, en effet, une grande influence, s'était emparé de Brioude. Les seigneurs d'Auvergne transigent avec lui, et moyennant 30,000 florins d'or (1), que l'Auvergne s'oblige à lui payer, il consent à évacuer le pays (2).

Mais, comme on peut bien le penser, la délivrance ne fut ni complète ni de longue durée. Cependant, durant quelques années, on put respirer un peu et s'occuper à

(1) Cette somme équivaudrait aujourd'hui à plus d'un million.

(2) Seguin de Badefol mourut en 1364, empoisonné par l'ordre de Charles, dit le *Mauvais*, roi de Navarre, qui trouva ce moyen de ne pas lui payer une somme de mille livres qu'il lui avait promise, et pour laquelle Seguin de Badefol réclamait au moins des garanties. *Anselme*, t. VII, 318.

réparer les forteresses, à remettre en état les fortifications des villes. La noblesse auvergnate put quitter la province et prendre part aux grands événements qui se préparaient pour la monarchie.

En 1370, les aventuriers qui avaient en grand nombre, mais non pas tous, disparu de l'Auvergne, renaissent de toutes parts et enveloppent la province d'un réseau qui devient plus inextricable que précédemment... mais toutefois, elle ne demeure pas sans défenseurs. Jean, duc de Berri et d'Auvergne, nommé, en 1369, lieutenant du roi dans les montagnes d'Auvergne, est venu, à diverses reprises à Riom ou dans son château de Nonette, d'où il dirige, avec une énergie, il est vrai peu constante, les efforts de ses vassaux contre les Anglais. Beraud II, dauphin, après dix ans de captivité ou de séjour volontaire à Londres, a payé une rançon de 50,000 liv. (1) et il est venu prendre part à la détresse de sa province, la défendre et la consoler. Bertrand Duguesclin se trouvant, en 1371, en Languedoc occupé à défendre les châteaux forts du Rouergue, tenta une expédition dans notre province, « mais les efforts ne furent que partiels, peu durables, et la province continua à se soutenir par ses seules forces, par le dévouement de ses cités, bien plus que par les secours qui lui vinrent du dehors. Ce n'est point par une guerre active et soutenue, c'est en parlementant, c'est avec l'argent du pays qu'on tâche d'arracher aux Anglais les forteresses qu'ils ont conquises (2). »

En 1374, on voit l'évêque de Clermont, Jean de Mello, en outre d'une forte somme d'argent, offrir de la vais-

(1) Cette somme équivaudrait aujourd'hui à plus de treize cents mille francs.

(2) Mazure, p. 72 à 76.

selle de prix, des draps de soie et d'autres objets précieux.

En 1377, Edouard III et son fils, le prince de Galles, descendent dans la tombe. L'Auvergne va-t-elle enfin respirer? Non. Celui qui devrait l'administrer de par le roi et justice, qui devrait cicatriser ses plaies, le duc de Berri et d'Auvergne, va peser sur elle plus qu'un ennemi; mais il rencontrera dans les états de la province une courageuse et inflexible résistance. L'Auvergne fait bon marché de son or, dans les besoins de la patrie, mais ne se laisse pas ravir ses franchises.

Les douze années qui suivent jusqu'en 1389, offrent une période féconde en faits épisodiques du plus haut intérêt, en attaques et prises de châteaux, en nouveaux désastres pour la province. La scène est principalement occupée par Aimerigot-Marchez et par Geoffroy Tête-Noire. Parlons seulement de ce dernier, Breton de naissance, qui occupa durant dix ans le château de Ventadour, d'où il inquiéta incessamment l'Auvergne et le Limousin. Il s'était rendu maître de ce château par la trahison de Pons du Bois, écuyer du seigneur de Ventadour. « Pons du Bois ayant servi son maître bien long-temps sans tirer grand profit de ses peines, se mit à penser qu'en poursuivant ainsi le métier de serviteur fidèle il ne ferait guère moisson d'argent ni d'or, et n'aurait rien à recueillir de la grande curée que faisaient les routiers le long des grandes routes et dans les châteaux forts. C'est pourquoi il se ménagea des intelligences avec Geoffroy Tête-Noire, l'un des plus terribles entre ces capitaines qui tenaient alors au martyre l'Auvergne et les autres provinces. Le traître vendit à Geoffroy le château de son maître, moyennant six mille livres (1). Seulement il mit

(1) Aujourd'hui environ 160,000 fr.

dans son marché qu'il ne serait fait aucun mal au comte ni à ses gens, et que l'on ne garderait du château que les munitions et l'artillerie, dont il était abondamment pourvu. Les Anglais tinrent leur parole; le comte fut mis paisiblement hors de chez lui et tous les objets qui étaient à son usage lui ayant été restitués, il se retira avec ses gens pour demeurer à Montpensier, puis à Aigueperse (1).

Je ne puis, dans cette analyse sommaire, présenter au lecteur le récit, même abrégé, des faits qui remplissent les dix années de la domination de Geoffroy Tête-Noire, de ce redoutable capitaine, « qui ne faisait compte d'occire un homme non plus qu'une bête; » mais voyons du moins avec M. Mazure, comment elle finit : « Le duc de Berri envoya le sire de Boutelier et Jean de Bonnelance (lisez de Bonnebaut), avec une armée de 400 lances (2), faire le siège du château de Ventadour. La place fut environnée de tranchées, de barricades, de redoutes; mais Geoffroy ne discontinuait ni sa résistance ni ses sorties aventureuses. Le siége durait depuis un an. Un jour Geoffroy Tête-Noire étant sorti pour escarmoucher, se lança tellement que son bassinet (3) fut traversé d'une arbalète, et qu'il reçut à la tête une blessure qui le força de garder le lit. Tant qu'il fut malade la résistance continua; mais il n'y eut plus d'escarmouche; et comme il ne s'épargnait pas la débauche, sa maladie empira. Lorsqu'il se vit près de mourir, il fit venir en sa présence les plus experts de sa garnison, et, assis sur son lit, leur dit : « Beaux seigneurs, je sens que je vais

(1) Mazure, p. 87.

(2) C'est-à-dire environ 3,200 hommes, car une *lance garnie* se composait de huit hommes.

(3) Casque de fer.

mourir. Tant que j'ai vécu, j'ai été pour vous un loyal capitaine ; j'ai gardé cette forteresse avec un grand zèle, et je la laisse munie de tout ce qui peut être nécessaire, vin, vivres, artillerie et toutes sortes de provisions. Mais, dites-moi, avez-vous élu un capitaine ou plusieurs qui sachent vous gouverner et vous conduire comme doivent l'être gens d'armes aventureux comme vous? Pour moi, je vous conseille de vous tenir toujours sous l'ombre de la guerre anglaise et de rester toujours sur la terre conquise. Ici, par exemple, sur cette frontière, le pays est bon et productif; les Français nous assiègent, mais cela ne peut pas toujours durer. Répondez-moi donc, et me dites si vous avez avisé un capitaine pour me remplacer. » Comme les compagnons restaient silencieux, Tête-Noire reprit avec douceur : « Je vois bien qu'à ce que je vous demande vous avez peu pensé ; mais moi, de mon lit, j'y ai songé pour vous. Voici Alain et Pierre Roux, mes deux cousins, tous deux bons Bretons comme moi et vaillants hommes d'armes; je vous propose Alain pour capitaine et son frère pour second. » La proposition fut accueillie, et en présence du mourant, le serment fut prêté aux deux frères. Alors il procéda à son testament, et montrant un beau coffre-fort qui contenait bien 30,000 liv. (1); il donna dix mille cinq cents livres à la chapelle Saint-Georges de Ventadour, pour les réparations nécessaires; six mille livres (2) aux deux Roux; deux mille cinq cents livres aux valets et officiers de sa maison. Le reste devait être partagé entre les trente compagnons présents.

(1) 30,000 liv. équivaudraient aujourd'hui à 800,000 fr. de notre monnaie.

(2) 160,000 fr.

« Tâchez, dit Geoffroy, d'être d'accord; mais si vous ne le pouvez et que le diable se mette de la partie, vous voyez là une bonne hache d'armes; rompez le coffre, et en ait pour lui qui en pourra prendre. »

Deux jours après, Geoffroy n'était plus; à la nouvelle de sa mort, grande fut la joie des bons habitants de l'Auvergne et du Limousin; mais les volontés du Breton furent accomplies; Alain et Pierre Roux furent capitaines et la guerre continua. Toutefois, les deux nouveaux capitaines ne tardèrent pas à être victimes d'une trame perfide qu'ils avaient ourdie contre les hommes du duc de Berri, qui reprirent le château de Ventadour. Les deux Bretons furent pris, conduits à Paris, décapités, et les quartiers de leurs corps cloués aux quatre principales portes de cette ville (1).

J'aurais encore à mentionner ici les exploits de Louis Raimbaud, de Perrot-le-Béarnais, et surtout ceux d'Aimerigot-Marchez; mais le peu que j'ai rapporté dans cette succincte analyse, d'après M. Mazure, et en conservant autant que possible ses expressions, suffit à montrer l'intérêt que présente en elle-même cette époque de l'histoire d'Auvergne. Je me hâte de dire que, sous la plume vive et animée de M. Mazure, cet intérêt s'est singulièrement accru; *Materiam superabat opus.* L'auteur a consciencieusement interrogé les monuments écrits, imprimés ou manuscrits de cette époque; il a puisé les faits aux sources elles-mêmes. Tous ces faits qui, dans l'ordre chronologique, ainsi que dans les récits des chroniqueurs, se croisent souvent, ont été démêlés avec beaucoup de sagacité, et paraîtront au lecteur parfaitement distincts; ils sont aussi heureusement reliés aux faits généraux de

(1) Mazure, p. 168 à 177.

l'histoire de France, sans être absorbés par ces derniers, au milieu desquels ils sont placés comme un tableau dans son cadre. Les personnages y sont vivants et le lecteur presque toujours peut se transporter aux lieux mêmes où les scènes se passent.

Mais M. Mazure ne s'est pas borné à l'exposition si intéressante et si curieuse des aventures, des roberies de ces hardis pillards, des attaques et prises de châteaux, des calamités de la province, des efforts qu'elle fait pour se délivrer du joug; il a étudié, pour nous la faire connaître dans ses détails curieux, la vie de la société à cette époque; l'administration de la justice, les rapports des citoyens, l'organisation des communes. Il n'a pas oublié l'état des lettres et des arts, objet d'un chapitre des plus intéressants. En un mot, ce travail ne pouvait être plus complet, ni mieux exécuté, et l'Auvergne compte sur son histoire un bon ouvrage de plus.

L'Académie de Clermont doit se féliciter d'avoir, par le concours qu'elle a ouvert, en 1842, donné naissance à un ouvrage si remarquable, et qui, avec celui de M. A. Imberdis, sur les guerres religieuses, également provoqué par l'Académie, marquera dans l'histoire de cette Société, et attestera les services qu'elle rend à cette province. B. G.

Lettre à M. le professeur Gonod sur la RÉPONSE A L'EXAMEN CRITIQUE DES MÉMOIRES ATTRIBUÉS A FLÉCHIER, par le comte de Résie, brochure in-8°, de 71 pages.

Encore une nouvelle brochure de M. de Résie, encore de nouvelles injures contre l'éditeur des *Mémoires de Fléchier* et contre le bon sens. Que nos lecteurs nous permettent de ne plus les entretenir des ridicules préten-

tions de M. de Résie. Ils trouveront dans la seconde édition que M. Gonod vient de publier de sa *Réponse à l'Examen critique des Mémoires de Fléchier*, non seulement des réfutations concluantes à toutes les objections qui lui ont été faites, mais encore de nouvelles preuves en faveur de l'authenticité des *Mémoires de Fléchier*. Ils y trouveront, notamment à la page 27, une curieuse réponse à la question si souvent posée par ses contradicteurs, concernant le curé de Saint-Babel.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, livraisons de mars, avril et mai 1845.

Nous voyons avec peine que de jour en jour notre Société d'agriculture se fond, pour parler le langage agricole, elle s'étiole, et bientôt elle ne produira plus rien. La décision qu'elle a prise, dans sa séance du 10 mai dernier, de réduire la cotisation des membres de 20 fr. à 10 fr., en diminuant ses ressources, lui portera un coup des plus funestes.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, livraisons de mars, avril, mai et juin 1845.

Nous n'avons que de sincères félicitations à adresser à notre Société d'horticulture, ses séances sont bien et utilement remplies; son Bulletin renferme des notices et des mémoires intéressants, dans lesquels on remarque beaucoup de faits nouveaux, qui sont très-appréciés par les horticulteurs. Nous l'engageons à persister dans cette voie.

Annales de l'Auvergne, numéros de janvier et février, mars et avril 1845.

Une partie des *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*, par M. le docteur Peghoux, occupent à peu près entièrement ces deux numéros. Nous rendrons compte de ce travail remarquable lorsque nous en aurons vu l'ensemble.

Le Propagateur agricole du Cantal, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons 1845.

A l'avenir, le *Propagateur* présentera un intérêt de plus, il publiera les travaux de la Société d'horticulture qui vient de se former à Aurillac. La 5e livraison renferme la séance d'organisation de cette nouvelle société et son réglement.

J.-B. BOUILLET.



HISTOIRE.

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT

DU PUY-DE-DOME.

(*Suite.— Voir pages 1re et 153.*)

MOYEN-AGE.

Après l'époque que l'on est convenu d'appeler *Temps antique*, après l'introduction du christianisme et lors des invasions des Barbares, aux troisième, quatrième et cinquième siècles, les peuples subirent, avec plus ou moins de différence, des modifications dans leurs usages, leurs mœurs et leurs symboles.

Les institutions romaines dans les Gaules étaient tombées, comme les arts, dans le plus grand état d'abaissement à la fin du quatrième siècle; au commencement du cinquième, l'ordre religieux, se modelant sur le régime municipal, maintint heureusement l'organisation civile qui aurait péri infailliblement au milieu des Barbares. C'est à cette époque principalement, dit M. Taillard, con-

seiller à la cour royale de Douai (1), qu'on voit grandir et s'accroître la considération, la puissance, la supériorité de l'évêque, investi de la confiance illimitée des citoyens, fort de la supériorité que lui assurent son caractère sacré, sa haute intelligence, ses vertus éminentes; c'est autour de lui que se groupent les intérêts, les affections, les espérances des populations chrétiennes. C'est lui qui représente la cité, qui en est le premier magistrat, qui la protége par son énergie morale contre la tyrannie du dedans et les violences des Barbares. C'est alors que le régime municipal ecclésiastique est pour ainsi dire substitué au système des municipalités romaines.

Au moyen-âge la philosophie, les sciences et les arts se réfugièrent dans les cloîtres et dans les cathédrales, près desquels, sous le patronage de prélats éminents en vertus et en sciences, comme nous venons de le dire, se formèrent les premières universités.

Les inventions utiles, perfectionnées plus tard, datent, pour la plupart, du moyen-âge. La boussole, la peinture à l'huile, la poudre et les canons, la gravure sur bois et sur cuivre, l'imprimerie, les lunettes, etc., etc., furent découverts dans la période du douzième au seizième siècle. L'architecture religieuse, le vrai caractère distinctif du moyen-âge, fut divisée en deux grands genres, *le style roman* et *le style ogival*.

Le moyen-âge, suivant quelques auteurs, a pris fin au *temps moderne*, à l'époque de la chûte de l'empire grec et de la prise de Constantinople par Mahomet II, empereur des Turcs, au milieu du quinzième siècle (1453). Suivant d'autres, cette grande époque n'aurait fini qu'à

(1) *Essai sur les destinées du régime municipal dans la Gaule.*

la renaissance des arts en France, c'est-à-dire aux dix dernières années du quinzième siècle.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les monuments de l'époque romaine sont en très-petit nombre sur le sol de l'Auvergne. Nous pouvons dire qu'il ne nous reste presque rien d'apparent des cinq siècles qui ont suivi la chute de l'empire romain, tandis que les monuments construits, à partir du neuvième siècle, y sont très-nombreux, et la plupart sont dans un état de conservation assez satisfaisant.

Un mouvement général nous refoule aujourd'hui vers le moyen-âge, pour lui demander des souvenirs; ce sont donc les monuments de cette grande époque qui vont faire le sujet de ce chapitre.

Inscriptions tumulaires.

Jusqu'ici, deux localités seulement nous ont été signalées comme des lieux de sépultures des chrétiens aux cinquième, sixième et septième siècles. A Coudes, arrondissement d'Issoire, et à Clermont, près de l'église du Port.

Le savant abbé Lebeuf a parlé le premier de cinq inscriptions gravées sur marbre, provenant de la première de ces localités; des membres de l'ancienne Académie de Clermont en ont fait connaître quelques autres.

La première de ces cinq inscriptions, rapportée dans le tome 25e, p. 140 des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1759), est ainsi conçue :

IN HOC TOMO
LO QVIESCIT BO
NE MEMORIÆ
PALLADIVS
VIXIT ANNVS
XVII
TRANSIET KLEN
DAS SEPTEM
BRIS INDICTIO
QINTA REGIS
TEVDORICI (1)

La seconde est de l'année 526.

IN HOC TOMOLO
REQVIESCIT BO
NE MEMORIÆ
CANDEDVS IN PA
CE VIXIT. ANNVS
TRIS ET MINSES
QVATVOR ET D
IES XVIII. TRANS
IIT SVB DIE III ID
S MAIAS, ANNO
XV REGNO DOM
THEVDORICI

La troisième de l'année 538.

IN HOC TVMV
LO REQVIISCIT
IN PACE BON

(1) Indiction cinquième du règne de Teudoric ou Thierri Ier, roi d'Austrasie, dont l'Auvergne faisait partie. L'indiction cinquième se compta deux fois sous ce prince, en 512 et en 527.

E MEMORIE
ERENA VIXIT
ANNVS XX. TR
ANSIIT XI KN
OVEM. ANNO
IIII RIG. DOM
NOS TEVDO
BERTI

La quatrième.

IN OC TOMOLO
REQVISCIT IN PA
CE BONAE MEMO
RIB PIONI TRANSIIT
IN ANNVS SEX SAGI
NTA III.X.K. MAÏS
ANNO XX REGNO
DOMINI NOSTRI
TEODOBERTI RE
GIS

Cette inscription, qui porte en tête le monogramme du Christ, donne une date inexacte. Si c'est Théodebert I, fils de Thierri I, dont il est parlé, il n'a régné que 14 ans; si c'est Théodebert II, fils de Childebert II, roi d'Austrasie, il s'en faut de 4 ou 5 ans qu'il n'ait régné 20 ans. Ces sortes de méprises dans les chiffres ne sont pas rares, surtout dans les premiers siècles de notre ère.

La cinquième inscription est incomplète, on ne lit que

HOC TVM EIT B
ONE MEMORI
VS IOHANNIS
ANNORVM
XXI GI.

M. l'abbé Croizet, curé de Neschers, a été assez heureux pour retrouver dans le jardin d'un cultivateur, à Coudes, le marbre sur lequel est gravée la première des inscriptions dont nous venons de parler, celle du jeune *Palladius*, mort à l'âge de 17 ans (1).

Nous avons publié dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne* (t. II, p. 464.) Le dessin et la description de cette inscription, en même temps qu'une autre inscription du même genre, découverte aussi par M. l'abbé Croizet, à Coudes, en 1838 (2); la voici :

M A
IN HOC TO
MULO REQI
ISCIT BONE
MEMORIÆ
BARDARIO DIACON
VS VIXIT ANNUS
LXX TRANSIIT
PRIDEI III K. MAR
TIAS ANNO ÇIX
REGNO.

Le style et la forme des lettres de cette inscription du *Diacre Bardario* sont les mêmes que ceux des inscriptions de *Palladius*, de *Pioni*, etc. Les solécismes, les suppressions de lettres contraires à la langue latine y abondent. On doit la supposer des premières années du sixième siècle.

(1) *Palladius* est le nom d'un gouverneur romain, qui mourut à Cournon, lieu de sa naissance et où l'on a découvert son épitaphe sur marbre, près de l'église.

(2) Les marbres portant ces deux épitaphes, ont été généreusement donnés par M. l'abbé Croizet au Musée de Clermont.

A la partie supérieure du cadre de cette inscription est une petite croix; une grande croix au milieu du frontispice, et trois croix moyennes au bas. A la différence des autres inscriptions, celle-ci commence par deux lettres majuscules M et A, séparées par la grande croix. Il ne paraît pas probable à M. l'abbé Croizet que ces deux lettres signifient *Maria* ou *Mater Alma*, comme l'a prétendu un habile archéologue, quoique le culte secondaire de Marie fût établi en Auvergne dès les premiers jours que le christianisme y fut connu. Il ne pense pas non plus qu'on doive interprêter ces deux lettres par *Manibus* ou *Manse.* Le christianisme alors, surtout par rapport à un diacre, n'avait rien de commun avec le paganisme. Il lui semble plus rationnel d'interprêter ces deux lettres capitales par les mots *Memoriæ æternæ*, à la *Mémoire perpétuelle.* La tombe de Bardario fut probablement l'ouvrage de la reconnaissance publique. Un diacre, dans ces temps reculés, remplissait des fonctions importantes; il distribuait les aumônes recueillies par les sous-diacres; il administrait le baptême et l'eucharistie, portait les secours de la religion aux infirmes, instruisait les catéchumènes et assistait, dans les saintes cérémonies, les prêtres et les évêques, qui se nommaient alors papes, c'est-à-dire pères spirituels.

Le chiffre *dix-sept* de l'année du règne du prince sous lequel Bardario est mort, est tout particulier dans cette inscription; il a été tracé suivant la manière de compter quelquefois en usage dans les cinquième, sixième et septième siècles. La première lettre ou figure désigne le nombre *six*, la seconde, le nombre *un*, et la troisième, le nombre *dix*, ce qui donne *dix-sept.*

M. de Beauvesaix, membre de l'ancienne Académie de Clermont, a expliqué une autre inscription, provenant

aussi de Coudes; elle avait rapport à une femme nommée *Julianeta*, décédée à l'âge de quarante-cinq ans, la dix-neuvième année du règne d'Alaric.

In hoc tomolo requiescit in pace bone memorie Julianeta, transiit in annos quadragenta quinque anno nono decimo reg Domini nostri Alarici.

Les fouilles que l'on fit au mois d'octobre 1833, au sud et joignant l'église du Port à Clermont, mirent à découvert un tombeau en domite, recouvert d'une pierre en grès de Montpeyroux, dans laquelle est incrustée une petite table de marbre blanc, sur laquelle on lit l'inscription suivante, dont M. Gonod, bibliothécaire, a donné une explication (1).

HIC REQVIESCIT
BONE MEMORIE
REMESTO VIXIT
IN PACE ANNVS XLIIII
TRANSIET SUB B̄
ÇIDVS FEBRV
ARS ANNV XVI
REGNO D̄ M̄Ī THE
VDOBERT (2).

La date de cette inscription est précise. *Remesto*, comme on le voit, mourut le VI des ides, c'est-à-dire le 8 février de la seizième année du règne de Théodebert II, qui correspond à l'an 612 de notre ère.

Le *Nouveau traité de Diplomatique*, de deux religieux Bénédictins, de la congrégation de Saint-Maur (3), rap-

(1) Voyez *Annales d'Auvergne*, 1833, p. 486.

(2) La pierre tumulaire portant cette inscription est déposée au Musée de Clermont.

(3) Tome II, pl. 27.

porte quatre inscriptions, dont nous ne devons pas omettre de parler ici.

La première, gravée sur une plaque de plomb, fut trouvée en 1699, lorsqu'on ouvrit la châsse de sainte Thècle, pour en tirer une portion des reliques de cette illustre vierge, patronne de l'église de Chamalières; elle portait :

He sunt reliquie Beate Tecle virginis et martyris, que hiconie oriunda fuit. De hinc vero à Paulo apostolo conversa seluciam requievit.

Nous voyons, par cette inscription, que sainte Thècle naquit à Icone, et qu'ayant été convertie à la foi par l'apôtre saint Paul, elle finit ses jours à Séleucie.

La seconde se trouvait sur un reliquaire de la 18e année du règne de Charlemagne (786), qui existait à la cathédrale de Clermont.

† *In nomine dei summi et in honore sanctorum martyrum Agriguli et Vitalis Arvernorum civitatis, hanc capsam ex elimoniâ, Carolo rege anno decimo octavo regni sui, necnon hicterio comite.*

La troisième ne nous fait connaître que le commencement et la fin de l'épitaphe de saint Genès, évêque d'Auvergne, qui mourut en 662.

† *HV hic sub arva requiiscunt membra Genesi pape ponteficis..... megrans de mondo, imperante prencepe francorum rege.*

La croix et les lettres HV, qui commencent cette épitaphe, semblent signifier, dit le *Nouveau traité de Diplomatique*, Christo Jesu ou Crux Jesu.

La quatrième et dernière se trouve sur une châsse des SS. martyrs Agricole et Vital. Elle nous apprend que les reliques de ces Saints furent tirées de Bologne, en Italie, par Hadebert, évêque de Clermont, vers 770, sur les ordres du roi Charlemagne.

Haddebertus episcopus, in Bononiâ civitate, Jubante Carolo rege, recipit festo eorum IV idus decembris.

Près de la petite porte méridionale de l'ancienne église de Saint-Saturnin, une pierre tumulaire porte le distique suivant, que nous rapportons ici.

Simplex et castus patiens prior, ac generosus, nomine Bertrandus, Clauditur hoc tumulo.

M. E. Thibaud a eu la complaisance de nous signaler une inscription romane, très-curieuse, qui existe dans l'église de Saint-Germain-l'Herm, arrondissement d'Ambert. Elle se trouve gravée sur les deux faces du pilier du transept, à gauche. En voici le *fac simile :*

Si cette inscription indiquait la date de la fondation de l'église, ce serait un exemple rare pour l'époque romane, mais fort curieux; on croit y déchiffrer :

INCARNATIONE DOMINE M. CCVII... III
MAI REGNANTE..... PHILIPPO......

L'église de Mauzac, près de Riom, a aussi des inscriptions que nous indiquerons chronologiquement.

Sur l'archivolte du portail nord, on lit les deux vers suivants :

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SUBLIMIA VULTUM;
VALVAM INTRATURI VENITE AD SOLEMNIA CHRISTI.

Le Musée de Clermont possède une belle inscription sur marbre blanc, découverte à Gerzat, dans la Limagne. Cette inscription, tout-à-fait remarquable par la forme

des lettres et par le soin avec lequel elle a été gravée, l'est aussi par les armoiries qui l'accompagnent et par le sujet religieux dont elle est surmontée.

Les armoiries sont écartelées : au 1 et 4, le champ est occupé par une molette à huit rayons ; aux 2 et 3, par une aigle éployée, sans indication de couleurs. Entre deux écussons de ces mêmes armoiries, deux anges emportent au ciel l'âme du défunt.

Voici l'inscription :

ANNO DOMINI M:CC:LXX:X:KL:SEPTEB. O. B.
DE SABANACO DE CATUS

TU Q'LA VAS : TA BOCA : CLAUZA : GUAR
DA : EST : CORS : QUAISI : REPAUZA : TALS :
CŌ TUIEST : EIEU : SIFUI : ETU : SERAS TALS :
CŌ IEU : SUI : DI : PAT : NT ENŌ : TE : NUI :

En l'année 1270, *le* 10 *des Calendes de septembre, est mort Benoît* DE CHABANNE? *de Catus* (1).

Toi qui vas là, garde ta bouche clause,
C'est le corps qui ici repose. Tel
Comme tu es, je fus aussi et tu seras
Comme je suis. Dis Pater noster et non te nuit.

Le tympan de la porte de l'église de Charbonnier, près de Saint-Germain-Lembron, porte l'inscription suivante, que nous devons à la complaisance et aux soins de M. Aug. Bravard, d'Issoire. Les lettes qui la composent ont un caractère bien marqué du treizième siècle :

(1) SAVARON, (1re édition, page 278), parle d'un Jean de Catus, monétaire, qui pourrait bien être celui-ci, ou au moins un membre de cette famille.

ANNO : DNI : M:CC:LXXX:VI : IDUS IANU—
ARII : OBIIT : DNS : BERAVDVS HONGRE : MI—
LES QVANDAM : PATER : LIBEROR—
UM : ROCCOLIS : HIC : SEPULTUS CUIU—
S : ANIMA : PER : MISERICORDIAM D—
EI : REQUIESCAT : IN PACE : AMEN.

En l'an du Seigneur 1286, aux Ides de janvier, mourut le seigneur Beraud Hongres, autrefois militaire de Roccole. Il est enterré là. Que son âme repose en paix par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-il.

Dans l'une des chapelles de la nef latérale de l'église de Mauzac, du côté du sud, une table de pierre incrustée verticalement dans le mur, porte cette inscription en lettres gothiques :

Lan mil? IIII^c? IIII^xx fit fe cette chapelle
do Guillaume Focaud Secretain a lonneur?
? de Saint? Sabastien

A l'entrée de l'abside de la même église de Mauzac, devant l'autel, une large pierre couvrant l'ouverture par laquelle on descendait dans les caveaux les corps des religieux, porte cette autre inscription et cette piquante épigraphe, qui ressemble beaucoup à un calembour rimé :

HOC MONUMENTUM RELIGIOSORUM AC MONA-
CHORUM HUJUS CONVENTUS RECONDENDORUM
GRATIA SUIS SUMPTIBUS CONSTRUENDUM CURA-
VIT DOM. AUTHONIUS DE RICHEROY RICOMAGUS
ET MAUZIACI REFECTUARIUS I^a AUGUSTI 1616. †.

CURIEUX DE MON AUTHEUR, PASSANT ARRESTE-TOY,
CE N'EST PAS UNG ROY RICHE ; MAIS CEST UNG RICHE-ROY.

Indépendamment de ces diverses inscriptions, nous possédons encore en Auvergne, sur des tympans, des linteaux et des chapiteaux des églises du Port, d'Issoire, de Saint-Nectaire, d'Orcival, de Mauzac, de Volvic, etc., des inscriptions des neuvième, dixième, onzième et douzième siècles, et dans celles d'Antoingt, près de Saint-Germain-Lembron, de Vassivières, de Saint-Nectaire, etc., des inscriptions des treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles.

Nous avons relevé d'autres inscriptions sur beaucoup de pierres tombales et sur beaucoup de croix anciennes; mais comme elles ne présentent rien de particulier, nous ne croyons pas devoir les reproduire ici. Nous en citerons quelques-unes lorsque nous parlerons des pierres tombales.

Sur la porte du château de Vilars, à l'ouest et près de Clermont, on lit cette inscription :

HAS OEDES IN ATAVITO FUNDO,
FRANCISCUS ET JOANNES SAVARO,
DUO FRATRES, HIC PRÆSES ET
PRÆFECTUS ARVERNIÆ, ILLE
PROCURATOR REGIS, A FUNDAMENTIS
EXTRUXERE ANNO CHRISTI MDXXI.

Avant 1798, on voyait à la cathédrale de Clermont, plusieurs inscriptions en vers français, rappelant la mémoire de plusieurs gentilshommes tués au mois de juin 1577, au siége d'Issoire. Elles ont toutes disparu; mais Dulaure nous en a conservé quelques-unes (1).

(1) *Description des principaux lieux de France*. t. V, p. 202.

Légendes.

En Auvergne, comme dans toutes les autres provinces, dans les longues veillées d'hiver, au château, comme dans la chaumière, l'imagination s'exalte au *coin du feu*, on raconte d'anciennes légendes. On s'écrie avec Voltaire :

O l'heureux temps que celui de ces fables!
....
On a banni les démons et les fées.

Les générations se succèdent, l'erreur s'accrédite et l'on nous rapporte ce qu'on disait dans le bon vieux temps sur les lutins, les revenants, le loup-garou, sur le sabbat, sur les voyages aériens et nocturnes, et sur les apparitions de toute espèce.

Dans beaucoup de localités de la montagne, il est encore des superstitions qui se conservent. Ainsi, par exemple, on vous assure que des personnes vont encore la veille de la Saint-Jean, à minuit, cueillir des herbes auxquelles on attribue des vertus surnaturelles.

Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons dit dans le chapitre de l'*Ère celtique*, relativement aux légendes de la *Roche-des-Fées* de la Bourboule et de la *Grotte-des-Fées* de Préchonnet; nous parlerons de légendes plus modernes.

Puy de Dôme.

Le puy de Dôme, célèbre par tant de sujets de curiosité, qui fixent l'attention des naturalistes et des physiciens, intéressant aussi par les restes d'antiquités que l'on aperçoit à sa base, le puy de Dôme a fourni, dans

le moyen-âge, des croyances aux superstitieux, aux sorciers, pour les sortiléges, les maléfices.

La cime de cette montagne supportait autrefois une chapelle dédiée à saint Barnabé, dont on découvre encore quelques restes des fondations. Elle dépendait du prieuré du Moûtier de Montferrand. En 1648, lorsque Perrier fit pour Pascal son immortelle expérience sur la pesanteur de l'air, cette chapelle existait en entier. Suivant l'opinion vulgaire, elle était le rendez-vous des sorciers. Si l'on s'en rapporte, nous dit Dulaure (1), au crédule et fanatique *Florimond de Remond*, conseiller au parlement de Bordeaux, c'était au puy de Dôme que se tenait le chapitre général des sorciers. Cet écrivain donne, dans son *Anti-Christ*, chapitre VII, l'histoire d'une sorcière qui fut brûlée en 1594, par arrêt du parlement de Bordeaux. Cette femme, nommée *Jeanne Bosdeau*, lui avoua « que tous les mercredis et vendredis. de chaque semaine le chapitre général se tenait au puy de Dôme, où elle s'était trouvée une infinité de fois, avec plus de soixante autres personnes, portant chacune une chandelle noire qu'on allumait à celle que le bouc avait entre ses cornes, et à laquelle il avait donné le feu, le tirant au-dessous de sa queue; après cela, tous se mettaient en danse en rond, le dos tourné l'un à l'autre. En cette assemblée on disait la messe à leur mode, tournant le dos à l'autel. Celui qui faisait l'office était revêtu d'une chappe noire, sans croix, élevant une tranche de rave teinte en noir, au lieu de l'hostie, criant tous, lors de l'élévation : *maître, aide-nous.* »

« On mettait de l'eau dans le calice, au lieu de vin; et pour faire de l'eau bénite, le bouc pissait dans un

(1) *Description des principaux lieux de France*, t. V, p. 281.

trou à terre, et celui qui faisait l'office en arrosait les assistants avec un aspergès noir. En cette assemblée, on distribuait les métiers de sorcellerie, et chacun rendait compte de ce qu'il avait fait. Les états étaient pour empoisonner, ensorceler, guérir les maladies avec charmes, faire perdre les fruits de la terre et telles autres méchancetés. »

Nous devons noter ici, en passant, qu'il est encore d'usage de se transporter la nuit du 23 au 24 juin au sommet du Puy-de-Dôme pour voir le 24, jour de la Saint-Jean, lever trois soleils à la fois.

Puy-de-Chopine.

Une chapelle a aussi existé sur le sommet très-étroit de cette montagne. Elle était, comme celle du puy de Dôme, le rendez-vous des sorciers qui ne se réunissaient que la nuit, au clair de lune. La tradition ne rapporte aucune anecdote un peu intéressante.

La comtesse Brayère.

Plusieurs villes, plusieurs châteaux (1) se disputent l'habitation de la célèbre comtesse Brayère, fondatrice d'un magnifique temple à Issoire, du monastère de Montferrand, etc., et chacun de ces lieux a des anecdotes à rapporter sur son compte. Dans la montagne, principalement où les longues veillées d'hiver sont employées à raconter des histoires de revenants et de sorciers, la comtesse Brayère joue toujours un grand rôle. Voici, autant qu'il nous a été possible de la traduire, une de ces histoires qu'un de nos amis a entendu ra-

(1) Issoire, Pontgibaud, Montferrand, Orcival, Olloix, Chanat, le Château-du-Fort, près de Menat, etc.

conter en patois, au milieu d'un grand silence, dans une veillée du village de Chanat, près de Clermont :

A mi-côte et à l'est du puy de Chanat, on voyait, il n'y a pas très-long-temps encore, les ruines d'un château ayant appartenu à la comtesse Brayère, qui avait un goût très-prononcé pour la chair des enfants nouveaux-nés. Pour satisfaire ce goût dépravé et barbare, elle exigeait souvent des pauvres habitants du village de Chanat, le sacrifice de quelques-uns de leurs enfants, qu'elle se faisait apporter par son *maître-queux* (maître d'hôtel). Depuis long-temps la comtesse percevait cet horrible tribut, lorsqu'un jour le maître-queux se regardant en quelque sorte comme le complice de sa maîtresse, éprouva de violents remords, et résolut de faire revenir la comtesse à des sentiments plus humains. Voici le moyen qu'il employa ; il prit un veau nouvellement né, l'accommoda de la même manière que les petits enfants et le fit servir à la table de la comtesse, qui fut complétement trompée. Cette dame n'avait pas encore achevé son repas, lorsque des gémissements plaintifs se firent entendre dans la cour du château ; elle envoya quelqu'un s'enquérir de ce qui se passait, et on lui rapporta que ce qu'elle venait d'entendre était les mugissements douloureux poussés par une vache dont on venait d'enlever le veau et qui, pour le chercher, avait rompu les liens qui la retenaient à son étable. A ce récit la comtesse fut émue ; elle plaignit la pauvre bête, et donna des ordres pour qu'on lui rendit son veau ; mais on lui dit que la chose était impossible, puisqu'on venait de le lui servir en place d'un enfant. A ces mots, la comtesse étonnée, fit venir devant elle son maître-queux, lui demanda les motifs de sa conduite et lui fit de vifs reproches sur sa dureté et sur sa tromperie ; il lui répondit : et vous,

madame, n'avez-vous rien à vous reprocher? n'avez-vous jusqu'à présent éprouvé aucun remords? vous plaignez aujourd'hui une pauvre vache dont on a enlevé le veau parce que vous avez vu sa douleur, mais n'éprouvent-elles donc rien ces pauvres mères dont vous faites enlever les enfants pour satisfaire un goût abominable? Vous ne croyez pas à leurs larmes, à leur désespoir, parce que vous ne les avez pas vues, et cependant, madame, si comme moi vous en aviez été témoin, vous frémiriez et vous cesseriez d'exiger ce tribut de sang. Pardonnez, madame, à ma franchise, mais je ne puis plus cacher mon horreur pour mes affreuses fonctions; mes remords m'ont éclairé, puissiez-vous les ressentir comme moi. Après ces paroles du maître-queux, la comtesse, accablée de honte et de remords, s'écria : Désormais plus de pareils sacrifices, je reconnais mes crimes et je les déplore amèrement, je réparerai mes torts. En effet, elle tint parole, et dès ce jour là chaque mère cessa de craindre qu'on lui enlevât son enfant, et la comtesse, pour calmer ses remords et expier ses crimes, eut recours au grand remède, au temps. Elle fit de pieuses fondations et donna, dit-on, à Notre-Dame d'Orcival la belle prairie d'Orcival, appelée *La Prade*.

Entre Menat et Montaigut, près du hameau de Château-Gaillard, existent, à ce que l'on croit, sur un monticule, les ruines du château du *Fort*, habitation de la comtesse Brayère. On vous montre, avec beaucoup d'importance, dans le ruisseau qui coule au bas du monticule, un trou circulaire où elle avait la précaution de faire précipiter les enfants pour les laver avant d'en faire sa nourriture.

Saint-Fontin-de-Tracros, près de Gelles.

On donne le nom de *Saint-Fontin* à une roche restée naturellement debout, comme une statue, et tenant par sa base au nord de la montagne volcanique du hameau de Tracros, près de Gelles. Dans le pays, on conserve la tradition des cérémonies superstitieuses que l'on y pratiquait autrefois. Les gens éclairés du lieu plaisantent de la crédulité des montagnards simples, qui attribuent à *Saint-Fontin* de grandes vertus pour éloigner les maléfices et pour procurer richesse et bonheur. Néanmoins il n'est pas moins très-vrai qu'aujourd'hui encore, les femmes stériles poussent la superstition jusqu'à implorer, par des visites et des prières, ce prétendu Saint pour obtenir des enfants.

Pilier de la chapelle souterraine de l'église d'Orcival.

Un certain pilier de la chapelle souterraine de l'église de Notre-Dame d'Orcival joue, encore de nos jours, un grand rôle dans les croyances religieuses de certaines femmes stériles. On ne peut nier la superstition qui y est attachée quand on sait la quantité de cierges placés chaque année contre ce pilier et que l'on connaît les personnes qui les mettent ou font mettre. Des légendes fort curieuses existent sur cet usage ; mais la plupart sont au nombre des choses qu'on raconte à l'oreille d'un ami et qu'on n'écrit pas. Dulaure, moins réservé, en a rapporté quelques-unes.

Une foule d'autres petites légendes existent dans nos montagnes ; elles ne sont pas à dédaigner. Les celtomanes peuvent en tirer des conséquences sur la conservation de certains usages des Celtes. Ainsi, dans beaucoup de

villages, encore de nos jours, on entend des paysans nommer en patois, Dieu, *le Bounbara*, le bon bélier.

Dans le canton de Saint-Gervais, on entend jurer ainsi :

Que le grand Jaro t'entreno par la tricoussellas et la foumarellas.

Que le grand diable t'entraîne par les rochers et les broussailles.

On raconte aussi beaucoup d'histoires qui se seraient passées sur le pont de Dallet, et sur le pont du Diable qui existait sur la Dore, près d'Olliergue, au-dessous du château de Meymond ; mais dans la crainte d'avoir été déjà un peu long dans ces descriptions et d'entrer dans des contes fastidieux, nous n'en parlerons pas.

Monuments religieux.

On ne peut méconnaître que le christianisme a produit à lui seul plus de bien que toutes les institutions purement humaines, et qu'il a inspiré le génie dans tous les siècles.

« On a long-temps contesté le mérite artistique de nos belles églises du moyen-âge, a dit M. Schmitt, ancien inspecteur-général des cathédrales, dans un discours prononcé à Paris, à la séance du 6 mars 1844, de la Société pour la conservation des monuments (1); mais on n'a jamais pu nier ce je ne sais quoi de mystérieux indéfinissable qui s'empare, dès qu'on pénètre sous leurs voûtes majestueuses, de l'âme la moins croyante, et qu'on demande en vain à ces églises que l'art moderne s'est complu à emprunter à l'art idolâtre de l'antiquité. Ne serait-ce

(1) *Bulletin de la Société Française pour la conservation des Monuments historiques*, t. X, p. 216.

pas que dans les unes, toutes les pierres, pour ainsi dire, respirent la foi, la conscience intime de la grandeur de Dieu, et que dans les autres, tout est faux. »

Une dizaine d'églises furent construites à Clermont seulement, du vivant de saint Austremoine, notre apôtre et notre premier évêque; mais la seule dont nous ayons une description, est notre église cathédrale, construite au milieu du cinquième siècle (446), par l'évêque saint Namace. Grégoire de Tours (1) nous dit qu'elle fut achevée dans l'espace de douze ans et qu'elle avait cent cinquante pieds de long, soixante de large, et cinquante pieds de haut dans l'intérieur de la nef jusqu'à la voûte. Au-devant était une abside de forme ronde, et de chaque côté s'étendaient des ailes d'une élégante structure. L'édifice entier était disposé en forme de croix et avait quarante-deux fenêtres, soixante-dix colonnes et huit portes. Les parois de la nef étaient ornées de plusieurs espèces de marbres ajustés ensemble.

Lorsque Pepin enleva la ville et le château de Clermont, en 761, à Eudes, duc d'Aquitaine, cette église devint la proie des flammes. Peu de temps après elle fut rebâtie, mais avec moins de magnificence par un évêque dont on ignore le nom. Les deux grosses tours carrées qui surmontent encore aujourd'hui la porte occidentale appartenaient à cette seconde construction.

Trois auteurs, MM. Mérimée, Renouvier et Mallay, se sont particulièrement occupés de nos monuments religieux (2). Chacun d'eux en a fait ressortir les caractères

(1) Liv. II, chap. 16.

(2) M. Mérimée, inspecteur-général des monuments historiques : *Notes d'un voyage en Auvergne*, 1 vol. in-8°, Paris 1838; M. Jules Renouvier, de Montpellier : *Essai de classification*

architectoniques d'une manière satisfaisante. Nous aurons souvent occasion de citer des passages de leurs ouvrages et de renvoyer à leurs descriptions.

Églises romanes.

Dans la seconde moitié du cinquième siècle, les Wisigoths, conduits par Euric, anéantirent la puissance romaine en Auvergne, et dès le commencement du sixième siècle les Francs détruisirent celle des Goths. A cette époque et pendant les démêlés de ces peuples barbares, des édifices religieux restèrent debout ; mais au neuvième siècle ils furent presque tous renversés par les Normands. A peine s'il nous reste à Manglieu, à Coudes et à Merdogne, quelques vestiges de l'architecture gallo-romaine des septième et huitième siècles.

Les églises romanes sont extrêmement nombreuses dans le département du Puy-de-Dôme; M. Mallay en porte 85 sur la carte qui forme la 51e planche de son ouvrage, tout à fait spéciale aux églises romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme (1). Ces églises se composent en général de trois nefs inégales, terminées circulairement du côté de l'est, et d'une espèce de nef transversale, appelée *transept*, qui donne aux édifices la forme d'une croix. Les plus grandes ont été élevées sur des cryptes ou chapelles souterraines. Les églises à une seule

des églises d'Auvergne, mémoire de 24 pages, inséré dans le t. III, p. 375 du *Bulletin monumental*, 1837;

M. Mallay, architecte à Clermont : *Essai sur les églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme*, 1 vol. in-folio, 1841.

(1) Près du château de Saint-Diéry, canton de Bessé, se trouve une petite église très-remarquable; l'abside est entourée d'une corniche élégante.

nef, du même style, sont très-nombreuses dans nos campagnes; quelques-unes n'offrent qu'un simple rectangle, terminé par une abside circulaire.

Les principales églises, les plus remarquables et les plus complètes pour l'architecture, sont celles de Notre-Dame-du-Port, de Clermont; de Saint-Paul, d'Issoire; de Saint-Nectaire, d'Orcival et de Saint-Saturnin, auxquelles il faut ajouter le baptistère du Chambon, situé hors du village de ce nom, dans le cimetière. Ce petit édifice, de forme circulaire, est remarquable.

Les églises de Manglieu, de Mauzac, d'Ennezat, de Chauriat, de Volvic et de Royat, moins complètes, n'en sont pas moins très-curieuses.

L'ouvrage de M. Mallay, celui de M. Mérimée et le mémoire de M. Jules Renouvier, que nous avons cités, nous dispenseront d'entrer dans de grands détails; nous y renverrons les personnes qui désirent avoir, sur nos principales églises, des renseignements étendus, qui désirent les comparer entre elles et obtenir, sur les créations et le génie du moyen-âge, des données plus intelligibles. Nous ne parlerons que des églises que nous venons de nommer.

Les églises romanes de l'Auvergne portent avec elles un caractère, un cachet d'originalité qui ne se retrouve nulle part; presque toutes ont été construites d'après un style consacré, et ne diffèrent de forme et d'ornementation que d'une manière peu sensible. Le plan suivi, en général, est celui que décrit Grégoire de Tours, pour la première cathédrale de Clermont, construite par saint Namace.

L'axe de l'abside, au lieu d'être le prolongement de l'axe de la nef, forme avec celui-ci, un angle quelquefois assez sensible. On remarque aussi fréquemment que l'axe

des transepts est un peu incliné sur celui de la nef, au lieu de la croiser à angle droit. Ce fait, qui touche à l'histoire de l'art religieux, a été observé dans les églises romanes du Poitou, du Berri, de l'Angoumois, du Limousin, de la Saintonge, etc., ne peut être attribué à la maladresse des ouvriers et à l'imperfection des procédés géométriques, dont les architectes disposaient au moyen-âge. Nous pensons, comme M. de Chergé (1), c'est au symbolisme chrétien qu'il faut attribuer cette déviation singulière, comme une imitation représentant la position du corps de l'Homme-Dieu sur la croix, l'inclinaison de sa tête au moment où il rendit le dernier soupir. C'est presque toujours du côté du nord que l'on remarque la déviation; elle est très-sensible dans l'église de Saint-Paul d'Issoire, et dans l'église de N. D. d'Aigueperse.

Suivant les observations de M. Mallay, la nef principale est toujours accompagnée, dans les grands édifices, de deux nefs latérales et terminées par un transept et deux branches de croix, au sommet desquelles se trouvent deux petites chapelles votives. Le chœur, autour duquel se prolongent les nefs latérales, est accompagné de chapelles rayonnantes ou absidales, et quelquefois terminé par une chapelle carrée, dite *de la Vierge*. Les nefs latérales sont surmontées de galeries dont les arcades sont alternativement et irrégulièrement couronnées par des trèfles ou des pleins cintres géminés ou trilobés.

Des cryptes règnent sous tout le chœur, et des chapelles rayonnantes y sont répétées; on peut le voir dans les églises du Port, d'Orcival et de Royat.

Les chapiteaux qui en font un des principaux orne-

(1) Voyez une notice remarquable sur ce sujet, par M. de Chergé; *Bulletin monumental*, t. IX, p. 541.

ments, sont généralement ornés de feuilles plates ou frisées, de feuilles d'achante, de fleurs, d'animaux fantastiques et de sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament.

L'extérieur de ces églises présente des chapelles rayonnantes dont la disposition est gracieuse, décorées de mosaïques, de contreforts carrés et de colonnes comme dans le corps principal de l'édifice, et couronnées de corniches à damier avec rosaces refouillées entre les modillons. Très-souvent les modillons ou corbeaux portent des têtes grimaçantes ou des animaux. Les croisées sont généralement ornées par un cordon de billettes. Les frontons des branches de croix, sont aussi décorés de mosaïques disposées bizarrement.

Notre-Dame-du-Port.

L'église de Notre-Dame-du-Port, considérée, à juste titre, comme un des plus précieux ornements de l'Auvergne, fut autrefois nommée, suivant Dulaure, *Sainte-Marie-Principale.* Le nom *du Port* lui vient de l'emplacement près duquel elle est bâtie, que l'on nommait *le Port* ou l'*Apport*, parce qu'on y tenait un marché.

Fondée par saint Avit, premier du nom, dix-huitième évêque d'Auvergne, de 571 à 594. Elle fut incendiée en 840 par les Normands et rétablie par saint Sigon, quarantième évêque, de 863 à 868.

Le plan de cette église est une croix latine, divisée en trois nefs, terminée à l'est par une grande abside et par quatre petites absides demi-circulaires au nord-est et au sud-est. L'intérieur, long de $46^{m}50^{c}$, et large de 14^{m}, commence à l'ouest par une travée à deux étages, formant un porche ouvert dans les trois nefs, construit et

orné dans le même goût que le reste de l'église, ayant seulement des fûts et des arcs plus bas. Les deux nefs latérales ont 3 mètres de largeur, et la grande nef 6m70c. Au-dessus des arches des nefs règne un triforium, composé de deux pieds droits, d'un fût isolé et de deux arcs. Ces arcs sont circulaires d'un côté, trilobés de l'autre, sans que rien constate l'antériorité de l'un de ces côtés sur l'autre. Au-dessus de ce triforium s'ouvrent des fenêtres en plein cintre, sans moulures. Le transept a un dôme à quatre pendentifs, percé d'arches géminées, portant, comme celles du triforium, sur des pieds droits et un fût isolé, et des bras terminés carrément, éclairés au nord et au sud par une seule fenêtre cintrée, décorés aux mêmes extrémités d'un triforium appliqué, dont la triple arche, pointue au milieu, porte sur des fûts angulaires et isolés.

La crypte placée au-dessous du chœur, est demi-circulaire, avec de grosses colonnes, supportant des chapiteaux en forme de dé équarri par le bas (1).

Les chapiteaux de l'intérieur de l'église et du chœur notamment, sont très-riches de détails; quelques-uns sont ornés de feuilles et de sujets historiques, quelquefois avec des légendes.

A l'extérieur, la nef, le portail méridional et la façade du transept, du même aspect, sont très-remarquables.

Le portail est couvert de sculptures très-mutilées malheureusement, mais que la restauration bien comprise et bien dirigée que l'on exécute maintenant, saura nous conserver. Sur les pieds droits le prophète Isaïe et saint Jean l'évangéliste, reposent sur des piédestaux; sur le lin-

(1) On exécute en ce moment [1845] sur la voûte, des peintures à la fresque d'un très-bon goût et d'une grande élégance.

teau l'adoration des rois Mages, la présentation au temple et le baptême de Jésus-Christ; dans le tympan, Jésus-Christ sur un trône, est entouré de quatre symboles évangéliques.

La façade du transept est d'une décoration riche; le haut est chargé de marquéteries en losanges et en carreaux blancs, noirs et gris, divisés par des nervures saillantes.

Au Chevet, les absides qui le composent sont richement marquetées. Tout le luxe de la décoration extérieure a été, à ce qu'il paraît, réservé pour cette partie et pour la façade méridionale. La façade opposée est à peu près nulle; la branche de croix seule a pour décoration des mosaïques formant la croix. M. Mérimée et M. Renouvier ont donné, chacun de leur côté, une description détaillée de cette église (1), et M. Mallay, architecte à Clermont, plus à portée de voir minutieusement tout ce qui se rapporte à son histoire et aux détails de la construction, et en ayant fait une étude toute particulière, l'a décrit quelques années après d'une manière très-complète (2). M. Mallay, chargé depuis quelque temps d'une restauration complète de ce beau monument, mérite de sincères éloges pour les soins et l'intelligence qu'il apporte dans cette entreprise délicate. Nous saisissons avec empressement cette occasion pour lui offrir ici personnellement nos félicitations.

ÉGLISE DE SAINT-PAUL-D'ISSOIRE.

Saint-Paul-d'Issoire présente les mêmes caractères et le même aspect que Notre-Dame-du-Port de Clermont,

(1) *Bulletin monumental*, publié par la Société, pour la conservation des monuments historiques, t. III, p. 375.

(2) *Essai sur les églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme*, page 1re.

avec un degré de plus dans le style de grandeur et de recherche. Les chapiteaux sont encore plus recherchés dans leur main-d'œuvre. Le transept a une disposition différente. L'arc du dôme porte en encorbellement sur des modillons sculptés des têtes d'hommes et de femmes; il est éclairé par des arches plus nombreuses, et les bras sont divisés en deux compartiments inégaux, dont les deux premiers forment comme deux appendices au dôme. Le fond du chœur a une chapelle carrée, qui le distingue de celui de Notre-Dame-du-Port. La crypte, au-dessous du chœur, se prolonge dans les chapelles latérales; les voûtes, à quatre compartiments, sont soutenues dans le milieu par des colonnes isolées, et autour des murs par des fûts appliqués, à chapiteaux de feuilles galbées et grossières, et de petits arcs quelquefois prolongés.

La décoration extérieure, plus riche encore que celle de Notre-Dame-du-Port, porte les signes du Zodiaque, sculptés sur la face de chaque abside.

Suivant la vie de saint Austremoine, la fondation de cette église serait dûe à ce saint. Ruinée probablement par les Barbares, elle fut rebâtie avec une grande élégance par l'abbé Gislebert, premier abbé du monastère, et consacrée en 938, par Bernard, évêque d'Auvergne (1).

Église de Saint-Nectaire.

M. Mallay a signalé l'église de Saint-Nectaire, comme un de nos édifices romano-byzantins les plus curieux et les plus réguliers pour sa disposition intérieure. Cette église se compose d'une nef principale, de deux nefs la-

(1) *Gallia Christ.* 11-375.

térales, d'un transept, de deux branches de croix, avec deux chapelles à l'est, d'un sanctuaire autour duquel se prolongent les nefs latérales, et de trois chapelles rayonnantes. Sa longueur intérieure est de 38 mètres, sa largeur de 11 mètres. Sa hauteur, du pavé à la grande coupole, est d'environ 20 mètres. Les façades ouest, sud et nord de l'extérieur, sont nues et à peu près sans intérêt.

Les chapiteaux de l'intérieur, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, sont travaillés d'une manière recherchée et variée; dix-huit représentent des sujets historiques.

L'autel de la chapelle de la branche de croix nord, a un buste bysantin, représentant saint Baudime, disciple de saint Nectaire, qui vint en Auvergne dans le troisième siècle avec saint Austremoine et se fixa au mont Carnadore, qui prit depuis le nom de *Saint-Nectaire.* Ce buste, en chêne, recouvert d'une lame de cuivre, était doré autrefois et orné de pierres de couleurs, imitant des pierreries; les yeux sont en émail.

Le maître-autel gothique, défiguré par les réparations, est chargé d'inscriptions. On y lit la date de MCCCCXXXXVIII, et sur le côté nord on voit, qu'en 1424, le corps de saint Nectaire fut relevé par les soins d'un prieur, nommé Guillaume, et par ceux de la puissante maison de Saint-Nectaire.

Notre-Dame-d'Orcival.

L'église d'Orcival date du onzième siècle. Elle jouit, dans le pays, d'une grande célébrité pour une image de la sainte Vierge, qui, depuis des siècles y est en haute vénération. On croit généralement que cette église a été

édifiée par des moines qui fondèrent un monastère au milieu des bois, dans une vallée que d'anciens titres appellent *Ursi Vallis*. Quelques maisons vinrent se grouper autour et formèrent, par la suite, un village qui est important aujourd'hui.

Quoique moins longue que Notre-Dame-du-Port, l'église d'Orcival a une analogie frappante avec elle; des piliers carrés avec colonnes engagées sur trois et quatre faces, des colonnes isolées dans le chœur, des chapelles rayonnantes à l'abside, des branches de croix avec des chapelles, à l'orient. La même disposition dans les voûtes, un triforium, etc. Le clocher appartient à l'époque detransition.

« La crypte, dit M. Mallay (1), semblable à celle de » Notre-Dame-du-Port, était éclairée par des ouvertures » hautes et très-étroites, placées entre les tourelles; on » les a remplacées par de grandes croisées qui donnent, » il est vrai, plus d'air et de jour, mais qui dénaturent » cette partie de l'édifice. Les chapiteaux de l'intérieur » sont en partie remarquables; sans parler des entretas, » des feuilles frisées, des feuilles d'acanthe, etc. »

La porte de la façade méridionale, couverte de peau, est remarquable par la garniture de fer dont elle est ornée. On voit dans l'intérieur des grilles romanes dont nous avons peu d'exemples aujourd'hui dans nos églises.

Baptistère du Chambon.

Dans le cimetière du village de Chambon, arrondissement d'Issoire, une chapelle ronde, du douzième siècle, qui servait anciennement de baptistère, est digne de fixer

(1) Ouvrage cité, p. 40.

l'attention. Son diamètre intérieur est de 6m27c. Elle est éclairée par trois petites fenêtres. Six colonnes, reposant sur des socles, supportent des arcs plein cintre, sur lesquels la voûte sphérique prend naissance. Au nombre des chapiteaux, il en est un notamment, qui porte un sujet compliqué et remarquable.

Église de Manglieu.

L'église de Manglieu, construite au septième siècle, par saint Genès, a fait partie d'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Pepin lui ont accordé de grands priviléges.

Le porche est un des plus complets que l'on rencontre en architecture romane en Auvergne. L'église, en général, a été restaurée dans les quatorzième et quinzième siècles. L'architecture ogivale a été ajoutée au style roman; les fenêtres des murs latéraux romans sont gothiques, à double lancette tréflée.

M. Mallay signale, dans le mur est, une partie d'ancienne construction en moëllon de petit appareil, dans laquelle se trouvent des briques romaines, supportées par de petits modillons en pierre, d'une forme assez intéressante; il pense que ce curieux débris a du appartenir à l'ornementation employée au septième siècle, et aurait fait partie du premier édifice construit par saint Genès.

On aperçoit dans l'église plusieurs débris romains, une base en marbre blanc, deux fûts de colonnes ioniques en marbre gris, une cuvette hexagone, servant de bénitier, supportée par une colonne également en marbre blanc (1).

Dans une note communiquée à la Commission des mo-

(1) M. Mallay, *Essai sur les églises romano-byzantines*, p. 35.

numents historiques du Puy-de-Dôme (1), M. Thevenot a décrit deux autres choses fort remarquables de cette église : *La tribune intérieure* et un *toit roman.* « La tri-
» bune située au-dessus du narthex, dit-il, a un carac-
» tère monumental grandiose et sévère, dont il y a peu
» d'exemples en Auvergne. Sa décoration, large et sim-
» ple, l'élévation de ses voûtes, son étendue, qui occupe
» tout l'intérieur du massif, rappellent les traditions trop
» négligées au moyen-âge de la belle architecture ro-
» maine..... »

Le toit placé au-dessus du chœur semble remonter au onzième ou au douzième siècle.

Église de Mauzac.

L'église de Mauzac dépendait d'une abbaye de Bénédictins, dont les fondements furent jetés par un noble seigneur d'Auvergne, du nom de Calminius, vers l'an 681. Ruinée, selon toute apparence, en 731 et 732, lorsque les Sarrasins fondirent sur l'Auvergne, avec un grand corps de troupes; elle fut restaurée par les soins de Pepin-le-Bref, vers 762. Les restes de saint Austremoine y furent transportés de Volvic, en 764, en présence de ce monarque et de toute sa cour. Pepin, roi d'Aquitaine, fils de Louis-le-Débonnaire, la fit de nouveau restaurer en 863, suivant une charte datée de la dix-neuvième année de son règne. Après la seconde invasion des Normands, en 915, Robert, premier du nom, préfet d'Auvergne, fit disparaître toutes les traces de la dévastation en la faisant rebâtir.

Ce qui reste aujourd'hui de cette église, d'architecture

(1) Voyez *Tabl. hist. de l'Auv.*, t. I, p. 417.

romane, la nef principale et les deux nefs latérales, jusqu'au transept, est de la fin du dixième siècle; des constructions du quinzième siècle ont remplacé l'abside.

Le portail nord mutilé, porte à l'extérieur sur l'archivolte l'inscription suivante, tracée en creux et assez difficile à déchiffrer :

Ingrediens templum refer ad sublimia vultum;
Valvam intraturi venite ad solemnia Xristi.

La nef est d'une grande simplicité. Les voûtes, en plein cintre, un peu rentrant, en forme de fer à cheval, s'appuient sur des piliers alternativement carrés ou cylindriques, flanqués de trois colonnes, la face principale restant nue.

Les chapiteaux de la nef, pour la pureté du dessin et le mérite de l'exécution, peuvent être considérés comme les plus beaux de l'Auvergne (1).

Un tympan remarquable existe sur une porte du cloître. Les sculptures dont il est recouvert, représentent la Vierge couronnée, assise sur un siége qui ressemble à la chaise curule. Sur ses genoux est l'enfant Jésus, tenant un livre de la main gauche et ayant la main droite élevée et deux doigts tendus, ce qui fait présumer qu'il parle. A droite est saint Pierre, tenant les clefs du Paradis; à côté de lui, un abbé en habits sacerdotaux, portant un livre de la main gauche, et de la droite montrant un personnage prosterné contre terre; dans le fond, se trouve une autre figure plus juvénile. A gauche de la Vierge est saint Paul, ayant un livre au lieu d'une épée; les draperies indiquent un apôtre plutôt qu'un religieux; viennent ensuite deux abbés avec leurs crosses. Le quatrième

(1) Voyez la note d'autre part.

personnage tient une croix de la main droite, et dans la gauche, un cœur enflammé. La décroissance des corps, suivant l'inclinaison du tympan, n'ôte rien aux personnages de la netteté et de l'attitude qui leur conviennent.

ÉGLISE D'ENNEZAT.

L'église collégiale d'Ennezat fut fondée en 1060. Le plan originel a été altéré deux fois; la première fois, vraisemblablement, à la fin du douzième siècle, par l'addition d'un collatéral au sud de la nef; puis dans les dernières années du quatorzième siècle, par l'érection d'un chœur gothique.

La nef, qui seule appartient à la construction primitive, semble calquée sur celle de Notre-Dame-du-Port. Les piliers carrés sont flanqués de trois colonnes; la voûte de la grande nef est en berceau sans arcs doubleaux. Les nefs ont peu de largeur; celle du centre n'a que trois mètres 33 centimètres d'un pilier à l'autre; les nefs collatérales n'en ont que deux, sur une longueur de plus de 23 mètres.

Les chapiteaux sont en général d'une exécution fort médiocre, représentant de larges feuilles épannelées et quelques compositions historiques; ceux de la nef latérale sud sont, par leur forme, du style de transition, et sont ornés de rinceaux gracieux, entremêlés de fleurs, de feuillages et de fruits, sculptés avec un art merveilleux (1).

De belles fresques existent sur les murs de cette église; nous en parlerons ailleurs.

(1) Voyez *Essai sur les églises romanes*, par M. Mallay, p. 21. *Notes d'un voyage en Auvergne*, par M. Mérimée, p. 366. *Essai de classification des églises d'Auvergne*, par M. J. Renouvier, *Bulletin de la Société des monuments historiques*, t. III, p. 383; *Tabl. hist. de l'Auv.*, t. III, p. 1re.

ÉGLISE DE CHAURIAT.

Cet édifice, construit au treizième siècle, dépendait de l'abbaye de Bénédictins de Sauxillanges. Les nefs et le transept seuls, sont de cette époque; le porche et le chœur sont plus récents. Le fronton du transept ou branche de croix sud, restauré tout récemment, est très-remarquable; il peut être regardé comme un des exemples les plus curieux de l'ornementation des onzième et douzième siècles.

Les chapiteaux de cette église sont fort curieux. Il en est un représentant, par 17 personnages, la cène et le lavement des pieds.

ÉGLISE DE VOLVIC.

Comme l'église de Chauriat, celle de Volvic a beaucoup souffert des dévastations et des restaurations. Son architecture n'est plus du même caractère. La chapelle de la branche de croix nord ainsi que les chapelles absidales, sont les seules parties anciennes de cette église; des travaux de fortifications l'ont exhaussée et lui donnent plutôt l'aspect d'un château que d'une église. Quelques chapiteaux portent des sujets historiques assez intéressants.

ÉGLISE DE ROYAT.

Royat, *Rubiacum*, situé au sud-ouest et près de Clermont, a donné son nom à une belle vallée, qui attire chaque année des peintres paysagistes et beaucoup de curieux. Les antiquaires y sont aussi attirés pour visiter sa remarquable église, qui dépendait, en 1165, de l'abbaye de Mauzac. Quoique réparée à plusieurs reprises, et malheureusement très-délabrée, cette église présente

un intérêt réel. Sa forme est celle d'une croix latine, terminée carrément à l'est, sans abside. Elle date d'une époque fort reculée du moyen-âge. Au onzième siècle, selon toute apparence, une première réparation eut lieu, et c'est alors que l'on construisit ou que l'on refit à neuf la crypte qui existe sous le chœur. Au douzième siècle, de nouvelles constructions la modifièrent. Deux colonnes engagées dans le mur de la nef semblent appartenir à la première de ces époques. L'église en entier fut fortifiée au quatorzième siècle par des machicoulis jetés d'un contre-fort à l'autre. Dans ce temps on refit les voûtes et probablement on sculpta les rosaces de transition des transepts et du mur oriental (1).

Eglises de transition.

Au douzième siècle, lorsque l'architecture romane et byzantine perdit de son prestige et de son élégance, l'architecture de transition prit naissance, et des changements notables vinrent modifier le style de l'architecture qui l'avait précédée; des changements notables furent apportés dans les monuments religieux, sans cependant les changer complétement. Des colonnettes hardies, des rosaces éclatantes et de grandes croisées, remplacèrent les proportions simples et sévères de l'architecture romane.

Le département du Puy-de-Dôme peut offrir des exemples remarquables de ce genre d'architecture. Nous ne parlerons que des principaux.

(1) Voyez *Notes d'un voyage en Auvergne*, par M. P. Mérimée, page 370.

Église de Saint-Amable de Riom.

La consécration de cette église remonte à l'an 1120. On croit qu'elle fut construite en 1077, époque où elle fut donnée à des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. La nef, qui est la partie la plus ancienne, se rapproche beaucoup de celles des églises romanes. On y retrouve des piliers flanqués de colonnes sur trois de leurs faces et la face opposée à la grande nef est nue. Les nefs latérales sont étroites et élevées. Les galeries supérieures couvertes par une voûte en quart de cercle. Les arcades inférieures ont une forme ogivale très-prononcée sans apparence de réparations; elles reposent sur des colonnes d'un style byzantin très-ancien et sont surmontées par une galerie, dont les arcades cintrées portent des colonnes également byzantines et du même style que les premières. La voûte de la grande nef est ogivale en berceau, ainsi que celle du transept sud. L'ornementation de cette grande nef se réduit aux sculptures des chapiteaux, du reste d'un travail rude, de larges feuilles, grossièrement épannelées, qui caractérisent les premiers débuts de l'art byzantin. Le chœur, du style gothique primitif, a été refait en entier au treizième siècle, et la façade, du goût le plus disgracieux, a été rebâtie au dix-septième siècle.

La porte du transept sud, murée actuellement, est de la plus belle époque du byzantin fleuri ; elle a conservé les colonnes sur lesquelles retombent les tores de ses archivoltes.

L'arcature cintrée très-élégante et les archivoltes garnies de billettes, portent encore des traces de peintures et de dorures qui semblent être de l'époque. Un pilier,

qui partage en deux ventaux cette porte, a été placé au quinzième siècle (1).

Église des Jacobins ou de la Visitation de Sainte-Marie, a Clermont.

L'église du couvent des Jacobins, servant aujourd'hui aux Dames de la Visitation de Sainte-Marie, fut fondée en 1218 ou 1219, par Guidon de Latour, comte de Boulogne et seigneur de Rochefort. Elle fut consacrée en l'honneur de la Vierge, en 1280. Un incendie ayant détruit le couvent, Jacques de Comborn, évêque de Clermont, fit réparer l'église en 1483.

Le plan de cette église est un parallélogramme rectangle, divisé en quatre travées égales par trois colonnes engagées dans les murs du tiers de leur épaisseur. Les colonnes romanes ont la base attique, avec la feuille relevée à l'angle du socle; les chapiteaux, travaillés avec la plus grande recherche, ont le tailloir roman et la feuille grasse à crochet, de la première époque ogivale (2).

Les voûtes ogivales ont des arrêtiers carrés. Dans la travée du chœur, la nervure commence à pénétrer. L'architecture de transition n'est bien visible que dans les feuilles des chapiteaux, dans les rosaces de l'abside et dans la courbure ogivale des voûtes.

Église de Notre-Dame d'Aigueperse.

Cette église faisait partie d'un couvent de Bénédictins, au milieu du treizième siècle. L'abside et les branches de

(1) Voyez Mérimée, p. 331; Renouvier, *Bulletin mon.*, p. 386; Mallay, *Essai*. etc., p. 31.
(2) Voyez Mérimée, p. 359; Mallay, p. 13; Renouvier, *Bulletin monumental*, t. III, p. 388.

croix présentent plus particulièrement de l'intérêt. La nef qui s'écroula en 1750 a été refaite dans le caractère du dix-huitième siècle. Le chœur a la longueur de la nef principale ; les nefs latérales qui en font le tour, en sont séparées par six colonnes isolées ; cinq chapelles absidales s'y réunissent (1).

Église de Sainte-Martine de Pont-du-Chateau.

Les détails de cette église présentent de l'intérêt aux archéologues ; l'architecture romane se remarque dans le porche, dans la partie basse de la nef, dans les chapiteaux, dans les bases des colonnes engagées et dans les croisées latérales.

Les voûtes en ogives sont garnies de nervures reposant sur des colonnettes tronquées à tailloir roman et feuilles à crochet.

Nous pourrions encore décrire, comme appartenant à l'architecture de transition, les églises de Saint-Gervais, de Larouet, ou de Saint-Hilaire-la-Croix, d'Herment, l'ancienne église de l'abbaye de Bellaigue, etc. ; mais comme elles n'ont rien qui les distingue particulièrement de celles dont nous venons de parler, nous nous arrêterons ici.

Chapiteaux.

Avant de passer à la description des principaux monuments religieux du style d'architecture ogivale, nous devons parler des chapiteaux historiés, des modillons et des châsses ; qui sont les principaux ornements des églises

(1) Voyez Mallay, *Cours d'arch.*, p. 118 ; Mérimée, *Notes d'un voyage*, etc., p. 310.

romanes et qui nous transmettent la poésie du peuple de l'ancien temps, ses tableaux, ses sentiments et ses pensées.

Les chapiteaux historiés sont, pour la plupart, autant d'allégories, non pas historiques, mais religieuses, allégories souvent indéchiffrables, dont on a perdu la clef de l'alphabet, tout à fait hiérogliphique.

Les sujets simples des chapiteaux sont le plus ordinairement empruntés au règne végétal : ce sont des feuilles plates, des feuilles d'olivier, des feuilles d'achante, des feuilles frisées, des branches et des pommes de pin. D'autres fois ce sont des entretas, des torsades, puis la composition progressant, nous voyons des oiseaux ou des têtes humaines, seuls ou au milieu de feuillages et de torsades; et enfin le sculpteur ayant donné plus d'extension à son imagination, nous voyons des sujets plus ou moins grotesques, des musiciens, des supplices, des chasses, des animaux, etc.; des sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament.

Les mêmes sujets se trouvent assez souvent reproduits dans plusieurs églises; ainsi, par exemple : le combat des bons et des mauvais anges;

Le bon Pasteur, représenté par un personnage portant une brebis sur ses épaules;

L'ivrognerie, représentée par des figures cueillant ou mangeant des raisins;

Deux griffons, buvant dans un vase antique;

Des aigles, aux ailes déployées;

Des centaures, au milieu de branches entrelacées et garnies de pommes de pin;

Un singe, ayant une corde au cou et un homme placé entre des feuillages et tenant l'extrémité de la corde;

Des anges ou des génies, tenant des boucliers;

L'archange Saint-Michel, pesant les âmes; — souvent on voit sur un des plateaux de la balance, le diable sous forme d'un animal hideux;

L'adoration des Mages;

L'Annonciation;

La tentation dans le désert;

Des sphinx, à un ou deux corps et à une seule tête.

Ne pouvant décrire tous les chapiteaux de nos nombreuses églises romanes, et notamment ceux des églises d'Issoire, du Port, de Mauzac, d'Orcival, de Chauriat, d'Ennezat, de Larouet, de Menat, de Pont-du-Château, de Volvic, etc., nous nous attacherons à une église principalement, à celle de Saint-Nectaire, qui en renferme un ensemble très-remarquable, gracieux de formes et de dessin.

Dans la nef, la plupart des chapiteaux ne présentent que des feuillages, des fruits, des fleurs et des oiseaux grossièrement épannelés; mais dans le chœur, presque tous sont historiés et travaillés avec soin :

1° Du côté du nord, près du porche, au milieu de feuilles d'eau, trois têtes, dont l'une à longue barbe, peut être un symbole de la Trinité, un autre représente la tentation du Sauveur, qui se trouve placé entre le démon et un ange portant un encensoir à la main, en signe d'adoration. — 2° Un autre, le combat des bons et des mauvais anges; les bons anges sont armés de glaives, de boucliers et de lances, qu'ils enfoncent dans la bouche des mauvais génies, représentés sous la figure humaine ou sous celle de deux reptiles. — 3° Deux représentations du bon Pasteur avec des brebis sur ses épaules, entre lesquelles est la tête d'un loup. — 4° Deux personnages qui se tordent les jambes, des feuilles de vigne, une tête au milieu des feuilles et des personnages. La tête tient à la bouche deux

raisins, figures représentant l'ivrognerie. — 5° Un individu tient un arc tendu et lance une flèche; sur le même chapiteau un personnage, le Sauveur a sous ses pieds une tête de démon; il écarte les bras en signe de triomphe; de l'autre côté, deux personnages se repoussent.— 6° L'histoire de Zachée, monté sur un sycomore. — 7° Un individu, qui a passé une corde au cou d'un singe ou d'un diable, et tire cette corde avec effort. — 8° Deux lions, qui semblent combattre, et sur lesquels sont montés deux hommes nus, image de la force. — 9° Des aigles, au milieu de feuilles d'acanthe. — 10° Des animaux couchés et tenant chacun un bouclier. — 11° Un bœuf jouant de la harpe, et un homme monté sur un bouc a sur l'épaule une branche feuillée. — 12° Des serpents et des démons ailés qui tourmentent un réprouvé. — 13° Une femme et un enfant au berceau, qu'elle cherche à sauver de la gueule d'un monstre; un homme et deux chiens semblent venir à son secours.

Les six chapiteaux qui entourent le chœur représentent des traits de l'évangile. A la droite du chevet de l'église on voit la trahison et le baiser de Judas. Saint Pierre, armé de son glaive, Malchus, à qui il avait coupé l'oreille, et des personnages avec des flambeaux qui viennent pour arrêter le Sauveur; de l'autre côté, la flagellation et le Rédempteur attaché à la colonne par les soldats. Sur une troisième face, Jésus porte sa croix. Sur la quatrième, Jésus montre les cicatrices de ses blessures à saint Thomas et aux autres personnes de sa suite.

Le suivant représente la transfiguration et porte l'inscription : *Domine Bonum est nos hic esse faciamus tria tabernacula*, etc. Sur un autre côté, la multiplication des pains et des poissons. Sur la face qui regarde le levant, un homme qui embrasse une colonne, un autre qui le

tient par les cheveux, qui les relève et semble les montrer aux spectateurs. Un ange armé d'un glaive paraît encourager celui qui saisit la colonne; trait de Samson, tiré du livre des juges (ancien Testament.)

Le troisième, une église sur une barque conduite par un ange et par les apôtres; le démon, conduisant une nacelle, puis la résurrection de Lazarre et les personnes témoins de cette résurrection.

Le quatrième, la fin du monde ou de la vie par un ange exterminateur, monté sur un cheval, tenant trois lances de la main droite et donnant la mort à plusieurs individus; un autre ange ressuscitant les morts, des martyrs avec leurs palmes, et un troisième ange portant un livre de la main gauche et tenant une balance de la droite, emblème du jugement dernier.

Le cinquième, une grande croix, le Sauveur tenant à la main gauche, vers le milieu de la croix, des clous, et à la main droite, une lance et une éponge, instruments de la Passion. D'un autre côté les réprouvés et un ange qui semble soutenir la croix de la main droite; de la gauche il tient la sentence de réprobation. L'évangéliste saint Jean y est aussi avec un livre ouvert sur sa poitrine, et dans lequel on lit son nom, puis deux anges avec chacun une trompette et une banderole, sur l'une desquelles on lit *discedite*, et sur l'autre *venite;* enfin deux autres personnages dont l'un tient une palme et l'autre un livre ouvert sur lequel est écrit le mot *venite.* Sur le sixième, le Sauveur au tombeau, les gardes avec leurs lances et leurs boucliers, les femmes qui portent des parfums, et la descente aux enfers.

Dans les autres églises que nous avons citées plus haut quelques chapiteaux se font plus particulièrement remarquer. Ainsi, par exemple, à l'extérieur de l'église du

Port, au sud, on en voit un représentant le sacrifice d'Abraham (1). Dans l'intérieur, parmi les plus curieux des colonnes isolées du chœur, on distingue le chapiteau représentant Jésus emportant l'âme de sa mère au ciel. Sur la première face, un ange sonne de la trompette et porte un étendard à trois pointes ; sur la deuxième, Jésus-Christ sort du tombeau l'âme de sa mère, sous la forme d'un enfant emmaillotté ; sur la troisième, des anges sont debout avec des encensoirs ; ils portent d'une main des livres. Sur l'un de ces livres on lit MARLÆ. H : O :N. Sur la quatrième face, deux anges tiennent ouvert un des battants de la porte du temple.

Sur un autre, Adam et Eve commettent le premier péché et sont chassés du Paradis terrestre.

A Issoire, on remarque sur un des chapiteaux du chœur, la cène ; sur un autre, la Passion.

A Chauriat, le plus beau est celui qui représente la cène et le lavement de pieds, composés de dix-sept personnages, etc.

Modillons ou Corbeaux.

Beaucoup de nos églises romanes ont des modillons (supports des corniches), sur lesquels sont sculptées des figures humaines grimaçantes et des figures d'animaux ; nous n'en donnerons pas de description. Nous ne signalerons pas non plus les sculptures obscènes, les honteuses nudités que nous avons observées dans plusieurs églises; ces sujets, ces tableaux de mœurs, quoique faisant admirer l'art, ne sont plus dans nos mœurs actuelles et déshonorent l'artiste.

Les églises où l'on peut voir des modillons à têtes hu-

(1) Mallay, *Essai*, etc., p. 13.

maines ou à figures d'animaux, sont principalement celles d'Ennezat, de Cournon, etc.

Châsses byzantines.

Nous devons aussi, pour suivre l'ordre chronologque que nous avons adopté, parler ici des châsses ou reliquaires que possèdent encore quelques-unes de nos églises.

Nous nous arrêterons plus particulièrement sur la châsse de Mauzac, la seule vraiment remarquable et le plus bel exemple peut-être des émaux connus de Limoges. Rien dans notre pays ne peut lui être comparé.

La châsse de Mauzac, que l'on tient enfermée dans un placard de la sacristie, a quarante-deux centimètres de longueur, vingt-cinq de largeur et quarante de hauteur; elle est attribuée à Pierre V, dix-septième abbé de Mauzac, en 1252. On en porte la confection à 1298. M. Mallay, architecte, pense, avec justesse, que par la nature des ornements, la pose des personnages et l'ensemble qui annonce le style bysantin, il faudrait plutôt l'attribuer à Pierre II ou à Pierre III, qui vivait en 1168. En l'ouvrant, en 1839, on y trouva quatre sacs, trois en peau renferment des ossements de saint Calmin et de sainte Namadie; le quatrième, en toile, est rempli par une tête entière et par des fragments d'une autre tête. Cette belle châsse se compose de quatorze panneaux émaillés sur cuivre, fond bleu, avec rosaces nuancées de jaune, de vert et de blanc. Les bordures sont émaillées de rouge. Les ornements et les figures sont dorés. Six panneaux n'ont pas de reliefs; les sujets sont indiqués par des traits fortement prononcés. M. Mallay, auquel nous allons emprunter la description de ces panneaux, en a donné des dessins (1).

(3) Voyez *Essai sur les églises romanes et romano-byzantines*, page 25, pl. 20, 21, 22, 29, 30 31, et 39.

Le premier représente l'abbé Pierre avec deux lévites, un autel garni de deux chandeliers, et ces deux inscriptions :

Petrus, abbas Mauziacensis, fecit capsam precio.
Petrus, abbas M.

Sur le second panneau, la bienheureuse Namadie repose sur son tombeau, dans un linceul supporté par deux anges; un abbé lui donne sa bénédiction; deux anges enlèvent son âme, qu'ils encensent; sur ce panneau on lit ces deux inscriptions :

Beata Namadia sepelitur hic;
in monasterio Mauziaco ab angelis ducitur.

Le troisième est semblable au deuxième pour la disposition. Saint Calmin est couché sur son tombeau dans un linceul, soutenu de la même manière; un évêque lui donne aussi sa bénédiction, et son âme monte au ciel, enlevée par deux anges.

Sur le quatrième, saint Calmin et sainte Namadie semblent diriger la construction d'un monastère; des ouvriers montent à l'échelle, en portant des matériaux; ils sont guidés par un ange. Au-dessus de la tête des deux fondateurs est cette inscription :

Sanctus Calminius-Namadia.

On lit autour du panneau : *Sanctus Calminius construit unam abbatiam in podiensi epatu, in honore sancti Theofredi, martyris.*

Sur le cinquième, saint Calmin à droite et sainte Namadie à gauche, avec leurs noms au-dessus de leur tête, examinent les travaux, pendant que les ouvriers achèvent de poser les couronnements; l'inscription est : *Sanc-*

tus Calminius, senator romanus, construit secundam abbatiam in Lemoricensi epatu, nomine Thuellam.

Sur le sixième, saint Calmin et sainte Namadie figurent encore près d'une construction de forme différente et presque finie. Les ouvriers ont cependant encore la truelle à la main ; l'inscription gravée sur ce panneau est :

Sanctus Calminius construit tertiam abbatiam, nomine Mauziacam, in Arvernensi epatu, in honore sancti Caprasii, martyris, et sancti Petri, quam offert eis.

Au milieu du septième panneau, est la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus ; elle est entourée de rosaces de couleur et d'arabesques, au milieu desquelles est, en gros caractères, le mot *Maria.*

Sur le huitième, on voit saint Austremoine, en habits épiscopaux. Le fond du panneau est décoré des mêmes ornements que le précédent ; on y lit, *Sanctus Stremonius.*

Le neuvième, comme tous ceux de ce côté là, est orné de figures en demi-ronde bosse. Les apôtres *Matthias*, *Simon*, *Judas*, dont les noms sont écrits à côté, remplissent ce panneau.

Le dixième est occupé par N. S. Jésus-Christ, entouré des quatre Symboles évangéliques.

Le onzième, par les figures et les noms des apôtres *Philippus*, *Bartholomeus* et *Jacobus.*

Le douzième, par les apôtres sous les noms de *Mattheus*, *Thomas*, *Petrus.*

Sur le treizième, Jésus est en croix, ayant à sa gauche sa mère, *Maria*, et son disciple bien-aimé, *Hioannes;* deux anges placés au-dessus, sont en adoration.

Le quatorzième et dernier, contient les figures et les noms de *Andreas*, *Jacobus* et *Paulus.* Les arabesques et les rosaces qui décorent les fonds, sont nuancés avec art et d'un dessin assez pur.

Un autre reliquaire, très-beau aussi, mais moins ancien, existe dans la même église. On peut encore en voir quelques autres dans d'autres églises et dans le Musée de Clermont; mais comme ils ne présentent qu'un faible intérêt artistique, nous nous dispenserons d'en donner la description.

Eglises du style ogival.

Vers le milieu du douzième siècle, une grande révolution s'opéra et vint changer entièrement l'art de bâtir les monuments religieux. Les maisons particulières reçurent aussi une décoration nouvelle, plus élégante et plus poétique. L'arc en tiers-point, appelé *Ogive*, fut alors substitué au plein-cintre romain, et cette différence capitale dans la forme des arcades, établit un caractère essentiellement distinctif entre cette architecture nouvelle et celle qui l'avait précédée, ainsi que nous l'a démontré un des premiers, M. de Caumont.

Il fut donc convenu dans ces derniers temps d'appeler *Architecture ogivale*, cette architecture dont l'ogive est le principal caractère, et de ne plus lui donner le nom de gothique qui était assez impropre, sachant que les Goths, les Vandales et les autres peuples barbares n'ont jamais eu d'architecture à eux, et qu'ils avaient disparu depuis long-temps de la scène du monde au douzième siècle.

Dans la description que nous allons donner des monuments du style ogival, nous aurons soin de bien faire ressortir l'époque de leur construction, sans nous attacher cependant à suivre rigoureusement l'ordre chronologique. On sait que l'époque primitive de l'architecture ogivale est du treizième siècle; l'époque secondaire du quatorzième; l'époque tertiaire' du quinzième; et l'époque quartaire de la première moitié du seizième siècle.

Ces époques sont sensiblement reconnaissables dans nos monuments.

Eglise Cathédrale de Clermont.

(*Voyez pl.* 12.)

La Cathédrale de Clermont, commencée sur un plan très-vaste, à cinq nefs, n'a jamais été achevée du côté de l'ouest; néanmoins, telle qu'elle est, elle présente un ensemble des plus remarquables. Nous avons déjà dit que cette église occupe l'emplacement d'une Cathédrale plus ancienne, dont des vestiges subsistent du côté du nord-ouest, nous n'y reviendrons pas. Indépendamment de ce que nous ont dit Savaron, Dufraisse et Dulaure, sur la Cathédrale actuelle, MM. Thevenot, Mérimée, Renouvier et Gonod l'ont décrite avec détails. Nous ne nous en occuperons aujourd'hui que sous le point de vue architectonique.

Sa construction a commencée en 1248, d'après le plan dressé par *Jean Deschamps*, architecte. Hugues de la Tour, évêque, en posa la première pierre, avant son départ pour la croisade; mais les travaux ne commencèrent bien réellement que vers 1253. Ils furent poussés avec activité, car, en 1265, le chœur était déjà terminé. Vers le milieu du quatorzième siècle (1346), l'invasion des Anglais en Auvergne arrêta les constructions qui ne reprirent que sous Charles VII, en 1440. L'ensemble de cet édifice annonce un système de construction bien arrêté et parvenu à un développement qui décèle le style ogival secondaire. Les trois premières travées de la nef semblent être d'une époque un peu plus rapprochée, du commencement du quatorzième siècle, par exemple, puis on ne s'est plus attaché à suivre rigoureusement le

plan primitif. On a fait seulement des additions, les portails sud et nord, ainsi que les tours latérales sont du quinzième siècle ou de la fin du quatorzième. Le portail nord, un peu plus ancien que celui du sud, se fait particulièrement remarquer par de jolies sculptures et par une balustrade découpée à jour. On ne peut se lasser d'admirer l'harmonie et le bel effet de cet édifice; sa légèreté et son élancement, la hardiesse de ses voûtes et la légèreté de ses piliers, l'ont fait considérer comme extrêmement remarquable. Le passage suivant de la description de M. Renouvier fait parfaitement ressortir la beauté et l'élégance de ses formes.

« Les piliers, dit-il, sont des fûts groupés, les chapiteaux sont ornés de feuilles naturelles avec changement de moulures; les arches ogivées à plusieurs moulures, et la voûte divisée par travées à six compartiments avec nervures parallèles et croisées. Le triforium se compose de lancettes géminées, trilobées, surmontées d'une petite rose à quatre lobes, et d'un fronton aigu; la claire-voie, combinée sur les mêmes fûts que le triforium, est d'un travail fort régulier avec deux meneaux et avec roses à six feuilles rondes et encadrées. Dans les transepts, la claire-voie est remplacée par une grande rose à feuilles rondes encadrées d'un tracé régulier, mais épais. Dans le chœur, les arches ogivées sont plus élancées et portent sur une seule colonne, à la face de laquelle s'attache un fût qui file jusqu'aux nervures de la voûte. Dans les aîles du chœur, les fenêtres sont seulement des lancettes géminées à lobes pointus (1). Les roses des transepts et les fenêtres basses du chœur

(1) Pour jouir parfaitement de la perspective intérieure, il faut se placer à la porte occidentale et faire face à l'autel.

ont conservé leurs verrières, dont les couleurs intenses jettent un grand éclat, malgré leur dégradation (1). A l'extérieur, il n'y a à remarquer que les arcs-boutans du chevet et les contre-forts serrés qui revêtent toute l'église et la façade septentrionale. Elle se compose d'une rose entre deux tourelles octogones, réunies par des parapets très-ornés, avec frises à sujets fantastiques, et un portail à voussures profondes, chargé de niches, de panneaux, de pinacles et de toute la variété des ornements appartenant au style gothique complet. Les tourelles portent sur leurs côtés des niches contenant cinq statues de marbre blanc. Leur exécution laisse beaucoup à désirer; mais l'effet qu'elles produisent sur cette façade, bâtie en pierre noires, n'en est pas diminué.... »

La longueur totale de l'édifice, murs et contre-forts de l'est compris (2), est de..............	80m	00c
Longueur dans œuvre, depuis l'extrémité du chœur jusqu'à celle de la nef, sous l'orgue.	70	00
Longueur du chœur, bas-côtés et chapelles comprises..............................	26	00
Longueur de la nef, porche compris......	40	00
Largeur du chœur, bas-côtés et chapelles comprises..............................	26	00
Largeur de la nef, avant-portes comprises.	41	00
Hauteur du pavé à la voûte de la nef.......	28	70
Épaisseur de la voûte...................	00	80

(1) Plusieurs de ces verrières, détruites ou fortement endommagées par la grêle de 1835, ont été refaites ou restaurées en 1837 par MM. Thévenot et Emile Thibaud, avec une fidélité telle qu'il est difficile de distinguer les vitraux modernes de ceux du treizième siècle.

(2) Voyez Gonod, *Notice histor. de la cathédrale*, p. 21.

Hauteur de la charpente, de la voûte à la crête................................ 10 90

Hauteur du clocher, au-dessus du sol..... 50 70

Eglise de Montferrand.

Après la Cathédrale de Clermont, l'église de Montferrand est l'édifice le plus important que nous ayons de l'époque ogivale.

Nous avons déjà publié la description de cette église, par M. Thevenot (1), nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire les principaux passages :

L'église de Montferrand fut fondée vers le dixième siècle, par un des comtes de Montferrand (2).

Elle était la chapelle du château des anciens comtes.

En 1292, la ville de Montferrand fut acquise par Philippe-le-Bel et réunie à la couronne.

En 1501, par lettres patentes, Louis XII se mit sous la protection de Notre-Dame-de-Prospérité, à laquelle on attribuait autrefois plusieurs miracles. Il érigea la chapelle en église royale et collégiale, fonda un chapitre et ordonna que les *armes de France fussent apposées ès-porteaux, verrières et autres lieux, etc.*

L'église est orientée régulièrement; elle a la forme d'une basilique.

Le chevet, demi-hexagonal, ne se distingue du reste de l'édifice par aucune ligne dans le plan. Il est sans aucune ornementation: sa fenêtre absidale a trois lancettes, surmontées d'une rose à six lobes: les découpures sont contre-courbées et se terminent par des têtes.

(1) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. 3, p. 434.

(2) Voyez Dulaure.

A l'extérieur, le chevet, le chœur et la nef ont le même appareil et la même ornementation. Les contreforts sont uniformes pour la masse, et, à l'exception de la fenêtre de l'est, toutes les autres sont pourvues de lancettes géminées et d'une rose à quatre lobes, jusqu'à la quatrième travée inclusivement. Les cinquième, sixième et septième travées ont des fenêtres du style flamboyant, le périmètre restant le même dans toutes les fenêtres, dont les meneaux ainsi que le réseau du tympan, sont simplement épannelés. Une corniche à deux rangs de feuilles rustiques, règne le long du couronnement, presqu'entièrement détruit, et formé d'une arcature trilobée. Trois chapelles entourent le chevet; le chœur et la nef en comptent douze. Un mur surmonté d'une terrasse règne tout autour de l'édifice. De petites baies éclairent les chapelles. Elles sont à lancettes géminées au chevet et dans le chœur. Les chapelles, du style flamboyant, ont des baies à une seule ouverture ogivale. Le mur extérieur est garni, aux quatre angles du chevet, d'une colonne engagée, à base et à chapiteau rustiques, dont le vase est sans ornement.

Les contre-forts ont des embrasements dont les moulures sont semblables dans les dix premières, en partant de l'abside. Le profil change pour les quatre autres.

Les dix premières ont des arcatures gothiques, les quatre dernières ont des portes carrées à linteau.

Tous ces contre-forts sont garnis, sur la crête de leur faîtage, de chéneaux terminés en gargouilles, qui jettent les eaux du toit. De petites flèches terminales s'élèvent sur la crête des faîtages. Le toit de l'église est très-bas et couvert en tuiles creuses.

Le portail est séparé en deux ventaux par un pilier très-élégamment sculpté, avec cul-de-lampe et dais ar-

tistement travaillé et terminé par la figure de saint Michel terrassant le démon.

Sur ce pilier se trouvait, avant la révolution, la statue de Notre-Dame-de-Prospérité, patronne de l'église. Les piliers droits sont ornés de deux dais destinés à des statues qui ont disparu.

L'archivolte est décorée de grandes feuilles où l'on remarque le chou frisé, le houx, l'artichaut et la vigne; les feuilles de grandes dimensions sont dues à un ciseau très-exercé; du bas de l'archivolte pénètrent les flèches prismatiques des pieds-droits.

Au-dessus de la porte est une galerie libre, de style flamboyant, avec une corniche de feuilles de vigne et de grappes de raisin parfaitement exécutées. Au-dessus, en arrière corps, se trouve une grande rose flamboyante avec quatre petites roses aux angles. Le couronnement est orné d'une balustrade du même dessin que la galerie inférieure et d'un cordon de feuilles de vigne. Au-dessus du porche règne une terrasse spacieuse.

La tour du nord, qui sert actuellement de clocher, est munie de contre-forts assez saillants, qui lui donnent une apparence de lourdeur et de force en même temps. Elle est construite avec les mêmes matériaux jusqu'au sommet.

L'étage inférieur est pourvu de deux baies larges et à ogive, dont le réseau est du style flamboyant quartaire.

Un larmier sépare cet étage du deuxième, décoré de deux croisées. Au-dessus sont d'immenses baies géminées; sur les quatre faces de la tour, leur arcature est cintrée. Le couronnement terminal est formé d'une corniche épaisse et garnie de feuilles profondément découpées et lancéolées.

Une balustrade à jours rares et d'un dessin mauresque, entoure une terrasse et termine la tour. Aux angles sud-est, sud-ouest et nord-ouest de cette terrasse, se trouvaient autrefois trois anges, portant les écussons de France; deux subsistent encore : ils ont été enlevés pendant la révolution et replacés provisoirement sur les socles des pieds-droits du porche occidental. Les socles de la galerie portent encore, à la face externe, un écu fleurdelisé. Les contre-forts se terminent au-dessus de la balustrade par des faîtages munis de canaux de décharge. Des animaux fantastiques servent de lancières. On y remarque un levrier tenant entre ses pattes un lièvre, un griffon enlevant un enfant, un lion déchirant un dragon; tout cela est énergiquement taillé dans la lave. A l'angle nord-est de la tour, se trouvent la lanterne de l'horloge et l'escalier. La face nord-ouest de cette lanterne est ornée d'une grande figure de femme debout sur un globe, qui repose lui-même sur un groupe de rochers. Au-dessus de cette statue, se trouve un cadran sculpté, d'une grande dimension, et placé à la hauteur de la lanterne qui termine la grande tour. La statue de femme, dont la tête est détruite, tient de la main gauche, à la hauteur des genoux, un écusson d'une forme peu apparente, parce que sa surface a été grattée à coups de marteau; le bras droit n'existe plus, et l'action de la figure n'est plus nettement caractérisée. Cette statue est colossale et entièrement isolée du mur auquel elle est adossée.

La deuxième tour, celle du midi, a été démolie à l'époque de la révolution jusqu'à 18 mètres de hauteur. Elle avait en bas deux fenêtres du style flamboyant; dans le haut on aperçoit les traces de fenêtres spacieuses. Cette tour renfermait une sonnerie magnifique avant 1792.

La sacristie, relativement moderne, et sans aucun ornement, est placée sur le flanc gauche de l'édifice, à la hauteur du chœur; elle n'a aucune importance monumentale : c'est une addition postérieure, mais au moins aussi ancienne que la nef et les tours.

Nous allons pénétrer dans l'intérieur. Le porche intérieur est assez vaste. A gauche, on remarque une porte ouvrant dans une chapelle sous la tour du nord. Les pilastres et l'archivolte sont élégamment sculptés et ornés de feuilles de chou et de mauve frisée. Le tympan est orné d'un écu à timbre, malheureusement mutilé pendant la révolution.

Le chœur occupe les quatre premières travées de l'est ; le chancel, du style flamboyant, était revêtu à l'intérieur de boiseries et de stalles.

La voûte est pourvue de clefs soutenues par des nervures à pénétration, qui reposent sur des faisceaux de colonnettes; un des chapiteaux des quatre premières travées de l'abside a deux rangées de têtes humaines. Les trois premières clefs, en partant de l'abside, sont à feuilles de carotte ; les trois dernières sont ornées de feuilles de chardon, ainsi que les chapiteaux de leurs colonnettes. Les bases sont semblables dans toute l'église ; leurs tores très-écrasés, et les scoties à pans dans les quatre premiers faisceaux de colonnettes ; les trois dernières, au fond de la nef, sont imitées des autres.

On remarque, dans le haut d'une des croisées du chevet, des débris de vitraux dont le style et la couleur paraissent contemporains de la construction de l'édifice. Dans les sixième, septième et huitième travées, on trouve d'autres débris qui appartiennent à une époque postérieure ; dans le cordon régnant autour et au-dessus des chapelles, on voit une interruption et une différence

de niveau. On ne voit aucune trace de sculpture ou d'armoiries dans les chapelles, terminées par une arcature gothique pointue. L'intrados de l'archivolte qui sépare le porche de la nef, porte sur la clef de sa voûte la date de 1517 en caractères gothiques.

La chapelle située sous la tour du nord est éclairée par deux baies ogivales; les nervures de sa voûte soutiennent une clef aux armes de France, ornée de découpures trilobées; les nervures sont ornées de *contre-arcatures trilobées*, *découpées à jour*.

D'après cette description, il est aisé de remarquer deux époques bien distinctes dans ce monument, quoiqu'un examen superficiel puisse faire penser qu'il a été construit d'un seul jet.

La plus ancienne construction est la partie du chevet, du chœur et du haut de la nef.

La chapelle était alors percée de neuf fenêtres seulement; elle était soutenue par deux contre-forts peu saillants, à l'exception de la dernière paire à l'ouest, qui a eu toujours la même saillie (2^m,20).

Cette disposition ferait supposer que tel etait le plan primitif de cette chapelle, altéré plus tard par l'adjonction de plusieurs travées et des tours du portail occidental.

Le peu de saillie des premiers contre-forts est digne de remarque. Dans une province couverte d'édifices romans, le principe ogival devait subir des modifications sur plusieurs points; mais ici cet essai ne fut point heureux, et très-probablement la crainte de voir bientôt tomber une voûte d'une très-grande portée, força l'architecte de l'église à renforcer les contre-forts et à leur donner les dimensions qu'ils ont aujourd'hui. Les nombreuses marques de tacherons, existantes sur ces

contre-forts et aussi quelque peu sur les pierres de grand appareil des murs du chœur, sont la preuve complète du peu de temps qui s'écoula entre la construction première et l'adjonction des contre-forts butants, capables de résister à la poussée d'une voûte de 11^{m},30 de largeur.

Dépouillée de ses adjonctions, la chapelle, composée d'ailleurs d'après le système ternaire et les multiples de trois, tient beaucoup plus, par sa masse et ses profils, des édifices gothiques du Midi et des bords du Rhône, que de ceux du nord, dont elle emprunte les détails. Le caractère des figures de la rosace est du quatorzième siècle, et l'on ne doit pas hésiter à faire remonter l'époque de la construction au règne de Philippe-le-Bel.

Cet édifice remplaça une chapelle plus ancienne. En parcourant l'intérieur de la charpente, au-dessus de la grande voûte, on trouve, mêlées à l'appareil en lave des murs de la nef, de grandes pierres de taille en calcaire marin, avec arrachements qui ont appartenu à une construction antérieure; car presque partout l'édifice gothique a remplacé le monument roman.

La chapelle de Philippe-le-Bel offre des proportions remarquables.

A l'intérieur, le vaisseau a, en longueur, à peu près le double de la largeur.

La hauteur, jusqu'à la naissance de la voûte, au-dessus des chapiteaux, est égale à la largeur.

Mesurée du pavé à l'intrados de la voûte, elle a une fois et demie la largeur.

Le nombre des fenêtres offre les multiples de trois dans leurs différentes combinaisons.

Cela caractérise éminemment un édifice presque contemporain du treizième siècle; mais vers la fin du quin-

zième siècle, ou plutôt au commencement du seizième, la munificence royale et les dons particuliers vinrent souder de nouvelles parties, en dénaturant le plan primitif, malgré les accords assez habilement masqués dans la masse.

Un chœur, comme à Ste-Cécile d'Alby, vint renfermer les chanoines de nouvelle création; il avait un chancel de style ogival du même dessin que les galeries du porche, et des stalles assez bien sculptées. La révolution a détruit cette construction, dont les débris existent encore dans quelques maisons de Montferrand.

La chapelle devint église. Deux travées vinrent lui donner une longueur plus en harmonie avec la largeur; quinze chapelles la décorèrent; un portail surmonté d'une grande rose flamboyante et flanqué de deux tours terminées en terrasse, assura à toujours l'importance et le titre d'église royale donné par le roi Louis XII, à la chapelle du château.

La nouvelle construction suivit la marche de l'ancienne : plus gothique, plus ogivale dans les détails des baies, des roses, de l'ornementation végétale, elle retint aussi dans la masse et dans les grandes lignes quelque chose du type roman auvergnat, dont les analogues sont plus méridionaux. Aussi le défaut d'élancement se fait-il remarquer dans l'ensemble et la masse des tours. Il ne faut pas oublier que l'Auvergne était terre de transition pour les lois, la langue et le génie architectural. On ne doit jamais perdre de vue ce principe, lorsqu'on étudie les monuments de notre province.

Les détails d'architecture rentrent davantage dans le gothique régnant alors dans le centre de la France.

Le portail est très-orné et couvert d'ornements de bon goût, et du meilleur style ogival de l'époque. Les dais

des pilastres sont surtout bien remarquables par le mélange du gothique quartaire et des ornements de la renaissance. Ces morceaux de transition sont précieux et très-caractérisés.

La chapelle de sainte Catherine, située au rez-de-chaussée de la grande tour du nord, est très-curieuse par les contre-arcatures de sa voûte. Ce motif, commun en Angleterre, est rare en France; on ne peut en citer un autre exemple en Auvergne.

Église de Saint-Jean, d'Ambert.

Des inscriptions gravées au côté droit de la façade principale de cette église nous indiquent que les fondements en furent jetés en 1471, que le grand portail fut commencé six ans après, et que le 9 août 1518 l'édifice reçut la dernière pierre. Nous la comprenons au nombre des églises ogivales, quoiqu'appartenant plus particulièrement au style de la renaissance.

Voici les inscriptions :

DES BIENS DONNÉS PAR LE COMMUN,
MIL QUATRE CENT SEPTENTE-UN
NEUFVIÈME D'AVRIL FEUT MIS EN TERRE
DE CE TEMPLE LA PREMIÈRE PIARRE.
LORSQUE LA TERRE SI FORT TREMBLOIT
ET QUE LE MONDE EN DATE COMPTOIT
MIL QUATRE CENT SEPTENTE SEPT
CE PORTAIL CY SE COMMENSOIT.
L'AN DE GRACE DE JÉSUS-CHRIS
MIL CINQ CENT ET DIX HUIT
NEUFVIÈME D'AOUT FEUT MISE
LA DERNIÈRE PIARRE DE CETTE ÉGLISE.

Cette église était anciennement desservie par une nombreuse communauté de prêtres. Placée sous l'invocation de saint Jean, ainsi que l'atteste un factum concernant le Livradois, la piété publique l'édifia « en recognoissance à » Dieu de la bonnification des héritages du païs en suitte » d'années de grand travail. » G. Duprat, évêque de Clermont, la consacra en 1551. La description qu'en donne M. André Imberdis dans son *Histoire des guerres religieuses en Auvergne* (t. I, p. 287), est fort intéressante; nous ne pouvons mieux faire que de la reproduire en y ajoutant des renseignements nouveaux, que nous devons à la complaisance de M. Imbert, architecte.

Ce temple magnifique, en granit, auquel le temps a donné une teinte d'un ton chaud, frappe par la hardiesse de sa construction, l'habileté et la majesté de son plan. Le style fleuri lui donna ses mille combinaisons et les formes pyramidales, les gracieux caprices, les délicates ciselures, jusqu'aux figures symboliques qui formaient encore un des caractères distinctifs du dernier âge de l'architecture ogivale tertiaire. Son aspect est imposant et religieux. A l'intérieur, deux rangées parallèles de faisceaux de hautes colonnes supportées par une base octogonale, se relient entre elles par un demi-cercle formant le chœur. Ces colonnes montent, se divisent et se ramifient en nervures riches et élégantes pour soutenir la voûte au jet audacieux. Leur point d'intersection était décoré par des écussons aux emblèmes encadrés de guirlandes de ceps de vigne, de roses, de trèfles, armes de la ville d'Ambert, et de choux frisés. Ces nervures sont une des plus grandes beautés de l'église d'Ambert; elles ont un profil ferme et bien arrêté.

Les deux piliers, en entrant à l'est, reposent sur des bases octogonales, dont le plan est agencé admirable-

ment et dont le profil, par la distinction de sa forme, rappelle l'antique. Une particularité bien remarquable existe dans l'église, les piliers de droite et de gauche vont en diminuant de grosseur jusqu'au chœur, et les espacements diminuent aussi dans le même rapport que les piliers. Aussi, en entrant par la porte, à l'est de l'édifice, paraît-il plus long qu'il n'est réellement. Toutes les diminutions sont calculées suivant les règles de la perspective.

La largeurde la nef est de 9 mètres 50 centimètres d'un axe de pilier à l'autre, sa longueur est de 31 mètres jusqu'au chœur; sa longueur totale, intérieurement, fait compter 44 mètres. La hauteur de la naissance des voûtes est de 11 mètres 80 centim., et celle de la clef de 17 mètres 30 centim.

Des bas-côtés forment les limites latérales au sud, au nord et à l'est. Deux retraites séparent la nef du chœur, auquel font face quatre chapelles disposées symétriquement. A droite et à gauche des statuettes, couvertes d'ornements précieux, représentant l'image du Saint ou de la Sainte que les fidèles y adoraient, furent mises en morceaux par les religionnaires. Ils ne respectèrent pas même des liens pendants, des rinceaux, des dentelles suspendues aux volutes des fenêtres. Ce qu'ils purent prendre fut perdu; les vitraux aux naïves légendes, aux merveilleux effets de lumière; se brisèrent sous leurs coups de vandales. A l'extérieur, Saint-Jean d'Ambert présente en gothique ornée trois entrées, au sud, à l'ouest, à l'est, précédées de péristyles aux pilastres entrecoupés vers le portique principal, de douze niches à dais et pinacles, occupées jadis par les figures des douze apôtres; elles sont vides aujourd'hui. La tempête des révolutions est venue aussi en aide à la main destructive des hommes.

Ce portique, le mieux traité, est surmonté d'une rosace que domine un entablement. La statue de saint Jean, un de ses plus beaux fleurons, offrait une rare finesse d'exécution; elle tomba encore sous le marteau. Le clocher s'élève sur la partie sud-ouest, porté et détaché par huit pilastres en saillie, constamment décorés sur toute la hauteur, et coupés à des points égaux par trois cordons formant revers d'eau. Le dernier de ces cordons vient finir à la naissance de la voûte, pour servir de base à la partie supérieure.

Un couronnement, avec moulures, sépare les ornements de trois pilastres composites cannelés et se terminant par un entablement complet. C'est sur ce nouveau plan que l'archéologue remarque le piédestal de trois colonnes ioniques, aux élégants chapiteaux surmontés de frises, d'architraves et de corniches d'un goût parfait. Sur les piédestaux de cet ordre ionique sont sculptés diverses figures, parmi lesquelles on distingue François Ier, le chevalier Bayard, etc. Sur les balustrades du clocher on remarque aussi la Salamandre. Au sommet des pilastres sont huit obélisques, dont les coupes présentent des courbes gracieuses, qui s'élancent en aiguilles sur le corps carré du temple, comme pour indiquer aux âmes croyantes le chemin du ciel. Trois galeries en saillie d'une portion de l'épaisseur des pilastres, se montrent parées de balustrades, soutenues de modillons.

Le visiteur peut se promener à trois hauteurs différentes sur les façades du clocher. Au sud, est la tour ronde de l'horloge. Deux autres clochers, de même forme et dimension devaient s'élever sur cette basilique; mais les fonds affectés à cette destination en furent distraits, afin de contribuer aux 1,200,000 écus d'or qui constituaient la rançon du Dauphin et de Henri de France,

détenus en Espagne, comme ôtages, après le traité de Madrid. La noblesse d'Auvergne « ayant octroyé 20,000 liv. à François Ier », les églises se cotisèrent aussi, et l'argent que la piété publique avait fourni pour compléter la grandiose harmonie de Saint-Jean, passa dans les caisses du trésor royal, par l'entremise de la comtesse de Polignac, belle-mère de Claude de Rochebaron, qui avait été tué à Pavie, en conduisant l'avant-garde française. Les obélisques ne purent être terminés qu'en 1550.

Sainte-Chapelle de Riom.

M. Mérimée nous a donné une description courte, mais un peu sévère, de cette Sainte-Chapelle, qui, comme la Sainte-Chapelle de Paris, a cruellement souffert des envahissements de la cour royale, et l'on dirait qu'une même fatalité a pesé sur les deux édifices.

La Sainte-Chapelle de Riom, fondée vers la fin du quatorzième siècle (1382), par Jean de France Ier, duc d'Auvergne et de Berry, est à une seule nef, courte, élevée, à jour de tous côtés, éclairée par neuf croisées et enrichie de verrières d'un admirable ensemble et d'un grand éclat de couleur. Les colonnes, dont les faisceaux forment la séparation des fenêtres, sont dépourvues de chapiteaux; c'est un caractère de décadence du style gothique, que l'on trouve fréquemment dans le nord de la France, et dont nous n'avons que cet exemple en Auvergne.

Les armoiries du duc Jean de France, mort en 1416, se voient sur beaucoup de clefs de voûtes; il portait : *de France à la bordure engrelée de gueules.*

L'extérieur n'est remarquable que par la symétrie de ses parties et par quelques sculptures. On remarque une porte latérale de même style que le monument. On a

dérogé, dans la construction, aux lois de l'orientation : le chevet fait face au sud.

Depuis long-temps le Conseil général demande, à chacune de ses sessions, que ce gracieux monument soit restitué au culte, et toujours on continue à le faire servir de dépôt des archives de la cour royale. Le principe de la restauration complète, proposé par M. Thevenot, a été, dès 1842, adopté par M. le ministre de l'intérieur, espérons que cette généreuse pensée ne tardera pas à recevoir son exécution.

Sainte-Chapelle d'Aigueperse.

Cette Sainte-Chapelle, dédiée à saint Louis, était l'ancienne chapelle du palais qu'avaient, dans cette ville, les anciens dauphins d'Auvergne, comtes de Montpensier. Elle fut fondée en 1475, par Louis Ier de Bourbon, comte de Clermont et de Sancerre, dauphin d'Auvergne, et troisième fils de Jean Ier, duc de Bourbon. Une bulle du pape Sixte IV, du 6e jour des calendes de novembre de la même année, l'érigea en collégiale. Son architecture, moins légère et moins ornée que celle de Riom, présente néanmoins de l'intérêt. Construite à peu près sur le même plan que cette dernière, mais plus petite, on remarque surtout la régularité du vaisseau, la porte d'entrée, au nord, la boiserie de la tribune et les deux statues en marbre de saint Louis et de la reine Blanche. Tout est en harmonie dans cet édifice, la menuiserie et la serrurie sont du même temps.

En relevant les plans de ce monument pour une prochaine restauration, M. Mallay, architecte, a remarqué que la partie ouest est d'une construction postérieure et doit être considérée comme étant du seizième siècle.

Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte.

Jean Stuard, comte d'Auvergne, et Anne de La Tour, sa femme, firent construire cette Sainte-Chapelle au commencement du seizième siècle. « La forme du plan est » simple, dit M. Mallay (1), les contre-forts deviennent » lourds; les croisées, trop larges pour leur hauteur, ap- » partiennent au gothique flamboyant; mais la corniche, » à congé large, est couverte d'animaux et de feuillages » bien dessinés et largement traités. A l'intérieur, une » galerie, formée par une lourde corniche, surmontée » d'une balustrade riche, conduit à deux oratoires, dont » les arcs sont en anse de panier. Au-dessus de cette » galerie sont placées les statues des douze apôtres, re- » posant sur des consoles d'un beau dessin et d'une exé- » cution riche et délicate. »

M. Mallay cite particulièrement la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte comme présentant un exemple de transition du gothique à la renaissance, et cet exemple est parfaitement caractérisé dans la galerie dont les balustres sont imités de l'antique, et dans le retable, si curieux de détails et pour lequel l'artiste a dépensé tant de génie et de patience.

Église du Marthuret de Riom.

Un ancien tableau, représentant la Mère de Dieu, que l'on voyait à gauche du sanctuaire, avant 1793, mais qui n'a pu survivre aux fureurs de cette déplorable époque, donnait, en vers français, l'histoire de la fondation de cette église. Voici ces vers, dont le style et les caractères étaient du quinzième siècle :

(1) *Cours élémentaire d'Archéologie sacrée*, p. 152.

Saint Louis, Roi de France très-louable,
Funda premier l'église vénérable,
Et la dota de grand prééminence ;
Puis Alphonse, de France connétable,
La augmenta après, ce n'est pas fable.
Un bon prud'homme, rempli de sapience,
Donna le lieu qui pourte, sans doutance,
Son nom, tout par grace plénière,
C'est *Marthuret*, pourtant signifiance
Que la Dame Vierge de recouvrance
Seule est des hauts cieux impérière.

Ce tableau fut fait et placé dans l'église, plusieurs siècles après sa fondation, et probablement vers le temps de sa reconstruction, dont la plus grande partie eut lieu l'an 1438.

La porte principale, très-curieuse par son architecture et ses ornements, est surmontée d'un dôme aussi hardi qu'élégant, fait en 1584.

Etablissements conventuels.

Après la description des églises il convient de parler des abbayes, des prieurés, des couvents et des commanderies qui ont existés dans le département du Puy-de-Dôme; mais ne pouvant ici donner sur chacun de ces établissements des descriptions historiques, nous nous bornerons à en donner la liste, accompagnée des notions les plus essentielles.

Abbayes d'hommes.

1° Saint-Alyre de Clermont, ordre de Saint-Benoît (congrégation de Saint-Maur), fondée au quatrième siècle. Cette abbaye était construite en forteresse, l'entrée fermée par une porte de fer, avait meurtrière et machicoulis.

2° Saint-Amable, à Riom, était une abbaye avant 1548, époque où elle fut sécularisée en un chapitre de chanoines.

3° Saint-André, entre Clermont et Chamalières, ordre de Près-Montré, fondée en 1149, par Guillaume V, premier dauphin d'Auvergne, comte de Clermont. C'est dans l'église de cette abbaye qu'existaient les tombeaux des anciens comtes de Clermont et des dauphins d'Auvergne.

4° Saint-Austremoine, d'Issoire, ordre de Saint-Benoît, fondée au dixième siècle. Elle devait le droit de gîte au roi; saint Louis en usa en 1254, à son retour de la Terre-Sainte.

5° Le Bouchet, anciennement le *Val-Luisant*, ordre de Citeaux, fondée par le comte d'Auvergne Robert IV, en 1182. C'était le lieu de la sépulture des comtes d'Auvergne.

6° Bellaigue, près de Virelet, ordre de Citeaux, fondée le 29 août 1137, par les seigneurs de Bourbon.

7° Chantoin, près de Clermont, ordre de Saint-Augustin, fondée dans le septième siècle, par saint Genès, évêque de Clermont, et supprimée en 1642. Elle a été aussi une abbaye de filles.

8° Manglieu, près de Sauxillanges, ordre de Saint-Benoît, fondée en 656 ou 660, par saint Genès, évêque de Clermont, protégée par Charlemagne et par Louis-le-Débonnaire.

9° Mauzac, près de Riom, ordre de Saint-Benoît, fondée en 518, par Calminius, sénateur du pays, pour les Romains.

10° Mégemont, près de Vodable, ordre de Citeaux, fondée en 1210, par le comte de Clermont. Cette abbaye a été occupée pendant long-temps par des filles.

11° Menat, arrondissement de Riom, ordre de Saint-Benoît, fondée en 800, par Charlemagne, en l'honneur de saint Ménélée, premier abbé.

12° Montpeyroux, près de Puy-Guillaume, ordre de Citeaux, fondée en 1126.

13° Le Moutier, à Thiers. Cette abbaye existait en 912, époque où elle fut réformée et rétablie sous la règle de Saint-Benoît.

Abbayes de femmes.

1° Beaumont, près de Clermont, ordre de Saint-Benoît, fondée par les anciens comtes d'Auvergne.

2° Lavassin, ou la Vaissye, près de Saint-Donnat, ordre de Citeaux, fondée par Bertrand Ier, seigneur de La Tour, avant 1199.

3° Laveine, près de Crevent, ordre de Citeaux, fondée en 1150; érigée en 1781 en chapitre de chanoinesses.

4° L'Eclache, près de Prondine, ordre de Citeaux, dont l'époque de la fondation est inconnue. Les religieuses furent transférées à Clermont en 1447.

5° Sainte-Claire de Clermont, abbaye royale, de l'ordre de Saint-François, fondée en 1280.

6° Chamalières, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, de Saint-Cesaire et de Saint-Colomban, fondée par saint Genès, comte d'Auvergne.

Couvents et Prieurés (1).

Nous n'établirons pas ici une distinction particulière entre les couvents et les prieurés, non plus que nous ne diviserons pas les monastères d'hommes de ceux de femmes. Voici ceux qui existaient dans le département du Puy-de-Dôme :

(1) Nous ne parlerons pas ici des vicairies et des cures, qu'il ne faut pas confondre avec les prieurés monastères.

A Aigueperse, couvent de religieuses Ursulines, fondé en 1666.

Religieuses de Sainte-Claire, établies en 1422.

A Ardes, prieuré d'hommes, dépendant de l'abbaye de Manglieu.

A Arlanc, couvent de religieuses Ursulines, fondé en 1671;

Prieuré de moines, dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-de-l'Ecluse, fondé par la maison de Montboissier.

A Augerolles, prieuré d'hommes, dépendant de l'abbaye de Cluny.

A Auzat-sur-Allier, prieuré d'Esteil, communauté de dames de l'ordre de Fontevraut.

A Beauregard-l'Evêque, couvent de religieuses Minimes, fondé par Guillaume-Duprat, évêque de Clermont.

A Billom, couvent de Capucins, érigé en 1568, à l'instar de celui de Clermont.

A Boudes, prieuré d'hommes, dépendant de la Chaise-Dieu.

A Briffont, prieuré d'hommes.

A Cellule, prieuré d'hommes, dépendant de l'abbaye de Menat, ordre de Saint-Benoît.

A Chamalières, monastère de l'ordre de Saint-Benoît.

Monastère de l'ordre de Saint-Colomban, fondé l'un et l'autre par saint Genès, comte d'Auvergne.

A Charbonnières-les-Varennes, couvent de religieux.

A Châteldon, couvent de Sainte-Claire, dépendant de celui de Clermont.

A Chapdes-Beaufort, couvent de la Chartreuse-du-Port-Sainte-Marie, fondé en 1219.

A Chaumont, près de Marsac, prieuré d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de Sauxillanges.

A Clermont, couvent d'Augustins-Déchaussés, fondé en 1656, sous l'épiscopat de Louis-d'Estaing (1);

Couvent des Carmes-Anciens, établi en 1316, par l'évêque Aubert-Aycelin;

Couvent de Carmes-Déchaussés, qui prit possession de l'abbaye de Chantoin en 1633;

Couvent de Cordeliers, fondé en 1241, par Hugues de La Tour, évêque de Clermont;

Couvent des Jacobins, fondé en 1219, par Robert de La Tour, évêque de Clermont;

Congrégation des Prêtres-de-l'Oratoire, fondée en 1617, sous l'épiscopat de Joachaim-d'Estaing;

Couvent des Bénédictines, établi en 1650;

Couvent du Bon-Pasteur, fondé en 1666;

Couvent des Hospitalières, fondé en 1642;

Couvent des Ursulines, fondé en 1615;

Couvent de religieuses de la Visitation-de-Sainte-Marie, établi en 1649;

Couvent de Bernardines, fondé en 1647.

Couvent de Capucins, fondé en 1610.

Couvent de Minimes, fondé en 1626.

Près de Combronde, prieuré de Notre-Dame-de-Chavanon ou de Cheulle, dépendant de l'abbaye de Grammont.

A Courpière, couvent de Minimes, fondé en 1644;

Prieuré de filles, de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye du Moutier de Thiers.

A Cunlhat, couvent d'Ursulines de l'abbaye de Notre-Dame-de-l'Ecluse, en Piémont, fondé en 1676;

(1) Nous n'avons pas pu figurer sur notre carte monumentale, faute de place, les restes de couvents, d'abbayes, etc., qui ont existé à Clermont, à Riom, à Thiers, à Montferrand, etc.

Prieuré d'hommes, fondé à la fin du quatorzième siècle, par Hugues Maurice, seigneur de Montboissier.

A Effiat, communauté d'Oratoriens, fondée en 1627, par le maréchal d'Effiat.

A Ennezat, couvent d'Augustins, fondé en 1352.

A Fournols, prieuré, dépendant de la Chaise-Dieu.

A Giat, prieuré annexé au monastère des religieuses de Marsat.

A Issac, prieuré d'hommes, réuni à Saint-Amable de Riom.

A Issoire, monastère de Saint-Austremoine;

Couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, fondé en 1629.

A Jussac, prieuré d'hommes dépendant de Saint-Alyre.

A Lezoux, couvent d'Augustins, fondé en 1752.

A Marsat, près de Riom, couvent de filles, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé sous la première race et confirmé par Pepin, roi d'Aquitaine, en 764.

A Moissat-le-Bas, prieuré d'hommes, sous le titre de *Saint-Pourçain*, qui dépendait de l'abbaye de Loamer-de-Blois.

Au Monestier, prieuré réuni à la Chaise-Dieu.

A Montaigut, couvent de Capucins.

A Montferrand, couvent de Cordeliers, établi en 1210, par Guichard, baron de Beaujeu, comte de Montferrand;

Couvent des Récolets, fondé en 1619, par l'ordre de Malte;

Couvent d'Ursulines, fondé en 1637;

Couvent de la Visitation, fondé en 1620;

Prieuré de Saint-Robert, dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

A Montpensier, prieuré de Saint-Bonnet.

A Orcet, prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Mauzac.

A Pionsat, prieuré de Saint-Bravi, dépendant du couvent d'Ebreuille.

A Prompsat, prieuré d'hommes, dépendant de Saint-Amable de Riom.

A Ris, prieuré conventuel, de l'ordre de Cluny, fondé par Amblard de Thiers, archevêque de Lyon, en 952.

A Roche-Dagoux, prieuré d'hommes, sous le titre de *Saint-Genès*.

A Royat, couvent dépendant de l'abbaye de Mauzac.

A Saint-Amant-Tallende, couvent de Récolets, fondé en 1613;

Couvent de religieuses de Sainte-Claire, fondé en 1650.

A Saint-Clément-de-Regnat, prieuré d'hommes, dépendant de l'abbaye de Saint-Alyre.

A Saint-Ours, prieuré dépendant de l'abbaye de Mauzac.

A Saint-Genès-les-Monges, prieuré de religieuses de Saint-Genès.

A Saint-Germain-l'Herm, prieuré d'hommes, dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu, fondé en 1032.

A Saint-Georges-de-Mons, prieuré appelé *Ecclesia-de-Montibus*.

A Saint-Hilaire-la-Croix, prieuré conventuel, de l'ordre de Saint-Augustin (1).

A Saint-Julien-la-Geneste, couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît.

(1) L'église de Larouet, qui sert aujourd'hui d'église paroissiale à Saint-Hilaire-la-Croix, appartenait à ce prieuré.

A Saint-Sandoux, prieuré d'hommes, dépendant de la Chaise-Dieu.

A Saint-Saturnin, couvent de Saint-Vincent-de-Paul, fondé en 1705.

A Saint-Vincent, près de Blanzat, prieuré d'hommes, dépendant de Saint-Alyre de Clermont.

A Sauviat ou Salviat, prieuré d'hommes, fondé par les seigneurs de Montboissier; il dépendait de l'abbaye de Saint-Michel-de-l'Ecluse en Piémont. Le prieur portait le titre de vicomte.

A Sauxillanges, prieuré conventuel de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par Guillaume-le-Pieux, en 917.

A Tauves, prieuré.

A Teilhède, prieuré d'hommes, appelé en latin *Teclemitense monasterium*. Il dépendait de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

A Thiers, prieuré d'hommes, de l'ordre de Grandmont, fondé en 1681, et soumis à l'abbaye du Moutier de la même ville;

Couvent d'Ursulines, fondé en 1633, par Mme Nonclure;

Couvent de la Visitation, établi en 1666.

A Thuret, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Alyre de Clermont.

A Usson, couvent de Minimes, fondé avant 1663;

Prieuré de l'ordre de Saint-Ruf.

A Vichel, prieuré réuni, en 1663, à l'abbaye de Manglieu.

A Vic-le-Comte, couvent de Cordeliers, fondé en 1473,

Couvent de religieuses de l'ordre de Fontevraud.

A Vertolaye, prieuré d'hommes, réuni à l'abbaye de Manglieu.

A Vollore-Ville, prieuré d'hommes, appelé *de Saint-Maurice.*

A Volvic, prieuré d'hommes, réuni à l'abbaye de Mauzac. On croit qu'il a été fondé par saint Avit.

Commanderies de l'ordre de Malte.

De toutes les confréries du moyen-âge, la plus fortement organisée était l'ordre monastique et militaire des Templiers, qui s'établirent près de l'ancien temple de Salomon. Elle fut instituée au commencement du douzième siècle, en 1118, et confirmée en 1128, pour veiller à la sûreté des chemins de la Palestine, principalement contre les Musulmans. Les chevaliers du Temple ne vécurent, pendant long-temps, que des aumônes qu'ils recevaient de la reconnaissance des pèlerins. Dans la suite, les papes, les rois, les princes et les barons lui accordèrent de grands priviléges et lui donnèrent des biens considérables en récompense des services qu'ils avaient rendus à la chrétienté. Plus tard une multitude de gentilshommes de la principale noblesse grossissant son nombre, cet ordre s'organisa sur un autre pied, devint redoutable aux rois, dont ils bravaient l'autorité, et odieux aux peuples, qu'il opprimait par la rapacité et les violences. L'influence que lui donnait sa puissante organisation et ses immenses richesses, lui attira aussi l'animadversion et les censures de l'Eglise. Philippe-le-Bel résolut de le détruire entièrement. Les chevaliers furent accusés de trahison et d'un grand nombre de crimes, regardés aujourd'hui comme imaginaires. Ils furent arrêtés dans toute la France, jetés dans des cachots, et la plupart brûlés, bien qu'ils protestassent de leur innocence; les autres furent dépossédés et dispersés. L'ordre fut aboli le 3 avril 1312, par une bulle du pape Clément V, qui

disposa de leurs biens en faveur des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, lesquels furent plus tard appelés Chevaliers de l'ordre de Malte, ordre aussi ancien que celui des Templiers et ayant le même but.

L'ordre de Malte était divisé en plusieurs langues ou nations, dont trois étaient françaises : la langue de Provence, la langue d'Auvergne et la langue de France. La langue d'Auvergne était la seconde; elle comprenait le grand prieuré, une commanderie magistrale, quarante commanderies pour les chevaliers et onze pour les chapelains et servants d'armes; en tout cinquante, dont deux commanderies avec le baillage de Bourganeuf et celui de Lyon, qu'on appelait de *Luzeul*. Le grand prieur d'Auvergne avait sous sa dépendance le Lyonnais, le Forest, le Beaujolais, le Bourbonnais, la Marche et autres provinces.

Dans le département du Puy-de-Dôme beaucoup de localités, où l'ordre de Malte avait des biens, portent le titre de *Commanderie*. Nous en donnons ici la liste par ordre alphabétique :

Anne (Saint), près de Saint-Germain-Lembron;
Briffon, près de Bourg-Lastic;
Buxières, près de Montaigut;
Celle d'Auvergne, près de Saint-Avit;
Cisternes-la-Forêt, près de Gelles;
Chanonat, près du Crest;
Chenat, près de Ludesse;
Chappes, près d'Ennezat;
Chauliad, près de Gignat;
Courteserre, près de Courpière;
Culhat, près de Maringues;
Jean-des-Monges (Saint), près de Rochefort;
La Tourette, près de Riom;

Lastic, près de Bourg-Lastic;
Ligonnes, près de Champétières et de Marsac;
Maumont, près de Randan;
Miremont, près de Pontaumur;
Montferrand, près de Clermont, où se tenaient les assemblées de la langue d'Auvergne. Montferrand a eu deux commanderies, l'une de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et l'autre de Saint-Antoine-de-Viennois;
Montredon, près de Saint-Saturnin (1);
Olloix, près de Saint-Saturnin;
Polagnat, près de Rochefort;
Sauvetat (La), près d'Authezat;
Tallende, près de Saint-Amant-Tallende;
Tortebesse, près d'Herment.

(1) Lefèvre-D'Ormeson (*Mémoire concernant la province d'Auvergne*), comprend Montredon dans la liste des commanderies de la basse Auvergne.



ÉTUDES SUR LE XVIe SIÈCLE.

ANNE DU BOURG,

(*Voir son portrait pl.* 13),

PAR

M. HENRY DONIOL,

....Etudier l'histoire dans la biographie.
MICHELET, *Mém. de Luther.*

L'histoire semble soumise à une loi fatale, suivant laquelle ce qui a été proscrit devient infailliblement proscripteur à son tour. Il n'est aucun établissement humain, de ceux qui intéressent la forme ou la croyance des sociétés, qui n'ait subi cette loi, et elle a pesé sur eux d'autant plus qu'ils étaient plus grands au fond, et leur organisation plus puissante. L'Eglise, par exemple, celui de tous que son esprit en devait préserver davantage, en a ressenti le plus fortement l'influence. Persécutée d'une manière cruelle à son berceau, elle a été violemment persécutrice à sa fin. Elle, qui était née au milieu des arènes de l'empire, a éclairé sa chute par les bûchers du quinzième et du seizième siècles!

C'est là une suite nécessaire de la faiblesse de notre nature, que l'avenir verra disparaître, sans doute, parce qu'il verra l'humanité s'élever. Toutefois, dans ce sanglant témoignage même de notre infériorité, la Providence a mis une preuve éclatante de notre grandeur: car, au-dessus du bourreau il y a la victime, et s'il s'est trouvé toujours de basses passions pour proscrire, c'est qu'il y a toujours eu des passions nobles, magnanimes, pour courir audevant de la proscription. Quel plus beau spectacle que celui du dévoûment absolu à une idée, du sacrifice volontaire de la vie et de ses plus pures jouissances, à ce que l'on croit être la vérité, la justice? Où l'âme humaine est-elle plus exaltée, où montre-t-elle mieux son essence divine que dans cette lutte singulièrement imposante d'un homme contre tous, sans autre mobile qu'une conviction, sans autre espoir que celui de la servir? Aussi l'histoire a-t-elle glorifié les martyres de tous les temps, de toutes les croyances, compensant par là le triste devoir qui lui est imposé, de conserver au monde le tableau des persécutions.

Parmi le grand nombre d'hommes qui ont payé de leur existence leur assentiment à des doctrines proscrites, ceux que le Catholicisme fit périr au seizième siècle, offrent au plus haut degré l'exemple de cette exaltation sublime. Ils furent, en effet, les martyrs de la science et de la raison, c'est-à-dire, de ce qu'il y a de moins entraînant, de moins fait pour produire l'élan de l'âme et l'enthousiasme des masses, ces deux forces célestes qui transportent et soutiennent dans son sacrifice celui qui se dévoue. S'étant fait, par la seule force de la pensée, une croyance en dehors des traditions admises, montant au bûcher pour cette croyance toute de raison et d'abstraction, en présence d'une foule ignorante, insen-

sible à leur supplice, ou qui les raillaient, parce que leurs idées blessaient sa vieille foi, ses sentiments, ses usages, ils montrèrent, avec un éclat encore inconnu, quelle invincible puissance est celle des choses spirituelles sur la destinée de l'homme; et, sans en avoir conscience, pour la plupart, ils consacrèrent par leur supplice le dogme fécond de la liberté de penser, qui, depuis eux, n'a point cessé de régner, et de reculer les bornes de la connaissance humaine.

Telles ont été, surtout, les victimes protestantes, d'autant plus dignes d'admiration qu'elles appartenaient, en général, aux classes de la société dans lesquelles le dévoûment est le plus rare, parce que les jouissances et le calcul y rendent l'abnégation moins facile. Entre ces victimes, l'histoire en a distingué une, tombée de plus haut, dans des circonstances uniques, et dont la mort a donné le signal d'un grave changement dans les événements de la réforme, c'est Anne Du Bourg. Dans le cours du seizième siècle; en effet, son nom est une date essentielle, qui marque le commencement de la violente et fatale politique des Guises, ainsi que l'ouverture des guerres de religion; et, lui-même, dans le développement de sa vie, comme dans le spectacle de son supplice, présente un type remarquablement pur du martyre calviniste, avec sa conviction de savant, sa certitude calme, son courage austère, son sacrifice tranquille, sans orgueil, mais sans transport et sans extase.

Anne Du Bourg (1) naquit à Riom, en 1521, l'année même où la Sorbonne, par la condamnation de Luther,

(1) On trouve indifféremment, dans les livres de l'époque, *Dubourg* et *Du Bourg*. Nous suivons ici l'orthographe de Moréri, qui est celle de tous les ouvrages nouvellement imprimés.

vouait aux persécutions les doctrines nouvelles, et au moment où les querelles du moine allemand avec Erasme allaient amener sur le terrain de la science ces doctrines demeurées jusqu'alors sur celui des intérêts de la cour de Rome. Un homme, de la nature de Du Bourg, a pu se former sur notre sol d'Auvergne, la vigueur de l'esprit et la fermeté du caractère y dépassant de beaucoup l'entraînement des passions. Il y fut cependant une exception sans précédents, et à peu près sans imitateurs; car, si plus tard la guerre civile y trouva des soldats, la protestation individuelle n'y rencontra que de rares soutiens, et le bûcher à peine une autre victime.

A la vérité, l'on doit dire, pour bien faire comprendre sa vie, et permettre d'en apprécier le mérite, qu'il fut une exception, même dans sa propre famille, et son existence une protestation contre les traditions et les exemples qu'elle lui offrait. Issu de parents riches, puissants, qui occupaient depuis long-temps des fonctions élevées dans l'administration de la justice et dans celle des finances; neveu d'un chancelier de France (1), fils du contrôleur-général des aides et tailles d'Auvergne et de Languedoc, frère d'un lieutenant-général à la sénéchaussée, d'un lieutenant-criminel, et d'un président au présidial de Riom (2), les habitudes de tous, et, sans doute, les vœux de ses parents, l'engageaient à profiter du crédit de sa famille pour s'ouvrir l'avenir tout fait des fonctions publiques. Ce ne fut point là son désir. Les travaux de l'esprit l'ayant séduit de bonne heure, il rechercha une carrière dans laquelle il pût leur consacrer tout son temps. Le

(1) Antoine du Bourg, chancelier en 1536, après la mort de Duprat.

(2) Moreri, art. Bourg (du).—Chabrol, *Cout. d'Auv.*, *t.* 4, *p.* 497.

clergé le reçut dans ses rangs, et il ne paraît avoir usé du pouvoir de son nom que pour obtenir un grade dans cet ordre. Bientôt, en effet, il fut ordonné diacre.

En entrant ainsi dans la vie sérieuse par une voie si éloignée de celle que lui indiquait sa position, Anne Du Bourg fit le premier pas dans le protestantisme. Il se trouva placé hors de l'influence du monde réel, dans le champ sans limite des idées, et les idées allaient alors à la réforme. Dès ce moment, son rôle historique commence; il ne s'appartient plus, en quelque sorte, et s'avance incessamment, comme attiré par une force supérieure vers les événements où son existence devait finir. Aussi y eut-il quelque chose de providentiel à ce qu'il déviât du sillon que sa famille traçait devant lui. En possession d'une charge publique, il eût été retenu dans quelque province tranquille, loin du courant des idées; ou bien, si son esprit se fût élevé, malgré cela, à la conception des vérités nouvelles, dominé par l'empire inévitable des intérêts gouvernementaux, il en serait resté l'adepte obscur et ignoré. Libre, au contraire, des engagements temporels d'une société dont la méditation allait lui apprendre à trouver la forme politique vicieuse et les croyances fausses, lié seulement à un ordre qu'il lui serait facile de quitter quand il cesserait de s'associer à ses dogmes et en connaîtrait les abus, il se trouvait maître de sa pensée, et pouvait, le moment venu, la propager, la soutenir, mourir pour elle, enfin, comme il le fit trop tôt. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute qu'en prenant place dans le clergé, A. Du Bourg en partageait les croyances; et peut-être son but alors était-il d'employer le crédit de sa famille à en parcourir vite la hiérarchie. Ceci ne diminue en rien le mérite de sa vie, ni n'en change le caractère historique. Se séparer insensiblement des doc-

trines et des traditions reçues; puis, par un progrès tout personnel, se faire d'autres doctrines, une tradition différente, et arriver ainsi à poursuivre, avec toute l'ardeur de la foi religieuse, le renversement de la puissance romaine, tel a été, si l'on peut dire, le mode de génération du protestantisme, essentiellement scientifique, à sa première période. C'est ainsi que se sont successivement engagés dans la Réforme, à des degrés divers, suivant l'intelligence et le tempérament moral de chacun, la plupart des savants, des juristes, des magistrats éminents du seizième siècle, et tant d'hommes supérieurs au sein du clergé catholique lui-même. Du Bourg n'y fut pas conduit autrement.

Dans le clergé, il trouva les germes, déjà grands, d'une dissidence notable avec Rome. Les souvenirs de la philosophie du moyen-âge, entretenus par la lutte du roi et du pape pendant le dernier siècle, et ranimés par les œuvres plus récentes des philosophes, par les ardentes polémiques qui enflammaient l'Allemagne, donnaient à l'Eglise de France une tendance marquée vers la tolérance pour les nouvelles opinions, et la disposaient à accepter, sur beaucoup de points, la réformation qu'avaient rendue nécessaire, en elle, les abus de la puissance et les progrès de la pensée. Du Bourg étant associé à ces tendances, son esprit, avide de connaissance, en reçut une influence souveraine, une direction morale irrémédiab'e, qui lui fit quitter bientôt l'étude de la théologie pour celle du droit : quand il eut abandonné les préoccupations cléricales, pour se livrer tout entier à celles d'une science profane, le spectacle de la société civile et politique, qu'il lui fut permis d'envisager plus librement, ainsi que les idées qui devinrent la nourriture de son esprit, l'entraînèrent d'une manière irrésistible vers le courant du protestantisme.

Dans la société, en effet, la réforme se montrait partout active, sinon triomphante. Les goûts artistiques et fastueux de la cour de François Ier l'avaient fait passer dans les mœurs, où l'on rejetait sa morale austère, mais où l'on acceptait avidement son principe de liberté pour l'appliquer au développement des besoins nouveaux de l'imagination. Les immenses découvertes de la science, un désir insatiable d'examiner, de soumettre au raisonnement les choses que l'on avait crues autrefois, d'exercer sur tout ce qui était connu, comme sur tout ce qui restait à apprendre, l'intelligence qu'elle émancipait, l'avait opérée dans les sentiments. Elle était imminente dans l'Eglise, où l'abus du pouvoir spirituel avait conduit aux plus révoltants excès du despotisme; dans le monde politique, où l'ambition d'une famille menaçait les conquêtes de la pensée; dans les corps judiciaires, qu'avait gagnés une démoralisation pleine de périls; dans le clergé, où régnaient, depuis long-temps, les plus graves désordres. Il n'y avait pas alors un homme faisant usage de sa raison, qui ne voulût changer quelque chose à ce qui existait, et ne souhaitât d'effacer jusqu'au souvenir de cette Italie des Borgia, toute remplie de crimes, et d'où la scélératesse et la ruse semblaient découler sur l'Europe, comme d'une intarissable source (1). La prédication de Luther et le dogmatisme de Calvin étant venus donner une formule à ces désirs, à ces besoins, à ces passions, on s'y rattachait de toute part; les uns n'en acceptant que le principe, n'en recherchant

(1) « Une perversité raisonnée et scientifique », a dit M. Michelet, de l'Italie à cette époque, « une magnifique ostentation de scélé- » ratesse; disons tout d'un mot : le prêtre athée se croyant roi du » monde. » (*Mémoire de Luther*, t. 1, p. 12.)

que les conséquences générales ; d'autres, la prenant toute entière, employant leur esprit à la développer, à la répandre, ayant tout espoir dans son triomphe ; de telle sorte que dans toutes les classes de la société, hormis l'Eglise, soit à l'état de sentiment, d'aspiration vague, soit à l'état de doctrine arrêtée, de croyance absolue, la réforme était l'idée dominante, le principal et presque l'unique intérêt moral.

Quant au droit, ayant alors pour objet de concevoir, d'édifier une législation, plutôt que d'expliquer des textes, son enseignement offrant le libre exercice de la raison et de la parole, dans le domaine sans bornes de la philosophie sociale, touchant, en un mot, à tous les problêmes qui agitaient en ce moment la société, son étude devait infailliblement conduire à la réforme celui qui, dans ces temps de passion scientifique, s'y appliquait d'une manière exclusive. Car la réforme ne fut pas seulement un schisme religieux : elle avait une autre origine, elle eût d'autres résultats. Née de la renaissance, elle devait atteindre tout ce que l'esprit embrassait. Restreinte à la querelle de Luther et de Calvin avec Rome, elle n'aurait assurément point changé, ainsi qu'elle l'a fait, le principe de vie des nations européennes, ces réformateurs refusant à la liberté d'examen l'étendue que l'humanité lui ouvrit après eux, elle n'aurait été qu'un événement dans l'histoire, tandis qu'elle est véritablement une ère. La réforme comprend toutes les forces qui, du quatorzième au dix-septième siècle, s'unirent pour renverser l'unité catholique, au spirituel comme au temporel, en d'autres termes, pour mettre à la place de la soumission qui dominait le moyen-âge, l'indépendance intellectuelle qui caractérise l'âge moderne. Une conception plus élevée, plus vraie du droit,

c'est-à-dire des relations religieuses, sociales et politiques, voilà ce qui la constitue, ce que renferme le protestantisme, dans son acception complétement historique. Est-il étonnant, après cela, que le droit en fût vraiment la science initiatrice? que par l'étude des lois romaines, telles que les avaient faites l'alliance de l'esprit philosophique de la Grèce et du sentiment chrétien, avec l'ancienne raison civile de Rome, par la méditation de principes sociaux assis sur de plus larges bases, sur une notion supérieure de la justice, on fût amené à comprendre que la société où l'on vivait pût s'établir sur des proportions nouvelles, et à désirer qu'elle les prit immédiatement? que, de là, on arrivât vite à penser aux choses métaphysiques, aux doctrines religieuses dont la discussion occupait tant d'esprits, touchait à de si grands intérêts? et qu'enfin on prît parti pour les idées qui satisfaisaient le plus pleinement les sentiments et les besoins de l'époque? D'ailleurs, depuis tantôt deux siècles la philosophie, en tant que science, n'existait plus. Emprisonnée, perdue dans les obscurs détours, et sous le despotisme de la scholastique, elle tendait à renaître avec tout ce qui était du domaine de l'intelligence, et elle devait nécessairement ressortir dans l'enseignement du droit qui, libre pardessus tout, n'ayant pas un cadre tracé, une suite réglée d'avance, des développements prévus, comme maintenant, étant une prédication plus qu'une institution, une sorte de recherche de la vérité, faite en commun par le maître avec ses élèves, et pour laquelle ils se passionnaient ensemble, comme pour un dogme révélé en eux, ouvrait une carrière sans frein aux spéculations philosophiques. C'est pourquoi la plupart des jurisconsultes, et les plus éminents, d'une époque ainsi disposée, sont passés bien vite, par l'enchaînement de leurs tra-

vaux, autant que par le besoin toujours subsistant d'une croyance religieuse, de la foi catholique où s'était formée leur jeunesse, aux doctrines du protestantisme, dont ils se sont montrés les plus habiles, les plus forts, les plus héroïques défenseurs (1).

Telle est la route que parcourut A. Du Bourg, et qu'il eut la gloire de suivre, jusqu'au plus haut sommet, avec un rare éclat. Ayant dirigé toutes ses facultés vers l'étude du droit, il y devint supérieur, et fut mis de bonne heure en possession d'une chaire à l'école d'Orléans. C'était, à coup sûr, le plus noble but où pût désirer d'atteindre l'ambition d'un homme jeune, tout dévoué à la science, que de prendre rang à la suite des Alciat, des Cujas, des Hottmann, et de tant d'autres instituteurs à jamais illustres de ce siècle fécond, pour concourir avec eux à l'enseignement si remarquable qui retira peu à peu le monde civil de l'oppression du moyen-âge, et prépara le corps puissant de doctrines juridiques que le siècle suivant vit édifier. Quel rôle reçut le jeune clerc, dans cet enseignement, qui est un des grands côtés de l'histoire intellectuelle de notre pays? cela n'est indiqué nulle part. Il est probable, cependant, que pris au sein du clergé, il eut pour mission de professer le droit canonique. On trouvait alors, parmi les clercs, très-peu d'hommes à qui ce professorat pût être confié : tant il était aisé de le rendre hostile à la société

(1) Hoffmann, Pierre et François Pithon, Jean de Coras, Balduin · Doneau, Denis Godefroy, Dumoulin, quittèrent tous le catholicisme pour la réforme. Cujas, lui-même, en fut le partisan secret; mais, par esprit de conduite ou timidité de caractère, il cachait ses sympathies sous l'indifférence du juriste. Il écartait les discussions religieuses par le mot qu'on lui a tant reproché : « Revenons à l'édit du prêteur, *Nihil hoc ad edictum prætoris.* »

civile; et Du Bourg, qui avait fait connaître dans des livres ses sentiments et la direction de son esprit, fut jugé digne d'y être employé.

Instrument de civilisation aux mains de l'Eglise, quand celle-ci s'organisait à l'encontre du régime féodal, le droit canonique, en effet, avait été détourné par elle, lorsque son empire fut fermement assis, des tendances progressives que lui aurait imprimées le droit romain, dont il émanait en quelque sorte, Croyant que pour durer il fallait s'immobiliser dans la puissance qu'elle s'était faite si vite, elle voulut se garder du libre développement de ses principes juridiques. Elle interdit l'étude du droit romain, sous peine d'excommunication, à tous ceux dont elle gouvernait la conscience et les actes (1), et fit du droit canonique une législation étroite, jalouse, ennemie désormais du monde civil plus que de la société féodale, à qui elle-même avait, depuis long-temps déjà, emprunté sa forme et ses abus. Professée avec trop de zèle pour les intérêts de Rome, cette législation eût donc été dangereuse. Elle devenait utile, au contraire, par les leçons d'un homme que l'esprit moderne avait touché de son souffle. Ayant créé d'autres mœurs judiciaires, une distinction nouvelle des personnes et des choses, un principe d'association différent, le droit canonique était le plus vigoureux adversaire de la féodalité; et son influence s'augmentant par la culture du droit romain, qui, en même temps, en paralysait les tendances trop exclusives, la royauté trouvait en lui un puissant auxiliaire pour les vastes plans d'unité monarchique qu'elle poursuivait, et qu'il lui fut donné de con-

(1) Décrétale d'Honorius III. — 1219 — *super specula*, etc., etc., ch. 28.

duire, pendant quatre siècles, avec une persévérance que rien n'égale, si ce n'est l'habileté héréditaire qu'elle y apporta. Ceci explique pourquoi Philippe-le-Bel, le plus ferme gardien, assurément, de la puissance temporelle, avait institué, par l'ordonnance créatrice de l'université d'Orléans (1), l'alliance perpétuelle de l'enseignement du droit canonique avec celui du droit civil romain; et dans quel sens il fallait conduire cet enseignement pour qu'il servît, d'une manière efficace, au développement national. On ne se méprend pas, sans doute, sur le caractère ni sur les idées d'Anne Du Bourg, en disant que tous ses efforts tendirent vers ce but. Les historiens rendent unanimement ce témoignage, que, durant un assez long professorat, il fut un des maîtres les plus distingués de son école. Malheureusement aucun souvenir matériel n'en est demeuré : on a perdu même les titres des ouvrages écrits par lui, et l'induction permettrait seule de savoir quelles furent, à cet égard, les inclinations de sa pensée, si l'on ne trouvait pas, dans les derniers événements de sa vie, une preuve trop sûre de ses opinions et de ses sentiments.

Esprit ardent et étendu, capable de se passionner pour les choses que la méditation lui révélait et qu'acceptait sa raison, Du Bourg ressentit plus qu'aucun autre l'influence des études juridiques. Au contact de l'école dogmatique qui, tout près de lui, à Bourges, brillait d'un si vif éclat, ses idées prirent bientôt la voie qui conduisait les disciples de cette école au protestantisme. Il lui fût donné de les produire au jour un des premiers, d'en

(1) En 1312. — Pour être vrai, il faut dire que l'université d'Orléans avait été érigée par le pape Clément V. Philippe-le-Bel cassa cette institution pour y substituer son institution royale.

éprouver avant tout autre les dangers, et enfin de les élever davantage, en en consacrant le premier la grandeur par le sacrifice de sa vie. Il semble, au reste, que la destinée lui réservait ce rôle, d'être la plus illustre victime des doctrines nouvelles, et qu'elle voulût leur donner plus de retentissement en le précipitant de plus haut, car il quitta sa chaire d'Orléans, et entra au Parlement de Paris, juste à temps pour s'apprêter à subir les persécutions que le catholicisme préparait. Ayant été reçu, en effet, comme conseiller-clerc au parlement, dans le cours de l'année 1557, il se rangea tout de suite parmi ceux de ce corps qui demandaient ouvertement la liberté de conscience, et blâmaient les rigueurs dont on poursuivait les réformés. Il n'y avait pas encore de péril à prendre cette place avancée dans la minorité du parlement; la guerre extérieure ne permettant pas d'agir fortement à ceux qui voulaient faire de la destruction du protestantisme, le moyen suprême de leur ambition. Toutefois, c'était se signaler d'avance à leurs coups, et le moment où ils frapperaient devait venir bien vite. Mais A. Du Bourg avait l'âme trop grande et les convictions trop fortes, pour mettre sa sûreté personnelle à couvert sous une modération facile, qui fût restée sans effet. Laissé, à cause de ses opinions, en dehors des actes politiques que l'on demandait à la majorité de l'assemblée, il employa tous ses soins, tout le talent qu'il devait à la nature et au travail, le crédit même que pouvait lui donner son nom, à protéger, à défendre les réformés poursuivis. Beaucoup virent par lui s'adoucir leur sort; quelques-uns échappèrent à des peines cruelles; il parvint même à faire ouvrir, devant un petit nombre, les portes d'une prison qui devaient, à un jour prochain, se refermer sur lui. Il arriva promptement ainsi à se

faire le chef des opposants dans le parlement, et l'un des plus populaires représentants du protestantisme, dans toute l'Europe; mais, par là, il se dénonça d'autant plus à la haine des Guise, aux fureurs de leurs créatures; et quand la paix de Cateau-Cambresis fut signée, il n'y avait pas un homme, par tout le royaume, duquel ils conçussent plus de crainte, et dont ils désirassent plus vivement d'ôter le secours à leurs ennemis.

A cette époque, il était inévitable qu'un combat violent ne s'engageât pas entre les deux croyances. Victorieuse dans les esprits et dans les mœurs, ayant déjà pour adepte une notable partie de la population (1), comptant des soutiens à la cour, dans l'armée, dans le clergé, au parlement; s'appuyant à des intérêts, entretenant des espérances; fatiguée, enfin, d'être alternativement, depuis tantôt un demi-siècle, tolérée jusqu'à la faveur ou cruellement proscrite, la réforme devait vouloir tenter d'obtenir une puissance que tout concourrait à lui montrer comme de facile conquête. D'un autre côté, l'Eglise et ceux qui tenaient à elle par croyance, qui s'y rattachaient par ambition, ou qu'elle gouvernait par leurs intérêts; les souverains qui voyaient leur autorité menacée par une liberté naissante; tous ceux à qui l'habitude de l'ordre, la crainte des changements ou la dépendance morale font, dans tous les temps, repousser les nouveautés, étaient impatients d'abattre un ennemi inquiétant, dangereux, et dont les progrès continuels traversaient leur repos ou leurs désirs. Des deux

(1) A la fin du règne d'Henri II, la moitié du midi de la France était protestante. On y avait rattaché la réforme aux priviléges des municipes et des états provinciaux, dont ces contrées étaient si jalouses. Lors du colloque de Poissy, en 1561, le protestantisme avait 2,150 églises ouvertes.

parts on se disposait donc à une bataille. Mais, ceux qui devaient tout perdre, s'ils étaient vaincus, concertaient une résistance terrible. Tandis que la réforme, quoique déjà si forte, n'avait employé d'autres armes que la prédication et le martyre, et que, pendant plusieurs années encore, elle ne pouvait avoir les moyens ni la volonté d'agir différemment, le parti catholique, qui s'était toujours défendu en frappant, voulait maintenant frapper à outrance. Rome et l'Espagne, qui dirigeaient ses plans, comptaient à la cour de France des auxiliaires fanatiques ou dévoués, par qui les événements avaient été conduits de loin vers ce but sanglant. Par eux, en effet, les oscillations de la politique de François Ier, à l'égard des protestants, avaient cessé, et les chances qu'elles donnaient à la réforme de régner seule en France, si le royaume se trouvait un jour délivré des dangers extérieurs, s'étaient évanouies devant la persécution active qui marqua la fin du règne de ce prince. Ainsi avait été inaugurée, par leurs soins, la politique d'extermination qui dura, presque sans être interrompue, jusqu'à l'avènement de Henri IV. François Ier, en mourant, la légua à ses successeurs comme une tradition de gouvernement; et trop de mains s'employèrent à la soutenir, pour qu'elle finit autrement que par ses propres excès. Elle aurait pu se briser dans celle de Henri II, qui apportait sur le trône un naturel doux et des vues plus hautes que celles de la lutte religieuse; mais on sut détourner son penchant, vaincre cet obstacle. Sous l'empire d'une maîtresse pleine de ruse, que gouvernaient des hommes adroits et avides autant qu'ambitieux, dont la dépouille des victimes faisaient la fortune, et à qui le succès assurait la puissance, ce roi racheta quelques actes de tolérance par des auto-da-fés dignes de Philippe d'Espagne, et signa la paix funeste

e Cateau-Cambresis, afin d'être plus libre de faire aux luthériens une guerre sans merci, en cessant celle qu'il avait noblement entreprise pour donner au royaume des frontières sûres, un territoire affranchi, une influence réelle parmi les autres royaumes de l'Europe. L'histoire doit au fils de François I[er] ce témoignage, que ces grands résultats étaient atteints en partie, quand Diane de Poitiers et Montmorency lui arrachèrent ce traité, préparé depuis long-temps par les intrigues de l'évêque espagnol Granvelle et du cardinal de Lorraine. Mais elle ne peut oublier qu'il fut assez faible pour l'accorder, et assez inhabile pour ne point voir le piége où l'entraînaient les Guise, lorsqu'ils l'engagèrent, en l'effrayant des conséquences démocratiques de la réforme, dans les sanglantes rigueurs dont le procès et le supplice qu'il nous reste à raconter n'auraient été que le premier acte, si, pour lui, la mort n'en eût si tôt fermé le cours (1).

Dans une guerre qui devait être uniquement juridique, puisque le protestantisme n'avait pas encore d'armée, il fallait qu'on ne trouvât aucune résistance chez les hommes par qui elle allait se faire. Soit donc que l'on craignît les opposants du parlement, soit qu'on voulût appuyer la persécution sur l'assentiment unanime d'un corps que son rôle politique constituait, à certains égards, en assemblée représentative de la nation, on pensa, tout d'abord, à l'épurer, en lui ôtant sa minorité protestante.

(1) V. DE THOU, l. XXII. — Les Mém. de DE LAPLACE, *De l'état de la Religion et de la République*, année 1559, et ceux de REGNIER DE LA PLANCHE, *De l'état de la France sous François II.* — Dans la collection de Buchon.—La Planche dit d'Henri II : qu'il était *» prince de doux esprit, mais de fort petit sens, et du tout propre » à se laisser mener en lesse.* » Moins un trait de cette peinture, elle est parfaitement justifiée par les actes de son règne.

On n'y pouvait arriver que par un coup d'état : les Guise surent le tramer et le mener à fin. Ayant, dans le premier président Lemaistre, dans le procureur-général Bourdin, dans les présidents Minard et St-André, des créatures dévouées à leur fortune ou des auxiliaires que des haines personnelles rattachaient à leurs plans, ils s'en servirent pour convaincre le roi que ses efforts, afin de pacifier les troubles de religion, resteraient sans succès, si l'on ne frappait point ceux des magistrats qui entravaient l'action du parlement en favorisant la réforme. Avec le dévoûment servile des âmes corrompues par l'intérêt ou l'ambition, ces mêmes hommes donnèrent les moyens de violer les priviléges de leurs corps, pour obtenir de leurs collègues protestants une confession de foi publique : la faiblesse de Henri II fit le reste. Voici quels furent ces moyens et comment on les suivit.

Des deux chambres du parlement auxquelles avaient été remis, en 1557, le soin de poursuivre les réformés, l'une, la Grande-chambre, composée des plus anciens conseillers (1), usait dans ce triste rôle, d'une extrême rigueur, tandis que, celle de la Tournelle, y apportait les adoucissements suggérés à des esprits plus jeunes, par la bienveillance ou la sympathie. On imagina que cette dissidence profitait aux religionnaires, en jetant le discrédit sur leurs juges, et l'on convint d'en faire l'objet d'une délibération solennelle, à la prochaine séance des mercuriales. Instituées par Charles VIII, confirmées depuis par tous les souverains, régularisées même en 1551, par Henri II, comme une justice disciplinaire pour maintenir l'unité de vue et la pureté de conduite parmi les

(1) La Place, p. 13, édition du *Panthéon littéraire*.

membres du parlement, les mercuriales pouvaient s'étendre à un semblable objet; en sorte que les plus prudents même de la minorité ne devaient pas concevoir le soupçon d'un piége, quand le Procureur-général inviterait la cour à opiner et à s'entendre sur la nature des peines qu'il fallait infliger aux réformés. Afin d'augmenter leur confiance, d'ailleurs, le roi viendrait inopinément à l'assemblée, lui exposerait ses vues, ses volontés pour la pacification religieuse, et l'engagerait à l'y aider; ceux qui pratiquaient la tolérance par entraînement, comme ceux qui la demandaient par principe, donneraient sans doute un libre cours à leurs sentiments, à leurs doctrines : on aurait, par là, forcé de se compromettre ouvertement, les hommes qu'on voulait perdre; et après avoir ainsi violé le secret protecteur des discussions de la cour, il ne resterait plus qu'à fouler aux pieds le privilége de l'inviolabilité attaché à ses membres, pour que tous ceux qui auraient pu faire obstacle à une persécution à outrance, disparussent les premiers dans l'abîme creusé sous le protestantisme.

Ce fut le 10 juin 1559 (1), qu'entraîné par les Guise, Henri II souilla son règne de cette perfidie sans exemple. Le parlement était réuni dans une salle du couvent des Augustins, et sa délibération durait depuis quelques heures quand le roi y entra. Il menait avec lui les princes de la maison de Bourbon, le duc François de Guise, le connétable de Montmorency, les cardinaux de Lorraine et de Guise, le chancelier Bertrandi. S'étant assis, et s'adressant à l'assemblée, il dit, avec une modération cherchée, que, venant de signer la paix, et l'ayant rendue

(1) Le 13, suivant *de Thou*.

stable par le double mariage de sa sœur et de sa fille (1), il voulait maintenant porter remède aux maux de la religion. Il voyait, avec un grand chagrin, que la guerre avait fait traiter cette affaire sans règle, et il souhaitait qu'à l'avenir on prît sérieusement la défense de l'Eglise. Ayant appris que MM. de la cour délibéraient à ce sujet, il avait desiré venir au milieu d'eux pour voir en quels termes étaient les choses; aussi les engageait-il à opiner librement en sa présence; et, comme il s'agissait de la cause de Dieu, Dieu qui préside à toutes les pensées des hommes, entendrait leurs discours et répandrait sur eux sa grâce (2).

Le calme apparent de ces paroles ne trompa personne. Il n'était pas tel, du reste, qu'on ne pût voir la colère sous cette tranquillité feinte (3). Cependant, aucun des magistrats qui n'avaient point encore parlé ne s'en effraya. Le roi put entendre exposer les plus ardentes convictions et proposer les plus libres conseils de tolérance. En dehors des questions de dogme, la réforme avait fait naître un sentiment général, que partageait la masse des esprits; c'était la liberté de conscience. Quant au débat qui regardait le culte, le fond de la croyance, la discipline de l'Eglise, tout ce que le protestantisme avait de partisans dans la magistrature, dans le clergé, dans les sciences, dans le barreau, tous ses sectateurs éclairés, enfin, s'accordaient dans la pensée qu'il ne pouvait être vidé que par un concile œcuménique. Cette pensée et ce sentiment qui, à des degrés divers animaient les modérés

(1) Le traité de Cateau-Cambresis donnait Elisabeth, fille du roi, à Philippe II, et sa sœur, Marguerite, au duc de Savoye.

(2) *De Thou*, L. XXII.

(3) « On voyait, dit *de Thou*, qu'il cachait sa colère et qu'il n'était pas venu avec un esprit calme et tranquille ».

et les avancés du parlement, trouvèrent, dans ce jour néfaste pour la royauté, une manifestation pleine d'éclat, qui servit à les répandre, et à laquelle, peut-être, ils dûrent de triompher bientôt par les mains de L'Hospital. Avant la venue du roi, ils avaient eu des interprètes d'un grand talent et d'une autorité puissante. Le président Arnaud du Ferrier, dont Cujas était l'élève, et qu'entourait un respect universel; Paul de Foix, Antoine Fumée, Claude Viole, conseillers dont on vantait le savoir, et dont les services devaient être utiles plus tard au royaume, dans d'autres carrières, avaient présenté la réunion d'un concile œcuménique comme le seul remède aux dissentiments religieux; montré que, sans la décision de ce concile, on ne saurait punir comme hérésies des idées qu'il avait seul le pouvoir de condamner ou d'absoudre; et qu'il fallait cesser de poursuivre les réligionnaires, tant que son jugement souverain n'aurait pas proscrit leurs doctrines. Du Faur avait la parole quand Henri II parut; il la reprit après que le roi eut parlé. Esprit hardi, mordant, plein de fougue, ses conclusions ne différèrent pas de celle-ci, mais il ne voulut rien taire de ce qu'il avait au cœur. Il attaqua violemment les abus de l'Eglise, dit qu'elle seule entretenait la discorde dans la religion en ne suivant plus la voie chrétienne, et qu'il fallait bien examiner avant de punir, si on ne devait pas dire à elle comme Elie à Achab : « c'est toi qui troubles Israël. »

Du Bourg se leva ensuite. Moins qu'aucun de ses collègues, le langage du roi et les menées bien connues du parti catholique, étaient faites pour l'intimider. La position qu'il avait prise au parlement exigeait de lui plus qu'une fermeté habile, dans une circonstance pareille. Il n'y fit point défaut. Si c'était une politique adroite, que d'obtenir la cessation des poursuites jusqu'à la décision

d'un concile, dont la réunion n'aurait jamais lieu, peut-être, c'était, en quelque sorte, abandonner la réforme, que de ne point opposer la supériorité de sa morale et de ses doctrines aux louanges que l'Eglise venait de se donner par la bouche du roi. C'était aussi manquer à sa foi, que de la taire en présence du prince à qui les catholiques avaient appris à la mépriser, sans que personne pût contredire leurs mensonges. C'était enfin un devoir, celui de toutes les grandes causes au moment de soutenir un combat décisif, que d'exposer solennellement les principes, les espérances, les griefs de la religion proscrite, comme pour appeler l'avenir à prononcer entre le vainqueur et les victimes, quelle que fût l'issue de la lutte. Du Bourg avait compris tout cela, il y puisa l'inspiration de sa conduite. Son discours, étudié, long, méthodique, fut, à proprement parler, un manifeste. Il demanda, comme ses amis, que les procédures contre les protestants cessassent jusqu'à la décision d'un concile œcuménique, mais auparavant il attaqua tout ce que le protestantisme attaquait, et défendit vivement ceux qu'on accusait de troubles et de révolte. Dès ses premiers mots, on put voir quel rôle il s'était réservé, car il se prit tout d'abord au discours d'Henri II. Le roi avait parlé de la toute-puissance de Dieu : il en fit son exorde ; il opposa son éternelle sagesse, sa providence infinie, aux passions terrestres de ceux qui persécutaient en son nom. Il déroula ensuite le tableau de la société catholique, qu'il montra sans foi et sans vertu ; de la cour, où une morale facile dissimulait des crimes qui méritaient les derniers supplices ; où une honteuse licence entretenait le blasphème, l'adultère, d'horribles débauches ; et il demanda si ce n'était pas contre de tels désordres qu'on devait réserver les châtiments rigoureux, au lieu d'en

inventer tous les jours de cruels contre des hommes à qui on ne trouvait à reprocher aucun crime, si ce n'est leur pureté et leur morale austère, en présence de tant de corruption. « Car enfin, s'écria-t-il, peut-on leur im-» puter le crime de lèze-majesté, à eux qui ne font » mention du prince que dans leurs prières? Peut-on » dire qu'ils violent les lois de l'état, qu'ils tâchent » d'ébranler la fidélité des villes, et qu'ils portent les » provinces à la révolte? Quelque peine qu'on se soit » donnée jusqu'ici, on n'a pu faire dire à des témoins, » même choisis, qu'ils aient eu seulement cette pensée. » Ce qui fait qu'on les regarde comme des hommes sé-» ditieux, n'est-ce pas parce qu'à la faveur de la lumière » de l'Ecriture, ils ont révélé la turpitude de la puis-» sance romaine, qui penche vers sa ruine, et qu'ils » demandent une salutaire réformation? » Il continua ainsi long-temps une défense agressive, dans laquelle les vices d'une cour peu morale, et l'ambition sans frein de ceux qui y dominaient, trouvaient une amère critique. Ses paroles produisaient sur tous un effet immense. Fortifiant dans leur zèle ceux dont elles exprimaient les sentiments et les passions, elles blessaient profondément ceux qu'elles atteignaient; aussi, ces derniers montraient-ils leur irritation. Henri, surtout, laissait deviner la sienne à l'altération profonde de ses traits. Il avait pris pour une allusion à ses amours trop publics les accusations d'adultère et de débauche, cru qu'on le menaçait du sort d'Achab (1), et il se contenait avec peine. Sa colère s'accrut encore quand il s'entendit commander la tolérance par les hommes les plus haut placés dans l'estime publique; quand les présidents de Harlay, Séguier,

(1) V. *de Thou.* — *De La Place.* — *R. de La Planche.*

de Thou, que leur rang firent opiner en dernier, dissimulant, sous la fière susceptibilité du magistrat, leurs sympathies pour la réforme, se plaignirent avec amertume que l'on critiquât les actes du parlement, et demandèrent qu'on laissât chaque chambre juger comme le lui inspireraient ses lumières et ses tendances (1). Voyant ainsi, que ce débat tournait au profit de la réforme et à l'élévation des hommes qu'il voulait perdre, le roi cachait mal son impatience de punir : on sut l'exciter davantage. Le premier président Lemaistre, en effet, prit la parole pour exprimer les vœux de la majorité. Il le fit de manière à ce qu'aucun retour n'eût lieu dans les sentiments de Henri II; et de telle sorte que l'acte perfide que ce prince allait accomplir pût sembler une concession nécessaire aux exigences du parlement, plutôt que l'exécution d'un plan concerté. Tout ce que le parti catholique avait inventé d'accusations grossières, suscité de haines fanatiques contre les réformés, fut reproduit dans sa bouche avec une violence sans égale. Il représenta le royaume perdu, la royauté détruite, tous les intérêts bouleversés, si l'on ne poursuivait pas sans relâche et sans pitié leurs doctrines fatales. Aucune de ces raisons spécieuses, éternelles armes de la puissance contre ce qui s'oppose à ses abus ou à sa durée, ne manqua à son discours, qui fut empreint d'une chaleur digne d'un but plus noble. Il le termina en proposant au prince, avec le zèle effroyable dont ce

(1) On avait vainement tenté d'enlever à la réforme l'appui de ces magistrats éminents. De Thou assure que, comme on savait leur opinion, le premier président Lemaistre les fit mander devant le roi « afin qu'il leur fit connaître sa volonté, et qu'ils opinâssent,
» non avec cette liberté dont on doit jouir dans les suffrages, mais
» selon les vues de la cour. »

siècle, intermédiaire entre la sauvagerie du moyen-âge et les mœurs plus douces de l'âge moderne, a offert trop d'exemples, une extermination pareille à celle qui avait détruit les Vaudois pendant le dernier règne.

Il fallait peut-être à Henri II, quelqu'animé qu'il fût, ces sollicitations passionnées, pour que le cœur ne lui manquât pas au moment d'agir. Elles eurent l'effet qu'en attendaient les Guise. Lemaistre achevant de parler, le roi se fit apporter la feuille où les opinions de chacun étaient recueillies, y copia de sa main quelques noms, les remit au chancelier, puis, s'adressant à l'assemblée, il dit, en paroles brèves, hautaines; — qu'il voyait bien qu'on lui avait dit vrai: qu'il y avait en sa cour des gens dévoyés de la foi, méprisant l'autorité du pape et la sienne; que cela déshonorait le parlement et les perdrait eux-mêmes, car il voulait les punir pour servir d'exemple. Alors il commanda au connétable de faire saisir Du Faur et Du Bourg. Sa colère, comme toutes les colères des âmes faibles, ne connaissait plus de bornes. Il annonçait hautement des résolutions terribles; entr'autres propos, il dit: « qu'il verrait de ses » yeux brûler Du Bourg (1), » et, sans doute, on aurait eu alors les horribles violences des règnes de Charles IX et de Henri III, si la destinée avait permis à leur père de régner une année de plus. Deux victimes ne pouvaient suffire à calmer ce courroux, non plus qu'à combler les désirs qui avaient fait concevoir et exécuter un pareil coup d'état. Les conseillers de Foix, Fumée, de La Porte, furent emprisonnés le même jour; du Ferrier, du Val et plusieurs autres échappèrent, par la fuite, au sort de leurs amis.

(1) De La Place, p. 14.

C'est ainsi que s'ouvrit la sanglante carrière des guerres civiles, et que fut donné le modèle des royales trahisons dont ce siècle offrit des exemples si nombreux. Maîtres de François II, plus encore qu'ils ne l'avaient été de Henri, les Guise se hâtèrent de le compromettre avec eux dans la politique catholique, en commençant sans relâche le procès des parlementaires. Dans ce procès, Du Bourg occupa, comme à la séance royale, la première place. Seul il y trouva la mort, parce que devant ses juges comme devant le roi, il confessa seul hardiment les croyances proscrites. Aussi est-ce sur lui que se concentra, jusqu'au jour de son supplice, l'intérêt universel, et que demeurèrent fixés, durant deux mois, tous les regards de l'Europe pensante.

L'histoire des jugements de cette nature est dans tous les temps la même. Des hommes passionnés qui se font juges pour condamner; des équivoques subtiles, par lesquelles on ôte à l'accusé ses chances de salut; toutes les juridictions se soutenant l'une l'autre, entourant, pour ainsi dire, leur proie dans un cercle inflexible de décisions successives; tel est le spectacle qu'ils ont toujours présenté.

Le procès d'Anne Du Bourg pouvait-il en montrer un différent! Dès le 19 juin, l'accusé fut remis à une commission qui avait pour président Saint-André, l'un des instruments du coup d'état, et dans ses rangs, l'inquisiteur de la foi ainsi que l'évêque de Paris. Cette commission devait lui faire faire une profession de foi signée, parce que c'était l'hérétique qu'il fallait frapper en lui, pour donner des gages à Rome, à l'Espagne, et pour flatter les passions de la multitude catholique. Cela eut lieu en effet. Interrogé sur ce qu'il croyait des dogmes, des sacrements, des commandements et des

cérémonies de l'Eglise, il répondit sans détours; et une sentence de l'évêque de Paris, le déclarant convaincu d'hérésie, le livra aux bras séculiers. Du Bourg, cependant, ne se jeta pas, avec l'héroïsme superbe des âmes vives, au-devant du supplice. Dans les jugements politiques, c'est un devoir envers soi-même, envers la nature humaine, envers le parti que l'on sert, d'épuiser jusqu'au dernier les moyens de résistance que donne la loi, et d'en appeler, par une lenteur calculée, des emportements aveugles du moment, à la raison calmée, refroidie par le temps, maîtresse d'elle-même. Ce devoir, Du Bourg le remplit avec la tenacité d'un esprit fécond en ressources, mais uniquement pour rendre plus éclatante l'injustice de ses ennemis. Avant de répondre à la commission que présidait St-André, il avait réclamé vainement le droit de tout membre du parlement de n'être jugé que par ses pairs, et l'on ne devait ses réponses qu'à un arrêt spécial du conseil privé, par lequel était rejetée sa demande. Dès que la sentence de l'évêque lui fut signifiée, il en appela comme d'abus au parlement: repoussé, il porta son appel à l'archevêque métropolitain de Sens, et, repoussé de nouveau, il soumit encore au parlement l'arrêt confirmatif du métropolitain.

A ce moment, son insistance aurait pu le sauver, si son honneur n'eût pas dû en être atteint. Les rigueurs qu'on montrait contre lui avaient ému les hommes tolérants, et le parlement voulait lui être favorable. Il connut alors les joies d'un premier triomphe dans la lutte inégale qu'il soutenait; car, lorsqu'il se présenta pour récuser des hommes qui, ayant été ses accusateurs, siégeaient pour statuer sur son appel, il trouva des regards sympathiques chez ses anciens collègues. Ayant vivement attaqué le cardinal de Lorraine qui, disait-il, étant son ennemi

mortel, l'instigateur de son procès, osait se ranger parmi ses juges, celui-ci tomba dans une confusion étrange de se voir blâmer soudain par ceux qu'il avait depuis longtemps habitué de conduire (1), et, déconcerté, il se retira. « Blémissant, dit La Planche, il s'excusa, l'asseurant qu'il » estoit son meilleur amy : toutefois, puisqu'il avait telle » opinion de lui, il s'en déportoit volontairement. » Toutes les récusations de l'accusé furent admises. Il avait demandé un conseil : on lui donna un avocat de talent, Marillac, mais il sut bientôt à quel prix on comptait lui faire acheter son salut. Après avoir plaidé éloquemment la nullité d'une procédure où tant de personnes avaient en même temps accusé, instruit, jugé, Marillac s'écria tout-à-coup que Du Bourg se répentait, qu'il demandait pardon à Dieu, à l'Eglise de les avoir gravement offensés; et lui, qu'étonnait ce langage, quand il se leva pour le désavouer, se vit refuser la parole, emmener de l'audience, reconduire en prison sans qu'il pût se faire écouter (2). »

Inutile ruse d'amis trop zélés, et d'hommes craintifs qui mettraient leur tolérance à couvert sous le parjure de l'accusé. Il la déjoua avec éclat. Tandis que la cour était réunie, le lendemain, pour décider de son sort, il lui adressa une requête afin d'être admis à désavouer son avocat ; et, prévoyant la réponse qui y serait faite,

(1) Pensant ôter à Du Bourg quelques chances favorables dans le parlement, le cardinal l'avait fait présider, ce jour là, par le chancelier en personne, et y avait envoyé siéger un grand nombre de maitres des requêtes à sa dévotion. — R. de La Planche, p. 208, 210. Edit. du *Panthéon littéraire*. — De Thou, L. XXIII.

(2) « Sur quoy Du Bourg se voulant opposer, Marillac fit signe aux » présidents, désirant lui sauver la vie par ce moyen, lesquels, » au lieu de luy donner audience et savoir s'il avouait son avocat, » le renvoyèrent incontinent en prison. » — La Planche, p. 210.

il y ajouta une profession de foi étendue, vigoureuse, des plus pures doctrines protestantes. Son appel fut écarté sur-le-champ; et cela devait être. Sans lever l'étendard du protestantisme, le parlement ne pouvait plus le protéger. Jusqu'alors, il avait été possible, avec quelqu'adresse de la part des juges, quelques concessions de son côté, de changer le terrain de l'accusation, comme on le fit plus tard pour les autres conseillers, et d'écarter le chef d'hérésie. Il n'y fallait plus songer en présence de cette requête, qui, répandue au-dehors, au même moment où elle était apportée au Parlement, plaçait Du Bourg à la tête du protestantisme français, et excitait au plus haut point l'enthousiasme des réformés. Rien n'égale, au reste, la précision et la force de ce manifeste, dont les écrivains protestants de l'époque, citent le texte avec bonheur, et que chaque religionnaire lisait et gardait, avec cette admiration chaleureuse des adeptes d'un parti, pour tout ce qui donne à leurs sentiments, à leurs idées, à leurs passions, une formule éloquente. Après s'être plaint de ceux qui avaient voulu le sauver au détriment de son honneur, avoir désavoué Marillac, et déclaré qu'il voulait vivre et mourir dans la foi Luthérienne, il ajoutait : « Qu'il croyait tout ce qui était contenu aux livres du » Seigneur, c'est-à-dire au vieil et nouveau Testament, » estre la vraye parole de Dieu, dictée par le Saint-Esprit, » escripte par les vrays secrétaires, prophètes et apostres » de Dieu. Qu'à ceste très-saincte parole, il n'était licite » à quelque personnes, de quelque qualité et estat qu'elle » peust être, ajouter ou diminuer autre chose en loix, » édicts, cérémonies ou autrement, citant plusieurs » passages de l'escripture pour son dire ; et concluant par » là que toutes les loix faictes par les papes ou autres » concernant la religion chrétienne, ne peuvent assub-

» jectir les chrestiens à suyvre autre reigle ou doctrine » que ce qui est contenu au livre de la bible, qu'autre- » ment les apôtres auraient mal régi leur Eglise, en ayans » obmis tant de superstitions qui sont aujourd'hui en » règne entre les Papistes. » Il s'élevait ensuite contre les fêtes, la défense de l'usage des viandes, le célibat des prêtres, les images, les sacrements; et rappelant l'époque où il avait participé lui-même à ces impiétés, louant le Seigneur de ce qu'il avait donné des lumières à sa raison pour qu'il s'en séparât, il finissait en disant : « Moy donc, cognoissant les grandes erreurs, abus » et superstitions auxquelles j'ay esté plongé par cy- » devant, maintenant je renonce à toutes idolatries » et faulses doctrines qui sont contraires et contreve- » nantes à la doctrine de mon maistre Jesus-Christ, qui » est la saincte et pure parole de Dieu, laquelle je » prends pour ma guide et conduicte en cette vie mor- » telle, comme la colonne de feu conduisant les enfants » d'Israël par le désert jusques en la terre promise et » desirable......... Et ay signé cette présente mienne » confession de mon seing, prest à la signer de mon » propre sang, pour maintenir la doctrine du fils de Dieu, » lequel je prie humblement de bon cœur vous ouvrir » l'entendement de la foy, afin que vous puissiez cognoistre » la vérité (1). »

Du Bourg appela encore au primat des Gaules, archevêque de Lyon, de la double sentence de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Paris. Ayant échoué, il frappa une dernière fois d'appel comme d'abus l'arrêt du Primat. Enfin, après que le Parlement eût repoussé de nouveau cet appel, il cessa de se défendre, et attendit

(1) De la Place. L. I, p. 21.

fermement qu'on le jugeât comme hérétique. Ce fut vraiment alors que son procès devint celui d'une grande opinion. Jusqu'à son manifeste, on n'avait vu en lui la victime d'une ruse odieuse, autant pour le moins que le religionnaire persécuté, et l'intérêt qu'inspirait son sort venait plus, peut-être, de l'indignation des hommes tolérants et honnêtes, que des sectateurs de la réforme. Maintenant, il avait perdu quelques amis timides parmi les catholiques, mais les plus chers intérêts du protestantisme aboutissaient à lui ; il se sentait le chef d'un parti nombreux, puissant, le représentant d'idées grandes, élevées, pleines d'avenir : cette gloire suffisait à son cœur. Dans toute l'Europe, les protestants s'émurent à cause de lui. Ceux d'Allemagne se plaignirent au roi des châtiments dont on menaçait leurs frères de France ; des écrits anonymes furent adressés à la reine-mère, annonçant de grandes tempêtes si elle laissait s'accomplir l'œuvre des Guise ; et l'électeur palatin écrivit à François II, afin qu'il lui donnât Du Bourg. Il le voulait, disait-il, pour qu'il enseignât à ses sujets en son universitté de Heidelberg, des doctrines que ceux-ci pratiquaient librement, et il ajoutait que ce don « lui tiendraict lieu pour toutes » les promesses que les roys de France lui avaient par cy- » devant faictes. » Mais l'appréhension de se voir arracher une victime si haut placée, dont ils croyaient la mort utile à leur ambition, fit hâter aux Guise le moment de son supplice. Ils y furent aidés, par un de ces événements malheureux, que fait naître souvent la vengeance imprudente autant qu'atroce des partis, comme pour servir les plans de leurs adversaires. Le 12 décembre, le président Minard fut tué d'un coup de feu, en se retirant du parlement. C'était un homme de mœurs affreuses, créature des Guise qui, ayant été luthérien, dénonçait mainte-

nant ses anciens amis, vendait la justice aux plaideurs, et s'était montré le plus violent contre Du Bourg (1). On fit grand bruit de sa mort pour en tirer profit. On l'imputa aux réformés, quoique l'auteur en demeurât inconnu. On épouvanta le roi et le parlement d'un complot sans preuve, contre la vie de tous les magistrats catholiques; et quand les esprits furent ainsi préparés, on livra Anne Du Bourg à toutes les chambres de la cour assemblées. Dans la crainte que l'accusation manquât de moyens, on saisit dans sa prison les lettres que ses frères, ses amis lui faisaient passer, et l'on prétendit qu'il les avait reçues de Genève, au mépris des édits du roi. Charge mensongère, qui réussit cependant, et qui, autant que l'hérésie, servit de motifs à son arrêt! Ayant affirmé de nouveau devant les commissaires de la cour, sa confession de foi, il fut condamné, comme hérétique, à être brûlé vif, et ses cendres jetées au vent (2).

On l'avait jugé sans défense et étant absent. Il ne reparut devant la cour que pour entendre son arrêt. Mais alors commença pour lui le triomphe du martyre, le seul qu'il dût légitimement espérer, dès le commencement de ce drame. Il n'y a que les cœurs faibles que la persé-

(1) « Les uns disent que c'est paillardise, ce à quoi il était sub- » ject; les autres, que c'est un plaideur dont il a vendu le droit, » y étant de coustume; les autres, que c'étaient luthériens, dont » il donnait les moyens de frapper, ayant été autrefois de la re- » ligion. » R. DE LA PLANCHE.

(2) « Il ne faut obmettre une chose fort notable, sortie de la » bouche de ses juges, à savoir : Que Du Bourg était heureux de » mourir pour une si juste et saincte querelle. Et quand on les » blasmait de l'avoir condamné, *ils se lavaient les mains dans* » *les édicts du Roy*, lesquels ils disayent ne pouvoir oultre-passer, » combien que leur conscience jugeat aultrement. »

REGNIER DE LA PLANCHE, p. 228.

cution n'élève pas; c'est au contraire son premier effet que d'exalter les victimes. Les apprêts de la justice humaine ont quelque chose de solennel qui soutient au moins l'orgueil, à défaut de sentiments plus nobles. Aussi, rien n'est plus ordinaire que l'héroïsme du supplice, chez ceux qui ont pu traverser sans chanceler les dures épreuves du jugement. Ce qui l'est moins, à coup sûr, c'est le calme du cœur, la sérénité de la pensée, un courage sans ostentation, parce que les âmes trempées fortement, capables d'une conviction invincible, peuvent seules le montrer. Tel on vit Du Bourg au moment de mourir. Beaucoup attendaient sa fin pour l'abreuver de sarcasmes. Ils ne croyaient pas, qu'ayant si opiniâtrément disputé sa vie, il l'abandonnerait sans fléchir : leur vil espoir fut déçu. Du Bourg écouta l'arrêt avec un visage tranquille. Il garda le silence un instant, puis, les yeux brillants d'une joie pure, la voix quelque peu émue, faible d'abord, mais pénétrante, il rendit grâces à Dieu d'une journée si belle, et le pria de pardonner à ses juges, qui l'avaient jugé selon leur conscience, si non d'après la connaissance de ses lois et la vraie sagesse. Sa parole devenant plus forte par degrés, il dit que, non pas lui, non ceux qui faisaient profession de sa foi, mais ceux qui les condamnaient étaient sous le charme de l'erreur; que la vérité, au contraire, les éclairait, eux qui empêchaient le blasphème de Dieu, et voulaient bannir du royaume toute superstition et idolâtrie; que ceux-là seulement pouvaient être taxés de sédition qui cherchaient à prendre au Roi son bien; et d'impies, ceux qui courrouçaient Dieu, en le déshonorant par l'imposture des inventions humaines; qui faisaient pécher le pauvre peuple en le détournant du vrai service de Dieu, et envoyaient mourir tant de saintes créatures pour le seul

caprice et au commandement de Rome. S'inspirant peut-être du sort qui l'attendait, il fit alors un tableau déchirant des cruelles souffrances des martyres, et voyant des larmes couler de quelques yeux : « O ! quelle ri-
» gueur en vous-mêmes ! s'écria-t-il ; je vois pleurer
» aucuns de vous. Pourquoy pleurez-vous ! que dénonce
» cet ajournement, si non que vous sentez votre cons-
» cience chargée ? Ores donc, vous apprenez comment
» vos consciences sont poursuivies du jugement de Dieu.
» Et voylà les condamnés s'esjouissent du feu ; et leur
» semble qu'ils ne vivent jamais mieux si non quand ils
» sont au milieu des flammes. Les rigueurs ne les épou-
» vantent point, les injures ne les affaiblissent point, re-
» compensans leur honneur par la mort !..... Non, non,
» Messieurs, nul ne pourra nous séparer de Christ, quel-
» ques laqs qu'on nous tende, et quelque mal que nos
» corps endurent. Nous savons que nous sommes dès
» long-temps destinés à la boucherie, comme brebis
» d'occision. Donc, qu'on nous tue, qu'on nous brise ;
» pour cela les morts du Seigneur ne délaisseront de
» vivre, et nous ressuciterons ensemble. » Son discours dura ainsi long-temps. Il y tenait comme suspendue l'assemblée tout entière. Ces juges qui venaient de le frapper, il les dominait maintenant de toute la grandeur de son sacrifice ; et, la solennité du moment pesant sur eux, tandis qu'elle lui donnait des facultés nouvelles, il les pénétrait par son éloquence. Pour condamner, ils avaient laissé égarer leur raison par la peur ; et cet homme, renversé, sans espoir, sans puissance aucune, les subjuguait par son calme, par la force de sa foi ! On eût dit que le remords les gagnaient. Un grand nombre, en effet, avaient au fond de leur cœur des regrets poignants, et versaient des larmes sincères. Cependant, il

fallut finir. Les derniers mots du condamné, furent des paroles de paix, d'exhortation, d'abnégation grandiose. Ayant troublé leur âme en leur montrant leur injustice, il consola leur conscience par le pardon. « Cessez, » cessez, dit-il, vos bruslemens; éteignez vos bûchers » et retournez au Seigneur en amendement de vie, afin » que vos péchés soient effacés. Que le méchant délaisse » sa voie et ses pensées perverses; qu'il retourne au » Seigneur, et il aura pitié de luy. Vivez donc et méditez » en icelui, ô sénateurs, et moy, je m'en vay à la mort! »

Son supplice devant avoir lieu le lendemain, jour de Noël, on le ramena en prison, dans la cage de fer étroite où de fausses craintes d'évasion l'avaient fait enfermer, et dans laquelle, dit la Planche : « Il se réjouissait et » glorifiait Dieu, ores empoignant son luth pour lui » chanter Psalmes, ores le louant de sa voix. » De grand matin, les apprêts de sa mort commencèrent. Comme il était diacre, l'évêque de Paris l'envoya dégrader d'abord; puis, au petit jour, on l'achemina vers le bûcher. Telle avait été l'influence de ses discours sur la multitude des réformés, et son sort inspirait tant d'intérêt, même à ceux qui haïssaient sa religion, que l'on craignait de le voir arracher des mains du bourreau. On avait donc trompé le zèle de ses partisans, au moyen de dispositions feintes. Tandis que des bûchers avaient été dressés, afin de retenir la foule, dans tous les carrefours destinés à ces sanglants spectacles, on le conduisit à Saint-Jean-en-Grève, sur une charrette environnée et suivie d'un grand nombre de soldats. Là stationnait, dès long-temps, une multitude impatiente, en partie composée de gens sûrs, que des avis supérieurs y avaient dirigés. Aux fenêtres, se tenaient une bourgeoisie avide de l'horrible dénouement, de hauts personnages que la passion ou une cu-

riosité grossière y avaient amenés ; et, tous s'arrachaient déjà des feuilles impies, où une ignoble peinture figurait le supplice du conseiller Du Bourg (1).

Il s'avança vers une potence, près de laquelle était le bûcher. Ses frères ayant obtenu l'unique grâce *qu'il ne sentirait pas le feu, et serait pendu avant que d'être jeté aux flammes*, il avait promis de ne point faire entendre au peuple sa parole, dont on redoutait tant les effets. Cela fut ainsi. Seulement, lorsque dépouillé de ses habits, il gravit les degrés du gibet, voyant cette foule immense que réjouissait sa mort, il ne put retenir ces mots : « Mes » amis, je ne suis point ici comme un larron ou meur- » trier ; mais c'est pour l'Evangile. » Ensuite, il acheva de monter, disant sans cesse : « Mon Dieu, ne m'aban- » donne point afin que je ne t'abandonne, » et il fut lancé dans l'espace (2).

Le protestantisme n'avait pas encore montré tant de grandeur d'âme et de constance. Il gagna, par l'exemple de cette mort, plus de prosélytes que ne lui en eussent donné de chaleureuses prédications. Beaucoup de catho-

(1) Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. 1.

(1) Regnier de la Planche. — Le Président de la Place. — De Thou, L. XXIII. Ces historiens empruntent leur récit et leurs citations à deux brochures qui sont : La confession de foi d'Anne du Bourg, conseiller au Parlement de Paris. — *Anvers*, 1561, *in*-12. Le procès d'Anne du Bourg, *in*-12, *Bibl. royale*, *Mss. Fontanieu*, an. 1559-1560. La bibliothèque de la ville de Clermont, qui est très-peu riche en écrits protestants, ne contenant ni l'une ni l'autre de ces brochures, nous n'avons pu les consulter. Mais ayant contrôlé l'une par l'autre et relié ensemble trois narrations, écrites aux différents points de vue du temps, nous pensons que la nôtre offre toute l'exactitude désirable. — Le président de la Place est un homme modéré, froid. Régnier de la Planche, un huguenot franc, plein de verve. De Thou, l'historien calme, sévère, qui juge sans passion, mais non sans cœur.

liques avaient fait des vœux, sollicité même pour sauver la vie du condamné, durant le procès; mais en le voyant mourir si fermement, plusieurs eurent le courage de dire bien haut, que sans doute il était animé de l'esprit de Dieu (1). A la flamme de son bûcher, les plus vives passions s'allumèrent. Celles des réformés furent si grandes, que les chefs catholiques s'effrayèrent un moment de leur œuvre; et l'on attendit, pour frapper de nouveaux coups, que le protestantisme les provoquât en prenant les armes.

Il ne devait pas tarder à le faire. Ses adeptes avaient été tellement fortifiés dans leur foi, et si animés par ce supplice, que la plupart croyaient qu'il en devait « sortir une moisson de conspirations et de révoltes (2); » et tous y aidèrent activement. Assez fort maintenant pour faire la guerre, ayant gagné des soldats et des chefs en pénétrant dans la noblesse, capable d'abriter sous son drapeau les mécontents et les ambitieux de haut-rang, le parti réformé descendit sur les champs de bataille, et donna le signal des guerres effroyables que les dernières années seulement de ce siècle virent éteindre. Cette arène sanglante, il faut le dire, les catholiques l'avaient ouverte, en frappant, dans Du Bourg et ses amis, les hommes paisibles, studieux, les savants du protestantime. Du moment où la pensée même fut atteinte en eux, il n'y

(1) R. de la Planche, p. 236.

(2) De Thou, L. XXIII, p. 402.

Des autres conseillers poursuivis, Paul de Foix fut seul condamné fortement, parce qu'il n'eût pas le courage de déserter tout à fait ses opinions. Après de longs et de vifs débats, Du Faur parvint à faire annuler sa condamnation. La Porte fit amende honorable à la grande chambre. A. Fumée se fit acquitter par le crédit de Catherine de Médicis.

eut plus de profit pour personne à ne pas agir; et la réforme dut se faire militante. Elle le dut toute entière, en tant que croyances religieuses, comme en tant que doctrines philosophiques : car, toute entière, elle était menacée dans le principe qui la dominait, la liberté d'examen. Ce principe, en vertu duquel on avait nié l'autorité spirituelle du pape, clef de voûte de tout l'édifice du moyen-âge, la politique romaine le poursuivait à outrance. Elle le frappait dans les découvertes de la science, de peur de ses conséquences futures, aussi bien que dans le culte nouveau qui en était la conséquence immédiate. Or, cette politique qui gouvernait l'Espagne, les Guise l'avaient intronisée en France. Présageant, à ses débuts, la vigueur qu'on mettrait à la soutenir, elle appelait une résistance universelle, violente. L'histoire de cette résistance est celle des deux règnes qui suivirent.

Etrange et fatal aveuglement de l'ambition ! Les Guise aspiraient à la royauté. Puissants par le rang, par la fortune, par le talent, la gloire qu'ils s'étaient acquise contre l'ennemi, les circonstances qui leur donnèrent à conduire des rois faibles ou enfants, les événements qu'ils maîtrisaient par leurs intrigues, tout concourrait à légitimer leurs vues, tout les faisait grandir, tout les élevait. Pour réussir, il ne leur fallait qu'un levier : Il était devant leurs yeux, et ils le repoussèrent ! Voulant recueillir l'héritage de François I[er], succéder à l'avenir brillant ouvert à la France par la politique, l'éclat, le développement intellectuel de ce règne, au lieu de suivre la renaissance qui, seule pouvait les faire rois, ils s'attachèrent au catholicisme qui était épuisé ! Ils proscrivirent donc, ils massacrèrent, croyant triompher. Ils furent souverains pour cette œuvre de sang, jamais pour régner

et ils tombèrent victimes de leur propre ouvrage, tandis que ce qu'ils persécutaient dura comme la civilisation elle-même. Certes, c'eût été une politique sans issue, que de travailler à l'élévation du protestantisme en tant que religion. Sous cet aspect, il ne devait jamais s'emparer de la France. Au peuple qui avait été le berceau de la chevalerie, l'âme des croisades, qui vouait sa vie à former une nationalité généreuse, expansive, où le sentiment et l'imagination tenaient tant de place, des croyances sans poésie; un culte glacé, un schisme étroit, ne présentant que les ruines sans vie de l'édifice catholique, si vaste, si riche, si grandiose même dans sa décadence, n'auraient pu suffire long-temps. Aussi, l'instinct des masses le repoussait-il. Ce sentiment infaillible a été la déplorable excuse de la persécution; il en aurait détourné des hommes d'une portée plus haute, en leur enseignant qu'il n'était pas besoin de répandre tant de sang pour en préserver le royaume. Formule incomplète et fausse, en effet, donnée trop tôt à un idéal immense, le protestantisme en tant que religion, était utile, nécessaire peut-être, pour rattacher les esprits à cet idéal; il était impropre à les nourrir; et quand même on l'eût protégé, il se serait effacé vite sous les rayons de la philosophie, dont il ravivait le souvenir, et portait en lui les germes. Mais la providence ne permit pas que des victimes héroïques, des hommes d'une intelligence supérieure, souffrissent un martyre glorieux pour un aussi triste ouvrage que les dogmes et le culte de Calvin. Dans cette forme imparfaite, sitôt périssable, il y avait un principe éternel, la liberté de l'esprit: face nouvelle de la vérité, qui allait dominer le monde; qui devait engendrer le progrès matériel, le progrès juridique, le progrès politique; créer enfin la société moderne. C'est là ce qui, dans le protestantisme,

était fort, invincible, inépuisable; c'est là ce qui pouvait faire puissants ceux qui se consacreraient à le développer; c'est là le levier, qu'avec plus de génie, les Guise auraient su prendre (1).

Ce levier, d'autres mains s'en saisirent pour la gloire de notre pays. Grâce à elles, la civilisation fut servie autant qu'il dépendait d'un homme, dans cette rude époque; et elle le fut avec le plus pur dévouement, dont l'histoire ait offert le spectacle, comme si la providence eût voulu rabaisser par ce contraste ceux qui devant y employer leur existence, puisque le pouvoir leur était départi, mirent à la combattre l'acharnement d'une ambition sans bornes. Quelques mois seulement séparent du jour où l'Hospital prit les sceaux, le bûcher de Saint-Jean-en-Grève! Afin, sans doute, que la cause des idées ne perdît point ses défenseurs, par l'inanité d'un sacrifice aussi noble, ses croyances pour lesquelles Anne Du Bourg avait péri, trouvèrent ainsi, le lendemain de son supplice, l'artisan de leur réalisation possible dans le plus beau génie politique de ce siècle : et, par là, il fut accordé à l'Auvergne de donner à la réforme l'homme d'état qui la fit passer dans les lois et dans le gouvernement, après avoir produit l'illustre et utile victime dont la mort amena son triomphe.

(1) Avec l'étendue de pensée qui caractérise ses travaux historiques, M. de Châteaubriant a dit des princes Lorrains: « Le duc de » Guise n'essayait point une subversion pour le bien de tous. Il convoitait seulement une couronne. Il agissait si peu dans un cercle » d'idées nouvelles, que sa famille avait répandu des pamphlets » qui la faisaient descendre de Lothaire, duc de Lorraine. Les Guise » représentaient le passé. Ils luttaient, dans un intérêt personnel, » contre les huguenots, révolutionnaires de l'époque, qui représentaient l'avenir. Or, on ne fait point de révolutions avec le » passé. » *(Esquisses historiques, t. 4.)*

DOCUMENTS HISTORIQUES.

A M. le Directeur des Tablettes.

J'ai déjà dit dans les *Tablettes* que la liberté était ancienne, fort ancienne, dans le haut pays d'Auvergne, et qu'il faut se rapprocher de nos jours pour y voir expirer cette vieille liberté celtique dont nos pères étaient si jaloux.

Pour ce qui regarde la ville d'Aurillac en particulier, j'ai trouvé la preuve de cette proposition dans les chartes municipales de 1280, 1298 et 1347, qui ne sont pas, comme ailleurs, des concessions faites par le seigneur, mais de bonnes sentences arbitrales, rendues après de longs débats, confirmées par arrêts du parlement, sanctionnées par l'autorité royale, et dans lesquelles on voit que les priviléges et franchises réclamées par nos pères remontaient à la plus haute antiquité, *Antiquitus observatum*. Nous retrouvons en effet, dans d'autres titres, un consulat fort et puissamment constitué, en 1202, par exemple, puisqu'au mois d'octobre de cette année 1202, les consuls d'Aurillac prennent à titre de ferme à perpétuité, des chanoines de Provins, une maison en pierre, avec écurie, pour y loger les marchands d'Aurillac qui fréquentaient les foires de Provins (Seine-et-Marne).

En 1180, ces consuls étaient déjà assez puissants pour faire la guerre à l'abbé leur seigneur et l'obliger à acheter le secours du comte de Toulouse. Nulle part, enfin,

il n'est question d'une concession quelconque, faite par l'abbé ou par les rois de France, d'un affranchissement des habitants d'Aurillac, et partout au contraire, on fait remonter à St-Geraud, toutes les franchises, tous les priviléges, tous les droits dont ils jouissaient.

On aurait pu croire que cette liberté réelle, que cette espèce d'égalité entre les seigneurs et les vassaux, tenait au privilége du consulat dont Aurillac était une possession, n'importe à quel titre, mais déjà nous avions pu indiquer les clauses générales d'un accord presque semblable entre le seigneur de Couros et les vassaux de sa châtellenie, sans trouver dans cet acte la moindre trace d'un consulat; aujourd'hui, nous offrons à l'examen des lecteurs des *Tablettes*, un titre non moins curieux à la date du 13 février 1281.

C'est une sentence arbitrale, rendue sur un compromis passé entre noble Durand de Monval, chevalier, seigneur de la Roquebrou, d'une part, et quatre-vingt-dix habitants de la châtellenie de La Roquebrou, agissant en leur nom personnel, d'autre part; il n'y avait point de consulat dans cette châtellenie, et les habitants n'en traitaient pas moins de pair avec leur seigneur. Des clercs et des chevaliers ne croyaient pas déroger à leur dignité en se portant pour arbitres entre le seigneur et ses vassaux, et les droits anciens des uns et des autres étaient justement et strictement définis.

Cet acte est revêtu de treize sceaux, ou plutôt treize sceaux y ont été appendus autrefois, car il n'en reste malheureusement que six ou sept entiers ou à-peu-près, les autres ont disparu, il n'en reste que les cordons auxquels ils étaient attachés, tous sont du même tissu.

Une remarque essentielle à faire sur ce titre et sur tous les autres de la même époque, c'est que dans l'énuméra-

tion des parties ou des témoins, on commence toujours par le seigneur titré, s'il y en a un, ou par les dignitaires ecclésiastiques, puis viennent les chevaliers, après ceux-ci, les simples ecclésiastiques et les bourgeois gradués dans quelque faculté, enfin les damoiseaux et en dernier lieu les bourgeois non gradués et les vassaux. Il suit, je pense, de cet ordre invariable d'énumération des parties dans un acte, que la noblesse ne jouissait pas, dans le haut pays d'Auvergne, d'une supériorité bien marquée sur la bourgeoisie, puisque les titres de *magister*, *juris peritus* et autres semblables, donnaient le pas sur les damoiseaux et ne le cédaient qu'aux chevaliers.

D'une part, les roturiers pouvaient posséder des fiefs, ainsi que la coutume le reconnaît, et nous avons d'ailleurs plusieurs hommages qui le constatent; ils participaient donc, sous ce rapport, à l'un des plus précieux priviléges de la noblesse dans d'autres provinces, ce qui explique l'espèce d'égalité dont je parlais tout-à-l'heure.

Si maintenant on se rappelle que la maxime *nul seigneur sans titre* a constamment prévalu dans nos montagnes, on concevra la tenacité de nos pères à défendre leurs droits, l'obligation où étaient les seigneurs de faire preuve des leurs, et le nombre des titres curieux pour l'histoire que cette position des parties a dû nous conserver.

Passons à la sentence du 13 février 1281, qu'assure-t-elle au seigneur de La Roquebrou? le droit de justice, et rien de plus; elle consacre au contraire des droits très-avantageux dont jouissaient les habitants de la châtellenie. D'abord, les droits de pâturage, de chasse et de pêche dans les forêts voisines : c'est ici, évidemment un droit à exercer même dans les propriétés communes

qui n'appartenaient pas en propre à chacun d'eux, *circum vicinis*. Or, le droit de chasse, dans d'autres provinces, était sévèrement interdit et avait fait publier les lois les plus sévères.

Il faudrait analyser l'acte entier pour relever une à une toutes les dispositions curieuses qu'il renferme, mieux vaut le laisser lire en entier.

Le Baron Delzons.

» Sachent tous ceux qui ces présentes verront, que, comme des discussions ou des procès étaient déjà engagés, ou étaient sur le point de s'élever entre noble homme monseigneur Durand de Montal, chevalier, seigneur de la châtellenie de La Roquebrou, d'une part, et Guilhaume de Sabbatier, Jean la Treille, Guilhaume Malpon, Guilhaume de Leyritz, Guilhaume la Hugonie, Bernard de Moissenac, Geraud du Mesponlier, Geraud de Bonal, Guilhaume la Salesse, Guilhaume du Brolh, Geraud de Palatz, Pierre Fabri, Guilhaume Fabri, Bernard Guarini, Jean de Bordes, Geraud de Trémouilles, Jean la Trémolière, Durand de Trémouilles, Guilhaume Roberti, Geraud Guarini, Hugues de Cabanes, Guilhaume d'Aletz, Geraud de Palach de requiran, Etienne du Balat, Bernard d'Ouvrier, Geraud la Brosse, Dominique Pompinhac, Geraud Lacarrière, Jean Ladurantie, Etienne de Summalhas, Jean de Summalhas, Jean de Veillan, Bernard la Trémolière, Guilhaume la Place, Pierre la Treille, Durand Aymerigau, Pierre Delpuech, Dommergue Dalsolier, Etienne de Vernhes, Pierre de Camps, Durand de Teulet, Mathieu Dalsolier, Bernard Alnaldi, Guilhaume la Hugonie jeune, Jean Rigald, Geraud de Braconat, Durand Fabri, Bernard Dalsolier, Pierre de

Columiergues, Etienne et Geraud de Roussi, Jourdain et Pierre Jordani, Durand d'Orgon, Bernard Lafon, Geraud de Boutonet, Geraud de Montmile, Geraud du Four, Geraud Malpon, Bernard Dalpristin, Guilhaume de Saint-Céré, Pierre Borel, Bertrand d'Olhat, Pierre Tausit clerc, maître Pierre de Messac clerc, Raymond Vola, Pierre de Jussac, Bernard Laborie, Jean Borel, Guibert de Couderc, Dominique de Montmile, Guibert de Pontier, Dominique de Moles, Jean de Moles, Pierre Ponchet, Jean Tissandier, Etienne Malpon, Rigaud Tissandier, Bernard Alt, Geraud la Salesse, Durand de Brou, Pierre Cledier, Pierre de Niercvernhe, Pierre de Renac, Pierre Bardet, Guilhaume Taorsac, Bernard Bouygues, Pierre de Calvanhac, Pierre de Palach, Pierre de Lachens, et autres habitants de ladite châtellenie, d'autre part.

» Touchant les droits et devoirs que ledit monseigneur Durand prétendait avoir dans ladite châtellenie, et sur les habitants d'icelle, à raison du domaine haut et bas qui lui appartient sur ladite châtellenie, et touchant les us, usages, coutumes et libertés que lesdits habitants prétendaient avoir, et dont ils se disaient saisis dans ladite châtellenie et hors d'icelle; enfin lesdites parties, pour elles et leurs successeurs, spontanément, sciemment et avec réflexion ont compromis en premier et dernier ressort, librement et absolument, généralement et spécialement sur toutes et chacune des choses susdites, et ont nommé pour arbitres, arbitrateurs ou amiables, compositeurs, et selon leur volonté, dictateurs et législateurs : nous, frère Guérin de Silva, hôtelier d'Aurillac, et Astrorg Dubois, chevalier, Pierre de *Petra Asmarià* et Geraud de Miermont, promettant lesdites parties, sur toutes les choses susdites, et chacune d'elles, de s'en tenir à notre arbitrage, à notre composition, à notre

ordonnance, à notre dire, à notre volonté, et tout ce qu'à cet égard, nous dirons, ordonnerons et prononcerons, suivant la règle du droit, ou sans règle aucune; sur le tout ou sur partie, séparément ou conjointement, sans formalité de justice, parties présentes, ou en l'absence de l'une d'elles, par défaut au profit de la partie présente, elles l'observeront et le tiendront pour loi à perpétuité, ne réclameront jamais, ni par elles-mêmes ni par d'autres, et n'essaieront en aucun temps de venir à l'encontre; lesdites parties ont juré, la main placée sur les saints évangiles, de garder et observer toutes les choses susdites, et chacune d'elles; et de plus elles ont promis, à peine de 25 liv. tournois, applicables et payables aux procureurs de la fabrique, ou de la construction du pont de La Roquebrou, au nom et au profit dudit pont, par la partie qui n'obéira pas à notre sentence ou arbitrage ou qui ne l'observera pas. Lesdites parties ont encore voulu et sont demeurées d'accord, que ladite peine payée et soldée, s'il arrive qu'elle soit encourue, notre arbitrage, notre ordonnance, ou s'il nous plaît, la loi que nous aurons portée, n'en sera pas moins ferme et stable à toujours.

» Il est encore convenu et ajouté par les parties à ce compromis, que s'il naissait quelque doute à l'occasion de notre arbitrage, ou s'il s'y trouvait quelque obscurité, nous aurions le pouvoir de définir, ordonner, déclarer, corriger, interpréter, pendant un an ce qu'il y aurait de douteux et d'obscur. Pour garantir le paiement de l'amende susdite aux procureurs de la construction du pont, se sont constitués cautions dudit seigneur Durand, vénérable personne monseigneur Geraud de Montal, chanoine de Mende, et messeigneurs Pierre de Biorc, Guilhaume de Veyrac, Geraud de Saint-Michel, chevaliers, qui se

rendent aussi cautions de l'observation de notre sentence. Et du côté des habitants de ladite châtellenie, se sont constitués cautions, et pour le paiement de l'amende, et pour l'observation de notre arbitrage, Guilhaume Sabbatier, Guilhaume la Salesse, Guilhaume la Hugonie aîné, Guilhaume Fabri et Jean la Treille.

» Nous susdits arbitres, arbitrateurs, ou à notre gré dictateurs, ayant accepté ledit compromis, invoqué le nom de Dieu tout-puissant, pris le conseil d'hommes prudents, recherché avec soin la vérité le mieux et le plus brièvement possible, vu et considéré aussi l'utilité desdites parties, qui sont en ce moment présentes devant nous, et nous supplient instamment de prononcer notre sentence, avons dit, proféré et dicté notre arbitrage, ordonnance et volonté, en la forme qui suit :

» 1° Nous voulons, disons et ordonnons que les habitants de la châtellenie de La Roquebrou, tant ceux qui existent actuellement que ceux qui l'habiteront par la suite, jouissent et puissent jouir librement et sans contradiction, des droits de pacage, de chasse, de pêche et de chauffage, dans les forêts qui les environnent, de la même manière qu'ils en ont joui jusqu'à ce jour;

» 2° *Item* nous disons et ordonnons, en ce qui touche la garde et la surveillance des jardins et autres possessions, qui sont dans les limites de la même châtellenie, que le seigneur de La Roquebrou, à La réquisition des hommes qui habiteront ladite châtellenie, établira une amende ou peine convenable, et, du consentement des habitants, nommera des gardiens, quand et aussi souvent qu'il en sera requis par lesdits habitants, et qu'il retirera les gardes, l'amende et la peine, quand et aussi souvent qu'il en sera requis; l'amende appartiendra audit seigneur;

» 3° *Item* nous disons et ordonnons qu'ils jouissent li-

brement de leurs fours et moulins, sauf le droit des meuniers et fourniers, comme ils ont eu l'habitude d'en user par le passé;

» 4° *Item* nous disons et ordonnons que lors des ventes sur lesquelles le seigneur recevra le droit de lods, il ne pourra rien exiger pour l'apposition du sceau sur l'acte qui les constatera; pour les autres actes, il prendra le droit du sceau, mais modérément et gracieusement;

» 5° *Item* disons et ordonnons que le seigneur doit recevoir 20 sols tournois, pour blessures graves, qu'il y ait ou n'y ait pas de plainte; néanmoins le père ou la mère, pour blessures graves faites par eux ou l'un d'eux à leurs fils, filles ou autres descendants, soumis à leur puissance, les enfants entre eux, le maître ou la maîtresse vis-à-vis de leurs domestiques ou mercenaires, habitant sous le même toit, ne seront pas tenus à payer lesdits 20 sols tournois, s'il n'y a pas de plainte;

» 6° *Item* nous disons et ordonnons que le mari, pour blessures graves faites par lui à son épouse, ne soit pas tenu non plus à payer l'amende, s'il n'y a pas de plainte, mais que s'il y a plainte, il y soit tenu;

» 7° *Item* nous disons et ordonnons que pour coups de poings et soufflets le seigneur recevra sept sols tournois s'il y a plainte, sans plainte, rien;

» 8° *Item* nous disons et ordonnons que le seigneur ne reçoive rien pour les égratignures, les écorchures, ni pour le saignement de nez, à moins que le sang ne coule du nez ou d'une écorchure, à la suite d'un coup de poing ou d'un soufflet; en ce cas, s'il y a plainte, il recevra sept sols tournois, et sans plainte, rien;

» 9° *Item* nous disons et ordonnons que le seigneur reçoive 2 sols tournois seulement par plainte, et pour chaque contumace ou défaut contre quiconque ne se

présentera pas au jour de la citation, ou au jour assigné pour le jugement, que le seigneur reçoive 18 deniers tournois seulement, et néanmoins qu'il puisse condamner le contumace ou l'absent au profit de la partie présente, selon qu'il lui paraîtra juste, ou que l'ordonnera la règle du droit;

» 10° *Item* disons et ordonnons que s'il est nécessaire de faire quelque perquisition ou recherche dans ladite châtellenie, dans quelque cas urgent, qu'elle soit faite par le seigneur, en présence de deux prudhommes de ladite châtellenie, pour éviter toute suspicion, néanmoins la poursuite et le jugement de la cause appartiendront au seigneur seul;

» 11° *Item* nous disons et ordonnons que dans les causes qui se poursuivent devant le seigneur de La Roquebrou ou sa cour, et dont la valeur n'excédera pas 30 sols tournois, le seigneur recevra de chaque partie, pour chaque jour d'audience, 6 deniers tournois seulement, que si l'objet ou la somme en litige dépasse 80 sols tournois, et est moindre de 15 liv., il recevra de chaque partie 12 deniers tournois seulement; enfin, pour une cause de 15 liv. tournois et au-dessus, il recevra de chaque partie 2 sols tournois seulement, pour tous frais, et ne pourra exiger rien de plus pour dépens, pour le salaire du juge, ni même de son assesseur; ces sommes seront payées à la fin du procès; mais en cas de duel, de gage de bataille ou d'appel, que le juge lève et perçoive loyalement et modérément les frais nécessaires, suivant la nature de la cause et la qualité de la personne, et qu'en ce cas il ne soit pas tenu d'attendre l'issue du combat pour se faire payer;

» 12° *Item* nous disons et ordonnons que s'il y a lieu d'incarcérer quelqu'un des habitants de ladite châtellenie,

qu'il ne puisse être retenu ailleurs que dans la prison du château, et que s'il y a sujet de condamnation, qu'il y soit jugé et condamné; l'arrêt une fois rendu, le seigneur pourra l'exécuter où il voudra;

» 13° *Item* nous disons et ordonnons que les habitants actuels et futurs de ladite châtellenie ne pourront être, sans leur consentement, traduits devant le seigneur en sa cour, hors de ladite châtellenie, à moins que le délit ou l'objet en litige ne l'exige légalement;

» 14° *Item* nous disons et ordonnons que les habitants de ladite châtellenie puissent entre eux asseoir des tailles et contraindre à les payer tous ceux qui y auront consenti; ils pourront, disons-nous, comme ils le jugeront convenable, imposer des tailles pour l'église, pour le pont, pour les pavés et autres choses semblables, *concernant* l'amélioration de ladite châtellenie; ils pourront, à cet effet, convoquer le peuple par le moyen d'un ou plusieurs messagers, ou par une proclamation publique, dans laquelle on désignera avant tout le nom du seigneur;

» 15° *Item* nous disons et ordonnons que les habitants actuels et futurs de ladite châtellenie ne soient pas tenus de faire des lits dans leurs maisons pour les hôtes du seigneur de La Roquebrou, si ce n'est quand ils le voudront de leur plein gré et libre volonté;

» 16° *Item* nous disons et ordonnons que si les habitants de ladite châtellenie suivent en armes leur seigneur, celui-ci sera tenu de leur fournir des vivres aussi long-temps qu'ils seront hors de la châtellenie, de loin comme de près; mais que le seigneur ne leur devra plus les vivres quand, à leur retour, ils auront mis le pied dans la châtellenie; si cependant le seigneur les conduisait lui-même au-delà des châtellenies de Glenat, Vies-

camp, Saint-Victor, Saint-Paul et Carbonnières, ou de leurs appartenances, à leur retour dans la châtellenie le seigneur leur devra fournir un repas seulement. Nous entendons par les appartenances de Carbonnières jusqu'à l'affar de Pruns, sis dans la paroisse de Camps;

» 17° *Item* nous disons et ordonnons que lesdits habitants ne peuvent être contraints, pour quelque cause que ce soit, à faire à leur seigneur ni prêts ni dons, que tout autant qu'ils le voudraient faire volontairement;

» 18° *Item* nous disons et ordonnons que les habitants de ladite châtellenie, qui vont et reviennent avec leurs marchandises, ou les envoient partout où il leur plaît, n'ont aucun droit ni péage à payer au seigneur, sauf les droits du marché de Montvert;

» 19° *Item* nous disons et ordonnons que si l'on porte des fruits, du vin, de l'huile ou d'autres commestibles, pour les revendre dans ladite châtellenie, il soit permis de faire crier publiquement lesdits commestibles, et si cela est nécessaire d'en annoncer le prix;

» 20° *Item* nous disons et ordonnons que si les habitants de ladite châtellenie veulent marier leurs filles, petites-filles ou autres parentes, ils puissent librement et sans payer de droits, les doter sur leurs biens, meubles et immeubles, ou les leur assigner en dot, à moins que lesdits biens ne soient estimés, car alors nous voulons que le seigneur aye les droits de lods;

» 21° *Item* nous voulons et ordonnons que les gages ou nantissements livrés et engagés par le seigneur, ou son bayle, à quelqu'un des susdits habitants, pour des comestibles ou des boissons, puissent être vendus par le créancier deux mois après la livraison; pour les autres gages, livrés par d'autres que par le seigneur et par son bayle, ils pourront être vendus après un mois;

» 22° *Item* nous disons et ordonnons que s'il s'élève quelque querelle ou discussion, sur les limites des jardins, prés, rues ou maisons, elle puisse être apaisée et la paix rétablie, à cet égard, par un ou plusieurs habitants de la châtellenie, sinon le seigneur la terminera;

» 23° *Item* nous disons et ordonnons que si quelqu'un dans ladite châtellenie tient un faux poids, une aune fausse ou une fausse mesure, et qu'il s'en serve pour vendre, acheter ou contracter de toute autre manière, il soit condamné par le seigneur à 3 sols d'amende, chaque fois qu'il sera trouvé en délit;

» 24° *Item* nous disons et ordonnons que les hommes de ladite châtellenie sont tenus de fournir des manœuvres, de prêter le fer et l'acier, et de payer les ouvriers pour réparer les fossés, quand cela sera nécessaire et qu'il y aura besoin manifeste de le faire;

» 25° *Item*, ledit seigneur ayant mis en fait et soutenu que lorsqu'il veut faire ou réparer les barrières, les susdits hommes sont tenus de faire à leurs frais les pieux, que ces pieux faits par eux, et par lui portés sur place, ils doivent encore, à leurs dépens, faire ou réparer lesdites barrières. Nous ayant trouvé que c'était la vérité, disons et ordonnons qu'il en soit fait ainsi;

» 26° *Item*, quant aux murs et pavés, nous n'ordonnons rien en ce moment, mais nous nous réservons d'en décider quand nous serons instruits plus à plein de la vérité;

» 27° *Item* nous disons et ordonnons que s'il arrivait que le seigneur de La Roquebrou fit saisir les biens ou arrêter la personne de quelqu'un des habitants actuels et futurs, ledit seigneur soit tenu de lever ladite saisie et relaxer le prisonnier, si celui dont les biens ont été saisis ou la personne arrêtée, offre et fournit, selon son pou-

voir, caution suffisante de se présenter en justice pour y procéder sur la cause de la saisie ou de l'arrestation, à moins que ces choses n'aient été faites pour une cause telle que la loi ne permette pas d'admettre la caution;

» 28° *Item* nous disons et ordonnons que s'il se présentait dans ladite châtellenie quelque cas nouveau, qui ne soit pas prévu dans la présente ordonnance ou charte, le seigneur serait tenu de demander l'avis de deux ou trois prudhommes, habitants de ladite châtellenie, et de juger suivant leur conseil, si cela lui convient, sinon, d'ordonner et de prononcer, en se conformant au droit;

» 29° *Item* nous ordonnons, disons et statuons que ledit seigneur et les habitants actuels et futurs doivent, à perpétuité, considérer les articles susdits, tous et chacun d'eux, comme leur loi commune, et les observer inviolablement, sauf audit seigneur ses droits sur toutes autres choses et le domaine direct et mixte; sauf aussi auxdits habitants leurs autres us, usages, coutumes et libertés;

» 30° *Item* il est à savoir que l'article ci-dessus écrit commençant par ces mots : *Item* nous disons et ordonnons que les habitants de ladite châtellenie puissent entre eux asseoir des tailles et contraindre, etc., et finissant ainsi : Le nom du seigneur, est ainsi modifié par nous, savoir : qu'à l'endroit dudit article où est écrit le mot *concernant*, nous voulons qu'à la place de ce mot on écrive ceux-ci : *Qui deviendront nécessaires pour*, et que, de plus, nous ajoutons audit article, à la fin ou vers la fin, c'est-à-dire après ces mots : L'amélioration de ladite châtellenie, ceux-ci : *De même qu'ils en ont usé jusqu'à ce jour.*

» 31° *Item* nous voulons, si l'on reconnaissait quelque obscurité, quelque ambiguité dans la présente décla-

ration, avoir le droit, pendant un an, de l'expliquer, de l'interpréter, de la commenter, d'en déterminer le sens, et nous nous en réservons expressément le pouvoir.

» Notre ordonnance ci-dessus écrite, ou notre sentence et arbitrage, telle qu'elle est formulée ci-dessus, a été expressément acceptée, louée, approuvée et homologuée par les deux parties présentes devant nous; et il est à savoir que moi Bertrand de Montal, damoiseau, frère dudit noble homme monseigneur Durand, qui ai assisté à tout ce dessus, toutes et chacune les choses susdites, je loue, veux, approuve et concède, et je jure sur les saints Evangiles, par moi touchés, d'avoir à perpétuité pour agréables tous et chacun des susdits articles, de les observer inviolablement, de ne rien faire ni dire à l'encontre, et en témoignage de ce, pour donner plus de foi aux choses susdites et les rendre fermes et stables à toujours, nous Durand de Montal, seigneur de La Roquebrou, et Bertrand son frère, et nous arbitres susdits avons fait appendre nos sceaux aux présentes lettres.

» Et nous Geraud de Montal, chanoine de Mende, et nous Pierre de Biorc, Guilhaume de Veyrac, Geraud de Saint-Michel, chevaliers: et nous Geraud, recteur de l'église de Saint-Gerons, et Geraud de Bonal et Guilhaume Fabri, habitants de ladite châtellenie, qui avons été présents à tout ce dessus, à la réquisition desdites parties, en témoignage des choses susdites, avons apposé nos sceaux à cette charte.

» Ont encore été témoins de tout ceci messire Geraud la Hugonie, recteur de l'église de Montesquieu, Pierre Barate, recteur de l'église de Cros; Martin de Leyrits, recteur de l'église de Pers, chapelains; Pierre de Silva, chevalier; Bernard de Silva et Guérin de Messac, da-

moiseaux; et Germain de Nouveau, clerc, qui a écrit cette charte.

» Donné et fait à La Roquebrou, sous le règne de Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français. Monseigneur Guy, étant évêque d'Auvergne. L'an de notre Seigneur mil deux cent quatre-vingt-un. Aux ides de février. »



NOUVELLES HISTORIQUES.

Département du Puy-de-Dôme.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT.

Séance du 3 juillet 1845.—*Présidence de* M. TAILHAND.

M. le président communique à l'Académie la circulaire de M. le président et de MM. les secrétaires généraux du Comité d'organisation de la treizième session du Congrès scientifique qui s'ouvrira à Reims le 1er septembre 1845. Il invite ceux de MM. les membres qui seraient dans l'intention d'y assister, à faire connaître leurs noms, afin que l'Académie les charge de la représenter.

Après la remise de quelques brochures, l'Académie vote l'impression de trois pièces lues à la séance publique du 19 juin dernier.

M. DE CAUMANT adresse un exemplaire de l'annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, 1845, publié par l'association normande.

M. DE DOUHET est chargé d'en faire un rapport.

M. le docteur SERSIRON fait, au nom de la Commission des comptes, un rapport sur les comptes du trésorier pour 1844. Après les félicitations d'usage sur la régularité des écritures du trésorier, le bureau, vu le peu de ressources de l'Académie, s'adjoindra MM. Martha-Beker et Baudet-

Lafarge, et sollicitera de M. le Préfet l'allocation qu'elle recevait il y a quelques années du Conseil général.

M. Largé lit une traduction du discours d'Iphigénie à son père, d'après Euripide.

M. Baudet-Lafarge fait un long et minutieux rapport sur les tomes 2 et 3 de l'ouvrage de Schwartz, traduit de l'allemand par M. P. R. de Schauenburg. Ce rapport, comme celui que M. Baudet-Lafarge a fait dans la séance de janvier dernier, sur le tome 1er du même ouvrage, a été écouté avec beaucoup d'intérêt. Toujours occupé de l'Auvergne, M. Baudet-Lafarge rapproche les observations en agriculture de M. Schwartz de celles faites en Auvergne, et en tire des conséquences qui donnent à son rapport un double mérite. L'Académie en vote l'impression à l'unanimité.

M. F. de Douhet rappelle à l'Académie la communication qu'il lui a faite le 9 janvier, relativement à un nouveau système de fumure, au moyen d'un *pralinage* particulier des semences ; et à l'appui de cette communication, il présente à la séance de ce jour un résultat de ce mode d'application. C'est un petit pot en terre de 12 centimètres de long sur 9 de large, rempli de sable de rivière lavé, à grains assez gros, et dans lequel ont poussé une douzaine d'épis de froment blanc, variété d'Odessa. Ces épis, dont les plus beaux sont portés sur des tiges vigoureuses de 1 mètre 45 centimètres de longueur, ont été hier présentés en pleine fleur à la séance mensuelle de la Société d'agriculture, et bien qu'aujourd'hui fanés par le fait d'un transport de plusieurs lieues, et de leur exposition sans abri pendant 24 heures à un vent de midi violent et sec, n'en accusent pas moins en grosseur et en beauté une végétation sans exemple pour une terre aussi stérile. Sur l'observation de quelques

membres, qu'il est encore douteux que du blé produit de la sorte puisse venir à maturité. M. F. de Douhet répond qu'il pourra avant peu, lors de la cueillette, présenter à l'Académie de nouveaux échantillons de ce système, mais cette fois dans son état de maturité satisfaisant. Ce n'est au surplus, ajoute-t-il, qu'à titre d'expérience extrême qu'il a employé le sable siliceux lavé, et afin seulement de démontrer qu'un pralinage de la semence peut suffire à faire donner de beaux fruits à des plantes de nature épuisante, même dans le milieu le plus radicalement infertile, pourvu que ce pralinage soit exécuté dans de bonnes conditions nutritives, quoique peu coûteuses.

M. F. de Douhet, voulant mettre l'Académie et la Société d'agriculture en demeure de suivre ses expériences, annonce pour le moment de la cueillette de nouvelles exhibitions du même genre.

Séance du 7 *août* 1845.—*Présidence de* M. Gonod.

En l'absence de M. le docteur P. Bertrand, M. le docteur Sersiron remplit les fonctions de secrétaire.

L'Académie s'occupe des moyens de placement de la collection de ses mémoires; elle décide que le prix de chacune des années 1833, 34 et 35 sera porté à 6 fr., et chacune des années 1836, 37, 38, 39 et 40, à 4 fr. Ses membres jouiront de la remise de 20 pour cent faite aux libraires.

Aux termes du réglement, l'Académie s'occupera, dans sa prochaine séance, qui n'aura lieu que le 13 novembre, des nominations aux places vacantes de membres résidants, non résidants et correspondants. Une commission composée de MM. Léon de Chazelles, Lizet et Mallay, fera, conjointement avec le bureau, un rapport sur les titres des candidats, et dressera la liste et l'ordre de présentation.

M. le docteur Nivet continue la lecture de son travail sur les eaux thermales de l'Auvergne. L'Académie en vote l'impression dans ses Annales.

M. de Parieu fait un rapport verbal sur le mémoire de M. le baron Delzons, d'Aurillac, intitulé : *Etudes sur les Noms propres des Villages et des Familles dans le haut pays d'Auvergne.*

M. Mallay lit une légende ayant pour titre : *Le Pont de Ste-Enimie et le Rocher du Diable.* C'est encore une de ces histoires qui sont acceptées dans les montagnes comme article de foi. Le pont de Ste Enimie aurait été, suivant la légende, construit par la fille de Clotaire, et le rocher du diable serait encore teint du sang du *Mauvais*, lorsqu'Enimie parvint à l'arrêter dans sa fuite. Ces naïves traditions passent sans s'affaiblir de génération en génération, surtout au sein des montagnes, où, plus lente à s'acclimater, la civilisation est encore dans l'enfance.

M. F. de Douhet a la parole pour une communication :

Ainsi que M. F. de Douhet l'avait annoncé en présentant à l'Académie, dans la séance du 3 juillet, de belles tiges de froment d'Odessa en pleine fleur venues dans du sable lavé, il a pu aujourd'hui, dans la séance du 7 août, faire une exhibition semblable en parfaite fructification. Deux pots pareils au premier, et contenant chacun une dizaine d'épis nourris et mûrs, ont prouvé que les céréales les plus délicates peuvent donner de beaux fruits dans le milieu le plus maigre, pourvu que leur semence soit préalablement entourée d'une couche nutritive, correspondante aux besoins de leur période de végétation. Or, c'est à composer cette couche, c'est à bien fixer la valeur et la quantité des éléments indispensables pour la solution de ce problème élevé, que chaque agriculteur

doit tendre aujourd'hui. Il y a là une voie nouvelle qui, si elle est suivie avec persévérance, pourra, en s'appliquant aux diverses semailles, amener économiquement la production agricole aux résultats les plus considérables. Les procédés employés en cette occasion par le vice-président de la Société d'agriculture, sont ceux qu'il a expliqués en janvier dernier, tant à cette Société qu'à l'Académie, et ils consistent à praliner les semences avec une substance mi-partie animale et chimique, dont le titre azoté, phosphaté, stimulant et restaurateur, équivaut à plus de quarante fois son poids d'engrais normal. Ce pralinage est apposé sur la surface des grains par couches successives, variées dans leurs éléments, et assorties dans leurs dispositions concentriques, de manière à favoriser la végétation de chaque plante, depuis sa germination jusqu'à son entière maturité. Le genre de la graine, l'époque de l'ensemencement, la nature et l'exposition du sol, sont autant de causes modifiantes de la composition de ce pralinage. Ainsi, tandis que pour les semailles de printemps il suffira de l'avoir léger, pourvu qu'on le rende galvanique, en le basant sur la théorie des doubles décompositions, et de la réduction de certains oxides à leur radical métallique, par le jeu, réducteur des racines; il sera, au contraire, utile de rétablir les couches plus épaisses, et simplement nutritives s'il s'agit de semailles antérieures à l'hiver. Dans tous les cas, une préparation importante de cyanoferrure de potassium et de nitrate de soude jouent un rôle considérable dans les procédés de M. F. de Douhet; car elle fournit, par les proportions dans lesquelles il l'emploie, et la manière dont elle se décompose, de l'urate, du carbonate, de l'oxafate d'ammoniaque, des éléments alcalins et ferriques, et de principes sanguifiables.

Tel est l'ensemble des procédés employés par M. F. de Douhet jusqu'à ce jour. Les résultats qu'il a présentés, et ceux qu'il annonce avoir obtenus en plein champ, sont des plus remarquables, et méritent toute l'attention de l'agriculture.

Exposition de la Société d'horticulture de Clermont-Ferrand.

La quatrième exposition de la Société d'horticulture de l'Auvergne a eu lieu à la halle aux toiles, les 12, 13 et 14 septembre. Elle était sans contredit plus brillante que toutes celles qui l'avaient précédée. Ceux qui connaissent l'étendue de cette salle auront peine à croire qu'elle était remplie par les produits de l'exposition, et que le jour de la séance publique et de la distribution des prix aux horticulteurs, elle était trop petite pour contenir la foule impatiente qui en assiégeait toutes les issues.

Cet empressement était du reste très-légitime, car une multitude de plantes rares et curieuses, des légumes monstrueux, et des fleurs très-variées, décoraient magnifiquement cette longue galerie, et méritaient bien l'attention des visiteurs.

Une portion de la salle était entièrement consacrée aux plantes d'agrément. Là venaient se grouper de nombreux arbrisseaux au feuillage léger et brillant, aux fleurs éclatantes et suaves; puis sur le devant s'étageaient des plantes moins élevées; puis de très-petites fleurs qui venaient se confondre et se mélanger dans une large bordure de mousse.

Un bassin alimenté par un jet-d'eau animait ce parterre improvisé, et tout autour se groupaient ces jolies verveines qui, depuis quelques années seulement, ont fait

leur apparition dans nos jardins, parmi les fuchsias aux fleurs rouges et pendantes dont la quantité était si grande à cette exposition, qu'on avait pu en former de véritables bosquets.

De beaux groupes d'agapentes ombellées offraient aussi leur bouquet azuré près de l'antanas aux fleurs changeantes et sous des myrthes odoriférants. La mousse, malheureusement un peu jaunie, formait un tapis sur lequel on avait disséminé de rares variétés de rosiers; un splendide cactier à fleurs blanches et des gloxinias aux feuilles veloutées, aux fleurs en cloche de toutes les couleurs.

Là était un glayeul dont les fleurs éclatantes, relevées de jaune doré, attirait tous les regards; là se trouvait un rhododendrum dont les longues feuilles ne pouvaient cacher le nombre des fleurs.

Les curieux s'arrêtaient devant une table couverte de plantes grasses, où les formes les plus bizarres et les plus singulières étaient toutes représentées. On ne peut se faire une idée de la variété que présentent les espèces de ces plantes qui forment des étoiles, des groupes, des séries, qui sont rouges, jaunes, bleues, noires, appuyées ou demi-transparentes, larges ou rétrécies, mais toujours cornées, pointues et si piquantes, que ce sont de véritables armes pour ces végétaux singuliers.

C'était la véritable époque des dahlias et des reines-marguerites. De très-beaux tableaux, couverts d'une mousse verdoyante, étaient parsemés de toutes ces belles fleurs. Toutes les nuances s'y étaient donné rendez-vous, mais le bleu manquait pour le dahlia comme le jaune pour les reines-marguerites, répulsion singulière de la nature, qui a mis toutes les couleurs dans un rayon de lumière, mais qui n'a pas permis qu'une seule fleur puisse en réfléchir tous les faisceaux.

Les roses qui avaient manqué à l'appel lors de l'exposition de juin, ne figuraient pas non plus en grand nombre à celui-ci. Il y avait cependant de belles roses coupées, dont une nouvelle a obtenue du succès, et qui a remporté la médaille d'argent. On admirait aussi de jeunes rosiers en pots qui paraissaient pour la première fois à Clermont, et la belle rose de la reine y était en pleine fleur.

Au fond de la salle était le groupe principal composé de plus grands végétaux; il était dédié à S. A. R. Madame Adélaïde, protectrice de la Société.

Le reste de la salle était consacré aux fleurs, aux légumes et aux objets d'art. Deux longues séries de tables suffisaient à peine pour contenir les lots des divers exposants. Les maraîchers de Clermont avaient presque tous répondu à l'appel de la Société, et de véritables monstres culinaires étaient exposés dans cet immense bazar. Les oignons voulaient paraître gros comme des choux, les choux imitaient les potirons, et ceux-ci dépassaient tout le reste, se montraient les géants de la culture maraîchère. On remarquait d'énormes salades très-variées, de beaux champignons, de nombreuses variétés de haricots, des artichauds volumineux, des choux-fleurs blancs comme neige, de succulents citrons et de gigantesques cardons de deux à trois mètres de hauteur. Les tables destinées aux maraîches ont constamment été entourées par le public, et notamment par les jardiniers qui, selon toute apparence, se préparent déjà à une lutte sérieuse pour une prochaine exposition.

Il y avait aussi beaucoup de fruits, mais moins beaux que ceux de l'an dernier. L'année retardée, la saison pluvieuse et l'époque de l'exposition, expliquent suffisamment cette différence, qui ne tient ni au bon vouloir des

exposants, ni à un décroissement dans la culture des arbres fruitiers. Là, en effet, est une des richesses du pays, et nous avons vu avec plaisir qu'aussitôt l'apparition dans le commerce d'une variété nouvelle, elle arrive à Clermont, où bientôt, par conséquent, on est à même de l'apprécier, et il reconnaîtra si elle mérite d'être cultivée, ou s'il faut la considérer comme un des riches produits du charlatanisme.

On remarquait aussi de très-beaux fruits confits qui, pour avoir admis du sucre dans leur composition, n'en avaient pas moins conservé leur forme et leur saveur. Deux exposants seulement avaient pris part à ce concours.

Venait ensuite la coutellerie, greffoirs, sécateurs, dont la science a reconnu la bonne confection.

Mais en fait d'objets d'art, ce qui était richement merveilleux, c'étaient les magnifiques poteries de M. Groillet.

Les vases les plus gracieux s'étaient moulés sous les doigts de cet habile artiste. On y distinguait surtout deux vases, ou plutôt deux coupes ornées pour recevoir des fleurs, sur lesquels des tiges de vigne garnies de leurs feuilles et de leurs raisins se détachaient parfaitement bien. Deux énormes vases médicis ornaient aussi la salle, et prouvaient, outre l'habileté de l'artiste, la bonne qualité d'une terre qui prend si peu de retrait pendant la cuisson.

Nous pourrions en dire beaucoup plus long sur cette belle exposition, mais du moins nous pouvons constater de grands progrès dans l'horticulture de l'Auvergne, et nous sommes en mesure de prouver que cette province peut aspirer à tous les genres de succès, chaque fois que ses habitants comprendront la puissance d'une nombreuse association et d'une ferme volonté.

Le troisième jour de l'exposition, le dimanche 14 septembre, était le jour choisi pour la distribution des récompenses promises aux exposants. A cette occasion, M. Lecoq, vice-président de la société, a prononcé un discours des plus remarquables, dans lequel il a présenté un ingénieux parallèle entre les plantes sauvages et les plantes civilisées; et M. Bravy, notre savant horticulteur, a fait le compte rendu de l'exposition. Tout le monde en a applaudi la lucidité et les justes appréciations.

M. de Combarel de Leyval nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Par ordonnance royale du mois d'août 1845, sur le rapport de M. le Ministre de l'Intérieur, M. de Combarel de Leyval, député de l'arrondissement de Riom et membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, a été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

Tableau donné par le gouvernement à l'église de Saint-Cerneuf de Billom.

A la demande de M. Dessaigne, député de l'arrondissement de Clermont, M. le Ministre de l'Intérieur a accordé, à la fin de juillet 1845, un tableau représentant la Madeleine au sépulcre, destiné à l'église de Saint-Cerneuf de Billom.

Médailles décernées à MM. Crouzeix et Retaille, par la Société des sciences et arts du Puy.

Dans sa séance publique du 26 août, la Société des sciences et arts de la ville du Puy a décerné deux médailles d'argent à MM. Crouzeix, sculpteur au Puy, et

Retaille Priest, de Volvic, chargés de la surveillance des travaux de la cathédrale du Puy.

Ces médailles ont été données comme récompense de la découverte faite par MM. Retaille et Crouzeix, d'un procédé pour l'enlèvement et le report des fresques sans altération. On conçoit de quelle importance est la réussite d'une opération semblable, et la Société du Puy a fait acte de bonne justice en récompensant les efforts de ces deux artistes.

M. le baron Giraud de Langlade nommé pair de France.

Par ordonnance royale du 14 août 1845, M. le baron Giraud de Langlade, député de l'arrondissement d'Issoire, a été élevé à la dignité de Pair de France.

M. Moulin, avocat général, nommé député de l'arrondissement d'Issoire.

Le 21 septembre 1845, M. G. Moulin, avocat général à la cour royale de Riom, a été nommé par 259 voix sur 272 votants, député de l'arrondissement d'Issoire, en remplacement de M. le baron Giraud de Langlade.

Département du Cantal.

Restauration de l'église de Villedieu, arrondissement de Saint-Flour.

Par décision du 29 août 1845, et sur la proposition de la commission des monuments historiques, M. le Ministre de l'Intérieur a accordé, pour la restauration de l'église de Villedieu, une somme de 3,000 fr.

Tableau donné par le gouvernement à l'hospice d'Aurillac.

M. Bonnefons, député d'Aurillac, a obtenu du gouvernement, pour la chapelle de l'hospice de la même ville, un très-beau tableau de M. A.-H. Delaval, représentant Catherine d'Alexandrie, vierge et martyre.

Médaille de 500 fr. décernée par l'Académie française à Catherine Lafarge, dite Parrine, de Maurs (Cantal).

En décernant cette médaille à Catherine Lafarge, l'Académie française a récompensé une longue suite de bonnes actions.

Sans autres ressources que le produit de son travail, mais soutenue par un admirable sentiment d'abnégation personnelle, qui prenait sa puissance et sa force dans une ardente charité, cette femme, pauvre elle-même, oubliant ses propres besoins pour reporter sa sollicitude sur les malheureux qui l'entouraient, a su, au prix des dures privations et des fatigues qu'elle a dû s'imposer toute sa vie, trouver le moyen d'apporter des soulagements efficaces partout où son dévoûment découvrait quelque infortune.



LITTÉRATURE.

Notre estimable ami M. le comte César de Pontgibaud nous ayant permis de puiser dans le portefeuille renfermant ses nombreuses poésies, nous en avons retiré la pièce que nous publions ici. Elle rappelle la perte douloureuse qu'a faite l'Auvergne dans les personnes de deux charmants jeunes gens pleins d'avenir, M. le comte Jocelyn de Reynaud et M. Gustave d'Incourt de Metz, noyés en même temps dans le lac d'Aydat, le 24 août 1845.

MINUIT,

OU LE LAC D'AYDAT,

Souvenir du 24 août 1845.

A l'heure où le sommeil tient la terre oppressée,
Dieu fit de tes rayons le jour de la pensée.
(Lamartine. — *Harmonies.*)

I.

A moitié de la nuit, — à l'heure
Où le globe est silencieux,
Où l'arbrisseau s'incline et pleure
Sous le dôme étoilé des cieux ;

Quand les tisons roulés dans l'âtre
Sifflent plus fort en se broyant,
Que déjà la lampe d'albâtre
Jette un éclair en tournoyant;

Alors, scène à scène, j'assemble
Le passé, ce drame subtil,
Et de ceux qui riaient ensemble,
Je demande : « Que reste-t-il?»

A vous mon culte, à vous mon rêve,
A vous, amis, l'hymne du soir,
Et la prière qui s'élève
Comme l'encens de l'encensoir.

Les sons que la bise murmure
A travers l'arbre dépouillé;
Le sourd claquement d'une armure
Pendante à quelque anneau rouillé;

Des airs la confuse harmonie,
L'éternel sanglot du torrent,
Qui semble exhaler l'agonie
Et le râle éteint d'un mourant.

Tous ces bruits dont l'âme frissonne,
Pareils aux plaintes d'un reclus,
Evoquent la voix, la personne,
L'ombre de ceux qui ne sont plus.

II.

L'urne qui dispense, éternelle,
Aux saisons leurs divers parfums,
Qui donne à chaque oiseau son aile,

A fait pour les vivants la clarté solennelle,
Les ténèbres pour les défunts.

Seule, la nuit est leur limite,
La lune mesure leur temps;
Mais les morts, mais les morts vont vite,
Et dans les lieux déserts que le passant évite,
Ils se reposent palpitants.

Du haut de la céleste sphère,
Leur esprit aime à revenir
Sous une forme qu'il préfère;
Exilés d'ici-bas, que viennent-ils y faire?
Ils viennent pour se souvenir.

Un ami défunt nous révèle
Souvent les secrets du trépas,
Et, comme un archange fidèle,
Devançant l'avenir, nous porte la nouvelle
D'un coup du sort qu'on n'attend pas.

Ou, lorsque, la nuit, une vierge,
Devant l'autel veille à genoux,
A la pâle lueur d'un cierge,
Une âme vient frôler son long voile de serge,
Et lui dire : « Priez pour nous! »

III.

Autour de mon foyer voltige
Leur cortége décoloré,
Comme l'abeille sur la tige
De la fleur au bassin doré.

Leur groupe vient, passe et repasse.
Ces fantômes que je revois
Pressent ma main que leur main glace,
Et leur lèvre sans voix.

Chaque nuit, hélas! vient accroître
Les victimes que le trépas
Entasse sans fin dans le cloître
Qui, — fermé, — ne se rouvre pas.

Enfants à chevelure blonde,
Jeunes hommes, narguant l'écueil,
Morts sous le fer, noyés sous l'onde,
Et couchés au fond du cercueil.

IV.

Ceux-là, ceux-là surtout, ces jumeaux de la tombe,
Que la livide mort, passant comme une trombe,
Engloutit dans un tourbillon.
Un de ses coups, un seul, impossible à décrire,
Imprima sur leur bouche où régnait le sourire
Son impitoyable sillon.

De tes lames d'azur la vive transparence
O lac d'Aydat berçait leur limpide espérance,
Ce bonheur qu'on rêve à vingt ans.
La brise se jouait autour de leur nacelle;
Mais sur leurs fronts passait l'acier aigu de celle
Qui fauche l'herbe du printemps.

L'un, — celui que sa mère avait nommé Gustave,
Comme l'oiseau des bois, — en musique suave,
Modulait de tendres accords;

Les échos faisaient chœur avec sa barcarolle,
Quand l'envieux Génie, étouffant sa parole,
Dit : « On chante mieux chez les morts. »

L'autre était Jocelyn. — On eût dit à sa taille
Que son destin avait créé pour la bataille
Ce type des vieux chevaliers,
Lesquels, ceints de l'écharpe où l'écusson se brode,
Prenaient Jérusalem et combattaient à Rhode
Pour les ordres hospitaliers.

Autour d'eux point de brume et point d'ombre moroses ;
Les sentiers de leur vie étaient bordés de roses,
Des fleurs tapissaient le chemin ;
Et pourtant sous leurs pieds deux voûtes funéraires
Devaient les séparer, — inséparables frères
Qui morts — se tenaient par la main.

Au midi radieux de leur adolescence,
Le ciel avait versé cette sublime essence
Qui fait germer, — qui fait grandir ;
Ils promettaient déjà deux fils à la patrie,
Un souffle amer passa, — la tige fut flétrie
Avant d'avoir pu resplendir.

Un jour, — leur char, suivi d'une nombreuse escorte,
Passait en cahotant sous l'arceau d'une porte
Que le lierre drapait en noir.
Pour la première fois, — hélas! — contre l'usage, —
Des sanglots accueillaient partout à leur passage
L'hôte et le maître du manoir.

Quoi! sitôt? quoi! faut-il que l'ange qui ravage
Des palmiers qui croissaient touffus sur le rivage,
Eparpille au vent les lambeaux ;

Qu'il brise sans pitié l'œuvre bientôt complète,
Et morde avec sa bouche aride et violette
Ceux qui sont forts, ceux qui sont beaux!

V.

A vous mon culte, à vous mon rêve,
A vous, amis, l'hymne du soir,
Et la prière qui s'élève,
Comme l'encens de l'encensoir.

De ces émotions trop vives
L'effroi reste encore au matin.
Nous fûmes, hélas! tous convives
Naguères au même festin.

Comme la feuille aux vents d'automne
Tombe, — ils tombèrent décimés.
Entre eux épargné, je m'étonne
De les revoir inanimés.

Des vivantes forêts du monde
La mort retranche ces rameaux :
Tel, au printemps, l'acier émonde
Les verts rejetons des ormeaux.

Debout dans la moisson fatale,
Convive oublié des destins
Du banquet je parcours la salle
Où fument les flambeaux éteints;

Où la guirlande qui s'effeuille
Ne festonne plus qu'un linceul,
Où l'homme est triste, se recueille,
Et s'épouvante d'être seul!

a Brosse, octobre 1845.

NÉCROLOGIE.

M. LE CONTRE-AMIRAL GOURBEYRE,

Gouverneur de la Guadeloupe.

(Voyez son portrait, pl. 14.)

M. Jean-Baptiste-Marie-Augustin Gourbeyre, né à Riom le 30 octobre 1786, d'une famille honorable, embrassa, dès l'âge de 16 ans, la profession maritime, et s'embarqua comme simple mousse à Lorient, le 20 novembre 1800, sur la frégate la *Sémillante*, destinée pour le port de Norfolk, en Virginie. Ce bâtiment ne revint à Brest que le 2 mars 1802. Après deux ans d'un exercice assez rude, son intelligence fut remarquée par ses camarades, ses égaux, auxquels il donnait, dans ses moments de loisir, des leçons de mathématiques. Son énergie, son intrépidité lui donnèrent bientôt parmi eux de l'ascendant. Ses chefs trouvèrent en lui un jugement droit et de la bravoure, et le 26 novembre il fut nommé *novice*. Il obtint le grade d'aspirant de 2e classe, le 26 novembre 1803, et le 5 janvier 1805, celui d'aspirant de 1re classe. Après avoir passé successivement par tous les grades inférieurs, il parvint au grade d'enseigne de vaisseau le 15 janvier 1808.

Ici commence la vie publique de M. Gourbeyre; ces huit années d'apprentissage à bord de nos vaisseaux lui donnèrent l'expérience nécessaire au commandement.

Le 10 novembre 1808, il s'embarqua à Cherbourg, à bord de *la Vénus*, commandée par le capitaine Hamelin; ils rencontrèrent, deux jours après, deux bâtiments anglais qu'ils atteignirent, qu'ils prirent et qu'ils livrèrent aux flammes. Le 2 décembre de la même année, la frégate *la Vénus*, aperçut à l'horison une goëlette espagnole venant de la Havane; elle l'aborda et elle la prit, non sans peine et sans de grands dangers. Le temps était mauvais, ce ne fut que le lendemain que M. Gourbeyre reçut l'ordre de la fouiller. Par l'effet du mauvais temps, la remorque a été coupée et la goëlette perdit bientôt de vue la frégate. La goëlette espagnole n'avait de vivres que pour un jour, et, par surcroît de malheur, vers le soir du 4, des coups de mer lui causèrent du dommage et l'auraient inévitablement fait sombrer sans la présence d'esprit et le sang-froid de M. Gourbeyre. Une manœuvre hardie, commandée par lui, fit redresser le bâtiment : Au moment où l'équipage, au nombre de 23 hommes et 18 prisonniers, venait d'épuiser ses provisions, un navire parut à l'horison. C'était un navire anglais. Il les secourut, mais au prix de leur liberté. Notre jeune compatriote devint cette fois le prisonnier des anglais, et sans des dames anglaises qui implorèrent la bienveillance du capitaine, lui et ses compagnons d'infortunes auraient été remis aux espagnols et sacrifiés. Deux officiers espagnols, qui se trouvaient à bord, se rappelant des procédés dont M. Gourbeyre avait usé à leur égard, au moment de la capture de leur goëlette, furent aussi touchés de son infortune, et lui tinrent compte de ces procédés en soulageant sa misère. Transporté à Charlestown, colonie du sud, où il arriva le 7 janvier 1809, M. Gourbeyre et ses compagnons, dénués de tout, furent réclamés par le consul français et embarqués sur

L'Aviso la Supérieure, armée pour le service de la colonie de *Santo Domingo*. Il rendit de grands services à cette place. *L'Aviso* fit ensuite voile pour la Guadeloupe, et y arriva le 7 août ; alors la Pointe-à-Pitre était menacée de tomber au pouvoir des anglais, un combat assez vif décida de la conservation de cette colonie à la France. M. Gourbeyre reçut à cette occasion, en récompense de sa bravoure, le commandement de *la Supérieure* qui partait pour la France. Avant son départ, il fut de nouveau pris par les anglais en se rendant pour le service à la Basse-Terre, dans un canot. Echangé plus tard contre un prisonnier anglais, il s'embarqua comme passager sur un vaisseau partant pour la France, et qui fut capturé presqu'en sortant du port. On le relâcha, et il put repartir sur un autre navire pour les Etats-Unis. Il débarqua à Lorient le 19 avril 1810. Après 17 mois d'absence, il revit sa patrie, mais toutes ses vicissitudes lui firent perdre son emploi, sans espoir, pour le moment, de rentrer dans un service actif.

Le ministre de la marine eut connaissance des efforts qu'avait fait M. Gourbeyre dans sa dernière expédition, et des malheurs qu'il a supportés si noblement, il les récompensa en lui donnant du service à bord du *Souvarow* et, sur son rapport, l'empereur lui accorda, le 7 mai, la décoration de la Légion d'honneur.

A l'occasion des fêtes qui suivirent la naissance du Roi de Rome, de nombreuses promotions eurent lieu dans l'armée et dans la marine, M. Gourbeyre reçut à cette occasion son brevet de lieutenant de vaisseau. Le 26 août 1811, il partit sur *l'Illustre*, pour Flessingue et plus tard pour Anvers, et ne revint en France qu'après la prise de cette dernière ville.

M. Gourbeyre a continué de servir sous la restauration.

Une ordonnance du Roi, du 22 août 1819, l'a nommé chevalier de St.-Louis. En 1823, le 22 août, le Roi l'a élevé au grade de capitaine de frégate, et le 1er décembre 1828, à celui de capitaine de vaisseau. Dans cet intervalle, et jusqu'en 1830, M. Gourbeyre fut chargé de plusieurs missions importantes, dont la plus mémorable a été l'expédition de Madagascar, en 1829.

En 1834, M. Gourbeyre éprouva des chagrins cruels qui brisèrent son cœur : son fils, jeune marin, plein d'espérance, mourut dans un duel à la Martinique. Le Roi prit une part bien vive à ses chagrins, et, pour chercher à les adoucir, il lui envoya la décoration d'officier de la Légion d'honneur.

La vie paisible et calme qu'il eût pu solliciter ne convenait pas à ses goûts; il chercha de la distraction dans de nouveaux voyages. Chargé par le gouvernement de commander la station que les événements d'Espagne avaient rendu nécessaire de placer à Cadix, il s'en acquitta en homme d'un esprit supérieur. Les journaux du temps ont reconnu la haute portée de ses rapports adressés au ministre.

Pendant les premiers temps de son séjour à Cadix, les peines que lui a causé la perte de son fils n'étaient point encore calmées, quand il apprit, coup sur coup, la mort de sa femme et de ses deux jeunes filles. Une âme faible se serait affaissée sous le poids de chagrins domestiques aussi grands que la perte de toute une famille, l'âme de M. Gourbeyre conserva sa sérénité et sa raison. Il redoubla ses observations pour faire bien connaître au gouvernement la tenue de l'Angleterre en Espagne.

Le mérite personnel de M. Gourbeyre, le signala au choix du Roi pour une autre grande mission : Au mois de juin 1839, il fut nommé gouverneur de la Guyanne.

Pour le sortir de l'état de solitude où il se trouvait et pour effacer les souvenirs trop pénibles qui l'accablaient, ses amis le sollicitèrent à contracter une nouvelle alliance, ce qu'il fit; il épousa Mlle de Launay, au mois d'août 1839, et dès ce moment, il s'est attaché à favoriser le développement des institutions utiles dans la colonie.

Signalé de nouveau par le ministre, pour sa haute capacité administrative et ses honorables services, il fut promu, le 9 février 1841, au grade de contre-amiral, et nommé à un gouvernement plus important, celui de la Guadeloupe. Ce fut là, après les grands désastres qu'éprouva ce pays, par le tremblement de terre du 8 février 1843, que son beau caractère, et la grandeur de son âme se développèrent. Tous les habitants avaient pour lui une affection profonde, et dans cette malheureuse circonstance ils reconnaissent avoir contracté envers lui une dette de reconnaissance pour sa haute sympathie, lorsque les flammes dévoraient les maisons de la Pointe-à-Pitre et ruinaient ses familles. Tous, le considèrent comme le bienfaiteur et comme le restaurateur de la colonie (1).

Depuis quelque temps, M. Gourbeyre voyait que l'altération de sa santé exigeait son retour en France; il avait fait la demande de son rappel; mais ne voulant pas abandonner la colonie avant l'arrivée de son successeur, esclave de son devoir il en a été la victime, une fièvre typhoïde l'a enlevé le 7 juin 1845. La France perd en lui un bon citoyen, la marine un officier de la plus haute

(1) C'est probablement à l'occasion des services qu'il a rendus dans cette malheureuse circonstance, que le roi lui a donné la décoration de commandeur de la Légion d'honneur.

distinction, et l'Auvergne un de ses plus nobles enfants.

Lorsque la fatale nouvelle de sa mort a circulé dans la ville de la Basse-Terre, les maisons, les magasins, les chantiers se fermèrent, l'activité ordinaire avait cessé, les travaux furent suspendus, la consternation se montrait sur tous les visages. La population toute entière assistait à ses funérailles. Il est enterré à la Basse-Terre, au fort Richepense, à côté du héros de Hohenlinden, qui a légué son nom à la forteresse. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe, qu'un monument doit bientôt recouvrir. Tous ces discours font voir que M. Gourbeyre a su gagner tous les cœurs de la Guadeloupe, qu'il n'y laisse que des regrets, un deuil général, et pas un seul mécontent. Quelle belle oraison funèbre !!!

M. le baron Louis Désaix, maréchal de camp.

Neveu de l'illustre général Désaix, M. le baron Louis Désaix avait terminé son éducation militaire à l'école de Saint-Cyr, lorsqu'il en sortit sous-lieutenant en 1806, il était alors âgé de 16 ans.

Par une faveur spéciale, accordée par l'empereur Napoléon au souvenir de l'héroïque victime de la bataille de Maringo, le jeune Désaix fut promu au grade d'officier, sans passer à l'école militaire préparatoire de Fontainebleau.

Il commença sa carrière militaire sous les auspices et comme aide-de-camp du général Beker, son oncle, avec lequel il fit les campagnes de 1807 et de 1808 en Pologne et en Prusse. A cette époque, il fut envoyé en qualité

d'aide-de-camp au maréchal Suchet, avec lequel il resta en Espagne pendant plusieurs années. Il figura aux siéges de Saragosse et de Tortose, et fut chargé de rapporter à l'empereur les drapeaux pris au siége de cette dernière ville. A la prise de Taragonne, il fut blessé gravement à la jambe. Ce fut pendant cette campagne si laborieuse que M. Désaix obtint le grade de capitaine et fut décoré de la croix de la légion d'honneur. En 1812, l'empereur l'attacha à sa personne comme officier d'ordonnance, et ce fut dans ces nouvelles fonctions qu'il fit la campagne de Russie. En 1815, il passa comme chef d'escadron dans les gardes d'honneur, et partagea tous les dangers de l'armée pendant les désastres des dernières campagnes. Au retour de l'île d'Elbe, en 1815, M. Désaix, fut promu au grade de colonel, et combattit en cette qualité à Waterloo. La restauration le mit à l'écart; mais en 1830, rappelé au service, il commanda successivement un régiment de cuirassiers et de dragons; de 1831 à 1834, élu par l'arondissement de Thiers, il représenta le département du Puy-de-Dôme à la chambre des députés; enfin il fut élevé au grade de maréchal-de-camp, et obtint le commandement du département de l'Yonne.

C'est à Auxerre qu'il a été frappé, le 28 juillet 1845, par une attaque d'apoplexie foudroyante, à l'âge de 55 ans. M. Désaix était aimé et estimé de tous ceux qui l'approchaient.

M. Bonnet, conseiller a la cour royale de Riom.

M. Bonnet (Louis-Pierre-Nicolas), conseiller à la cour royale de Riom, est décédé à Saint-Lô, le 16 août 1845,

chez son fils, préfet de la Manche, et a été inhumé à Cerisy-la-Forêt.

Depuis quarante-cinq ans, M. Bonnet remplissait, de manière à les honorer, les fonctions de magistrat. Successivement juge et président du tribunal de Saint-Amand, conseiller à la cour royale de Bourges, et plus tard à celle de Riom, il s'est fait constamment remarquer par la rectitude de son jugement, l'étendue de ses connaissances, et par la réunion des vertus qui font le bon magistrat.

Ses moments de loisirs, il les consacrait à la culture des lettres. L'Académie de Clermont le comptait au nombre de ses correspondants.



REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Traité et Manuel synthétiques et pratiques des Codes pénal et d'instruction criminelle, par M. Benoid, juge d'instruction à Gannat (Allier).

Sous ce titre : M. Benoid vient de publier un volume de 194 pages, précédé d'un historique sur l'organisation judiciaire des temps modernes;

Il est divisé en trois livres, dont le troisième ne paraît être que la nouvelle édition d'un précédent opuscule publié en 1841, et dont il a été déjà rendu compte à cette époque.

Nous nous bornons donc à analyser succinctement les deux premiers livres.

Dans le premier livre, intitulé *de la Pénalité*, l'auteur traite leurs trois paragraphes distincts : 1° de la complicité; 2° de la tentative; 3° du classement des crimes et délits. On voit que M. Benoid a donné au mot pénalité un sens tout à fait restreint, pour lui la pénalité se résume dans les faits signalés aux trois paragraphes susénoncés.

M. Benoid a discuté assez longuement la complicité, il l'a examinée au point de vue matériel comme au point de vue moral, et quoiqu'on puisse ne pas partager complétement ses opinions, on est toujours forcé de reconnaître qu'il ne les a émises que parce qu'il était profondément convaincu.

Dans le chapitre du classement des crimes et délits, nous avons remarqué des aperçus pleins de vérité sur le régime cellulaire et sur les inconvénients du renvoi sous la surveillance de la haute police.

Le second livre est intitulé de *l'Instruction criminelle*, il comprend quatre paragraphes qui traitent : 1° de la compétence; 2° des plaintes, des dénonciations, des mandats de comparutions, d'amener, d'arrêt, de dépôt, citation directe devant le tribunal à la requête du ministère public ou à celle de la partie civile;

4° Détention préventive, instruction, liberté sous caution, mise en prévention, jugement, mise en accusation, arrêt, recours en grâce, commutation, révision, réhabilitation.

Comme on le voit, le second livre est plus riche en matières que le premier; l'auteur n'a pu, à raison de la brièveté qu'il s'est imposée, traiter les grandes et nombreuses questions qui sont à l'ordre du jour, relativement aux modifications de l'instruction criminelle, cependant il en a indiqué quelques-unes; mais, en général, M. Benoid n'est pas novateur, il a l'esprit timide, on voit que ce ne serait qu'avec une grande réserve qu'il voudrait voir introduire des modifications dans notre procédure criminelle; voici, du reste, comment l'auteur s'exprime lui-même à ce sujet :

« Nous croyons avoir répondu, par la justification rai-
» sonnée des principes généraux de notre législation cri-
» minelle, aux questions que nous avons posées au début
» du second chapitre; nous sommes donc autorisés à
» conclure : 1° qu'il n'y a pas nécessité de refondre notre
» système criminel; 2° que l'harmonie de nos codes n'a
» point à souffrir d'une révision, d'ailleurs *sans urgence*,
» d'un très-petit nombre de dispositions dont l'améliora-

» tion, bien comprise, peut être désirable; 3° enfin, que » les codes de l'empire, toujours dignes de nos respects, » peuvent supporter l'examen de notre époque constitu- » tionnelle. On blesserait des droits hautement acquis » en effaçant, pour ne pas faire mieux, la date de leur » origine. »

B. B.

L'Ancienne Auvergne et le Velay, 17e, 18e et 19e livraisons.

La publication de cet important ouvrage marche toujours activement. Le laborieux auteur, M. A. Michel, et le zélé éditeur, M. Desrosier, s'en acquittent avec habileté. Les planches continuent aussi à présenter des sujets et des monuments intéressants. La 17e livraison commence le tome second, *l'Ere féodal*, l'Auvergne sous Charlemagne et ses successeurs. Dans notre prochain numéro, nous examinerons de quelle manière le savant auteur décrit cette époque.

Annales scientifiques, Littéraires et Industrielles de l'Auvergne, mai et juin, juillet et août 1845.

Comme les numéros des quatre mois précédents, ceux-ci sont en grande partie composés du mémoire de M. le docteur Peghoux, intitulé : *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*. On y trouve ensuite : 1° un mémoire de M. le docteur Pierre Bertrand, dans lequel il fait un rapprochement sur la propriété des eaux de Saint-Mart et celles du Mont-Dore; 2° une note sur l'orthographe du nom du village *Mont-d'Or*, par M. le docteur Bertrand père; et 3° un rapport de M. Jouvet-Desmarands sur les poésies intitulées : MOSAÏQUES, de M. le comte César de Pontgibaud.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, *revue périodique de la société d'agriculture de Clermont-Ferrand*, 6e, 7e, 8e *et* 9e *livraisons* 1845.

Nous ne devons pas nous repentir des observations que nous avons faites sur le peu d'activité des membres de notre société d'agriculture, sur leur zèle considérablement ralenti, puisque ces observations semblent avoir tant soit peu réveillé la société. Notre conviction a été formée, au surplus, par la lecture de son bulletin, dans lequel nous n'avons trouvé, pendant plusieurs mois, que des travaux tirés des sociétés des autres départements.

Que les esprits inquiets de la société ne s'imaginent pas que nous avons contre elle des intentions malveillantes, bien loin de là, nous voudrions lui voir produire ce qu'on a le droit d'en attendre. Il n'est jamais entré dans notre pensée de ne pas reconnaître qu'elle peut rendre de grands services à l'agriculture de l'Auvergne, et particulièrement pour l'amélioration de nos races de bestiaux et l'augmentation d'étendue des reboisements.

Nos réflexions n'ont porté que sur le peu d'activité du plus grand nombre de ses membres, et d'après ce que nous savions très-bien, nous avons eu réellement des craintes sur son avenir. Nous avons vu avec peine et nous l'avons dit, qu'elle avait adopté une funeste mesure en supprimant ses séances mensuelles pour concentrer toutes ses décisions dans des réunions de commissions composées en grande partie des membres de son bureau. Cette mesure, elle en a reconnu tous les inconvénients, puisqu'elle l'a rapportée. Elle reviendra aussi un peu plus tard sur d'autres décisions. Elle ne tardera pas à reconnaître qu'elle pouvait éviter la démission de l'un de ses vices-présidents qu'elle remplacera très-difficilement.

Nous devons reconnaître que les 7e, 8e et 9e livraisons du *Bulletin agricole*, présentent plus de travaux sur l'Auvergne que les précédentes et qu'on lira avec intérêt : 1° un rapport de la commission chargée de signaler les moyens de dessécher les terres de la commune de Lussat ; 2° un premier rapport de M. Bravy sur l'ouvrage de M. Lecoq, intitulé : *De la fécondation naturelle et artificielle des végétaux et de l'hybridation*, etc. ; 3° une lettre de M. Dumiral, secrétaire de la société, sur les travaux du congrès central d'agriculture ; 4° un rapport de M. Leclerc adressé au Conseil général sur le reboisement ; 5° rapport sur le reboisement des communaux de Châtelguyon ; 6° rapport sur le reboisement des communaux de Nohanent, Durtol et Royat, par M. Margeride ; 7° et enfin, le compte rendu des travaux de la société, par M. Dumiral, secrétaire.

Bulletin de la société d'horticulture de l'Auvergne, 8e, 9e *et* 10e *livraisons*.

Dans un compte rendu comme celui que nous faisons régulièrement tous les trois mois, sur les publications de l'Auvergne, les formules, pour les éloges, s'épuisent facilement. Nous avons à répéter, cependant, que notre société d'horticulture marche admirablement, que ses publications sont pleines d'intérêt et que ses expositions ne laissent rien à désirer, et ont le privilége d'attirer une immense affluence de spectateurs.

Le Propagateur agricole et horticole ou Bulletin des sociétés d'agriculture et d'horticulture du Cantal, 6e, 7e *et* 8e *livraisons*.

Ainsi que nous l'avons annoncé, *le Propagateur* présente un double intérêt ; il est en même temps l'écho de

la société d'agriculture et de la société d'horticulture du Cantal. Cette dernière société lutte avec un grand zèle contre une température peu favorable au développement de l'horticulture, et cependant elle a déjà produit des résultats très-satisfaisants, dont nous la félicitons sincèrement.

J.-B. BOUILLET.



HISTOIRE.

STATISTIQUE MONUMENTALE

DU DÉPARTEMENT

DU PUY-DE-DOME.

(Suite.—Voir pages 1re, 153 *et* 325.)

Châteaux.

Nous avons vu, par ce qui précède, que bien des monuments ont disparu du sol de l'Auvergne, détruits par le temps et par les hommes, par les hommes plutôt encore que par le temps. Les guerres civiles et religieuses ont occasionné un grand nombre de ruines. Les Romains ont renversé les pierres dressées par le culte des druides, les nations barbares et chrétiennes ont démoli les temples et les autres édifices de la civilisation romaine, les rois ont fait démanteler les forteresses féodales, les protestants ont dévasté les églises catholiques, et pour compléter cette œuvre de dévastation, les révolutionnaires de 1793 ont cherché à ravager les monuments de toutes les époques, que le temps et leurs devanciers avaient épargnés.

Une grande et sévère mesure prise par Louis XIII, vers

1633, vint changer en quelque sorte la physionomie de notre province. Les nombreux châteaux qui couronnaient nos pics aigus, ou qui ornaient les flancs de nos montagnes, donnant un peu trop d'audace à nos gentilshommes et affaiblissant la puissance royale, durent disparaître, malgré les grands services que plusieurs d'entre eux rendirent aux époques difficiles des invasions anglaises et des guerres religieuses. Déjà, avant cette époque, Waifre, duc d'Aquitaine, ne voulant pas se reconnaître vassal de la couronne, força Pépin à le poursuivre dans ses possessions de l'Auvergne, et plusieurs châteaux pillés et incendiés ne se relevèrent pas. Le cardinal de Richelieu, et après lui le cardinal Mazarin, commandèrent la démolition d'autres principaux châteaux, tels que ceux de Nonette, de Vodable, d'Usson, d'Ybois, de Buron, etc. La chute de ces châteaux entraîna celle d'un grand nombre d'autres demeures féodales moins importantes, mais aussi curieuses pour l'histoire du pays et pour l'histoire de l'art. La tenue des Grands-Jours à Clermont, en 1665-1666, les nombreuses condamnations qui furent prononcées par ces assises solennelles contre les nobles, autorisèrent les populations des campagnes, opprimées d'une manière révoltante, à saper aussi quelques-unes de ces demeures féodales.

Le nombre des châteaux qui existaient en Auvergne était considérable; quelques-uns ont résisté aux ravages du temps et des oppresseurs et aux ordonnances des rois. Ainsi, Murol, Tournoëlle, Pontgibaud, Ravel, Chazeron, Opme, etc., donnent une grande idée de ce que devait être notre pays, dans les quinzième et seizième siècles.

Voici la liste de ceux qui ont existé et de ceux qui existent encore. Nous l'accompagnerons de quelques notes historiques. Tous ces châteaux sont figurés sur

notre carte, par des signes indiquant leur existence ou leur destruction.

Indépendamment de ces châteaux, dont le nombre s'élève à plus de 600, on comptait encore, dans la basse Auvergne seulement, à peu près 180 seigneuries ou maisons de campagne, qui étaient des fiefs, mais qui n'ont jamais eu le titre de châteaux: nous n'avons pu les faire figurer sur notre carte, nous nous bornerons à en donner la liste à la suite de celle des châteaux.

Un grand nombre de nos châteaux présentaient un aspect redoutable par leur assiette et leur dimension. Pour en donner une idée plus complète, nous reproduisons le dessin de ceux d'Usson, de Mirefleurs, de Mozun, de Murol et de Pontgibaud (*Voy. pl.* 15 et 16.)

Chateaux qui ont existé ou qui existent dans le département du Puy-de-Dome.

1. AIGUEPERSE, dans la ville de ce nom (1).
2. ALAGNAT, près du village de ce nom (2).
3. ANGLARD, au nord et près du Quartier, au sud de Yaux, près de Montaigut.
4. ANTÉRIOUX, au nord et près de Nébouzat.
5. SAINT-ANTHÊME, près du bourg de ce nom (3).
6. ANTOIN, dans le village de ce nom.

(1) Aigueperse était le chef-lieu du duché de Montpensier. Jeanne II, comtesse d'Auvergne et douairière de ce duché, habitait Aigueperse en 1416, à l'époque de son mariage avec George de La Tremouille. Le château existait à la place où a été construite la Sainte-Chapelle, en 1475, par Louis, comte de Montpensier.

(2) Le château est bien conservé, il a appartenu aux anciens comtes d'Auvergne.

(3) Incendié en 1760.

7. ARDES, dans la ville de ce nom (1).

8. ARLANC, dans la ville de ce nom (2).

9. AUBEYRAT, au sud-est et près de Landes.

10. AUBIÈRE, dans le village de ce nom (3).

11. AUBUSSON, dans le village de ce nom, près de Courpière (4).

12. AUGIER, au nord-est de Manglieu.

13. AULHAT, dans le village de ce nom, près d'Issoire.

14. AURIÈRE, dans le village de ce nom, commune de Vernine (5).

15. AUTERIVE, anciennement *Alteribe*, au nord-ouest de Courpière et de Sermentison, près de la route (6).

16. AUTEYRAT, à l'ouest et près d'Eglise-Neuve-sur-Billom (7).

17. AUTHEZAT, dans le village de ce nom, près de Plauzat.

18. AUZELLE, dans le village de ce nom (8).

19. AUZON, dans le bourg de ce nom (9) près de l'Allier.

(1) Ardes était le chef-lieu du duché de Mercœur. Les seigneurs de Mercœur y avaient un palais, où ils faisaient leur résidence.

(2) Ce château arriva à la maison de Vissac en 1253, en 1546 à la maison de Tournon. Il était dans la maison Lemerle en 1790. Il fut détruit en 1793.

(3) Le château d'Aubière est connu depuis le commencement du quatorzième siècle, qu'il a donné son nom à une maison.

(4) Appartenait à la maison de Montboissier, en 1402.

(5) Au quinzième siècle ce château appartenait aux dauphins d'Auvergne, et plus anciennement aux comtes d'Auvergne. La chapelle subsistait encore en 1790.

(6) Il était connu depuis avant 1450 qu'il appartenait à la maison de Chaulet. Plusieurs parties sont conservées.

(7) Appartenait en 1455 à la maison de Cros.

(8) Appartenait très-anciennement à la maison de La Roue. Sibille de La Roue porta en dot la terre d'Auzelle à Eustache d'Allègre, en 1308.

(9) Il est parlé de ce château dans des titres de 1130.

20. AYAT, dans le village de ce nom, près de la Sioule (1).

21. AYMARDS (LES), au sud de Voingt.

22. BABEL (Saint), dans le village de ce nom (2).

23. BADEL, près du hameau de ce nom, à l'est de Roche-Charles.

24. BAFFIT, dans le hameau de ce nom (3).

25. BANSSON, au sud et près de Combronde.

26. BANSSON, au nord-ouest de Saint-Jean-les-Monges, près de Gelles (4).

27. BARANTE, au sud et près de Dorat, près de la Dore (5).

28. BARD, entre Chas et Saint-Bonnet.

29. BARGE (LA), près de la Dore et près de Courpière (6).

30. BARMONTET, au sud-ouest de Verneugheol (7).

31. BARNAZAT, ou COMBARNAZAT, dans le village de ce nom, près de Maringues.

32. BARSES (LES), au sud-ouest de Saint-Priest-des-Champs.

(1) Le château d'Ayat appartenait, dans le quinzième siècle, à Louis Coustave, écuyer d'écurie de Charles VII, et maître-d'hôtel de Louis de Bourbon, comte de Montpensier. C'est dans ce château qu'est né le général Désaix, le 17 août 1768.

(2) Faisait partie du comté d'Auvergne et appartenait au duc de Bouillon.

(3) Ce château a appartenu à l'ancienne et puissante maison de Baffie, qui existait en 1066. Il est entré dans la maison d'Auvergne en 1275.

(4) A appartenu long-temps à la maison d'Aubusson, une des plus anciennes du royaume. En 1434, il appartenait à la maison de Bansson, à laquelle il semble avoir donné le nom.

(5) Reconstruit depuis peu d'années par M. de Barante, ambassadeur.

(6) La Barge a donné le nom à une noble et ancienne maison, fondue dans celle de Montgon. Le château est dans un bel état de conservation.

(7) Appartenait depuis le treizième siècle à la maison de Villelume.

33. BASTIDE (LA), à l'est de Perrier, près d'Issoire.

34. BATISSE (LA), au sud-ouest de Chanonat.

35. BATISSE (LA), au nord et près de Puy-Guillaume (1).

36. BATTONIE (LA), à l'ouest de Courpière.

37. BAUZIRE (SAINT), dans le village de ce nom, près de Riom (2).

38. BEAUBOST, au nord-ouest d'Orléat.

39. BEAURECUEIL, sur la rive droite de l'Allier, au sud-est d'Issoire.

40. BEAUREGARD, au sud-est et près de Beauregard-Vandon.

41. BEAUREGARD, au nord-est de Pontgibaud (3).

42. BEAUREGARD-L'ÉVÊQUE, dans le village de ce nom, près le Pont-du-Château (4).

43. BEAUFORT, à l'est et près de Chapdes-Beaufort (5).

44. BEAUFRANCHET, au nord-est d'Eglisolle, au sud de Saint-Anthême.

45. BEAULIEU, dans le village de ce nom, au sud-est de Saint-Germain-Lembron (6).

46. BEAUME (LA), au nord-ouest d'Artonne.

47. BELLE, au sud et près d'Estendeuil.

48. BELLECOMBE, au sud-ouest d'Aigueperse.

(1) Appartenait, dans le seizième siècle, à la famille de Nevrezeix.

(2) Détruit par les ligueurs en 1592, il existait encore une grande tour, que l'on considérait comme un des douze phares de l'Auvergne. Elle a été démolie en 1792. Le château appartenait aux comtes d'Auvergne, dans le douzième siècle.

(3) Il se nommait avant 1600, MAIX. Il a été démoli en 1797.

(4) Appartenait aux évêques de Clermont. Démoli en 1797.

(5) Guillaume de Beaufort, chevalier, seigneur de ce château, vivait en 1201.

(6) Appartenait en 1277 à la maison d'Amaury de Saint-Clair.

49. BELESTAT, au nord-est de Vodable.

50. BELLEBAT, à l'est de Chaptuzat.

51. BELLERIVE, à l'ouest et près de Pérignat, ès-Allier (1).

52. BELLÈME, au nord de Courpière (2).

53. BERGONNE, dans le village de ce nom, près d'Issoire.

54. BERTRANDE (LA), au nord-ouest de Dorat.

55. BEISSAT, au sud et près de Maringues (3).

56. BESSE, à l'ouest de Saint-Clément, au nord-ouest de Saint-Romain.

57. BESSE, au nord et près d'Auzat.

58. BETEL, au sud-ouest de Saint-Rémy-de-Charniat.

59. BESSEIX, au sud de Combrailles, à l'ouest de Saint-Hilaire (4).

60. BÉZANCE, à l'est et près de Romagnat (5).

61. BILLOM, dans la ville de ce nom.

62. BICON, à l'est d'Artonne.

63. BISCONTÉE (LA), au sud et près de Messeix.

64. BLADEIX (LE), au nord de St-Priest-des-Champs.

65. BLANCHISSE (LA), au sud-ouest et près d'Olliergues (6).

66. BLAUZAT, dans le village de ce nom, près de Clermont (7).

(1) Château construit depuis peu d'années par M. G. Onslow, membre de l'institut.

(2) Chatard de Cholet en était possesseur en 1290.

(3) Construit en 1778.

(4) Appartenait à la maison de Villelume en 1480.

(5) Bézance était une ancienne seigneurie, le château n'est pas ancien.

(6) A appartenu à la maison de Boulier.

(7) Appartenait en 1299 à Dauphine de Latour, et passa dans la maison de Cébazat vers 1415. Le château fut pris en 1590 par les royalistes sur les religionnaires.

67. BLOT-L'ÉGLISE, près du village de ce nom, au sud-est.

68. BLOT-LE-ROCHER, près de la Sioule, au sud-est de Saint-Rémy (1).

69. BOGE (LA), au sud-ouest de Teilhet.

70. BOIS-DE-CROS, à l'ouest et près de Clermont.

71. BOIS-RIGAUD, au sud-ouest d'Usson.

72. BOISSENETTE, au nord et près de Saint-Dier.

73. BOISSIÈRES (LES), au nord et près de Brenat.

74. BONNEBAUD, au sud de Saint-Pierre-le-Chastel (2).

75. BONNET (SAINT), dans le village de ce nom, au sud-est de Mezel (3).

76. BONNET-LE-CHASTEL (SAINT), dans le village de ce nom, à l'est de Saint-Germain-l'Herm (4).

77. BOSREDON, près de Volvic, au sud-ouest, sur un monticule (5).

78. BOSREDON, à l'est et très-près de Volvic (6).

79. BOSCAGE (LE), au sud de Ronzière.

80. BOULADE, à l'est et près d'Issoire (7).

81. BOUCHET, près de Tours.

82. BOURG-CHANY, au nord-est et près de Marsac, au sud d'Ambert.

83. BOURGNON (LE), à l'ouest et près de Tours, au sud de Domaise.

(1) Pierre, sire de Blot, chevalier, vivait en 1169. Il ne reste plus du château que quelques pans de murs.

(2) Appartenait, en 1425, à Jean de Chauvigny de Blot, chevalier.

(3) Appartenait à la maison de Murols, en 1540.

(4) Maurice de Saint-Bonnet en était propriétaire en 1230.

(5) Détruit par les Anglais en 1375, un fort du même nom fut construit à Volvic même.

(6) L'ancien château a été remplacé par une belle maison appartenant aujourd'hui à M. Conchon de Rochevert.

(7) Il ne reste plus de ce château qu'une tour.

84. BOURRASSOL, près de Riom, au sud de Ménétrol (1).

85. BOSSET ou BESSET, au sud-est de Viverols.

86. BOUDES, dans le village de ce nom (2).

87. BOUTONARGUES, au nord-est de Bertignat (3).

88. BRAVARDS (LES), à l'ouest de Puy-Guillaume.

89. BRASSAC, dans le lieu de ce nom, près des bords de l'Allier (4).

90. BRASSES (LES), au nord-ouest de Comps.

91. BREUIL (LE), dans le village de ce nom, au-dessous de Nonette (5).

92. BRIFFOND, dans le village de ce nom, au sud de Tortebesse.

93. BRIONNE, au sud de Saurier.

94. BROC (LE), dans le village de ce nom, près d'Issoire (6).

95. BROMONT-LAMOTTE, dans le village de ce nom, près de Pontgibaud (7).

96. BROUSSE (LA), au nord-est d'Ecoutoux.

97. BRUYÈRES (LES), à l'est de Saint-Georges-de-Mons (8).

(1) Connu depuis 1392. Il en restait une grosse tour qui a été démolie lors de la création de la route royale de Clermont à Riom.

(2) La maison de Chalus en était en possession très-anciennement.

(3) Appartenait à la maison de Baffie. Éléonore de Baffie en disposa en 1285 en faveur de Guy, son fils aîné. En 1362 il est entré dans les possessions de la maison d'Auvergne.

(4) Appartenait à la maison d'Auvergne, en 925.

(5) Appartenait à la maison de Courcelles au douzième siècle.

(6) Appartenait aux comtes d'Auvergne dans le douzième siècle. On voit encore de beaux restes de ce château.

(7) La terre de Bromont, qui avait titre de vicomté, a appartenu pendant long-temps à la maison de Langeac.

(8) A appartenu à la maison de Chalus à la fin du seizième siècle.

98. BULHON, dans le village de ce nom, au sud de Crevant (1).

99. BUNLEIX, à l'ouest de Biolet.

100. BURON, au nord-ouest et près d'Yronde (2).

101. BUSSÉOL, dans le village de ce nom, à l'est de Mirefleurs (3).

102. BUSSIÈRES, au sud-est d'Aigueperse.

103. BUISSON (LE), à l'est de Saint-Babel.

104. BUISSON (LE), près de Tours.

105. CARTONNIE (LA), au nord-est de la Tour-Goyon, au sud de Job.

106. CÉBAZAT, entre Riom et Clermont (4).

107. CHABANNES, au sud-est de Charnat, au nord de Paslières.

108. CHABANNES, au sud-est de Brousse, au nord de Montboissier.

109. CHADERNOLLES, au nord-ouest de Saint-Just-de-Baffi.

110. CHADIEU, au nord-est d'Authezat (5).

111. CHAIPAILLARD (LE), au sud-ouest de Saint-Diéry-le-Haut.

112. CHALANDRAT, au nord-est de Mirefleurs.

113. CHALANDRAT, au sud de Cunlhat.

114. CHALUS, à l'ouest de Combronde, au sud de Charbonnière-les-Vieilles.

(1) A appartenu au comte d'Auvergne en 1209.

(2) A appartenu au comte d'Auvergne en 1371. Les ruines sont encore considérables.

(3) Faisait partie du comté d'Auvergne. Il ne reste que des ruines.

(4) A fait partie de l'ancien comté d'Auvergne. Il fut assiégé et pris par les religionnaires en 1590. Cébazat s'appelait autrefois Sabazat. Il y a eu une maison de ce nom.

(5) A appartenu à la maison de Tane, dans le quinzième siècle. Le château a été reconstruit à la moderne.

115. CHALUS, au nord-est de Pontaumur (1).

116. CHALUS, dans le village de ce nom, au nord et près de Saint-Germain-Lembron (2).

117. CHALUS-LES-BUSSIÈRES; au nord d'Authezat et près du château de Chadieu (3).

118. CHALUSSET, près du hameau de ce nom, à l'ouest de Combronde.

119. CHALUSSET, au nord-ouest de Bourg-Lastic, sur la rive droite de la Clidane (4).

120. CHALUSSET, au sud d'Heume-l'Eglise (5).

121. CHAMALIÈRES, à l'ouest près de Clermont (6).

122. CHAMBAS (LA), au nord du Brugeron.

123. CHAMBOIS, à l'est de Mazayes.

124. CHAMBON, à l'est de Courteserre, au sud-est de Courpière.

125. CHAMÉANE, dans le village de ce nom, au sud-est d'Usson (7).

126. CHAMPEIX, dans le bourg de ce nom (8).

127. CHAMPS (LES), au nord de Thiers.

128. CHAMPÉTIÈRES, dans le village de ce nom, au sud de Saint-Féréol (9).

(1) Pris et rasé par les ligueurs, après la prise d'Herment.

(2) La terre de Chalus était très-considérable autrefois. Le château a donné le nom à une des plus anciennes et des plus nobles maisons d'Auvergne.

(3) La tour de Chalus-les-Bussières était autrefois le chef-lieu de la terre d'Authezat. Connu depuis avant 1269.

(4) Appartenait à la maison de Rochefort en 1214.

(5) Appartenait à la maison de la Volpilière en 1534.

(6) Il a été un patrimoine des dauphins d'Auvergne, mais plus anciennement, en 1196, il appartenait à Huguette de Chamalières. Il ne reste que quelques pans de murs.

(7) Sorti de la maison de Tionière en 1461.

(8) Champeix a été le chef-lieu du marquisat de Tourzel. Son château dépendait originairement des comtes d'Auvergne.

(9) Champétières appartenait en 1246 à Gilles Brun, puis à la maison de Lafayette, où il est resté pendant plusieurs siècles.

129. CHAMGARAN, au sud de Culhat.

130. CHAMPIGOUX, au sud-ouest de Moureuille.

131. CHAMPROBERT, au sud-ouest de Saint-Clément-de-Régnat.

132. CHANCEL, au sud-ouest de Saint-Jean-de-Vensat (1).

133. CHANONAT, dans le village de ce nom (2).

134. CHAPDES-BEAUFORT, dans le village de ce nom, au sud-ouest de Manzat (3).

135. CHAPPES, dans le village de ce nom, au sud d'Ennezat (4).

136. CHARBONNIER, dans le village de ce nom.

137. CHARBONNIÈRE-LES-VARENNES, dans le village de ce nom.

138. CHARIOL, près de Saint-Remy de Thiers.

139. CHARNAT, dans le village de ce nom, au sud-ouest de Puy-Guillaume.

140. CHARGNAT, dans le village de ce nom (5).

141. CHARLOTIER, près de Tours.

142. CHAS, dans le village de ce nom, au nord de Chauriat (6).

143. CHASSAGNE, au nord de Bansat, appartenait, en 1540, à la maison de Polignac.

144. CHASSAGNE (LA), au nord-ouest de Thiers.

145. CHASSENET, à l'ouest de Saint-Ignat.

(1) Connu depuis la fin du quatorzième siècle.

(2) La terre de Chanonat, qui dépendait dans son origine du comté d'Auvergne, en fut distraite, dans le douzième siècle, pour former l'apanage de Guillaume, dauphin d'Auvergne.

(3) La maison de Gimel le possédait anciennement, avant 1486. Il n'en reste que des traces.

(4) Il appartenait à la maison de Montgacon en 1255.

(5) Chargnat avait autrefois le titre de ville.

(6) Il appartenait à Jean Gouge, frère de Martin Gouge, chancelier de France, puis il est passé dans la maison de Montmorin en 1421.

146. CHASSEGNOL, au sud-est d'Orléat.

147. CHASSANGUES, au sud du village de Celle, à l'est de Thiers (1).

148. CHASSIGNOL, dans le village de ce nom, au sud de Saint-Germain-L'herm.

149. CHATEIX, au nord-ouest et près de Royat (2).

150. CHATEAUNEUF-VALENTIN, au sud d'Ayat (3).

151. CHATEAUNEUF-DU-DRAC, à l'est de Champagnat-le-jeune (4).

152. CHATEAUNEUF, au sud de Saint-Sauves, près de la grande route.

153. CHATEAUGAY, au nord de Clermont (5).

154. CHATEAU-BODEAU, au sud et près de Château-sur-Cher (6).

155. CHATEAUBRUN, au nord-ouest de Voingt (7).

156. CHATEAU-DE-L'AIGUILLE, au sud-est de Saint-Germain-sous-Usson.

157. CHATELDON, dans la ville de ce nom (8).

158. CHATEL-GUYON, dans le village de ce nom, au sud-ouest de Riom (9).

159. CHATELARD, au sud de Servant, au nord de Menat.

(1) Connu depuis 1690.

(2) On attribue la destruction du château de Chateix à Pépin, qui poursuivait Waifre, duc d'Aquitaine, en 761.

(3) Il ne reste de ce château que les débris d'une chapelle.

(4) Appartenait, dans la plus haute antiquité, à la maison Du Drac.

(5) Ce château, placé dans une belle situation, conserve de très-beaux restes. Il fut construit en 1381 par le chancelier de Giat.

(6) Château-Badeau faisait partie de la Combraille. Il a donné le nom à une ancienne famille.

(7) Appartenait, en 1521, à la maison de Villelume, et en 1609 à celle de Chalus.

(8) Il ne reste que des murailles et des tours.

(9) Il fut bâti par Guy II, comte d'Auvergne, dans le douzième siècle. Il a disparu en entier. Les ligueurs s'en emparèrent en 1590.

160. CHAUDBASSE (LA) ou CHAUXEREUVILLE, au nord de Vergheas.

161. CHAULME (LA), dans le village de ce nom, au sud de Saint-Anthême.

162. CHAUMES, au nord-ouest de Fernoël.

163. CHAUMONT, dans le village de ce nom, au nord-ouest de Beurières.

164. CHAUX (LA), dans un hameau de ce nom, au nord-ouest de Parent.

165. CHAUX-MONTGROS, au nord-ouest de Sallède (1).

166. CHAUVANCE, au nord-est du village de Villossanges (2).

167. CHAZEL, au nord-ouest d'Avèze.

168. CHAZELLES, au nord-est de Sainte-Christine (3).

169. CHAZERON, au sud-est de Loubeyrat (4).

170. CHEIX-D'AMBRUGEAT, au nord de Biolet (5).

171. CHEIX (LE), au sud de Saint-Angel.

172. CHEIX (LE), au sud-ouest de Neyronde, au nord-ouest de Courpières.

173. CHEYNAT, au nord de Ludesse, à l'ouest de Plauzat (6).

174. CHEYR (DU), au sud-est de Neuville, au nord-est de Bongheat.

(1) Faisait partie du comté d'Auvergne. En 1574 il appartenait à la maison de la Guesle.

(2) Il a été démoli en 1795. Une ancienne et illustre maison en est sortie. La tradition rapporte que saint Amable, patron de la ville de Riom, en est issu.

(3) Il est connu depuis la fin du douzième siècle.

(4) Jean, comte d'Auvergne, fit donation de ce château à Robert et à Antoine de Chazeron, frères, en 1378. Plusieurs parties sont conservées.

(5) Ce château appartenait anciennement à la maison Loup (1609).

(6) Il fut détruit en 1795.

175. CHEYRY, près du château de la Rennerie, au nord-ouest du Vernet.

176. CHIGNAT, sur la route de Thiers, à l'est du Pont-du-Château.

177. CHIRAT, près de Theillède, au sud de Combronde.

178. CHONCHÈRE, au nord-ouest d'Auliat, au sud de Saint-Babel.

179. CIRGUES (SAINT-), dans le village de ce nom, près de Chidrac (1).

180. CIRGUES (SAINT-), au sud de Glénat.

181. CIRGUES-DE-CHATEAUNEUF (SAINT-), près de Châteauneuf.

182. CISTERNE, dans le village de ce nom, au nord de Prondines.

183. CLAVELIER, près de Saint-Sauveur (2).

184. CLÉMENSAT, au sud-est de Ceyrat.

185. CLERLANDE, au sud de Varennes, au nord-ouest d'Ennezat.

186. CLERMONT, capitale de l'Auvergne (3).

187. CLOS (LE), au nord de Thiers.

188. CLOVIAS, au nord de Brenat, au sud de Flat.

189. COCU, au sud d'Auzat, à l'est de Boude.

190. CODIGNAC, à l'ouest de Bort, à l'est de Salmerange.

191. COISSE, au nord et très-près d'Arlanc (4).

192. COISSETTE, au nord de Saint-Bonnet-le-Chastel.

(1) Il a appartenu aux dauphins d'Auvergne en 1416.

(2) Appartenait, en 1349, à Astorgue de Peyre, et a été possédé long-temps par la maison de Saint-Nectaire.

(3) Le château de Clermont a disparu depuis fort long-temps. A ce château en a succédé un autre appelé l'*Hôtel de Bourgogne*, qui a aussi disparu.

(4) Il appartenait à la maison de Saint-Bonnet, en 1232.

193. COLLANGES, dans le village de ce nom, au sud-ouest de Saint-Germain-Lembron (1).

194. COLOMBIER, à l'est de Saint-Gervais.

195. COLOMBIER (LE), à l'est du Château-de-Beaurecueil, au sud de Saint-Remy.

196. COMBRAILLES, dans le village de ce nom, au nord-ouest de Saint-Hilaire.

197. COMBRONDE, au nord de Riom (2).

198. CONFOLENT, près de la rivière de Sioule, au nord-ouest de Saint-Jacques-d'Embur (3).

199. CONTOURNAT, au sud de Tinlhat, au nord de Saint-Julien-de-Coppel.

200. COPPEL, au sud-est de Saint-Julien-de-Coppel (4).

201. CORDÈS, au sud-ouest de Saint-Bonnet, au nord d'Orcival (5).

202. CORMÈDE, dans le hameau de ce nom, au sud-ouest des Martres-d'Artières (6).

203. CORNET, au sud-ouest de Saint-Pardoux-Latour.

204. CORNETS (LES), au sud de Saint-Jean-de-Glaine, au nord-est de Billom.

205. CORNILLON, au nord de Paillat et de Job.

206. COTE (LA), au sud de Courpières.

207. COTTE (LA), à l'est de Pontaumur.

(1) Appartenait au comte d'Auvergne et est passé dans la maison de Boulier du Chariol.

(2) Combronde, appelé en latin *Opidum Candidobronse*, était le chef-lieu d'une seigneurie considérable qui a fait partie du comté d'Auvergne.

(3) Il appartenait en 1535 à Claude Grosmet de Grossesonnières, chevalier seigneur de Montepedou.

(4) Faisait partie du comté d'Auvergne.

(5) Cordès est parfaitement conservé.

(6) Il appartenait à la maison de Flotte de Ravel.

208. COTEUGE, au sud-ouest de Saint-Diéry-le-Haut (1).

209. COURBAY, au nord-est de Bagnol.

210. COURGOUL, dans le village de ce nom, au sud de Saint-Diéry-le-Haut (2).

211. COURNON, dans le village de ce nom, à l'est de Clermont (3).

212. COURONET, au nord-ouest de Saint-Priest-des-Champs (4).

213. COURTESERRE, au sud du hameau de ce nom, au sud-ouest de Courpières (5).

214. COURTEIX ou CORTEIX, au sud-ouest de Condat (6).

215. COUZANCE, à l'ouest de Collange, au nord-est de Madriat (7).

216. CREST (LE), dans le village de ce nom (8).

217. CRESTE, dans le village de ce nom, à l'ouest de Saint-Floret (9).

218. CREMPS, dans le hameau de ce nom, au sud-est de Sallède (10).

(1) Coteuge, qui portait le nom d'Arcanteugheol, appartenait à la maison de La Tour d'Auvergne d'Olliergues, en 1329.

(2) Il appartenait, en 1526, aux seigneurs de Creste.

(3) On trouve, en 1211, un Guillaume de Cournon, qui reconnut tenir du roi un fief de Cournon et autres terres.

(4) Il a été démoli en 1793.

(5) Il n'en reste absolument plus rien.

(6) Il appartenait à une maison à laquelle il a donné son nom, avant 1528.

(7) A appartenu à la maison du Chariol.

(8) Une maison de ce nom en était seigneur en 1230. Il n'en reste que des murailles.

(9) Une maison de Creste vivait en 1199.

(10) Appartenait au comte d'Auvergne.

219. CHRISTINE (SAINTE-), dans le village de ce nom, au nord-ouest d'Ayat (1).

220. CROS (LE), à l'ouest de Saint-Remy, au nord de Thiers.

221. CROISSAC, au sud d'Estendeuil.

222. CROZET (LE), au sud de Sauvessanges,

223. CROPIÈRE, au sud-ouest de Marsac, au nord de Saint-Bonnet-le-Chastel.

224. CROUZOL, dans le hameau de ce nom, à l'ouest de Riom (2).

225. DALLET, dans le village de ce nom, au sud du Pont-du-Château (3).

226. DAVAYAT, dans le village de ce nom, au sud de Combronde.

227. DEMOLLE, à l'ouest de Limons.

228. DENONE, dans le hameau de ce nom, au nord-est d'Effiat.

229. DIERY (SAINT-), dans le village de ce nom (4).

230. DOMAISE, dans le village de ce nom, au nord-est de Saint-Dier (5).

231. DONNEZAT, au nord-est de la Roche-Blanche.

232. DONNEZAT, au sud de Boudes, à l'est de Saint-Hérem.

233. DURET, au nord de Parentignat.

234. DURMIGNAT, au sud-est de Montaigut, au nord-ouest de Saint-Eloy.

(1) Il a appartenu pendant long-temps à la maison de Chauvigny de Blot.

(2) La construction est toute récente.

(3) On trouve depuis 1317 une famille de Mezel, seigneur de Dallet.

(4) En 1455, Saint-Diéry appartenait à Marie Perol, femme de Draguinet de Lastic, et au commencement du seizième siècle, à la maison d'Allègre.

(5) François de Laudans en était seigneur en 1683.

235. DURTOL, dans le village de ce nom, à l'ouest de Clermont (1).

236. EFFIAT, près du village de ce nom, au nord-est d'Aigueperse (2).

237. EGLISOLLE, dans le village de ce nom, au sud de Saint-Romain.

238. EMBUR ou AMBUR, au nord-ouest de Saint-Jacques-d'Embur (3).

239. ENNEZAT, dans la ville de ce nom (4).

240. ENTRAIGUES, au nord d'Eglise-Neuve (5).

241. ENVAL, au sud-est de Saint-Maurice (6).

242. ESCOLORE, au sud-ouest du village de ce nom (7).

243. ESCURES, (LES), à l'est de Saint-Sauves (8).

244. EPINET, dans le hameau de ce nom, au nord-ouest de Lussat (9).

245. ESPINCHAL, dans le village de ce nom, à l'ouest de la Godivelle (10).

(1) La terre de Durtol a appartenu en 1336 à Jean Escot. Le château subsiste encore.

(2) Appartenait à la maison de Coëffier, en 1557. Cette maison ajouta à son nom celui d'Effiat, lorsque cette terre eut le titre de marquisat.

(3) Embur appartenait, en 1486, à la maison de Gimel.

(4) Robert de Montgacon disposa du château d'Ennezat, par testament de 1255, en faveur d'Isabelle sa fille, femme du seigneur de Jaligny. Il a passé dans la maison d'Auvergne, en 1279.

(5) Morin Dubreuil était seigneur d'Entraigues au commencement du treizième siècle.

(6) Il appartenait anciennement à la maison de Montboissier.

(7) Il appartenait, en 1455, à la maison Ducros, seigneur de Saint-Bonnet.

(8) Il n'en reste plus rien.

(9) Il paraît, par une sentence arbitrale de Guy, évêque de Clermont, de l'an 1279, qu'Epinet était un lieu fortifié.

(10) Espinchal a donné le nom à une maison noble et ancienne.

246. ESPIRAT, dans le village de ce nom, à l'ouest de Régnat (1).

247. ESSERTINES, au sud-ouest de Volvic.

248. ETANG (L'), à l'ouest et près de Nohanent.

249. FALVARDS, au sud de Prondines.

250. FALVARTS (LES), au sud-est de Charbonnières-les-Vieilles (2).

251. FAYE (LA), près d'Augerolles (3).

252. FAYE (LA), à l'est de Mozun.

253. FAYETTE (LA), au sud-est d'Aix-la-Fayette (4).

254. FARJOT (SAINT-), au nord de la Forest.

255. FAVARD, au sud de Dauzat, au nord-ouest de Saint-Hérem.

256. FEIDIAT (LE), au sud-est de Cunlhat.

257. FEIDEIT, au sud-est de Giat.

258. FÉLIGONDE, au nord-ouest de Blanzat (5).

259. FERNOEL, dans le village de ce nom, à l'ouest de Giat (6).

260. FEUILLADE (DE LA), près de Tours.

261. FIEUX (DU), au sud d'Isserteaux.

(1) L'église d'Espirat fut donnée, en 978, par Amblard, archevêque de Lyon, à l'abbaye de Cluny. Le château appartenait, en 1419, à Jean Saume, seigneur de Châteauneuf, et est passé dans la maison de Montmorin.

(2) Il appartenait, à la fin du quinzième siècle, à une famille de ce nom.

(3) Ce château, qui était considéré comme un véritable ermitage, a donné le nom à une ancienne maison, qui s'appelait primitivement *l'Hermite*.

(4) Lafayette a donné le nom à une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la province. Gilbert Motier de Lafayette était maréchal de France, en 1421.

(5) Il a été reconstruit à la moderne.

(6) Appartenait aux dauphins d'Auvergne.

262. FLORET (SAINT-), dans le village de ce nom, à l'ouest de Saint-Cirgues (1).

263. FONTANET, au sud-ouest de Tinlhat, au nord-ouest de Billom.

264. FONTENILLE, au nord-ouest de Lezoux (2).

265. FORT (LE), au nord-ouest du Vernet, au sud-est d'Usson.

266. FOREST (LA TOUR DE LA), au nord d'Orléat (3).

267. FOUILLOUSE (LA), au sud-est de Culhat.

268. FOURNIAL (LE), au nord-ouest de Sugères.

269. FOURNOL (LA), au nord-est du Montel-de-Gelat (4).

270. FRANC-SÉJOUR, au nord-ouest de Thiers.

271. FREDEVILLE, au nord-ouest d'Augerolles (5).

272. FREDIÈRE, au nord-ouest de Saint-Just-de-Baffy.

273. FRESSONET, près de Viverols, au nord-est d'Arlanc (6).

274. FROMENTAL, au nord d'Ardes (7).

275. GAGÈRE (LA), au nord de Bord, au sud-est de Saint-Jean-d'Heure (8).

(1) Saint-Floret s'appelait anciennement Saint-Flour-le-Castel. Il y a eu une maison de Saint-Floret en 1274. Il subsiste encore plusieurs parties de ce château.

(2) Appartenait anciennement à la maison de la Gardette [1450].

(3) Jacques de Pagnac rendit foi et hommage de Latour de la forest à Marie de Berri, le 14 juin 1415.

(4) Fournol avait titre de baronie.

(5) Frédeville a donné le nom à une maison noble et ancienne de cette province. Rigaud de Frédeville était sénéchal de Beaucaire, en 1357.

(6) Appartenait anciennement à la maison de Colard, en 1460.

(7) Il ne reste plus que quelques vestiges.

(8) La Gagère a été reconstruite depuis peu, tout-à-fait à la moderne.

276. GARDE-FERRADURE (LA), au sud-ouest de Briffond (1).

277. GARDE (LA), au nord-est de Bort, au sud de Saint-Jean-d'Heure (2).

278. GENEST-L'ENFANT (SAINT-), dans le village de ce nom, au sud-ouest de Riom.

279. GENEST-DU-RETZ (SAINT-), dans le village de ce nom, au nord de Montpensier, au sud de Gannat (3).

280. GENEST-CHAMPANELLE (SAINT-), au sud-ouest de Clermont.

281. GENESTOUX, à l'ouest de Néronde, au sud-est de Saint-Jean-d'Heure (4).

282. GERVASY (SAINT-), dans le village de ce nom (5).

283. GERZAT, au nord-est de Montferrand (6).

284. GINES, au nord-est de l'abbaye de Lavass n, au sud de Saint-Donat.

285. GLÉNAT, au nord-est d'Artonne.

286. GONDOLLE, au sud-est du Cendres, près de la rivière d'Allier (7).

287. GOUT (LE), au nord d'Usson.

288. GOURDON, à l'ouest de Saint-Georges-de-Mons.

289. GRANDEYROL, dans le village de ce nom, au nord-est de Verrière.

(1) Appartenait, en 1214, à la maison de Rochefort.

(2) La Garde appartenait, en 1459, à la maison Dulac, et dans le dix-septième siècle, à MM. Cistel, trésoriers de la marine, et a passé dans la maison d'Aurelle de Terreneyre. Il subsiste encore.

(3) A appartenu à la maison de Marillac.

(4) Il y a eu une maison de ce nom. Christophe de Genestoux était seigneur de ce château, en 1540.

(5) Appartenait à la maison de ce nom, en 1497.

(6) Gerzat appartenait anciennement à la maison d'Auvergne. Il a été assiégé et pris par les ligueurs à la fin de 1590.

(7) Gondolle appartenait, au commencement du quinzième siècle, à la maison de Murol.

290. GRANGE (LA), à l'ouest de Saint-Rémy-de-Charniat.

291. GRANGES (LES), entre Tauves et Avèze.

292. GRANGES, au nord de Saint-Jean-d'Heure (1).

293. GROLIÈRE, au sud-est de Vergheas (2).

294. GUÉRINE, au sud-est d'Aix-la-Fayette (3).

295. GUIMOND, au sud d'un monticule portant ce nom, au nord et près de la route de Clermont à Limoges, au sud-ouest de Pontaumur.

296. HÉREM (SAINT-), dans le village de ce nom, au sud-ouest de Boude (4).

297. HÉRY, au sud et très-près de Marieuge, au sud de Vodable.

298. HERMENT, dans la ville de ce nom (5).

299. HYLAIRE (SAINT-), dans le village de ce nom, au nord de Saint-Maurice, près Pionsat (6).

300. HARS (LES), au nord-est de Thiers.

301. IBOIS, dans un hameau de ce nom, au nord-est d'Issoire, démoli en 1637 (7).

302. IGNAT (SAINT-), au nord-est d'Ennezat (8).

(1) Dans les temps les plus anciens, la seigneurie de Granges appartenait à la maison de Montgacon. Robert de Montgacon en disposa, en 1255.

(2) Appartenait anciennement à la maison de Saint-Nectaire.

(3) En 1270, le château de Guérine appartenait à Robert, comte d'Auvergne.

(4) Martin Gouge, évêque de Clermont, fit bâtir ce château.

(5) Herment avait titre de baronie. Il a fait partie du comté d'Auvergne. La ville fut prise par les religionnaires, en 1588, et le château a été détruit en grande partie, en 1592.

(6) Saint-Hilaire appartenait, en 1459, à la maison de Montmorin.

(7) Ibois dépendait du comté d'Auvergne. Il n'en reste que des traces.

(8) Saint-Ignat appartenait, en 1441, à la maison d'Auvergne.

303. ISSANDOLANGES, dans le hameau de ce nom, à l'ouest et près d'Arlanc (1).

304. ISSOIRE, dans la ville de ce nom (2).

305. JOB, dans le village de ce nom, au nord d'Ambert.

306. JONAS, près de Saint-Pierre-Collamine, au sud-ouest de Saint-Diéry (3).

307. JOZE, dans le village de ce nom, près de l'Allier (4).

308. JOSSERAND, près du village de ce nom, au nord-ouest d'Artonne (5).

309. JULIA, au sud-ouest de la Roche-Blanche (6).

310. JULIEN-DE-VENSAT (SAINT-), dans le village de ce nom, au nord d'Aigueperse.

311. LABATISSE, au sud et près de Gelle.

312. LABBAYE, près de Montpensier à l'ouest, au nord de Lezat.

313. LABRO, au nord et près de Chastreix.

314. LAC (LE), au nord-est du château de la Côte, au sud de Courteserre.

(1) Il appartenait anciennement à l'évêché de Clermont. En 1254, il fut délaissé à Robert, comte d'Auvergne.

(2) Issoire est une des villes les plus anciennes de l'Auvergne. Le dessin de son château nous a été conservé par Guillaume Revel dans son Armorial d'Auvergne, Bourbonnais et Forez, qui existe à la bibliothèque royale, à Paris.

(3) Le château de Jonas est taillé dans le roc. Il appartenait, en 1455, à Marie de Perol, femme de Draguinet de Lastic.

(4) C'est dans le château de Joze, détruit et abattu vers 1730, qu'est né, en 1555, Henri de La Tour, maréchal de Bouillon, oncle du maréchal de Turenne.

(5) Il subsiste à peu près en entier. M. le comte Amédée de Chabrol y fait en ce moment de grandes réparations.

(6) Il appartenait à la maison de la Roche-Aimon, en 1553. L'ancien château a disparu et a été remplacé par une grande et belle maison.

315. LAFOND, près de Saint-Jean-de-Vensat, et au nord de Chaptuzat.

316. LAMBRE, à l'est du Vernet, au nord de Senectaire.

317. LANDREVIT, au nord-ouest d'Arconsat.

318. LARBOULERIE, au nord-est de Miremont.

319. LARGELIER, à l'est et près de Saint-Anastaise.

320. LARGILIER, à l'est de Saint-Alyre-ez-Montagnes.

321. LATARTIÈRE, au sud-ouest de Cros et de Labessette.

322. LAVAURE, au nord-est de Dorat.

323. LAVAURE, au nord et près de Chadeleuf.

324. LAVOR, au sud-ouest de Parentignat.

325. LECLAUSE, au sud-est de la Celle, au nord de Giat.

326. LEMPDE, dans le village de ce nom, à l'est de Clermont.

327. LEYVAL, près de la route de Clermont à Bort, au sud de Tremouille.

328. LEZOUX, dans la ville de ce nom.

329. LIBERTY, à l'est d'Eglise-Neuve-des-Liards.

330. LIGNAT, à l'est et près de Lussat (1).

331. LIGNY, au sud de Giat.

332. LIGNIÈRES (LES), au sud de Vergheas (2).

(1) En 1220, le roi Philippe-Auguste en fit don à Robert, évêque de Clermont. Beaucoup plus tard, il a appartenu à la maison de Blanzat. Guillaume et Annet de Blanzat en étaient seigneurs, en 1584. Ce même Guillaume, pour répondre à un de ses parents, qui sollicitait de lui une donation de sa terre, fit graver sur la porte du château cette inscription :

Ici a passé et passera
Guillaume de Blanzat,
Seigneur de Lignat
Tant qu'il vivra.

(2) Il y a eu une maison de ce nom, en 1356.

333. LIGONNES, au nord et près de Lezoux (1).

334. LIMONS, dans la paroisse de ce nom, au nord-est de Maringues.

335. LIS ou LETZ, au sud-ouest de Madria.

336. LOLIÈRE, au sud-est de Dorat (2).

337. L'ORADOUX, à l'est de Clermont.

338. LUDEX, au sud de Vergheas.

339. LUDESSE, dans le village de ce nom, au nord-est de Montaigut-le-Blanc (3).

340. LUGUET (LE), dans le hameau de ce nom, près d'Anzat (4).

341. MACHOLLES, à l'est de Ménétrol.

342. MAFLEU, près de Tours.

343. MAISONNEUVE, au sud-est de Landogne (5).

344. MALAUZAT, dans le hameau de ce nom, au sud de Volvic.

345. MARAN, à l'est et près de Saint-Saturnin (6).

346. MARCILLAT, dans le hameau de ce nom, au nord-est de Saint-Pardoux-Lacroix.

347. MAREUGE, au nord-ouest du Vernet, au sud-est de Sauzet (7).

348. MARGE (LA), à l'est d'Apcha.

349. MARSAC, dans le village de ce nom, au sud de Champétières (8).

(1) Il a appartenu à Jean d'Orsat, premier chambellan de Gilbert, comte de Montpensier.

(2) Lolière appartenait en 1540 à Jean de Maumont.

(3) Il appartenait anciennement à la maison de Montaigut.

(4) La baronie du Luguet a fait partie du duché de Mercœur.

(5) Il a appartenu pendant long-temps à la maison de Legroin.

(6) Construction moderne qui date de 1811.

(7) Mareuge avait titre de baronie; il n'en restait qu'une tour en 1790.

(8) Il appartenait originairement à la maison de Baffie (1229); il fut brûlé par les religionnaires, en 1577.

350. MARSAT, dans le village de ce nom, près de Riom (1).

351. MARSILLAT, au sud-est de Tinlhat.

352. MARTIN (SAINT-), dans le hameau de ce nom, au nord de Mailhat.

353. MARTINANGES, au sud-ouest de Ceilloux.

354. MARTRES-DE-VEYRE (LES), dans le village de ce nom, près de Veyre.

355. MAS (LE), à l'est de Voingt.

356. MATHA, au sud-est de Marcillat (2).

357. MAUBEI, au sud-ouest d'Escoutoux.

358. MEILHAU, dans le village de ce nom, à l'ouest d'Issoire (3).

359. MEYMONT, au nord-ouest de Saint-Gervais-sous-Meymont (4).

360. MENEROUX (LES), au nord-ouest de l'étang de Chanselade, au nord du Montel-de-Gelat.

361. MÉODET, à l'est de Saint-Jean-des-Ollières.

362. MERCOEUR, à l'ouest d'Ardes (5).

363. MERCUROL, au sud de Laps.

364. MERDOGNE, au sud de la montagne de Gergovia (6).

(1) Raoul de Royer, chevalier, était seigneur de Marsat, en 1270. Le château fut assiégé et pris par les royalistes sur les ligueurs, le 27 septembre 1599. Il fut démoli en 1793.

(2) Il a appartenu pendant long-temps à MM. de La Mer de Matha.

(3) Il appartenait anciennement à une maison de ce nom. Pierre et Jean de Meilhau en jouissaient, en 1285.

(4) Il a appartenu à la maison de Baffie.

(5) Mercœur avait titre de baronie, et plus tard titre de duché. Il ne reste que des traces du château.

(6) La seigneurie de Merdogne appartenait, en 1278, à Ytier de Rochefort d'Aurouze.

365. MEZEL, dans le village de ce nom, au sud de Dallet (1).

366. MIRABEL, au sud-ouest de Riom.

367. MIREMONT, à l'ouest de Saint-Jacques-d'Ambur (2).

368. MIREFLEURS, près des Martres-de-Veyre, construit par les comtes d'Auvergne (3).

369. MOLIÈRE (LA), au nord-est de Saint-Jean-de-Glaine, ou Glaine-Montaigut.

370. MAUMONT, à l'est de Randan (4).

371. MONTLIEU, au sud-est de Lisseuil et de Menat.

372. MONTACLIER, au nord d'Issac-la-Tourette.

373. MONTAIGUT-LISTENOIS, au sud-est de Saint-Jean-de-Glaine ou Glaine-Montaigut (5).

374. MONTAIGUT-LE-BLANC, dans le village de ce nom, à l'ouest de Champeix.

375. MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE, dans la ville de ce nom (6).

376. MONT-DE-LAGEN, au sud-est de Valcivière, au nord-est d'Ambert.

377. MONS, au sud-ouest d'Aubiat.

(1) Faisait partie du domaine de l'évêché de Clermont, en 1198. Il a donné le nom à une ancienne maison, au milieu du quinzième siècle. Il ne reste plus que quelques vestiges.

(2) Miremont était anciennement une très-grande terre, appartenant, en 1369, à Louis Dauphin, et en 1403 à Nicolas de la Roche.

(3) Mirefleurs s'appelait autrefois Châteauneuf. Les comtes d'Auvergne y firent bâtir un château où ils habitaient ordinairement, (*Voyez pl.* 15). Il n'en reste que quelques vestiges.

(4) La maison Du Puy en était seigneur en 1413. S. A. R. Madame la princesse Adélaïde d'Orléans a fait reconstruire le château.

(5) Il a été possédé par les Aycelin de Montaigut, maison qui a donné des chanceliers à la France, des cardinaux et d'illustres prélats à l'Eglise.

(6) Il appartenait, en 1361, à la maison de Bourbon.

378. MONS, à l'ouest d'Arlanc.

379. MONTBOISSIER, dans le village de ce nom (1).

380. MONCEL, dans le village de ce nom, au nord de Combronde (2).

381. MONTCELLARD, au sud de Saillans, au nord de Viverols.

382. MONTCELLET, au sud-ouest de Vichel, au sud de Saint-Germain-Lembron (3).

383. MONTCLARD, au sud-est de St-Myon.

384. MONTELON, à l'est de Saint-Eloy, au nord de Menat.

385. MONTDORY ou MONTDOURY, à l'est d'Issoire.

386. MONTFERRAND, dans la ville de ce nom (4).

387. MONTGACON, au nord-ouest de Luzillat (5).

388. MONTGNERLE, au sud-ouest de la Celle, au sud-est de Thiers (6).

389. MONTGLANDIER, au sud-est de Pontaumur.

390 MONTIROIR, au nord-ouest de Manzat, au sud-est de Saint-Gervais.

391. MONTEL-DE-GELAT, dans le village de ce nom (7).

(1) Montboissier *(Mons Buxierus)* a donné le nom à une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la province.

(2) Il ne reste que quelques murailles.

(3) Montcel *(Mons Cæsaris)* faisait partie du dauphiné d'Auvergne, en 1226; à sa base, autour de la montagne, notamment à l'est et au sud, on voit des restes de beaucoup d'habitations carrées, un peu allongées (de 3, 4 et 5 mètres à peu près).

(4) Il ne reste absolument plus rien de ce château.

(5) Montgacon est appelé *Mons Vasconis* dans une charte de Louis VII de l'an 1169, en faveur de l'abbaye de Mauzac. Ce château, dont il ne reste pas le moindre vestige, a donné le nom à une ancienne et illustre maison.

(6) Il ne reste qu'une portion de tour sur le plateau de la montagne où il était placé.

(7) Il appartenait dans le principe au roi. Philippe-le-Hardi en fit donation à Humbert de Beaujeu, connétable de France.

392. MONTEL (LE), à l'est de Saint-Georges, au nord-ouest de Saint-Julien-de-Coppel.

393. MONTEL (LE), au nord de Manzat, au sud de Saint-Angel.

394. MONTLIEU, au sud-est de Lisseuil.

395. MONTMOY, au sud-ouest de Manglieu.

396. MONTMORIN, dans le village de ce nom, à l'est de Saint-Julien-de-Coppel (1).

397. MONTPENSIER, dans le village de ce nom, au nord-est d'Aigueperse (2).

398. MONPENTIER, au sud-est de Solignat, au nord de Vodable.

399. MONTPERTUIS, au sud de Pessat-Villeneuve.

400. MONTPELOUX, au nord-est du château de Beaufranchet, au nord de Saillant (3).

401. MONTPÉROUX, au nord-ouest de Coudes (4).

402. MONTEPEDON, à l'ouest de Saint-Hilaire-la-Croix, au sud de Saint-Pardoux (5).

403. MONTPLAISIR, au sud-ouest d'Issoire.

404. MONTRAVEL, à l'est d'Arlanc (6).

(1) Montmorin a donné le nom à une maison des plus anciennes et des plus illustres de la province, connue aussi sous le nom Saint-Hérem. Le château est tout-à-fait en ruines.

(2) Montpensier avait titre de duché. Il appartenait originairement à la maison de Thiers, descendue de celle d'Auvergne. Louis VIII y mourut le 28 novembre 1226. Il ne reste absolument plus rien du château, démoli en 1637.

(3) Placé sur une élévation, la maison de La Roue le possédait au treizième siècle.

(4) Philippe-Auguste en fit don à Bertrand de La Tour, en 1212. Il reste encore une belle tour.

(5) Il ne reste plus qu'un pan de muraille.

(6) Montravel a donné le nom à une noble et ancienne maison de l'Auvergne. De la maison de Montravel, il est passé, au commencement du quinzième siècle, dans celle d'Auzon.

405. MONTREDON, à l'ouest de Saint-Saturnin (1).

406. MONTRODEIX, à l'est et près du puy de Dôme (2).

407. MONTROGNON, au nord-est de Ceyrat (3).

408. MORIAT, dans le village de ce nom, au nord de Lempdes (4).

409. MOTTE, (LA), au nord-ouest du Lac de Servière, au sud-ouest de Vernines.

410. MOTTE (LA), à l'est de Puy-Guillaume.

411. MOTTE-CHANTONIN (LA), à l'ouest de Saint-Priest-Bramefant.

412. MOULIN-NEUF, au sud de Maringues, au nord-est de Crevant et de Laveine (5).

413. MOULIN (LE), au sud-est du château de Courteserre, au nord de Saint-Flour.

414. MOZUN, près du village de ce nom (6).

415. MURAT, au nord-est de Saint-Dier, au sud-ouest de Domaize.

416. MURAT-LE-QUAIRE, dans le village de ce nom, au sud-est de Saint-Sauves (7).

(1) Ce château était très-fort. Il était un patrimoine de la maison de Montgacon. Il n'en reste que des pans de muraille.

(2) On croit que Montrodeix fut détruit, en 767 par Pepin, poursuivant Waifre, duc d'Aquitaine. En 1260, Robert I, duc d'Aquitaine, rendit foi et hommage de cette terre à l'évêque de Clermont.

(3) Montrognon appartenait, dans le douzième siècle, à une maison de Chamalières, puis il entra dans les possessions du Dauphiné d'Auvergne. Il ne reste plus qu'une tour et des pans de murailles. On remarque à la base, autour, beaucoup d'enfoncements, carrés longs, qui servaient anciennement d'habitations.

(4) Appartenait, en 1550, à Jean de Chalus.

(5) Une maison bourgeoise a été construite récemment à la place du château.

(6) Le château, appelé en latin *Modunum*, était très-fort. Les ruines sont encore imposantes (*Voyez pl.* 16 *fig.* 1 *et* 2). Il a appartenu depuis, 1256, aux évêques de Clermont.

(7) *Castellum de Murato super Quaire* appartenait anciennement à la maison de Rochefort, puis est entré dans la maison de La Tour. Il ne reste que des vestiges.

417. MURATEL, à l'ouest de la Crouzille.

418. MUROL, près de la paroisse de ce nom, au nord-ouest (1).

419. MUROL, près de Mongacon, au sud-ouest de Luzillat.

420. NEBOUZAT, dans le village de ce nom, au sud d'Alagnat (2).

421. NEUFVILLE, dans le village de ce nom, au nord-est de Billom (3).

422. NEYRONDE, à l'ouest et près du village de ce nom, au nord-ouest de Courpières (4).

423. NOIZAT, à l'est de Fernol, au nord-est de Giat.

424. NOHANENT, dans le village de ce nom, au nord-ouest de Clermont.

425. NONETTE, au sud et près de la ville de ce nom (5).

426. NOVACELLE, dans le village de ce nom, au sud de Saint-Bonnet-le-Chastel (6).

427. OLLOIS, dans le village de ce nom, au sud-ouest de Saint-Sandoux.

428. OLLIERGUES, dans la ville de ce nom (7).

(1) Le château de Murol présente encore une des belles ruines féodales de l'Auvergne (*Voyez pl.* 16 *fig.* 3); il a donné le nom à une maison illustre qui s'est éteinte dans celle d'Estaing.

(2) Dans la plus haute antiquité, dit Chabrol, Nébouzat appartenait à la maison d'Auvergne.

(3) Appartenait à la maison de Mâcon, en 1368.

(4) Appartenait, en 1554, à la maison d'Ossandon.

(5) Nonette avait titre de duché. Le château, construit par Jean, duc d'Auvergne, a été démoli en 1637. Il n'en reste absolument que des traces.

(6) Appartenait à la maison de La Tour, en 1362.

(7) Il y a eu une ancienne maison de ce nom au commencement du treizième siècle, elle s'éteignit dans celle de Maymont. Il ne reste que quelques vestiges du château.

429. OPME, dans le village de ce nom, au nord-ouest de Jussat (1).

430. ORCET, dans le village de ce nom.

431. PALLADUC, au nord-est de Saint-Remy.

432. PALLE, au nord de Saint-Beauzire, au sud-ouest d'Ennezat.

433. PALERNE, au sud des Martres-sur-Morges (2).

434. PARENTIGNAT, dans le village de ce nom, près de l'Allier (3).

435. PARDON, au sud-est de Saint-Remy-de-Chargnat.

436. PARDOUX-LATOUR (SAINT-), dans le village de ce nom (4).

437. PATURAL (LE), au nord de Saint-Julien-de-Vensat.

438. PATURAL, au sud du château de la Roue, au nord-ouest de Saint-Clément, au sud de Saint-Anthême.

439. PÊCHER (LE), au nord de Baffie.

440. PÉRIGÈRE, au sud-est de Mons (5).

441. PÉRIGNAT-LES-SARLIÈVES, dans le village de ce nom, près de la route de Clermont à Issoire (6).

442. PÉRIGNAT outre Allier, au sud de Mezel (7).

443. PERRIER, dans le village de ce nom, près de la rivière de Couze.

444. PERTUS, sur la droite de l'Allier, près d'Issoire (8).

(1) Opme, qui avait titre de baronie, appartenait à la maison Dauphine, en 1240. Le château est bien conservé.

(2) Il y a eu une maison de Palerne en 1378.

(3) En 1666, il appartenait à la maison de Sommièvre.

(4) A appartenu dans tous les temps aux seigneurs de La Tour, qui le donnèrent, dans le onzieme siècle, à l'église de Sauxillanges.

(5) Il a été long-temps dans la maison de Pagnat.

(6) Appartenait, dans le treizième siècle, à la maison Dauphine.

(7) Appartenait, en 1409, à Roland Lebrun, chevalier.

(8) Appartenait autrefois à la maison de Chalenson [1460].

445. PESSAT-VILLENEUVE, dans le village de ce nom, au nord-est de Riom (1).

446. PEYROUSE (LA), au sud-ouest d'Eglise-Neuve-sur-Billom (2).

447. PIERRE-BRUNE, au nord-ouest d'Espinasse, au sud de Saint-Magnier.

448. PIERRE-LE-CHASTEL (SAINT-), au sud de Pontgibaud.

449. PIONSAT, dans le bourg de ce nom (3).

450. PIOSEL, au nord-est de Sauviat.

451. PLANCHATS (LES), au nord de Saint-Sauves (4).

452. PLAUZAT, dans le village de ce nom.

453. POIRIER (LE), au nord de Miremont, au sud de Comps.

454. POLAGNAT, au nord de Rochefort (5).

455. PONT-DU-CHATEAU, dans la ville de ce nom (6).

456. PONTGIBAUD, dans la ville de ce nom (7).

457. PONTLIÈRE, au sud de Maringues.

(1) Appartenait à Jean de Laqueuille, en 1540.

(2) Il y a une maison de ce nom. Amblard de la Peyrouse, chevalier, vivait en 1310.

(3) Philippe le Hardi fit don de Pionsat au connétable Humbert de Beaujeu, en récompense de ses nombreux services. Plusieurs parties sont conservées.

(4) Appartenait à la maison de Mercœur, dès 1314.

(5) Il appartenait anciennement à la maison de Langeac. Il est passé dans celle de Chabannes, en 1625. Il est bien conservé.

(6) La seigneurie de Pont-du-Château a fait anciennement partie de la terre d'Auvergne. C'était une place importante. Louis le Gros l'assiégea et en fit la conquête sur Guillaume VIII, comte d'Auvergne, contre lequel Etienne, évêque de Clermont, lui avait porté des plaintes. La ville de Pont-du-Château fut prise par les Anglais, en 1363.

(7) Pontgibaud est un de nos châteaux les mieux conservés. Il appartenait à la maison Dauphine au commencement du treizième siècle, et en 1350 à la maison du Peschin qui l'a porté dans celle de Motier, seigneur de Lafayette (*Voyez pl.* 16 *fig.* 4).

458. PONT-MORGE ou PONT-MORT, au nord de Pessat-Villeneuve (1).

459. PONDET (LE), au nord-est de Nonette, à l'ouest et près de Saint-Martin-des-Plains.

460. POUVRIÈRE (LA), au nord de Saint-Priest-Bramefant.

461. POUZOL, dans le village de ce nom, près de Menat. (2).

462. POUZOL, au sud de la Chapelle-Marcousse, au nord d'Ardes.

463. PRABERGER, à l'est de La Celle.

464. PRADEL, dans le hameau de ce nom, à l'ouest de Marat.

465. PRADES, au nord de Saint-Pierre-Roche.

466. PRAT, au sud-ouest du Petit-Pérignat.

467. PRAGOULIN, au nord de Saint-Sylvestre, au sud-ouest de Brugahas.

468. PRÈCHONNET, au nord-est de Bourg-Lastic (3).

469. PRIEST (SAINT-), au sud-est de Saint-Just-de-Baffie.

470. PRONDINES, au sud-ouest et près du village de ce nom (4).

471. PRUGNE (LA), au sud-ouest et très-près de Romagnat.

472. PULVERIÈRES, près du hameau de ce nom, au nord de Saint-Ours.

(1) Il s'appelait anciennement *Pont Moë* et appartenait aux comtes d'Auvergne [1209].

(2) Il appartenait, en 1693, à la maison de Blot.

(3) Appartenait aux Dauphins d'Auvergne. Il a demeuré longtemps dans la maison de Rochefort. Il n'en reste pas de trace.

(4) Appartenait à la maison de Chalus.

473. PUY-DE-SAINT-BONNET, à l'est de Charbonnière-les-Vieilles.

474. PUY-GUILLAUME, dans le village de ce nom, au sud-ouest de Châteldon (1).

475. PUY-SAINT-GULMIER, au nord du village de ce nom (2).

476. QUAIRE-LE-GRAND, au sud-est de Saint-Maurice.

477. QUENTIN (SAINT-), à l'est et près de Saint-Germain-Lembron.

478. QUINTIN (SAINT-), dans le village de ce nom, au nord-est de Marcillat (3).

479. QUEUILHE (LA), dans le village de ce nom (4).

480. RAMADES (LES), au sud-ouest de Villossanges (5).

481. RAMBAUD, à l'est de Murol.

482. RANDAN, dans le village de ce nom (6).

483. RAPEL, au nord-est de Picherande.

484. RAVEL, au nord-est de Salmeranges (7).

(1) La maison de Nevrezé a possédé ce château, qui a été assiégé dans les premiers temps où l'on se servait du canon.

(2) Il appartenait très-anciennement à la maison de Chalus-les-Buissons (1321).

(3) A donné le nom à une ancienne maison avant 1390.

(4) Appartenait, dans le douzième siècle, à la maison de Rochefort. Il a donné le nom à une des maisons les plus anciennes et les plus nobles de la province d'Auvergne. Il n'en reste plus que des vestiges.

(5) Raymond de Jonas en jouissait, en 1540.

(6) Il y a eu une ancienne maison de Randan (en 1204). Le château en parfait état aujourd'hui, appartient à S. A. S. Mme la princesse Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe.

(7) Ravel s'appelait autrefois *Revel*. Le château est bien conservé. Philippe-le-Bel en fit don, en 1294, à Pierre Flotte, gentilhomme de cette province, pour récompenser ses services. Il a été possédé pendant long-temps par la maison d'Estaing, qui y faisait sa résidence ordinaire.

485. RAVEL, à l'est de Picherande (1).

486. RAMBAU, à l'est de Saurier (2).

487. RÉAL, au sud-ouest d'Echandelis.

488. REDON, au sud-est de Saint-Genès-Champanelle.

489. REMY-DE-CHARGNAT (SAINT-), dans le village de ce nom.

490. RENAUDE, au sud-est d'Artonne.

491. RÈNERIE (LA), au nord-ouest du Vernet-sous-Chaméane.

492. RÉCUYER, au nord de Saillans, au nord-est d'Eglisolles.

493. RICHARDIE, à l'est de Celles, au nord de Vollore.

494. RIOM, dans la ville de ce nom (3).

495. RIOL, au sud-est de Marsac.

496. RIVE (HAUTE-), au sud d'Issoire (4).

497. ROCHE (LA), à l'ouest de Saint-Dier.

498. ROCHE (LA), au sud de Chaptusat, à l'ouest d'Aigueperse (5).

499. ROCHE (LA), au nord-est et près de Beaulieu (6).

500. ROCHES (LES), au sud de Saint-Ours, au sud-est de Pontgibaud (7).

501. ROCHE-NOIRE, sur le bord de l'Allier, au nord de Mirefleurs.

(1) Est entré dans la maison de La Tour, en 1253.

(2) Il ne reste que des vestiges.

(3) Riom était la capitale du duché d'Auvergne. Les bâtiments de la cour royale occupent l'emplacement du château.

(4) Grand château moderne en parfait état de conservation.

(5) A été possédé pendant long-temps par la famille de l'Hospital. Le chancelier de l'Hospital y est né.

(6) A appartenu à la maison d'Auvergne.

(7) Appartenait originairement à une maison de ce nom. Il est bien conservé.

502. ROCHETTE (LA), à l'ouest de Miremont.

503. ROCHETTE (LA), au nord d'Auliat.

504. ROCHETTE (LA), au sud-est d'Estandeuille.

505. ROCHEBRIANT (LA), sur une éminence, au sud de Saint-Jacques, à l'est de Miremont (1).

506. ROCHE-DAGOUX, dans le village de ce nom, au sud de Bussière (2).

507. ROCHE-D'ONNZEAT (LA), près du village de La Roche-Blanche (3).

508. ROCHE-DRAGON, sur un monticule très-près, et à l'ouest, du château de Roche-Dagoux.

509. ROCHEFORT, tout-à-fait près le bourg de ce nom (4).

510. ROCHELIGONNES, à l'ouest de Jussat, au sud-est de Saint-Clément-de-Régnat.

511. ROCHEPIRON (LA), au nord de la ville de Montaigut, au sud-est de Bussière.

512. ROCHE-SANADOIRE, au sud-est de Rochefort (5).

513. ROCHE-SAVINE, au sud-ouest de Saint-Amant-Roche-Savine (6).

514. ROCHE-VENDEIX, au sud-ouest du Mont-Dore-

(1) Ce château a donné le nom à une noble et ancienne maison d'Auvergne.

(2) A appartenu à la maison de Beaujeu.

(3) La Roche Dounezat a été le siége d'une ancienne vignerie, qui existait en 1319 et 1475.

(4) Rochefort avait titre de comté et faisait partie du comté d'Auvergne.

(5) La Roche Sanadoire, ancienne prévôté royale, subsistait en 1319. Il fut détruit en 1385, et il n'en reste pas la moindre trace aujourd'hui.

(6) Dès le treizième siècle, Roche-Savine appartenait à la maison de Montboissier. Il ne reste de ce grand et vaste château que des vestiges.

les-Bains, en face de l'établissement des bains de la Bourboule (1).

515. RODDE (LA), au nord-ouest de Lezat.

516. RODDE (LA), à l'est et près de la paroisse de ce nom (2).

517. ROUZET (LE), au nord-est de Giat.

518. ROQUET (LE), au sud de Roche-Charles, à l'est et près de la Meyrand (3).

519. ROSIS, au sud-est de Saint-Julien-de-Copel.

520. ROURE (LE), dans le hameau de ce nom, au nord-ouest de Saint-Clément, au sud-ouest de Saint-Anthême.

521. ROUZIÈRE (LA), au sud de Saint-Agoulin.

522. ROUZAT, au nord-ouest de Beauregard-Vendon (4).

523. ROYAT, au sud-ouest et près de Clermont (5).

524. ROZIERS, au sud de Vergheas (6).

525. SALLES (LES), au nord de Bongheat.

526. SALLES (LES), au sud-ouest de Clermont.

527. SALMAGNE, au nord du château de la Cotte, au nord-est de Pontaumur.

528. SALVERT, au sud-ouest de Château-sur-Cher.

529. SANDOUX (SAINT-), au nord et près du village de ce nom, au sud de Saint-Saturnin (7).

(1) Le château de la Roche-Vendeix, situé sur un rocher, a été pris par le comte de Meaux sur Aimerigot Marcel, chef de pillards anglais, en 1390. Il fut détruit à cette époque et il n'en reste pas la moindre trace.

(2) *Rupes sapina*, ancien patrimoine de la maison de La Tour d'Auvergne.

(3) A appartenu à la maison d'Anglars de Bassignac.

(4) Château moderne construit sur l'emplacement de l'ancien.

(5) Les comtes d'Auvergne en étaient seigneurs autrefois [1209].

(6) Appartenait à M. le marquis de Montagnac de Linières.

(7) Appartenait à la maison de La Tour. Ce château porte aussi le nom de *Travers*.

530. SARLANT, au sud-ouest de l'ancienne abbaye du Bouchet, au nord de Saint-Yvoine (1).

531. SARLIÈVES, au nord-est de Pérignat, à l'ouest de Cournon (2).

532. SATURNIN (SAINT-), dans la ville de ce nom, au sud-ouest de Saint-Amand-Tallende (3).

533. SAULZET, dans le village de ce nom, au sud de Ceyrat.

534. SAUZET (LE), au nord de Saint-Germain-l'Herm.

535. SAUNADE, au nord-ouest de Landogne, au sud-est de Tralaigue, avait titre de baronie.

536. SAUNAT, au sud de Cellule.

537. SAUVAGNAT, au sud de Vinzelles, près de Maringues (4).

538. SAVENNES, au sud-ouest de Messeix (5).

539. SÉNECTAIRE, ou ST-NECTAIRE, dans le village de ce nom (6).

540. SIMIER ou SÉMIER, au nord-ouest du Fayet, au sud de Billom (7).

541. SOLAGE, au sud de Vitrac.

(1) Sarlant a fait partie du comté d'Auvergne et appartenait, en 1552, à Antoine de Sarlant, seigneur de Buron, Authezat, Saint-Sandoux et Saint-Yvoine, qui a été le premier sénéchal de Clermont.

(2) Sarliéve a été construit en 1720.

(3) C'était une ancienne propriété de la maison de La Tour (Voyez *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. 5, p. 413).

(4) Antoine de Thiers en était seigneur, en 1480.

(5) A appartenu à la maison de La Tour, en 1222.

(6) Saint-Nectaire était connu autrefois sous le nom de *Mont Carnador*. Le château a donné le nom à une maison illustre qui a produit deux maréchaux de France, quatre chevaliers des ordres du roi et des ducs et pairs. Louis de Saint-Nectaire était connétable d'Auvergne, en 1231. Il ne reste plus de vestiges du château.

(7) Il y a eu une maison de ce nom en 1450. Le château est passé dans la maison de Montmorin.

542. SOUCHE (LA), au sud d'Espinasse, au nord-est de Courpière.

543. SOUCHÈRE (LA), au nord-ouest de Flat.

544. SUGÈRES, dans le village de ce nom, au nord-est de Sauxillanges (1).

545. TALLENDE, à l'est de Saint-Amant (2).

546. TARTIÈRE (LA), au sud-ouest de Cros, au sud-est de Tremouille.

547. TEISSONIÈRES, au sud-ouest de Saint-Germain-sous-Herment.

548. THEIX, au sud de Saint-Genès-Champanelle (3).

549. TERNES (LES), au nord-est de Montaigut-en-Combraille.

550. TERRASSE (LA), au sud-ouest de Bulhon (4).

551. THELIOT (LE), à l'ouest de Saint-Priest-des-Champs.

552. THIERS, dans la ville de ce nom (5).

553. THOUZEL, au nord-est de Cisterne-la-Forêt.

554. TIX, au nord-ouest de Château-de-Vatange, au sud-ouest de Saint-Avit.

555. THURET, au sud-ouest et près du village de ce nom, au nord-ouest de Maringues (6).

(1) Appartenait à la maison de Montboissier.

(2) Appartenait, en 1450, à Aymon de la Rochaymon. Il y a eu un comté de Tallende au neuvième siècle. Beaucoup plus anciennement ce lieu avait déjà une grande importance, puisqu'on connaît des monnaies d'or qui y ont été frappées avec cette légende : *Telemate fiit*. Nous en possédons une.

(3) Appartenait à la maison de Villemont. Le château est moderne et bien conservé.

(4) Il fut possédé par la maison de Montravel, et après 1578 par celle de Montboissier.

(5) Il existe encore des tours de ce château que Thierry, roi de Metz, assiégea et prit sur Childebert qui, le croyant mort, s'en était emparé ainsi que de Clermont et d'autres places.

(6) Etait un ancien patrimoine de la maison de Langeac. Il n'en reste que des vestiges.

556. TARDE et REBOUR, dans le village de Chanonat (1).

557. TOURS, dans le hameau de ce nom, au nord de Miremont, au nord-est de Villossanges.

558. TOUR (LA), dans la ville de ce nom, à l'est de Tauves (2).

559. TOUR-DE-SERVIAT (LA), dans un hameau de ce nom, à l'ouest de Moncel.

560. TOUR-VIDAL (LA), au sud de Saint-Myon.

561. TOUR-DE-LA-VERGNE (LA), au nord de Chapdes-Beaufort.

562. TOURNOELLE, au nord-ouest de Volvic (3).

563. TOURZEL, au nord de Ronzières (4).

564. TREDIEU, au nord-ouest de Sauxillanges.

565. TRÉMIOL, au sud-ouest de Grandrif.

566. TREMOULEIX, au sud d'Avèze.

567. TRÉNERIE (LA), à l'est de Mayre.

568. TROUSAY (LE), au sud d'Antoing.

569. TURLURON-LE-GRAND, au nord de Billom (5).

570. TURLURON-LE-PETIT, au nord-est de Tinlhat (6).

(1) Il reste peu de chose de ce château, devenu maison bourgeoise.

(2) La seigneurie de La Tour, ayant titre de baronie, a donné le nom à la branche de l'ancienne maison d'Auvergne, d'où sont issus le duc de Bouillon, grand chambellan, et le duc de La Tour, lieutenant-général des armées du roi.

(3) Tournoelle a soutenu deux siéges : un en 1213 contre Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon, et un autre en 1590 contre les ligueurs. En 1594, il fut pris, pillé et livré aux flammes. C'est une de nos belles ruines féodales.

(4) Tourzel a donné le nom à la seconde maison d'Allègre.

(5) Il ne reste que les vestiges d'une vieille chapelle.

(6) Il n'en reste absolument pas de traces.

571. USSON, dans le village de ce nom (1).

572. VACHIERS, à l'ouest de Saint-Hilaire, au sud de la Forêt.

573. VALETTE, au sud de Saint-Jean-d'Enval, au nord de Bansat.

574. VAREILLES, dans le hameau de ce nom, au sud de Saint-Bonnet, au sud-ouest de Nébouzat (2).

575. VARVASSE, à l'est de Chanonat.

576. VASSEL, dans le village de ce nom, au sud-est de Vertaizon.

577. VATANGES, au sud-ouest de Condat (3).

578. VAUX, au sud de la Celle.

579. VAUZELLE ou VINZELLES, à l'est de Mailhat.

580. VÉDRINE, au sud du hameau de ce nom, commune de Messeix.

581. VERCHÈRE (LA), au nord-ouest d'Ecoutoux.

582. VERGNES (LES), à l'ouest de Gerzat.

583. VERNEDE (LA), dans le village de ce nom, au sud de Saint-Germain-sous-Usson.

584. VERNEGEOL, dans le village de ce nom, au sud de Voingt.

585. VERNET (LE), dans le village de ce nom, sur la route d'Issoire à Saint-Germain-l'Herm.

586. VERNINES, dans le village de ce nom, près d'Orcival (4).

(1) Usson est une ancienne ville fortifiée et le château une des plus fortes places du royaume. On croit qu'il fut bâti par Jean de Berri, qui en jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1416, La plus grande célébrité de ce château est le long séjour qu'y a fait Marguerite de Valois. Il a été entièrement démoli en 1637 (*Voyez Pl.* 15 *fig.* 1re).

(2) A appartenu à M. Legras de La Barde.

(3) Appartient à la maison de Bosredon.

(4) Ce château vient de la maison de Murat, qui le possédait en 1270. Quelques parties sont conservées.

587. VERRIÈRES, à l'ouest de Saint-Julien, au sud-ouest d'Aydat.

588. VERRIÈRES, dans le village de ce nom, au sud-ouest de Grandeyrol (1).

589. VERTAIZON, dans le bourg de ce nom (2).

590. VERTAMY, au sud d'Eglisolles.

591. VÈZE, au nord-est de Mazoire, à l'ouest d'Ardes.

592. VIALLEVELOUX, au nord-ouest de Landogne, à l'ouest de Pontaumur.

593. VIC-LE-COMTE, dans la ville de ce nom (3).

594. VIVIER (LE), à l'ouest et près de Saint-Gal (4).

595. VICTOR (SAINT-), au sud de Chamalières (5).

596. VICTOR (SAINT-), dans le village de ce nom, au sud de Murol.

597. VILLARS, dans le hameau de ce nom, à l'ouest de Chamalières (6).

598. VILLATELLE (LA), à l'ouest de Saint-Gervais (7).

599. VILLEMONT, au nord-est de Vensat, avait le titre de marquisat (8).

(1) Appartenait à la maison de Guilhem, en 1229. Il existe en partie.

(2) Appartenait, en 1199 et 1204, à Pons de Châteulh, et fut confisqué par le roi Philippe-Auguste au profit de l'évêque, en 1204. Il fut détruit en 1633; il n'en reste que des traces.

(3) Vic-le-Comte était la capitale du comté d'Auvergne. Les anciens comtes y avaient bâti un château et fondé une sainte chapelle. Il ne reste plus rien du château.

(4) A appartenu pendant long-temps à la maison de Blot.

(5) Une maison peu importante a été construite à la place de l'ancien château.

(6) Fondé en 1531 par François et Jean Savaron, suivant l'inscription qu'on lit sur la porte.

(7) A été reconstruit à la moderne.

(8) Villemont avait titre de marquisat. Il subsiste encore, mais en mauvais état.

600. VILLEMONTÉE, au sud-ouest de Bromont (1).

601. VILLENEUVE, dans le village de ce nom, au sud-est de Marieuge (2).

602. VIOLLES-BASSES, au sud-est de Colamine, au nord de Marieugheol.

603. VIVEROLS, à l'ouest et près du bourg de ce nom (3).

604. VODABLE, très-près du village de ce nom, au sud-ouest d'Issoire (4).

605. VOISSIEUX, au sud-est de Saint-Bonnet (5).

606. VOLLORE-VILLE, dans le bourg de ce nom, au nord d'Espinasse (6).

607. YVERNOGES, près de la Chapelle-Agnon.

600. YVOINE (SAINT-), dans le village de ce nom, près de la rivière d'Allier (7).

(1) Appartenait à la maison de Villelume et ensuite à celle d'Autier de Barnouteix.

(2) Il fut bâti par Rigaud d'Aurelle, ambassadeur sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII.

(3) Appartenait à la maison de Baffie.

(4) Vodable est l'ancien chef-lieu du Dauphiné d'Auvergne. La maison Dauphine y faisait sa résidence. Il n'en reste absolument aucune trace.

(5) Plusieurs parties sont conservées.

(6) Il ne reste que deux tours qui ont été jointes aux constructions nouvelles. Il appartenait à la maison de Thiers, en 1218. Vollore est vraisemblablement le lieu appelé *Lavolatrum* par Grégoire de Tours. Le château fut forcé par Thiéry, roi de Metz, sur Childebert, qui s'était emparé de cette province.

(7) Saint-Yvoine s'appelait anciennement *Petra Incisa* Pierre Ancise. Il appartenait en 1569 à la maison de Sarlant.

Seigneuries ou Maisons de campagnes

QUI ONT ÉTÉ DES FIEFS, MAIS QUI N'ONT JAMAIS EU LE TITRE DE CHATEAU.

1. AMBERT, ville.
2. ANCHAL, près de Pontgibaud.
3. ANCISES (LES), près de Saint-Priest-des-Champs.
4. ANDRÉ (SAINT-).
5. ANGEL (SAINT-), commune.
6. ARTONNE, commune.
7. AUBIAT, près d'Aigueperse.
8. AULNAT, près de Clermont.
9. AUZAT-SOUS-CHALUS.
10. AUZELLE.
11. AUXNATS (LES).
12. AUVERS.
13. AVIT (SAINT-), commune.
14. AYDAT, commune.
15. BAINS (LES) du Mont-Dore, commune.
16. BANSAT, commune.
17. BARRAQUES (LES).
18. BEAUDINET.
19. BEAUNE, près Saint-Genès-Champanelle.
20. BESSE, ville.
21. BESSIÈRE (LA).
22. BIENASSIS.
23. BLADRE (LA), près d'Eglise-Neuve.
24. BONNET (SAINT-), près de Riom.
25. BONNEFILLES, près de Riom.
26. BONPARENT.
27. BORT, commune.
28. BORDE (LA).

29. BOSBELEIX ou VALEBELEIX, commune.
30. BOURDEILLE (DE).
31. BOURDEILLE (LE).
32. BOURNET (LE).
33. BOUSQUET (LE).
34. BRANDEAUX (LES).
35. BRION, près de Courpière.
36. BROUSSE (LA), près de Pontgibaud.
37. BRUGELEIX.
38. BUFFEVENT, près de Saint-Priest-des-Champs.
39. CENDRE (LE), commune.
40. CHABRY.
41. CHADAINE.
42. CHAMPS, commune.
43. CHANAT, près de Nohanent.
44. CHARNAC.
45. CHATE.
46. CHATEAUNEUF.
47. CHATEAU-JALOUX.
48. CHAUX-NEUVILLE (LA).
49. CHEVAL-BLANC.
50. CHIDRAC, commune.
51. CLERZAT, près de Nohanent.
52. CORANT, près des Martres-de-Veyre.
53. CORNES.
54. COUDES, près de Montpeyroux.
55. COURAJOL.
56. COURNOL, près d'Olloix.
57. CREZET (LE).
58. CRÉVENT, commune.
59. CROS (LE).
60. CROS-LA-TARTIÈRE.
61. DARDES.

62. DARRAN (LE).
63. DIDIER (SAINT-).
64. DOMMERIES (LES).
65. DONAT (SAINT-), commune.
66. DOURDON.
67. ECHANDELY, commune.
68. FARGEOUX.
69. FEUILLADE (LA).
70. FOND (LA).
71. FONTGIÈVE.
72. FONTMORE, près de Chamalières.
73. GEORGES-ÈS-ALLIER (SAINT-), commune.
74. GERMAIN-LEMBRON (SAINT-), ville.
75. GERVAIS (SAINT-), commune.
76. GERVASY (SAINT-), commune.
77. GIGNAT, commune.
78. GOULIÈRES, près Saint-Gervais.
79. GORCE (LA).
80. GRANCHUT.
81. GRANDRIVE (LA).
82. GRANDVAUX (LES).
83. GRENIER.
84. GRAVIÈRE.
85. GUESLE (LA), au sud-est et près de Vic-le-Comte.
86. HAUTESERRE.
87. JOUX (LE).
88. JOUX.
89. JUGIE (LA).
90. JULIEN-D'AYDAT (SAINT-), près d'Aydat.
91. LANGLADE, près de Milhaud.
92. LEMBRE, près de Saint-Nectaire.
93. LEMPNY, près de Giat.
94. LEMPTY, commune.

95. LÉTANG, près de Nohanent.
96. LHOPITAL.
97. LUZILLAT, commune.
98. LOLIÈRE.
99. LUGUET (LE).
100. MACHAL, près de Dallet.
101. MAIDAT.
102. MALINTRAT, commune.
103. MARINGUES, ville.
104. MARTILLAT.
105. MARTRES-D'ARTIÈRES, commune.
106. MAUBERTIE (LA).
107. MEIRAN (LA), commune.
108. MÉMONDY.
109. MENDE (SAINT-), près d'Issoire.
110. MENÉTROL, commune.
111. MOISSAT-HAUT, commune.
112. MONTFLEURY.
113. MONTGIE (LA), commune.
114. MONTJOLY, près de Chamalières.
115. MONTORON.
116. MONTON, commune.
117. MONTPLAISIR.
118. MONTRIBEYRE, près du Pont-des-Eaux.
119. MONTROND, près de Maringues.
120. MOTTE (LA).
121. MOUTADE (LA), près d'Aigueperse.
122. NESCHERS, commune.
123. NEUFVIALLE.
124. NEUFFOND, près de Pontgibaud.
125. ORSONNETTE, commune.
126. PAIGNANT.
127. PARDINES, commune.

128. PARPASSET.
129. PAUNIAT.
130. PERDECHAT, près de la Crouzille.
131. PERPEZAT, près de Rochefort.
132. PEROL, près de Gelles.
133. PÉROUSE.
134. PONTATIER.
135. PONTAUMUR, commune.
136. PRADEAUX (LES), près d'Issoire.
137. PUAT (LA).
138. PUY-DE-CELLE (LE), près de Thiers.
139. RÉCOLAINE, près de Nébouzat.
140. RÉGNAT, près d'Espirat.
141. REYNAUDE (LA).
142. RIGAUDIE (LA).
143. RIOUX (LES), près de Courpière.
144. ROBINS (LES).
145. ROCHE-AIMON (LA).
146. ROCHEGUDE.
147. ROCHEMAUX.
148. ROCHE-ROMAINE (LA), près de Besse.
149. ROLLET-LE-GRAND.
150. ROUSSI.
151. ROUSSILLE (LA), près de Vertaizon.
152. SAGNE (LA), près de la Sauvetat.
153. SALMONDÈCHE, près de Bromont.
154. SANSAC-LE-HAUT.
155. SARCENAT, près de Clermont.
156. SAUVE (SAINT-), commune.
157. SEYCHALLE, commune.
158. SONAZEIX.
159. TERMES.
160. TORTEBESSE, commune.

161. TOUR-GUYON (LA), près d'Ambert.
162. TOURETTE (LA).
163. TOURRETTE (LA).
164. TOURNEBISE, près de Pontgibaud.
165. TREUIL (LE).
166. TRIOULE.
167. UBELLE.
168. VALLERIE (LA).
169. VAUX et LIMAGNE (1).
170. VENDÈGRE.
171. VERDIER (LE).
172. VERGER (LE), près d'Artonne.
173. VEYGOUX.
174. VEYRE, commune.
175. VIALLE (LES).
176. VILLE-JACQUES, près de Saint-Bonnet.
177. VINCENT (SAINT-), près de Blanzat.
178. VISCONTAT (LE), près de Thiers.
179. VISSAC.
180. VIVET (LE), près de Volvic.

Fortifications des villes et des bourgs importants.

Les nombreuses menaces des invasions anglaises, notamment au commencement du quatorzième siècle, et les grandes calamités dont notre province fut le théâtre, en 1346, portèrent nos rois à ordonner des fortifications, afin que nos villes et nos principaux bourgs pussent présenter une solide résistance aux troupes armées qui parcouraient la France. Ainsi, nous voyons que vers l'année 1356 le

(1) Le siége de la justice de Vaux et Limagne était à Combronde.

prince de Galles vint en Auvergne, qu'il passa et repassa plusieurs fois l'Allier, le fer et le feu à la main, rançonnant les villes et les châteaux.

Sans compter nos châteaux, autour desquels existaient des murs d'enceinte, nous pouvons assurer que soixante-six villes, bourgs ou communes furent clos ou fortifiés dans le moyen-âge. Indépendamment du signe qui les distingue sur notre Carte monumentale, nous croyons devoir encore en donner ici les noms, ce sont :

Aigueperse.
Amant-Tallende (Saint-).
Ambert.
Anthême (Saint-).
Ardes.
Arlanc.
Artonne.
Aubière.
Beaumont.
Beauregard-l'Evêque.
Besse.
Billom.
Bonnet-le-Chastel (St-)
Bourg-Lastic.
Cébazat.
Champeix.
Chateldon.
Chauriat.
Clermont.
Combronde.
Cournon.
Courpière.
Crest (le).
Ennezat.
Germain-Lembron (St-).
Germain-l'Herm (Saint-).
Gervais (Saint-).
Gerzat.
Giat.
Herment.
Issoire.
Lamontgie.
La Tour-Saint-Pardoux.
Lempdes.
Lezoux.
Manzat.
Maringues.
Martres-de-Veyre.
Menat.
Mirefleurs.
Montaigut.
Montferrand.
Monton.
Murol.
Nonette.
Nohanent.
Olliergues.
Pionsat.
Pont-du-Chateau.
Pontgibaud.

Puy-Guillaume.
Randan.
Riom.
Ris.
Rochefort.
Royat.
Saturnin (Saint-).
Sauxillanges.
Tauves.
Thiers.
Usson.
Vertaizon.
Vic-le-Comte.
Viverols.
Vodables.
Volvic.

Camp de Neschers.

Nous avons dit tout ce que nous savions sur les camps gaulois et sur les camps gallo-romains que l'on peut observer dans la basse Auvergne. Il nous reste encore à dire quelques mots sur un autre monument de ce genre, plus moderne, mais aussi curieux, attendu que l'on ne peut l'attribuer qu'à l'époque du moyen-âge. Les camps de cette époque sont rares, on en connaît peu en France. Celui dont nous allons parler est situé près de Neschers et près de la rive gauche de la Couze; il occupe une étendue d'environ 150 mille mètres, sur un plateau élevé de 90 mètres au-dessus de cette rivière. Sa longueur est de 745 mètres et sa plus grande largeur de 250 mètres. Le terroir qu'il occupe, planté de vignes, est connu sous les noms de *Batailloux*, de *la Bade* et de *la Flessère*. Des travaux de mains d'hommes y ont été incontestablement exécutés et l'ont divisé en quatre parties. Les fossés qui en formaient l'enceinte sont larges, profonds et très-visibles. La partie destinée à la sortie, en cas de surprise, est bien distincte; les champs de ce côté portent le nom de *Sovaly*, qui signifie, en patois, *Sauve les*.

Nous avons visité soigneusement ce camp avec notre respectable ami M. l'abbé Croizet, curé de Neschers;

c'est à sa complaisance que nous sommes redevables des renseignements que nous donnons ici. Ses recherches et les nôtres, dans l'histoire et dans les traditions, ne nous ont malheureusement rien appris sur l'époque où ce camp a été exécuté et occupé. Du cinquième au douzième siècle nous ne voyons absolument rien qui en ait nécessité l'exécution. Voudrait-on l'attribuer aux bandes anglaises ou aux troupes qui les combattirent au quatorzième siècle? Penserait-on qu'il a pu servir aux excursions des ligueurs au quinzième siècle ou aux troupes commandées par le duc d'Alençon, frère du roi, qui passèrent par Neschers, pour se rendre à Issoire? Ces suppositions sont sans fondements, quant on compare le nombre composant ces diverses troupes et la dimension du camp qui pourrait contenir de vingt-cinq à trente mille hommes, et quand on sait que ces troupes ne prenaient pas le temps de camper.

M. l'abbé Croizet pense, sans cependant tenir beaucoup à son opinion, que le camp de Batailloux a pu être occupé, vers 1210, époque où le comte et le dauphin d'Auvergne se révoltèrent contre le roi Philippe-Auguste, ce qui occasionna l'envoi d'une armée dans notre province. La position, à huit kilomètres environ, au sud de Vic-le-Comte, demeure du comte, et à peu près à la même distance, au nord, de Vodable, résidence du dauphin, lui semble faire supposer que ce lieu était parfaitement placé pour les forcer à une soumission.

Nous devons ajouter que suivant nos observations il n'est pas possible de reporter la date de l'occupation de ce camp à une époque antérieure à celle du moyen-âge. On ne trouve à la surface du sol que des débris de poterie grossière et quelques rares fragments de briques ou de tuiles du moyen-âge, pas le moindre objet gaulois ou romain n'y a été découvert.

Quatre principales enceintes constituent ce camp, la plus considérable, celle du sud, est fortement protégée par l'escarpement de la montagne et par la rivière de Couze, ainsi que par les enceintes de *Batailloux* à l'ouest, et de *la Flessère* au nord-est ; des ravins le protégeaient aussi à l'ouest et au nord. Suivant la disposition des lieux le chef et les approvisionnements devaient se trouver dans l'enceinte principale, celle de *la Bade*. Deux passages bien gardés, au nord, paraissent destinés pour l'entrée du camp.

Ainsi que nous l'avons dit, notre histoire locale et les traditions ne nous apprennent absolument rien sur cette station militaire ; nous laissons donc aux personnes qui ont des connaissances en castramétation toute liberté pour des conjectures.

Souterrains.

Nous avons parlé des grottes et des souterrains considérés comme étant de l'époque celtique ; il nous reste à dire ce que nos recherches nous ont fait découvrir sur les souterrains d'une époque moins éloignée, et que l'on s'accorde à attribuer au temps du moyen-âge.

La ville de Clermont en a plusieurs plus ou moins bien conservés aujourd'hui. Les excavations pratiquées dans les constructions nouvelles en ont interrompu les directions.

Un souterrain existe sous la cathédrale, et se dirige de l'est à l'ouest.

Lors de la construction de la Charité, aujourd'hui la bibliothèque de la ville, on en a découvert un se dirigeant sous la ville; et près de la maison Pasque, rue de l'Eclache, il en existe un autre.

Sous le couvent de la Visitation, maintenant la caserne de la gendarmerie, un autre se dirige du sud au nord; il a été suivi sur une longueur de plus de quatre cents mètres.

Sous les maisons Mallay et Desbans, près de la Poterne, une galerie est creusée dans l'argile, et se dirige du côté de la place d'Espagne. A peu près à cent mètres du point de départ, des embranchements se dirigent à gauche et à droite.

Sous les maisons du quartier Saint-Laurent, près de l'église du Port, on parle d'un souterrain qui s'étend fort loin.

Dans le faubourg de Fontgiève, un souterrain semble se diriger vers l'extérieur de la ville. On a vu dans ce souterrain un puits fort étroit avec une chambre intérieure, à environ trois mètres de profondeur.

A la ferme des Gouttes, à deux ou trois kilomètres au sud de Tours, canton de Saint-Dier, des souterrains et des restes de chemins couverts servaient de retraite et de communication avec les troupes renfermées dans le fort de Tours, que les habitants avaient construit sous le règne des rois Jean et Charles V, immédiatement après l'horrible peste de 1348.

Le village d'Aubiat, près d'Aigueperse, a des souterrains en galeries; et près de ce village, dans le hameau de la Moutade, les souterrains ont des compartiments.

A Aigueperse, une galerie souterraine conduisait à la butte de Montpensier.

On assure qu'aux environs de Saint-Laure, de Saint-Saturnin et d'Effiat, on a trouvé des traces de plusieurs souterrains.

Dans la commune de Saint-Bonnet, près de Rochefort, au hameau de Ville-Jacques, on en aperçoit aussi.

Un souterrain communiquait de Nébouzat à Sailhens.

On cite aussi le château de Châteldon comme ayant des souterrains très-prolongés.

Nous avons visité un souterrain creusé sur le bord oriental du ruisseau qui descend du ravin de Chevalard, au nord-ouest et près de Montferrand, et à côté de l'ancienne chapelle de Neyrat, et quoique, lors de la découverte de ce souterrain, en 1830 ou 1831, on y ait trouvé des vases et des débris de vases romains, nous ne le considérons que comme ayant été exécuté dans le moyen-âge.

Cimetières.

A l'époque de l'introduction du christianisme dans les Gaules, le pays était divisé en grandes circonscriptions ou paroisses, et il n'y avait des cimetières que sur des points assez éloignés les uns des autres, et quelquefois à un et demi ou deux myriamètres de distance.

C'est ordinairement dans les localités où le culte catholique a été établi depuis long-temps que l'on trouve d'anciens cimetières et des agglomérations de cercueils. Nous ne savons rien de particulier, quant à l'établissement du christianisme, sur le territoire de Gelles. Une voie romaine le traverse, voilà ce que nous savons relativement à son antiquité. Le cimetière qui y existe a cela de remarquable que l'on y trouve jusqu'à trois rangées de tombes superposées les unes sur les autres.

Aux Martres-d'Artières, le cimetière du moyen-âge a succédé au champ de sépulture gallo-romaine. Dans le même terrain, on a découvert des tombeaux en briques à rebords, renfermant des vases et des médailles romaines, et à côté, des cercueils contenant des objets du moyen-âge.

A Chamalières, les cercueils en arkose sont très-abondants, à l'aspect nord-est principalement.

A côté de beaucoup de très-anciennes églises, comme celle du Port à Clermont, celle de Coudes, etc. (1), on a retiré à diverses époques des cercueils avec des couvercles portant des inscriptions.

Entre Saint-Saturnin et Olloix, sur un plateau granitique, existait anciennement une église portant le nom de *Lieuzon*, et servant de paroisse aux habitants des villages d'alentour. Sur ce même plateau, on a retiré beaucoup de tombes, et l'on en voit encore un grand nombre taillées dans le rocher. Nous en parlerons ailleurs.

En faisant construire une chapelle dans le village de Thède, commune de Saint-Genès-Champanelle, M. Gonod a découvert plusieurs de ces mêmes tombes rangées les unes à côté des autres.

Il n'a pas été possible de fixer jusqu'ici l'étendue de ces anciens cimetières, et l'on parviendra difficilement à la connaître.

Au nombre des objets qu'on a découverts dans les différentes fouilles qui y ont été faites, nous pouvons citer des épées, des couteaux, des vases grossiers en terre (2), des bagues en argent, des crucifix, des petits reliquaires, des perles provenant de colliers ou de chapelets, et des

(1) On sait que, dans le moyen-âge, chaque paroisse n'avait pas comme aujourd'hui la faculté d'enterrer les morts auprès de son église, mais auprès de certaines églises et dans certaines localités. Les églises où l'on baptisait furent principalement celles près desquelles on enterrait.

(2) Il est encore d'usage dans beaucoup de nos campagnes, à la montagne surtout, de mettre dans le cercueil du défunt l'écuelle qui lui servait de son vivant.

boucles en bronze. Nous possédons une grande quantité de ces objets.

Nous avons eu occasion d'assister souvent à des fouilles ou à des enlèvements de terrains dans des cimetières appartenant à des communautés religieuses, nous n'avons jamais vu que les corps aient été déposés dans des cercueils de pierres, nous avons remarqué, au contraire, que dans plusieurs de ces cimetières, à Thiers, à Riom et à Clermont, les cadavres étaient entourés et recouverts de pierres brutes seulement, arrangées en forme de tombes, et qu'ils avaient quelquefois une grosse pierre sous la tête en guise d'oreiller.

Grilles romanes en fer.

Les monuments de ce genre, qui ornaient nos anciennes églises, ont disparu plus facilement dans les temps de révolution que beaucoup d'autres objets. Le fer a toujours été très-recherché des habitants de nos campagnes.

On peut encore cependant admirer dans plusieurs localités de ces beaux restes de l'époque romane. De belles grilles existent dans les églises d'Orcival, de Billom (Saint-Cerneuf), et de Volvic. M. Mallay a figuré celle d'Orcival à la page 41 de son ouvrage sur les églises romanes et romano-byzantines de l'Auvergne.

Nous mentionnerons en même temps, dans ce paragraphe, les anciennes portes de l'église d'Orcival : ce sont les seules qui nous restent de l'époque romane; la ferrure est très-remarquable.

Tombeaux non apparents ou cercueils de pierre.

L'emploi des cercueils en pierre, creusés en forme d'auge, datent, pour le moyen-âge en Auvergne, du quatrième au cinquième siècles, et l'usage de s'en servir pour les sépultures s'est prolongé jusqu'au seizième siècle; mais c'est au douzième siècle que l'usage en a été plus général.

On a employé dans nos contrées, pour ces dernières demeures de l'homme, plusieurs natures de pierre, du grès (arkose), du domite et du calcaire. Le plus grand nombre des cercueils exhumés dans le département du Puy-de-Dôme, est en grès des bords de l'Allier. La pierre du puy de Dôme et celle de même nature des puys de Sarcouy et de Cliersou, a été aussi beaucoup employée, et a été transportée fort loin, peut-être à cause de sa légèreté et de la facilité avec laquelle on la travaillait. On voit encore dans les carrières du puy de Cliersou, près du puy de Dôme, des blocs à moitié détachés, ayant la forme de tombe.

On a découvert de ces tombes dans un très-grand nombre de localités; on en a trouvé des agglomérations considérables, particulièrement à Gelles, aux Martres-d'Artières, à Chamalières, à Thède, sur le plateau de Lieuzon, près de Saint-Saturnin, etc., où il existait des cimetières au moyen-âge. Dans ce dernier lieu, les tombes sont creusées dans la roche même, on en voit encore plusieurs à découvert, et sans ordre, par rapport aux lois de l'orientation.

Ces tombes ont quelquefois des trous d'écoulement, pratiqués tantôt au fond, tantôt latéralement, mais toujours à la hauteur de la partie inférieure. Ces trous étaient

vraisemblablement ménagés afin de faciliter l'écoulement des matières liquides.

La forme de ces tombes représente des coffres moins larges vers les pieds que vers la tête, fermés avec un couvercle le plus ordinairement plat. La place de la tête est taillée en rond ou en carré.

Tombeaux apparents.

Les églises de l'Auvergne étaient dans le moyen-âge particulièrement remarquables par les tombeaux apparents dont elles étaient ornées ; mais les barbares de 1793 se sont plus particulièrement adressés à ces monuments dans l'espoir d'y trouver de l'or.

Dans la cathédrale de Clermont, on voyait à l'entrée du cœur, à droite, celui de Martin de Charpaigne, appelé aussi Martin Gouge, évêque de ce diocèse, mort en 1444. Sa figure était représentée sur une grande lame d'airain. A gauche était celui de Bernard de Latour, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, mort en 1361. « Ces deux tombeaux étaient recouverts chacun d'une » large voûte en ogive, décorée d'arêtes percées à jours, » de pilastres gothiques et surmontée d'acrotères pyra- » midales (1). »

Dans l'église de l'abbaye de Saint-André, près de Clermont, et dans l'église de l'abbaye du Bouchet, près de l'Allier, au-dessous du château de Buron, un des plus riches établissements monastiques de l'Auvergne, fondé en 1182, plusieurs comtes ou comtesses d'Auvergne y avaient leurs tombeaux et leurs statues. Il en existait aussi dans la sainte chapelle de Vic-le-Comte, dans le

(1) Dulaure, Description de la Cathédrale de Clermont.

couvent des cordeliers de la même ville (1) et dans l'église des Cordeliers à Clermont.

De nos jours ces monuments sont très-rares.

A Billom, l'église de Saint-Cerneuf, est ornée du tombeau de Gille Aycelin de Montaigut, archevêque de Narbonne en 1290, de Rouen en 1311, garde des sceaux en 1309, mort à Avignon le 1er décembre 1318.

Dans le chœur de l'église des Jacobins, appartenant aujourd'hui au couvent des Saintes-Maries de la Visitation, sont deux mausolées de cardinaux, l'un appartient à Nicolas de Saint-Saturnin, cardinal du titre de Saint-Martin-des-Montagnes, mort à Avignon en 1381.

L'autre est celui d'Hugues Aycelin de Montaigut, appelé le Cardinal de Billom, archevêque d'Arles, et puis cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, mort en 1297. Il est placé à côté de l'épître du chœur.

Dans l'ancienne abbaye de Bellaigue, près de Vitrac, on voit aussi deux tombeaux, mais horriblement mutilés; sur l'un est une statue de femme couchée ayant les mains jointes; sur l'autre est aussi la statue couchée d'un chevalier couvert de son armure; son bouclier porte un

(1) Le tombeau de Jeanne de Bourbon, qui existait dans ce couvent, était particulièrement remarquable par la figure de Jeanne de Bourbon, représentée nue et décharnée, et dans un état de décomposition et de putréfaction repoussant. On raconte que François de La Pause, troisième mari de Jeanne de Bourbon, était absent lors de la mort de sa femme. A son retour à Vic-le-Comte il apprit que déjà depuis long-temps elle était dans la tombe. Soit douleur ou caprice, il veut la voir, et on la retire en partie dévorée par les vers. C'est dans cet état qu'il exigea qu'elle fût représentée sur pierre. Le tombeau a disparu, mais la pierre est encore conservée par M. Duvernin dans son jardin à Vic-le-Comte (Voyez la description que nous en avons donnée dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. 1, p. 167).

lion armé et lampassé de gueules sur un champ d'azur, semé de coquilles.

L'église d'Olloix avait, il n'y a pas long-temps encore, un tombeau, mutilé il est vrai pendant la révolution, mais qui présentait encore beaucoup d'intérêt : c'était celui d'un templier dont la tradition ne nous a pas conservé le nom. Le curé a jugé à propos de le détruire et de déposer la statue dans le cimetière.

Ce sont les seuls tombeaux apparents que nous connaissions.

Décoration et ornementation suivant le style d'architecture ogivale.

Tour de l'horloge de la ville de Riom.

Cette tour, légère et gracieuse, paraît avoir été bâtie dans le même temps que le portail de l'église du Marthuret de la même ville. On y remarque plusieurs morceaux de sculpture qui ont du mérite. L'inscription suivante est gravée sur le linteau de la porte:

OPERIS HVJVSCE INFERIOREM PARTEM FATISCENTEM
A'FVNDAMENTIS INSTAVRAVNT SVPERIOREM CUM
NVNTIA HORARUM MACHINA FVRENTIS VENTI
TVRBINE DISJECTAM RESTITVERVNT
COSS. (1).

On peut encore voir à Riom, à Montferrand et à Clermont des portes, des croisées, des tourelles, des fontaines, des façades ornées, des cariatides, etc., du même

(1) Les consuls ont reconstruit, à partir des fondements, la partie inférieure de cet édifice, menaçant ruine ; ils ont rétabli la partie supérieure, renversée par l'impétuosité des vents, en y plaçant une horloge.

style et de différentes époques, des quinzième et seizième siècles.

Nous croyons devoir signaler aussi d'une manière particulière à l'attention des curieux de beaux détails d'ornementation de 1513, à l'intérieur de la maison de M. Beaune-Lavie, rue des Chaussetiers, à Clermont, maison qui a appartenu à la famille Savaron, et dont l'écusson de la porte de l'escalier porte les armoiries. Ces sculptures sont peut-être ce que nous avons de mieux exécuté et de mieux conservé.

On peut voir aussi à Riom, dans la rue de Mauzac, à l'angle d'une rue descendant au sud, une fontaine avec deux cariatides d'un assez bon goût, que l'on croit du sculpteur Languille. Entre les deux cariatides on lit cette inscription :

NUNC BIBE QUI NONDUM POTERAS
MIHI CREDERE NYMPHÆ
SI TIBI NULLA FIDES NON MIHI
NULLUS AMOR.

REST. AN SALUT. MDCCXIV (1).

Fontaine de la place Delille.

Cette fontaine, d'un style pur et élégant, des premiers temps de la renaissance, fut construite en 1515 par les soins généreux de Jacques d'Amboise, 85e évêque, dont notre diocèse a reçu tant de bienfaits. Elle est considérée, à juste titre, comme un des monuments les plus re-

(1) Buvez maintenant, vous qui ne le pouviez jusqu'ici, les Nymphes m'ont exaucé. Si elles n'ont en vous aucune confiance, elles ne sont pas pour moi sans amour.

marquables que nous ayons en ce genre en France. Sa forme est pyramidale. Le bassin intérieur est coupé à huit pans égaux. On y parvient par des degrés sculptés en arabesques. Huit candelabres, dont quatre ronds et quatre à cinq faces, reposent sur des piédestaux s'élevant des angles du bassin. Quatre d'entre eux servent de jets-d'eau, les quatre autres sont simplement pour le décor. La pile du milieu, haute d'un peu plus de 7 mètres, est revêtue dans son pourtour de figures, de jets et de petits bassins, qui reçoivent et rejettent l'eau en cascades jusqu'à ce qu'elle parvienne enfin dans le grand bassin. Quatre arc-boutants soutiennent cette pile et sont surmontés de quatre génies assis. C'est entre ces arc-boutants que se trouvent les petits bassins saillants dont nous avons parlé. Une lanterne à quatre faces richement ornées, couronne l'édifice et supporte elle-même quatre génies qui entourent un homme sauvage de grande taille, tenant de la main gauche un écusson sur lequel sont sculptées les armoiries de Jacques d'Amboise. Cette dernière figure domine le monument, que l'on trouve majestueux quand on l'examine avec attention.

Cette fontaine existait d'abord sur la place de l'évêché, près de la Cathédrale; elle fut transportée sur la place où nous la voyons aujourd'hui, en 1808. C'est à cette époque que le grand bassin uni, de 8 mètres de diamètre, y fut ajouté.

Lanterne des Morts, Fanaux ou Colonnes creuses.

Au moyen-âge (au douzième et treizième siècles), on a érigé, dans le milieu de beaucoup de cimetières, des fa-

naux ou colonnes creuses au sommet desquels on plaçait la nuit des lampes. L'usage nous en vient, à ce que croient quelques antiquaires, de l'Orient, où les croisés en ont vu. M. de Caumont, qui a, un des premiers, observé en France ces petits monuments, en a donné une description étendue dans le 6e tome de son *Cours d'Antiquités*. Il pense qu'ils étaient destinés particulièrement aux services des morts qu'on apportait de très-loin, et qui, alors surtout que les corps étaient anciens, n'étaient point introduits dans l'église. Le service se faisait dans le cimetière, et le fanal remplaçait les cierges. D'autres archéologues ont pensé que l'on allumait des feux dans ces lanternes pour attirer les voyageurs égarés, ou pour préserver les vivants de la peur des revenants et des esprits de ténèbres dont l'imagination de nos pères peuplait les cimetières pendant la nuit: d'autres encore croient que c'était pour fournir du feu aux habitants dans les temps d'épidémies, sans craindre l'effet des maladies contagieuses, et afin de convier les vivants à la prière pour les morts (1).

Plusieurs de ces fanaux existaient en Auvergne ; nous n'en possédons plus que trois, un à Montaigut en Combraille, un à Culhat, canton de Lezoux, et un troisième à Cebazat, près de Clermont. Celui de Montferrand, qui était surmonté d'une croix, a disparu il y a environ cinquante ans; un autre que l'on voyait dans le cimetière de l'église de Saint-Alyre, près de Veyre, a été enlevé il y a un peu moins de temps.

Le fanal de Montaigut est placé au milieu du cimetière, sa forme est carrée, surmontée d'un toit en dalles; sa hauteur est d'un peu plus de quatre mètres. Il n'a pas

(1) V. Bull. monumental, t. 3, p. 432; t. 5, p. 433, et t. 6, p. 7.

été exactement dessiné dans les ouvrages où il a été reproduit jusqu'ici. Un pied de lierre l'a envahi et causera inévitablement sa ruine si l'on n'y fait attention.

Le fanal de Culhat est aussi dans le milieu du cimetière de la paroisse ; sa forme est ronde et sa hauteur est d'environ 4 mètres. Comme celui de Montaigut, il a dû servir de charnier. Les principales ouvertures regardent l'Orient. Celui de Cebazat diffère beaucoup des deux précédents ; ce n'est, à proprement parler, qu'une lanterne, un fanal, qui se trouvait anciennement placé dans le cimetière, tout près de l'église, à l'ouest. Aujourd'hui il domine la toiture de la maison de Mlle de Bar.

Chapelles sépulcrales.

On voyait autrefois aussi dans les cimetières, auprès des églises, des chapelles élevées à l'image du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Elles étaient surmontées de petits clochers à jour, servant probablement aux mêmes usages que les lanternes des morts dont nous venons de parler. Un de ces monuments dont il ne reste plus de traces, et qui paraissait remonter aux premiers temps du christianisme, existait à Vic-le-Comte. Le dessin et la description nous sont conservés dans le *Recueil des monuments antiques de l'ancienne Gaule*, par Grivaud de la Vincelle. Il l'appelle le *Temple de Vic-le-Comte* (1). « C'était, » dit-il, page 251, un massif circulaire de vingt-cinq » pieds de diamètre et huit pieds de hauteur, jusqu'à » une corniche qui supportait un toit formé de 12 as- » sises échelonnées, ayant en totalité sept pieds d'élé-

(1) Voyez son ouvrage, pl. 31, fig. 2.

» vation; ce toit surmonté d'une tour octogone, dont cha-
» que face était marquée par un pilastre; elle avait dix
» pieds de haut, et était terminée par un dôme conique,
» aussi octogone, et de trois pieds et demi de hauteur.
» Cet édifice servait de chapelle et de charnier à l'église
» de la sainte chapelle de Vic-le-Comte. »

Grivaud de la Vincelle, qui compare ce monument à plusieurs autres à peu près semblables en France, croit que c'était un tombeau ou au moins un monument funéraire, élevé aux mânes des guerriers morts en combattant dans les environs de l'endroit où il a été construit. Suivant le dessin et la description que nous en donne cet antiquaire, on ne peut pas en reporter la construction à l'époque des guerres religieuses, époque où Vic-le-Comte a eu à soutenir un siége désastreux.

Aiguеperse a une chapelle sépulcrale bien conservée, avec tour octogone, qui nous a paru fort curieuse. Cette chapelle, qui est appuyée contre l'église du saint sépulcre, a été construite, en 1415, par maître Pierre Nesson, officier du duc Jean de Bourbon, comte de Montpensier, après la bataille d'Azincourt, où le duc Jean fut fait prisonnier.

Dans le cimetière de Saint-Nectaire, au nord et à côté de l'église, existe encore une chapelle sépulcrale, dont on ne connaît pas plus la véritable destination, que celle d'une autre chapelle connue sous le nom de *Sainte-Magdeleine*, placée à côté de l'église de Saint-Saturnin, et joignant le cimetière. Pendant long-temps, cette dernière chapelle servait aux besoins de la paroisse, mais plus particulièrement pour les naissances et pour le dépôt momentané des morts.

Croix du moyen-âge.

Il est très-rare, ainsi que M. de Caumont et plusieurs autres archéologues l'ont observé, de rencontrer des croix antérieures au quinzième siècle; à l'exception de celles que l'on voit sur quelques églises romanes, nous n'en connaissons pas en Auvergne; mais nous pouvons signaler, dans le département du Puy-de-Dôme, beaucoup de croix exécutées à la fin du quinzième siècle et pendant le cours du seizième, qui sont dignes d'une attention toute particulière.

Les plus remarquables sont : 1° la croix des apôtres de Royat, sur laquelle on lit cette inscription en lettres gothiques :

A. V.
Et. Iveyrt fit ériger cette
croix l'an mil CCCC
LXXX et VI (1).

2° Celle de Montfermy sur le bord de la Sioule, portant la date de M.DXXXV (1535).

3° Celle de Volloreville, sur laquelle sont gravés les noms des fondateurs et la date de M.V^c.XXXV (1535).

Nous en avons indiqué d'autres sur notre carte monumentale :

1° A Villossange où il en existe une élevée en l'honneur de saint Amable, que la tradition fait naître près de là, au château de Chauvance, au cinquième siècle;

2° A Combronde, où l'on en voit deux très-belles;

3° A Saint-Amant-Roche-Savine, dans le cimetière, près de l'église;

(1) Et. Iveyrt fit ériger cette croix l'an 1486.

4° A Blanzat, au sud du village ;

5° Au hameau de Persignat, près d'Aigueperse ;

6° A Augerolles, sur la route, à l'ouest du village. Celle-ci est un peu moins ancienne ;

7° A Saint-Nectaire, au haut du village ;

8° A Saint-Cirgues, dans le village ;

9° A Chambon, près de l'église.

Le sujet que nous traitons dans ce chapitre nous fait apercevoir que nous aurions dû, après la description de la châsse byzantine de l'église de Mauzac, dire quelques mots de deux croix processionnelles, qui appartenaient à cette même église avant 1793, et qui sont devenues, par l'intermédiaire des brocanteurs, des propriétés particulières. La plus belle de ces croix, celle que l'on peut, avec quelque certitude regarder comme une des plus grandes croix processionnelles de France, appartient à M. Thevenot, ancien chef d'escadron, à Clermont ; elle est remarquablement riche et brillante par les sujets, les émaux et la dorure qui la recouvrent. Sa hauteur est de 84 centimètres, la longueur de la traverse, de 58 centimètres, et la largeur de 68 millimètres. Sa sœur cadette, que la main du joailler a beaucoup moins favorisée en ornements, a été acquise et déposée par nous dans le musée de Clermont, pour lequel nous sommes heureux de pouvoir faire plus que des vœux.

Fête des Fous.

Dans beaucoup de localités, sur beaucoup de monuments, on remarque des traces plus ou moins bizarres de ces associations, de ces étranges cérémonies connues sous les dénominations de *Fêtes des Fous* ou *des Innocents*.

Ces folles pratiques prirent naissance dans les premières années du quatorzième siècle, et exercèrent leur empire sur des esprits religieux mais simples. La civilisation en a fait justice depuis long-temps, néanmoins les traditions en sont restées; elles appartiennent, comme l'a dit un auteur fort érudit, à l'histoire du culte et à celle des divertissements de nos pères, qu'on ne peut cependant pas accuser d'impiété (1).

Pour les faire bien apprécier, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails, sans pour cela remonter précisément à leur origine, et sans suivre rigoureusement toutes les phases de leur histoire:

On oubliera difficilement les horreurs du drame politique qui prit naissance au commencement du quinzième siècle, par la division de deux grands partis, celui des d'Armagnacs, unis aux Orléanistes, qui tenaient pour le dauphin, depuis Charles VII, et la faction du duc de Bourgogne, liguée avec le roi d'Angleterre Henri V, auquel la France avait été sacrifiée. De cette division sont nées des confréries, dont on a raconté tant de *pieuses joyeusetés*. L'association des d'Armagnacs, qui se forma dès l'année 1414, était désignée sous le nom de *Saint-Laurent aux blancs manteaux*, ou de *Bandez* (2); celle des *Bourguignons*, sous l'invocation de saint André, faisait ses exercices de piété à Saint-Eustache de Paris; son écharpe, portant la croix de saint André, était rouge. La couleur a changé, dans diverses circonstances, chez les deux partis.

(1) Monnaies inconnues des évêques, des Innocents, des fous, et de quelques autres associations singulières du même temps, etc., par M. J. R. d'Amiens, 1 vol. in-8°, 1837.

(2) Les affidés de cette confrérie, appelée *les Bandez*, portaient une bande ou écharpe blanche, qui descendait transversalement de l'épaule droite à la hanche gauche.

Les fêtes des fous ou des innocents, ainsi que le fait remarquer très-judicieusement l'auteur de l'ouvrage que nous avons cité, quoique d'origine religieuse, n'ont jamais pu être considérées comme des exercices de dévotion. Ce n'étaient que de burlesques débauches, sans autorité, sans consistance, ce n'était qu'un vrai scandale; on ne pouvait y voir qu'une profanation des lieux, des personnes et des choses sacrées qu'on y employait. Non seulement l'Eglise ne les a point reconnues, mais elle les a condamnées et proscrites (1).

On peut penser, avec quelque raison, par ce que l'on voit dans notre ville, que la fête des fous, si célèbre et si populaire, au treizième siècle, avait de nombreux adeptes dans notre province, notamment à l'époque où notre cathédrale a été construite. Si l'on veut prendre la peine d'examiner avec quelque soin à l'extérieur de cet édifice, la galerie qui règne au-dessous de la grande rosace du nord, et la corniche qui supporte cette galerie, on y verra une représentation assez marquée de cette fête (2).

La galerie, longue de huit mètres, est découpée en douze médaillons, où sont sculptés douze sujets analogues entre eux et fort bizarres.

La corniche, en forme de frise, représente plusieurs personnages grotesquement affublés de mitres et de capuchons, surmontés de cornes. Des figures à longues oreilles, armées parfois de sonnettes, semblent inviter les passants à leurs joyeux ébats.

(1) Les rois et les princes eurent pendant long-temps près de leur personne *des fous*, en titre d'office, qu'il ne faut point confondre avec les fous et les innocents dont nous parlons ici.

(2) Cette opinion, M. Thevenot l'a émise dans ses *Recherches historiques sur la cathédrale*, etc., p. 7.

Monnaies du moyen-âge.

Ce qui démontre encore que dans tous les temps, et même dans le commencement du moyen-âge, l'Auvergne a eu une importance marquée dans le royaume, c'est le grand nombre de localités pour lesquelles on a frappé des monnaies. Nous possédons personnellement de ces monnaies (des tiers de sous d'or), du sixième et du septième siècle. Nous en possédons d'autres frappées dans des siècles plus rapprochés; mais nous ne parlerons ici que de celles qui ont le plus d'importance en numismatique.

Nous citerons d'abord la *Ville-d'Auvergne* (Clermont), pour laquelle nous avons plusieurs variétés de monnaies :

1° *Tiers de sol d'or*, tête à droite, avec la légende ARVERNO; au revers on lit, autour du monogramme, A. R. (*Arvernus*), EODICIUS, qui est le nom du monétaire, officier public, qui présidait à la fabrication de la monnaie.

2° *Tiers de sol d'or*, tête à droite, avec la légende ARVERNUS CIVIS; au revers, la légende est incomplète, le champ est occupé par une croix,

3° *Tiers de sol d'or*, tête à droite, avec la légende ARE IOCIVE; au revers, une croix cantonnée du monogramme AR., et autour EODICIVS, pour le nom du monétaire.

Pour Vollore ou Volvic.

4° *Tiers de sol d'or*, tête à droite, avec la légende VOROLIO VICO; au revers, le monogramme AR., et autour EBROALO, MO.

Pour Tallende on en connaît plusieurs variétés, voici celle que nous possédons :

5° *Tiers de sol d'or*, tête à droite, avec la légende TELEMATE FIT; au revers, le monogramme AR., et autour, SIGOFREDVS, MO (1).

Pour Lezoux.

6° *Tiers de sol d'or*, tête à droite, avec la légende LEDESO VICO; au revers, le monogramme AR., et autour.... .... MONEA.

Pour Marcillat, près de Montaigut, on en connaît aussi plusieurs variétés.

7° *Tiers de sol d'or*, tête à droite, avec la légende MARCILIACO; au revers, le monogramme AR., et autour, ODVS MO CAVNOB.

Pour Blot-l'Eglise.

8° *Tiers de sol d'or*, portant la légende BLOT E FIT. Une espèce de vase avec ornements occupe le champ; au revers, est une croix ancrée dans le haut et autour VALDOLENO, M..

Au nombre des tiers de sols d'or de l'époque des pièces dont nous venons de parler, nous avons encore une autre monnaie bien remarquable pour l'Auvergne; elle porte du côté droit l'effigie de Théodebert Ier ou de Théodebert II, et dans le champ du revers, le mono-

(1) Tallende, autrefois chef-lieu d'un comté, est nommé dans d'anciens titres : *Comitatus Talamitensis*. (Audigier, Man. de la Bib. roy.)

gramme de l'Auvergne A. R. La légende est MANIL TOBO MON. Cette pièce, frappée selon toute apparence, à Clermont, est un témoignage de l'expédition de Théodebert Ier dans la Limagne.

Si nous pouvions rapporter ici tout ce que nos longues recherches nous ont procuré sur la numismatique de l'Auvergne, nous aurions des faits assez intéressants à décrire, mais comme cela nous entraînerait fort loin, et que nous préparons un travail spécial sur ce sujet, nous nous bornerons à ne citer, quant à présent, que quelques autres pièces qui ont plus particulièrement rapport à notre histoire du moyen-âge.

Dans plusieurs occasions on a découvert, en Auvergne, des deniers et des demi-deniers d'argent, portant, du côté de la croix, la légende CARLVS REX, et de l'autre, autour du monogramme de Charles, CLAROMVNT. Ces pièces, attribuées à Charles Ier, dit *le Chauve*, mort en 877, ou à Charles II, dit *le Gros*, mort en 888, nous semblent bien évidemment avoir été fabriquées à Clermont en Auvergne. On sait, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, que la capitale de l'Auvergne, après avoir quitté le nom d'*Augustonemetum*, prit simultanément, et cela depuis le commencement du cinquième siècle, le nom national d'*Arverni*, *Arverna Civitas*, *Civitas Arvernorum* et celui de *Clarus mons*, *Claromontem Castrum*, *Clarum-montem*, etc.

Une autre raison qui nous fait penser que la légende *Claromvnt*, de ces monnaies, se rapporte plutôt à notre Clermont qu'à Clermont-Lodève, dans l'Hérault, c'est que notre province, dépendant de l'Aquitaine, pays compris entre la Loire et les Pyrénées, est passée un instant sous les lois de Carloman, puis sous celles de Charles-le-Gros.

Monnaies d'Alphonse, comte d'Auvergne.

Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, reçut en apanage de saint Louis son frère, le comté d'Auvergne, en 1241. La ville de Riom, qu'il habitait le plus ordinairement, lui doit plusieurs établissements et plusieurs priviléges. Nous possédons de lui des deniers d'argent, qui y ont été frappés; ils portent d'un côté *Alphunsus comes*, et de l'autre *de Riomensis.*

Monnaies de Clermont (Urbs Arverna).

En 1030, Guillaume V, comte d'Auvergne, Philippe de Gévaudan, sa femme, Ponce et Begon ses fils, cédèrent à Rencon, évêque de Clermont et au chapitre de la cathédrale, le droit de battre monnaie (1), droit qui a reçu son exécution pendant plusieurs siècles (on croit même jusqu'en 1532), ainsi qu'on le trouve indiqué dans d'anciens titres où il est stipulé que les redevances et les paiements seront faits *en monnaies de Clermont* ou *en livres de Clermont* (2).

Ces monnaies, comme on le voit par les figures ci-

(1) Voci la Charte :
« *Notum sit omnibus Arvernorum fidelibus, quod ego* WILLELMUS ARVERNORUM COMES *cedo vel dono sanctæ dei genitrici Mariæ sedis Arverniæ, et Sanctis martyribus agricolæ et Vitali monetam et ipsius monetarios et quantum ad hoc pertinet etc. cui donationi filij quoque* BEGO *et* PONTIUS *una cum* PHILIPPIA, *coniuge mea laudatores, atque datores noscuntur existere. S.* RENCONIS, *episcopi S.* WILLELMI *qui fieri iussit.' Facta autem charta ista anno MXXX, regnante* HENRICO, *rege francorum.* » (Justel, page 21, des preuves de son IIe liv., extrait du Chartrier de la cathédrale.)

(2) Suivant une ordonnance attribuée à Louis-le-Hutin, l'évêque et le chapitre de Clermont ne pouvaient frapper que des deniers et des oboles d'argent, et non des monnaies supérieures en valeur.

dessous, ont d'un côté l'image de la Vierge couronnée, avec la légende STA. MARIA, *Sancta Maria;* de l'autre, une croix cantonnée, ordinairement de trèfles et quelquefois d'une fleur de lis. D'autres fois la pièce porte, du côté droit, une croix avec la même légende *Sta Maria*, et au revers le mot *Urbs* occupe le champ (1).

DENIERS DE BAS-ARGENT.



DEMI-DENIERS OU OBOLES.



La légende du revers de ces deniers et de ces oboles *Urbs Arverna*, semble faire croire qu'il y a eu association

(1) Indépendamment des monnaies frappées pour la localité, Clermont figure dans la liste des villes où les rois de la seconde race faisaient battre monnaie. (Leblanc, p. 143.)

En 1427, Charles VII donna à Martin Gouge, évêque de Clermont, le droit de battre monnaie d'or et d'argent; nous pensons qu'il n'usa point de ce droit, car nous ne connaissons aucune pièce de son temps.

entre l'autorité épiscopale et l'autorité municipale pour leur émission. Il n'en a cependant rien été. L'opinion commune les attribue au chapitre, et notamment à l'évêque, qui était comte de Clermont. Ces monnaies avaient cours comme celles des barons et prélats des autres provinces, dans l'étendue des terres du souverain. L'évêque de Clermont était souverain à Clermont, à Billom, à Beauregard et dans quelques autres petites localités.

Lorsque la ville de Montferrand revint à la couronne, Philippe-le-Bel y fit battre monnaie. Aimard de Cros s'y opposa en 1290, et une enquête eut lieu pour prouver les droits du chapitre. En 1531, l'hôtel des monnaies fut transporté de Saint-Pourçain à Montferrand. Il fut rendu par lettres-patentes du 25 mars 1536.

Riom a eu aussi, mais postérieurement et avant 1422, un hôtel de la monnaie, dont la fabrication fut suspendue en 1652 et rétablie en 1690.

Monogramme I. T. I. S.

Nous avons déjà, dans plusieurs occasions (1), signalé aux archéologues le monogramme composé des lettres I T I S, en recommandant de ne pas le confondre avec le monogramme du Christ I H S (*Jesus-Christus* ou *Jesus Hominum Salvator*), imaginé par les Jésuites, au milieu du seizième siècle (2). Le monogramme I T I S, dont nous allons parler, est souvent reproduit et sous un grand nombre de formes sur des monuments des dou-

(1) *Description historique et scientifique de la haute Auvergne*, p. 303. — *Itinéraire archéologique de Clermont à Bourges*, etc.

(2) Saint Ignace ne s'est occupé d'organiser la société de Jésus qu'en 1538.

zième, treizième et quatorzième siècles, et sur des objets d'art des mêmes époques.

Il est difficile de comprendre que les savants et laborieux auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*, qui nous ont reproduit les écritures de tous les temps, qui parlent du I H S (1), qui nous donnent dans leur planche 61e les abréviations, les monogrammes qu'ils ont observés dans les inscriptions, les manuscrits, les diplômes et sur les sceaux et les médailles, n'aient rien dit de l'arrangement du monogramme qui nous occupe. La seconde lettre, la lettre T, qui a dans beaucoup de cas à peu près la forme de l'upsilon majuscule des grecs et qu'il est impossible de confondre avec le premier jambage de la lettre H du monogramme des Jésuites, aurait dû attirer leur attention.

Moreri ne dit pas un mot de ce monogramme; l'encyclopédie méthodique n'en dit pas un mot non plus. Le dictionnaire de Trévoux dit seulement, au mot *Jésus*, qu'on a fait, sans préciser l'époque, un chiffre de ce nom, par le moyen des trois lettres I H S, dont la seconde est l'Hta grec, parce que c'est sur le nom IHΣΟΣ que ce chiffre fut formé.

Au Congrès scientifique, tenu à Clermont en 1838, nous eûmes occasion de développer l'opinion que nous avions émise sur ce monogramme I T I S, dans notre *Description historique et scientifique de la haute Auvergne*, imprimé en 1834. Nous trouvâmes de sérieux approbateurs; mais aussi nous rencontrâmes quelques contradicteurs. Parmi ces derniers, quelques-uns, sans expliquer leurs motifs, se bornèrent à dire que ce ne pouvait être que la signification de *Jesus-Christus* ou de *Jesus*

(1) Page 541, t. III.

hominum Salvator, dont la compagnie de Jésus avait fait son monogramme et qu'elle a multiplié à l'infini.

Nous avons dit dans notre *Description de la haute Auvergne* que nous pensions que les seigneurs auvergnats, qui se croisèrent en grand nombre pour la conquête de la Terre-Sainte, et même ceux qui plus tard se rendirent en pèlerinage à Jérusalem et en rapportèrent de précieuses reliques, dont ils enrichirent nos églises, avaient dû éprouver le besoin de laisser des témoignages de ces courses lointaines. Nos églises construites, agrandies ou réparées, pour la plupart, au moyen des libéralités de ces seigneurs, devaient nécessairement être le lieu où, de préférence, ils ont voulu en perpétuer le souvenir. Il nous semblait alors que le monogramme dont nous parlons, en le traduisant par *In Terra Jherusalem Socius*, ou mieux encore par *In Terra Jherusalem Socius* ou *Socii* (associés, confédérés pour la Terre-Sainte), était suffisant pour perpétuer ce souvenir.

D'autres contradicteurs pensèrent, au Congrès, que cette explication était inadmissible, par la raison que dans le moyen-âge on écrivait Jérusalem par HI, *Hierosolyma*. Nous leur montrâmes, à l'appui de ce que nous avancions, des monnaies des comtes et des comtesses de Provence, qui étaient en même temps souverains de Jérusalem, sur lesquelles on voit toujours, à partir de Charles Ier, vers 1276, Jérusalem écrit par IH, *Karolus Iherosolimæ*, *Robertus Iherosolimæ*, *Johanna Iherosolimæ*, *Ludovicus Iherosolimæ*, etc. Les avons-nous convaincus? nous l'ignorons.

Aujourd'hui, comme alors, nous ne donnons cette explication que d'une manière dubitative. Tout convaincu que nous sommes que ce monogramme est tout autre que le IHS et qu'il ne doit en aucune manière être confondu avec lui.

En 1840, nous avons été heureux de voir partager notre opinion sur la différence des deux monogrammes par un homme de science, M. Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'Académie de Bourges. Dans la longue lettre imprimée, qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser, à cette époque (1), on y remarque des passages que, vu la curiosité de ce monument que nous avons été le premier à signaler, nous ne pouvons nous dispenser de reproduire :

« Vous m'avez fait l'honneur de me demander, Mon-» sieur, quelle interprétation je donnais au prétendu mo-» nogramme du Christ que l'on voit à la clef de voûte de » la troisième chapelle, à gauche, de l'église de Saint-» Pierre-le-Guillard, dont j'ai eu l'occasion de parler » ailleurs sous d'autres rapports. Cette inscription est » exactement la même que celle placée, si spirituelle-» ment et si gracieusement, dans une aquarelle de Sainte-» Jeanne de Valois, dont j'ai publié un *fac-simile*, et qui » sert de revers à la médaille que j'ai fait frapper en » l'honneur de cette illustre fille de Louis XI.

» Il faut bien convenir pourtant que très-peu de per-» sonnes remarquèrent les faibles différences qui existent » entre le monogramme du Christ, imaginé par les Jé-» suites, et l'inscription dont nous allons nous occuper, » lorsque l'on employa les lettres gothiques avec ou sans » ligatures. La forme de ces caractères permettait une » confusion aussi facile, et c'est ce qui explique pour-» quoi ces deux inscriptions furent et sont encore cons-» tamment traduites par une seule et même phrase. Il

(1) *Lettre à M. J.-B. Bouillet, sur une inscription chrétienne, regardée comme un Monogramme du Christ, etc.*, 12 pages in-8°, Bourges, 1840.

» me semble cependant qu'avec la plus légère attention » il est de toute impossibilité de ne pas saisir instantanément une différence très-tranchée. Dans le premier » cas, en effet, on lit bien distinctement **ITIS** ou » **ITHS**, tandis que dans le second, toujours chronologiquement parlant, on aperçoit, tout aussi incontestablement, **IHS**, etc.

» En supposant que le monogramme du Christ, adopté » par les Jésuites, fût antérieur à la naissance d'Ignace » de Loyola, ce qui me paraît contraire à la vérité, on » pourrait bien croire, sans doute, que dans le mot » **ITIS**, la seconde lettre, la seule sur laquelle on puisse » élever quelque doute, n'est point un T, et qu'elle doit » être forcément liée à celle qui suit. Elle ne serait plus » ainsi qu'un H, tourmenté par le caprice et la bizarrerie des manuscripteurs des quatorzième, quinzième » et seizième siècles; mais cette opinion offrirait des » difficultés plus nombreuses, plus insolubles. Elle n'expliquerait nullement ni l'isolement de la lettre **I** du **T** » qui la précède, et qui devrait contribuer à la former » pour que l'on pût soutenir que c'est un **H**; et enfin le » barrage constant du **T** resterait aussi sans explication » plausible. Ainsi, la détermination de la valeur de chacune de ces lettres me paraît irrécusable. Il ne s'agit » plus maintenant que de trouver aussi la traduction de » cette inscription. Puisque sa véritable valeur est perdue, » c'est bien elle qu'il faut rechercher.

» Pour qu'une explication paraisse juste et naturelle » il faut nécessairement qu'elle arrive comme les faits » qui donnèrent naissance au monument archéologique, » c'est-à-dire que l'on expose soigneusement les métamorphoses successives de la représentation d'une même

» idée, jusqu'au moment où sa véritable valeur a fini » par se perdre. C'est alors qu'il tombe dans le domaine » des conjectures et des interprétations. Quelquefois » l'erreur est tellement profonde et naturelle, que per- » sonne ne s'avise de douter, même légèrement, de la » bonté de l'interprétation donnée, et que celle-ci est » universellement adoptée sur parole. Telle est notre » position.

» J'ai raconté ailleurs (1) comment et pourquoi le » Christ avait été symbolisé sous la forme d'un poisson. » J'ai cité plusieurs monuments à l'appui de cette vérité; » j'aurais pu en indiquer encore bon nombre d'autres (2), » et les témoignages des Pères de l'Eglise n'ont pas » manqué à nos assertions. Nous aurions dû également » rapporter beaucoup plus d'exemples des erreurs di- » verses commises par des savants du premier ordre, soit » à propos de la picturographie, soit à propos de l'épi- » graphie de ce divin symbole..........

» Lorsque la compagnie de Jésus imagina son mono- » gramme, il offrit, avec notre inscription, une telle » analogie qu'à dessein ou fortuitement on les a cons- » tamment confondus. Cependant si l'on veut rapprocher » attentivement le monogramme adopté par les Jésuites, » c'est-à-dire les lettres IHS (*Jesus hominum Salvator* » et non pas comme on l'a dit *Jesus humilis societas*) de » l'inscription dont nous parlons, on se convaincra bien- » tôt qu'il n'y a pas moyen de les confondre.

» Tel est, Monsieur, l'origine et la valeur que je donne » au mot ICIS, que l'on retrouve sur la majeure partie

(1) Sur le Poisson-Dieu des premiers chrétiens, in-8°, Bourges, 1840.

(2) Belloc, la Vierge au poisson de Raphaël; in 8°, Paris, 1833.

» de nos monuments religieux, et que l'on a mal à pro-
» pos confondu avec le monogramme des Jésuites. Je
» souhaite, Monsieur, que cette explication cadre avec
» vos propres opinions. »

Si nous devions citer tous les lieux de l'Auvergne où l'on trouve ce monogramme reproduit, la liste serait très-longue; nous nous bornerons à signaler ceux qui existent: 1° dans l'église du Marthuret à Riom, à la voûte de la chapelle à droite en entrant; 2° dans l'église de Mauzac près de Riom, dans les chapelles latérales destinées anciennement à recevoir les tombeaux de quelques-uns des ducs d'Auvergne; 3° dans l'église de Maringues, où il est plusieurs fois répété; 4° sur la clef de la voûte du porche du tombeau du comte de Montlosier, à Randanne (1); 5° sur la croix de Montfermy, qui date de 1536; 6° à Montferrand, à l'extrémité de la rue qui conduit à Riom, après avoir passé le pont, sur l'appui de l'une des croisées de la seconde maison à gauche; 7° sur une très-ancienne croix, placée sur le chemin qui descend à l'est de Neschers, etc., etc. Dans notre collection d'antiquités nous possédons plusieurs bagues chevalières du moyen-âge, sur lesquelles ce monogramme est figuré. Nous le trouvons encore sur une de ces espèces de pièces appelées *Mereaux*, qui servaient, au moyen-âge, de jetons de présence au chœur, dans les communautés et les chapitres. Celle-ci appartenait à une communauté qui avait pris pour patronne *la Mère de Dieu*, *protectrice de la mer;* la légende, semblable des deux côtés, est AVE MARI STELLA DEI MATER.

Pour compléter encore nos citations, nous ajouterons

(1) Le porche de ce tombeau, sculpté en beau gothique, provient de l'ancienne église du petit séminaire, de Clermont.

que dans le département du Cantal on voit très-souvent ce monogramme dans les églises et sur d'anciennes maisons. Il existe plusieurs fois à Salers, à Saint-Martin-Valmeroux, à Fontanges, etc.

Pierres tombales.

On remarque dans un grand nombre de nos églises des dalles historiées, inscrustées dans le pavé, et recouvrant pour la plupart des cercueils. L'image du défunt y est souvent reproduite gravée au trait; d'autres fois ce sont ses armoiries ou des signes rappelant sa profession; d'autres fois encore, ce ne sont que des inscriptions qui y ont été gravées. Nous en connaissons qui portent des dates depuis le treizième jusqu'au dix-huitième siècle. Beaucoup ont été déplacées, et sur ce qui nous reste, le frottement des chaussures se fait malheureusement trop remarquer.

Dans la chapelle de Saint-Antoine de la cathédrale de Clermont, il en existe deux très-belles considérablement mutilées, et une autre devant la porte d'une petite sacristie du côté de la partie du sud; on en voit deux aussi fort belles dans l'église de Montfermy, sur le bord de la Sioule.

Ce que nous avons de mieux conservé en ce genre, existe aux Carmes-Déchaussés de Clermont : c'est la pierre du tombeau d'Aldéfred, second abbé et second fondateur de Chantoin, représentant son effigie et portant cette inscription : *Hic jacet magister Aldefredus, pœnitentiarius Claromontis, qui refundavit hanc domum cantoenni, et obiit XVII kal. may* 1224.

I

Le dessin que voici en donne une idée très-exacte.



Dans les églises de Mauzac, de Saint-Genès-les-Carmes et celle des Jacobins, aujourd'hui de Sainte-Marie de la Visitation, à Clermont; à Chamalières, à Ambert, à Royat, dans l'ancienne abbaye de Bellaigue, dans l'église de Montaigut-le-Blanc, dans celle de Pont-gibaud, etc., on voit de ces pierres tombales portant seulement des inscriptions; nous nous bornons à les indi-

quer sans les décrire, attendu que les inscriptions et les effigies des défunts qu'elles représentent sont pour la plupart très-frustes.

Nous n'entreprendrons pas non plus de décrire les tombeaux et les pierres tombales de nos cimetières, tout est récent; nous signalerons seulement les cimetières de Clermont et de Riom, dans lesquels un grand nombre de tombeaux se font remarquer par l'élégance de leur architecture et de leurs ornements.

Vitraux peints.

En parlant des vitraux peints de l'Auvergne, de ce complément nécessaire des églises qui concourt avec l'architecture à symboliser, à réaliser, pour ainsi dire, cette grande pensée catholique dont nos cathédrales sont restées la plus glorieuse expression, nous n'avons pas l'intention de nous occuper des progrès de l'art qui les a produits. Nous ne voulons pas suivre non plus les diverses périodes de perfectionnement dans la fabrication; mais seulement en profitant des recherches de nos deux amis, MM. Thevenot et Thibaud, qui s'occupent avec tant de talent de la peinture sur verre, nous donnerons une courte classification chronologique des vitraux de nos édifices religieux de la basse Auvergne.

La cathédrale de Clermont renferme les vitraux les plus anciens de l'Auvergne. Indépendamment de cet avantage, on peut étudier et suivre dans ce seul édifice les progrès des différents siècles dans l'art de peindre sur verre.

De la deuxième moitié du treizième siècle, ces Messieurs ont reconnu les verrières des chapelles de l'abside

de la cathédrale (1), et pensent qu'elles sont dues à la munificence de saint Louis, qui vint à Clermont en 1262.

De la fin du même siècle, les rosaces et les galeries de la même église.

Du commencement de la première moitié du quatorzième siècle, les hautes fenêtres ogivales du chœur de la même église, représentant les prophètes et les apôtres.

Vers la moitié du quatorzième siècle, on aurait fait les roses des parties ogivales des fenêtres de la nef.

Au commencement du quinzième siècle, la haute fenêtre méridionale de la même nef, et deux fenêtres du style ogival flamboyant de la sainte chapelle de Vic-le-Comte, représentant l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament; et dans la partie ogivale, les attributs de la passion portés par des anges, etc.

Au commencement de la deuxième moitié du même siècle, la première fenêtre de la nef de la cathédrale du côté du nord.

A la même époque ou à la fin de la première moitié de ce siècle, les neuf grandes croisées de la sainte chapelle de Riom, représentant vingt-huit grandes figures d'apôtres, de prophètes et de pères de l'église, etc. La partie ogivale représente des légendes et le jugement dernier.

Les vitraux de la sainte chapelle de Riom, peu connus, sont justement admirés des artistes et des antiquaires qui les ont visités. Rien en France, dit M. Thevenot (2), ne peut encore leur être opposé sous le rapport

(1) Plusieurs verrières horriblement maltraitées par la grêle de 1835, ont été si fidèlement réparées par MM. Thevenot et Thibaud, qu'il est difficile de distinguer les vitraux modernes des vitraux anciens.

(2) *Essai historique sur le Vitrail*, etc., 1837, p. 32.

de la vaste étendue des compositions, de leur variété, de l'agencement et du haut style des figures, de la finesse et de la fermeté du dessin et de la franchise de l'exécution.

Du même temps, nous pouvons encore citer une annonciation dans l'église du Marthuret de Riom.

Nous venons de signaler les vitraux, de la cathédrale de Clermont, de la sainte chapelle de Riom, de la sainte chapelle de Vic-le-Comte, et ceux de l'église du Marthuret, dont les époques sont bien déterminées; mais ce ne sont pas les seuls monuments de ce genre que possède le département du Puy-de-Dôme, on peut voir encore, avec grand intérêt, les vitraux de la chapelle du château de la Barge, près de Courpière (1), et ceux du chœur de l'église de Mauzac, près de Riom. Ces derniers sont du quinzième et du seizième siècles.

Nous ne nous occuperons pas des fragments de vitraux anciens que l'on peut observer dans un grand nombre d'autres églises; bientôt, il faut l'espérer, au moyen des ressources que l'on trouve dans les manufactures de M. Thevenot et dans celles de M. Thibaud, on imitera bientôt, pour les principales de nos églises l'exemple suivi pour les églises du Port et de Saint-Genès-les-Carmes à Clermont, de Saint-Amable et du Marthuret à

(1) Ces vitraux portent les figures du R. P. en Dieu M. C. de La Barge, abbé de Saint-André-les-Clermont, et d'Ydrac, archidiacre et comte de Lyon, prieur de Salviac et d'Ogerolles; 2° de M. F. de La Barge, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes; 3° de dame Gabrielle Des Essarts, femme de ce dernier; 4° d'Antoine de La Barge, chevalier; 5° de dame Charlotte de Rivoire, sa femme; 6° de Louis de La Barge, abbé d'Ydrac, chanoine et comte de Lyon, prieur de Saulmuer, etc.

Riom, de Saint-Cerneuf à Billom, de Royat, Montferrand, etc. (1).

Fresques.

La grande simplicité que l'on apportait dans le moyen-âge à la décoration de l'intérieur des églises a fait naître la nécessité, pour leur donner un aspect plus gracieux, d'y faire exécuter des peintures sur les murs.

Grégoire de Tours (2) nous rapporte un fait qui prouve que nous avons été des premiers, en Auvergne, à posséder des fresques. La femme de saint Namace, neuvième évêque de Clermont, qui mourut en 462, fit bâtir, suivant cet historien, hors des murs de la ville, la basilique de Saint-Etienne (aujourd'hui Saint-Eutrope), et comme elle voulait l'orner de peintures, elle se tenait là, un livre sur les genoux et lisait l'histoire des temps passés, pour indiquer aux peintres ce qu'ils devaient représenter sur les murs.

Les peintures ont disparu avec cette ancienne église.

On retrouve très-fréquemment dans nos temples des traces d'anciennes peintures, recouvertes par de nombreuses couches de badigeons. Aujourd'hui il ne nous reste que de bien faibles fragments, et encore sont-ils très-mutilés.

Ce que nous avons de plus remarquable ce sont deux peintures, qui existent dans l'église d'Ennezat.

Voici l'explication qu'en donne M. Mérimée (3):

(1) On voit, dans la chapelle du château de Randan, des vitraux sortis de la manufacture royale de Sèvres.

(2) Liv. second, chap. XVII.

(3) Notes d'un voy. en Auvergne, etc., p. 376.

« La peinture de la clôture du chœur, vers l'entrée » du collatéral sud se divise en deux compositions. La » première, représentant le jugement dernier, montre » le Christ sur son trône, dans une attitude menaçante, » séparant les damnés des élus. A sa droite, la Vierge » et plusieurs Saints, à genoux, essaient de le fléchir. » A gauche, saint Jean, je crois, et quelques autres » Saints, semblent conduire, en présence du juge sou- » verain, le donataire du tableau et une de ses parentes. » Autour du Christ, deux anges sonnant de l'oliphant, » annoncent le dernier jour. Un peu plus bas, un ange, » armé de toutes pièces, comme un chevalier du quin- » zième siècle, chasse les damnés, que des diables pré- » cipitent dans une énorme gueule, qui est l'entrée de » l'enfer.

» La seconde composition occupe la partie inférieure » de la muraille. Elle représente un ange contemplant » un cadavre d'un air de compassion. Une banderole est » entre les mains du cadavre, sur laquelle on lit ces » vers :

» Prya pour moi qui me regardes,
» Quar tyel seras quāl que tu tardes,
» Fais bien tandis que tu vis,
» Quar aprés la mort n'auras nulz amis.

» L'ange tient une légende avec cette inscription :

» Reguarda la grant pityé de nature humayne,
» Commēt vient à destruccion et forma Vilayne.

» Enfin, au haut de la composition on en trouve la » date, avec le nom du donataire :

» *Hic iacet dñus Stephanus Harem, canonicus et rec-* » *tor istius eccle et Antonia Borella amicta (amita?) eius* » *et fecit fieri anno dñi MCCCC quito (sic).*

» Le tableau m'a paru peint au vernis, et la conser-
» vation en est parfaite. Le dessin, très-incorrect, an-
» nonce un artiste d'un talent inférieur. »

Le second tableau, peint à fresque et plus grand que celui dont nous venons de parler, couvre la partie inférieure de la muraille latérale du nord, vers le milieu du chœur. Il se divise aussi en deux compositions distinctes : l'une au-dessus de l'autre. Dans celle du haut, « on voit, con-
» tinue M. Mérimée, au milieu d'un paysage et devant
» une grande croix, trois hommes à cheval, richement
» habillés de soubrevestes, dont les longues manches
» retombent jusques sur leurs étriers. Chacun porte un
» faucon sur le poing, et des chiens les suivent. Trois
» fantômes se présentent à eux, espèces de cadavres dé-
» charnés, se tenant par la main, comme les sorciers
» de Macbeth. Au bas, une suite de quatrains plus qu'à
» demi effacés, contient un dialogue entre les spectres
» et les chasseurs, et autant que j'en ai pu juger, leur
» sens ne diffère point des légendes, qui accompagnent
» d'ordinaire les danses macabres. Ces spectres sont des
» personnifications de la mort, railleries de sa part,
» plaintes et regrets des chasseurs surpris. Je suppose
» que cette composition fait allusion à la fin tragique de
» quelques seigneurs du pays ; mais la tradition s'en est
» perdue.

» Le bas de la paroi représente la Vierge tenant
» l'enfant Jésus sur ses genoux, entourée d'un grand
» nombre de personnages, dans une attitude d'adora-
» tion, conduits par un religieux. Les hommes sont à
» la gauche de la Vierge, les femmes à sa droite. C'est
» à n'en point douter le donataire et sa famille. Au-
» dessus du tableau on lit cette inscription latine :

» *Anno dñi MCCCCXX fecit fieri hāc ystoria dnus*

» *Robertus de Bassinhac huius eccle can et Uziaci cu-*
» *ratus ob rem incisam hic (1) et in memoria eius matris*
» *et patris fratrumq; et sororum eius, rogat te ut fidelium*
» *aie requiescat in pace amen.* »

Malgré les incorrections que l'on remarque dans ces peintures, elles ne laissent pas d'annoncer un assez grand talent de la part de l'auteur. La tête de la Vierge, surtout, est véritablement belle, et ses traits respirent la douceur et la grâce. Elle rappelle, suivant M. Mérimée, les types ordinaires du Perugin, tant par la coupe, un peu carrée du visage, que par l'extrême bienveillance répandue sur toute sa physionomie.

D'autres fresques ont été découvertes, à diverses reprises, sous des couches de badigeons, dans les églises d'Issoire (2), de Saint-Cerneuf, de Billom, et même à la cathédrale de Clermont.

Il en existe un petit échantillon au-dessus d'un ancien tombeau, dans l'église des Dames-Sainte-Marie des Jacobins, à Clermont, mais dont les couleurs ne dénotent pas une grande ancienneté.

On peut en voir plusieurs dans le château de Villeneuve, canton de Saint-Germain-Lembron; mais peu distinguées, quant aux couleurs.

(1) C'est à-dire le tableau des chasseurs surpris par la mort.

(2) La fresque d'Issoire, placée dans une chapelle de la tour de droite du porche, représente le jugement dernier. Saint Michel pèse les âmes dans une balance, et du plateau qui s'abaisse, les réprouvés sont précipités dans la gueule d'un énorme dragon, qui représente l'enfer.

Armoiries.

Dans les temps de guerre et de troubles civils, beaucoup de villes se firent remarquer par des preuves incontestables de fidélité et de dévoûment. Elles en reçurent de nos rois, à titre de récompense, entre autres priviléges, l'autorisation de placer sur leurs bannières des armoiries composées de couleurs et d'emblèmes allégoriques. Plus tard les armoiries devinrent en grande mode et il fut facile, à chaque ville, d'en obtenir. Aujourd'hui que nos chartriers ont disparu, nous avons à peu près entièrement perdu les moyens d'expliquer ces emblèmes allégoriques, que chaque ville tenait cependant à honneur de rappeler et de conserver.

Ainsi, par exemple, on ne sait rien de bien précis sur la composition des armoiries de la ville de Clermont, qui sont : d'*Azur à la croix de gueules, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or*. On pense que la croix rouge, qui est celle des croisés, vient de ce que la première croisade a été prêchée à Clermont, en 1095. Quant aux quatre fleurs de lis, nous croyons avoir lu dans une charte ou dans un vieux manuscrit, que nous ne savons où retrouver, qu'elles furent données à notre ville par Henri IV, en reconnaissance de sa fidélité.

Nous ignorons absolument l'origine des armoiries des autres principales villes de notre département :

1° Riom portait : d'*Azur, à deux fleurs de lis d'or en chef, et un R du même, en pointe;*

2° Pour Issoire : la couleur ou le métal de l'écu nous sont inconnus, de même que la couleur ou le métal de l'Y couronné, placé au centre de l'écu; on croit que le champ était d'azur.

3° Pour Thiers, il en est de même; nous ignorons et l'on ignore dans la ville la couleur ou le métal de l'écu. Nous voyons seulement dans l'armorial d'Auvergne, Bourbonnais et Forès, composé par Guillaume Revel, qui vivait sous Charles VII, que la bannière de cette ville était chargée de *deux léopards passant*, sans distinction de couleur (1);

4° Ambert portait: *D'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre trèfles d'or.* Le tout surmonté d'un cordon portant cette devise : *Fais ce que devra, adviegne que porra;*

5° Montferrand portait: *D'or au grifon de gueules, la partie inférieure de sinople.*

6° Billom portait: *D'azur, à la forteresse crenellée et maçonnée d'or, ajourée de même que le champ et surmontée de trois fleurs de lis d'or, rangées en chef;*

7° Aigueperse portait: *Gironnée d'argent et de gueules, au chef denché d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or; sur le tout, d'azur à la fleur de lis d'or, couronnée du même.*

Nous pourrions encore citer beaucoup d'autres petites villes, bourgs ou simplement chef-lieu de commune, qui avaient leurs armoiries; mais pour ne pas tomber dans la superfluité, nous nous abstenons.

Boiseries.

Depuis le retour vers les goûts de nos bons aïeux, les boiseries sont devenues l'objet des recherches, non-seu-

(1) Un vaisseau, sculpté sur la porte de la mairie, est considéré par les habitants comme la représentation des armoiries de la ville: nous pensons qu'ils se trompent, rien ne justifie cet emblème, pas même son commerce et sa grande exportation de coutellerie.

lement des antiquaires, mais encore des gens du monde de toutes les classes.

Le département du Puy-de-Dôme renferme, en ce genre, de très-jolies choses. Quelques-unes de nos églises possèdent des mobiliers précieux en statues, chaires à prêcher, etc., et plusieurs châteaux (1) ou maisons bourgeoises en renferment aussi.

Nous citerons en première ligne les boiseries de l'église de Saint-Amable de Riom, où des enfants, mordus par des serpents, expriment les différents degrés de la douleur; celles de l'église de Beauregard-l'Evêque, qui proviennent du couvent des Minimes du voisinage. Celles des églises de Saint-Pierre-les-Minimes à Clermont, de Besse, de Mauzac, de Manzat, de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse (la tribune), et celles des églises d'Issoire (deux panneaux de la chaire et deux devants de piliers du chœur), de Solignat (le retable est très-beau), etc. A Augerolles, arrondissement d'Ambert, les fonds baptismaux, notamment, sont très-remarquables ainsi que deux devants d'autels; celui de droite représente un sujet qui a beaucoup de rapport à une danse macabre: la mort placée au milieu de têtes coiffées de mitres, de couronnes, etc., tenant de la main droite une faux et de la gauche un sablier, semble commander aux dignitaires chez les vivants. Le piédestal sur lequel elle est placée porte cette inscription:

Je vais d'un pas égal saisir les empereurs,
Les papes, les rois, maitres et serviteurs;
Ma faux se lève partout, et ce sable me dira
A quel jour, à quelle heure tu passeras.

(1) Nous pouvons citer particulièrement celui de Villeneuve, près de Marieuge, où l'on voit des sujets satyriques et allégoriques, d'une exécution assez soignée.

Le devant d'autel de gauche représente l'Annonciation (1).

La cathédrale de Clermont possédait, avant 1793, des stalles, chef-d'œuvre de sculpture de Gilbert Chapart, exécutées par ordre de Jacques d'Amboise, notre évêque de 1505 à 1516; mais la hache révolutionnaire a tout détruit.

Quelques portes d'églises et de maisons particulières, qui subsistent encore, sont assez remarquables par leurs sculptures. Celle de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse présente des médaillons, des têtes et des arabesques assez bien sculptés. Nous n'entreprendrons pas d'en décrire beaucoup d'autres que nous connaissons, nous nous arrêterons seulement à une, la plus curieuse.

La porte dont nous voulons parler existe près de la cathédrale, dans une impasse, rue Devant-Clermont, et tient à la maison Desgranges. Elle est à la place où elle semble avoir été posée à l'époque de sa confection. Sur pierre, sur fer et sur bois se trouvent représentés les monogrammes de Henri II, roi de France et de Diane de Poitiers, sa maîtresse (2). Au haut de la porte on lit l'inscription suivante, gravée sur pierre : IN SOLE POSUIT TABERNACULUM SUUM. PSAL. XVIII. M. D. LVII. Jusqu'ici le sujet de cette porte a été pour nous une énigme indéchiffrable. Toutes nos recherches ont été infructueuses pour découvrir le motif qui l'a fait ériger. Henri II n'a pas mis le pied à Clermont non plus que Diane de Poitiers. Si on veut y voir un fait de commémoration,

(1) Les boiseries de l'église des Carmes, à Clermont, sculptées tout récemment, imitent parfaitement les anciennes.

(2) Ces monogrammes sont les mêmes que ceux qui existent dans les châteaux d'Anet et de Chenonceaux et au Louvre.

ce ne peut être qu'en haine de Catherine de Médicis, en faveur de laquelle un arrêt rendu, en 1557, époque de la construction de cette porte, la met en possession du comté de Clermont, qui appartenait, depuis 1202, aux évêques. Alors, comme nous le disons, on associa en haine le chiffre du roi Henri II, son mari, à celui de Diane de Poitiers, qui avait acquis un pouvoir tellement complet sur l'esprit du roi, qu'on la considérait à peu près comme la véritable souveraine. « Elle se mêlait de tout, » dit Mézeray, parlait de tout, pouvait tout et était l'âme » des conseils. Et afin qu'on sut que c'était elle qui ré» gnait, le monarque voulait qu'on vît dans les tour» nois, sur ses devises, et même sur les frontispices de » ses bâtiments royaux, un croissant, des arcs et des » flèches. »

La confiance illimitée que le roi avait dans les lumières de Diane a pu aussi, ce nous semble, inspirer l'idée de l'inscription qu'on lit sur notre porte : *Il a placé son temple dans le soleil.*

Nous laissons à d'autres le soin de donner à ce monument telle interprétation que l'on jugera convenable.

Maisons des quinzième et seizième siècles.

Le temps qui détériore tout et le goût des constructions modernes, nous ont laissé peu d'exemples de ces maisons si originalement construites en bois, dans les quinzième et seizième siècles. On peut en voir encore cependant quelques-unes très-remarquables à Thiers, à Montferrand, à Clermont, à Riom, à Besse, à Chanonat et à Maringues. Dans peu de temps, sans doute, nous ne connaîtrons ces monuments que par les gravures qui nous en restent.

Cloches.

Les cloches qui, comme l'a dit M. l'abbé Barraud (1), mêlent les pompes de leur grande voix à toutes les fêtes de la famille, de la patrie et de la religion, mériteraient bien ici une description; mais la crainte d'entrer dans des détails fort longs et que le plus grand nombre de nos lecteurs ne trouveraient peut-être pas suffisamment intéressants, nous détermine à réserver, pour un travail spécial, les documents que nous avons recueillis sur les cloches de l'Auvergne.

Les cloches, par la variété de leurs reliefs et par les inscriptions dont elles sont toujours chargées, doivent faire partie des recherches des archéologues. Quelques-unes, comme celle qui sert de beffroi à Montferrand, par exemple, et dont M. Thevenot nous a donné une description (2), entrent dans le domaine de l'histoire locale. Fondue en 1567, après le passage de Charles IX à Montferrand; elle porte plusieurs inscriptions.

Sur un premier cordon on lit :

L'AN MIL V. LXVII, CAROLO, CEVES ...... NONO REGNANTE, AC GRATES REDDITE. VOS DOMINO. MONTFERRAND.

Sur un second :

REGINA COELI LÆTARE, et TE DEUM LAUDAMUS.

Sur le corps de la cloche sont placées çà et là des empreintes très-curieuses de croix grecques tréflées à cabochons et incrustations, de petits reliquaires imités

(1) *Bulletin monumental*, t. X, p. 93.
(2) *Tablettes hist. de l'Auv.*, t. III, p. 445.

des émaux de Limoges, plusieurs reliefs d'après des ivoires sculptés, représentant la passion, une Vierge byzantine allaitant l'enfant Jésus, des figures de Saints et des vignerons taillant la vigne, les armes de France et celles de Montferrand, le griffon rampant, armé et lampassé de gueules, parti de sinople.

Long-temps avant qu'on employât les cloches dans les églises chrétiennes, on se servait d'instruments semblables pour divers usages, et en particulier pour former des assemblées; ainsi, leur origine est inconnue et remonte à la plus haute antiquité.

Tapisseries.

Nous ne pouvons dire que quelques mots sur les tapisseries, attendu que, n'ayant jamais entendu citer des choses bien remarquables en ce genre dans le Puy-de-Dôme, nos recherches se sont fort peu dirigées de ce côté-là.

Quelques-uns de nos anciens châteaux, et même quelques maisons particulières, en renferment de tant soit peu intéressantes, mais pas assez cependant pour mériter une description. Les plus belles et les mieux conservées que nous puissions signaler sont celles que l'on peut voir dans les châteaux d'Effiat, de Domaize et de Chazeron. Nous pourrions encore en indiquer dans quelques maisons particulières, à Thiers, à Vic-le-Comte, à Artonne, etc.

Renaissance.

La renaissance a clos historiquement le moyen-âge; la révolution qu'elle apporta dans l'architecture fit oublier le style ogival.

Dans le seizième siècle, la renaissance n'a pour ainsi dire pas imprimé de mouvement en Auvergne. A l'exception des meubles, des boiseries, de l'église de Saint-Jean d'Ambert, et du retable de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte, nous n'avons, à vrai dire, aucune construction qui mérite d'être particulièrement citée; mais postérieurement de grands et magnifiques édifices se sont élevés dans les villes de Clermont et de Riom, et aujourd'hui nous pouvons dire que nous sommes dans une ligne de véritable progrès. Les constructions que l'on fait actuellement dans ces deux villes se font remarquer par le bon goût de l'architecture et de l'ornementation.

Du style d'architecture du temps de Louis XV, nous avons l'église de Saint-Pierre-les-Minimes et la chapelle des Carmes-Déchaussés à Clermont, dont nous ne parlons que pour comprendre les monuments de tous les âges dans cette statistique.

Ici se bornerait ce que nous avons à dire sur les antiquités et les monuments du département du Puy-de-Dôme, si pour rendre notre travail plus complet, nous n'avions pas encore à ajouter quelques mots sur des objets qui n'ont pu trouver place dans nos descriptions concernant le moyen-âge. Nous allons en faire le sujet d'un chapitre complémentaire.

OBJETS DIVERS.

Pointes de Flèches en fer.

Beaucoup de nos principaux châteaux ont eu à soutenir des siéges dans le moyen-âge, contre les Anglais,

contre les Ligueurs et même contre des seigneurs, dans des discussions de voisins à voisins; aussi il n'est pas rare de découvrir dans les champs qui avoisinent ces châteaux, des bouts de flèches en fer. Nous en avons nous-même découvert plusieurs fois autour du rocher qui supportait le château de la Roche-Vendeix, pris et occupé par les Anglais, vers la fin du quatorzième siècle. Nous en avons également trouvé près des châteaux d'Usson, de Buron, de Sémier, de Tournoël, de Blot-le-Rocher et de Châtelguyon. Ce dernier fut assiégé et pris par les Ligueurs en 1590.

Près de ces mêmes châteaux, et notamment près de ceux d'Usson et de Buron, on découvre aussi des fragments de boulets. Nous en possédons plusieurs.

Il existait dans une chambre du clocher de Montferrand, au milieu des archives de la ville, une grande quantité de flèches destinées au siége que Montferrand soutint en 1245. Nous avons déposé toutes ces flèches dans le musée de Clermont ainsi que quelques fragments des arbalètes qui servaient à les lancer. Le fer de ces flèches, auquel on donnait le nom de *Vireton*, est court, la pointe est carrée.

Porte de la sacristie de l'église d'Ennezat.

Cette porte, admirée depuis long-temps par les curieux et les amateurs d'anciennes peintures, a été sur le point de franchir les limites de notre département pour aller à Paris. Déjà une nouvelle porte de chêne, promise en échange, roulait sur les gonds qui l'ont supportée pendant si long-temps, lorsque nous fûmes prévenus des démarches faites pour l'enlèvement. Nous adressâmes nos réclamations à M. le préfet, qui y fit non-seulement

droit, mais qui paya de ses deniers la nouvelle porte et qui fit don de l'ancienne au Musée de Clermont, où elle figure aujourd'hui. Cette porte, formée de panneaux provenant, selon toute apparence, des anciennes boiseries de l'église d'Ennezat, est couverte de peintures au vernis, fort curieuses. On voit dans le haut trois abbés portant crosses, assis dans leurs chaires, revêtus de costumes magnifiques, brodés d'or et de pierreries, portant des mitres très-basses. On pense, avec quelque raison, que cet ouvrage est de quelque artiste italien. Le dessin est très-correct, et les figures ne sont pas sans mérite. Quoique très-mutilé, ce morceau doit être considéré comme précieux; il nous donne une idée de la peinture du quatorzième et peut-être du treizième siècle.

Vases de terre.

Nos cimetières du moyen-âge, quoique recélant beaucoup moins d'objets enfouis dans les sépultures que les cimetières gallo-romains, nous fournissent cependant de temps à autre des vases de terre et des ustensiles ayant servi aux usages domestiques. Les vases que l'on trouve dans les cercueils, à côté des ossements des défunts, sont en général d'une terre grossière et d'une forme peu gracieuse. Ces vases semblent avoir servi plus particulièrement à contenir des aliments; nous les devons probablement à cet usage très-répandu dans notre pays de déposer à côté du défunt le pot ou l'écuelle dont il se servait de son vivant.

Nous en possédons plusieurs provenant de diverses localités, et notamment des anciens cimetières de Neschers et de Romagnat.

Masse d'armes.

Dans des fouilles qui furent faites, il y a une douzaine d'années, par M. Chassaing, dans le château d'Ecole, situé sur les frontières de l'Auvergne et du Bourbonnais, on découvrit les restes d'une armure et une belle masse d'arme de la renaissance que nous possédons.

Crosse d'abbé.

Un tombeau fut découvert au mois de juin 1827, dans l'église de Manglieu, canton de Sauxillanges; mais comme personne ne se trouvait là, pour pouvoir juger de la date et de l'importance des objets qu'il renfermait, tout fut bouleversé et anéanti. Au dire des ouvriers, c'était la dépouille d'un évêque; sa crosse se trouvait placée à sa droite et tout est tombé en poussière au premier contact de l'air. Le haut de la crosse, en cuivre, a seul résisté. Nous la devons à la complaisance de M. Molinier, ancien notaire à Manglieu. Sa forme annonce le style du treizième ou du quatorzième siècle.

Bas-relief.

L'église de Saint-Genès-la-Tourette, près de Riom, renferme plusieurs morceaux de sculptures fort curieux du quinzième siècle, ou au moins du commencement du seizième, ils représentent des sujets tirés du Nouveau-Testament. Nous ne connaissons pas l'origine de ces sculptures, néanmoins nous les considérons comme fort précieuses, et nous les recommandons à l'attention des curieux.

Nous pourrions allonger considérablement cette liste, sans avoir recours aux cabinets des amateurs de l'Auvergne ; notre collection seule nous fournirait un très-grand nombre d'objets fort intéressants, mais qui ne présenteraient rien de particulier. Ce serait de ces objets que l'on voit dans toutes les collections d'amateurs, comme des casques, des cuirasses, des armes, des vases, des figurines, des reliquaires, des coffres, des bagues, des clefs, etc., etc.

Nous terminons donc ici notre *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, espérant que, si on nous reproche d'avoir mis trop de simplicité dans nos descriptions, on voudra bien au moins nous tenir compte des peines énormes qu'il a fallu prendre pour rassembler autant de matériaux. Notre intention a été principalement de décrire avec exactitude nos antiquités et non pas de faire des dissertations. L'attention des hommes sérieux porte sur les choses et non pas sur les phrases plus ou moins élégantes que l'on emploie pour leur description.



UN CHAPITRE

DES MÉMOIRES INÉDITS

DE FRANÇOIS MAYNARD,

PRÉSIDENT AU PRÉSIDIAL D'AURILLAC,

(Voir son portrait, pl. 17);

PAR

M. HENRI DURIF,

Secrétaire de la Commission des monuments historiques du Cantal,
Membre correspondant de l'Académie de Clermont.

SOMMAIRE.

La rue d'Aureinques à Aurillac.—Maynard.—Le Père Dominique de Jésus.—Cabinet du Président.—La Bibliothèque.—Le Portrait de Marguerite de Valois. — Conversation. — Caractère de Maynard. — La nuit. — L'étoile filante. — Anecdote sur saint Géraud.—Le démon.—Gerbert, sorcier.—La pierre du tombeau de ce pape à Saint-Jean-de-Latran.—Phénomène singulier.

C'était dans la rue d'Aureinques qu'était situé l'hôtel du poète François Maynard, président au présidial d'Aurillac, membre de l'Académie française. Cette rue d'Aureinques, il y a deux cents ans, différait singulièrement de ce qu'elle est aujourd'hui. Ses maisons, construites d'après un naïf, mais pourtant gracieux mélange de l'architecture du moyen-âge et de la renaissance, élevaient leurs

divers étages en encorbellement, de telle manière que, des plus hautes chambres, on pouvait non-seulement converser avec les voisins de face, mais encore se passer, de la main à la main, les divers objets mobiliers dont en ménage on se sert tous les jours, et que les domestiques étaient alors dans l'habitude de se prêter réciproquement. Comme c'était une rue habitée spécialement par la noblesse ou par les descendants des argentiers qu'avait enrichi un change lucratif (1), réuni au commerce des paillettes d'or de la Jordane (2), chaque demeure avait une physionomie distincte, selon la qualité du propriétaire qui l'occupait. Quelques-uns des édifices appartenant aux nobles affectaient un air presque guerrier : ils possédaient des tourelles qui, s'élançant de l'angle du premier étage, et appuyées sur leurs assises modelées comme des fonds de lampes, dominaient le faîte, et ressemblaient à des sentinelles placées là pour veiller. Les fenêtres, coupées en croix, étaient généralement encadrées dans des rebords saillants, tandis que toutes les portes de ces manoirs mi-féodaux étalaient orgueilleusement, au-dessus de leurs ogives, un écusson et des armoiries. Les maisons des bourgeois, au contraire, conservaient une apparence plus modeste ; légères et contiguës les unes aux autres, elles montraient au lieu de donjons des pignons aigus, et chez plusieurs, les débris d'une enseigne incrustée dans la muraille tenaient la place du blason. Les énormes pièces de charpente qui formaient à chaque étage saillie dans la voie publique, laissaient voir quelquefois de jo-

(1) Lettres de Charles VII, du 3 mai 1432. Archives de la ville d'Aurillac.

(2) Voir Brieude, topographie médicale de la haute Auvergne, 2me édition 1822, p. 52.

lies découpures s'enroulant en rinceaux, ou, le plus souvent de grimaçantes figures grossièrement sculptées. Nous ne dirons rien des girouettes nombreuses représentant des serpents, des coqs, ou des soldats à cheval, que le moindre souffle du vent agitait, et faisait crier aigrement sur les toits.

La rue d'Aureinques décrivait une ligne sinueuse; elle partait, comme aujourd'hui, de la place où s'élevait l'église paroissiale de Notre-Dame-aux-Neiges, remplacée de nos jours par l'hôtel-de-ville, se tordait juste à son milieu, et, par son extrémité supérieure, allait aboutir à la grosse tour fortifiée dans laquelle était percée la porte d'Aureinques, une des six portes de la cité.

C'était à gauche de cette porte, au bas du préau en glacis, que venait d'être construite la funèbre chapelle sur l'emplacement de laquelle Guinot de Veyre trouva une mort glorieuse en défendant intrépidement la ville, attaquée le 5 août 1581, par les protestants du Rouergue et du Quercy. — Ce temple aussi sacré qu'une tombe est venu jusqu'à nous, comme un mélancolique poëme d'héroïsme et de malheur!

La maison Maynard était à gauche de la rue d'Aureinques en descendant. Elle appartenait il y a dix ans à M. de Sarret; toutefois, des réparations majeures l'ont complétement changée. On y entrait alors par un portail qui s'ouvrait dans un corridor spacieux, au fond duquel venait se poser la large rampe d'un escalier carré. C'est la seule partie de l'ancien hôtel qui subsiste encore. Au premier étage, à gauche, du côté des jardins, on lisait sur l'un des battants de la porte : « Retrait de travail de M. le président. » On pénétrait de là dans une antichambre décorée de tapisseries de haute lice, représentant des chasses. Un côté de cette pièce avait été orné de

deux grandes mappemondes, tandis que dans l'autre se déployait une magnifique panoplie. Toutes ces armures, casques, épées, boucliers, poignards, piques, lances, provenaient de différents châteaux de la haute Auvergne, notamment de Carlat et d'Anjony. Le seul objet qui parût étrange dans cet appartement, et dont rien n'expliquait la lugubre présence, était une tête de mort placée sur le marbre noir d'une console. Ce crâne blanchi paraissait regarder fixement, avec ses grands yeux vides, une inscription mise au-devant de lui, et ainsi conçue :

Donec optata veniat.

Cette antichambre conduisait au cabinet de Messire Maynard.

C'est là, dans ce cabinet, que, le 5 novembre 1637, vers six heures du soir, se trouvait assis près d'un grand feu de chêne et de châtaignier le personnage dont nous parlons. C'était un homme de cinquante-cinq ans, aux traits accusés, à l'air réfléchi. Il avait le nez aquilin, les sourcils hauts, la bouche moqueuse, surmontée d'une moustache à la Louis XIII, tandis que, sous sa lèvre inférieure, se dessinait une verrue, près d'une petite touffe de poils qu'on appelait la royale. Un nuage de rêverie voilait en ce moment ses yeux noirs. On pouvait remarquer aussi deux plis profonds traversant son front élevé, et ajoutant quelque chose de plus méditatif à sa physionomie sérieuse. Habituellement, au contraire, son regard était vif, perçant et un peu mondain. Du reste, il montrait une figure forte et bien nourrie, dont les chairs ondulées venaient se fondre dans un double menton, qui se joignait à son tour à un cou musculeux. Les cheveux du président, longs, légèrement bouclés et grisonnants, encadraient de larges tempes, et couvraient ses oreilles dont

ils dissimulaient ainsi, disait-on, la grandeur. Somme toute, on voyait que ce visage, grave par instants, pouvait s'épanouir vite, et qu'il ne fallait pour cela que la vue des ragoûts gourmands, des bisques succulentes, qui avaient si copieusement gonflé ses joues et son abdomen.

Le costume de Maynard était simple. Il se composait d'un col blanc retombant en pointe, et dont un lien à gros glands réunissait les deux parties ; d'un vaste justaucorps, espèce de soutanelle brune, boutonnée sur le devant et descendant jusqu'aux cuisses. Venait ensuite un ample haut-de-chausses de soie noire. Ce haut-de-chausses allait s'attacher sous le genou, par des rubans de même couleur, qui flottaient le long des jambes, couvertes de bas puce en laine fine, et bien tirés. Enfin, de grandes pantoufles aux talons hauts, formaient une chaussure hermétique, et, selon la mode d'alors, agitaient sur le coude-pied les flots nombreux de leurs galons rouges. Il ne faut point oublier une calotte de moelleuse futaine, destinée à préserver le sommet de la tête, et dont le président ne se séparait jamais (1).

Le poète paraissait inquiet et rêveur. De temps en temps, il levait la tête vers le ciel, invoquant mentalement sans doute cette langue de feu qu'on appelle l'inspiration. Maynard était bien en ce moment : non pas qu'il fût beau, ainsi qu'on a pu en juger, mais c'est que, poète, il portait sur sa figure cette animation, cette beauté particulière, ce caractère ennobli, que donne l'habitude des hautes pensées. De temps à autre, il se levait de son immense fauteuil à franges, se promenait pensif, puis

(1) Le portrait qui fait le sujet de la planche 17 ne diffère de cette description que par le costume, lequel, dans la planche, est un costume d'apparat et de fantaisie. C'est néanmoins ce que l'on connait de plus ressemblant et de plus authentique.

allait s'asseoir devant son bureau, et écrivait quelques mots qui soulageaient peut-être son âme surchargée. Une dernière fois, le magistrat fit une pause plus longue, parut écrire un certain nombre de lignes, et cela fait, revint se mettre au coin du feu plus satisfait de lui-même. C'était là ce François Maynard, littérateur, courtisan, diplomate, jurisconsulte ; génie singulier et bizarre, mélange de gaîté et de tristesse, d'orgueil et d'humilité, de verve mordante et de douce mélancolie, de foi et de sarcasme, de grandeur philosophique et de sensualisme trivial.

Maynard avait alors une célébrité méritée. Il comptait en France parmi les planètes académiques qui décrivaient sur le ciel littéraire du dix-septième siècle les plus brillantes courbes; il possédait une grande fraîcheur d'esprit, réunie en lui au goût, au trait, à la grâce. Avec Malherbe et Racan, ils prirent la langue un peu dure d'Henri IV, lui mirent du miel sur les lèvres, et la firent parler en vers heureux. On lui doit l'invention d'un rhytme nouveau, par l'introduction de certaines pauses calculées. Il aima l'élégance, le tour, la clarté; c'était enfin un bel esprit. Toutefois, quelques-unes de ses qualités poétiques se trouvèrent obscurcies par les défauts d'une nature ombrageuse, qui se cabrait au moindre bruit. Une position subalterne où il étouffait, un amour délirant de Paris, de la cour, d'où Richelieu l'éloigna par ses rigueurs, excitèrent sa verve acérée, subtile, impitoyable, et lui firent des ennemis puissants. Alors, irritée, l'abeille harmonieuse eut un dard de guêpe dont elle se servit trop souvent. Le cardinal tint bon, et cette âme malade qui n'avait besoin que d'être mise au régime, ce caractère irascible qu'on eût si facilement apaisé, se taillèrent en angles aigus, et une fois dans cette voie, May-

nard tourna forcément le dos au bonheur. A l'heure où nous parlons, il était hypocondriaque.

Plusieurs chroniqueurs locaux, par amour du pays et de sa gloire, prétendent que François Maynard naquit à Aurillac. C'est une erreur. Quelque désireux que je sois de compter un dieu de plus dans notre panthéon auvergnat, la vérité m'oblige à dire que l'homme illustre dont je m'occupe était originaire de Saint-Ceré. C'est là qu'il habita une partie de sa vie, c'est là qu'il perdit quelques-uns de ses enfants et sa femme. Du reste, Maynard nous appartient par les séjours prolongés qu'il fit dans notre ville, par les nombreuses relations qu'il y avait toujours conservées, par les hautes fonctions qu'il y remplit, peut-être même par sa mort.

Le digne personnage venait de relever la tête, pour consulter sa jolie pendule d'écaille aux incrustations d'étain, chargée d'arabesques, lorsqu'un domestique ouvrit la porte de drap, et annonça : « Le père Dominique de Jésus. »

— Ah! vous êtes exact, dit le président, en allant avec vivacité au-devant d'un religieux vêtu du costume des Carmes-Déchaux. Vous êtes exact, tant mieux, le souper n'en ira pas plus mal. Jean, continua-t-il, en s'adressant au laquais qui restait debout sur le seuil, faites soigner ces grillades de jambon de Maurs, je tiens à ce que le révérend père m'en dise son avis.

Le moine s'inclina, et prononça quelques paroles que le gros magistrat, trop préoccupé, n'écouta seulement pas.

— Oui, oui, mon cher prieur, je vous donnerai ce soir, non un festin splendide, mais un repas local; nous aurons un gigot de Laroquebrou que je vous re-

commande, des pois de Montsalvy (1), et du fromage de Salers.

— C'est plus qu'il n'en faut pour mes habitudes de vieille sobriété, dit doucement le père.

— Vous ne comprendrez donc jamais ce que c'est que la bonne chère; vous voulez donc vivre et mourir sans avoir apprécié à leur divine valeur un flacon de vieux vin ou un plat d'entremêts sucrés?

— Le fait est que c'est au-dessus de mes forces, répliqua le moine avec un sourire.

— Allons, continua Maynard, en faisant asseoir le Carme, vous ne songez pas assez à votre estomac, voilà pourquoi vous êtes si blême et si maigre. Restez quelque temps avec moi, je vous corrigerai et vous changerai, mordieu! Apprenez, une fois pour toutes, qu'il y a plus de douceur dans quelque bonne délicatesse de gueule que dans un volume de poésies, et qu'il vaut beaucoup mieux faire l'ivrogne que l'écrivain.

Le père Dominique, habitué aux singularités du poète, le regarda fixement, sans malice comme sans approbation.

— Certainement, reprit le magistrat excité, vive la goinfrerie! Quand j'ai dîné et bien bu surtout, mon cerveau s'emplit de jolies choses; autour de moi l'air se charge de parfums; ma pensée sait créer alors des fantômes aimés. Alors je n'ai plus d'oreilles pour les beaux ou vilains propos qu'on tient sur mes ouvrages, au diable le cardinal et la renommée. Alors la vie m'est chère, tout se balance joyeusement autour de moi, et quand je regarde à travers la croisée pour savoir où je

(1) Maynard en parle souvent dans ses Lettres. Paris, Toussaint-Quinet, 1653.

suis, au lieu d'apercevoir la neige qui tombe à flots sur les toits, je crois voir des roses blanches qu'on jette dans mon jardin (1).

Le président fit un tour de chambre, s'arrêta devant la fenêtre, et, plaçant sa main sur la vitre, joua avec ses doigts sur le verre, qui rendit un petit son argentin.

La boutade était passée. Pour qu'elle ne revînt pas, le père Dominique parla d'Aurillac, sa ville natale, qu'il venait de parcourir après une longue absence, et dont il vanta l'aspect, le site, la propreté (2).

— Avez-vous visité le Consulat et son portail gothique, demanda le président, l'église de l'abbaye, la voûte des Cordeliers, le remarquable Bassano qui orne le réfectoire de Messieurs de votre Ordre (3)?

— J'ai vu tout cela, répondit le père Dominique; et, reprenant toutes ces curiosités en particulier, il émit sur chacune d'elles l'opinion d'un antiquaire habile et d'un homme de goût.

— Et quel a été l'objet préféré?

— J'ose à peine vous le dire : une ruine insignifiante, le château de Saint-Etienne, où s'est écoulée la vie d'un saint (4).

Celui qui parlait ainsi était un Carme-Déchaux d'un grand savoir, d'une réputation étendue, et pourtant d'une parfaite simplicité de cœur. Ce religieux, appelé dans le monde Géraud Vigier, venait de publier depuis peu un volume intitulé : *Histoire parænétique des trois Saints pro-*

(1) Une méchante chronique, à laquelle je n'ose croire, prétend que Maynard se grisait quelquefois.

(2) Le P. Dominique de Jésus, né à Aurillac le 4 octobre 1596, avait quitté cette ville dès son bas-âge.

(3) La Cène qui appartenait aux Carmes.

(4) Saint Géraud, comte d'Aurillac.

tecteurs de la Haute-Auvergne; livre ascétique d'un mérite réel, mais dont le succès néanmoins étonna sa modestie. En 1637, il travaillait à un vaste ouvrage ayant pour titre : *La Monarchie sainte*, qui ne s'imprima pas, et resta en manuscrit dans la bibliothèque des Carmes de Clermont. Quoique jeune encore, sa figure, pleine de bonté, paraissait maladive ; un mal profond se révélait dans l'éclat fébrile de ses yeux, et par instants le cercle de cheveux bruns qui entourait la tête du moine ressemblait à une couronne d'épines déposée sur son front. Cet homme si savant et si doux était connu des cardinaux de La Valette et de Larochefoucauld, qui le consultaient souvent. On citait hautement le chancelier Séguier pour son protecteur avoué. Nommé depuis peu prieur du couvent de Clermont, il était venu à Aurillac terminer quelques affaires qui concernaient son Ordre, et n'avait pas manqué d'aller visiter son ancienne connaissance littéraire, le poète académicien, devenu président du présidial.

— De sorte, continua Maynard, que vous ne m'avez laissé plus rien à vous montrer.

— Oh! j'ai mis en réserve, dit le père, les peintures de l'hôtel de Noailles; serez-vous assez peu pressé demain pour les venir voir avec moi ?

— A partir de midi je suis tout vôtre, mon cher prieur. Mais, à propos, que fait donc Jean ? il me semble que sept heures ont déjà sonné!

Cette réflexion, que l'estomac du magistrat lui dictait avec chagrin, était faite à peine, qu'on vint annoncer que le souper était servi. Maynard prit amicalement son hôte par le bras, et tous deux sortirent de l'appartement.

Hâtons-nous de profiter de leur absence pour examiner

avec détail, car il en vaut la peine, le curieux sanctuaire dans lequel nous nous trouvons.

Cette pièce avait trois fenêtres ouvrant sur le jardin. Le mur de ville qui lui servait de clôture, ruiné à cet endroit, offrait une brèche, à travers laquelle ou pouvait voir aux pâles lueurs d'une lune d'hiver, d'abord un vaste terrain appelé les Fossés (1), puis l'église des Cordeliers, et un peu après le couvent des Carmes, enfin plus loin, une partie de la plaine d'Arpajon, qui se perdait dans la brume.

Le cabinet était éclairé intérieurement par une lampe à cinq becs, d'un usage général en Auvergne, et appendue à une haute colonnette posée sur un piédestal ouvragé (2). Quatre de ces becs brûlaient, semant autour d'eux de vifs rayons d'un rouge ardent.

L'appartement, dans sa partie droite, était occupé par un bureau chargé de papiers et de livres, et par un bahut noir, aux pieds torses. Sur ce bahut se trouvaient deux belles urnes funéraires, d'un verre vert clair, découvertes aux faubourgs d'Aurillac, dans des tombeaux romains (3). L'une était ronde, et avait autour de ses reins des nervures verticales; l'autre affectait la forme d'une amphore massive, dégagée pourtant par deux anses élégantes.

A côté, dans l'angle, se dressait une immense étagère, sur laquelle étaient placées, en ordre, quelques médailles consulaires et impériales; des bracelets gaulois fortement oxidés et couverts de cette patine si recherchée, vêtement authentique de vingt siècles, suaire de deux mille ans! des haches en serpentine ou en silex,

(1) Le champ de foire actuel.

(2 Le nom de ce meuble est en patois, *Biolot*, étymologie de veillée.

(3 *Hist. des trois Saints d'Auvergne*, p. 770.

petites massues, dont se servaient probablement les anciens pour frapper les victimes qu'il fallait conserver pures, et qu'on évitait par conséquent d'abattre avec le fer; tous rares objets recueillis dans les tumulus environnants, et les forêts prochaines. Çà et là répandues sur les rayons, on voyait des poteries d'une pâte fine et rougie; tantôt des vases d'un dessin coquet, des patères chargées de feuilles de lotus, des coupes aux formes ravissantes. Puis au milieu de tout cela se dessinait en profil une statuette en terre cuite blanche, représentant Vénus sortant de l'eau. Ses membres refroidis se serraient involontairement les uns contre les autres, et par cela même que cette pose dissimulait de trop gracieux contours, des lignes trop voluptueuses, on eût pu la prendre tremblante ainsi, pour une statue de la pudeur.

Cette charmante rareté venait d'Arpajon, comme provenait aussi de l'église de ce bourg une plaque de marbre appuyée contre les parois du mur, débris d'un antique sarcophage, sur laquelle on lisait ces mots : *Constantius nobilis hic est* (1).

Plusieurs reliquaires bysantins émaillés, une bible manuscrite entr'ouverte et montrant des enluminures de bleu d'outre-mer, d'or et de carmin, quelques coffrets en bois sculpté, de larges sceaux, parmi lesquels comptait celui des abbés d'Aurillac, enfin un sablier d'ivoire, dont la poussière fatale s'écoulait grains par grains, monotone comme notre vie, formaient le surplus des ornements qui encombraient l'étagère.

On voit déjà que Maynard faisait partie de ces fous qui recueillent d'un air sérieux les moindres épaves

(1) Ce tombeau, gallo-romain, avait été démoli en effet au commencement du dix-septième siècle.

laissées sur la terre par le naufrage des siècles; prêtres toujours fervents d'un culte problématique, ayant de tout temps un peu ressemblé, sans s'en douter du reste, à des adorateurs de fétiches.

La tapisserie en cuir de ce côté du cabinet était coupée de temps à autre de quelques tableaux. Parmi eux se distinguait une peinture d'une grande fermeté de tons, représentant un pape aux yeux saillants, à la figure à la fois malicieuse et sévère; sur sa tête reposait le premier des diadèmes, la tiare. Les traits du pontife décelaient une simplicité mâle et calme comme la force. Assis dans un fauteuil décoré de fleurs de lis, il levait vivement la main droite, moins pour bénir peut-être que pour enseigner. A la vue de ce visage plein d'un souffle puissant, on se sentait en face de quelque royauté de génie. Ce fut là, en effet, un remueur d'idées, un hardi meneur d'hommes; tout le dixième siècle gravita autour de lui.— Ce beau tableau, du Pordenone, était un cadeau du cardinal Bentivoglio. On lisait au bas : *Sylvester II*, *summus Pontifex*, *Arvernus*.

Tout près de ce portrait figurait un émail de grande dimension, signé J. Laudin de Limoges, représentant, dans un fond d'azur, quelque baron du moyen-âge, revêtu du costume des patrices romains. Sur ses épaules se drape un lourd manteau d'hermine; sa noble tête est ornée de la couronne comtale, et il porte une église dans sa main. Celui-là s'appellait saint Géraud, comte d'Aurillac, le fondateur de l'abbaye de ce nom. Tenez-le pour un des derniers Celtes de pure race, vivant en Gaulois, au milieu de ses francs-alleux, ne voulant reconnaître aucun maître en sa vie, et ne s'étant jamais incliné que devant Dieu.

Plus loin passaient inaperçues deux gravures, à la ma-

nière de Rembrandt, représentant : l'une, le chanoine Fortet; l'autre, Cinq-Arbres, l'érudit orientaliste.

Plus loin encore, le portrait du comte de Noailles, ambassadeur à Rome.

Puis venait le tour d'un paysage; on y remarquait une maison, ou plutôt une cabane de pauvre apparence, ayant une rivière qui coulait à ses côtés, et cachée dans une vallée fermée par de grandes montagnes, aux bleus sommets. Quelques-uns disaient que ce dessin représentait l'habitation du père de Maynard; d'autres, avec plus de raison, je crois, soutenaient que cette chétive demeure était celle où naquit Gerbert, au village de Belliac.

La cheminée, placée vis-à-vis de la porte d'entrée, n'avait, pour ornements, que trois objets posés sur sa tablette. A droite, sous un globe de cristal, brillait, par son luxe, un splendide volume, relié en velours pourpre, et qui sur le milieu de sa couverture, parsemée d'abeilles d'argent, portait les armoiries des Barbérini, encadrées des attributs de la papauté. C'étaient les poésies du pape Urbain VIII, offertes par Sa Sainteté elle-même au poëte français (1).

Au milieu était la pendule dont j'ai déjà parlé.

Et à gauche se voyait le buste en plâtre de Richelieu, le front développé, l'air menaçant, les joues amaigries, l'œil cave, les lèvres minces, le menton couvert d'une barbe pointue. Chose bizarre, il portait, roulée autour du cou, une corde, à chaque bout de laquelle pendaient quelques pièces d'or. On avait écrit à la main sur la poitrine nue du buste, ce simple mot : *Rien!* Et plus bas, le premier venu pouvait lire ces lignes audacieuses :

(1) Voir ses lettres.

« Je paierai dix louis la corde qui servira un jour à
» pendre en place de Grève le cardinal-duc (1). »

Après la cheminée commençait la bibliothèque, occupant toute la partie inférieure de l'appartement. Les armoires qui la contenaient étaient en bois de chêne, commun dans la contrée. Elles se divisaient en petites travées, fermées par des portes à vitrages. Les lignes principales de la boiserie n'avaient que des moulures ordinaires, mais l'entablement du corps de bibliothèque portait des guirlandes massives, fouillées par une main habile, et se composant de feuilles de diverse nature et de fruits, tels que des noix, des pommes, des châtaignes entr'ouvertes et des noisettes dans leur enveloppe découpée. Ce meuble curieux sortait de l'atelier de Pierre Fabri, sculpteur et maître menuisier, demeurant au bas de la rue du Monastère (2).

(1) Tout le monde connait les stances de Maynard à Richelieu :

« Armand, l'âge affaiblit mes yeux
» Et toute ma chaleur me quitte....

Etc., etc.

» Mais s'il demande à quel emploi
» Tu m'as occupé, dans le monde,
» Et quel bien j'ai reçu de toi,
» Que veux-tu que je lui réponde?

Rien, dit Richelieu; c'est à cette brutale réponse que le fait ci-dessus fait sans doute allusion.

(2) Il parait qu'au dix-septième siècle la sculpture sur bois avait suivi, dans la haute Auvergne, plus que les autres arts, un mouvement de progrès. Sans parler des boiseries de Saint-Chamans et de Saint-Cernin, antérieures de 150 ans, et que leur perfection même place tout-à-fait à part et laisse supposer être l'œuvre d'artistes étrangers à la localité, il existe encore, soit à Aurillac, soit dans les environs, de remarquables travaux de ce genre. Plusieurs églises, par exemple, possèdent des rétables ouvragés avec un très-grand goût, ainsi que des statues de Saints, d'un mérite réel. Si beaucoup d'autres statues de cette époque ont conservé la raideur de traits et de vêtements des premiers temps du moyen-

La bibliothèque ne s'élevant pas jusqu'au plafond, confectionné en solives saillantes, d'après l'usage général, on avait rempli cet espace en plaçant sur la dernière galerie de grands vases, forme renaissance, aux dessins azurés. Ces faïences, déjà anciennes, avaient dû appartenir à quelque médecin apothicaire, breveté par la ville, car les armes d'Aurillac s'y trouvaient gravées d'un côté, et de l'autre on rencontrait des noms tels que ceux-ci : *Alkermès*, *Mythridat*, etc., etc. Maynard avait-il placé ces urnes de pharmacie au milieu des volumes qu'il visitait souvent, pour avoir toujours sous les yeux l'écusson de sa cité adoptive, ou plutôt allégoriquement, pour se rappeller sans cesse ce bel adage grec : que les livres sont à l'âme ce que les remèdes sont au corps? c'est ce qu'on ne peut assurer.

La bibliothèque était peu nombreuse en volumes, mais composée de manière à affriander l'érudit le plus délicat.

Ainsi, la partie littéraire comprenait les classiques

âge, c'est que les sculpteurs, par une louable tradition d'école, copiaient presque religieusement encore les modèles anciens. On trouve dans les collections particulières quelques coffrets en mérisier, dont les dessins compliqués sont merveilleux d'exécution et de pureté. Mais le produit essentiellement indigène au sol est une certaine armoire, qu'on ne trouve guère que dans le département, surtout dans l'arrondissement d'Aurillac, et qui était destinée à orner la cuisine ou la salle à manger des bourgeois et simples propriétaires d'alors. Cette armoire, composée de deux compartiments, posés le plus étroit sur le plus large, se fait remarquer par l'incontestable beauté de son ornementation. J'en ai vu quelques-unes en bois de noyer, dignes de figurer partout, et qu'à cause de leur originalité on rechercherait à Paris. Les plus belles me paraissent celles qui ont des figures grimaçantes, celles dont les colonnes géminées s'enroulent en se tordant, et chez lesquelles les frises sont semées de jolis festons de feuillage.

grecs et latins, éditions des Aldes, des Estienne et des Elzevirs.

Par une attention flatteuse ou ironique, car le président nous paraît suspect en cela, il avait rangé les œuvres des écrivains de son temps, immédiatement à côté de celles des princes de la littérature antique. Presque tous les premiers, il est vrai, se trouvaient ses collègues à l'Académie, et jouissaient alors d'une réputation de gloire, que le temps hélas! a cruellement amoindrie. Ecoutez les noms de ces superbes esprits qui ne devaient pas mourir, et qui sont pourtant si profondément enfoncés dans leur fosse d'oubli, qu'on peut à peine les en retirer, même pour les plaindre. Ecoutez: c'étaient Godeau, Habert, Gombault, Chapelain, Conrard, Serizay, Fabet, Desmarets, Séran, Hay du Chastelet, Silhon, Bourzeys, Méziriac, Colletet, Gomberville, Colomby, Baudoin, etc. — Voilà les éternels d'alors! Et songez que pas un d'eux n'était mort sans s'être promis l'immortalité, c'est-à-dire sans avoir compté, avec certitude, sur cette auréole enviée, qui illumine la nuit des tombes, sur cette voix de la foule qui, jusqu'à la fin des siècles, s'en va répétant toujours, toujours le même nom!.... — Ces idées quelquefois égayaient beaucoup Maynard; dans ses bons moments il faisait, pour sa part, la nique à la gloire, narguait l'avenir, se moquait de ses propres écrits, et riait joyeusement au nez de la postérité.

La jurisprudence, l'histoire générale, la géographie, les voyages, la philosophie, les sciences, occupaient les rayons suivants; toutes représentées par des ouvrages de choix précieux, tant comme valeur intrinsèque, que comme prix bibliographique.

Mais la partie la plus intéressante de cette bibliothèque, était la portion consacrée aux documents relatifs à l'his-

toire particulière de la haute Auvergne. Les autres travées s'ouvraient facilement, mais le président avait fait mettre une serrure à celles-là. En effet, de tout temps le vieux sceptique s'était méfié de la probité humaine ; il redoutait, en homme qui s'y connaît, le fanatisme collectionneur des savants, et magistrat débonnaire, son cœur aimait mieux prévenir une faiblesse que d'avoir à la réprimer. Voilà ce qui expliquait la présence, à cet endroit, d'un cadenas solide, que nous allons pourtant ouvrir, pour inventorier tant de richesses.

Manuscrits.

Un manuscrit ancien, probablement du neuvième ou dixième siècle : c'était la *Vie de saint Géraud*, par saint Odon, 2me abbé de Cluny, et 3me abbé du monastère d'Aurillac. A la suite de ce manuscrit se trouvait l'homélie et la prose du même auteur, formant le cinquième livre de l'histoire de saint Géraud (1).

Vie de saint Géraud, en langue romane ou patoise ; quatorzième siècle (2).

La vie de saint Géraud en rythme et en langage vulgaire, par N. Maffres, moine d'Aurillac. MSS. (3).

(1) Voyez la traduction de la *Vie de saint Géraud*, comte d'Aurillac, par M. Compaing, curé de Savenès. — Léonard Viallanes, imprimeur à Aurillac, 1715, in-12, p. 36.

L'homélie et la prose de saint Odon n'ont jamais été imprimées et n'existent plus.

(2) Ce manuscrit est cité par Gourlat la Veyrine, dans ses courtes Annales d'Aurillac.

En outre, une tradition constante prétend qu'il a existé une vie de saint Géraud en vieux patois ; en tenant pour vraies la tradition et la note de Gourlat, il est certain que cet ouvrage a disparu depuis long-temps.

(3) Voyez l'*Histoire des trois Saints protecteurs de la haute Auvergne*, par le père Dominique, de Jésus. (Géraud, Vigier. 1635, p. 576 et 618.)

Anonymus in vitâ sancti Geraldi, Ryth. MSS. — La vie de saint Géraud en vers latins rythmiques, selon le style du temps, par un anonyme (1).

Un très-beau parchemin roulé, d'une écriture carlovingienne, aux initiales dorées, portant en tête : *Testamentum Beati Geraldi.* Quoique très-antique, ce titre n'était pourtant qu'une copie du codicille connu sous le nom de *Testament de saint Géraud.* Au bas de l'acte pendaient quatre grands sceaux de cire, scellés au vélin par des liens de soie mi-violette, mi-noire.

Un fort gros volume MSS. ayant pour titre : *Les miracles que Dieu opéra par l'intercession du glorieux comte Géraud, incontinent après son bienheureux trépos* (2).

Vie de sainte Adaldrude, mère de saint Géraud. MSS (3). *Breve chronicon Aureliacensis abbatiæ, in diocesi Arvernensi, ab anno* 972, *ad annum* 1128; *auctore anonymo hujus loci* (4). C'était un manuscrit de la première partie du douzième siècle, écrit par un moine anonyme, donnant quelques détails succincts sur les quinze premiers abbés du monastère d'Aurillac. Le papier en paraissait bien conservé, mais jaune, l'écriture très-lisible. Ce petit volume était recouvert de velours et terminé par un abrégé de la règle de saint Benoit.

(1) Cet ouvrage manuscrit, d'un religieux de l'abbaye d'Aurillac, est aujourd'hui perdu. Le P. Dominique, de Jésus, dans les trois Saints d'Auvergne, en cite divers passages, aux pages 603, 604, 731, 736, 743, 744, 779.

(2) Jacques Branche, la *Vie des Saints et Saintes d'Auvergne et du Velay*, in-8°, 1651; au Puy, p. 595.

Histoire des trois Saints d'Auvergne, p. 751, manuscrit perdu.

(3) Citée dans les *Détails historiques sur la ville d'Aurillac, par Gourlat la* Veyrines, p. 329, *MSS.* perdu.

(4) Cette chronique a été imprimée plus tard dans Mabillon, tome II de ses *Analecta*, p. 237.

Charta vetus. —Cette charte, du treizième siècle, constatait, entre autres faits curieux, qu'en 1227 Géraud d'Aurillac, archidiacre de la Marche, en Limousin, issu de la maison des barons d'Aurillac, offrit une parcelle de l'os du bras de saint Géraud à une église dédiée à ce Saint, et sise aux faubourgs de Limoges (1).

Patz, *Paces*. (Les paix.) — Manuscrit du quatorzième siècle, contenant la transaction de 1280, celle d'août 1298 et celle du 8 mai 1347. L'ouvrage avait deux volumes : le premier renfermait les trois paix, en langue latine, le second leur traduction en langue romane (2).

Procédure relative au meurtre d'Athonnet de la Roque, chevalier, tué par les habitants d'Aurillac, parce qu'ils le soupçonnaient de tenir pour les Anglais (3). — Il y avait dans ces pièces des détails d'une sombre et horrible beauté. On pouvait y étudier l'effet des passions cruelles et soupçonneuses du moyen-âge, prêtes à tous les excès par haine de la tyrannie et par horreur de l'étranger.

Titres relatifs à l'établissement du monastère d'Aurillac, en 894, à ses priviléges, aux concessions faites par les papes, et à l'exemption, soit de l'abbaye, soit de la ville de toute juridiction diocésaine, tous deux étant soumis directement au Saint-Siége. — Cette case possédait des chartes magnifiques; quelques-unes, les plus anciennes, avaient des lettres excessivement longues et serrées ; d'énormes cachets de cire, attachés par des cordons rouges, reposaient près des parchemins, comme

(1) Voy. *Les trois Saints d'Auvergne*, p. 682, 748. Perdu.

(2) Ces curieuses transactions ont été traduites par M. le baron Delzons, et publiées par les soins du conseil municipal d'Aurillac.

(3) Il n'existe plus aujourd'hui que les lettres de grâce accordées par Charles V aux habitants d'Aurillac. Elles sont déposées aux archives de la mairie, et portent la date de mars 1304.

ces Molosses soumis, qu'on nous peint couchés près de leurs maîtres.

La liste des consuls d'Aurillac, depuis 1200 jusqu'en 1636. Ce manuscrit ne remontait qu'au quinzième siècle; continué avec soin par des mains patientes, les derniers feuillets portaient l'écriture de Maynard, qui venait d'écrire, depuis peu, les noms suivants :

Louis Vergnes, lieutenant en l'élection.
Pierre Decebié, avocat.
Raymond Casses, bourgeois (1).

Catalogue des abbés d'Aurillac. — Manuscrit d'une date plus reculée que le précédent, pour certaines périodes, mais successivement augmenté, et tenu à jour jusqu'à l'époque présente. C'était un travail graphique, attestant l'habileté des moines. Toute la partie ancienne scintillait d'enluminures, et le portrait de chaque prélat, orné de ses armoiries, se trouvait en regard de la notice qui lui était consacrée. La dernière page du catalogue portait le nom de messire Charles de Noailles, 55me abbé, évêque de Saint-Flour (2). — Après quelques feuillets laissés en blanc, commençait la série des abbesses du Buis. Chacune d'elles, dessinée en pied, dans le sévère costume des Bénédictines, tenait de la main droite une crosse au crochet retourné en dedans, et de l'autre un missel.

(1) On ne possède plus que des copies faisant commencer la liste des consuls à 1280. Ces copies sont insignifiantes, car il est reconnu que pour plusieurs périodes, la liste est fautive.

(2) Ce catalogue des abbés d'Aurillac a été imprimé : 1° dans la *Gallia Christiana ;* 2° dans le tome II des *Analecta* du père Mabillon; 3° dans l'*Histoire des trois Saints d'Auvergne*, p. 783 et suivantes; 4° et de nos jours encore dans l'*Annuaire du Cantal* de 1841, avec quelques rectifications, par M. le baron Delzons.

L'examen attentif de toutes ces figures devenait une étude curieuse et vraiment philosophique, en tant qu'elle décelait jusqu'à quel point les traits du visage peuvent quelquefois refléter d'une manière trompeuse les sentiments de l'âme ou les passions du cœur. Ainsi, l'une de ces dames apparaissait charmante. Jeune, naïve, calme, mêlant à un air de dignité réelle les pudiques apparences de la piété : c'était sans doute une Sainte? Non; car elle avait cinq billettes dans son écu, et se nommait Marie de Senecterre! Il ne faut pas trop se fier aux physionomies (1).

Venaient ensuite un grand nombre de cartons renfermant des documents inédits sur l'histoire d'Auvergne. Citons quelques liasses.

Titres pour servir aux annales de la commune d'Aurillac, et aux querelles des consuls de la ville avec monseigneur l'abbé et les moines du couvent.

Renseignements sur les hostilités des Anglais en Auvergne, pendant la seconde moitié du quatorzième siècle; détails sur les déprédations des routiers et sur les guerres religieuses.

Procédure relative à la sécularisation de l'abbaye d'Aurillac, en 1561, et consistant : 1° dans la plainte des consuls contre les Bénédictins; 2° l'enquête qui fut ordonnée par suite de cette plainte; 3° la bulle du pape Pie IV, du 13 mai 1561, enregistrée au parlement de Paris, le 23 février 1562 (2).

(1) Voir ce que dit de cette belle pécheresse l'enquête qui précéda la sécularisation de l'abbaye d'Aurillac. La suite des abbesses du Buis n'a jamais été imprimée que je sache. Cette publication, si elle était complète, aurait certainement de l'intérêt.

(2) Cette procédure existe encore en entier, les copies de l'enquête sont nombreuses.

Récit des événements arrivés en 1569 et 1570, lors de l'entrée et du séjour des Calvinistes à Aurillac (1), suivi de l'information secrète, faite en octobre 1572, contre le capitaine Lamire et autres agents des princes de Navarre et de Condé, concernant les cruautés et excès commis par eux à Aurillac (2).

Ici, tout à côté du testament de Pierre Fortet, reçu Simonel, notaire à Paris, le 14 août 1391, se trouvait un rare manuscrit, recouvert en velours orange, et contenant les poésies folâtres, ainsi que les sirventes de Pierre de Vic, prieur de Montaudon, religieux d'Aurillac (3). Ce prieur, aux chants amoureux, mourut à la fin du treizième siècle, seigneur du puy de Sainte-Marie.

Histoire de la vicomté et du château de Carlat (4).

Nobiliaire d'Auvergne, depuis l'an mille jusqu'à présent, 1er janvier 1635 (5).

Nos lecteurs ont déjà deviné sans peine que la plus grande partie des ouvrages cités, provenait de la bibliothèque de l'abbaye. Les richesses scientifiques qu'elle accumulait depuis tant d'années, ne furent point, en effet, complétement détruites. Des âmes pieuses, des magistrats savants, des bourgeois raisonnables, des femmes même, par esprit de curiosité, parvinrent à

(1) Une partie de ces documents a été imprimée depuis.

(2) Cette information existe.

(3) Millot, dans son *Histoire des Troubadours*, tome III, donne un aperçu des poésies de ce religieux. Voyez Raulhac, *Annotations*, p. 73.

(4) Ce précis, dont il existe des copies, est tiré d'un manuscrit connu sous le nom de *Manuscrit de Comblat*.

(5) Plusieurs copies de ce manuscrit sont conservées; le travail a été continué jusqu'en 1722.

sauver des ruines une foule de livres et d'objets sans prix.

OEuvres de Pierre Cambefort, seigneur de Niocel, en trois volumes manuscrits. Le tome 1er contenait la vie de saint Géraud, écrite en latin, et portait pour titre : *Petrus Cambefortius, in vitâ sancti Geraldi* (1). On lisait au dos du tome II : *Petrus Cambefortius, in apologiâ pro Gerberto* (2). Enfin, le dernier volume, écrit en français, était consacré à la narration des faits historiques dont l'auteur avait été témoin ou contemporain. Voici son titre : *Mémoires de Pierre Cambefort* (3).

Dans un passage de ses mémoires, Cambefort raconte fort au long comment, en 1317, le pape Jean XXII (J. d'Euse), voulut ériger le siége d'Aurillac en évêché, et comment Guillaume, 31me abbé du monastère, non-seulement refusa l'honneur d'accepter la mitre, mais encore s'opposa à l'érection de l'évêché, lequel fut alors placé à Saint-Flour, qui l'a conservé depuis.

Mémoires de Jean de Vernyes, natif de Salers, président de la cour des aides de Montferrand, écrits de 1589 à 1593, adressés à Henri IV, et donnant les plus authentiques renseignements sur l'état des esprits dans la haute et basse Auvergne (4).

Histoire manuscrite de la province d'Auvergne, par Jean de Sistrières. Et à la suite : le panégyrique, en vers,

(1) Voyez l'*Histoire des trois Saints d'Auvergne*, p. 680.
La *Vie des Saints et Saintes d'Auvergne et du Velay*, p. 599.

(2) *Hist. des trois Saints d'Auvergne*, p. 770, 771, 779.

(3) *Hist. des trois Saints d'Auvergne*, p. 271.
Ces trois ouvrages sont perdus aujourd'hui,

(4) Ces mémoires ont été publiés, pour la première fois, en 1838, à Clermont, par les soins du savant M. Gonod.

du même auteur, sur Marguerite de Valois, imprimé en 1582.

Le livre des consulats et antiquités de la ville d'Aurillac, composé par Pierre Labroha, prêtre de la communauté de l'église Notre-Dame de cette ville (1).

Chronique patoise sur l'histoire de saint Injuriosus et de sainte Scholastique (2).

Vade mecum in tribulatione, de Jean de la Roquetaillade, religieux d'Aurillac (3).—C'est l'œuvre d'un esprit ardent, convaincu, fougueux, d'un prophète de malheur, qu'Innocent VI (E. d'Albert), fit enlever de son couvent du faubourg des Carmes et enfermer dans le château de Bagnols. Ce livre, empreint de mysticisme et d'amertume, eût un grand succès, à cause de ses terribles prédictions contre le souverain pontife, les cardinaux, la venue de l'anté-christ et la fin du monde.

Poésies romanes de Hugues de Peyroles, dans lesquelles il célèbre, en des vers pleins de tendresse et de passion, sa belle maîtresse, Assalide d'Auvergne, femme du sire de Mercœur (4).

Traité manuscrit de *Annulis*, par Louis Chaduc, con-

(1) Ce manuscrit, du commencement du dix-septième siècle, avait été donné, à ce qu'il paraît, à M. de la Michodière, intendant d'Auvergne. Il existait encore en 1746, puisqu'il fut produit alors devant Me Roussy, notaire à Aurillac. Depuis cette époque, malgré tous les soins et les actives démarches de M. Raulhac, pour en rechercher la trace, cet ouvrage n'a pu être retrouvé.

(2) MSS. Perdu

(3) Imprimé à Londres, en 1690, dans un recueil plus volumineux, intitulé : *Fasciculus rerum Spectandarum*.

Voy. Raulhac, *Annotations*, p. 74. — Aigueperse, *Biographie des personnages d'Auvergne*, tome II, p. 192.

(4) Voy. Aigueperse, tome II, p. 137.

seiller au présidial de Riom, en 1599, et l'un des plus illustres antiquaires de son temps (1).

Imprimés.

Cæsaris opera. (Commentaires de César.) C'était la rarissime édition romaine de 1469. Arn. Pannartz, in-folio.

Sidonii Apollinaris opera. Edition du père Sirmond, l'ami du président. — Paris, 1614, in-8°.

Epistolæ Gerberti in lucem editæ, è bibliothecâ Papirii Massoni. — Paris, *apud Macæum Ruette*, 1611.

Tout près de ce livre, Maynard avait placé, avec intention, deux manuscrits du neuvième siècle, reliés en peau de truie, et contenant les ouvrages de saint Jérôme et de saint Ambroise. Qui eût vu ces volumes, d'un parchemin jauni, d'une écriture pâle, mi-usés par les doigts et les regards studieux des moines, ne se fut jamais douté de leur inestimable valeur. C'était pourtant, disait-on, deux des manuscrits que Sylvestre II avait, en 999, année de son élévation à la papauté, envoyé comme un souvenir de reconnaissance au monastère d'Aurillac (2).

Plus loin : *Sylvester II cæsius, aquitanus, Pont. max. F. Abrahami Bzovii Poloni, S. T. magistri, ord. prædicatorum.* — Romæ 1629.

Histoires généalogiques de la maison d'Auvergne et de la maison de Turenne, par Christ. Justel, né en 1580, mort en 1649.

(1) Chaduc était né à Riom, en 1564, et y mourut en septembre 1638.

(2) Gerbert, souverain pontife, fit don, en effet, à l'abbaye de Saint-Géraud de plusieurs ouvrages. Dans ce nombre, les chroniqueurs désignent unanimement ceux que nous venons de citer.

Les œuvres de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris.

La polygraphie universelle et l'écriture cabalistique de Trithème.—Paris, 1561, in-4°, par Gabriel Collange, né près de Billom, valet de chambre de Charles IX, assassiné comme huguenot, le jour de la Saint-Barthélemy.

La grammaire hébraïque de Cinq-Arbres, principal du collége Fortet et professeur royal d'hébreu et de syriaque au collége de France, mort à Paris en 1587. — Deux traductions du même auteur de quelques traités d'Avicenne : *De ægritudinibus nervorum.—De ægritudinibus capitis.*— Paris, 1572, in-8°.

Imitations tirées du latin, de Jean Bonnefons (de Mauriac), avec autres gayetés amoureuses, par Gilles Durand, seigneur de la Bergerie, avocat, natif de Clermont, 1610, in-8°.

De diversis temporibus et terminis legis municipalis Arvernorum, par Antoine Rigault, avocat, né à Riom.— Paris, 1613, in-8°.

N'oublions pas une nombreuse collection de lettres autographes, écrites au poète, par les personnages distingués qui l'honoraient de leur bienveillance. Maynard disait souvent, en parlant de ce trésor : « Ce sont les » archives de ma maison, où mes enfants trouveront un » jour les titres qui leur peuvent donner quelque entrée » dans les grandes conversations, et quelque recomman- » dation dans le beau monde (1). »

Il est inutile de signaler maintenant certaines poésies plus que légères, œuvres clandestines du président, dans lesquelles les grâces l'inspirèrent en un jour de délire, ou-

(1) Voy. ses lettres : Paris, Toussaint-Quinet, 1653, p. 367.

bliant de voiler leurs mots et leur pudeur. Ce recueil ne fut jamais imprimé ; il était placé à part, sur un rayon isolé, comme si les autres volumes se fussent éloignés de lui. Maynard, ami du vin, des roses épanouies, de tout ce qui charme les sens, se trompa quelquefois de chemin pour aller plus vite à la gloire ; sans être vicieux, il demanda trop à sa muse, et ne sut pas se contenter d'un de ces chastes embrassements qui rendent immortel.

Nous avons fini le tour de la chambre ; il ne nous reste plus qu'à lever les yeux au-dessus de la porte d'entrée, et à regarder un délicieux portrait de femme. Le nom est au bas : c'est Marguerite de Valois, l'épouse première d'Henri IV, celle dont la carrière galante s'ouvrit par Guise et se termina par on ne sait qui. Mon Dieu, qu'elle est belle! criaient tous ceux qui la voyaient. Vraiment, il paraissait difficile de regarder une telle figure sans trouble; il s'en exhalait comme une amoureuse émanation. Le visage avait des lignes d'un développement harmonieux, et singulier caprice du hasard, des contours d'une grâce virginale. Le cou de la reine était souple, ses cheveux soyeux, sa bouche souriante, son air noble; tout indiquait le produit physique d'une race de rois. Seulement les yeux étaient légèrement bleuis; on voyait que sur sa paupière avait pesé le poids du plaisir. Ce portrait avait été fait pour d'Aubiac, celui de ses amants que la princesse aima peut-être le plus. En effet, rassasiée de voluptés et trouvant sur son passage un jeune homme timide et réellement épris, Marguerite se complut longtemps dans cette passion idéale, et crut, en s'y livrant, se retremper dans la fraîcheur d'un candide amour. Il dura peu : bientôt d'Aubiac mourut à cause d'elle, et Marguerite folle de désespoir, jura de ne plus aimer. Alors, cela est certain, elle pleura des ruisseaux de larmes, et fit sincè-

rement à l'ombre adorée d'Athis (1), l'holocauste de son cœur. Mais une ombre, c'était bien peu pour monter la garde autour d'une vertu si fragile. Quelques mois seulement se passèrent, et la reine, lassée des austérités de cette seconde innocence, s'en revint ardente à ses tendres fantaisies. — Tout ceci n'empêchait pas que la peinture ne fut fort belle; c'était un souvenir que Marguerite, par son testament, avait laissé à Maynard, son secrétaire depuis plusieurs années.

Sur ces entrefaites, Maynard rentra avec son convive, le domestique déposa sur le bureau le flambeau qu'il portait, arrangea la lampe dont il excita la lueur, attisa le feu et sortit.

(1) Qui n'a lu les vers charmants de Marguerite:

« Rigoureux souvenir d'une joye passée,
» Qui logez les ennuis du cœur en la pensée,
» Vous savez que le Ciel me privant de plaisir,
» M'a privé de désir.
. . . .
. . . .
. . . .
» Le bel Athis est mort.
» Athis, de qui la perte attriste mes années,
» Athis, digne des vœux de tant d'âmes bien nées,
» Que j'avais élevé pour montrer aux humains
» Une œuvre de mes mains.
. . . .
. . . .
» Si je cesse d'aimer, qu'on cesse de prétendre,
» Je ne veux désormais être prise, ni prendre,
» Et consens que le Ciel puisse esteindre mes feux,
» Car rien n'est digne d'eux.
» Cet amant de mon cœur qu'une éternelle absence
» Eloigne de mes yeux, non de ma souvenance,
» A tiré quant à soy, sans espoir de retour,
» Ce que j'avais d'amour.

Le père Dominique et le président s'étaient assis. La braise du foyer ne tarda point à envelopper de flammes l'aliment nouveau qu'on lui avait donné, et une brillante clarté se mêlant aux autres lumières, ruissela dans l'appartement.

—Au total, ce n'est pas un mauvais pays que le nôtre, dit Maynard, en paraissant continuer une conversation interrompue; les nobles y sont fiers, batailleurs, dépensiers, mais en revanche la bourgeoisie se montre économe, apte aux affaires et soucieuse d'un pouvoir dont elle s'emparera tôt ou tard.

— Il est certain que le cardinal vise à ce résultat, avec ses juges soumis, sa haine des grands.... .

— Et le Couperet, ajouta vivement le littérateur disgracié. Mais vous êtes dans l'erreur, père; Ferragus (1) ne s'occupe pas de l'avenir des classes moyennes qu'il méprise, s'il frappe les seigneurs droit à la tête, c'est seulement pour ses vengeances particulières, et au profit de la royauté.

— Que faudrait-il donc pour que ces châtiments tournassent, en Auvergne, au profit du pauvre peuple, demanda le Carme?

— Oh! pas grand chose: un lit de justice, et les *Grands-Jours* à Clermont, répondit le président (2).

La causerie continua quelque temps sur ce ton sérieux et insensiblement s'égara dans les labyrinthes de la politique générale, à laquelle le magistrat avait été initié par son long séjour à Rome, en compagnie de l'ambassadeur

(1) Nom que Maynard donnait habituellement à Richelieu.

(2) Ces *Grands-Jours* se tinrent en 1665-1666. Fléchier en écrivit l'histoire, et nous devons à M. Gonod la publication de ces mémoires intéressants.

français, comte de Noailles. Mais le prieur, peu soucieux des arcanes diplomatiques, et cédant au plaisir de s'informer de son pays, louvoya habilement pour rentrer dans ce sujet. Il parla des vertes prairies, des forêts épaisses, de la campagne où la solitude habite, du repos des champs, source d'inspirations, parce que la vie de l'âme y est plus intense qu'ailleurs.

C'était un triste thème pour Maynard, qui tout en aimant Aurillac, avait la province en horreur, et dans certains instants surtout, ne rêvait que les galeries du Louvre ou les portiques de la place royale.

Cependant il garda le silence jusqu'au moment où le père Dominique se laissant trop aller à ses pensées admiratives, le poète satyrique éprouva le besoin de la contradiction.

— .... Et indépendamment de tous ces biens, disait le Carme, l'archéologue n'est il pas bien heureux de fouler un sol où l'antiquité celtique a laissé tant de traces....

— — Et où les vignes ne peuvent pousser, ajouta Maynard, avec humeur.

— .... Où le peuple se sert d'un idiôme ancien, dernier débris du langage gaulois....

— Mais où en compensation, on ne sait pas parler français.

— .... Où la vie matérielle est douce et abondante pour tous....

— Où l'on prend le mot bisque, qui signifie potage, pour un terme du jeu de paume (1).

— .... Pays primitif et robuste, où la civilisation grandira....

(1) Voy. ses lettres. p. 743

— Mais dont les habitants, en attendant, préfèrent une pièce de six liards à un livre, et un sac de châtaignes à un parterre de tulipes et d'anémones (1).

Les deux interlocuteurs continuèrent ainsi assez long-temps, s'excitant l'un l'autre sans y songer, tant chacun d'eux était préoccupé de ses propres idées, lorsque la vivacité du président n'y pouvant plus tenir, éclata et fit explosion.

— Eh! n'êtes-vous pas fatigué, prieur, de souffler si long-temps dans le même chalumeau? Quel enthousiasme pastoral, mordieu! Tenez, père Dominique, permis à vous, dont la vie ascétique et détachée du monde n'aspire qu'au Ciel, de trouver bonne une existence dans le désert : on le conçoit. Un cloître à Paris ou à Montsalvy, c'est toujours un cloître. Mais quant à moi qui ai l'humeur gaie, sociale, expansive, moi qui avais l'habitude des salons de Paris et de leur scientifique élégance, qui vivais chez Marion, au milieu de femmes charmantes, sachant inspirer, comprendre et apprécier les poètes; moi dont la pensée est tout le bien, et qui vois cette pensée s'évanouir sans se fixer jamais, sans pouvoir revêtir une forme gracieuse, faute des aspirations du dehors; moi écrivain, qui n'ai pas une soirée où je puisse déposer ce qui pèse dans ma tête; pas une conversation où quelque idée féconde produise des émotions partagées; moi, prieur, faut-il vous le dire, je suffoque ici faute d'air : mon esprit tombe en assoupissement, je meurs attaqué d'un mal occulte qui ne se guérit pas, d'une gangrène d'ennui.

Le Carme, en entendant cette confidence inattendue,

(1) Voy. ses lettres.

parut étonné; sans le vouloir, il avait touché une corde vibrante, et il en sortait un son douloureux.

—Oui, continua le président, si vous saviez que ce cardinal est impitoyable! Il m'éloigne de la cour sans savoir pourquoi, et me tient ici pareil à un geolier, au milieu de montagnes qui m'écrasent la poitrine. Il m'a nommé académicien (la seule bonne action qu'il ait faite dans sa vie) pour me faire regretter plus amèrement encore le séjour de Paris. Oh! tout est calculé, chez la rouge éminence: que le pape a bien fait de l'habiller couleur de sang! car enfin il m'assassine, prieur. Ce n'est pas que je déteste Aurillac, mon Dieu, au contraire. C'est une ville que j'adorerais si je ne l'habitais pas; j'en veux même écrire l'histoire; mais que vous dirai-je, il y fait froid, et j'aime la chaleur. J'aime aussi l'espace, la liberté d'agir, et cette porte d'Aureinques, toute sillonnée de rides, que les consuls font fermer pour la nuit, retombe sur moi chaque soir, comme la porte d'un cachot!

Maynard, ainsi que tous les caractères aigris, avait besoin d'être écouté; pourvu qu'on le laissât dire, pourvu qu'on le plaignit un peu, sa douleur ne durait guère, et il se trouvait facilement consolé. De son côté le moine connaissait trop bien le cœur humain pour ne pas comprendre une si excusable faiblesse. Il écouta donc paisiblement, en homme qui compâtit à la peine d'autrui.

— Je voudrais vous ressembler, prieur, continua le poète d'un ton plus calme. Vous avez des passions douces, et il ne fait jamais sombre dans votre âme; vos jours sont uniformes mais tranquilles cependant, parce que votre imagination, au lieu d'être irritable comme la mienne, sait s'abreuver à cette aimable source de pleurs qu'on appelle la mélancolie.

Le père Dominique, attendri, garda le silence.

Pour Maynard, heureux d'avoir versé à pleine coupe son chagrin passager, il se leva lestement de son siége malgré sa rotondité, et fit quelques pas vers la fenêtre.

— Bon! dit-il après un moment de silence, la nuit est ravissante, la lune claire, le ciel pur ; j'aurai après demain un temps superbe pour aller à Castelnau (1).

— A Castelnau? reprit le Carme, frappé de ce passage subit de la tristesse à la tranquillité.

— Oui, dit le magistrat dont les traits s'étaient rassérénés comme par enchantement; oui, à Castelnau, chez le prince des saumons (2); il m'attend pour en manger de pris dans la Dordogne. Flotte, Balzac, le président Fraust mon cousin, M. de Pressac, greffier en chef du parlement de Toulouse, y seront. Le saumon est délicieux, accommodé au vin muscat.

Le prieur ne revenait pas du contraste prodigieux dont il était témoin; la singularité d'un tel caractère l'intéressait en l'étonnant. Maynard, qui s'en aperçut, se hâta d'ajouter :

— Au fait, je ne suis pas si malheureux que ma sotte cervelle me le dit quelquefois. J'aime la poésie, ce prisme aux mille nuances, doux talisman qui sait tout embellir. J'ai de nobles retraites où je puis aller festoyer quand bon me semble, des amis dévoués qui m'accueillent et m'aiment : pourquoi diable ne serais-je pas heureux ?

Et ce bizarre personnage se frotta les mains de contentement. Il était évident que ses idées avaient pris leur pente vers des impressions moins tristes.

(1) Château situé près de St-Céré, et qui appartenait au comte de Clermont.

(2) Nom que Maynard donnait en plaisantant au comte de Clermont. Voyez ses Lettres, p. 352, 409, 418, 516, 671, etc.

— Allons, vive la joie! et qu'il en soit ainsi *donec optata veniat* (1). Craignez-vous la mort, prieur?

Encore un soubresaut, pensa le religieux, et il hésita avant de parler. Toutefois, croyant qu'un pieux devoir lui ordonnait de répondre à la question qu'on venait de lui faire, il répliqua gravement :

— Je devrais être familiarisé avec elle... N'importe, cette fin suprême, terme assuré de tout, ne m'appaise pas et m'effraie au contraire. Maynard, vous n'avez jamais vu comme moi ce moment désespérant, où lorsqu'on veut parler on n'a plus de voix, quand on veut pleurer plus de larmes; si vous saviez qu'il a de douleur! La mort ne serait-elle qu'un cadavre nu et putréfié, ne serait-elle que la terre froide et humide qui déforme le corps, que la fosse où les vers nous rongent, et d'où l'on n'entend plus aucun des bruits de l'univers, qu'on devrait encore en être épouvanté.

Et le pauvre Carme était ému et tremblait, comme si un pressentiment sinistre l'eût agité; — pressentiment trop réel, car il devait mourir le 28 janvier 1638, c'est-à-dire moins de trois mois après cette conversation. Le trépas éteignit ce jour-là une belle intelligence, et ferma brusquement une carrière qui eût pu devenir glorieuse (2).

— Président, reprit Dominique, c'est une mauvaise devise que vous avez adoptée (3), elle n'a ni philosophie ni grandeur. Appeler la mort, mais c'est vulgaire. Père de famille, pourquoi souhaiteriez-vous de quitter vos enfants, Poëte, pourquoi fermer si vite vos ailes dorées?

(1) « Jusqu'à ce que vienne la mort désirée ; » formule mysanthropique de Maynard.

(2) Voyez les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, volume 3, page 563.

(3) *Donec optata veniat.*

Ces paroles furent prononcées avec une nuance de reproche si doucement sentie, que Maynard, qui, malgré ses noirs accès de tristesse, était au fond le meilleur des hommes, n'y résista pas.

— Vous avez raison, prieur, raison cette fois. Je l'avais si bien compris, qu'un instant avant votre arrivée, Apollon m'avait aidé à changer l'inscription de mon cabinet. Voici celle que j'y substituerai dès demain, si vous l'approuvez.

Le poète courut alors à son bureau, y prit un petit carré de papier, et rapprochant son fauteuil de celui du père Dominique, lut es quatre vers suivants d'une voix mélodieuse et cadencée :

Las d'espérer et de me plaindre
Des muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la désirer ni la craindre (1).

L'idée est belle, dit le Carme, bien exprimée. Le dernier vers surtout est sublime de profondeur et de haute sagesse : soyez toujours inspiré ainsi. Oui, mon cher hôte, prenez courage ; ne faussez plus votre vie. Au lieu de vous laisser aller à de stériles regrets, ou à d'ambitieuses espérances, fouillez dans votre pensée, et sortez-en un chef-d'œuvre qui devienne l'orgueil de votre pays.

Maynard, troublé, tendit la main au religieux, qui la prit plein d'effusion, et tous deux échangèrent avec un seul regard tout ce qu'il peut y avoir de nobles sentiments dans deux âmes élevées.

Il exista dès cet instant entre le magistrat et le révérend père une sincère sympathie; leur cœur venait de

(1) Ces vers de Maynard furent en effet placés par lui sur la porte de son cabinet.

s'unir par une initiation si entière, que pendant quelques heures ils sentirent et pensèrent comme en commun. Maynard ayant nettoyé son esprit de toutes les inquiétudes qui le tourmentaient, céda au plaisir de se laisser être heureux, en compagnie d'un homme dont la bienveillance l'avait conquis. Ce moment était merveilleusement propice aux causeries confidentielles, aux conversations intimes. Alors, en effet, on ne pose plus, on ne se monte pas, on est naturel, on reste soi. Ce n'est pas tout, l'âme amollie devient accessible aux impressions douces, elle éprouve le besoin de pénétrer l'avenir ou de réveiller le passé : c'est l'heure non de la pensée, mais de la rêverie.

Il faisait si chaud dans l'intérieur du cabinet, que le prieur désira ouvrir la croisée, sur l'accoudoir de laquelle il s'appuya un instant. Un air piquant vint du dehors, et le père se plut à en respirer la fraîcheur. La nuit était belle, pleine de sérénité et de silence. Des milliers d'étoiles scintillaient sur la voûte foncée du ciel. Par un rude contraste, le bois de Lafage, dont les arbres s'avançaient jusqu'au dessus du roc de Couissy, se trouvait tout entier enveloppé de ténèbres, tandis qu'au milieu de la plaine, la lune veloutait d'une franche lumière l'église des Cordeliers et les prairies d'Arpajon. L'atmosphère était si pure, que l'œil n'apercevait qu'une légère vapeur suspendue au-dessus de la Jordane, comme un nuage d'argent.

Neuf heures sonnèrent à l'horloge de la paroisse.

Le dernier coup venait à peine de se faire entendre, lorsque, dans la partie la plus lumineuse du ciel que les deux amis regardaient en ce moment, une petite lueur enflammée sillonna l'espace.

— C'est une étoile qui se change, dit le moine.

— Ne serait-ce pas plutôt un météore produit par un effet du fluide électrique, objecta Maynard ?

— Je le croirais sans peine, répondit en souriant le religieux instruit.

— Du reste, continua le président, nos paysans prétendent que ce signe indique le passage d'une âme qui du purgatoire vole au paradis.

— Savez-vous l'origine de cette croyance si poétique, demanda le père Dominique ?

— Nullement.

— Eh bien ! il faut que je vous la conte, dit le moine, et peut-être vous intéressera-t-elle, car elle se lie à l'histoire de saint Géraud.

— Parlez, parlez, interrompit vivement Maynard, curieux de tout ce qui touchait aux traditions auvergnates.

Sur ce, il ferma la fenêtre, regagna son fauteuil, et le Carme raconta ce qui suit, avec une grande ingénuité d'esprit et toute la naïveté de la légende :

« Saint Géraud était encore dans l'adolescence, quand la mort de son père le laissa héritier de vastes états, mais aussi orphelin. Né avec une santé délicate, portant en lui une disposition extrême à subir douloureusement les impressions les plus ordinaires de la vie, la piété vint à son secours, et il lui demanda des consolations et de la force. Tenant l'existence pour une époque d'épreuves, le jeune comte pensa qu'en unissant les jours aux jours, les mois aux mois, quelque pénibles qu'ils fussent, sa jeunesse et sa vie fuiraient ainsi. Solitaire, il voulut traverser le monde sans s'y mêler ; moine d'intention, il se promit de conserver jusqu'à la fin la double virginité de son âme et de son corps. Mais le démon, irrité contre le saint, veillait sous ses pas, tel qu'une couleuvre inaperçue.

» Saint Géraud avait remarqué, près du château de Fa-

brègues, dans la maison d'un de ses serfs, une jeune fille nommée Ebroïne, dont la belle figure et la grâce modeste l'avaient frappé (1). Ebroïne était petite, blonde, avec des yeux pleins de candeur et des cheveux plus grands qu'elle.

» Sans aucune arrière-pensée mauvaise, et par cet amour instinctif qu'éprouvent certaines âmes tendres à rechercher le beau, le comte se plaisait en toute occasion à contempler le charmant visage de sa jolie vassale. Souvent lorsque, dans les jardins du château, où son père avait un emploi, elle s'amusait à arroser les fleurs ou à suivre les papillons, c'était une joie pour lui que de la voir aller, venir, marcher, courir, rire et chanter. La présence d'Ebroïne le reposait, il l'aimait comme on aime un ange. C'est si vrai, que, quand était venu l'instant de la quitter, il emportait dans son cœur le regard et le sourire de cette jeune fille avec autant de chasteté qu'un frère emporte sa petite sœur dans ses bras.

» Mais, hélas! il se laissa trop aller au charme de la voir. Ce qui n'avait été d'abord qu'une distraction devint un besoin; le plaisir passager se changea en nécessité impérieuse. Saint Géraud cherchait Ebroïne, et ne la quittait plus. Ebroïne, de son côté, se faisant une habitude de la présence du bon seigneur, perdit sans le savoir de sa timidité, et, cruel malheur! n'en devint que plus séduisante. Alors, quand elle parlait, ses yeux avaient tant d'éclat! quand elle souriait, elle montrait des dents si blanches! — Le démon triomphait.

(1) Voyez la vie de saint Géraud, par saint Odon, traduite par Compaing, p. 26 et suiv.

Voyez aussi histoire des *trois Saints d'Auvergne*, p. 303. et suiv.

» Une après-midi du mois de juin de l'année 880, le comte Géraud remontait la vallée de Jordane pour aller à Fabrègues.

» Je vous ai dit que c'était une complexion maladive, ne pouvant sentir la vie que par sa partie souffrante. Il marchait triste, sous les grands arbres du chemin qui inclinaient sur sa noble tête leurs ombres amies. Il ne regardait pas la tour de St-Simon, nouvellement bâtie et s'élevant dans le lointain, ni les teintes chaudes de l'horizon, ni les forêts voisines qu'une brise tiède balançait doucement. A peine s'il écoutait les suaves harmonies de la campagne. — C'était cependant une de ces heures adorables où la nature exhale sa vie par tout son corps ; où l'âme, recueillie et silencieuse, absorbe les moindres bruits de l'air, et aime à écouter le tintement d'une cloche, le bruissement des herbes, la plainte des ruisseaux. Saint Géraud ne remarqua pas les grands rosiers sauvages étendant leurs guirlandes le long des haies ; il ne se pencha pas sur une foule de jolies plantes dont le soleil avait fait des fleurs, et qui ensemble ouvraient leur calice, cassolette embaumée, d'où sortait l'encens qu'elles offraient à Dieu.

» Qu'avait-il donc le comte à rêver ainsi pensif? Quelque ennemi puissant menaçait peut-être ses terres, ses villes, et il songeait à le repousser? Non; il pensait au vide de son âme. Au milieu des pompes du pouvoir, ce prince de la terre ressentait un délabrement secret, il lui semblait qu'il s'en allait en ruine, et s'effrayait si jeune de n'être qu'un vieillard. Dans ce moment peut-être éprouvait-il pour la première fois le besoin de dire à quelqu'un sa peine, et d'appuyer son cœur sur un cœur paisible et pur.

» C'est alors que le comte entendit s'échapper du mi-

lieu des aulnes qui bordaient le ruisseau un chant doux comme celui d'une fauvette. Il reconnut la voix d'Ebroïne, quitta la route et s'approcha lentement. Arrivé au bord, il aperçut la belle esclave qui se retenant d'une main aux branches d'un coudrier, se penchait sur l'eau, et cherchait à s'y voir; elle se regardait, souriait, se retirait ensuite et recommençait. C'était un jeu d'enfant, mais d'autant plus gracieux, que le ruisseau lui-même paraissait se prêter au caprice d'Ebroïne. L'onde, en effet, s'arrêtait immobile à cet endroit, et, limpide miroir, renvoyait à la jeune fille son image et ses sourires.

» Saint Géraud s'éloigna dans un trouble profond. Dès ce moment, la lumière se fit en son esprit, il vit qu'il aimait d'une affection coupable, et résolut de fuir. A partir de ce jour, il évita toute occasion de revoir sa vassale, parcourut ses domaines, visita des pays qu'il ne connaissait pas, redoubla ses prières, alla, revint, se désola ; rien n'y fit. Hélas! c'est qu'on ne peut pas désaimer comme on veut.

» Ainsi s'écoula l'automne, l'hiver vint.

» Enfin, saint Géraud, las de combattre et ne pouvant plus se passer de la vue d'Ebroïne, fit savoir à sa mère qu'il l'irait voir ce soir même. La mère faillit tourner la tête de contentement, car les mœurs sociales d'alors, tout à fait autres que celles d'aujourd'hui, permettaient cette joie. Pour Ebroïne, elle resta confuse des confidences qui lui furent faites. Sa poitrine se gonfla, et elle passa à pleurer le temps que le comte croyait qu'elle mettait à se parer des beaux habits qu'il lui avait envoyés.

» Le saint, comme on le voit, ne s'était pas rendu sans combat. Pareil à ces robustes athlètes qui se débattent encore quoique vaincus, le comte pria, pria sans se lasser. Toute cette journée se passa dans une lutte fié-

vreuse entre son amour et ses remords. Mais sa ferveur fut trop tiède sans doute : peu à peu, la passion, de sa main inexorable, brisa en lui les liens de la volonté, et il céda.

» Lorsque le soir fut venu, et que saint Géraud approcha de la cabane, il faisait froid; une neige épaisse couvrait la terre, le vent jetait au milieu des airs des notes plaintives semblables à des sanglots. C'était peut-être son bon ange qui gémissait; mais le comte ne le comprit pas.

» Le comte revit Ebroïne belle comme toujours. Resté seul, il s'assit auprès d'elle, et ses désirs s'accrurent de la vue de tant de beauté qu'un voile de pleurs rendait encore plus touchante. Cependant le visage d'Ebroïne s'illumina d'une si admirable pudeur, la jeune fille répandait autour d'elle un tel parfum de pureté, que le comte ne put s'empêcher de l'admirer en silence, et presque avec recueillement. Sa flamme s'apaisant un instant, l'hésitation commença. Il jeta des yeux attendris sur cette jeune fille vêtue de sa robe blanche d'innocence, et il eut honte de la vouloir souiller. Dieu, en qui le saint avait eu confiance, lui tint compte d'une pensée vertueuse, et sa bonté intervint. Tout à coup, en effet, les traits d'Ebroïne changèrent comme par magie, et de beaux qu'ils étaient devinrent laids et repoussants. Cette jeune fille naguère si jolie, parut tellement difforme à saint Géraud, qu'il ne put croire, comme dit Odon, que ce fût celle qu'il avait aimée. De suite il songea au Très-Haut avec reconnaissance; il regarda le ciel, et vit en ce moment une étoile se changer. S'inspirant de sa position, le comte se persuada que cette étoile était le symbole d'un être agité qui revenait au repos, et tombant à genoux, il s'écria devant tous : « Voilà une âme qui quitte

le purgatoire pour le paradis. » — Le démon fut vaincu. »

Ce fait météorique eut du retentissement : les moines auxquels plus tard le saint le raconta, le propagèrent et y crurent. Puis le peuple s'en empara par piété, et il est ainsi venu jusqu'à vous, Maynard, qui l'avez accepté, je le crains, par pure poésie. »

Cette anecdote intéressa Maynard, et le tint constamment attentif. Il avait même en diverses reprises témoigné sa satisfaction par quelques inclinations de tête. Toutefois, circonstance que n'avait pas prévu le père Dominique, la narration, en finissant, laissa le président muet et réfléchi. Sur une observation du Carme, il convint que les légendes avaient pour lui un charme exquis ; que rien n'était beau ni respectable comme elles, car le moyen-âge y avait versé toute sa foi. Il avoua ensuite que, sans discuter le mérite de leur authenticité, on ne devait pas trop se hâter de conclure contre elles et de nier, car il connaissait, pour sa part, certains faits surnaturels qui, parfaitement constatés, étonnaient sa faible raison et la laissaient confondue.

Le Carme approuva mentalement.

— Le démon ! le démon ! ajouta le magistrat, se parlant à lui-même, n'est pas un vain rêve, une chimère acceptée. Bien fou peut-être qui nierait son intervention dans les choses de ce monde ; quant à moi, franchement je la redoute et j'en ai peur. Cette majesté du mal tient toujours dans ses mains un sceptre, que la science si fine n'a pu pourtant lui arracher encore... Tenez, prieur, puisque les évolutions vagabondes de notre causerie nous ont mis sur ce sujet, je vais vous raconter un trait de ce gaillard-là. C'est une histoire diabolique, incompréhensible, mais certaine, irrécusable, car j'en ai été témoin :

» Vous n'êtes jamais allé en Italie, mon Révérend, mais

vous irez probablement un jour. Indépendamment de ce qu'un bon chrétien doit faire le pèlerinage de Rome une fois en sa vie, comme tout musulman celui de la Mecque, ce voyage en outre complétera vos vastes études, et reculera, soyez-en sûr, l'horison de votre pensée. Ceux qui n'ont pas vu l'Italie, pauvre prieur, ne se douteront jamais de ce qu'il peut entrer d'enchantement dans le cœur et dans les yeux d'un homme. Là est la patrie du soleil et des arts, là réside la plus magnifique expression du beau. Imaginez un recueil d'antiquités pour le savant, un sol inspiré qui agrandit chez le poète la puissance créatrice de l'âme, un livre de haute étude dont les pages déroulent à l'historien les grandes périodes de la vie des peuples; pour le philosophe un pays de tolérance, où toutes les civilisations se sont confondues et mêlées, où la messe se dit dans le temple de Romulus; pour le penseur, enfin, une nécropole mystérieuse dans les profondeurs de laquelle la voix du passé enseigne le présent et peut révéler l'avenir : voilà l'Italie! Seulement, pour être vrai, je dois ajouter qu'on y fait une cuisine détestable; mais au fait, prieur, cela vous importe peu (1).

» J'ai visité l'Italie avec M. le comte de Noailles, ambassadeur de France, dont j'étais secrétaire. Je suis resté à Rome près de trois ans. Tous les jours, mon travail diplomatique fini, je courais seul dans la ville. Enthousiaste, j'admirais sans me lasser jamais le divin cadavre de Rome si superbe, si glorieux encore dans son impérissable éternité. Seul, j'aspirais par mes yeux, par ma pensée, par mes bras, par mes mains, par tous les pores de mon être, la poésie des sens, la beauté visible dans ce

(1) Voir, dans ses Lettres à M. de Flotte, ce qu'il dit de la cuisine italienne.

qu'elles avaient de plus enivrant. Sous ce ciel enchanté, j'écrivais, je composais sans peine, parce que l'inspiration vient sans effort, on n'a besoin que d'en modérer la fougue.

» Patience, père Dominique, me voici à mon histoire.

» Une après-midi, vers trois heures, j'étais sur la place de Saint-Jean-de-Latran. C'était le 17 mai 1634, je n'oublierai jamais ni cette année, ni ce jour, ni cette heure.

» Il faisait une de ces journées tristes que vous aimez tant, prieur : un ciel un peu pâle et voilé, de l'électricité dans l'air, et de temps à autre des brises paresseuses venant de la Sabine.

» Je promenais, en méditant, sur cette terre, poussière d'une nation. Je rêvais de ce peuple romain aux immortelles annales; je voyais devant moi des ruines imposantes, sous lesquelles dorment tant d'ombres, tant de souvenirs, que le génie peut-être est insuffisant à les réveiller tous.

» Puis la chaleur devint si accablante, qu'il me fallut réfugier sous le portique de Saint-Jean-de-Latran. Je m'appuyai contre une colonne, les yeux fixés vers la place.

»J'étais là depuis quelques instants, lorsqu'un Dominicain sortit de l'église, me regarda, fit quelques pas, et voyant que je demeurais immobile, se décida à m'adresser la parole :

» — Vous êtes étranger, Seigneur?

» Oui, lui répondis-je; pourquoi cette question, mon père?

» — C'est que, si vous n'étiez pas étranger, vous ne resteriez pas à la place où vous êtes, et où dans ce moment nul à Rome ne voudrait se trouver.

» Ces mots m'étonnèrent, je l'avoue ; aussi priai-je le

Dominicain de s'expliquer, et de me dire si, sans le savoir, je commettais quelque profanation, ou si je courais quelque danger.

» — L'un et l'autre à la fois, me dit-il : d'abord vous profanez la cendre d'un mort au moment où s'accomplit un ténébreux mystère, puis vous courez risque de mourir dans l'année.

» — Mon Dieu ! mon Dieu ! m'écriai-je tout troublé, en m'empressant de changer de place.

» — Le frère abaissa vivement la main, et me montra le pavé du doigt. Je m'aperçus alors, pour la première fois, que la place que je venais de quitter était une grande dalle de marbre noir, et que cette dalle était humide. Le reste du pavé, au contraire, paraissait sec, et je le sentais presque brûlant.

» Ma surprise fut grande. — Je ne comprends pas encore, dis-je néanmoins au Dominicain.

» Le moine m'apprit que j'étais sur le tombeau d'un pape nommé Sylvestre II, et appelé Gerbert. — Dieu fasse paix à son âme, ajouta-t-il en se signant, et que la miséricorde du Seigneur tienne dans sa mort autant de place que le démon en a tenu dans sa vie !

— Jugez, prieur, si je prêtai l'oreille à ce langage et à ce nom.

» Mais le religieux, voyant sur mes traits plus de curiosité que de repentir, s'en offensa sans doute. Il m'observa brièvement qu'il était peu séant de fouler la cendre d'un trépassé, et m'engagea à m'éloigner.

» Disant cela, le frère rentra dans l'église et me parut peu soucieux de converser avec moi plus long-temps.

» Ce projet dérangeait les miens, aussi j'essayai, mais en vain, de le retenir.

» Oh ! oh ! pensai-je alors, piqué au vif, vous ne m'é-

chapperez pourtant pas ainsi, frère. Comment, vous avez en face de vous un diplomate et vous croiriez pouvoir garder votre secret! frère, vous faites tort à l'ambassade de France.

» Je suivis donc lentement le Dominicain et pénétrai avec un air plein de déférence dans une sacristie, où je l'avais vu entrer.

» Le moine priait à genoux sur une estrade surmontée d'un Christ en bois d'olivier, sculpté par Donatello, et semblait absorbé dans la méditation. J'attendis, pour ne pas l'interrompre. Comme il y avait un tronc à ses côtés, je crus devoir y jeter quelques pièces de monnaie; le hasard voulut qu'elles fissent du bruit en tombant, et le moine se retourna : j'y comptais.

» C'était un homme sec, maigre, je crois le voir encore, la physionomie sombre et exaltée.

» Il se releva peu après et m'offrit, du geste, de prendre place sur un banc où il s'assit; puis, comme s'il ne m'avait plus vu, le frère me demanda ce que je pouvais désirer de lui?

» Je lui expliquai alors que j'étais Français et que j'avais un vif désir de connaître quelques particularités sur le pape Sylvestre II, ainsi que sur sa tombe, trempée en ce moment d'une si étrange humidité. J'ajoutai, pour décider encore le dominicain, que Gerbert était né dans une province voisine de la mienne et que je faisais partie de la maison de Mgr le comte de Noailles, ambassadeur de Sa Majesté très-chrétienne le roi Louis XIII.

» Ces derniers mots, sur lesquels j'avais compté pour rendre le moine plus communicatif, parurent le frapper assez peu; cependant après un instant d'hésitation il dit:

» — Si vous êtes Français, vous avez, en effet, quelques droits à savoir ce que la tradition raconte d'un

pape, Français comme vous: et quoiqu'il soit pénible, pour un religieux, de laisser sortir de sa bouche d'aussi tristes détails, je vais cependant l'essayer, moins pour satisfaire une curiosité profane, que s'il se peut, pour aider à votre édification.

» — Le Dominicain me conta alors, en fort bons termes, je vous jure, une partie de l'histoire de Gerbert, sa naissance obscure, ses jeunes années, les Bénédictins qui le trouvèrent un jour tout enfant, étudiant déjà les étoiles et les constellations du ciel, premier indice de cette passion fatale qui le poussait à empiéter sur les secrets de la Providence.

» Puis, comment après être resté quelque temps dans le monastère d'une ville des Gaules, où coulait une rivière d'or, il alla en Espagne, arriva chez les Arabes, quitta son saint habit religieux, s'établit à Cordoue, et là, en compagnie des Rabbins et de Belzébut, étudia la chiromancie et la magie blanche.

» Je ne peux pas très-bien vous expliquer, ajouta le frère, ce que sont ces sciences criminelles, dont je devrais ignorer jusqu'au nom; mais ce que je sais, c'est que Gerbert, quand il étudiait, lisait une singulière écriture et faisait des calculs avec des chiffres inconnus. Ce que je sais, c'est qu'il se flattait de prédire l'avenir par la position, les aspects divers et les influences des astres. Le voilà sorcier.

» Quelques-uns disent, faut-il vous l'avouer encore, qu'il examinait curieusement le mouvement ondulatoire des vagues, ainsi que les jeux colorés de la lumière dans leurs divers reflets, soit sur les flots tranquilles, soit sur les gerbes mouvantes des cascades.

» On va même jusqu'à prétendre que ce grand, mais bien malheureux pontife, interrogeait par fois le sommeil

des plantes, qu'il savait les mystérieuses amours des fleurs, qu'il cherchait à leur ravir une poussière tenue et fine qu'elles laissent échapper, dit-on, à l'heure de la fécondité. On l'a surpris prêtant l'oreille pour entendre, au printemps, la sève bouillonner dans le sein de la terre; on l'a vu, le matin, recueillir en silence, sur le gazon humide, ces belles perles de cristal, larmes secrètes de la nuit.

» — Et que faisait-il donc de tout cela, mon père?

» — Des filtres, pour appeler le démon, qui se rendait soumis à sa voix; des amulettes magiques, avec lesquelles il déchirait les entrailles de la terre et en rapportait des trésors.

» Le moine s'arrêta et je lui dis :

» — Ne se pourrait-il pas qu'il voulut seulement s'instruire, car Gerbert était un cœur avide de science....?

» —Toute science qui ne vient pas de Dieu, reprit durement le Dominicain, n'a jamais porté que des fruits dépravés et maudits.

» Je me tus; le moine ajouta :

» Sylvestre II fit un pacte avec les puissances de l'enfer, ce n'est que trop certain. L'orgueil l'avait égaré. L'obscur Bénédictin voulut devenir pape et le devint, en effet; vous voyez à quel prix. Qui le croirait! il donna son âme en échange de quelques joies mondaines, il sacrifia son salut éternel à quelques frivoles honneurs. Quatre années s'écoulèrent depuis lors : cependant l'instant arriva de payer cette dette horrible. Nous devons dire que le pontife, très-versé dans la cabale, se flattait de tromper le démon lui-même, par une promesse ambiguë; ses calculs furent tels, qu'il espéra pouvoir échapper au trépas, et éterniser ici-bas sa vie. Insensé! l'ange du mal avait tout prévu. Gerbert, qui, d'après son pacte, devait vivre

jusqu'au moment où il aurait dit la messe à Jérusalem, oublia qu'il existait à Rome une église de ce nom, et y officia un dimanche. Atteint d'une indisposition subite, et apprenant dans quel lieu il se trouvait, le pape se vit perdu, et lui si fort, frissonna et trembla comme un chêne secoué par la tempête. Il s'humilia alors, mais les jours de miséricorde étaient passés, le Tout-Puissant détourna la face, Satan vint, réclama sa proie, et Gerbert mourut.

» Le frère pencha humblement la tête pour prier, me laissant tout entier à mes réflexions.

» — Prieur, ajouta Maynard, en s'adressant au Carme, je savais depuis long-temps, comme vous saviez aussi, les détails extraordinaires que le Dominicain romain me racontait. Je retrouvais dans sa narration, empreinte de merveilleux, les fables ridicules de Guillaume de Malmesbury, qui écrivait, en 1150. Je n'ignorais pas que Gerbert dépassait trop son siècle pour pouvoir être compris par lui, et que l'ignorance de l'époque chercha un magicien, faute de savoir apprécier un savant. Néanmoins, vous vous feriez difficilement une idée des impressions qui m'assaillirent en écoutant ces sinistres légendes, dites avec tant de bonne foi, dans une longue sacristie un peu obscure, au pied d'un Christ expirant, et contées d'une voix grave, sincère et effrayée. De temps en temps le bruit des pas d'un moine, qui traversait l'église ou d'une porte qui se fermait sourdement, venait à mon oreille. Ma tête se monta, et singulier effet de l'imagination frappée, je me sentis, dans ce moment, épouvanté de ces histoires, auxquelles pourtant je ne croyais pas.

» Il y a long-temps que le charme est tombé, père Dominique, et du nécromancien du moyen-âge, il ne

reste plus aujourd'hui qu'un vaste génie qui sut élargir, par ses travaux, la sphère où se mouvait la science; un cerveau prodigieux qui attaqua tous les problèmes, sans se laisser effrayer par leurs mystérieuses terreurs; un homme qui, il est vrai, rêva le pouvoir et ses enivrements, parce qu'il obéissait peut-être à quelque voix intérieure qui lui ordonnait d'aller vite et de hâter les destinées de l'humanité. Sylvestre II l'Auvergnat, fut en effet tout son siècle. Lui mort, le flot de sa science se retira: mais Dieu avait laissé à ce flot le temps de déposer son limon fertile.

» Je reviens à Rome, continua Maynard, et vais laisser parler le Dominicain, qui reprit en ces termes:

» —Les évêques, les prélats eurent bien des doutes sur le salut futur du souverain pontife. On l'inhuma pourtant avec honneur, car il s'était assis sur la chaire de saint Pierre. Sylvestre II fut enterré à deux pas de nous, au milieu du portique de Saint-Jean-de-Latran (1). Mais les funérailles finies, le démon, maître de son sort, voulut que, puisqu'il avait tout sacrifié à cette soif insatiable de connaître l'avenir, il continuerait à le prédire, même dans sa tombe. Toutefois, prophète de malheur, le sépulcre de Gerbert ne pouvait rien indiquer d'heureux. D'après une loi infernale, il ne devait jamais annoncer que la mort: celle des papes et des cardinaux.

» La dalle est mouillée depuis hier, ajouta le religieux, en baissant la voix, eh bien! depuis hier notre Saint-Père est malade. Si le suintement augmente et devient une flaque d'eau (2), Urbain VIII ira au ciel voir ses illustres prédécesseurs, sinon une Eminence seulement

(1) Voyez Hock, *Histoire du pape Sylvestre II*, p. 371.
(2) Voyez Hock, p. 417.

décédera ; à moins que ce ne soit vous, seigneur, qui êtes allé imprudemment vous placer sur cette pierre dangereuse, et qui aurez ainsi appellé sur votre tête les traits du malin esprit.

» —Les présages de ce cercueil sont donc vrais, mon père, demandai-je, avec un sentiment d'étonnement qui ressemblait à de la frayeur ?

» —L'expérience vous le prouvera, me répondit le Dominicain; ajournez toute opinion pendant une semaine encore.

» Le frère me quitta sur ces entrefaites, me proposant, si cela pouvait m'agréer, de me présenter le mardi suivant à son supérieur, révérend père Bzovius, qui, me dit-il, avait écrit un livre sur Gerbert.

» —Est-il imprimé, m'écriai-je, en faisant un bond de joie ?

» Je n'eus pas de réponse, le moine avait disparu.

» Ce que m'avait appris le religieux se trouvait exact, ajouta le président; le soir nous fûmes informés à l'ambassade de la maladie assez grave de Sa Sainteté. L'état empirant, Mgr de Noailles fit partir un courrier. Le lendemain le mal ne persista pas, et la convalescence parut venir. Cependant la pierre du tombeau restait constamment couverte de sa sueur funèbre. Elle fut ainsi huit jours, sans augmenter, et le huitième le Saint-Père était rétabli, mais le cardinal Balbi, légèrement indisposé, expira subitement.

» J'assistai au convoi, et j'eus la curiosité, en revenant, d'aller visiter le portique de Saint-Jean-de-Latran. Vous le croirez, car je l'ai vu de mes yeux, la dalle noire, redevenue sèche et lisse, ne conservait plus la moindre trace d'humidité..... Qu'en pensez-vous, mon cher Carme ?

» —Je pense que Dieu est grand, dit le père Dominique, en se levant, et qu'il ne nous est pas permis de pénétrer ses desseins.

»—Ainsi soit-il, car c'est bien parlé. A propos, demain, en allant voir les peintures de l'hôtel de Noailles, je vous raconterai la conversation que j'eus avec sa grandeur Abraham Bzovius, Polonais d'origine, supérieur des Dominicains et maître du sacré palais. Nous nous entretînmes de l'Auvergne, qu'il prétendait avoir parcourue à sa manière. Vous rirez ma foi par force; oh! quel original, pauvre prieur!



NOUVELLES HISTORIQUES.

Département du Puy-de-Dôme.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND.

Séance du 13 *novembre* 1845.—*Présidence de M.* Tailhand.

Plusieurs ouvrages et brochures sont remis à l'Académie. M. Besse est chargé de faire un rapport sur le compte rendu de la session du Congrès scientifique tenue à Nismes en 1844.

A la lecture du procès-verbal de la dernière séance, un membre fait observer qu'il n'est point question d'imprimer dans les *Annales* le dernier travail présenté par M. le baron Delzons, d'Aurillac, et dont l'Académie a voté l'impression. La rectification est adoptée sans réclamation.

M. Nivet propose, et l'Académie accepte avec remercîment, la communication d'observations météorologiques qu'il a l'intention de publier chaque mois.

M. Baudin, membre résidant, ayant cessé d'habiter Clermont, sera porté sur la liste des membres correspondants.

M. Bouillet fait la proposition de porter le nom de M. H. Doniol sur la liste des candidats correspondants.

Cette proposition, appuyée par plusieurs membres, est adoptée.

M. Gonod, vice-président, rend compte des renseignements fournis par lui, pendant le temps des vacances, à M. le ministre de l'intérieur, relativement à l'Académie de Clermont. Ces renseignements sont destinés à l'Annuaire des Académies que M. le ministre fera imprimer chaque année.

M. l'Abbé Croizet met sous les yeux des membres, trois vases, deux gallo-romains fort curieux et un qui pourrait appartenir plus particulièrement au moyen-âge. M. le président lui demande des observations écrites sur ces vases. M. l'abbé Croizet les fournira à la prochaine séance.

M. Gonod fait un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les titres des candidats pour les places vacantes à l'Académie, et donne lecture de la liste de ces candidats par ordre de présentation. Immédiatement après, l'Académie procède à la nomination d'un membre résidant et de sept membres correspondants.

M. Blanchard, professeur au collége royal, déjà correspondant, a été nommé membre résidant.

Les sept correspondants nommés sont :

M. le docteur Labruyère, maire de Montfaucon (Haute-Loire);

M. le comte César de Pontgibaud;

M. Desbouis, archiviste de la ville de Clermont ;

M. Victor Tixier, docteur en médecine;

M. Eugène Rouher, avocat à Riom ;

M. le docteur Tixier, professeur à l'école secondaire de médecine de Clermont ;

M. Devedeux, peintre à Clermont.

L'Académie décide que les noms de M. Desnanot, ancien recteur de l'Académie universitaire de Clermont,

et celui de M. Isidore Geoffroy St-Hilaire, membre de l'Institut, seront portés sur la liste de ses membres honoraires.

M. Mallay présente un *fac simile* de la châsse de Mauzac, dessiné et colorié par lui. Déjà l'Académie a vu avec intérêt le côté opposé de cette belle châsse dont M. Mallay a fait hommage au musée Dusommerard de l'hôtel de Cluny à Paris.

M. Tailhand, président, termine la séance par la communication suivante, qui a très-vivement fixé l'attention de l'Académie :

« Messieurs,

» Je reçus, il y a quelques années, la visite d'un ecclésiastique qui m'était complétement inconnu. Il me dit qu'on m'avait indiqué à lui comme pouvant lui donner des renseignements sur un fait historique qui aurait eu lieu en Auvergne, dont il voudrait constater l'existence.

» Je le priai de préciser sa question, l'assurant que si je pouvais la résoudre, je le ferais avec plaisir.

» Il me dit alors qu'il désirait connaître tout ce qui pouvait être relatif à un curé de Saint-Babel, qui aurait été jugé, condamné et exécuté pour crime d'assassinat.

» Je lui répondis ne savoir rien de positif à cet égard, attendu que les livres que j'avais lus sur l'Auvergne sont muets sur cette prétendue condamnation d'un curé de Saint-Babel, et que je n'avais rien trouvé dans les registres déposés aux archives de la cour royale de Riom.

» Cependant, me dit l'ecclésiastique, il existe, assure-t-on, une tradition populaire qui se rattache à cette condamnation. — La connaissez-vous ? — Oui. J'ai même cherché à la vérifier sans pouvoir y parvenir. — Quelle est donc cette tradition? — La voici telle que je l'ai re-

cueillie; j'en ignore la date, l'origine et le degré de confiance qu'on peut y attacher :

« Un assassinat fut commis dans la paroisse de Saint-
» Babel. Une information eut lieu; des témoins furent
» entendus; ils assurèrent avoir vu commettre le crime
» par un individu ayant le costume du curé de la pa-
» roisse, sa taille et toute son apparence physique. Le
» curé de Saint-Babel fut arrêté, jugé, condamné à être
» roué vif. La sentence reçut son exécution. Quelque
» temps après, le sacristain de la même paroisse fut ar-
» rêté par suite d'un crime par lui commis, et à raison
» duquel il fut condamné ; il fit un testament de mort,
» et avoua que c'était lui qui avait commis l'assassinat
» qu'on avait à tort attribué au curé, et que, pour le
» commettre, il avait pris dans la sacristie de l'église
» dont il avait la clé les vieux habits qu'y avait laissé le
» curé, et que ce travestissement avait induit en erreur
» les témoins qui avaient déposé dans cette affaire. »

» J'ajoutai que la tradition populaire à moi parvenue n'indiquait aucun nom ni époque.

» — Y a-t-il eu réhabilitation de la mémoire du curé? — Je l'ignore.

» L'ecclésiastique m'apprit alors qu'il était actuellement curé de Saint-Babel, et qu'il eût bien désiré savoir s'il devait céder à l'intérêt que lui inspirait l'un de ses prédécesseurs, qu'il devait croire plutôt malheureux que coupable.

» — Je n'en sais que ce que je vous en ai dit.

» Il se retira, et je ne pensai plus ni à cette visite ni à son objet.

» La publication des *Mémoires de Fléchier*, où l'on trouve, p. 113, qu'un curé de Saint-Babel a été condamné, le 7 novembre 1665, par sentence des Grands-Jours, pour

crime d'assassinat, à être pendu, a fait naître une polémique assez vive, et m'a rappelé la visite du curé de Saint-Babel et la tradition populaire telle que je l'ai rapportée ci-dessus.

» J'étais en octobre dernier à Paris, où je m'occupais, dans les grands dépôts littéraires, à faire quelques recherches historiques sur l'Auvergne; je pensai que je pourrais peut-être y trouver quelques pièces relatives à cette condamnation. Je fis de vaines recherches, soit aux archives nationales, soit à la bibliothèque royale. Je me rendis, dans les derniers jours de mon séjour à Paris, aux archives judiciaires, au palais; je comptais fort peu sur l'examen que j'y ferais, parce qu'on m'avait assuré que les papiers des Grands-Jours ne s'y trouvaient pas.

» Messieurs les employés de ce vaste et superbe dépôt s'empressèrent, avec un zèle et une bienveillance dont je les remercie, de me faire voir en détail les richesses de cet établissement, où un ordre bien entendu paraît exister.

» Je demandai et on mit à ma disposition plusieurs liasses de papiers des Grands-Jours tenus à Clermont en 1665 et 1666. Pressé par le temps, je n'ai pu que parcourir rapidement toutes les feuilles qui composent ces liasses; j'y trouvai beaucoup de pièces relatives à des procès en matière civile entre divers particuliers; je ne m'en occupai pas; mais mon attention fut vivement excitée par la lecture des divers réquisitoires de M. le procureur-général, celui surtout qui est sous la date du 30 octobre 1665, et dans lequel il représente l'état social du ressort, tel qu'il a appris à le connaître tant par la notoriété publique que par les plaintes qui lui auraient été faites, et qui offre un tableau effrayant d'abus, de désordre, de scandale, d'op-

pression, de vexations, *de libertinage des monastères déréglés et des religieux d'iceux qui se prétendent exempts de la correction, sous prétexte de l'exemption de la juridiction épiscopale par eux prétendue, désordre et scandale des monastères des religieuses de la campagne, faute d'entretien de la clôture, suivant l'ordonnance, etc., etc.*

» Sur ce réquisitoire fut rendu, le même jour, arrêt qui constate tous ces faits et beaucoup d'autres.

» Cet arrêt, en tête duquel est l'analyse du réquisitoire, se trouve dans le Recueil de Jacquart, sous la date du 30 octobre 1665, p. 109 à 118.

» En continuant le dépouillement des liasses, je trouvai l'arrêt du jeudi 15 octobre 1665. (V. la pièce n° 1er.)

» Et en suivant feuille par feuille le registre intitulé : *Grands-Jours*, qui est déposé dans les mêmes archives judiciaires, j'y découvris, sous la date du 7 septembre 1665, l'arrêt de condamnation du curé de Saint-Babel, Guillaume Boyer. (V. la pièce n° 2.)

» Mais quel pouvait être le degré de confiance que méritait le registre ?

» 1° Je m'étais assuré, par la lecture comparative que j'avais faite de diverses pièces, qu'il y avait exactitude parfaite ;

» 2° Il fait partie des archives judiciaires ;

» 3° A la première page, on trouve ces mots :

« Nicolas Dougois, secrétaire du roi, greffier en chef du Parlement ; »

» 4° Et de la main de ce greffier cette mention positive:

« *J'ai fait ce recueil en 1666, au retour des Grands-Jours.*

» (Nota. On sait qu'ils ont cessé leurs fonctions le 30 janvier 1666. V. Jacquard, p. 283.)

» 5° Ce Nicolas Dougois avait fait partie de la cour des

Grands-Jours, en qualité de greffier civil et criminel, ainsi qu'il appert de la déclaration royale portant nomination de tous les membres de cette cour, du 3 septembre 1665, qu'on trouve dans la collection Jacquard, pages 8 et 11.

» On doit donc lui accorder toute confiance.

» Le registre est *in-folio*, il mérite l'attention des hommes qui s'occupent de l'histoire des mœurs; et si j'avais eu plus de temps à y employer, j'y aurais trouvé des détails et des faits qu'il serait aussi important que précieux de recueillir. Je me propose de le faire, si le temps et une foule de circonstances qui ne dépendent pas de ma volonté, me le permettent.

» Je l'indique à ceux qui voudront et pourront s'en occuper. »

(N° 1er.)

Du jeudi 15 *octobre* 1665. — *Du matin aux Grands-Jours de Clermont.*

Vu par la cour des Grands-Jours séant à Clermont, la requête présentée par M. *J. Aubert*, prestre, docteur en théologie, à ce que, par l'arrêt qui interviendrait contre M. *Guillaume Boyer*, curé de l'église paroissiale de Saint-Babel, sur le procès criminel à lui commencé, pour raison d'un assassinat par lui commis en la personne d'un de ses paroissiens, ladite cure fut adjugée au suppliant qui en avait les titres et capacités et prise de possession, et avait fait demande ou complainte contre ledit *Boyer*, et défense faite à toutes personnes de le troubler ou empêcher en la possession et jouissance de ladite cure; cependant, ordonne que, pendant ledit procès, le suppliant desservirait ladite cure, attendu qu'à présent, les paroissiens de ladite église étaient sans pasteur, se faisant au préalable approuver par l'évêque de Clermont.

Les pièces attachées à ladite requête, signé Robert, Pr Conclusions du procureur-général du roi.

Oui le rapport de M. Charles Malo, conseiller;

Tout considéré;

La cour ordonne que, par l'évêque de Clermont, il sera pourvu à

la desserte de la cure dont est question, et pour le surplus de la requête, il y sera fait droit, ainsi qu'il appartiendra, après que le procès dudit *Boyer* aura été jugé.

MALO.

(N° 2.)

Du samedi 7 *novembre* 1665. — *M.* LEGOULTZ, *conseiller.*

M. *Guillaume Boyer* (1), prêtre, curé de Saint-Babel, pour réparation de l'assassinat commis en la personne de *Claude Rouchier*, fut condamné à être pendu et étranglé, tous ses biens sujets à confiscation, déclarés acquis et confisqués au profit de qui il appartiendroit, sur le tout préalablement pris la somme de 1,600 livres parisis d'amende envers le roi, 48 livres aussi parisis pour faire prier Dieu pour l'âme de *Rouchier*, en l'église où il avait été inhumé; et à l'égard de *Buger*, valet de *Boyer*, condamné d'assister à son exécution, banni de la Sénéchaussée d'Auvergne pour cinq ans; il fut ordonné que le décret de prise de corps, décerné contre les nommés Denrées, Pagès et Chaumont, complices du curé, seraient exécutés, et que M. Amable Duvernin, lieutenant-criminel, et Jean-Baptiste Dalmas, substitut du procureur-général à Vic-le-Comte, seraient pris au corps et amenés prisonniers dans les prisons de la conciergerie du palais de Clermont, pour répondre aux conclusions que M. le procureur-général viendra prendre contre eux.

Séance du 4 *décembre* 1845. — *Présidence de* M. TAILHAND.

Au nombre des ouvrages offerts à l'Académie se trouvent : 1° les *Observations sur la Réforme projetée du Régime hypothécaire français*, par M. Euryale Fabre, notaire à Clermont, sur lequel M. *de Fréminville* est chargé de faire un rapport ; 2° le Traité et Manuel synthétiques et pratiques des Codes pénal et d'instruction criminelle, par M. Benoid, juge d'instruction à Gannat, remis à M. Dumiral pour en faire un rapport.

(1) Il était d'une très-méchante vie, et sur ce que *Rouchier* avait appelé sa garce, *Garce du Curé*, il le fit guetter le lendemain, et lui, à la tête de six personnes, l'ayant attrapé pendant la nuit, l'assomma à coups de bâton.

Avant la lecture des pièces annoncées par l'ordre du jour, M. Mallay invite l'Académie à visiter les dessins de la *Monographie de N.-D. du Puy*, qu'il compose. L'Académie accepte cette invitation, et se rend en corps dans la salle de la Bibliothèque où sont exposés ces dessins.

Nous allons essayer de donner à nos lecteurs une idée de cet ouvrage, qui malheureusement n'est pas destiné à la publicité.

Le texte occupe quinze feuilles demi-grand-aigle dont toutes les bordures, comme dans les anciens manuscrits, sont composées de dessins et d'ornements byzantins en or sur fond de couleur ; la tête de page, pochade à la sepia, représente une vue du Puy d'une grande fidélité.

Les dessins comprennent soixante feuilles demi-grand-aigle et grand-aigle, et en les suivant par les numéros du texte, on trouve en tête le plan de la première église, celui de la deuxième, les coupes comparées des deux édifices, les détails des fragments gallo-romain et de la corniche qui couronnait le premier édifice; le tombeau restauré de Scutaire, le plan de l'église à sa troisième puis à sa quatrième période; les coupes et élévations, les détails et l'ornementation de l'édifice avant sa restauration, viennent ensuite ; on y trouve un spécimen de toutes les fresques découvertes, les sculptures sur bois, les motifs de serrurerie, les chapiteaux, les frises du cloître et de l'église.

A la suite sont les plans, coupes et élévations du cloître, du bâtiment fortifié, de la chapelle des morts, de la tour Saint-Mayol, du porche de la place, du fort et du grand clocher ; enfin arrivent les projets de restauration, dont les élévations, les coupes lavées, et donnant les peintures murales et les vitraux, sont d'un bel effet.

Pour ne pas se borner à une analyse aussi sèche d'un travail d'une aussi grande importance, il aurait fallu, le texte à la main, suivre l'auteur dans toutes ses recherches, dans toutes ses investigations, détailler les preuves sur lesquelles il se fonde pour fixer les dates, rétablir les faits et faire justice des erreurs. Il faudrait connaître dans son entier l'ouvrage de M. Mallay; mais, comme nous l'avons dit, il n'est pas, quant à présent, destiné à la publicité, et si nous en parlons aujourd'hui, c'est que la communication qui en a été faite à l'Académie nous y autorise, et que nous n'avons pas voulu laisser passer, sans lui rendre la justice qu'elle mérite, une œuvre que nous désirons bien vivement voir publique; nous pourrons alors en dire tout ce que nous en pensons.

M. CONCHON fait un rapport très-favorable sur les *Recherches sur Savaron*, par M. H. Doniol, et à cette occasion il lit des *Etudes historiques et littéraires* qu'il a faites sur le même Savaron. Cette lecture qui intéressait à un très-haut point l'Académie, a été suspendue et renvoyée à la prochaine séance.

M. l'abbé CROIZET lit une note qu'il a rédigée sur les vases présentés par lui à la précédente séance. Ces vases gallo-romains et du moyen-âge, découverts près d'Ardes, sont considérés comme fort curieux.

M. F. DE DOUHET fait une communication des plus intéressantes sur l'assimilation par les plantes et notamment par les céréales, de divers engrais azotés et minéraux. Rendant hommage à la chimie agricole, qui, d'après les nouvelles observations et les formules adoptées, doit selon lui amener les denrées à un accroissement au-dessus de toute attente, il raconte les belles expériences communiquées, le 29 septembre dernier, à l'Académie des sciences, par le savant M. Boussingault, sur l'emploi comme engrais du *phosphate ammoniaco magnésien*, et il

en déduit plusieurs conséquences aussi neuves qu'importantes, au point de vue de la nourriture végétale. Selon lui, l'expérience de l'honorable chimiste donne la clé de plusieurs phénomènes constatés sous de certaines conditions dans la pratique usuelle, mais qu'il sera toujours facile de reproduire maintenant, n'importe dans quel cas, pourvu que les éléments constitutifs de l'organisation des végétaux leur soient servis dans la forme et sous le volume où on les retrouve plus tard dans leurs cendres.

M. F. de Douhet, on le voit, est bien aise de s'étayer ainsi du témoignage d'un homme aussi haut placé dans la science que M. Boussingault, pour indiquer qu'il y a dans cette théorie une connexité positive avec son système de nourriture dosée aux plantes, au moyen du *pralinage* de leurs semences, système dont nous avons parlé dans nos précédents numéros. A l'appui de l'expérience de M. Boussingault, lequel, par l'emploi à petites doses du *phosphate double de magnésie et d'ammoniaque* qui se trouve tout formé dans la graine des céréales, a fait rendre à du maïs une double récolte en grains, il cite plusieurs essais analogues entrepris par lui, en vue de former une belle tige aux céréales, et pour lesquels il s'est servi du *silicate de potasse*, parce que ce sel se trouve abondamment dans les cendres de leur paille. Le silicate de potasse qu'a employé en cette circonstance M. F. de Douhet était natif, autrement dit c'était du *feldspath* potassique, tel qu'on le rencontre en quantités considérables dans nos montagnes, et qui contient souvent plus de 17 p. 0/0 d'alcali. Or, le froment amendé par du *feldspath* réduit en poudre fine, a fourni dans du terrain calcaire des tiges infiniment plus grosses et nourries que celui semé naturellement, et M. de Douhet s'étant avisé de mélanger à cette poussière un 30me de

son poids d'*oxalate d'urée*, a obtenu une fumure minérale et azotée qui lui paraît équivalente aux meilleurs engrais animaux. Cette question d'*amendement concentré* au moyen du feldspath, semble d'autant plus grave que ce minéral existe abondamment dans la nature, et que sa valeur nutritive, au moyen de l'*oxalate d'urée*, qui est le produit de l'économie animale le plus riche en azote et en carbone, pourra toujours être augmentée, soit par la concrétion des urines, soit au moyen de l'urée que la fabrication en grand et dans de bonnes conditions des cyanoferrures artificiels (1), donnera en quantités inépuisables, si le besoin d'un pareil procédé se fait jamais sentir.

L'expérience de M. Boussingault fournit encore à M. F. de Douhet l'occasion d'expliquer l'effet tour à tour merveilleux ou nul de la poussière d'os répandue comme engrais sur des sols de constitutions diverses. Il pense que le rôle de la magnésie étant d'amener le phosphore aux céréales, de même que celui de la chaux, est de le faire entrer dans l'organisme humain. L'os pulvérisé qui ne contient que du phosphate de chaux, doit, pour être assimilé par les plantes de cette famille, être ramené à l'état de phosphate de magnésie. Voilà pourquoi, selon lui, cet engrais, indifférent dans les terres purement calcaires ou d'alluvion, produit des résultats si remarquables dans celles micacées et argileuses, où la magnésie en excès permet à l'acide phosphorique des os de changer de base, et d'arriver à la végétation avec le concours de leur gélatine, sous la forme du *phosphate double de magnésie et d'ammoniaque*, autrement dit sous la forme du même sel que le savant M. Boussingault vient de servir de toutes pièces à du maïs d'une façon si curieuse.

(1) Au moyen de l'azote de l'air.

M. l'abbé GRIVEL, *nommé chevalier de la Légion d'honneur.*

Par ordonnance royale du 15 juillet 1845, sur le rapport de M. le Ministre de la justice et des cultes, M. l'abbé Grivel, aumônier de la chambre des pairs, chanoine titulaire de Saint-Denis, grand vicaire de Bordeaux, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous regrettons d'autant plus que le nom de M. l'abbé Grivel, nous ait échappé dans les dernières nominations de chevaliers de la Légion d'honneur, que nous avons omis de parler d'une de nos gloires modernes. M. l'abbé Grivel, est né à Ambert. Ses nombreux et éclatants succès dans la chaire, ont mérité de fixer l'attention du gouvernement. La décoration qui vient d'être placée sur sa poitrine, prouve que le roi distribue les récompenses avec discernement, et qu'il sait encourager le talent sous quelque habit qu'il se cache.

Nous savons que M. l'abbé Grivel, si bon appréciateur, s'occupe sérieusement d'un travail sur l'Auvergne. Lui aussi va décrire et faire parler nos rochers, nos vallons et nos belles montagnes.

M. H. COURNON, *nommé Préfet du Cantal.*

Par ordonnance royale du 9 décembre 1845, M. H. Cournon, notre compatriote, sous-préfet de Fontainebleau, a été nommé Préfet du Cantal, en remplacement de M. Petit de Bantel, appelé à la préfecture de l'Eure.

Monseigneur BERNET, *nommé cardinal.*

Dans le dernier consistoire tenu à Rome, S. S. Grégoire XVI, a élevé au cardinalat Mgr. Bernet, archevêque d'Aix.

M. Bernet, originaire de Saint-Flour, a exercé d'abord les humbles fonctions de vicaire de Murat (Cantal). Après avoir été quelque temps aumônier de M[me] la duchesse d'Angoulême, il occupa, depuis 1827, jusqu'en 1835, le siége épiscopal de la Rochelle, d'où il fut promu à l'archevêché d'Aix.

M. Letourneux, *nommé procureur-général près la cour royale de Riom.*

Par ordonnance royale du 5 octobre 1845, M. Letourneux, procureur-général près la cour royale de Poitiers, a été nommé en la même qualité, à la cour royale de Riom, en remplacement de M. Allain-Targé, qui permute avec lui.

Tableau donné par le Gouvernement, à l'église de Chamalières.

Sur la demande de M. le comte de Morny, député de Clermont, M. le Ministre de l'intérieur, vient d'accorder à l'église de Chamalières, près de Clermont, un beau tableau, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus.

Prix décerné à M. Bayle-Mouillard par l'Académie de Lyon.

L'Académie royale de Lyon, dans sa séance publique du 30 décembre dernier, a décerné le prix qu'elle avait proposé pour l'éloge de M. le baron de Gérando. Elle l'a partagé entre deux mémoires : l'un de M. Bayle-Mouillard, avocat-général à la cour royale de Riom, déjà lauréat de l'Institut ; et l'autre de M[lle] Octavie Morel, nièce de M[me] de Gérando.

NÉCROLOGIE.

M. l'abbé Bellet, *vicaire-général du diocèse de Saint-Flour.*

Le clergé de Saint-Flour a perdu, le 1er octobre 1845, dans la personne de M. l'abbé Bellet, un père, un modèle de toutes les vertus et particulièrement une de ses gloires. M. Jean Bellet, naquit à Talizat, près de Saint-Flour, au mois de mai 1757; montrant de bonne heure les plus heureuses dispositions, il fit ses études classiques au collége de Saint-Flour, son séminaire à Sainte-Barbe, et sa licence à la Sorbonne, avec la plus grande distinction. Il était fort jeune, lorsqu'il devint secrétaire de l'ambassadeur de France, à Rome. En 1796, il se retira à Malte, et y fut nommé recteur de l'Université et Chevalier de l'ordre. Après l'occupation de Malte par les Anglais, il rentra en France, et fut nommé en 1803 à la cure de Pierrefort. En 1808, le collége d'Aurillac l'obtint pour principal. De là il devint en 1813 supérieur du grand séminaire de Saint-Flour, et enfin en 1822, vicaire-général titulaire. Des propositions lui furent faites à plusieurs reprises pour l'élever à l'épiscopat, mais sa modestie lui fit décliner ce fardeau. Le gouvernement l'en récompensa en le nommant chevalier de la Légion d'honneur.

Le souvenir des morts passe bien vite; mais les innombrables bienfaits que la belle âme de M. Bellet a

répandus pendant plus de trente ans, sur le diocèse de Saint-Flour, feront bénir son nom et sa mémoire. Sa vie si riche de bonnes œuvres a été dignement remplie.



M. le capitaine Laffon.

Le 21 octobre 1845, la ville d'Aurillac a perdu le capitaine Laffon, un de ces hommes rares, qui savent par leur charité et leur bienfaisance attirer sur eux l'estime et la vénération de tout le monde.

Pierre Laffon, né le 10 février 1774, à Carlat, partit comme soldat dans le 3e bataillon du Cantal, où il fut nommé caporal, le 18 mars 1793, et sergent le 18 germinal an XI.

Nous ne suivrons pas un à un les faits de la vie de ce noble débris de nos vieilles phalanges de la République et de l'Empire, nous dirons seulement qu'il entra avec le grade de sergent-major, dans le 26e régiment de ligne, et qu'il y a été successivement nommé sous-lieutenant, le 10 ventôse an XIII; lieutenant, le 24 septembre 1805; lieutenant adjudant-major, le lendemain; et enfin capitaine adjudant-major, le 25 mars 1807. Après avoir été long-temps prisonnier de guerre des Anglais, il rentra en France en 1814, et continua son service jusqu'au licenciement de l'armée. Il habitait Aurillac depuis 30 ans, lorsqu'il a été frappé par la mort, au grand regret de tous les habitants.

Le capitaine Laffon faisait le bien par habitude et avec autant de modestie et de désintéressement que de zèle et de dévoûment, sa vie privée aussi belle que sa vie militaire, a offert à ses concitoyens plus d'occasions

d'apprécier son noble caractère : ses deux frères, ouvriers à Aurillac, avaient entre eux dix enfants, dont il a été constamment le véritable père. Il leur a appris lui-même à lire et à écrire, et leur a donné à chacun un état. Tel a été l'emploi de ses sévères économies, et d'une grande partie de son temps. Il employait l'autre à donner les mêmes soins aux enfants des indigents de son quartier, l'un des plus pauvres de la ville.

Chaque année, pendant les vacances des Frères des écoles chrétiennes, il faisait la classe à tous les enfants du quartier, et tout cela par dévoûment et charité. Dans sa modique fortune, il trouvait toujours, une aumône pour la misère, un soulagement pour la souffrance.

En 1830, le maire d'Aurillac, le fit nommer adjudant-major de la garde. Cela ne lui fit pas négliger ses élèves, il trouvait encore le temps nécessaire pour instruire les gardes nationaux, et maintenir surtout parmi eux l'esprit d'union et d'ordre. Il refusa un emploi lucratif que les autorités locales voulaient demander pour lui en 1832, ne voulant pas abandonner les soins qu'il donnait à sa famille et aux enfants pauvres de ses voisins. Tant de bonnes actions lui valurent la décoration de la Légion d'honneur.

Après les obsèques de cet honorable citoyen, les habitants d'Aurillac, organisèrent spontanément une souscription pour élever un monument à sa mémoire.



M. Fortet, *doyen du conseil de préfecture du Cantal.*

C'est encore un des plus honorables citoyens de la ville d'Aurillac, dont nous avons à enregistrer la mort, arrivée le 26 novembre 1845.

M. Louis-Géraud-Gabriel Fortet, doyen du Conseil de préfecture du département du Cantal, né le 22 juin 1764, était le descendant d'une ancienne et honorable famille, dont il est souvent question dans les Annales de la ville d'Aurillac. C'était assurément l'un des plus anciens fonctionnaires publics de France. Appelé fort jeune encore, par les suffrages de ses concitoyens à l'administration centrale, et successivement à l'administration du district et à l'administration départementale, il s'y fit remarquer par le zèle et l'exactitude qu'il apportait dans toutes les affaires. Lors de l'organisation des préfectures, au commencement de ce siècle, il occupait ces dernières fonctious, et fut appelé à les continuer comme conseiller de préfecture. Sous tous les gouvernements, M. Fortet, sut par la douceur de son caractère, se conserver l'estime et la confiance publique. Sa longue et honorable carrière méritait la récompense destinée aux braves et aux hommes qui savent se rendre utiles au pays. Il était chevalier de la Légion d'honneur.



REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire des Guerres religieuses en Auvergne, pendant les seizième et dix-septième siècles, par André IMBERDIS, avocat, membre de l'Académie de Clermont, et de plusieurs Sociétés savantes, 2e édit. Riom, LEBOYER, 1846, in-8°.

En 1840 et 1841, lorsque cet ouvrage fut publié pour la première fois, nous lui consacrâmes plusieurs articles. Nous en fîmes connaître le plan, la méthode, la pensée philosophique, la belle exécution. Par des citations étendues, nous tâchâmes d'en donner une idée complète et exacte aux lecteurs des *Tablettes*. Le succès de l'ouvrage a répondu à notre attente, et justifié les éloges que nous nous sommes plu à lui donner. Nous ne voulons pas répéter ces éloges ; nous ne pouvons toutefois laisser passer cette édition nouvelle sans la recommander à l'attention de nos lecteurs.

Quand on la compare à la première, on voit que M. Imberdis a mis à profit l'intervalle qui a séparé ces deux publications, pour améliorer et perfectionner son œuvre. Il a revu attentivement et consciencieusement retouché tout son travail. On y remarque quelques retranchements, trop peu nombreux peut-être, mais dictés par le goût ; le nombre des additions est considérable ; ce sont tantôt d'utiles réflexions, tantôt des faits nouveaux ou des circonstances intéressantes qui avaient

échappé aux premières recherches de l'auteur. Le style a été aussi l'objet particulier de sa révision, et a notablement gagné.

La première édition splendidement exécutée, en deux volumes, était d'un prix un peu élevé pour beaucoup d'amateurs des bons livres. La seconde, faite avec moins de luxe, est à la portée de toute les bibliothèques. Elle est en un seul volume; mais ce volume de près de 600 pages, plus condensées, renferme réellement plus de matière que les deux volumes de la première édition. Il offre également, sinon l'abondance et le luxe des *illustrations* de la première, une grande carte chorographique de l'Auvergne, aux seizième et dix-septième siècles, des vues de Clermont et de Riom; un plan d'Ambert, et d'autres encore. Ce qui rendra cette édition utile, même aux acquéreurs de la première, ce sont surtout les pièces justificatives, au nombre de dix-huit, qui terminent le volume.

Sous le rapport de la correction typographique, il laisse peu à désirer; aussi, avons-nous été étonné de voir dans un ouvrage imprimé à Riom, la ville de Riom située sur l'*Ambone* (p. 329); lisez l'*Embène*, car c'est le nom de la petite rivière qui en baigne les murs.

G.

LETTRES DE RANCÉ, *abbé et réformateur de la Trappe, recueillies et publiées par M.* GONOD (1).

Aussitôt après les guerres civiles, dès l'avénement de Henri IV, il s'opéra dans les esprits une réaction religieuse très-ardente. « Le soir d'une si longue marche, a

(1) Paris, Amyot, éditeur. — Se vend au profit de la Bibliothèque de Clermont.

» dit M. Michelet, il n'était si bon marcheur qui ne vou- » lût se reposer. » Par malheur on le voulait trop, et l'on prit un mauvais oreiller. Une dévotion toute extérieure et d'accommodements avec les faiblesses de cœur et de conscience, ou bien une contemplation extatique, sans ressort pour la vie morale, s'emparèrent des esprits. Ce fut le règne absolu des jésuites, éclairé par l'aurore du quiétisme. Un tel règne ne pouvait durer beaucoup. L'énergie revint vite, et avec elle la vraie dévotion. Toutefois ce retour ne fut pas l'œuvre de l'église officielle, qui avait perdu sa route, mais celle des laïques, ou d'hommes appartenant au clergé de nom, et de fait au monde. Des flottantes et dangereuses plages du mysticisme, des bas-fonds impurs du probabilisme, ces hommes ramenèrent la société dans la voie chrétienne du devoir. Ils retrouvèrent, à proprement dire, la moralité. Telle est la signification de la renaissance philosophique et religieuse qui se fit en France durant la seconde moitié du dix-septième siècle.

Si l'on veut voir, dans l'institution de la Trappe, autre chose qu'une folie cruelle, on doit la regarder comme un des éléments de cette renaissance. Séparée, en effet, des tentatives puissantes dont Descartes, Port-Royal, l'Oratoire furent les manifestations capitales, Rancé demeure inexplicable. Il faut l'en rapprocher absolument, sous peine de ne trouver d'autre épigraphe à sa vie, de conclusion sérieuse à son œuvre, que ces mots écrits par lui, quelques mois avant d'être étendu sur le lit *de paille et de cendre* : « J'ai été en tout temps bien inutile au » monde, mais je le suis présentement plus que jamais.» (Let. CLXIX à l'abbé Nicaise.)

Dans le fait, si Rancé n'apporta à son époque que l'*étroite observance*, aucun homme ne vécut plus inutile

que lui, plus contraire aux desseins de Dieu. Car l'ascétisme n'est point la loi de la vie; et l'inaction, l'isolement, les macérations surhumaines de la Trappe, offertes à la société française après les Croisades, après Jeanne d'Arc, le lendemain d'un siècle aussi agité, aussi fécond que le seizième, en présence de l'impulsion qui emportait, comme malgré elle, cette société vers des destinées plus complètes, ne présenteraient qu'un monstrueux contre-sens moral, s'il n'y avait pas en elles la recherche, et jusqu'à un certain point la réalisation d'une large, d'une fertile réforme de la conscience humaine. Aussi ne verrions-nous aucun intérêt historique dans la publication de M. Gonod, si elle ne devait pas nous aider à rattacher Rancé à la rénovation spirituelle qui s'opéra, en son temps, au sein du catholicisme et de là dans la vie sociale; si l'on entendait seulement nous faire admirer par ces lettres, chez cet homme remarquable à bien des titres, l'enfant-perdu d'une vaine tentative pour attirer le monde moderne dans l'ascétisme des premiers siècles chrétiens.

Mais bien loin que l'on se trompe en appréciant Rancé comme un des instruments de cette rénovation, l'histoire de sa vie, les nombreux et beaux témoignages qui subsistent de ses opinions et de ses sentiments exigent, au contraire, qu'on le fasse. A cet égard, les *Lettres* nouvellement éditées sont remplies de précieuses lumières. Une morale rigide sans faste, la pure et calme conscience du devoir, la haute intelligence des choses religieuses, une simplicité de style austère et forte y révèlent partout, en effet, leur parenté irrécusable avec Saint-Cyran, Jansénius, les Arnaud, ces héritiers bénéficiaires de Descartes. Rancé a beau nier cette parenté, il ne peut s'y soustraire. Ses vastes connaissances théologiques, l'étude qu'il avait

faite des doctrines jansénistes (1) à l'âge où il apprenait tout avec l'ardeur d'un homme fait, et une promptitude rare, ont dominé malgré lui sa vie. En vain il traite Arnaud comme un entêté peu dangereux, un orgueilleux sans postérité viable (2). Malgré lui il obéit au même esprit, est poussé au même but que cet orgueilleux opiniâtre, lequel a sur lui, toutefois, une grande supériorité d'esprit. Pas plus qu'Arnaud il n'aura de postérité réelle; mais il engendrera la même descendance spirituelle, à savoir de grandes vertus sociales, des abnégations sublimes. Car, à chaque ligne de ces conversations intimes avec son vieux précepteur ou avec l'abbé Nicaise, et surtout dans les lettres écrites pour la direction de la duchesse de Guise, on reconnaît l'empreinte de la glorieuse école catholique qui s'efforçait à refaire le sentiment religieux par l'action de l'homme sur lui-même, et à laquelle nous devons, en grande partie, la forte éducation qui produisit les beaux dévoûments du dix-huitième siècle. D'un autre côté, l'ampleur de ses pensées sur le dogme, une vive opposition au protestantisme, sa susceptibilité quant aux droits du clergé de France, son peu d'estime pour Rome et toute l'église officielle à cause de leur ignorance et de leur inertie, y dénotent son affinité avec Bossuet et le gallicanisme. Autant donc que l'on puisse assigner un caractère propre, une *originalité* à un homme, dans cette époque où régnait le mélange des idées, quoique les théories fussent si ennemies, Rancé nous paraît être l'anneau qui relie Port-Royal et Bossuet; inclinant davantage vers le premier cependant, bien qu'il tînt à l'évêque de Meaux par d'affectueuses relations.

(1) *Lettres*, p. 10 et 12.

(2) *Lettres*, p. 244 et 245.

Mais, il a quelque chose de plus qu'eux ; c'est l'enthousiasme des premiers siècles. Le rationalisme a touché son esprit, non son cœur : aussi réunit-il en lui le sentimentalisme de saint François de Sales à la charité sans bornes de saint Vincent de Paul (1).

C'est sans doute à cause de cette différence capitale du caractère que Rancé eut une existence si opposée à celle des autres réformateurs, et qu'ayant pris pour sa réforme la loi commune à tous, l'isolement, il se distingua d'eux si profondément par les proportions qu'il lui donna. Descartes ne s'isole que des traditions intellectuelles ; Port-Royal, de Rome seulement, non du monde ; lui, s'isole à la fois et de Rome et du monde, à une telle hauteur, que bien peu y peuvent atteindre. Son œuvre nous apparaît donc comme une exagération grandiose. Elle est ainsi la conséquence de sa vie, exaltée en tout.

En effet, avant d'étonner le monde par sa réforme, Rancé s'en était fait applaudir par la précocité de son intelligence. Il avait été un *enfant célèbre*, éditant Anacréon à 12 ans, et prenant, comme un jeu, ses grades en théologie. Filleul de Richelieu, il était la merveille de la cour. Il ambitionnait les plus hautes dignités de l'église, où il n'était entré que pour y avoir une grande fortune ; et, en les attendant, il dépensait avec une fougue peu ordinaire les biens considérables dont le décès de son père le laissait maître à 25 ans. Nature pleine de sève au service d'une imagination ardente, il poursuivait en même temps les amusements tumultueux, l'étude des sciences, les orages des passions, les menées ambitieuses. La mort d'une femme changea toute cette vie. Extrême dans le

(1) *Lettres*, p. 139, où se lit l'énumération des œuvres quotidiennes de charité de la Trappe.

désespoir comme il l'avait été dans l'amour et dans toute chose, il se fit en lui un retour subit. Le spectacle de son existence passée, et plus encore la haine d'une vie dans laquelle il avait trouvé un aussi grand chagrin que la perte de sa maîtresse, lui en inspirèrent le dégoût; et après avoir abandonné aux pauvres, à des amis peu riches ses vastes domaines, le fastueux châtelain de Veretz, le tendre et fougueux amant de Mme de Montbazon, devint l'abbé de la Trappe.

On ne trouve aucune trace marquante de ces orages dans les *Lettres* que nous venons de lire. Au premier abord même, il semble qu'elles n'en laissent pas voir le plus faible souvenir; si bien qu'on a pu aisément appuyer sur elles une réfutation de toutes les biographies de Rancé, et admirer dans sa vie une parfaite unité de conduite religieuse (1). Toutes celles à l'abbé Favier, de 1642 à 1663, c'est-à-dire depuis l'âge de 16 ans jusqu'à sa retraite, sont remplies en effet d'une grande onction, d'une piété irréprochable. Elles montrent un jeune homme doué de belles facultés, plein d'affection pour son maître, auquel il rend compte en très-bons termes de ses études, de ses progrès, de ses espérances. Aucun vestige de préoccupations mondaines.

Il en avait cependant, et de très-vives, cela est incontestable, pendant qu'il s'entretenait ainsi de théologie et de sa vocation (2). Sa correspondance présente d'ailleurs une lacune de 7 années, de 1651 à 1658; et ces années furent pour lui celles des tempêtes. Au reste, on en reconnaît le passage, quelques efforts qu'il

(1) Ce paradoxe biographique a été fait par M. J. Janin, dans la *Revue nouvelle*.

(2) *Lettres*, p. 25, *in fine*.

fasse pour le couvrir de l'oubli, quand il reprend ses entretiens en 1658. Le 14 mai, il écrit de Veretz : « *Comme je n'ai ici en quelque sorte de repos*, je vous » manderai plus particulièrement de quelle sorte je m'y » trouve ; *j'essaierai de rencontrer de la tranquillité* » dans les vues et dans les emplois que doit avoir un » homme de ma profession, à laquelle je demande à Dieu » la grâce de m'attacher *autant que je me sens obligé de* » *le faire.*» Mme de Montbazon était morte alors depuis un an. Il faut juger de la profondeur du chagrin de Rancé, par la réserve même qu'il met à en parler. Cette réserve ne se dément jamais dans ses lettres. Dans aucune il n'est plus expansif. Ce sont toujours des mots vagues et tristes qui expriment ses souvenirs, quand il ne les peut pas comprimer. Au commencement, ce lui fut une chose difficile. « Il est bien plus aisé, dit-il en 1664 (1), de quitter les » choses extérieures que de se quitter soi-même; je » l'éprouve à tous les moments de ma vie. » Il redoutait d'y succomber et prenait une peine infinie pour éloigner toutes les personnes dont la présence lui eût rappelé ce qu'il avait perdu. Que d'art il déploie, par exemple, pour détourner Mme de la Rongère de venir à la Trappe! C'est *une des plus anciennes amies qu'il ait au monde* (2) : Il demande que l'abbé Nicaise s'emploie pour elle de tous ses moyens ; mais quand elle lui fait annoncer sa visite, que d'efforts délicats pour l'empêcher (1687). Ce voyage serait en pure fatigue ; la Trappe, loin des villes, loin des secours, n'offrirait qu'une hospitalité nuisible à une santé si frêle. Cela lui coûte à écrire, mais le marquis de la Rongère ne pourrait s'em-

(1) *Lettres*, p. 33.
(2) *Lettres*, p. 133.

pêcher de lui vouloir bien du mal « lorsqu'il verrait les » embarras et les incommodités auxquels Madame sa » femme serait exposée dans un lieu aussi désert qu'est » celui-ci (1). » En avançant, toutefois, il devint plus fort « à se quitter lui-même »; car le reste de sa correspondance laisse voir à peine quelques rares indices de cette inguérissable blessure de son âme. Sans doute l'abbé Nicaise lui en avait parlé, quand il lui répondait (1696) : « Je ne vous dirai rien, Monsieur, sur le sujet principal » de votre lettre, sinon que *c'est une matière sur laquelle* » *je me suis imposé un éternel silence* (2). » Une seule fois il semble se complaire à la raviver. Ecrivant à une femme, à la duchesse de Guise, à propos des pertes douloureuses qu'elle venait de faire, son cœur dut s'épancher malgré lui-même. « V. A. R., s'écrie-t-il, a raison de dire » que la consolation que l'on a, *quand on a perdu les* » *personnes que l'on a aimées, et qu'elles sont mortes dans* » *le sein de l'Eglise*, dans la communion des saints; d'offrir des prières à Dieu, afin qu'il les mette dans le nom» bre de ses élus, et d'*espérer qu'après en avoir été séparé* » *dans le temps, on les retrouvera dans l'éternité, pour* » *jouir avec elles d'un bonheur constant dont la possession* » *ne peut être interrompue ni troublée*. Il faut avouer, » Madame, que, quand on met ces biens-là auprès de » ceux d'ici-bas, quelque grands qu'ils soient, on aper» çoit entre les uns et les autres des distances infinies; et » on ne saurait trop s'étonner que les derniers, qui » n'ont pas plus de réalité qu'un songe, occupent tout le » sentiment de nos cœurs, à l'exclusion des autres dont la » beauté et la richesse n'ont ni bornes ni mesure. » Mais,

(1) *Lettres*, p. 137-138.
(2) *Lettres*, p. 257.

pour être muette, sa douleur n'en existe pas moins. Sans la voir, on la sent dans tout ce qu'il dit. Elle plane sur ses pensées, qui semblent en sortir comme d'un foyer secret que la mort seule pourra éteindre. « On sentait en « lui », a dit M. de Châteaubriand, dans un livre où la poésie des détails fait oublier un peu l'absence d'ordre et le défaut d'idées (1), « on sentait en lui une passion » étouffée qui jetait sur ses moindres actions l'intérêt d'un » combat inconnu.... Ces souvenirs de la terre étaient » une haine de la vie devenue chez lui une véritable ob» session. »

Où cela est sensible surtout, c'est quand on envisage de près son ascétisme. A certains égards, rien n'est plus mondain. Son cœur s'est détaché du monde pour toujours; mais sa pensée y reste liée étroitement. Il prête l'oreille à tous les bruits du dehors; les plus faibles font vibrer tout son être. L'humilité lui est bien moins aisée que la pénitence, et son temps s'absorbe dans des polémiques qui révèlent à chaque pas, il faut bien le dire, une personnalité vivace, orgueilleuse presque, mal déguisée sous des paroles d'insensibilité et de renoncement (2). Cet ascétisme bizarre, M. de Châteaubriand l'a merveilleusement caractérisé dans ces mots d'une grande originalité : « Sa pénitence était son arrière-garde ; il se » mettait à sa tête, se retournait et donnait avec elle sur » le monde. » En effet, Rancé semble moins en vouloir à la vie en général qu'à la sienne propre. Il y a comme un fond d'égoïsme, si l'on peut dire, dans son *étroite observance*. Elle semble un refuge personnel contre des souvenances implacables, un abri contre les désagréments

(1) Vie de Rancé.

(2) *Lettres*, p. 155, 156, 158, 172.

de la vie (1), bien plus qu'une croyance (2); aussi, n'en a-t-il vraiment la conviction que pour lui-même: il n'ose pas la conseiller aux autres : il veut une vocation éprouvée pour qu'on le suive dans la voie rebutante où il marche ; et il est fort loin de croire qu'on ne puisse pas faire son salut dans la vie du monde (3). Qu'on lise sa lettre à sa sœur, Mme d'Albon, et celles qui sont relatives à sa nièce, Mme de Vernassal (page 66 à 69). Les ascètes des premiers temps auraient-ils parlé ainsi? Saint Augustin eût il entraîné la société chrétienne au désert avec de pareils ménagements? Presqu'au même moment un autre homme jetait sa sœur, son entourage, dans un ascétisme plein de rigueur aussi : c'était Pascal. Mais comme sa parole est bien plus ardente ! comme on sent bien que l'ascétisme n'est pas pour lui une résolution, mais une passion, un transport ! Aussi il ne le conseille pas, il l'impose ; il ne voit pas d'autre vie possible. C'est que Pascal ne pleurait pas seulement sur lui-même: le malheur qui l'obsédait était celui de l'humanité toute entière, l'éternel combat du doute et de la foi. De là la puissance de sa plainte, et l'absence en elle de cette amertume toute personnelle qui règne dans celle de Rancé. Pascal a pu écrire : « La vie du chrétien est un sacrifice » continuel qu'achève la mort (4). » Il n'aurait jamais dit, comme Rancé : « Le propre d'un chrétien est d'être sans » souvenir, sans mémoire et sans ressentiment (5).» Rancé voulait détruire en lui la vie comme une chose dont il

(1) *Lettres*, p. 139, où il est dit que la trappe vaut encore mieux que le mariage.

(2) *Lettres*, p. 82.

(3) *Lettres*, p. 193.

(4) PASCAL, Lettre sur la mort.

(5) Lettre à Madame d'Alençon, citée par Châteaubriant.

avait souffert. Pascal la voulait employer comme un temps d'expiation. Tous deux se trompaient ; mais dans l'erreur du second, il y avait ce qui manque à celle du premier, la grandeur.

Si donc il faut reconnaître à l'œuvre de Rancé une notable influence sur la moralité à son époque, cette influence ne doit point être attribuée à l'*étroite observance* qui en fut la règle. L'ascétisme aurait détruit le monde sans le moraliser. En tant que réunion d'ascètes, la Trappe peut émouvoir et inspirer aux imaginations vives de poétiques paroles. Dans cet asile des douleurs, dans cette association de pénitence, dans cette solitude en commun où, suivant les belles expressions de M. de Châteaubriand, « tous les souvenirs venaient s'enfoncer, « où les repentirs se promenaient dans des routes écartées, » et se rencontraient pour ne se retrouver jamais, » il y a certainement quelque chose qui saisit fortement le cœur ; mais la pensée n'en saurait être séduite. Cet hospice des lassitudes humaines et des désespoirs ne renferme aucune excitation pour l'homme à sa réforme intérieure ; partant, aucune valeur philosophique ne s'y attache. L'utilité de la Trappe fut dans son contraste avec l'église officielle, avec le monde; dans l'opposition de sa loi, austère à l'excès, avec la démoralisation excessive des autres associations religieuses, et avec les désordres sans noms de la vie de cour. Elle présenta un modèle exagéré de perfection : en cherchant à s'y conformer par quelques points, on apporta dans la conduite de la vie une réformation efficace. Voilà comment, destinée à tuer la vie, l'œuvre de Rancé la féconda. Nous ne trouvons rien à louer en elle que ce résultat, si contraire en apparence au but de son institution ; et le nier, ce serait ôter, ce nous semble, tout intérêt sérieux à cette

tentative, dont il ne subsisterait rien, sinon l'étonnement produit par sa hardiesse.

Après avoir ainsi cherché dans les *Lettres* de l'abbé de la Trappe les traces et l'influence du grand orage de sa vie, il resterait à y étudier plus à fond sa pensée religieuse et son caractère. Elles offriraient beaucoup d'enseignements à cet égard, attendu que, pour la plupart, elles se réfèrent aux polémiques occasionnées par sa réforme, à son opinion sur l'état moral et intellectuel du clergé, à la direction de la vie: et ce serait un travail de quelque valeur, car il ferait connaître, dans ses plus petits détails, cette intéressante figure du dix-septième siècle. Il y aurait là de curieux rapprochements à établir entre Port-Royal et la Trappe, entre Rancé, directeur de la duchesse de Guise, et saint François, Fénélon, Bossuet, remplissant le même rôle auprès d'autres femmes, demeurées illustres dans les fastes du quiétisme. Nous avons indiqué en quelques lignes, au commencement de cet article, quelles conséquences ressortiraient de ces rapprochements. Faute d'espace, nous nous bornerons à ces affirmations générales, laissant à chacun la charge de faire une preuve que la lecture des *Lettres* nous a semblé rendre très-facile. Nous ne quitterons pas la plume, cependant, sans remercier M. Gonod, au nom de l'histoire philosophique, des soins qu'il a mis à recueillir cette correspondance pleine d'intérêt. C'est un coin de plus mis à découvert dans ce grand dix-septième siècle, digne de tant d'attention, et objet, depuis deux années, de si belles études. Beaucoup de personnes, seulement, regretteront que le docte éditeur de ce volume n'y ait point ajouté une biographie de Rancé. Elle était exigée par le peu de connaissance que l'on a en général de la vie du réformateur, et par la nécessité de recourir sans cesse

aux événements de cette vie, si remplie en quelques années, pour comprendre le sens d'un grand nombre de passages dans les nouvelles *Lettres*.

HENRY DONIOL.

Observations sur la Réforme projetée du Régime hypothécaire français.

Sous ce titre, M. Fabre, notaire à Clermont-Ferrand, vient de publier un bon livre.

Nous avons lu à peu près tout ce qui a été écrit sur la réforme du régime hypothécaire.

C'était pour nous une espèce d'obligation dont il est inutile de faire connaître les motifs.

Nous avons trouvé dans ces volumineux écrits, d'une part, des systèmes ingénieux mais incomplets, des théories hardies, radicales, mais sans application possible, au moins de long-temps; d'autre part, des opinions stationnaires qui, considérant le Code civil comme l'arche sainte de notre législation, ne veulent pas permettre qu'on y porte la main.

M. Fabre a pris le juste milieu entre ces deux extrêmes; nous l'en félicitons, c'est la preuve d'un esprit sage et vraiment appréciateur.

Sans changer complétement notre régime hypothécaire, M. Fabre veut l'améliorer. En lisant son livre, quoique plein de recherches et d'érudition, on s'aperçoit facilement que l'auteur n'a pas demandé les innovations qu'il propose aux études théoriques; il a surtout pris conseil de sa longue expérience acquise dans ses fonctions de notaire. C'est en se trouvant en face des difficultés nées de la pratique des affaires qu'il a conçu toutes ses idées de réforme.

La meilleure analyse des réformes proposées par M. Fabre se trouve à la fin de son livre, la voici :

En résumé, les idées que nous venons de soumettre à la commission tendent à obtenir :

1° L'inscription à la requête des intéressés ou des poursuivants (et dans les divers bureaux de la situation des biens), des incapacités personnelles qui résultent des interdictions, des assistances de conseils judiciaires, des déclarations d'absence, des condamnations ou des adoptions;

2° La transcription nécessaire à l'égard des tiers de tous les actes translatifs de la propriété, ou des démembrements de la propriété immobilière;

3° L'inscription sans titre, sauf justification ultérieure, des priviléges généraux sur les immeubles;

4° Le maintien de l'action résolutoire pour le vendeur et le copartageant jusqu'au jour de la transcription; et après, la voie hypothécaire seule, assurée par l'inscription d'office qui durera trente ans;

5° La suppression du privilége des architectes et des entrepreneurs;

6° L'existence, indépendamment de toute inscription, des hypothèques légales des femmes et des mineurs, avec une voie économique et sûre pour les purger sur les aliénations, et les apprécier lors des prêts hypothécaires;

7° L'indication dans les actes de célébration civile des mariages, du contrat qui doit régler les intérêts des époux, ou la déclaration qu'il n'en existe pas;

8° La nécessité de l'inscription des hypothèques légales des femmes et des mineurs dans les six mois qui suivent la séparation de biens, le veuvage ou la majorité;

9° La conservation des hypothèques judiciaires, avec la restriction de ses effets aux biens présents du débiteur;

10° La radiation de l'art. 2130 du Code civil;

11° La suppression de l'élection de domicile et le remplacement des nullités prononcées par l'article 2148, par des amendes à la charge des conservateurs, qui devraient veiller à la régularité des inscriptions;

12° La défense, sous peine d'amende, d'employer dans les inscriptions une formule générale en hostilité complète avec notre système de spécialité et une modification nécessaire pour distinguer suffisamment la personne grevée d'une inscription;

13° Une durée trentenaire aux inscriptions mêmes convention-

nelles, et la déclaration que la prescription écrite dans l'art. 2180 ne commencera à courir que du jour de la notification aux créanciers inscrits;

14° L'application aux créances inscrites des indemnités dues, en cas de sinistre, par les compagnies d'assurances contre l'incendie;

15° Le réglement d'un système de subrogation légale, entre les créances à hypothèques générales et celles à hypothèques spéciales;

16° L'inscription des subrogations aux hypothèques légales et autres;

17° Une voie certaine pour parer aux inconvénients résultant des ventes par parcelles et en détail, et aux ventes judiciaires des immeubles d'une trop faible valeur pour faire face aux frais d'expropriation;

18° La reconnaissance des obligations à ordre et le mode de les transférer légalement avec tous leurs accessoires;

19° Enfin, une limite pour la délivrance des bordereaux de collocation des créances non contestées.

Il n'entre pas dans notre dessein, et d'ailleurs les limites d'une simple notice ne nous laissent ni l'espace ni la faculté d'examiner toutes ces propositions.

Comme le livre est spécialement adressé à la Commission instituée pour réviser le régime hypothécaire ; c'est à elle surtout qu'il appartient d'apprécier la valeur et le mérite des innovations proposées ; mais nous osons assurer à l'auteur que son travail sera lu et médité avec fruit par les jurisconsultes éminents qui composent cette Commission.

B. B.

Atlas géométrique et topographique du département du Puy-de-Dôme, par canton, dressé d'après une triangulation générale, rattachée à celle du dépôt de la guerre, sous l'administration de M. Meinadier, préfet, par M. Guillaume-Maury, ancien géomètre en chef du cadastre.

Ce grand et beau travail vient tout récemment de pa-

raître en 48 feuilles. Nous n'avons pu encore que jeter un coup-d'œil rapide sur son ensemble et admirer sa belle exécution.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, etc., livraison de septembre et octobre 1845.

Cette livraison renferme le long et remarquable rapport sur les travaux de l'Académie (1844-1845), par M. P. Bertrand, secrétaire, et un travail plein de bonnes et utiles recherches, par M. Baudet-Lafarge, à l'occasion de la seconde et de la troisième partie des préceptes d'agriculture-pratique de M. Schwartz.

Bulletin de la Société d'horticulture de l'Auvergne, livraisons des mois d'octobre, novembre et décembre 1845.

Voici les titres des articles qui composent ces trois livraisons. *Première :* Procès-verbal de la séance du 5 octobre 1845; Programme de l'exposition des 10, 11 et 12 avril 1846; Compte rendu des travaux de la Société, pendant l'année 1845, par M. le comte de Murat, pair de France; Arbres fruitiers, éducation, transplantation, etc. *Deuxième :* Procès-verbal de la séance du 2 novembre 1845; Rapport de la Commission de visite, sur le mode de palissage appliqué à la vigne, par M. Pellissière; Pêche nouvelle; Rapport de la Commission d'exposition; Exposition de la Société d'horticulture du Cantal; Note sur un nouveau cerisier à feuilles de balsamine, par M. Speiser père; Note sur une variété blanche du *Primula variabilis*, par M. H, Lecoq; Note de la Commission d'exposition sur une Primevère à ombelles à fleurs blanches, obtenue par M. Lecoq; Note sur la floraison du *Cereus nigricans*. *Troisième* : Liste générale des mem-

bres de la Société; Procès-verbal de la séance du 7 décembre; lettre de M. Lecoq, adressée aux membres de la Société royale d'agriculture de Paris, en réponse aux observations critiques sur son ouvrage *de la Fécondation* et de *l'Hybridation*, etc.; Avantage de la greffe pour faire fleurir certaines plantes, par M. Carlier.

Le Propagateur agricole et horticole, ou Bulletin des Sociétés d'agriculture et d'horticulture du Cantal, 9e, 10e et 11e livraisons, septembre, octobre et novembre 1845.

Les travaux de ces deux sociétés sont fort intéressants; mais il nous est impossible de les analyser, et à cette occasion nous devons annoncer qu'à l'avenir les *Tablettes* se borneront à mentionner, dans le chapitre *Revue Bibliographique*, les publications des sociétés savantes des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Allier et de la Haute-Loire.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, recueil périodique de la Société d'agriculture de Clermont-Ferrand, 10e et 11e livraisons, octobre et novembre 1845.

Ces deux livraisons se composent des articles suivants : 1° Procès-verbal de la séance du 1er octobre 1845, portant mention de la nomination de 9 membres titulaires, 21 correspondants et 3 membres honoraires; 2° Rapport de M. le président de la Société au Conseil général du Puy-de-Dôme; 3° Rapport sur le crédit agricole, par M. F. de Douhet; 4° Rapport de M. H. Lecoq, sur la maladie des pommes de terre; 5° Expérience sur la production du beurre; 6° Procès-verbal de la séance du 12 novembre, constatant que le nombre des membres titulaires

est porté à 200, et que ce jour-là il a été nommé 19 membres titulaires, 23 correspondants et 1 membre honoraire: 7° Rapport sur les irrigations, par M. Baudet-Lafarge; 8° Rapport de M. de Provenchères sur les améliorations agricoles, effectuées par M. Faugière, de Chantelauze; 9° Emploi des marcs de raisins distillés, pour la nourriture des bœufs et des moutons; 10° Semis d'arbres résineux.

Puisqu'il est ici question de la Société d'agriculture, notre impartialité nous fait un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante, qui nous a été adressée par les membres de son Comité de rédaction:

« Clermont, le 25 décembre 1845.

» Monsieur,

» On pouvait croire qu'après avoir entendu, le 17 août dernier, le rapport du secrétaire général de la Société d'agriculture, sur les travaux de cette Société, pendant l'année expirée, vous reconnaîtriez l'erreur que vous aviez commise en la présentant comme un corps tombé dans un état d'inertie, présageant une mort prochaine. Cependant un nouvel article de vos *Tablettes historiques* (tome VI, n° 3), tout en atténuant vos précédentes critiques, ne nous rend qu'une justice fort incomplète. Nous sommes donc obligés d'appeler de votre jugement devant vos propres lecteurs et nous osons attendre de votre impartialité que vous voudrez bien, dans votre plus prochain numéro, mettre sous leurs yeux les observations que nous avons l'honneur de vous adresser.

» Nous pourrions insister sur ce point que l'utilité étant le but principal du *Bulletin agricole de la Société*, l'essentiel est qu'il porte constamment à ses lecteurs des

enseignements utiles, quelle qu'en soit la source. Nous pourrions ajouter que c'est le sort de la plupart des sociétés savantes de ne pas apporter une régularité constante dans la publication de leurs mémoires, et nous ne vous apprendrions rien que vous ne sachiez déjà, vous, Monsieur, qui appartenez à un si grand nombre d'associations de ce genre. Les sociétés départementales d'agriculture, surtout, composées d'hommes d'action plutôt que d'écrivains, sont exposées à ces irrégularités dans leurs publications, sans pour cela cesser de vivre et d'agir.

» Nous pourrions dire encore qu'aucune des livraisons du Bulletin, parues en 1845, ne méritait, de votre part, le reproche de ne contenir *que des travaux tirés des sociétés des autres départements.*

» Mais notre but principal ici est de rétablir, sous leur véritable jour, des faits présentés par vous d'une manière inexacte, bien involontairement sans doute, et d'en ajouter quelques-uns que vous avez omis, et qui nous sont favorables.

» Vous avez vu avec peine, dites-vous, que la Société avait adopté une funeste mesure en supprimant ses séances mensuelles pour concentrer toutes ses décisions dans des réunions de Commissions.

» Rie d e semblable n'a été fait. L'institution des réunions mensuelles de la Société est de création toute récente; le réglement primitif ne prescrivait que quatre séances par année. C'est sous l'empire de cette disposition qu'une Commission fut créée, non pour se substituer à la Société, mais afin d'agir en son nom dans les cas d'urgence seulement et de préparer des matériaux pour les séances générales, ce qui n'excluait nullement les communications que chaque membre de la Société voudrait porter directement devant elle dans ces mêmes réunions.

» Vous attribuez, Monsieur, à vos observations le mérite d'avoir un peu réveillé la Société, et vous paraissez trouver la preuve de ce réveil dans la composition des nos 7, 8 et 9 du Bulletin, moins défectueuse, selon vous, que celle de quelques-unes des livraisons précédentes : vous citez même plusieurs articles qui vous ont paru intéressants. Or, Monsieur, ces travaux, pour une bonne part, appartiennent, par la date de leur rédaction, à l'époque pendant laquelle la Société était, suivant vous, dans une espèce d'état d'agonie ; de ce nombre sont : Le rapport sur la proposition de M. Germain Fervel, celui de M. Bravy, sur le *Traité de l'hybridation*, par M. Lecoq ; la lettre de M. Dumiral, sur les travaux du Congrès central d'agriculture. Nous pourrions citer, comme appartenant à cette même période, divers rapports ou mémoires qui n'ont pas encore pris place dans le Bulletin, où ils paraîtront bientôt.

» Vous ne dites rien, Monsieur, du grand nombre de membres nouveaux que la Société admet dans son sein à chacune de ses séances ; c'est cependant là un fait significatif. Les corps qui se meurent sont comme les pouvoirs qui tombent ; ils n'ont pas la propriété d'attirer à eux.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

» *Les membres de la Société d'agriculture, composant son Comité de rédaction,*

» A. Leclerc,

» Baudet-Lafarge, Margeride. »

Nous ne répondrons que quelques mots.

Il est de notoriété publique qu'à l'époque où nous déplorions le peu d'activité des membres de la Société

d'agriculture de Clermont, cette Société s'anéantissait sensiblement ; le zéle de ses membres s'était considérablement ralenti, et les séances de la Commission qui la représentait, n'étaient, pour l'ordinaire, composées que de trois ou quatre membres. (Nous savons même qu'il n'y a pas très-long-temps encore, les nouvelles séances ordinaires n'ont été composées que de quatre ou cinq membres.) Le Bulletin de la Société a montré, pendant plusieurs mois de 1844, l'exactitude de ce que nous avancions.

Quant au compte rendu, dont nous avons entendu la lecture à la séance publique du 17 août dernier, nous savions d'avance que son auteur ferait ressortir, d'une manière avantageuse et brillante, les travaux de la Société. Il en a été pour cette Société, comme pour toutes les compagnies de ce genre, même pour les académies, l'auteur du compte rendu se fait un devoir d'encourager tout le monde ; il doit voir tout en beau et donner de l'esprit même à ceux qui n'en ont pas.

On nous reproche de n'avoir pas dit que la Société augmentait beaucoup le nombre de ses membres ; ce reproche est d'autant plus mal fondé qu'il ne nous était pas possible de parler des séances des 1er octobre et 12 novembre dans notre numéro du troisième trimestre de 1845.

On doit se rappeler que nous n'avons pas approuvé plusieurs décisions prises par la Société, et notamment celle par laquelle elle diminue le montant de la cotisation de ses membres résidants. Dans une Société de travailleurs ce n'est pas le nombre qu'il faut chercher, ce sont les hommes laborieux, les faiseurs. Il ne faut pas dire et écrire comme on nous l'a fait à nous-même, par une circulaire du 10 décembre dernier : « Voulez-

vous être *membre titulaire* de la Société, *la cotisation a été réduite* à 10 fr.? »

MM. les membres du Comité de rédaction n'ont pas, ce nous semble, suffisamment réfléchi avant de nous adresser des reproches. Ils pouvaient fort bien se dispenser de revenir sur une chose à peu près oubliée. La modération que nous avons mise dans notre dernier article a été approuvée par beaucoup de personnes. On ne parviendra pas à nous rendre hostile à la Société d'agriculture. Si nous voulions examiner scrupuleusement la manière dont elle est dirigée depuis quelque temps, nous pourrions bien rapporter les plaintes assez justes de beaucoup de membres; mais non; MM. les membres du Comité de rédaction viendraient peut-être encore nous dire, sans nous le prouver, que nous rapportons des faits inexacts. Nous nous bornons à faire très-sincèrement des vœux pour une longue existence de la Société d'agriculture de Clermont.

J.-B. BOUILLET.

FIN DU TOME SIXIEME.

TABLE DES MATIÈRES

DES

TABLETTES HISTORIQUES

DE L'AUVERGNE.

TOME 6 (1845).

ARTICLE 1er. — HISTOIRE.

ARTICLE 2. — NOUVELLES HISTORIQUES.

ARTICLE 3.—LITTÉRATURE.

ARTICLE 4.—NÉCROLOGIE.

ARTICLE 5.—REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Fin de la Table.

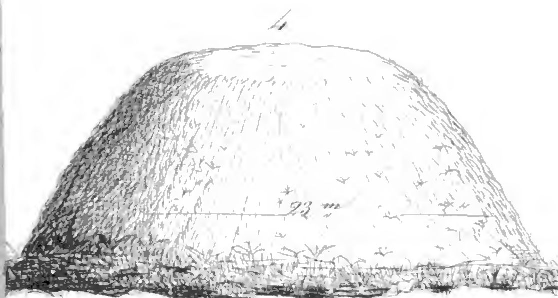
TABLE DES PLANCHES.

ERRATA.

Page 47, ligne 13, au lieu de *onzième siècle*, lisez : Treizième siècle.

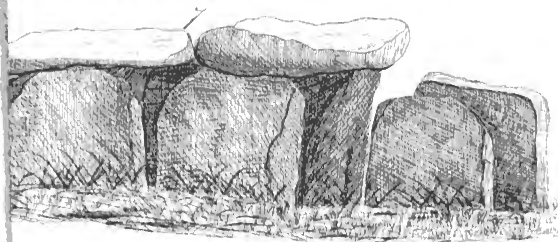
— 175	— 16	—	*Chavassaigne*, lisez : CHAUVASSAIGNE
— 216	— 19	—	*Constantin*, lisez : CONSTANCIAS.
— 456	— 16	—	*Caumant*, lisez : de CAUMONT.
— 462	— 15	—	*Rhododendrum*, lisez : Clerodendrum.
— »	— 7	—	*Longues feuilles*, lisez : larges feuilles.
— »	— 20	—	*Les espèces*, lisez : Les épines.
— »	— 22	—	*Appuyées*, lisez : Aplaties.
— 463	— 4	—	*Succès*, lisez : Semis.
— »	— 24	—	*Citrons*, lisez : Céléris.
— 464	— 6	—	*Et il reconnaîtra*, lisez : Et de reconnaître.
— »	— 15	—	*Dont la science*, lisez : Dont la Société.
— »	— 17	—	*M. Groillet*, lisez : M. GENILLIER.
— 523	— 3	—	*Pondet (le)*, lisez : POUDET (LE).
— 530	— 1re	—	*Tarde et Rébour*, lisez : TORDE ET REBOUR.

4



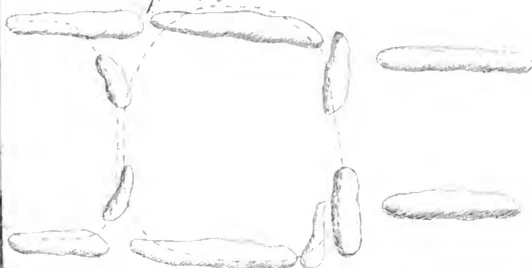
Tumulus de Thuret

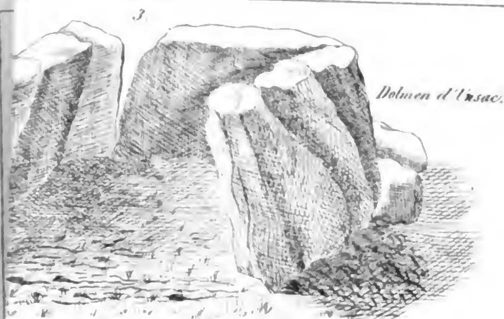
7



lique ou allée couvert de Cournol

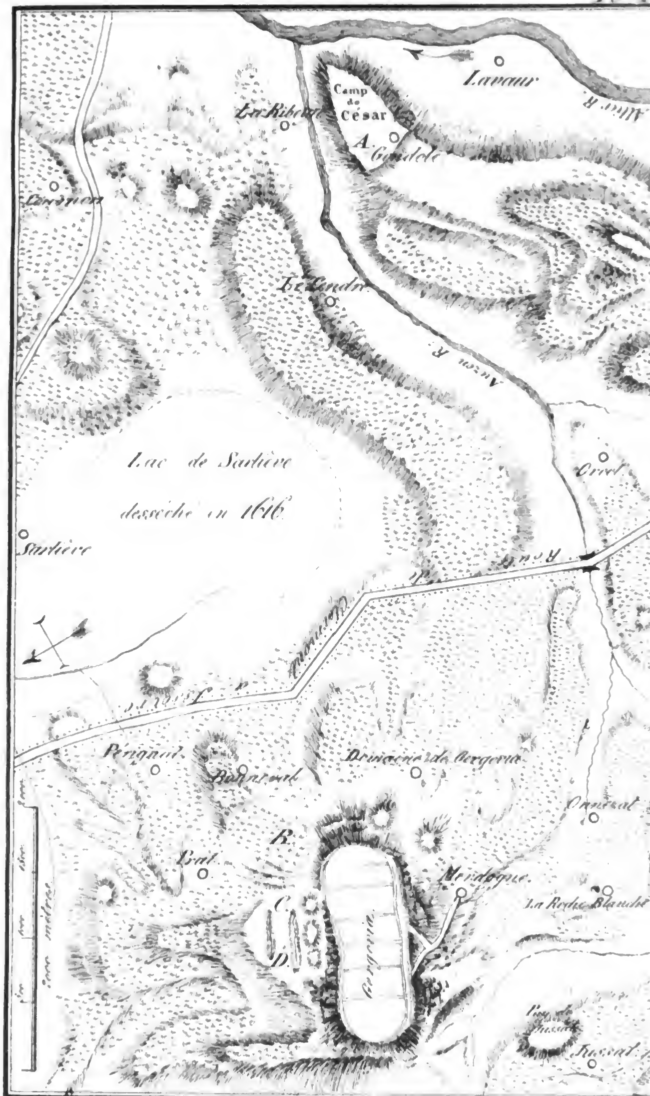
Plan du monument fig 7





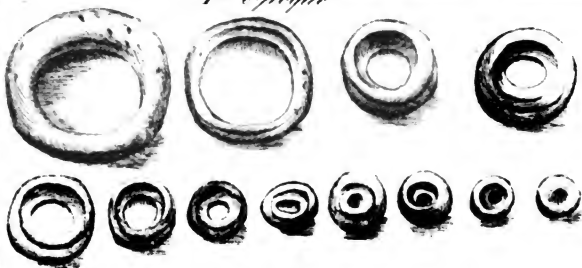
Plan de la Fig 3

Lith. Pérol à Clermont-F.



CAMP DE GERGOVIA.

1re Époque



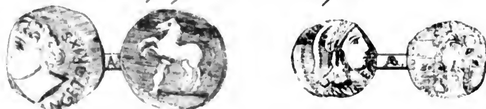
2e Époque



3e Époque

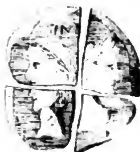


Époque de la Conquête.

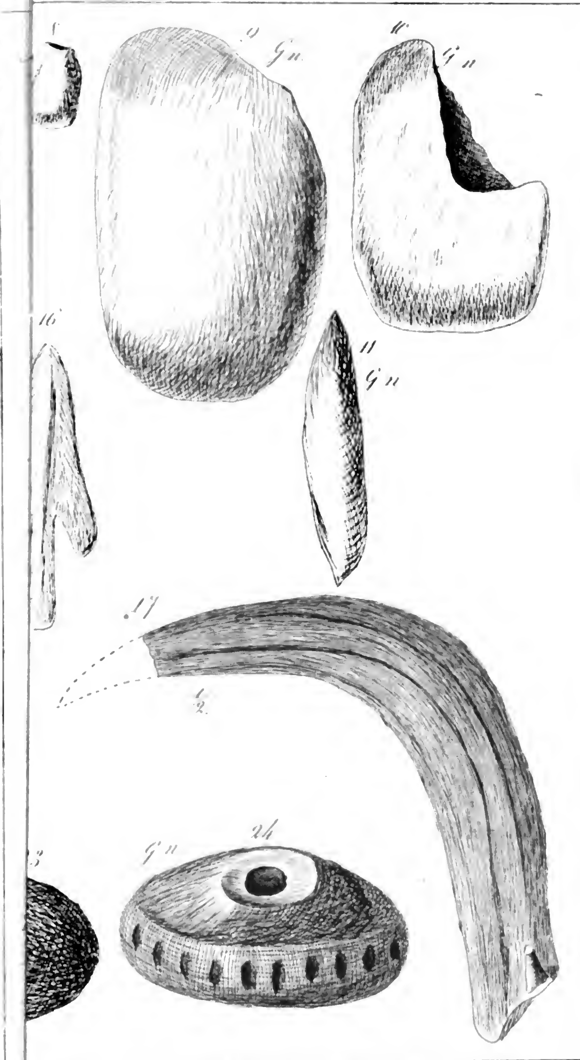




Monnaie de la Colonie de Nîmes.



Monnaies Gauloises de toutes les Époques.


Pl. 6
9
Gn.
10
Gn
11
Gn
16
17
24
Gn

6.

D M

7.

L IVLIO

CADGAT

CIVI TRIBOCI

MARMO

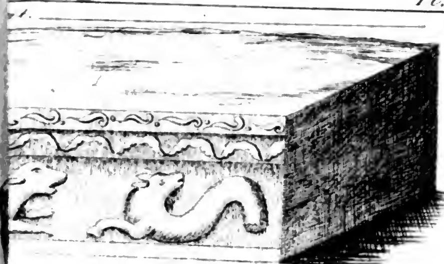
10.

SOG

Lith. ... à Clermont-F.



Lith. Pesel a Clermont.




45 cent.

36 cent.
70 cent.

1.re Époque.

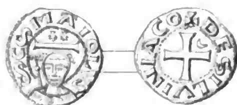


2.e Époque.





3.e Époque.



4.e Époque.



J.B.B.

Monnaies des Prieurs de Souvigny.

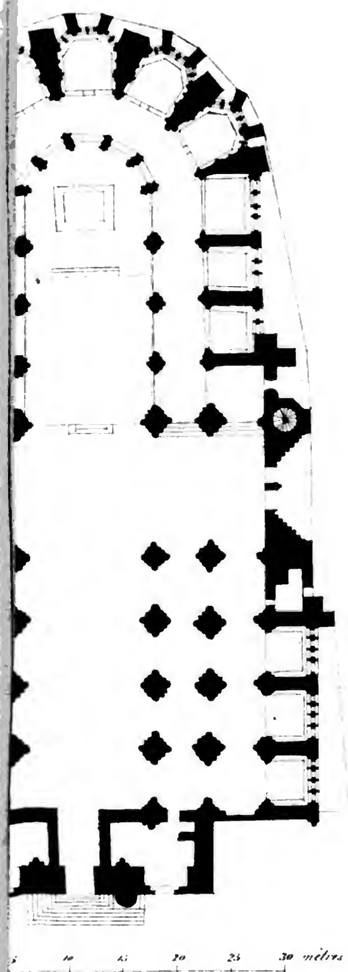


Le Docteur BRESCHET,

Membre de l'Institut et de l'Academie Royale de Médecine.

Né en 1783 mort le 10. Mai 1845.

G. Breschet


5 10 15 20 25 30 mètres



ANNE DU BOURG.

Conseiller au Parlement

Brûlé à Paris le 23 Xbre 1559.

Lith. Adam Polinak



J.B.M.A. GOURBEYRE.

Contre Amiral, Gouverneur de la Guadeloupe.

Né à Riom le 30 8bre 1786, Mort à la Basse Terre (Guadeloupe) le 7 Juin 1845.

Château de Mirefleurs.

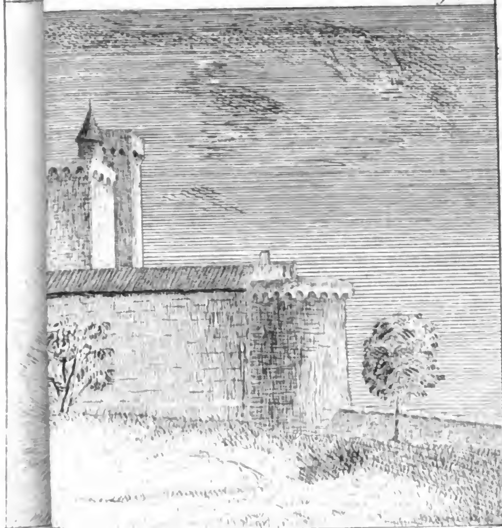


Fig.



...u de Murol.

Fig. 4.



...l. 53 Lith. Perl. à Clermont.

...Montgibaud.



F.ois MAYNARD.

Membre de l'Académie Française
Président au Présidial d'Aurillac.
né en 1582. — mort en 1646.

Lith. Adam Pilinski

